This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

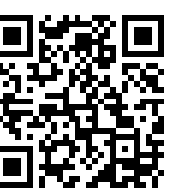

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

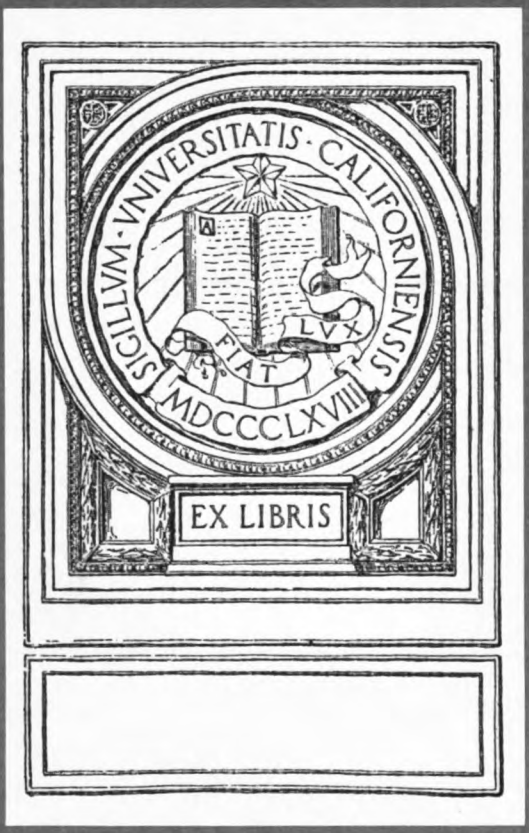

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'histoire franciscaine

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

UNIV. OF CALIFORNIA

DIRECTEUR : Henri LEMAÎTRE

TOME 6e. — 1929

PARIS (Ve)

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE

Digitized by Google

BX3601
R4
v.6

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

UNIV. OF CALIFORNIA

TOME VI. N° 1.

JANVIER-MARS 1929.

V. 6 T

ANTOINE DE SÉRENT. LIVRES D'HEURES FRANCISCAINS..... 1
P. BESNARD. LES CAPUCINS DE CHALON-SUR-SAÔNE... 21
A. LE SOURD. LE CARTULAIRE DU COUVENT DES CORDELIERS D'AUBENAS *(suite)* 55

COMPTES-RENDUS

A. FORTINI : Nuova Vita di s. Francesco, 71. — S. François d'Assise et les *Fioretti*, d'après OZANAM, 72. — P. A. LE CAROU : L'Office divin chez les Frères Mineurs au XIII[e] siècle, p. 73. — M. REYMOND : Le Couvent des Cordeliers de Lausanne, 79. — L. LEMMENS : Les Missions franciscaines, 85. — A. THOMAS : Histoire de la mission de Pékin, 85. — Roger BACON : De Retardatione accidentium senectutis, éd. A. G. Little et E. Withington, 86. — J. KLEIN : Die Charitaslehre des Johannes Duns Scotus, 88. — D. SCARAMUZZI : Il Pensiero di Giovanni Duns Scoto, 90. — S. PIERRE D'ALCANTARA : Treatise on prayer and meditation, ed. D. DEVAS, 92. — A. von ALFELD : Wyder den Wittenberg. Abgot Martin Luther, éd. Dr K. BÜSCHGENS, 92. — Nic. HERBORN : Enchiridion, ed. P. SCHLAGER, 93. — E. BEUTLER : Frühhumanistische Komödien, 94. — L. PFLEGER : Der Franziskaner Johannes Pauli, 95. — E. BRUGGEMAN : Les Mystiques flamands, 97.

PÉRIODIQUES, 100. — CHRONIQUE, 121.

PARIS (V[e])
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, PLACE DE LA SORBONNE

1929

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

Revue d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à analyser, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la "Revue d'Histoire Franciscaine"*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie J. VRIN*, 6, Place de la Sorbonne Paris-5e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels; ils se paient en janvier.

France et Belgique : **50** fr.
Étranger, demi-tarif postal : **70** fr.; plein tarif : **90** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **100** fr.

Il ne reste de la première année que quelques exemplaires complets, qui ne seront vendus qu'avec les années suivantes. Le prix des trois volumes est fixé à **240** fr.

Les années 2 et 3 sont vendues séparément au prix de **70** fr. l'année.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

LIVRES D'HEURES FRANCISCAINS

Les gens lettrés du moyen âge, tout pénétrés de sentiments religieux, aimaient à s'associer de loin à la prière officielle qui se célébrait solennellement dans les chapitres et les monastères. Les chroniques et autres monuments littéraires mentionnent bien souvent tel seigneur ou telle grande dame récitant leurs Heures, soit dans leur chambre soit dans leur oratoire. La Vie de la Bienheureuse Bonne d'Armagnac (1), morte Clarisse en 1457, rapporte qu'à l'âge de dix ans, elle disait les Heures canoniales avec son père, le comte Bernard d'Armagnac.

Toutefois, si certains seigneurs, comme saint Louis, saint Elzéar, le bienheureux Charles de Blois, s'astreignaient à réciter l'office complet, la plupart faisaient un choix, élaguaient, ajoutaient, se composaient un recueil de prières à leur goût. Bientôt il ne leur suffit pas d'un texte convenablement calligraphié, il leur fallut des miniatures, des images, des enluminures, où des scènes profanes voisinent avec des sujets religieux ; néanmoins ceux-ci dominent dans l'ensemble.

Nous n'avons pas à refaire l'excellente préface que M. Victor Leroquais (2) a placée en tête du monumental ouvrage, où il décrit 313 manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale. Cette collection, unique en son genre, est plus que suffisante pour former une opinion sur les livres d'Heures, du XII^e^ au XVII^e^ siècle.

Notre but, dans cette étude, consiste à signaler les sujets

(1) Guy Daval. *La bienheureuse Bonne d'Armagnac, avec un aperçu historique sur la vie et l'influence de sainte Colette.* Paris, 1912, p. 18.

(2) Abbé V. Leroquais, *Les Livres d'Heures manuscrits de la Bibliothèque nationale.* Paris, l'auteur, 26, rue de Lubeck, 1927. 3 vol. in-4°, LXXXV-360 et 464 p., plus un album de 130 planches en héliotypie. Prix : 600 francs.

791763

Digitized by Google

franciscains qui abondent. Celui qui voudra comparer les personnages de l'Ordre de Saint-François traités par les rédacteurs de texte ou par les artistes, avec ceux des autres Ordres, celui-là, disons-nous, devra constater l'immense popularité dont jouissait à l'époque l'Ordre des Frères Mineurs.

Nous allons nous attacher à trois manuscrits particulièrement révélateurs de l'état d'âme des gens d'autrefois.

I.

Le premier manuscrit (lat. 757) décrit par M. Leroquais est précisément d'origine franciscaine. Il présente une combinaison assez rare du livre d'Heures et du Missel. Celui-ci occupe les fol. 223 à 376, et celui-là les fol. 16 à 222 et 376 v° à 432.

Sa filiation franciscaine se manifeste d'abord au calendrier qui indique au 25 mai la Translation de saint François ; au 13 juin la fête de saint Antoine de Padoue et au 20 du même mois son octave ; au 12 août sainte Claire d'Assise ; au 4 octobre la solennité de saint François. Une autre main a ajouté au 18 septembre : *Festum de sticmatibus beatissimi Francisci sacris.* Le fait d'écrire : « ... les sacrés stigmates du très heureux François », révèle dans ce superlatif un dévot du Patriarche des Mineurs. Quel est-il ? Son nom n'a pas été inscrit. Une mention, fol. 152, pourrait désigner un Tiercaire. « Prions (1) pour notre ministre. Que le Seigneur le conserve et le vivifie ... » Or, les présidents des fraternités du Tiers-Ordre sont appelés *ministres* (2). Il ne serait pas impossible que l'anonyme en question ait voulu avoir un souvenir devant Dieu pour celui qui dirigeait la confrérie.

Le manuscrit est certainement de provenance italienne. L'existence au calendrier de sainte Justine, 7 octobre, et

(1) R. *Oremus pro ministro nostro.* V. *Dominus conservet eum et vivificet eum* ... — C'est la formule ordinaire pour le pape.

(2) *Bullarium franciscanum*, t. IV, p. 94-97. Règle du Tiers-Ordre approuvée par Nicolas IV.

Digitized by Google

de saint Prosdocime évêque et confesseur, 7 novembre, deux saints vénérés à Padoue, pourraient faire croire son premier propriétaire padouan. Toutefois les deux saints ne figurent ni dans les litanies, ni dans le sanctoral.

Plusieurs autres indices prouvent la dépendance franciscaine. D'abord, la rubrique de l'office de la Vierge : « S'ensuit (1) l'office de Notre-Dame, selon la coutume de la sainte Église romaine et selon l'ordinaire des Frères Mineurs ». Le *Confiteor* est nettement franciscain : « Je confesse à Dieu tout puissant, et à la bienheureuse Vierge Marie, et au bienheureux François, et à tous les saints de Dieu, et [à] toi, mon Père, que moi pécheur j'ai péché par excès contre la loi de mon Dieu ... » Il n'est pas question, comme aujourd'hui, de l'archange saint Michel, de saint Jean-Baptiste, des apôtres saint Pierre et saint Paul. La Vierge et saint François, ce sont les seuls noms de saints exprimés.

Ce livre d'Heures porte sa date : 1380, à la table pascale du fol. D^vo.

Une des caractéristiques des livres d'Heures, c'est la fantaisie individuelle qui a présidé à leur composition. Dans le Missel et le Bréviaire, pareil arbitraire ne peut être toléré, il faut obéir à la loi de l'Église. Ici l'initiative ne connaît pas de limite. Cependant la volonté particulière ne saurait se soustraire à l'ambiance de l'époque et du milieu. Voilà pourquoi, dans tous les recueils, on rencontre des éléments communs qui sont : le calendrier, l'office de la Vierge et des défunts, les sept psaumes de la Pénitence et les litanies des saints. Le reste est des plus variés.

Tous les chrétiens doivent prier chaque jour, la prescription ne fait pas de doute. Pourtant l'Église n'impose pas une formule spéciale. Mais alors, comment le laïque lettré ordonnera-t-il sa piété ? Souvent il choisira un sujet pour chaque jour de la semaine. Notre Padouan a réglé ainsi sa religion : Le Dimanche, Heures de la Trinité ; le

(1) *Incipit officium beate Virginis Marie secundum consuetudinem sanete Romane Ecclesie et secundum ordinem Fratrum Minorum.*

Digitized by Google

lundi, Heures des défunts (très probablement parce que, selon la croyance propagée par saint Pierre Damien † 1072, les âmes du Purgatoire ne souffrant pas le dimanche, le lundi elles doivent reprendre leur corvée douloureuse); le mardi, Heures du Saint-Esprit ; le mercredi, Heures de tous les Saints ; le jeudi, Heures du Saint-Sacrement ; le vendredi, Heures de la Sainte-Croix ; le samedi, Heures de Notre Dame. — On se rend compte, d'après la foliotation, qu'à part l'office des Morts qui occupe sept feuillets, 22 à 29, les autres Heures sont des offices abrégés qui n'en occupent que deux.

En dehors de ce service hebdomadaire, le manuscrit renferme les offices de saint Jean-Baptiste, de saint Nicolas, de saint Antoine ermite et de sainte Catherine, auxquels le possesseur avait sans doute une dévotion particulière. Il contient encore l'office complet des Défunts, fol. 108vo à 139, et celui de la Vierge, fol. 51 à 102. Ce dernier comporte des variantes pour les temps de l'Avent et de Noël, et l'espace compris entre la Circoncision et l'Épiphanie. Une rubrique nous apprend que depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte on chante une dévote et très belle oraison à Notre Dame et à saint Jean l'Évangéliste : *O intemerata* ... et *O duo gemme celestes* ... D'après Dom Wilmart, le document est du XII^{e} siècle, probablement de la première moitié, il a vu le jour en France et peut-être dans une abbaye cistercienne; l'auteur est inconnu. Ce texte figure dans plus de trente livres d'Heures cités par M. Leroquais. Cette prière surérogatoire termine l'office de la Vierge et fait suite aux quatre antiennes : *Alma Redemptoris*, *Ave regina celorum*, *Regina celi*, *Salve regina*, prescrites par le B. Jean de Parme, ministre général des Frères Mineurs, en 1249, pour être chantées après complies, aux différentes saisons de l'année liturgique.

Les offices, que nous avons signalés, appartiennent encore à la Liturgie, au moins les derniers. Nous voici en plein dans les dévotions privées avec les « Joies de la Vierge ». On en compte tantôt cinq, tantôt sept, neuf, quinze. Notre manuscrit a choisi la série des sept allé-

Digitized by Google

gresses qui sont : l'Annonciation, la Nativité, la Présentation de l'Enfant Jésus au temple, l'Épiphanie, le Baptême du Sauveur et son premier miracle à Cana, la Résurrection et l'Ascension. Chacun de ces mystères était annoncé par une formule comme celle-ci : « Sainte Marie, ma très douce Dame, je vous prie par cette joie que vous avez éprouvée lorsque l'ange Gabriel vous apparut, etc. »

Cet énoncé des sept joies diffère des sept mystères exprimés dans l'office du même nom approuvé pour les Frères Mineurs en 1906, lequel office repose sur l'histoire rapportée par Luc Wadding (1), d'après laquelle la Vierge serait apparue à un novice franciscain et lui aurait enseigné le moyen de lui tresser une couronne spirituelle de sept dizaines d'*Ave Maria*, en l'honneur des sept joies ressenties par elle dans l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Christ, l'Adoration des mages, le Recouvrement du Sauveur au temple, la Résurrection, et son Assomption à elle-même.

Déjà au XIII^e^ siècle, saint Arnoul de Villiers (2), convers de l'Ordre de Cîteaux, pratiquait la dévotion aux sept joies de la Vierge, les mêmes qu'adoptèrent les Observants italiens du XV^e^ siècle, à l'exception de la cinquième et de la septième, qui sont la Présentation du Christ au temple et son Ascension au ciel.

A la suite des sept joies on lit une autre prière : « Que bénie soit l'heure où le Dieu homme a été annoncé... ». Elle se termine par ces mots : « ... et que mon désir s'accomplisse ». Dans les vies de sainte Colette on trouve une

(1) *Annales Minorum*, ad annum 1422. — L'annaliste a emprunté son récit à la Chronique de Mariano de Florence dont le ms. n'a pas encore été retrouvé. On ne sait ni le nom du novice, ni le nom du couvent témoin de l'apparition. La dévotion fut propagée par les Franciscains de l'Observance italienne, et l'on manque de preuves qu'elle ait été répandue de ce côté des Alpes. S. Jean de Capistran (*Chronica Fr. Nicolai Glassberger*, dans *Analecta francisc.*, II, 342) contemporain de l'événement, recommande une Couronne de la Vierge où les douleurs sont mélangées aux joies ; il voulait qu'elle fût méditée chaque jour par les novices, en sept tronçons.

(2) *Acta Sanctorum*, t. V junii, éd. de Venise, 1744, col. 619.

Digitized by Google

prière analogue. Mais ses biographes (1) prétendent qu'elle la reçut du ciel d'une façon miraculeuse. Point n'était besoin de cette voie extraordinaire, puisque l'oraison existait dès 1380, et que sainte Colette († 1447) naquit l'année suivante à Corbie. La formule était en circulation, elle parvint à l'abbesse des Clarisses de Besançon qui dut la recommander, et la légende s'en empara pour lui attribuer une origine merveilleuse.

D'autres formules jouissaient de la réputation d'une efficacité immanquable. Malgré leur caractère apocryphe, on ne peut s'empêcher d'admirer la pieuse crédulité du Padouan qui les a fait transcrire. La première est précédée de cette remarque : « Quiconque aura récité la prière suivante, ou l'aura portée sur soi, l'ennemi ne pourra lui nuire. Saint Augustin l'écrivit le jour de sa mort. Si quelqu'un la dit chaque jour, d'un cœur bon et pur, il ne périra pas ce jour-là, il ne tombera ni dans l'eau ni dans le feu, et ne mourra pas empoisonné. Et avant de quitter ce monde, il verra la bienheureuse et glorieuse Vierge Marie. S'il lui demande quelque chose de juste, il l'obtiendra ; et il connaîtra l'heure de sa mort, autant de jours auparavant qu'il aura passé d'années à la réciter ». C'est la prière *Obsecro te, Maria* ... fol. 428.

Avant la seconde : *Domine Jesu Christe, qui septem verba* ..., fol. 429v°, on lit : « La prière suivante est celle du vénérable docteur Bède. Quiconque la récitera chaque jour, à genoux, ni le diable, ni un méchant homme ne pourra lui nuire, il ne mourra pas sans confession, et pendant trente jours avant sa mort il verra la glorieuse Vierge Marie prête à lui porter secours ».

On pourrait encore relever, dans ce livre d'Heures, les sept psaumes de la Pénitence, les Litanies des saints, le récit de la Passion d'après les quatre évangélistes, les évangiles des Rameaux et du Jeudi saint, et une oraison attribuée à saint Augustin : *Dulcissime Jesu* ...

D'après cet exposé, on pourra se faire une idée de la

(1) Alphonse GERMAIN, *Sainte Colette de Corbie (1381-1447)*. Paris [1903], p. 75 ; cf. *Livres d'Heures*, t. I, p. 156, où on lit dans un ms. de 1475, la mention de la même prière avec une variante.

Digitized by Google

piété privée d'un bourgeois ou d'un gentilhomme à la fin du XII[e] siècle.

Nous ne dirons rien des 73 peintures en pleine page qui ornent le manuscrit. Bien que de valeur inégale, elles attestent un talent véritable. Nous renvoyons à la description de M. Leroquais, qui pourra satisfaire les plus difficiles.

II.

Le second livre d'Heures (lat. 1352), de la fin du XIV[e] siècle, présente une grande analogie avec le précédent. Comme lui, il contient un missel et porte au calendrier des saints de Padoue. En plus de saint François, de saint Antoine (fête et octave), il fait mention de saint Louis d'Anjou au 19 août, mais sainte Claire n'y figure pas.

La même rubrique se lit au début de l'office de la Vierge « ... selon l'ordinaire des Frères Mineurs » et l'on chante, de Pâques à la Pentecôte, la double antienne en l'honneur de la Vierge et de saint Jean.

Par contre, le *Confiteor* offre un franciscanisme plus corsé : « Je me confesse à Dieu tout puissant et à la bienheureuse Marie toujours vierge, au bienheureux François, et au bienheureux Antoine, et au bienheureux Louis, et à tous les saints, et à vous, mon Père, que j'ai gravement péché par superbe dans la loi de mon Dieu ... »

L'office de la Passion comporte les trois nocturnes, de chacun trois psaumes, mais une curieuse rubrique est ainsi conçue : « Notez que de chaque psaume on dit seulement cinq versets, en mémoire des cinq plaies du Christ ». On avouera que c'est là une piété singulièrement comprise.

Ici, pas de trace d'un office pour chaque jour de la semaine. A la place, le missel présente une série de messes : « Les jours de dimanche, on dit la messe en l'honneur de la sainte Trinité. Le lundi ... en l'honneur des anges. Le mardi ... en l'honneur de sainte Marie-Madeleine. Le mercredi ... en l'honneur des douze apôtres. Le jeudi ...

Digitized by Google

en l'honneur du Saint Esprit. Le vendredi ... en l'honneur des cinq plaies du corps du Christ. Le samedi ... en l'honneur de la sainte Vierge Marie ».

En plus des quatre évangiles de la Passion, notre manuscrit fournit un récit attribué à la Vierge elle-même : « Lorsque mon Fils eût été pris, on le conduisit dans le temple, et là il fut flagellé par les Juifs. Quand je l'appris, je me levai en toute hâte et je courus au temple avec une multitude de femmes... » Comment des gens qui lisaient l'Évangile si explicite en cet endroit, n'ont-ils pas été frappés de la contradiction flagrante d'un pareil apocryphe ? Jamais le Christ n'a été flagellé dans le temple.

Puisque l'écriture et la décoration sont italiennes et appartiennent à la seconde moitié ou à la fin du XIV^e^ siècle, ces Heures n'ont donc pu être rédigées pour le duc de Nemours, ainsi que le porte une mention du fol. 217 : « Ces heures sont au duc de Nemours, conte de la Marche. [Signé :] Jacques ». Du moins elles lui ont appartenu, il a dû s'en servir.

Ce personnage nous intéresse. Son grand-père maternel était le roi Jacques de Bourbon (1), le converti de sainte Colette, qui demanda par testament à être enseveli aux pieds de l'abbesse de Besançon. Son père, Bernard d'Armagnac, fondateur du couvent des Cordeliers de Murat (2) en 1430, grand protecteur de la réforme colettine (3), voulut être enterré au monastère des Clarisses de Lézignan où sa fille Bonne était religieuse. Si celle-ci, toute jeune encore, récitait l'office divin avec son père, comme nous l'avons vu plus haut, rien d'étonnant que son frère Jacques, influencé par l'exemple paternel, ait eu lui aussi du goût pour le service de Dieu. La destinée lui fut cruelle. Ayant trempé dans des intrigues criminelles contre Louis XI, il fut décapité aux Halles de Paris, en 1477. Les Franciscains, au nombre de cent cinquante, chacun une torche à

(1) A. HUART, *Jacques de Bourbon, roi de Sicile* ... Couvin, 1909 ; ID., *Testament de Jacques de Bourbon*, dans *Études franciscaines*, t. XXVI, 1911, p. 65-82, 300-317.

(2) *Bullar. francisc.*, t. VII, p. 734.

(3) L. WADDING, *Annales Minorum*, ad an. 1453, t. XII. p. 575.

Digitized by Google

la main, transportèrent son corps dans leur église, où il fut enseveli, comme son père et son aïeul, avec l'habit de saint François (1).

Touchante relique d'un prince malheureux, elle rappelle, avec Jacques d'Armagnac, tout un passé de ferveur franciscaine.

III.

Le troisième manuscrit (lat. 9474) n'est autre que les Grandes Heures d'Anne de Bretagne, début du XVI^e^ siècle.

Est-ce bien cette merveille de la Renaissance française qui figurait au Catalogue des manuscrits des Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Lyon, sous ce titre : *Livre de prières de la reine de France, Anne de Bretagne, sur vélin, m*[*aroquin*] *bleu, d*[*oré*] *s*[*ur*] *t*[*ranches*], *vignettes figures*, I, fol. (2)?

S'il en est ainsi, il serait sorti de la bibliothèque franciscaine de Lyon, avant 1684, pour passer « au Cabinet des curiosités du Roy ». Mais d'abord, comment serait-il entré à Saint-Bonaventure ? Mystère. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est que la reine Anne de Bretagne vint à Lyon, avec le roi Charles VII, en 1493, qu'elle posa la première pierre du couvent franciscain de Notre-Dame-des-Anges, par déférence pour son confesseur, fr. Jean Tisserand, et pour le confesseur du roi, fr. Jean Bourgeois, tous deux Cordeliers de Lyon (3). Ceci ne nous apprend rien sur le don postérieur du fameux livre d'Heures, qui aurait pu être fait aux Frères Mineurs du grand couvent. Pourtant la mention du Catalogue doit se rapporter à un manuscrit précieux qui passait au moins pour avoir appartenu à la reine Anne.

Parmi les grandes scènes du somptueux eucologe, figure, fol. 287v°, saint Antoine de Padoue tenant l'Eu-

(1) Guy Daval. *La Bienheureuse Bonne d'Armagnac*, p. 96-100.

(2) *Catalogue général des Mss.*, Lyon, t. XXX, p. XIV.

(3) J. Fodéré, *Narration historique ... des couvens de l'Ordre Saint-François ... en la province de Bourgogne*, Lyon, 1619, p. 965-966.

Digitized by Google

charistie, devant qui s'agenouille un mule affamée. Le saint porte l'étole croisée sur l'habit franciscain, et tient devant la poitrine le calice surmonté de l'hostie qu'il montre à la mule. — Or, ce motif iconographique, jusque là inusité dans les représentations individuelles du thaumaturge, se retrouve dans cinq statues de pierre actuellement conservées dans le Finistère, à Pencran, la Roche, Bodilis, Brénilis, Kerbénéat. Cette dernière provenant de Landéda, sans doute du couvent franciscain des Anges, dans cette localité, a dû être probablement transférée au monastère bénédictin de Kerbénéat, dans la région de Landerneau (1).

Un problème se pose. Ou bien ce genre de statues existait à la fin du XVe siècle et il a pu inspirer l'artiste des Heures d'Anne de Bretagne. Ou bien elles sont dues à l'influence qu'auraient pu susciter les Heures. Ce n'est guère probable, car celles-ci, exécutées pour servir à la dévotion privée de la reine-duchesse, n'ont pas dû circuler au point de faire école.

La dévotion à saint Antoine de Padoue était héréditaire dans la famille de la princesse. Son père, François II, avait fait bâtir à Nantes, en 1469, une église à « Saint-Antoine de Pade » (2), qui existe encore, mais sous un autre vocable. On peut donc expliquer la diffusion populaire du culte de saint Antoine en Bretagne, à la fin du XVe siècle, et la présence toute naturelle de l'image du saint dans le livre de prières de la fille du duc François II.

(1) Communication faite à l'auteur le 28 mai 1914, par M. le chanoine Abgrall, président de la Société archéologique du Finistère. La statue de Pencran, près Landerneau, se trouve au cimetière où elle a été découverte enfouie. Celle de Brénilis mesure 75 centimètres et celle de Bodilis 50 cent. — Un vitrail moderne de l'église des Franciscaines de Bordeaux, 36, rue Pierre Duhem (anciennement de la Teste) représente saint Antoine et le miracle de la mule, d'après les Heures d'Anne de Bretagne.

(2) E. de La Gournerie. *Notice historique et archéologique sur l'église de l'Immaculée-Conception autrefois Saint-Antoine-de-Pade-lez-Nantes*. Nantes, Nazeau, 1849.

Digitized by Google

IV.

Sur les 313 manuscrits décrits par M. Leroquais, 95 représentent l'usage de Rome, et ce sont les plus nombreux, 77 suivent l'usage de Paris, 26 celui de Rouen, et les autres se partagent les divers ordinaires des diocèses ou des Ordres religieux. On sait que l'usage de Rome n'est autre que l'ordinaire des Frères Mineurs. Le calendrier peut varier, admettre des saints locaux, mais l'office de la Vierge et celui des Défunts, ne changent pas. Par contre, on trouve un calendrier franciscain dans les Heures de Charles d'Angoulême, selon l'usage de Paris, fin du xv[e] siècle (I, 104).

On rencontre une douzaine de fois l'invocation à saint François dans les Litanies. Sept fois sa fête du 4 octobre est mentionnée, et son octave deux fois. La fête des Stigmates est marquée deux fois et celle de la Translation sept fois. La prière *Adoramus te*, de la composition de saint François, se trouve dans un psautier de Prémontré (II, 287). L'antienne *O martyr desiderio* figure dans le ms. lat. 13302, fin xv[e] siècle, qui appartint à Catherine d'Archiac, épouse de Ricard de Genouillac, seigneur d'Anier, maître de l'artillerie et grand écuyer de France sous François I[er] (II, 136) ; l'antienne *Salve sancte Pater* se lit dans des Heures à l'usage de Toul, xv[e] siècle (II, 80). Les Heures d'Isabeau de Stuart, duchesse de Bretagne, xv[e] siècle (I, 185), portent une prière à saint François que l'A. ne fait qu'indiquer. Toutefois, la prose annoncée (I, 191) dans les Heures de Charles VIII, comme adressée à saint François

Gaudeat Ordo Minorum
Francisci nova plantula,

paraît plutôt concerner sainte Claire qui aimait à s'appeler la petite plante de S. François. — Treize miniatures le représentent, trois sans attributs, huit recevant les stig-

Digitized by Google

mates, une prêchant aux oiseaux, et une autre conversant avec un roi (peut-être le soudan d'Égypte).

Les Heures du duc Antoine de Lorraine mentionnent au 16 janvier « Les cinq martyrs de l'Ordre des Mineurs » (1220), canonisés en 1481, et expriment leurs noms dans les Litanies : *S. Berarde, Petre, Accursi, Adjute et Otto* (II, 243) ; saint Bérard et ses compagnons figurent dans les Litanies d'un ms. à l'usage de Rome, fin XV^e^ siècle (I, 201).

Saint Antoine de Padoue, † 1231, canonisé en 1232, est marqué avec sa fête du 13 juin et sa translation du 15 février, plus une antienne, dans les Heures de Louis de Savoie, XV^e^ siècle (I, 293-294). Ses deux fêtes se trouvent aussi dans les Heures d'Antoine de Lorraine. Dans celles d'Ango, à l'usage de Rouen, début du XVI^e^ siècle, on lit l'antienne *O proles Hyspanie* pour « S. Antoyne de Pade » (II, 250). — Sept miniatures le représentent, dont deux avec l'Enfant Jésus se reposant sur son livre.

Saint Bonaventure, † 1274, canonisé en 1482, se rencontre quatre fois dans les calendriers et quatre fois dans les Litanies des saints. Sa prière *Transfige* figure dans des Heures du XVII^e^ siècle.

Saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, † 1299, canonisé en 1317, est porté dans sept calendriers, et sa translation au 8 novembre est mentionnée dans un huitième qui ne contient pas sa fête du 19 août. Deux autres fois il est question de lui, à propos de suffrages. — Dans les Petites Heures du duc de Berry, fin XIV^e^ siècle (II, 184), le saint est au premier rang d'un groupe de confesseurs ; il tient une couronne à la main et porte sur sa chape les armes d'Anjou. On le voit également dans les Heures de Marguerite de Clisson et dans celles de Louis de Savoie (II, 296). Dans ce dernier ms., autour de la peinture principale, six médaillons reproduisent les principaux épisodes de sa vie.

Saint Bernardin de Sienne, † 1444, canonisé en 1450, est mentionné dix-sept fois dans les calendriers pour sa fête du 20 mai, une fois pour l'octave de sa fête, sept fois pour la translation du 17 mai (en 1472), une fois pour l'octave de ladite translation, dix fois dans les Litanies des

Digitized by Google

saints, cinq fois dans les suffrages ou mémoires. Son office est inséré dans les Heures d'Yolande d'Anjou, duchesse de Lorraine, deuxième moitié du XV^e siècle (I, 292). Une prière lui est adressée dans les Heures Bourguignonnes ou Langroises, XV^e siècle, où on lit :

Saint Bernardin, confesseur,
De la foy vray prédicateur ..,

et un peu plus loin :

O Beate Bernardine
Pie, mitis et benigne ...

Il est représenté six fois dans les miniatures, avec ses attributs : le monogramme du nom de Jésus, les trois mitres (en raison des trois évêchés refusés), ou un livre ouvert.

Saint Yves de Tréguier, † 1303, canonisé en 1347, Tiercaire franciscain, figure treize fois dans les calendriers pour sa fête du 19 mai, six fois pour sa translation au 29 octobre, quatorze fois dans les Litanies des saints, six fois dans les suffrages. — Le saint patron des avocats est traité huit fois dans les miniatures. Dans les Heures de Louis de Laval (lat. 920, fol. 320v°), il est debout, en costume de docteur : longue robe blanche avec des rehauts violets, bonnet rouge entouré de rayons d'or ; dans la main gauche il tient un rouleau de parchemin, dans la droite une banderole couverte d'une inscription. Dans les Heures de Marguerite de Clisson (lat. 10528, fol. 301 v°), il tient d'une main une paire de gants, de l'autre un livre fermé.

Nous ne relevons pas ce qui concerne saint Roch, car rien dans sa vie n'indique qu'il ait eu le moindre rapport avec les Frères Mineurs. Sa fête a été insérée dans la liturgie franciscaine, à une époque tardive, uniquement comme préservateur contre les épidémies. Le P. Léon de Clary, auteur de *L'Auréole Séraphique*, Paris [1882], t. III, p. 204, ne peut apporter, comme preuve de son adhésion au Tiers-Ordre, que le supplément franciscain du Martyrologe romain autorisé par la Congrégation des rites.

Digitized by Google

Sainte Claire, † 1253, canonisée en 1255, est inscrite dans trois calendriers, dont l'un mentionne sa translation au 3 octobre. Un ms. lui consacre un suffrage. Dans les Heures à l'usage de Toul, on lit une antienne: « De madame sainte Clare, vierge : *Salve sponsa Dei, virgo sacra, ... ad regna polorum* ». — Une miniature la représente assise sous une treille, un livre ouvert sur les genoux, tandis qu'autour d'elle chante une multitude d'oiseaux (lat. 9473, fol. 186v°). Dans une autre, elle tient une monstrance dans les mains (lat. 10555, fol. 303). — A noter ici que la reine Catherine de Médicis est représentée en Clarisse dans les Heures qui portent son nom (lat. nouv. acq. 82, fol. 20).

Sainte Élisabeth de Hongrie, † 1231, première Franciscaine canonisée en 1235, figure huit fois dans les Litanies, quatre fois aux suffrages, huit fois dans les calendriers au 19 novembre, plus une autre fois, à l'octave, 26 novembre. Un ms. du XII^e^ siècle, avec additions postérieures (lat. 1079), donne sa fête, son octave, sa translation au 2 mai, et son nom aux Litanies. — Elle paraît sept fois dans les miniatures, habituellement debout, tenant une ou plusieurs couronnes à la main ou sur la tête. Dans le ms. lat. 10528, fol. 308v°, elle est couronnée par un ange.

Est-ce la jeune Tierçaire sainte Rose de Viterbe (1235-1252), qui est nommée dans les Heures *Sancta Rosa*? Le fait que dans des litanies (I, 24) elle vient à la suite de sainte Claire et de sainte Élisabeth, donne à penser qu'il s'agit bien de sainte Rose la franciscaine. Elle figure deux autres fois dans les litanies, et deux fois aux suffrages. Le ms. lat. 10560, début du XVI^e^ siècle, porte, fol. 16 : « Antene de saincte Rose : *O Rosa vernans, dulcis et amena, virgoque prudens ... caritate plena.* Oremus. *Exaudi, Domine, preces populi tui, ut intercedente beata Rosa virgine tua, et a presentibus periculis eruamur et ad vitam perveniamus aeternam. Per...* » — L'unique miniature rencontrée la représente assise sur un rocher devant un rideau de rosiers en fleurs ; elle porte une tunique bleu cendré et un manteau rouge.

A la suite des saints et des saintes, il faut mentionner le

Digitized by Google

pape franciscain Sixte IV (1471-1484) qui prend dans les livres d'Heures un caractère de personnage légendaire. Il passait pour avoir composé plusieurs prières au Christ en croix et à la Vierge, et pour avoir ajouté deux versets à une autre oraison alors en vogue. Six fois on lui attribue la concession d'indulgences fantastiques à ceux qui réciteraient ces prières devant l'image de la *Pietà*, ou de Notre-Dame *in sole* (?), tantôt onze mille ans, tantôt douze mille, et une fois quarante-six mille et douze ans et cinquante jours, en doublant d'autres indulgences accordées antérieurement. L'idée de pareilles largesses (absolument fausses) provient sans doute de la faveur exceptionnelle qu'il témoigna aux partisans de l'Immaculée Conception de la Vierge.

Parmi les nombreuses prières citées dans les livres d'Heures, on remarquera la prose *Stabat mater dolorosa*, d'origine franciscaine, et attribuée au poète fra Jacopone de Todi. Aucun de ceux qui l'insèrent n'en fait honneur au prisonnier de Boniface VIII. Trois manuscrits la vieillissent considérablement et la donnent comme du pape saint Grégoire le Grand. Les autres se contentent de l'appeler *oratio devota*. M. Leroquais la compte onze fois et ajoute un « etc. » Sa plus ancienne mention se trouve dans un ms. de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle.

Une autre composition franciscaine, *Ave vivens hostia*, citée une seule fois, d'une façon anonyme (lat. 1400, fol. 241) mérite qu'on s'y attarde, car elle est l'objet d'une délicieuse histoire. En 1276, fr. Jean Peckam, O. F. M. (qui devint archevêque de Cantorbéry en 1279 et mourut en 1292), était lecteur du Sacré-Palais à Rome et composa deux saluts, l'un en l'honneur de la Vierge : *Salve sancta Mater Dei*, et l'autre en l'honneur du Saint-Sacrement de l'autel : *Ave vivens hostia*. Il les écrivit sur une cédule qu'il suspendit près de l'autel papal à Saint-Pierre du Vatican. La même année 1276, Jean Josse, Flamand, du diocèse de la Morinie, se trouvait comme jeune clerc à la cour romaine, et obtint de copier les susdites hymnes. Ensuite, l'an 1326, devenu vieux et infirme, car pendant quarante-huit ans il avait rempli l'office de curé, il desser-

Digitized by Google

vait alors la paroisse d'Ysembergh au territoire de Furnes. Enflammé de zèle pour le bien des âmes, et estimant les deux susdites hymnes au-dessus de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, il en fit exécuter un certain nombre de copies qu'il destina, par son testament, à quantité de prélats et de curés de la Morinie. « Messieurs, leur dit-il, placez, s'il vous plaît, cette cédule décemment dans vos églises, de telle sorte que chaque fidèle lettré puisse en obtenir un exemplaire. Portez-vous bien dans notre Sauveur et, s'il vous plaît, veuillez prier pour moi et pour frère Jean l'Anglais qui a composé les susdites hymnes » (1).

Fr. ANTOINE DE SÉRENT.

(1) Cf. DREVES, *Analecta hymnica*, t. 50 (1907), p. 601, d'après le codex Bruxellensis 5826 (Orat. ms. Flandricum saec. XV), où on lit : « Simplex pertractatio deliciarum Virginis gloriosae ; item meditatio de sacramento altaris perutilis. — Universi noverint Christifideles, quod anno Domini 1276 existente anno primo pontificatus domini papae Nicolai tertii, qui vocabatur dominus Johannes Gaytans, eodem anno frater Johannes Anglicus, lector Fratrum Minorum Romae, composuit duas salutationes, unam de beata Virgine Maria, et alteram de Sacramento altaris, quas scripsit in quadam cedula, quam cedulam pependit juxta ostium altaris domini papae in ecclesia beati Petri Romae. Et eodem auno ego Joannes Judoci Flandrigena, Morinensis dioecesis, juvenis clericus existens in curia Romana, et impetratione mea perpetrata in forma communi copiam praedictarum salutationum obtinui gratiose. Deinde anno Domini 1326 ego praedictus Joannes Judoci, senex effectus et debilis, quia per 48 annos curam animarum personaliter obtinui et ad praesens habeo curam animarum parochiae Montis glaciei id est de Ysembergha in territorio Furnensi, et maxime desiderans salutem animarum omnium fidelium christianorum, et ideo praedictas salutationes, quae praevalent omni auro et argento et omni lapide pretioso, in quadam scedula scriptas nomine testamenti mei multis praelatis et presbyteris curatis Morinensis dioecesis destinare proposui. Quam scedulam, domini mei, in ecclesiis vestris, si vobis placuerit, honeste ponatis, ita quod quilibet fidelis literatus valeat copiam obtinere. Valete in nostro salutari, pro me et pro fratre Johanne Anglico, compositore praedictarum salutationum, si placuerit, velitis orare ».

Digitized by Google

LES CAPUCINS DE CHALON-SUR-SAONE

Le P. Marcellin (1) prêcha, dans la chaire de la cathédrale, l'Avent de 1603 et le Carême suivant; il remporta, au dire des contemporains, un très vif succès. Le 22 mars 1604, en pleine station de carême, le maire (2) et les échevins sont mandés au palais épiscopal, où les attendent Cyrus de Tyard (3) et le baron d'Uxelles (4). Les magistrats municipaux sont invités à convoquer, dès le lendemain, une assemblée extraordinaire des habitants, afin de statuer sur la demande faite par les Capucins — ou plutôt faite en leur nom par Antoine Du Blé — en vue d'établir un couvent de leur Ordre (5), un peu à l'écart de la cité, sur la paroisse de Saint-Jean-des-Vignes (6). L'évêque fit valoir

(1) Originaire du Pont-de-Beauvoisin (Isère-Savoie); le 26 juillet 1604, il prêchait à Saint-Michel de Dijon, pour la procession votive de Sainte Anne (Côte-d'Or, G 1530, f. 166); deux ans plus tard il fonde le couvent de Beaune, où il réside encore en 1607 (Côte-d'Or, G 2515, f. 307; G 2516, f. 1).

(2) Louis de Thésut, seigneur de Lans, Charréconduit, Verrey, Gergy, Bougerot et Villeneuve, coseigneur de Ragy, docteur en droit, enquêteur au bailliage, juge en la châtellenie, puis avocat, maire à trois reprises (1578-1579, 1582-1583, 1603-1605), mort en 1623, âgé de 85 ans.

(3) Archidiacre de Saint-Vincent en 1586, pourvu de l'évêché le 24 janvier 1594 (sur la résignation de son oncle Pontus de Tyard), sacré à Saint-Louis-des-Français de Rome le 24 février 1595, prend possession de son évêché le 26 octobre 1596; conseiller au Parlement de Bourgogne, député aux États généraux, mort à Chalon le 3 janvier 1624 et inhumé à la cathédrale.

(4) Antoine Du Blé, gouverneur des ville et citadelle de Chalon, depuis 1601, mort le 19 mai 1616 à l'âge de 55 ans et inhumé aux Minimes.

(5) Dépendant de la province de Lyon, dite de Saint-Bonaventure.

(6) Jusqu'à 1925, la route qui sépare et relie en même temps les deux communes de Chalon et de Saint-Jean-des-Vignes a porté officieusement le nom de Montée des Capucins. Depuis, la commune de Saint-Jean-des-Vignes lui a donné le nom, très à la mode, de rue Jean-Jaurès; l'entrée de l'ancien couvent porte le n° 30.

Digitized by Google

que cet établissement ne pouvait être qu'à « l'advancement de la saincte religion catholicque, appostolicque et romaine et pour rembarer et réfuter toutes hérésies ». Le lendemain, les habitants réunis, soucieux d'être agréables à leur gouverneur, déclarent ne mettre aucune opposition à la requête des religieux, « tant pour les bonne vie que d'estime d'iceulx, ains au contraire que l'on les doibt assister et favoriser en tout ce qui sera possible » (1).

Les héritiers de Philippe Baillet (2), seigneur de Vaugrenant, cédèrent le terrain, qu'Antoine Du Blé paya 1500 livres (3). Le mercredi de la Semaine sainte (14 avril 1604), Cyrus de Tyard ayant béni la croix à la cathédrale, à l'issue d'un sermon du P. Marcellin, « le clergé et les religieux allèrent en procession jusques au lieu destiné... La croix y fut portée par les sieurs Crestin, chantre, Lasne, grand archidiacre, Vallier, archidiacre, et un autre chanoine... Durant le chemin ils estoient soulagez par des Pères Capucins... L'évesque y assista toujours teste nue, suivy du baron d'Huxelles, des corps de la justice et du magistrat. Il y avoit plus de quatre mille personnes à cette procession ».

Le lundi 18 octobre de la même année, la première pierre de l'église fut posée par le même évêque : « La grand'messe ayant esté ditte à Saint-Vincent, le sieur Bernardon, doyen, ... prescha... Après le sermon, le clergé et les religieux sortirent en procession générale et vinrent au lieu où il y avoit un autel préparé. Le P. Marcellin y célébra la sainte messe et aussitost qu'elle fut finie, l'évesque bénit la pierre... Il la posa de ses mains, le maire et les échevins, la dame de Senecey, Marie de Brichanteau (4), le sieur de

(1) Archives de Chalon, BB 12, f. 176 v° ; cf. Fodéré, *Narration*, p. 747 et 760.

(2) Conseiller du roi (1580), président aux Requêtes du Parlement de Bourgogne (1585), gouverneur de Saint-Jean-de-Losne, mort le 2 octobre 1595.

(3) Le 29 mars 1616, l'enclos se trouve augmenté d'une pièce de vignes attenante, acquise de Jacques Beuverand (Saone-et-Loire, H 274, n° 4).

(4) Belle-sœur d'Antoine Du Blé, veuve depuis 1596 de Claude de Baufremont, baron de Sennecey, bailli et capitaine de Chalon, gouverneur d'Auxonne, président de la Noblesse aux États de Blois.

Digitized by Google

Sermaise, lieutenant du baron d'Huxelles, ...le sieur Bernard, lieutenant général, et le sieur Chandelus, lieutenant particulier au bailliage, y joignirent les leurs. Ils descendirent tous dans les fondations... et chacun y mit la pièce qu'il luy plût. Cette cérémonie dura deux heures entières » (1).

Une quête faite en ville par le doyen du Chapitre, par Guillaume Prisque, futur lieutenant criminel au bailliage, et par l'avocat Magnien produisit 8.000 livres. Les États d'Auxonne, devançant ceux de Dijon, allouent dès 1604 une subvention de 150 livres (2) ; le gouverneur par intérim du duché, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, donne généreusement 1.200 livres ; les États de Bourgogne attribuent à leur tour 300 livres en 1608, pareille somme en 1611, et 200 livres en septembre 1614, « pour employer au parachèvement de leurs bastiments » (3).

Au témoignage du P. Perry, la construction de l'église fut des plus rapides ; le P. Marcellin célébra la première messe au maître-autel dès 1605, mais toutefois la consécration ne fut célébrée que le 26 avril 1609, dimanche de Quasimodo ; Cyrus de Tyard dédia l'autel majeur à saint Bonaventure (4).

Trois ans plus tard le P. Marcellin était encore à Chalon, s'employant à la conversion d'un notable réformé, le sieur de Fontcouvert, gentilhomme gascon ; le dimanche 23 septembre 1612, celui-ci abjure solennellement entre les mains de l'évêque. On fêtait ce jour-là la Translation de saint Vincent, patron de la cathédrale ; aux vêpres le P. Marcellin « prescha deux heures entières » (5).

Le 13 septembre 1613, les Capucins se réunissent à Chalon en chapitre provincial ; c'était la première fois que leur nouveau couvent lui donnait asile (6). Le *Journal* d'un

(1) *Histoire... de Chalon*, par le P. Claude Perry, S. J. (Chalon, 1659, in-fol.), p. 411-413.

(2) Côte-d'Or, C 7485.

(3) Chalon, AA 26.

(4) Perry, p. 415-416. Ce même historien nous apprend que le P. Marcellin prêcha encore trois Avents et trois Carêmes successifs à la cathédrale.

(5) Perry, p. 421-423.

(6) *Revue d'histoire franciscaine*, t. IV (1927), p. 305.

Digitized by Google

contemporain spécifie que ce « sinode dura... douze ou quinze jours », que les religieux « après avoir faict une procession où ils estoient en nombre de LX, preschèrent l'espace de huict jours dans l'église Sainct-Vincent ...et... aussy en quelques autres églises » (1). Un deuxième chapitre se tint à Chalon le 24 octobre 1616, mais aucun souvenir particulier n'en a été conservé (2).

Entre ces deux chapitres les Capucins établissent à Chalon l'oraison des Quarante-heures (3) : « Le dimanche XXIII[e] de mars 1614, dimanche des Rameaux, les indulgences plénières estans audict Chalon en l'église cathédralle Sainct-Vincent et obtenues par les Pères Capucins du couvent dudit Chalon ont duré l'espace de quarante heures, pendant lequel temps il est arrivé plusieurs processions en nombre de trente-cinq ou quarante, sans y comprendre celles qui se sont faictes ledit jour de dimanche, lundy, mardy et mercredy suivant, par les hommes, femmes, enffans de ville (4), escoliers, filles et servantes, toutes particulières, les unes assistées des Capucins, les autres des Cordeliers, Minimes, Carmes, Messieurs de Sainct-Vincent et Sainct-George (5), pendant lesquelles quarante heures le Père (nom resté en blanc), Capucin, ayant presché l'advent

(1) *Journal de Noé Lacroix*, éd. A. de CHARMASSE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, t. VII (1883, in-4°), p. 38; cf. Archives de la ville de Dijon, B 251.

(2) *Revue d'histoire franciscaine*, *loc. cit.* Le *Journal de Noé Lacroix* n'en fait aucune mention et PERRY (p. 424) le date fautivement de 1614.

(3) Dom GUÉRANGER (*Année liturgique*, au dimanche de la Quinquagésime) attribue la paternité de cette dévotion au cardinal Gabriel Paleotto, archevêque de Bologne (1565-1597); d'après l'abbé BOISSONNET, mieux informé (*Dictionnaire des cérémonies*, t. III = t. XVII de la 1re *Encyclopédie* MIGNE, col. 172, note 9) cette coutume aurait été introduite à Milan, en 1534, par le Capucin Joseph de Fermo ; dans la pensée de ce dernier, les quarante heures rappelleraient soit le séjour du Christ, soit les quarante jours du déluge, de la purification des femmes chez les Juifs, du carême. Dans le 2e cas, la cérémonie avait un caractère nettement expiatoire. La dévotion fut introduite à Rome par Clément VIII, le 25 novembre 1592, et étendue à l'Église universelle par Clément XIII, le 23 juillet 1765.

(4) Corporation moitié sérieuse, moitié burlesque, formée des fils de marchands ou de bourgeois et des clercs de la basoche sous la direction d'un abbé électif.

(5) Les chanoines de la cathédrale et ceux de la collégiale Saint-Georges.

Digitized by Google

et caresme, a faict prédication aux arrivées de chacune procession tant de la ville que village » (1).

Le 24 avril 1645, l'évêque (2) signait un mandement confirmatif des pouvoirs accordés aux Capucins « d'establir une fois ou deux l'année, en chasque paroisse, les prières de quarante heures, d'accorder indulgence plénière à ceux qui, estants confessez et communiez, visiteront l'église destinée pour la station et d'absoudre de tous les cas réservez mesme à Sa Saincteté » (3).

Un nouveau chapitre provincial se réunit au couvent de Chalon à la fin d'août 1646 ; la veille des élections, Jacques de Neuchèze préside à la cathédrale l'ouverture des Quarante-heures et porte en procession le Saint-Sacrement. Le lendemain, l'évêque célèbre au couvent la messe du Saint-Esprit, « on prescha huit jours de suite dans l'église cathédrale. Les prédicateurs ne prirent point d'autre sujet que les louanges de la Vierge. Les miracles arrivez depuis deux ans par ses intercessions dans la chapelle qui porte le titre de Notre-Dame-de-Pitié... leur en fournirent le dessein ». Cinquante religieux, devant redescendre la Saône pour regagner leurs résidences, furent agréablement surpris de trouver un bateau que les magistrats municipaux avaient fait préparer à leur intention, avec « toute sorte de provisions nécessaires pour leur nourriture » (4).

(1) *Journal de Noé Lacroix*, éd. cit., p. 38-39.

(2) Jacques de Neuchèze des Francs, comte de Bussy-la-Pesle et de Bran, seigneur de Thostes et de Genouilly en partie, neveu de sainte Jeanne de Chantal, né le 25 octobre 1591, docteur en théologie, prieur commendataire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, de Nantua et de Treffort, abbé commendataire de Saint-Étienne de Dijon, de Ferrières, de Breteuil et de Varenne, conseiller du roi et du Parlement de Bourgogne, vicaire général de Bourges, sacré évêque de Chalon le 29 décembre 1624, député aux Assemblées du clergé de 1625 et 1645, élu du clergé aux États provinciaux, mort en son palais épiscopal le 1er mai 1658, inhumé à la cathédrale, son cœur à l'église des Jésuites.

(3) Saône-et-Loire, H 274, nos 12-13. Sur l'un des exemplaires imprimés (en forme de placard), on a rayé à la main la phrase qui suit immédiatement la citation ci-dessus rapportée : « non seulement eux : mais encore les prestres approuvez ausquels, en cas d'affluence de peuple, ils communiqueront leurs pouvoirs ».

(4) Perry, p. 477-478; cf. *L'illustre Orbandale* (Chalon, 1662, in-4°), t. II, p. 45 et suiv.

Digitized by Google

A plusieurs reprises les Capucins chalonnais célébrèrent dans leur église des fêtes à l'occasion de la béatification ou de la canonisation de saints de leur Ordre; ce fut d'abord la béatification du frère Félix de Cantalice (1). « Le dimanche huictiesme mars 1626, écrit Noé Lacroix (2), il y a heu de grandes indulgences aux Pères Capucins... à l'imitation de sainct Félix; l'église desquels Pères Capucins estoit grandement bien orné et des cierges blancs tout à l'environ, l'espace de vingt-quatre heures clairans, auxquels plusieurs personnes de la ville et des villages ont gagné lesdictes indulgences ». La canonisation du même religieux motiva de nouvelles fêtes à la fin de 1713 ou au début de l'année suivante; faisant droit à la requête des Capucins, datée du 16 décembre, les habitants, réunis le 27, votent à cet effet 300 livres (3).

Le 6 mars 1730, la ville alloue aux mêmes religieux une aumône supplémentaire de 50 livres; le secrétaire de mairie consigne au registre de délibérations que c'est en vue des fêtes à célébrer pour la béatification de « Fidel de Maringne » (4); le classificateur moderne des archives en a fait le « R. P. de Maringue »; on reconnaîtra sans peine saint Fidèle de Sigmaringen (5). Enfin le 24 mai 1738, nouvelle subvention de 300 livres; cette fois le secrétaire de mairie se contente de nous dire qu'il s'agit de deux nouveaux saints, sans nous donner leurs noms (6). Aucune canonisation de Capucins n'ayant eu lieu à cette époque, les fêtes en question ne peuvent avoir été motivées que par la béatification de Joseph de Léonisse (7) et de Séraphin de Montegranaro (8) canonisés depuis.

(1) Convers capucin, né en 1513, prend l'habit au couvent de Città-Ducale, mort à Rome le 18 mai 1587, béatifié le 1er octobre 1625, canonisé en 1712.

(2) *Journal*, éd. cit., p. 59-60.

(3) Chalon, BB 28, f. 9-10.

(4) Chalon, BB 49, f. 67 v°; CC 132, f. 13 v°.

(5) Religieux capucin, né en 1577, novice à Fribourg en 1612, gardien de Feldkirch en 1621, assassiné dans les Frisons le 24 avril 1622, béatifié en 1729, canonisé le 24 avril 1745.

(6) Chalon, BB 34, f. 98 v° et suiv.; CC 137 (dép. art. 68).

(7) Né en 1556, mort le 4 février 1612; béatifié le 19 juin 1737, canonisé en 1746; cf. Saône-et-Loire, H 276, n° 91.

(8) Né en 1540, mort en 1604, canonisé en 1767. Le 4 septembre 1737,

Digitized by Google

Par deux fois le couvent de Saint-Jean-des-Vignes reçut la visite du général de l'Ordre. Ce fut d'abord en 1713; ce devait être Michel-Ange de Raguse, mais nous savons seulement que la ville déboursa 21 livres pour lui offrir un vin d'honneur (1). En 1751 les magistrats municipaux se mettent en plus grands frais; ils s'inquiètent tout d'abord de la façon dont leurs collègues de Dijon se proposent de recevoir le général, Sigismond de Ferrare (2). Le 18 mars, veille de l'arrivée, ils votent une aumône exceptionnelle de 30 livres et décident en outre que « l'un de messieurs les substituts [du procureur-syndic], accompagné du secrétaire, ... iront leur présenter à la personne de leur R. P. général, en lui faisant compliment de la part de la chambre, deux douzaines de bouteilles de vin et une autre douzaine de muscat » (3).

***

Sur la vie intérieure du couvent, les documents ne sont pas abondants, surtout pour le XVII[e] siècle. En 1720, le couvent abrite douze religieux prêtres, approuvés pour les confessions; un demi-siècle plus tard, un document sans date nous fournit une liste de huit religieux anciens, plus six étudiants et deux frères-lais (4). Le couvent chalonnais était alors désigné pour l'étude de la théologie.

Des incidents d'intérêt secondaire obligent à penser qu'il y régna toujours un esprit combatif prêt à s'enflammer à la moindre occasion (5). Ce qui n'empêchait pas les reli-

les Capucins obtiennent « indulgentias speciales... pro solemniis beatificationis B. Seraphini » (*Analecta O. M. Cap.*, t. X, 1894, p. 300).

(1) Chalon, CC 120, f. 67 v°; le mandat est du 29 août 1713.

(2) *Correspondance de la mairie de Dijon* (éd. Joseph GARNIER, Dijon, 1868-1870, in-8°), t. III, p. CXIX.

(3) Chalon, BB 52 (non fol.).

(4) Saône-et-Loire, H 276, n° 3, et H 277, n° 71.

(5) Le 11 septembre 1658, la dépouille mortelle de Louis-Chalon I[er] Du Blé — petit-fils de leur fondateur — ramenée de Flandre, était déposée momentanément aux Capucins. Le surlendemain devait avoir lieu l'inhumation aux Minimes, précédée d'une cérémonie solennelle à la cathédrale; les religieux, prévenant l'arrivée du clergé de la ville et des chanoines, déposèrent le cercueil dans leur cour d'entrée « pour empescher qu'ils ne le

Digitized by Google

gieux de se livrer au ministère de la prédication et de fournir au clergé séculier une aide précieuse pour la desserte des paroisses. Le P. Perry (1) fait les plus grands éloges d'une Mission générale dans les paroisses de la banlieue chalonnaise; commencés en avril 1643, les exercices se poursuivirent jusqu'au mois d'août de l'année suivante; les prédicateurs étaient au nombre de huit. En tout temps et dès 1671 les Capucins confessaient à la Collégiale Saint-Georges, à Verdun, à Givry et à Buxy (2).

Depuis 1718 au moins, c'est un religieux capucin qui exerce à la cathédrale les fonctions de théologal ; le Chapitre rémunérait ce service par une redevance annuelle de 100 livres (3). De plus les Capucins se livrèrent à plusieurs reprises, avec le plus grand dévouement, au soin des contagieux ou pestiférés que la ville avait coutume de reléguer dans des « cadoles » établies aux environs du couvent.

Le fonds des Capucins chalonnais, aux Archives de Saône-et-Loire, est composé en majeure partie de résolutions prises dans les Chapitres généraux ou provinciaux et relatives à des questions de discipline. La fréquence de ces rappels à l'ordre trahit un relâchement dont l'effet se traduit à la fin du XVIII[e] siècle par quelques évasions (4). Malgré cela c'est aux Capucins que revient l'honneur, en 1777, de porter sur leurs épaules la Vierge de pitié, honorée jusque-là dans la chapelle du grand pont et que la construction des quais obligeait à transférer à la chapelle de l'hospice Saint-Louis (5). Quelques religieux méritent une mention particulière.

levassent chez eux : il sortit un des... Capucins qui protesta tout haut au nom de la communauté que Messieurs de Saint-Vincent n'avoient point de droict chez eux » (Chalon, GG 17; cf. BB 16, ff. 50 v° et suiv.). Le 11 avril 1720, deux Capucins font incarcérer les chasse-coquins et le sergent de mairie qui avaient extorqué de l'argent à un malheureux mendiant (Chalon, FF 10).

(1) *Op. cit.*, p. 477.

(2) Saône-et-Loire, H 274, n° 27.

(3) Saône-et-Loire, H 276, n°[s] 14 et 96.

(4) Saône-et-Loire, H 277.

(5) Cf. mon étude sur *Les processions à Chalon* [Autun, 1921], in-8°, p. 18; le ms. cité (note 8) fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du château de Sercy (Saône-et-Loire).

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Bibliothèque de Chalon. Globe terrestre exécuté par le P. Louis Legrand.

Digitized by Google

Louis Legrand. — Né à Seurre, il résida, vers 1732, au couvent de Chalon et construisit deux globes, l'un céleste et l'autre terrestre, qui sont conservés aujourd'hui dans la grande salle de la bibliothèque, à l'hôtel de ville de Chalon. Ils sont supportés par une ferronnerie de la même époque qui ne manque pas de valeur artistique ni d'ingéniosité (1). Le même religieux avait antérieurement exécuté le globe terrestre, un peu plus gros, conservé à la bibliothèque de Dijon (2).

La bibliothèque de Chalon possède aussi son portrait, mauvaise toile enfumée et surtout encrassée de bitume, laissant deviner une physionomie empreinte de noblesse et d'esprit (3).

Les frères Gauthier. — Le 31 juillet 1728, Louis-François Gauthier, seigneur de Chamirey (4), adressait aux

(1) *Notice sur la bibliothèque* par Gustave Millot (dans le t. IV du *Catalogue* impr., Chalon, 1905, in-8°), p. 276-277 ; Courtépée, *Description... de Bourgogne* (Dijon, 1775-1788, in-8°), t. IV, p. 498 = 2e éd. (Dijon, 1847-1848, in-8°), t. III, p. 234. Les globes chalonnais sont deux sphères régulières de 5 m. 18 de circonférence, soit 1 m. 648 de diamètre.

(2) Exécuté en 1720 ; diamètre : 2 m. 27. Courtépée, *op. cit.*, t. II, p. 241 = 2e éd., t. II, p. 124; *Semaine religieuse d'Autun*, 1881, p. 858. — Le globe dijonnais a attiré l'attention de Restif de la Bretonne (*Monsieur Nicolas ou le cœur humain dévoilé*, t. V, Paris, 1796, p. 2421-2422) qui en vante les mérites : « Ce fut aux *Capucins* que je vis un globe superbe, ouvrage de vingt ans, fait par un Père dont les vœux avaient été forcés : il ne trouva que ce moyen de se distraire; l'ouvrage achevé, il mourut de chagrin. C'était le globe de la terre suspendu par les pôles, avec l'obliquité de nos climats ; il était construit d'après le système des pôles alongés, système qui l'emportait dans le temps où il fut tracé. En le fesant tourner, on voyait passer successivement tous les pays du monde, chaqu'un d'eux distingué par une couleur différente, les mers étaient en vert dit *de mer*, les noms des îles, des viles, des bourgs même s'y trouvaient écrits et placés à leur distance naturelle. On assure que les Jésuites dans le temps de leur puissance et lorsque l'on croyait l'alongement des pôles, en avaient offert trente mille francs aux Capucins qui les refusèrent ». Le globe en question est aujourd'hui installé dans les anciens bâtiments du Collège des Jésuites. — La bibliothèque de Lyon possède un globe analogue attribué aux Tiercelins de La Guillotière (*Revue du Lyonnais*, 4e série, t. V, 1878', p. 75 et suiv.).

(3) Donné en 1832, par M. Grisot, propriétaire à Saint-Remy (Saône-et-Loire), descendant de la famille Legrand.

(4) Commune de Bourgneuf-Val-d'Or, canton de Givry (Saône-et-Loire). Baptisé à la cathédrale le 6 octobre 1675, mort le 10 juin 1769, il eut au moins trois femmes :

1° Jeanne-Thérèse Duverne, épousée à Chalon le 3 juillet 1702, inhumée

Digitized by Google

officiers municipaux une « harangue » (1) pour leur demander de tenir son « fils aîné » sur les fonts baptismaux, au nom de la ville de Chalon, dont il était maire depuis 1714 (2). Le lendemain, une assemblée convoquée d'urgence faisait droit à cette requête (3); le 11 août, l'enfant était baptisé à la cathédrale et recevait les prénoms de Vincent-Louis-Bénigne-Chalon et signait lui-même l'acte de son baptême (4). Il avait en effet, à cette époque, au moins 13 ans, ayant été ondoyé à Beaune le 18 juillet 1715, probablement au jour même de sa naissance ou peu après.

Huit ans plus tard, le maire se rendant à Lyon, où son « fils aîné » devait faire profession chez les Capucins, la ville lui offre un vin d'honneur (5). Enfin le 13 septembre 1739, les magistrats chalonnais, informés que le nouveau Capucin venait à Chalon pour y recevoir le samedi suivant (6) « l'ordre sacré de la prêtrise » décident d'offrir un nouveau vin d'honneur au père du religieux (7), toujours

aux Carmes le 13 septembre 1703, dont un fils, Louis, né le 18 août précédent, mort probablement en bas-âge et en tout cas avant 1728.

2° Marguerite Colas, dite Colas-Bérard, née le 12 octobre 1688, inhumée au cloître de la cathédrale le 3 février 1712, laissant une fille, Claudine-Vivande, née le 6 août 1708 et inhumée le 14 septembre 1710.

3° Nicole Fromageot, originaire de Beaune, dont il eut au moins sept enfants : Nicole, née le 15 juillet 1714; Vincent-Louis-Bénigne-Chalon, ondoyé à Beaune le 18 juillet 1715 ; Françoise, baptisée le 27 août 1716; autre Françoise, née le 1er juillet 1718; Guillaume-François-Emmanuel, né le 5 novembre 1720; Louis-François, né le 21 mars 1722; Jean-Claude né le 14 avril 1723 (Chalon, BB 28, fol. 31; GG 6 à 13).

(1) Intégralement transcrite au registre BB 49 des archives (ff. 39 v°-40).

(2) Conseiller au présidial, il est nommé maire à vie par les élus généraux de la province le 13 août 1714 (Chalon, BB 28, fol. 31).

(3) Chalon, BB 32, ff. 56 v° et suiv.

(4) Cf. *infra* document I. — La cérémonie occasionna à la ville 157 livres de frais, plus le don d'un « plat bassin d'argent » payé 598 livres 10 sols (Chalon, CC 130, ff. 20 et 25). Les documents précités qualifient l'enfant « fils aîné »; mais dans son *Inventaire des archives* (p. 106), Gustave Millot (reproduit par J. Roy-Chevrier, *Chalon métallique*, 1919, in-8°, p. 613, note 3) a transcrit : « fils nouveau-né »; il aurait ainsi reçu la prêtrise à onze ans.

(5) Réglé par mandat du 10 mars 1736 à la somme de 51 l. 4 s. (Chalon, CC 135, art. 80 des dép.).

(6) Samedi des Quatre-temps, 19 septembre.

(7) Chalon, BB 50, fol. 35.

Digitized by Google

maire de la ville et devant exercer cette charge jusqu'en 1751.

François-Antoine Chevrier a inséré dans sa *Vie du P. Norbert* (1) une lettre curieuse qu'il attribue au P. Gauthier; écrite de Mâcon le 27 février 1746, adressée au comte de Verdun (2), cette lettre ne présente rien d'invraisemblable, elle offre au contraire tous les caractères de l'authenticité; et cette authenticité me paraît confirmée par la copie manuscrite de la lettre, faite après 1774 par un Chalonnais, qui ajouta au texte de Chevrier quelques détails inédits; il avait même commencé d'écrire : « Le père Gauthier mourut », ce dont il n'est pas permis de douter, mais je pense qu'il avait l'intention de consigner la date du trépas, celle-ci est malheureusement restée en blanc (3). Chevrier nous apprend que cette fin fut précédée de deux années d'égarement d'esprit, résultat d'une vocation forcée; de la lettre il convient de retenir que le P. Gauthier refusa le gardiennat du couvent de Chalon vers 1742.

J'ai de sérieuses raisons de penser que le Capucin visé par Chevrier est bien celui dont j'ai relaté le baptême tardif, mais qu'il ne faut pas le confondre, comme on l'a fait jusqu'ici, avec son frère puîné, Louis-François, né en 1722, qui, probablement après la mort de son aîné, s'est arrogé le droit d'ajouter à ses prénoms celui de la ville qui ne fut jamais sa marraine.

C'est ce dernier qui reçoit 100 livres du receveur communal, à la fin de décembre 1748, pour ses sermons de l'Avent à la cathédrale (4), et qui, le 2 avril 1754, pronon-

(1) *La vie du fameux père Norbert, ex-capucin, connu aujourd'hui sous le nom de l'abbé Platel* (Londres, 1763, in-12); rééd. dans *Œuvres complètes de M. de Chevrier* (Londres, 1774, in-12), t. III, seconde partie. Dans la première édition la lettre occupe les pp. 58-65; dans la seconde, les pp. 65-73. — Cf. *infra*, document II.

(2) Louis-Henri de Pons, qui, lors de son mariage en 1734, avait reçu de sa mère (Charlotte-Louise de Gadagne d'Hostun) le comté de Verdun (sur-le-Doubs, Saône-et-Loire).

(3) Bibliothèque de Chalon, fonds local 51, pièce 44.

(4) Chalon, CC 142 (non fol.); la mention du même registre, relative au Carême de 1747, ne concerne pas le P. Gauthier, contrairement à l'indication erronée de l'*Inventaire* imprimé; par contre le P. Gauthier dut, selon la coutume, prêcher le Carême de 1749.

Digitized by Google

çait, dans la même chaire, l'oraison funèbre de François Madot (1). S'il est exact, comme l'a écrit un contemporain (2), que ce panégyrique est l'œuvre du « fils unique » du « maire honoraire », il faut en conclure que l'aîné était mort avant cette date, peut-être même antérieurement à l'Avent de 1748. Cette oraison funèbre a été imprimée (3) et ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est une abondance inusitée de points de suspension... Le P. Louis-François, prêtre, vivait encore, au couvent de Chalon, le 11 octobre 1764, mais il ne doit pas y être mort (4).

Liste des gardiens.

Paul de Châtillon, novembre 1707 (5).
Nicolas de Mâcon, 20 mars 1711, 16 décembre 1712 (6).
Félix de Chalon, 5 août 1715 (7).
Chérubin de Chalon, 30 juin 1718, 12 décembre 1720 (8).

(1) François Madot, dit de Madot, né à Guéret, prêtre de Saint-Sulpice, homme de confiance de M^me^ de Maintenon qui lui confie la garde de son frère (le comte d'Aubigné), abbé commendataire de L'Absie, de Loroy et de Beaulieu, sacré évêque de Belley le 18 octobre 1705, transféré à Chalon le 24 décembre 1711, député à l'Assemblée du Clergé de 1715, conseiller d'honneur au Parlement de Bourgogne, plusieurs fois élu du Clergé aux États de la province, mort en son évêché le 6 octobre 1753, âgé de 82 ou 83 ans, inhumé à la cathédrale.

(2) Ms. de la bibliothèque du château de Sercy, cité par J.-Louis Bazin, *Histoire des évêques de Chalon*, t. II (Chalon, 1918, in-8°), p. 213.

(3) *Oraison funèbre de Monseigneur François de Madot, évêque et comte de Chalon sur Sone, prononcée au Service que les Hôpitaux du diocèse ont fait célébrer dans l'église cathédrale de Chalon sur Sone le 2 avril 1754.* Par le père Louis-François-Chalon Gauthier, religieux capucin. — A Dijon, chez Antoine de Fay, imprimeur des États, de la Ville et de l'Université. MDCCLIV. Avec approbation et permission (20 p. in-4°; p. 20 : approbations du vicaire capitulaire et d'un chanoine. *Archives de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, G 25).

(4) Saône-et-Loire, H 277, n° 78.

(5) Chalon, CC 115, fol. 46.

(6) Chalon, CC 118, fol. 51; Saône-et-Loire, H 275, n° 41.

(7) Chalon, CC 121, art. 31 des dépenses; provincial de 1719 à 1732 (Saône-et-Loire, H 277, n° 96).

(8) Saône-et-Loire, H 275, n° 53 et H 276, n° 3; religieux à Chalon le 23 juin 1732 (Saône-et-Loire, H 276, n° 74). Un religieux du même nom était gardien de Dijon en janvier 1664 (Saône-et-Loire, H 274, n° 20).

Digitized by Google

Ambroise de Chalon, 30 décembre 1721, 23 juillet 1724 (1).
Joseph-Marie de Semur, 4 juin 1726 (2).
Joseph de Mâcon, 28 octobre 1726, 12 juillet 1729 (3).
Archange de Bourbon-Lancy, 12 octobre 1729, 23 juin 1732 (4).
Félix d'Auxonne, 26 juin 1735, 7 février 1738 (5).
Chrysostome de Dijon, 1739 (6).
Félix d'Auxonne, 17 mars 1742 (7).
Edmond de Pont-de-Vaux, 14 juillet 1743 (8).
Chrysostome d'Auxonne, 17 juillet 1745 (7).
Bonaventure de Pont-de-Vaux, 14 août 1746, 18 janvier 1747 (7).
Mathieu d'Auxonne, 27 mai 1753 (7).
Edmond de Pont-de-Vaux, 15 juin 1755, 13 août 1756 (7).
Fidèle de Bligny, 19 mai-septembre 1757 (9).
Joseph-Marie de Montcenis, 20 juillet 1758 (10).
Fidèle de Bligny, 6 juillet 1759, 15 avril 1762 (9).
Jean-Baptiste d'Auxonne, 8 mai 1763, 1er mai 1765 (7).
Benoît de Chalon, 15 janvier-20 juin 1766 (11).
Fidèle de Bligny, 26 octobre 1767, 1771 (9).
Benoît de Chalon, 24 septembre 1772, 7 août 1774 (11).
Paul de Chalon, 1775, 1777 (12).
Fidèle de Bligny, 1778, 22 janvier 1781 (9).

(1) Religieux à Chalon le 20 octobre 1727 (Saône-et-Loire, H 276, nos 6, 16 et 28).
(2) Saône-et-Loire, H 276, n° 10.
(3) Saône-et-Loire, H 276, n° 28 ; Chalon, CC 131, fol. 12 v°.
(4) Saône-et-Loire, H 276, nos 39 et 74.
(5) Chalon, CC 134, art. 23, et CC 136, art. 22.
(6) Chalon, CC 138, art. 22.
(7) Saône-et-Loire, H 277.
(8) *Ibid.*, n° 11. Religieux à Chalon dès le 24 septembre 1730 (Saône-et-Loire, H 276, n° 54).
(9) Religieux le 15 janvier 1766 et le 10 février 1776; vicaire le 28 octobre 1781 et le 11 septembre 1782; mort le 30 avril 1790, âgé d'environ 78 ans, dont 60 de religion (Saône-et-Loire, H 277).
(10) Saône-et-Loire, H 277, n° 57; provincial de 1767 à 1770 (*ibid.*, n° 96).
(11) Religieux, prêtre, le 10 février 1776; vicaire le 22 janvier 1781; religieux, le 30 avril 1790 et le 11 février 1791 (Saône-et-Loire, H 277).
(12) Saône-et-Loire, H 277, nos 95-104. Religieux à Chalon dès le 14 février 1770, il est sûrement, ainsi que Benoît de Chalon, l'un des religieux dont les documents de l'époque révolutionnaire nous donnent le nom patronymique et dont il sera question plus loin ; malheureusement toute identification des derniers religieux est rendue impossible par le défaut de documents établissant la concordance des noms de famille et de religion.

Digitized by Google

Benoît de Chalon, 28 octobre 1781 (1).
André d'Aloxe, 10 janvier 1788 (2).
Fidèle de Bligny, fin 1788 (3).
Paul de Chalon, 1789, 11 février 1791 (4).

LISTE DES RELIGIEUX.

Jacques de Dijon et Boniface de Moulins, 1628-1629 (5).
Jean-Baptiste de Cornon, 1629 (6).
Mathias de Beaune, 1635 (7).
Véran de Chalon, 1638 (8).
Léandre, 1658, † 1667 (9).
Michel-Ange Tapin, de Chalon, 1659 (10), 20 octobre 1727 (11).
Claude Bon, en religion Silvestre de Chalon (12).
Denis, vicaire, mars 1709 (13).
Emmanuel de Bourbon, théologal; Emmanuel d'Autun, Jean-François d'Arnay, missionnaires; Gabriel-Marie de Chalon, tous prêtres, 30 juin 1718 (14).

(1) Saône-et-Loire, H 277.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) Le premier, prêtre, meurt victime de la peste en secourant les contagieux; le second qui l'assistait n'était vraisemblablement qu'un convers (PERRY, p. 444).
(6) Remplace Jacques de Dijon auprès des pestiférés (*ibid.*). — Cornon, hameau de Romenay (Saône-et-Loire), ancien fief avec seigneur du nom, dont la famille tomba en quenouille à la fin du XVI[e] siècle.
(7) Secourt également les contagieux et exerce son ministère jusqu'au couvent des Cordeliers atteint par l'épidémie (PERRY, p. 465-466).
(8) Auteur de deux ouvrages de spiritualité imprimés à Lyon (*Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, par l'abbé PAPILLON, publiée par l'abbé Joly, Dijon, 1745, in-fol., t. II, p. 349).
(9) Né à Dijon, il semble bien avoir résidé à Chalon (PERRY, p. 497). Il a laissé quelques écrits dont une oraison funèbre de l'évêque Jacques de Neuchèze (PAPILLON, t. I, p. 387).
(10) Le Jésuite PERRY (*op. cit.*, ff. lim. n. c. et manchettes) a utilisé des *Mémoires* rédigés par ce religieux. Une copie de ce recueil est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque provinciale des Capucins de Paris : Ms. 435 (33) et 436 (34). Cf. cette *Revue*, t. IV (1927), p. 465, note 1.
(11) Saône-et-Loire, H 276, n° 28.
(12) Le 17 janvier 1688, il est novice et teste au couvent de Moulins (Saône-et-Loire, H 274, n° 39).
(13) Chalon, CC 117, fol. 46.
(14) Saône-et-Loire, H 275, n° 53.

Digitized by Google

Alexis de Charnay-en-Bresse, prêtre, vicaire, 30 juin 1718; religieux, 30 décembre 1721, 1er janvier 1723 (1).

Gabriel de Chalon, lecteur, et Emmanuel de Chalon, prêtres, 30 juin 1718, 1er janvier 1723 (1).

Raphaël de Chalon, prêtre, missionnaire, 30 juin 1718, 20 octobre 1727 (2).

Jean-Baptiste de Chalon, prêtre, 30 juin 1718; vicaire, 28 octobre 1726, 24 septembre 1730 (3).

Joseph-François d'Arnay, Séraphin de Dijon et Théodore du Puy (*de Anitio*), prêtres, 12 décembre 1720 (4).

Bonaventure d'Auxonne, vicaire, 12 décembre 1720, 1er janvier 1723 (4).

Louis-Marie de Chalon, prêtre, 12 décembre 1720, 20 mai 1723 (4).

Arsène de Saulieu, Augustin d'Auxonne, Bernardin de Ravières et Jean-François de Châtillon, prêtres, 30 décembre 1721, 1er janvier 1723 (4).

François de Minot, mêmes dates; secrétaire provincial, 26 mai 1731, 23 juin 1732 (5).

Aurélien de Seurre, 20 mai 1723 (6).

Edmond d'Arnay-le-Duc, 20 mai 1723, 12 octobre 1729 (6).

Antoine de Seurre, prêtre, 20 mai 1723, 24 septembre 1730 (6).

Michel-Ange de Pont-de-Vaux, prêtre, 20 mai 1723, 18 janvier 1747 (7).

Paul de Lyon, 1723-1724 (8).

Bénigne de Beaune et Léonard de Chaussin, prêtres, 28 octobre 1726, 20 octobre 1727 (9).

Archange de Mâcon, prêtre, 28 octobre 1726, 24 septembre 1730 (9).

Michel-Ange de Beaune, prêtre, 28 octobre 1726, 23 juin 1732 (9).

Antoine-François de Chalon, prêtre, 28 octobre 1726; vicaire, 18 janvier 1747 (10).

(1) Saône-et-Loire, H 275, n° 53, et H. 276, n° 6.
(2) *Ibid.*, et H 276, n° 28.
(3) *Ibid.*, et H 276, n°s 28-54.
(4) Saône-et-Loire, H 276, n°s 3-12.
(5) *Ibid.*, H 276, n°s 6-74.
(6) *Ibid.*, H 276, n°s 12-54.
(7) *Ibid.*, H 276, n° 12 et H 277, n° 30.
(8) Il prêche à la cathédrale l'Avent et la Carême; la rétribution communale est versée au gardien (Chalon, CC 126, fol, 16).
(9) Saône-et-Loire, H 276, n°s 28-74.
(10) *Ibid.*, et H 277, n° 30.

Digitized by Google

Silvestre de Saulieu, 12 octobre 1729 (1).

Édouard de Puligny, 12 octobre 1729, 24 septembre 1730 (1).

Laurent de Dijon, 12 octobre 1729 : vicaire, 26 mai 1731, 23 juin 1732 (1).

Emmanuel de Nuits et Laurent de Mâcon, prêtres, 24 septembre 1730 (1).

Bernard de Dijon, lecteur, et Bonaventure de Chalon, prêtre, 26 mai 1731, 23 juin 1732 (1).

Melchior de Saint-Chamond, septembre-novembre 1733 (2).

Basile de Chalon et Romain de Dijon, prêtres, 18 janvier 1747 (3).

Louis-Marie de Chalon, 6 juillet 1759, lecteur le 28 mai 1763 (3).

Lazare de Monsarin, vicaire, 6 juillet 1759 ; lecteur, 26 mars 1762 ; prêtre, 11 octobre 1764 ; mort le 4 janvier 1770, âgé d'environ 68 ans, dont 50 de religion (3).

Andoche de Saulieu, vicaire, 26 mars 1762 (4).

Prosper de Monistrol, prêtre, et Bonaventure de Neufchâteau, 26 mars 1762, 11 octobre 1764 (3).

Cyprien de Tarare, 26 mars 1762 ; vicaire, 15 janvier 1766 (3).

Hyacinthe d'Abries, prêtre, 26 mars 1762 ; mort le 26 octobre 1767 (5).

Augustin de Besançon, vicaire, 28 mai 1763 (3).

Modeste de Pont-de-Vaux, 11 octobre 1764 (3).

Jean-Pierre de Chambéry, prêtre, prédicateur, mort le 15 janvier 1766, âgé de 42 ans environ (6).

Édouard de Lyon, prêtre, et Cyrille de Chanclose (?), étudiant, 15 janvier 1766 (3).

Claude-Denis de Pesmes, prêtre, théologal, 15 janvier 1766, mort le 10 février 1776, âgé d'environ 60 ans, dont 45 de religion (3).

Prudent de Dole, prêtre, et Bernard de Seurre, 26 octobre 1767 (3).

(1) Saône-et-Loire, H 276, nos 39-104.

(2) Il prêche une mission à Bissey-sous-Cruchaud (cant. Buxy, Saône-et-Loire) et dédie à saint François d'Assise une fontaine de cette localité, objet d'un culte très ancien (*Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. II, 1897, p. 52).

(3) Saône-et-Loire, H 277, nos 30-104.

(4) Jour de l'évasion de Zacharie de Beaune (Saône-et-Loire, H 277, no 68).

(5) Originaire de la custodie de Dauphiné (Saône-et-Loire, H 277, no 85).

(6) Originaire de la province de Savoie (Saône-et-Loire, H, 277, no 85).

Digitized by Google

Daubenton, dessert la paroisse de Bissey-sous-Cruchaud, mai 1768, juin 1769 (1).

Bonaventure de Saulieu, vicaire, 4 janvier-14 février 1770 (2).

Benoît de Saint-Chamond, lecteur, 4 janvier 1770, 7 août 1774 (2).

André, prêtre, et Vincent de Chalon, étudiant, 14 février 1770 (3).

Cyrille de Pont-de-Veyle, étudiant, 14 février 1770; prêtre, mort le 15 juillet 1773, âgé d'environ 25 ans, dont 8 de religion (2).

Bérard de Pont-de-Veyle, étudiant, 14 février 1770, 15 juillet 1773 (2).

Stanislas de Pont-de-Veyle, étudiant aux mêmes dates; prêtre, 7 août 1774 (2).

Claude de Lyon, prêtre, 14 février 1770, 11 février 1791 (2).

Cyprien de Mende, vers 1770 (2).

Jean-Baptiste de Verdun, antérieurement au 24 septembre 1772, mort le 11 septembre 1782, âgé de 77 ans environ, dont 57 de religion (2).

Maximin d'Auxonne, prêtre, mort le 24 septembre 1772, âgé de 68 ans environ, dont 45 de religion (2).

Michel-Ange de Dijon, théologal, Iérothée de Luxembourg et Louis de Montmédy, prêtres, Jérôme de Dijon, Charles de Monistrol, étudiant, 15 juillet 1773 (2).

Marc de Semur, prêtre, 15 juillet 1773, 7 août 1774 (2).

Antoine d'Avallon, prêtre, 15 juillet 1773, mort le 22 janvier 1781, âgé de 62 ans environ, dont 43 de religion (2).

Adam de Coblentz, prêtre, 7 août 1774 (2).

Lazare d'Autun, lecteur, 10 février 1776 (2).

Jean-Baptiste Rey, en religion, Symphorien d'Autun, 1776, 1790 (4).

(1) *Annales de l'Académie de Mâcon*, *loc. cit.*

(2) Saône-et-Loire, H 277, nos 71-104.

(3) A cette date, « apostasie » de Guillaume de Semur et de Philibert de Toulon, étudiants (Saône-et-Loire, H 277, no 95).

(4) C'est lui qui reçoit l'abbé Courtépée, attiré à Saint-Jean-des Vignes par la renommée des globes du P. Legrand. Cet auteur dit le P. Rey « fort officieux » et ayant « du talent pour la chaire » (*Voyages... dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777*, éd. A. de Charmasse, dans *Mémoires de la Société éduenne*, t. XIX, Autun, 1891, in-8°, p. 437). Le 29 juillet 1791, âgé de 54 ans, il est desservant intrus de Mercurey; il est signalé ensuite comme ayant livré ses lettres de prêtrise (*Histoire de Chalon*, par [l'abbé] L. Chaumont, Chalon, 1915, in-8°, p. 281, note 2). L'abbé Bauzon (*Recherches... sur la persécution religieuse dans... Saône-et-Loire*, Chalon,

Digitized by Google

Henri de Villeneuve-de-Berry, théologal, et Vital de Saint-Étienne, prêtres, 22 janvier 1781 (1).

Martial de Saulieu, 22 janvier 1781, 11 septembre 1782 (1).

Casimir de Péronne, prêtre, et Cyprien d'Ivry, 28 octobre 1781 (1).

Eustache d'Aloxe, 28 octobre 1781, 11 septembre 1782 (1).

Claude-Joseph Pointurier-Pidoux, en religion frère Aimé de Longeville, mort à Longeville le 11 juillet 1786, âgé de 40 ans, dont 15 de religion (1).

Honoré d'Arnay-le-Duc (2) et Lucien de Petit-Noir, 11 février 1791 (1).

Claude-Guillaume Salomon (3).

Claude Champaverre (4).

Jean-Baptiste Chauvot (5).

1889-1903, in-8°, t. I, p. 724 et 922) prétend qu'il dut déguerpir sur la constatation que sa servante se trouvait dans une position peu honorable pour le curé. La vérité est qu'au début de 1794 il touchait encore 400 livres de pension et 750 de traitement, qu'il mourut le 29 ventôse (20 mars 1794) et que le 5 thermidor (23 juillet suivant) le solde de son traitement est versé à Jeanne Jourot, son ayant-droit (Archives de Chalon, post. à 1790, non inv.).

(1) Saône-et-Loire, H 277, nos 101-104.

(2) Probablement le même que Pierre Lhéritier.

(3) Né le 25 mai 1720, il bénéficie à la Révolution d'une pension de 1.000 livres, chiffre supérieur à celui attribué à ses confrères le même jour : 9 avril 1791. Salomon prête le serment d'égalité à la fin de septembre 1792 et touche encore sa pension au début de l'an V (1796-1797). Réfugié à Chalon, il y mourut, en règle avec l'Église, le 17 janvier 1800.

(4) C'est ainsi qu'il écrit lui-même son nom. Prêtre, né le 10 décembre 1738, il prête le serment de liberté et d'égalité le 25 novembre 1792, lorsqu'il est installé vicaire de Saint-Pierre (c'est la première fois que l'on donne ce nom à l'ancienne paroisse Saint-Jean-de-Maizel), et ne paraît pas avoir prêté celui à la Constitution civile. Desservant de Russilly du 8 septembre au 31 décembre 1793, il « abdique la prêtrise », revient à Saint-Jean-des-Vignes, où, moyennant un logement et un carré de jardin, il exerce les fonctions de secrétaire de la commune ; démissionnaire le 23 août 1795, il touchait encore, au début de l'année suivante, sa pension de 800 livres. On le retrouve, après le Concordat, curé de Simard.

(5) Né le 18 février 1735, prête le serment à la Constitution civile, le 5 juin 1791, lors de son installation à un vicariat de Saint-Jean-de-Maizel; l'année suivante il dessert la cure de Saint-Cosme et, le 4 novembre 1793, prête le serment de liberté. Il touchait alors 800 livres de traitement et 400 de pension. En 1795, il est rendu à la vie civile, exerçant les fonctions de commis à l'administration du district; il ne paraît pas s'être jamais rétracté. L'abbé Bauzon (t. I, p. 380) l'a confondu avec un homonyme séculier, Guillaume Chauvot, curé intrus de Sermesse et qui touchait encore pension en 1796.

Digitized by Google

Zacharie Dubois (1).
Jean-Baptiste Dauphin (2).
Nicolas Dureux (3).
Jean-François Gaillard (4).
Pierre Lhéritier (5).

(1) Probablement le même que Martial de Saulieu, aumônier de la prison depuis janvier 1785 (Chalon, GG 28). Il « apostasia et donna dans tous les scandales » (Bauzon, t. I, p. 247); c'est lui sans doute qui en 1797 est secrétaire de la municipalité.

(2) Agé de 87 ans en 1790, disparu sans laisser de traces.

(3) Né le 25 avril 1729, il est qualifié « cy devant capucin et prêtre » au procès-verbal de son installation à un vicariat de Saint-Jean-de-Maizel, le 19 juin 1791; il déclare souscrire à la Constitution civile du clergé. Le 20 août, son traitement est fixé à 1.200 livres, mais réduit dans la suite à 1.100. En 1793 il dessert la cure de Saint-Maurice-des-Champs et, le 31 janvier 1794, il livre ses lettres de prêtrise; l'année suivante il touche une pension de 1.000 livres. On le trouve en 1798 instituteur approuvé des orphelins de l'hospice Saint-Louis (Bauzon, t. I, p. 529).

(4) Prêtre, touche en 1792 une pension de 700 livres; le 8 décembre il est curé assermenté de Saint-Denis-de-Vaux, au traitement de 1.200 livres; démissionnaire le 29 juin 1794, sa pension est fixée à 800 livres. Réhabilité en 1801, alors âgé de 49 ans, il est nommé curé de Saint-Germain-du-Plain. L'abbé Bauzon (t. I, p. 247) cite également un Lucien Gaillard qui me paraît être un dédoublement de Jean-François.

(5) En 1790, âgé de 33 ans, il est élu curé de Jambles; son traitement est fixé, le 10 avril 1792, à 1.200 livres, plus 350 de pension. Le 1er février 1794, il livre ses lettres de prêtrise et le 24 juin se voit attribuer une pension de 800 livres, au titre de prêtre démissionnaire; le lendemain, il donne un *exeat* pour Arnay-sur-Arroux (nom révolutionnaire d'Arnay-le-Duc, Côte-d'Or). Il dut se rétracter dans la suite, revenir à Chalon où il exerce un ministère caché; dénoncé il est arrêté le 6 août 1798 (Bauzon et l'un de ses continuateurs place cette arrestation en l'an VII : t. I, p. 247 et t. IV, p. 122; mais il est évident qu'il faut rectifier an VI : cf. t. II, p. 444, t. III, p. 684 et t. IV, p. 672). On saisit chez lui des ornements et des imprimés suspects, notamment une « Adresse du prince de Condé aux Français ». Incarcéré à la Charité de Mâcon, déporté à l'île de Ré, le 18 brumaire lui rend la liberté. Au Concordat il est desservant de Sainte-Hélène et Villeneuve-en-Montagne.

La communauté comprenait en outre en 1790 trois frères convers : 1° René-Bénigne Bertrand, âgé de 72 ans, probablement le même que Bénigne de Saulieu mentionné dès le 11 octobre 1764; on lui accorde une pension de 500 livres, il se retire à Saint-Cosme, puis il obtient le 30 mai 1793 un certificat pour aller résider à Saulieu (Côte-d'Or); 2° Jean-Baptiste Chamaillet, né le 11 juin 1734; il prête le serment d'égalité à la fin de septembre 1792, touche une pension de 400 livres et continue de résider à Saint-Jean-des-Vignes où il meurt le 20 frimaire an V (10 décembre 1796); 3° Jacques Dumagny, âgé de 33 ans, qui touche une pension de 300 livres jusqu'au 24 juin 1794. Les registres de sépulture mentionnent aussi le frère Didace de Bligny, mort le 11 février 1791, âgé d'environ 88 ans, dont 73 de religion (Saône-et-Loire, H 277, n° 101).

Deux anciens Capucins vinrent échouer à Chalon pendant la Révolution :

Digitized by Google

*
* *

A la fin du XVIII[e] siècle, l'abbé Courtépée recueillait sur place cette tradition que le couvent des Capucins avait été bâti de pierres provenant « des ruines de l'hôpital de Merlou » (1). Les religieux avaient en effet adressé requête au roi pour obtenir la concession des pierres de certaines constructions ruinées, sises au bourg de Marloux ; le 23 avril 1604, une commission présidée par le lieutenant général Étienne Bernard, se rend sur les lieux où elle avait préalablement convoqué un expert et quelques habitants du voisinage. Ceux-ci, serment prêté, affirmèrent tenir de leurs ancêtres que ces ruines, séparées de la chapelle qui existe encore par le chemin conduisant à Germolles (2), étaient celles d'une construction inachevée, ayant donné naissance à l'expression locale « ouvrage de Marloux », appliquée alors à toute œuvre non terminée. Il s'agissait plutôt, ainsi qu'on l'a déjà suggéré, des bâtiments abandonnés de l'ancienne léproserie ou maison-dieu. La concession fut accordée aux Capucins (3).

En 1701, Jean-Baptiste Girard, doyen de la Collégiale Saint-Georges et propriétaire mitoyen des religieux, faisait élever un bâtiment dont quelques fenêtres prenaient jour dans le jardin des Capucins ; en même temps le surplus du mur séparatif, en mauvais état, était endommagé. Il en

1° Claude Avignant, né le 24 août 1744, de provenance indéterminée, qui touche 700 livres de pension en 1794-1795 ; 2° Claude-François Bonnot, né le 11 août 1744, du couvent de Beaune, pensionné en 1793 pour la même somme, puis curé constitutionnel de Saint-Germain-les-Buxy, aux traitements successifs de 1.200, 1.000 et 800 livres, plus 350 de pension ; le premier juillet 1794 il est prêtre démissionnaire pensionné à 800 l., et, en 1798, sa présence est signalée à Saint-Loup-de-Varennes et son arrestation effectuée le 2 novembre à La Charmée. Il était sûrement rétracté et après le Concordat on le retrouve curé de Genouilly (Arch. de Chalon, post. à 1790, non inv.).

(1) *Voyages*, éd. cit., p. 437.

(2) Marloux et Germolles, écarts de la commune de Mellecey (cant. Givry, Saône-et-Loire).

(3) *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, t. V (Chalon, 1866-1872, in-4°), p. 2130 et suiv.

Digitized by Google

résulta un procès au bailliage terminé heureusement par un accord amiable homologué le 8 février 1703 (1).

Des travaux importants furent exécutés de 1720 à 1730 : restauration ou reconstruction ? il est difficile de préciser (2). Le 17 mai 1722, les Capucins obtiennent, des habitants de Givry « quatre piedz de chesnes morts et ne raportant aucuns glands » (3). L'assemblée des habitants de Chalon réunie le 21 février 1728, est saisie de la demande des religieux tendant à obtenir la croix de pierre, qui était érigée jadis sur le puits du Châtelet et reléguée à la maison de ville, « pour la placer au milieu du nouveau cloistre qu'ils viennent de faire bastir » ; les habitants concèdent cette croix à condition que les Capucins y feront graver les armes de la ville (4).

Quelques années avant la Révolution, les religieux obtiennent, des États de Bourgogne, deux toises de pierres, provenant des premières démolitions de la citadelle désaffectée, pour refaire leurs murs de clôture qui « périclitent et sont prêts de tomber de vétusté » ; ce qui leur vaut également une contribution extraordinaire de la ville (5).

Aucun plan, aucune description ne nous étant parvenus, il est difficile, impossible même, de tenter une reconstitution de ce couvent auquel la Révolution a été funeste (6). Le tracé de l'enclos est encore visible, mais l'emplacement de l'église reste incertain (7). Seuls, deux bâtiments, voi-

(1) Saône-et-Loire, H 275, nos 12 et 19.

(2) Les Capucins reçoivent 1.100 livres de divers bienfaiteurs, à l'intention de ces travaux, entre le 18 août 1723 et le 23 juillet de l'année suivante; un compte de travaux est daté de 1731 (Saône-et-Loire, H 276, nos 9, 11, 13, 16 et 72).

(3) Archives de Givry, BB 8.

(4) Chalon, BB 32, ff. 41 v° et 43 v°.

(5) Saône-et-Loire, C 99 et H 277.

(6) Le couvent et les jardins sont adjugés en un seul lot, le 4 avril 1791, moyennant 30.600 livres, à François Bard, négociant à Chalon. Il est stipulé au procès-verbal de la vente que l'acquéreur prendra le couvent sans « aucun des effets, tableaux, boisserie qui se trouvent dans l'église et les bâtiments », et « qu'au surplus les remises qui se trouvent dans la petite cour au devant de l'église ne seront point partie non plus de ladite délivrance et qu'il sera libre au fermier de la messagerie de les faire démolir et d'en enlever les matériaux » (Saône-et-Loire, série Q, ventes des biens nationaux, reg. 19, n° 23).

(7) Le seul souvenir conservé de cette église est un détail consigné au

Digitized by Google

sins de la porte d'entrée, sont encore debout, convertis en habitations particulières (1).

*
* *

Les quêtes faites dans la banlieue chalonnaise, pour subvenir aux besoins de la communauté, durent provoquer quelques conflits avec les curés dans la seconde moitié du XVII[e] siècle; les Capucins recoururent plusieurs fois au Parlement de Bourgogne pour faire cesser l'opposition des desservants (2). J'ai déjà parlé d'un différend avec les Cordeliers à ce même sujet (3) : il ne semble pas que l'offre bénévole, formulée par ceux-ci, en 1694, de s'abstenir momentanément, à raison de la misère des temps, de quêter

procès-verbal de visite, par le provincial, du 17 juillet 1745 : le gardien est invité à vendre les chandeliers dorés et argentés et à faire disparaître une « peinture indécente qui est dans le presbitère sous la représentation de saint Sébastien » (Saône-et-Loire, H 277, n° 17). — Le couvent posséda également douze petits tableaux sur cuivre, représentant les mois, donnés par l'abbé Duroydeault, mort antérieurement au 29 août 1703. A cette date un sieur Delagrange en donne quittance au gardien, spécifiant que les Capucins s'en dessaisissent à la demande de l'évêque et de l'abbé Des Planes (*alias* Deplanne, neveu de l'évêque); au dos de la quittance, un religieux a écrit : « décharge des tableaux de l'évêché » (Saône-et-Loire, H 275, n° 22).

(1) L'abbé Bauzon (t. I, p. 246) prétend que c'étaient la loge du portier et le réfectoire; pour le premier de ces bâtiments l'attribution n'est pas douteuse ; quant au second, son sous-sol voûté, muni d'une cheminée de pierre spacieuse, a pu déterminer cette opinion qui me paraît peu vraisemblable. Il s'agit en effet d'un pavillon isolé n'ayant jamais eu aucun point d'attache avec le couvent et de dimensions plutôt exiguës. — Le 23 décembre 1847, la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon était saisie d'une offre de vente de « plusieurs objets curieux que renferme le clos des Capucins ». C'étaient peut-être les quelques fragments de colonnes qui s'y trouvent encore et peuvent provenir de l'église.

Au nord de l'enclos et à peu de distance, on voit encore le débouché d'un aqueduc datant de la colonisation romaine; un léger filet d'eau alimente toujours, à l'étage inférieur, une piscine qui a servi, jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, à la purification des femmes israëlites. D'autre part, au sud-ouest du même enclos et tout proche de la clôture, un édifice octogonal, tombé de vétusté en 1916, était, d'après la tradition locale, l'ancienne synagogue voisine du cimetière des juifs.

(2) Arrêts du 12 octobre 1671 et du 26 octobre 1680 (Saône-et-Loire, H 274, n[os] 29 et 34).

(3) Cf. mon étude sur les Cordeliers, dans cette *Revue*, t. IV (1927), p. 578-579.

Digitized by Google

à Gergy, Demigny, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Martin-des-Champs, Champforgeuil, Fragnes et La Loyère, ait satisfait les Capucins, qui par ailleurs ne paraissent pas avoir eu de succès auprès de l'évêque (1).

Pendant quelques années les religieux jouissent d'une redevance annuelle de 100 livres que les habitants de Givry devaient leur verser en rétribution des prédications de Carême ; mais, en 1729, une concurrence se produisit : le 9 janvier, les habitants décident de remplacer les Capucins par deux Jésuites de Dijon « qui veulent bien prescher sans rétribution » (2).

Les premiers bienfaiteurs du couvent furent le chanoine Guillaud (3), le chantre Tapin et sa famille (4), Nicolas de Baufremont, seigneur de Givry — neveu d'Antoine Du Blé — qui leur lègue sa bibliothèque (5). Abigaïl Mathieu, dame de Traves, et le président Jean Perrault font bénéficier les Capucins de legs identiques à ceux destinés aux Cordeliers (6), à la seule différence près, en ce qui concerne la première bienfaitrice, qu'au lieu du salut imposé aux Cordeliers, les Capucins devaient chanter une grand'messe annuelle le huitième jour suivant l'anniversaire de son trépas.

On retrouve en outre un nombre important de legs, soit

(1) Saône-et-Loire, H 275, nos 3 et 4 ; cf. H suppl. (Cordeliers). Antérieurement, le 23 août 1666, l'évêque autorisait les charrois de bois, faits gratuitement aux Capucins, les jours de fête de précepte (Saône-et-Loire, H 274, n° 23).

(2) Archives de Givry, BB 16 ; Saône-et-Loire, H 276, nos 20, 40 et 62.

(3) Philippe Guillaud, chanoine de la cathédrale dès 1586, mort victime de la peste le 19 juillet 1631.

(4) *Orbandale*, t. II, p. 178. — Famille chalonnaise ayant fourni des avocats, des receveurs, un conseiller au bailliage, deux chanoines et un capucin dont j'ai parlé plus haut. Pierre Tapin, prêtre, docteur *in utroque jure*, curé d'Ouroux, prieur de Sainte-Marie-lès-Chalon, trésorier du chapitre cathédral en 1614, élu chantre le 7 septembre 1628, vicaire capitulaire en 1659, mort le 4 juin de cette même année.

(5) Perry, p 413. — Je possède un *Petit catéchisme... de Chalon* (Chalon, 1727, in-12), dont le titre porte la mention ms. suivante : « à l'usage des Pères Capucins de Chalon-sur-Saône » ; c'est le seul ex-libris du couvent que j'aie jamais rencontré, la bibliothèque a dû être entièrement dispersée à la Révolution.

(6) Cf. ce que j'en ai dit à l'occasion des Cordeliers, dans cette *Revue*, t. IV (1927), p. 582-583.

Digitized by Google

à charge de services religieux (1), soit sans aucune stipulation déterminée (2); par contre on ne trouve aucune

(1) Guillaume-François de Syuty-Villargois, enseigne, 200 livres pour une messe annuelle chaque jour de l'octave de Saint-François et un *De profondis* à l'issue des vêpres ces mêmes jours, 2 juin 1637. — Robert Mussard, 20 l. pour 6 messes, 14 juin 1642. — Guillaume Gon, chanoine, 100 l. pour 100 messes, 25 mai 1661. — Philippe de La Forge, mépartiste de Buxy, 40 l. pour messes à l'autel privilégié, 1 mai 1665. — Pierre de La Forge, châtelain de Chalon, messes au même autel, 26 mai 1670. — Jacques Bernard de Montessus, 100 l. pour 200 messes, 18 avril 1673. — J.-B. Lebret, sous-chantre, 10 l. pour 25 messes, 23 août 1673. — Louis Boulanger, avocat, 10 l. pour 20 messes, 15 mars 1680. — Théodore-François de Thésut, prêtre, 20 l. pour 40 messes, 18 mai 1681. — Claude Mailly, protonotaire apostolique, 100 l. pour 100 messes, 14 septembre 1682. — Louis-Bernard Quarré, chantre, 100 l. pour 30 messes, 30 octobre 1683. — J.-B. Vitte, protonotaire apostolique, 100 l. pour 300 messes, 8 septembre 1684. — Claude Bon, frère Silvestre de Chalon, 500 l. pour messes et prières, 17 janvier 1688. — Jean Chiquet, 200 l. pour 100 messes à l'autel privilégié, 23 février 1689. — J.-B. Thoison, aumônier de l'hôpital, messes à 10 sols chaque, 19 juin 1689. — Jacques de Thésut, prieur de Gigny, 50 l. pour 200 messes, 18 novembre 1689. — François Demangeon, 20 l. pour 40 messes, 5 juillet 1690. — Michel Boisselier, chanoine, 100 l. pour 150 messes, 1er août 1692. — Charles Boulon, enseigne, 12 messes, 1er août 1698. — Nicole Colmont, épouse Brondeault, 10 l. pour messes, 16 septembre 1701. — Edme Sousselier, ancien conseiller au bailliage, 25 messes, 15 août 1702. — Étienne Belin, 30 l. pour 100 messes basses, 30 mars 1706. — Louis Gauthier, même legs, 14 octobre 1706. — Antoine Noirot, maire, 100 messes, 8 août 1707. — Antoine Legrand, notaire, 10 l. pour 25 messes basses, 1er avril 1708. — Pierre Huguetan, 6 l. pour 20 messes basses, 25 autres messes, 10 juin 1709. — Louis de Foudras, 500 messes, 3 août 1709. — Pierre Machureau de Belcourt, commissaire de la maréchaussée, 200 messes à 10 s. chaque, 1er janvier 1718. — Anne-Marie Dombay, veuve Roussin, 100 l. pour 100 messes, 12 novembre 1720. — Jeanne Godard, veuve Petitain, 15 l. pour 50 messes, 1er octobre 1722. — Marie Mathieu, épouse Rollet, 200 messes, 7 septembre 1728 (*Livre d'or des donations pieuses... chalonnaises*, par Ch. Faitout, Chalon, 1910, in-8°, passim; Saône-et-Loire, H 274, n° 39).

(2) Guillaume Rigolot, 100 livres, 21 novembre 1641. — Claude Rigolot, avocat, 200 l., 7 juin 1651. — Claude Girard, procureur, 10 l., 23 avril 1666. — Bénigne Clerguet, 10 l., 8 août 1674. — Aimé Clerc, 10 l., 10 janvier 1676. — Louis Chappuis, curé de Saint-Martin-des-Champs, 100 l., 20 septembre 1681. — Jeanne Berthot, veuve Bye, 30 l., 22 juillet 1686. — Jean-Christophe Canat, père temporel, 150 l., 15 septembre 1704. — Jean Nalet, curé d'Ormes et de Simandre, 100 livres, 29 septembre 1709. — Edme Roussin, 100 l. pour la sacristie, 12 mars 1717. — Guillaume Beuverand, 00 l., 18 février 1720. — Victor Morcelot, substitut du procureur syndic, 2 bichets de blé, 25 mars 1755. — Joseph Demontherot, 500 l., 28 juin 1759. — Louis-François Gauthier, père temporel, 100 l., 16 mai 1764. — Élisabeth Viard, 200 l., 21 juillet 1764. — Claude Berthelot, chanoine, 60 l., 14 mai

Digitized by Google

élection de sépulture (1).

Les États de Bourgogne allouaient à chaque couvent de Capucins de la province une aumône annuelle de 12 livres (2) et la ville de Chalon une aumône aussi annuelle, que l'arrêt du Conseil d'État du 15 mars 1686, déterminant les charges ordinaires de la ville, avait fixé à 50 livres; mais auparavant cette aumône fut variable et longtemps payée en nature. En 1639, elle consiste en une fourniture de poissons pendant 19 semaines et qui coûta 19 livres; en 1667, viande et poisson se chiffrent à 43 l., 2 s., 6 deniers; en 1669-1670, nous trouvons une dépense de 54 l. pour la viande et 42 pour le poisson; en 1672, 94 l. et 48 l. pour la viande de 47 semaines et le poisson de 24 semaines; en 1675, la viande est fournie pendant 36 semaines et coûte 72 l. A partir de 1677 l'aumône est versée en argent, elle est alors de 40 l.; en 1679, elle se monte exceptionnellement à 113 l. et devient ensuite régulière à 50 l. (3).

Les Capucins bénéficiaient également de marchandises saisies : en 1686, du vin dont les tonneaux ne sont pas de jauge réglementaire; en 1718, du gibier; en 1725, dix quarterons de cercles de tonneaux défectueux; le 22 juin 1731, du beurre confisqué à une accapareuse; en 1740, de nouveaux cercles; en 1746, partie d'une vache qu'un boucher s'apprêtait à vendre pour du bœuf (4).

En décembre 1662, Louis XIV, confirmant les privilèges accordés antérieurement aux Capucins, les exempte à nouveau de tous impôts présents et futurs ainsi que des droits d'octroi. Le 3 avril précédent ils avaient obtenu l'exemption de la gabelle et les États de Bourgogne les exemptaient pareillement du droit de crue prélevé par la province sur le sel. En ce qui concerne les droits d'octroi, ils devaient,

1772. — Pierre Édouard, curé de Mellecey, 48 l., 29 septembre 1777 (Faitout, *loc. cit.*, Saône-et-Loire, H 275, n° 37).

(1) Faitout (*op. cit.*, p. 10) a bien relevé celle de Marin Demontherot, mais depuis, la découverte de l'épitaphe faite aux Carmes est venue infirmer cette transcription fautive du testament; cf. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, t. XVII (1920, in-8°), p. 28.

(2) Côte-d'Or, C 3370 (f. 57), 3372 (f. 251), 3686; Chalon, AA 26.

(3) Chalon, CC 95 à 143.

(4) Chalon, FF 2, 11, 21, 23, 25; HH 7.

Digitized by Google

comme les Cordeliers, les acquitter et l'amodiataire les leur remboursait dans la suite (1).

La liste des pères temporels se résume à quatre noms que j'ai pu retrouver :

Magnien, 17 février 1677, 30 mars 1680 (2).

Jean-Christophe Canat, 5 mai 1701, 13 décembre 1706 (3).

Antoine Riard, mars 1709 (4).

Louis-François Gauthier, 9 novembre 1723 (5), 16 mai 1764 (6).

PIERRE BESNARD.

DOCUMENTS

I

Chalon-sur-Saône, 11 août 1728.

ACTE DE BAPTÊME DE VINCENT-LOUIS-BÉNIGNE-CHALON GAUTHIER.

Le onze aoust mil sept cens ving huit, les cérémonies du batême ont été suppléez par moy soussigné [Lazare Carnot], prêtre, curé de Saint-Vincent, au fils aîné de Louis-François Gauthier, écuyer, seigneur de Chamirey, ancien conseiller au présidial de Chalon, maire et lieutenant général de police de ladite ville, et de dame Nicole Fromageot, de légitime mariage, lequel avoit été ondoyé le dix huit juillet mil sept cens quinze par le sieur Lefol, curé et archiprêtre de la paroisse de Beaune, suivant l'extrait qui nous en a été présenté et en conséquence de

(1) Saône-et-Loire, H 274 et 275 ; Chalon, FF 88.

(2) Chalon, CC 101 (non fol.) et 104 (f. 41); avocat.

(3) Chalon, CC 108 (f. 28 v°) et 114 (f. 49); avocat, prieur de la Confrérie de Saint-Yves en 1695, conseiller du roi, maître en la Chambre des comptes de Dole.

(4) Chalon, CC 117 (f. 46); nommé lieutenant général au bailliage en 1707.

(5) Saône-et-Loire, H 276, n° 11.

(6) FAITOUT, *op. cit.*, p. 107; c'est le père des religieux dont j'ai parlé plus haut.

Digitized by Google

la permission accordée par Monseigneur l'évêque d'Autun, et a été ledit sieur Gauthier fils présenté auxdites cérémonies au nom de ladite ville par Me Charles Vorvel, avocat en Parlement, capitaine châtelain de la châtellenie royale de Germolles, lieutenant de maire, Me Jean-Chrisostome Desbois, notaire royal et procureur au présidial de Chalon, sieur François Clément, marchand, et sieur Charles Demontherot, bourgeois, tous échevins de ladite ville, Me Philippe Cochon, notaire royal et procureur au présidial de Chalon, procureur du roy sindic de ladite ville, et par dame, dame Bénigne de La Michaudière, épouse de messire François Chartraire, ancien conseiller au Parlement, comte de Bierre, Montigni et autres lieux, trésorier général de la province de Bourgogne, sa mareine, représentée par dame Philiberte Petitjean, veuve de Benoît Gauthier, écuyer, et a été nommé Vincent-Louis et Bénigne-Chalon par mesdits sieurs les échevins et procureur du roy sindic de ladite ville de Chalon, et par madite dame de La Michaudière de Bierre, et ce en présence de Messieurs Laurent Bordet, notaire royal et secrétaire de la ville, Claude Gacon, procureur au présidial et substitut dudit procureur du roy sindic, François Paccard, receveur de la ville, et de Paul-François Besuchet, avocat en Parlement, ancien échevin, conseil de ladite ville, et Victor-Amédée Poisot, secrétaire commis, tous lesquels se sont soussignés avec lesdits sieurs et dame Gauthier, père et mère, et Vincent-Louis-Bénigne-Chalon, auquel lesdites cérémonies ont été supplées *(sic)* et demoiselle Françoise Amiens, veuve de Monsieur Louis Fromageot, bourgeois à Beaune, ayeule dudit sieur Gauthier fils, et nous. Se sont en outre soussignés Mre Antoine Toupoint, prêtre, prébendier de la cathédrale et vicaire de cette paroisse, sieur Philippe Gauthier (1), sous-diacre, et sieur Poinet, ecclésiastiques, assistans de ladite cérémonie.

(Archives de Chalon-sur-Saône, GG9, 1728, f. 23).

II

Mâcon, 27 février 1746.

Lettre attribuée au P. Gauthier, Capucin.

Ceux qui ignorent tout ce que les Capucins mettent en œuvre

(1) Fils de Philiberte Petitjean susnommée et cousin-germain du baptisé.

Digitized by Google

pour parvenir à être, pendant trois ans, le premier des *indignes*, ne connoissent pas le plaisir de commander, si puissant sur le cœur de tous les hommes. Il n'y a pas de brigues, [p. 65] de manèges sourds, de promesses artificieuses et de petits présents qu'un Capucin n'emploie pour arriver à cette dignité, dont voici les prérogatives publiques et secrettes, tirées d'une lettre du père Gautier, Capucin de la province de Bourgogne, écrite de Mâcon en 1746, à un de ses amis.

Ce Père Gautier, fils du maire royal de Chalon-sur-Saône, étoit célèbre par un esprit orné qui fit le malheur de sa vie. L'ennui de se voir engagé dans un Ordre où tous ses talents étoient déplacés, le jeta dans une mélancolie sombre qui dégénéra en frénésie, et le conduisit au tombeau, après deux années d'égarement d'esprit. C'est à ce même religieux, qui n'étoit rien moins que cagot, que l'on doit le charmant vaudeville d'*Épicure*, que tout Capucin qu'il étoit, il composa à la sollicitation d'une jolie femme de Dijon (1).

Mais je reviens à la lettre du père Gautier : elle est adressée au comte de Verdun, gentilhomme de la province de Charolois.

« Mâcon, ce 27 février 1746.

« [P. 66.] Vous êtes donc curieux, mon cher Comte, de connoître l'autorité capucine, et de savoir jusqu'où le pouvoir d'un gardien s'étend chez nous. Vous allez voir par les détails que je vais vous faire, que, lorsque je vous marque que le Père gardien ne veut pas que j'aille vous voir aussi souvent que mon inclination le désireroit, il a le droit d'avoir cette humeur, et que vous devez rejeter sur Sa Révérence tous les torts que votre amitié m'impute.

« Il n'y avoit pas trois ans que j'étois prêtre que le rang et la fortune de mon père déterminèrent les Capucins à me proposer le gardianat de Châlons *(sic)*. Comme je n'ambitionne, ne désire, ni veux aucun des honneurs qui rendent mes confrères un peu trop orgueilleux, je refusai net : on insista, mais ma franchise ne me permettant pas de leur céler les motifs que j'avois démêlés dans leurs empressements je leur dis que, comme ce n'étoit point pour moi qu'ils vouloient m'élever à ce sublime honneur, mais pour la fortune de mon père qu'ils comptoient pressurer pendant le cours de mon gardianat, ils feroient tout aussi bien

(1) Mlle Burteur, fille du vicomte-mayeur de Dijon (Bibl. Chalon, fds loc. 51, pièce 44).

Digitized by Google

de lui déférer [p. 67] cette place. Les Révérends, offensés de ma plaisanterie, ne me parlèrent plus de dignités, et je compte mourir ce que je veux toujours être, *gregarius miles*. Un de mes amis, qui avoit été gardien plus d'une fois, fut étonné de mon refus et m'entraîna dans notre chambre, qui étoit cependant *la sienne* ; mais la simplicité capucine nous refusant toute expression qui tend à la possession, nous ne connoissons point l'*égoïsme*, et nous ne pouvons, sans encourir l'indignation de notre saint patriarche, employer que le pluriel, pour désigner les choses que l'usage nous donne. Vous ririez, mon cher Comte, si vous entendiez de nos pères qui portent, sur cette manière de s'expliquer, le scrupule jusqu'à l'idiotisme et disent, avec une sotte bonhomie, notre main, notre bouche, etc., etc.

« Ce Père, m'ayant amené dans sa chambre, me querella vivement sur mes refus, et me traita d'insensé, de refuser une place qui pouvoit, disoit-il, me mener à la suprême puissance. — Y pensez-vous, mon pauvre Père, lui répondis-je, et à quoi pourroient aboutir trois années d'autorités, qui me ren- [p. 68] droient plus malheureux encore ? — Vous changerez de sentinent, répliqua mon ami, quand vous connoîtrez les prérogatives d'un gardien. Je vais vous les détailler : écoutez et repentez-vous. »

« Le père *Anselme* de Joigny, ayant *renifié* cinq ou six *charges* de tabac, moucha *notre* nez, et parla ainsi :

« Un gardien chez nous ne dépend de personne dans la maison où il commande ; tout ce qui l'environne est sous ses loix, et les ordres qu'il donne sont ceux d'un despote qui veut être obéi sur le champ, parce que la moindre désobéissance formelle est traitée de rebellion aux volontés de saint François, et les rebelles chez nous sont punis de la prison.

« Le gardien doit au réfectoire manger les mêmes mets que les autres religieux, parce que ce qu'on lui sert étant vu de tout le monde, il ne peut point se singulariser en mangeant mieux que les autres : le frère cuisinier a seulement l'attention de lui présenter ce qu'il y a de plus délicat. A l'égard du vin, comme il est renfermé dans une cruche, et qu'on boit dans une tasse, on lui donne ce qu'il y a de [p. 69] mieux ; et quand les vignes ont essuyé quelques accidents et que les vins ont manqué, les religieux sont réduits à boire du *cidre*, tandis que le gardien sable délicieusement sa cruche de vin de *Nuitz* ou de *Pomar*, suivant l'intention du fondateur.

« Ajoutez à ces glorieuses prérogatives, celle de manger de bons morceaux dans sa chambre et de s'enivrer seul, quand on

Digitized by Google

en a la louable envie ; et convenez que le gardianat vise à la suprême félicité. »

« Le père Anselme, grossièrement épicurien, poursuivit ses bas détails avec un flegme qui me l'auroit rendu méprisable, s'il n'avoit pas été un sot :

« Les dévots et les citadins se faisant associer à notre Ordre pour participer à nos prières, croient gagner les *indulgences plénières*, en venant manger dans nos réfectoires : leur présence est toujours annoncée par des mets délicieux et des vins exquis, qui ne sont servis que sur la table du gardien, à laquelle les étrangers sont invités à manger leur bien. Si le gardien, dans ces jours heureux que la piété des fidèles ramène souvent, veut se faire des amis qui [p. 70] prolongent son autorité, ou l'élèvent au définitoriat, il fait passer quelques bouteilles de vin, qu'on boit à portion égale à la santé des bienfaiteurs qui renvoient poliment la reconnoissance au gardien.

« Quand les âmes pieuses ne viennent pas, aussi fréquemment qu'on le désire, gagner les indulgences dont je viens de vous développer l'efficacité, le gardien a soin de les inviter et, comme il n'est permis d'entrer chez nous les mains vuides, ils viennent avec les cantines garnies, que nous nommons assez indiscrètement *le viatique*.

« Un religieux ne peut sortir de la maison, sans une permission expresse du gardien, qui a l'agrément de manifester sa bienveillance ou ses dédains en l'accordant ou en la refusant. Jugez de son autorité par la posture des suppliants. N'êtes-vous pas obligé toutes les fois que vous sortez, d'en demander la permission en vous prosternant sur la terre que vous baisez? et n'annoncez-vous point votre retour avec les mêmes humiliations? Que le sort d'un supérieur est différent ! Il prend son manteau quand il veut, va où la [p. 71] volonté le conduit, et la ville et la campagne sont des champs libres pour lui : il ne doit compte de ses démarches qu'à lui-même, et cette indépendance est le premier des biens.

« Un religieux veut-il avoir la permission d'avoir du café ou des liqueurs dans sa chambre? il doit payer ce droit par un partage égal entre le Père gardien et lui. Souhaite-t-il passer quelques jours dans le sein de sa famille ? le gardien, qui sait ce qui doit lui revenir de cette course, l'autorise ; et le religieux chargé des petits présents de ses parents, donne au supérieur, ou du tabac exquis, ou une tabatière d'écaille, ou des mouchoirs des Indes, que les dévotes de Sa Révérence marquent des lettres initiales de son nom et lavent tous les huit jours avec soin.

Digitized by Google

« D'ailleurs comptez-vous pour rien l'agrément d'avoir voix au chapitre provincial, de nommer les assistants et les définiteurs, et de vendre son suffrage à ceux dont la famille veut payer l'ambition. Joignez à tous ces avantages réunis celui de pouvoir espérer ces dignités, et de faire en qualité de définiteur le voyage de Rome pour aller [p. 72] donner sa voix à l'élection d'un général, et jouir de l'honneur de baiser le bas de la robe du cardinal *protecteur* et de voir le pape face à face, *comme si c'étoit un homme*. J'avoue que le gardien doit se trouver le premier à tous les offices; mais l'austérité de ses devoirs, la place éminente qu'il occupe dans le chœur, l'honneur des génuflexions et de l'encensoir, lui rappellent sa supériorité ; et dans le sein même de l'austérité, il trouve des avantages qui flattent son amour propre.

« Un sommeil tranquille et bienfaisant ne lui permet-il point de se lever à minuit? il dort; personne n'en murmure, parce que personne n'a le droit de se plaindre; et s'il daigne s'abaisser jusqu'à s'excuser, il feint le malade, on le traduit à l'infirmerie, où la meilleure volaille lui est servie.

—Convenez donc que tous ces avantages... (*sic*) sont très considérables, répondis-je, en interrompant le père Anselme, pour des fourbes ou des gourmands. Je suis sincère et sobre ; ainsi je serois un mauvais gardien, dont l'exemple deviendroit funeste à mes successeurs. » Le père Anselme se leva sans [p. 73] s'émouvoir, but deux verres de liqueur et se coucha en attendant l'heure du souper.

« Je ne sais, mon cher Comte, quelle idée vous allez avoir de cette place importante, dont vous vouliez connoître toute l'étendue; mais je devine bien que, d'après le détail des prérogatives du gardianat, vous m'estimez trop pour croire que j'ambitionnerai jamais le privilège de dire des duretés à mes frères, de gagner des indigestions et de m'enivrer.

(*Œuvres complètes de M. de Chevrier*, Londres, 1774, in-12, t. III, p. 64-73).

Digitized by Google

III

Pièces diverses attribuées au même Capucin.

VAUDEVILLE D'ÉPICURE

Fait par le père Gauthier.

Air : *Faut attendre avec patience.*

1.

Vous, qui du vulgaire stupide
Voulez écarter le bandeau,
Prenez Épicure pour guide
Et la Nature pour flambeau.
Il n'invente point de système,
Il ne fait que bannir l'erreur.
Et si nous rentrons dans nous-même,
Épicure est dans notre cœur

2.

La Nature prudente et sage
N'a jamais rien produit en vain.
Nos sens ont chacun leur usage
Et nous devons tendre à leurs fins.
Pour nous l'enseigner, la Nature
Nous a fait présent du désir ;
Par une route toujours sûre
Il nous mène droit au plaisir.

3.

Mais le plaisir cesse de l'être
Dès qu'il cesse d'être goûté ;
La débauche ne peut paraître
Sans faire fuir la volupté.
Qu'on mêle avec délicatesse
Et les sens et le sentiment ;
De Bacchus laissant l'ivresse,
N'ayons de lui que l'enjouement.

Digitized by Google

4.

Ton cœur est épris de Thémire,
Thémire est sensible à son tour ;
Tous deux, dans un commun délire,
Cueillez les roses de l'amour.
A servir l'ardeur de vos flammes
Employez l'été de vos ans,
Et qu'à l'ivresse de vos âmes
Se joigne celle de vos sens.

5.

Que les ardeurs de la jeunesse
Se tempèrent avec Vénus;
Que les glaces de la vieillesse
Se réchauffent avec Bacchus.
La vie est un instant qui passe,
Malgré nous il va s'envoler ;
Remplissons en du moins l'espace,
Ne pouvant pas le reculer

Fin.

VERS FAITS PAR LE MÊME PÈRE GAUTHIER, CAPUCIN :

Currimus ad mortem rapidum sicut ad mare flumen,
Dulcis enim res est vivere, amara mori.

Explication :

Nous courons à la mort comme un fleuve à la mer,
Car il est doux de vivre, et de mourir, amer.

Réponse que fit le même père Gauthier à Mme la marquise de Rully (1) qui lui demandait quelle différence il y avait d'une pendule à une femme :

(1) Marie-Ferdinande-Agathange de Vaudrey, femme de Charles-François Bernard de Montessus, seigneur de Rully et autres lieux.

Digitized by Google

Que la pendule servoit à indiquer les heures et que les femmes étoient faites pour les faire oublier.

(Bibliothèque de Chalon-sur-Saône, recueil factice fonds local 51, pièce 44, ms.).

Le ms. conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Lyon sous la cote 1234 a échappé à mes recherches et je suis redevable à un lecteur de cette *Revue* d'en connaître l'existence. Recueil de divers traités de dévotion, il ne paraît pas avoir un intérêt primordial, mais son état civil nettement déterminé en fait une relique précieuse des Cordeliers chalonnais.

Une mention consignée au verso de son feuillet 168 nous apprend d'abord que Jehan Blanc, clerc de Jehan de Gamaches, conseiller du duc de Bourbon en sa Chambre des Comptes de Moulins, acheva de l'écrire, le 17 décembre 1451, pour « Monseigneur de Beaujeu », fils du duc ; une autre main a ajouté : « Et assez tost après, mondit seigneur de Beaujeu, à la faveur de frère Antoine de Sailly (1) et de Jehannin Dor, donna ledit présent livre au couvent des Frères Mineurs de Saint-Laurent-lez-Chalon, au commencement dudit couvent, 1452. ».

On remarquera la même association de personnes — Antoine de Sailly et Jehannin Dor — dans le marché pour la construction du couvent ; mais le notaire chalonnais, Guillermin Fèvre, rédacteur du contrat, n'ayant pas jugé à propos de consigner la qualité religieuse du premier commettant, j'avais cru logique de supposer que ce personnage appartenait, comme Jehannin Dor, à l'antichambre ducale.

La mention du ms. de Lyon est doublement précieuse. Le nom d'Antoine de Sailly doit être inscrit en tête, sinon de la liste des gardiens, tout au moins de celle des Colétans venus de Dole et dont le P. Fodéré ne nous a pas conservé les noms (2).

(1) Et non « Saisy », comme il a été imprimé au *Catalogue général des ms.*, t. XXX, p. 308. La lecture « Sailly » m'est confirmée par M. Henry Joly, conservateur des Bibliothèques de la ville de Lyon, à qui j'exprime mes plus vifs remerciements.

(2) La note 5 (*Revue d'hist. francisc.*, t. IV, 1927, p. 529) est de ce fait à supprimer.

Digitized by Google

LE CARTULAIRE
DU COUVENT DES FRÈRES MINEURS
D'AUBENAS
(1294-1684)

(Suite)

CXXVIII

1641, 20 avril. Vente. R. P. Pacifique de la Noix, de l'Ordre des Révérends Pères Frères Mineurs Conventuels de Saint-François et « gardien au couvent » de la ville d'Aubenas, assisté de frère Jean-François Rieux, « son religieux audit couvent », en leur nom et des autres religieux dudit couvent, sachant qu'« aux guerres civiles passées l'église de leurdit couvent avoit esté « desmolie, estants con-« straincts faire le sainct service divin en maison d'autruy, et encore « bien esloignée de leurdict couvent, avec grande incommodité, « pour laquelle éviter ils sont en volonté de faire construire et « ediffier de nouveau une eglize dans l'enclos de leurdict couvent, « et n'ayant moyen d'y parvenir sans vendre de leur temporel », vendent à sieur Jacques Latour, notaire royal de Meyras, une propriété au terroir de Bruens inférieur, paroisse de Vals, contenant pré et champ d'environ 4 setiers (1), confrontant, etc., au prix de 600 livres suivant l'estimation faite par Me Philippe Blachière dit Mondafon, d'Aubenas, et Jacques Dumas, de Meyras, experts jurés. Fait dans la maison de Fabrias, appartenant aux hoirs de Demoiselle Gabrielle du Pin du Roux, en la paroisse de Nieigles et mandement de Jaujac. Présent : Hélie Martin, de Camaret de Prades, « demeurant pour rentier » en ladite maison de Fabrias. François Morier, notaire. Le frère J.-F. Rieux n'a su signer. (Fos 476 vo-480.)

CVXXIX

1642, 2 mars. Achat. Dlle Suzanne de Gerbal, veuve de sieur

(1) On dit aujourd'hui sétérée. Quatre sétérées font un hectare.

Digitized by Google

David du Rocher, habitante du lieu d'Albugeyres, paroisse de « Saint Salvadou de Peyre (1) » au diocèse de Mende, vend, comme mère de ses enfants et dudit « Rocheri », aux RR. PP. les Frères Mineurs Conventuels de l'Ordre de Saint-François de la ville d'Aubenas, absents, frère Pacifique de la Noix, gardien et syndic du couvent, présent, une maison et jardin ayant appartenu audit feu sieur « Rocheri », à présent tenue et « possédée » par les RR. Frères Mineurs susdits, sise à Aubenas, rue Saint-Antoine, confrontant du levant la rue droite Saint-Antoine, du couchant et « dernier » [derrière] autre rue appelée de la Pede ou des Estubes, « contenant du « costé de ladite rue Saint-Antoine et entrée d'icelle un membre « bas, sans voulte ny plancher et le dessus appartenant ausdicts « RR. Frères Mineurs, avec autre membre joignant, contenant « 5 cannes en parterre, lequel sert à présent ausdicts religieux de « reffectoyre ; petite chambre et galatas au-dessus, avec un estable « joignant les précédents du costé de bize, ensemble ledit jardin, « dans lequel il y a une cisterne avec un petit cabinet », comme il est contenu dans l'estimation, qui suit :

Jean Bruny et Pierre Raphaël, prudhommes jurés de la ville d'Aubenas, commis par Mrs les officiers ordinaires de ladite ville le 5 septembre précédent à l'instance de Dlle Suzanne de Gerbal, veuve de feu Sr David « Rochery », estiment la maison 450 livres, sans y comprendre les réparations faites par les Frères Mineurs.

La vente est passée au prix de 450 livres ; Suzanne de Gerbal reconnaît avoir reçu 245 livres, représentant les dépenses fournies par les RR. PP., pendant trois ans, pour Pierre Planchon, qu'elle a tenu aux écoles d'Aubenas pendant ces trois ans (2), plus 3 livres pour les frais d'estimation. En payement des 202 livres qui restent à payer, le R. P. Pacifique de Lanoix s'engage à entretenir pendant deux ans un enfant que Suzanne de Gerbal ou ses héritiers enverront au collège [des Jésuites] d'Aubenas.

Fait à « Saint-Salvadour », maison de Me Pierre Constant, de « Saint-Sauveur », présent, ainsi que frère Jean-Baptiste de Villeneufve, religieux dudit couvent d'Aubenas ; messire Guillaume Imbert, prêtre, comprieur de « Saint-Salvadour », Me Guy Meyssonnier, praticien dudit lieu, et Guillaume Pagès, de la Randesche, soussignés avec les parties. Massouyer, notaire (3) (Fos 422-427).

CXXX

1642, 3 mai. Fondation de l'église Saint-Joseph. « Fondation de l'église de Saint-Joseph par Madame la mareschalle [d'Ornano] ».

[Ce qui suit en latin :] Le 3 mai 1642, Urbain VIII, pape,

(1) Saint-Sauveur de Peyre (Lozère), cant. d'Aumont et arr. de Marvéjols.
(2) Voir plus haut 7 novembre 1640 et 9 février 1641.
(3) Voir 20 octobre 1645.

Digitized by Google

Louis XIII, roi de France, en présence Mres Pierre Simon, docteur en médecine, Samuel Barthélemy et François Cornut, régents de la vénérable ville d'Aubenas, de la licence d'illustrissime et révérendissime seigneur messire Louis de Suze, évêque de Viviers, a été posée par révérend messire Antoine Peys (1), curé de l'église paroissiale Saint-Laurent-d'Aubenas, spécialement député, la première pierre de cette église de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels de Saint-François, qui doit être construite à l'honneur de Dieu, sous le titre de Notre-Dame-des-Anges et de son très saint époux Joseph, par la libéralité de très illustre dame Madame Marie, comtesse de Montlaur, marquise de Maubec, baronne d'Aubenas, Montbonnet, Montpezat et Mayres, très fidèle épouse de feu très excellent seigneur Jean-Baptiste d'Ornano, gouverneur royal des villes du [Pont] Saint-Esprit, Saint-André, Crest, Morat, Pont de l'Arche et Honfleur, conseiller du roi en ses conseils, chevalier de son ordre [lire : ses ordres] et gouverneur de sérénissime prince, le duc d'Orléans, frère unique du roi, gouverneur de toute la province de Normandie et maréchal de France, absente, représentée par noble Louis de la Faye, conseiller du roi et juge de toutes les terres de la maréchale.

[Ce qui suit en français :] Approbation donnée par la maréchale " en notre château d'Aubenas, le 3e may 1643 ». Signé : Marie de Montlor. [André de Vignon, sieur de] Tarneysieu pñt. Peys (1), curé, [Louis] de la Faye, juge et commissaire de mad. dame. [Pierre] Duserre, lieut. de balif. P. Simon, régent. [Capitaine Emmanuel] Diamant. Barthélemy, régent. [Jacques ?] Marin, procureur juridictionnel. [Pierre] Raphel, greffier. H. [?] de Modène, pñt. [Jean Vincens, sieur de] Fabrias, pñt. [Mathieu Chalabrueysse dit] Galimard, pñt. [François ?] de Valeton, pñt. [Jean ?] Savyon, pñt. [Étienne ?] Savyon, secrétaire. [Jean ou Melchior] Gros, pñt. [Guillaume ?] Gaude. [Jean ?] Blachière, pñts. [Henri Niclot, sieur] de Fons, pñt. [Philippe ?] Blachière, pñt. Roche. Bounemant. A. Monteil. Dupuy, pñt.

[Ce qui suit en latin et en français :] Et moi secrétaire soussigné, prieur de Saint-Christophe de Valérargues au diocèse d'Uzès, Megier. F. Justin de Bomboys, prédicateur. F. Bonnaventure Boule, vicaire. F. Pacifique de la Noix, humble gardien. F. Modeste Boule. F. Jean-Baptiste de Villeneufve. F. Illuminé Laurens. F. Jean-François Rieu. F. Gabriel Brugeiron. F. Louis Escurette. F. Silvestre Duchemin. Approuvé par F. Bonaventure Grimaldy, provincial. (Fos 427-429.)

(1) Ses signatures autographes portent : Pays (Arch. Ardèche, Jos. Puech, notaire, reg. de 1643, 8°, 63 v°).

Digitized by Google

CXXXI

1642, 13 mai. Donation. Sire Étienne Roume, marchand d'Aubenas, donne au couvent des Frères Mineurs d'Aubenas les droits de lods, censes et rentes qui peuvent lui être dûs comme rentier de la maison de Géorand de 1630 à 1640 sur les maisons de feu Étienne de Farges, des hoirs d'Étienne Rochier, de Jeanne Monseret, veuve de Pierre Boisson, des hoirs de noble Pierre de Valeton, des hoirs d'Anne Chazotte et des hoirs de Jacques Gineys. Fait à Aubenas, dans la chambre du couvent. Présents : Sieur Étienne Savyon et Me David Vigier, d'Aubenas, soussignés avec R. P. Pacifique de la Noix, gardien, ledit Roume illettré. Roche, notaire.

La donation insinuée au bailliage de Villeneuve-de-Berg, le 22 août 1642. (Fos 429 vo-432.)

CXXXII

1643, 13 décembre. Fondations de messes dans les chapelles du pont d'Aubenas. Haute et puissante dame Marie, marquise de Maubec, baronne d'Aubenas, Montbonnet, Mirmande, dame de Vals, Montpezat, Mayres, Ucel, Saint-Laurent, la Villedieu et autres places, veuve de haut et puissant seigneur Messire Jean-Baptiste d'Ornano, en son vivant maréchal de France, sachant avoir aujourd'hui baillé à prix-fait la construction de deux chapelles sur le pont d'Aubenas, l'une dédiée à Notre-Dame de Pitié, l'autre à saint Nicolas, ayant l'intention d'y faire faire le service divin par tels prêtres ou religieux qu'elle établira, et, pour faciliter le service divin, fonde dans la chapelle Notre-Dame une grand messe avec diacre et sous diacre, à célébrer tous les ans le 23 juillet, et, dans la chapelle Saint-Nicolas, une messe basse des cinq plaies, à célébrer à chaque fête de saint Nicolas. Elle donne un capital de 60 livres, pour faire une rente de 3 livres au profit du couvent de l'Ordre de Saint-François d'Aubenas, qui devra trouver un homme solvable pour se charger du capital. Les clefs des chapelles seront remises au couvent, à qui appartiendront toutes les messes et offrandes. Au cas où le service ne serait pas fait la maréchale se réserve de nommer d'autres religieux et de retirer les clefs. Elle donne de plus au couvent une « chasuple ».

La fondation est acceptée par le P. Pacifique de la Noix, gardien, assisté de frère Louis Cayla, bachelier en sainte théologie, religieux dudit couvent, et de frères « Lumina » Laurens, procureur, Jean-Baptiste de Villeneufve, Jean Rieu et Joseph Hugon.

Fait à Aubenas, dans la « chambre de madite dame ». Présents : noble André de Vignon, sieur de Tarneysieu, gentilhomme ordinaire de Mgr le duc d'Orléans, Mr Me Louis de la Faye, docteur ès droits, juge en la baronnie d'Aubenas et Sr Melchior Gros, régent

Digitized by Google

moderne d'Aubenas. Signé : Marie de Montlor, F. Pacifique de la Noix, gardien. F. Louis Cayla. Lafaye pñt. Tarneysieu, pñt. Frater Joannes Franciscus Jeanteti. Puech, notaire (1).

CXXXIII

1643, 19 décembre. Frère Pacifique de la Noix, pour satisfaire au contrat précédent, remet à Me Louis Salavert, hôte d'Aubenas, la somme de 60 livres, moyennant une pension de 3 livres, hypothéquée sur une grange, terres, jardin, vigne et bois chastagnet dudit Salavert sis au mandement d'Aubenas, terroir de Fontbonne et contenant cinq sétérées. Fait [à Aubenas], au château de la maréchale d'Ornano. Présent : Mr Me Pierre Simon, docteur en médecine, signé avec ladite dame et le P. de la Noix. Puech, notaire. (Fos 432-437 vo.)

CXXXIV

1644, 1er et 7 mars. Testament et achat. — 1er mars. Testament de Marguerite Issartel, veuve de Timothée Siméon, d'Aubenas, malade à l'hôpital de ladite ville. Elle élit sépulture dans la grande église de Saint-Laurent d'Aubenas, tombe de ses prédécesseurs. Elle laisse aux pauvres de l'église d'Aubenas deux carterons de farine et à tous ses parents 2 sous 6 deniers. Elle fait héritier frère Pierre Pithon, hermite de l'Ordre [tiers ordre] de Saint-François, du lieu de Saint-Gineys de Rivedor, diocèse de Rodez en Rouergue, habitant de la présente ville d'Aubenas, « se nommant de ce nom et ordre et dudit lieu ».

Fait dans l'hôpital d'Aubenas. Présents : capitaine Pierre Sarrasin ; Jean de Névissas; Jacques Roure; Pierre Couze; Louis Annibal; Jean Roman et Alexis Vernol, tous d'Aubenas. La testatrice illettrée. Antoine Picaud, notaire.

CXXXV

— 7 mars. Frère Pierre Pithon, hermite du tiers ordre de la pénitence de Saint-François, du lieu de Saint-Gineys de Rive, diocèse de Rodez en Rouergue, habitant à présent en l'hôpital des pauvres de la ville d'Aubenas, remet à frère Pacifique de la Noix, recteur et

(1) Le texte du prix-fait de construction et celui de la fondation ont été publiés d'après le registre du notaire recevant (Joseph Puech, reg. de 1643, fos 503 vo et 506-508 vo, — alors dans l'étude de Me Niboyet, aujourd'hui aux Archives de l'Ardèche) par M. A. Mazon dans son étude intitulée : *Une page de l'histoire d'Aubenas, les Ornano en Vivarais*, Privas, 1911, 8°, pp. 83-85, extrait de la *Revue du Vivarais*.

Les chapelles ont été bénites le 28 décembre 1644. (Arch. Ardèche, Jos. Puech, reg. de 1644, fo 77 vo).

Digitized by Google

gardien du couvent des RR. PP. Mineurs, tout l'héritage à lui advenu par le décès de Marguerite Issartel, veuve de feu Timothée Siméon, d'Aubenas, moyennant 20 livres payées comptant. Le gardien se charge des honneurs funèbres de Marguerite Issartel. Fait à Aubenas, dans la maison de noble Jean d'Allard, lui présent avec Me David Vigier, cordonnier, Jacques Malachave, d'Aubenas et Sr Jean Terrasse, de Saint-Jean-Saint-Anier [Saint-Jean de Centenier, auj. Saint-Jean le Centenier], demeurant au collège d'Aubenas. Tous signés, le F. Pithon a fait sa marque. Antoine Picaud, notaire. (Fos 438-443 vo.)

CXXXVI

1644, 6 avril. Arrentement. Frère Pacifique de la Noix, gardien du couvent des Révérends Pères Mineurs d'Aubenas, arrente à Guillaume Delière, d'Ucel, une terre dudit couvent, inculte depuis longtemps, confrontant le pré de Mre Barthélemy Avond, curé d'Ucel, le bois et taillade du seigneur de Craux (1), etc., sous la pension de 12 sols. Fait au couvent. Présent : Me David Vigier, cordonnier. Barthélemy, notaire. (Fos 444-445.)

CXXXVII

1644, 2 juin. Extrait du testament de feu Jean Francisque Baptiste Corse (2), habitant d'Aubenas, qui a légué au couvent des Frères Mineurs une pension perpétuelle de 30 sous, sous la condition de célébrer annuellement six messes basses à l'intention du testateur ; ladite pension prise sur un capital de 30 livres, soit 25 livres à recevoir de Jean Coronnel, marchand d'Aubenas, débiteur du testateur, et 5 livres de sire Jean Gros, son héritier universel. Puech, notaire. (Fos 446.)

CXXXVIII

1644, 29 juin. Quittance par François de Valeton, sieur de Baruze et de la Magdeleine, fils, donataire et héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Pierre Valeton, à R. P. Pacifique de la Noix, gardien et syndic du couvent des Frères Mineurs, des arrérages de la pension de 14 deniers et 1 setier et 4 pots de vin que le couvent sert annuellement à Mme la maréchale d'Ornano, pour sept années, finies en 1622, pendant lesquelles Pierre Valeton a été rentier des censes de la maréchale. Roche, notaire (Fos 446 vo-447 vo.)

(1) René d'Ucel, seigneur de Craux (paroisse de Génestelle), etc.
(2) Il faut peut-être lire : Jean-François Baptiste, Corse.

Digitized by Google

CXXXIX

1645, 24 avril. Quittance. Frère Pacifique de la Noix, religieux de l'Ordre sacré des Révérends Pères Frères Mineurs Conventuels de Saint-François, gardien et syndic au couvent de la ville d'Aubenas, assisté de frères Illuminé Laurens, Jean-Baptiste de Villeneufve, Joseph Hugon et François Courtine, en leur nom et de Jean-François Rieux, aussi religieux dudit couvent, absent, donnent quittance à Sr Louis Latour, de Meyras, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Sr Jacques Latour, son père, de 170 livres que lui ou son père ont payé à l'acquit du couvent à Me Hilaire Meyssonnier, Mathieu Fayette, Jacques Fayette et Pierre Soleyrol, « chausiniers » [chaufourniers] de Mercuer. Hilaire Meyssonnier et Jacques Fayette, présents, approuvent et donnent quittance de la chaux fournie pour la construction de l'église du couvent. Ladite somme de 170 livres est le reste de celle de 300 livres que ledit feu Jacques Latour devait au couvent pour prix du pré des Cartons, paroisse de Vals, qu'il avait acheté au couvent par acte reçu Morier, notaire de Meyras. Fait au couvent. Présents : sieur Jean Matty, fils de Sr Scipion Matty d'Aul[u]eyre, de la paroisse de [Saint-Pierre de] Colombier, soussignés avec les RR. PP. et le sieur Latour. Pierre Maspetit, notaire royal de la Souche. (Fos 448-450 vo.)

CXL

1645, 20 octobre. Quittance par Dlle Suzanne de Gerbal au couvent des Frères Mineurs d'Aubenas, frère Illuminé Laurens, présent, de 202 livres pour l'entier payement de la somme portée au contrat du 2 mars 1642. Fait à « Saint-Salvadou », maison du notaire. Présents : Me Guy Meyssonnier, praticien dudit lieu, et Antoine Valentin, de Rouchadelz, signés avec ladite demoiselle : ledit frère Illuminé Laurens n'a su signer (1). Guy Meyssonnier, notaire. (Fos 451-452.)

CXLI

1646, 2 mars. Rémission. Sieur Gaspard Rosier [Rouzier], de la ville de Largentière, rémissionnaire de sieur Étienne Montbel, de ladite ville, remet à frère Pacifique de la Noix, gardien du couvent des Frères Mineurs Conventuels de la ville d'Aubenas, 30 livres de capital, avec les arrérages à échoir à Pâques, à prendre sur Estropy [Trophime] Vermalle, du lieu de Joux, paroisse de Chassiers, que ledit Vermalle lui doit par acte de rémission consenti par ledit

(1) Erreur du notaire; l'acte du 21 janvier 1647 est signé par le frère Illuminé Laurens : « F. Luminé ».

Digitized by Google

Montbel et reçu le 23 juillet 1642 par Bellidentis, notaire. Cette rémission est faite en payement de semblable somme que Rouzier devait au gardien. Fait à Largentière, au couvent des Frères Mineurs. Présents : sieur Guillaume Deleuze, apothicaire, et Jean Hébrard, soussignés avec les parties. Claude Vincent, notaire. (F^os 452-453 v°.)

CXLII

1647, 21 janvier. Achat. M^e Pierre Vidal, chapelier, fils de feu Jean, d'Aubenas, vend à R. P. Pacifique de la Noix, gardien et procureur du couvent des Frères Mineurs Conventuels de la ville d'Aubenas, assisté de frères Illuminé Laurens, Jean-François Rieu, Jean-Baptiste de Villeneufve et Joseph Hugon, un chazal en partie couvert, contenant une citerne, sis rue de la Pede ou des Estubes, confrontant du levant le jardin du couvent, du couchant la « ruette » entre la grande rue Saint-Antoine et la rue des Estubes, de bise la maison de David Vincent et du marin, la maison des hoirs de Louis Michalier, au prix de 95 livres, dont quittance. Fait au couvent. Présents : sire Pierre Guibourdenche et M^re Jean Félix, prêtre d'Aubenas, signés avec les parties sauf le frère Rieu. Maurice Dusaut, notaire. (F^os 454-456 v°.)

CXLIII

1647, 5 février. Échanges entre R. P. Pacifique de la Noix, gardien et syndic du couvent des RR. PP. Frères Mineurs Conventuels de Saint-François d'Aubenas, assisté de frère Luminé Laurens et des « autres religieux dudit couvent estans à la queste ou au provincial », d'une part, Marie « Avonde » [Avond], veuve de feu Louis Michalier le vieux et succédante aux biens de feu Jacques Michalier, leur fils, mort l'année précédente sans enfants et ab intestat, et Isabeau « Dalgonne » [Dalgon] « dite Dalgonte », du lieu de Vallon, diocèse de Viviers, veuve d'autre Louis Michalier, fils du susdit Louis, habitante d'Aubenas et « administraresse » de la personne et des biens de ses enfants et dudit Louis Michalier, d'autre part. Le couvent cède une maison que feu Marguerite Issartel, de Saint-Privat, veuve de feu Timothée Siméon, a léguée à feu frère Pierre Pithon, hermite du tiers ordre de Saint-François, duquel Pierre Pithon le couvent est rémissionnaire par acte reçu feu M^e Picaud, notaire (1), ladite maison sise à Aubenas, rue des Marcellins, avec un « gast d'eau de citerne » dépendant de ladite maison, le tout acquis par ledit feu Timothée Siméon de feu Pierre Girard, et laquelle citerne est dans le fonds des hoirs dudit feu Pierre Girard. Marie Avond et Isabeau Dalgon cèdent une maison

(1) Voir plus haut, 1^er et 7 mars 1644.

Digitized by Google

desdits feus Louis et autre Louis Michalier, père et fils, sise rue de la Pède et contenant trois « membres », savoir une cave, une cuisine et une pièce au-dessus, avec une citerne dans la cave, et confrontant du levant le jardin du couvent, du couchant la maison de Pierre Flouccard, de bise ladite rue de la Pède et du marin un chazal dudit couvent acquis de Pierre Vidal. Le couvent donne de plus 40 livres. Fait à Aubenas, dans la maison du notaire. Présents : le sieur Melchior Gros et sire Antoine Jouve, marchand, d'Aubenas, soussignés avec les deux pères. Maurice Dusaut, notaire. (F^os^ 457-461 v°.)

CXLIV

1647, 18 février. Quittance. R. P. Pacifique de la Noix, gardien et syndic du couvent des Frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François de la ville d'Aubenas, donne quittance à Antoine Lacrotte, fils et héritier de feu Jacques Lacrotte, du lieu du Rejange, paroisse de Saint-Andéol de Bourlenc, mandement de Boulogne, de 57 sous 6 deniers, pour sa part et moitié de 22 sous 6 deniers (*sic*) de la pension annuelle que feu Jean Doise et Jacques Lacrotte avaient vendue audit couvent. Fait à Aubenas, dans la maison du notaire. Présents : sire Jean Gros, marchand d'Aubenas, sieur Jacques Guibourdenche et sieur Antoine Jouve, d'Aubenas. Maurice Dusaut, notaire. (F^os^ 462-463.)

CXLV

1647, 12 mars. Appensionnement. Honnête femme Isabeau « Rigaude », veuve de feu sire Jean Garsin, d'Aubenas, et héritière de feu Pierre Rigaud, confesse devoir à R. P. Pacifique de la Noix, gardien et syndic du couvent Saint-François de la ville d'Aubenas, la somme de 76 livres 8 sous, pour vingt-neuf ans d'arrérages d'une pension de 2 livres 10 sous qu'une sienne terre sise proche la chapelle Saint-Antoine, aboutissant à la grange et pigeonnier de M^e^ Pierre Cailhet, doit au sieur commandeur de Saint-Antoine dont le R. P. Pacifique de la Noix est rémissionnaire par contrat reçu M^e^ Guichard, notaire de Valence, le 28 janvier 1641 et par arrentement reçu Lafaïsse, notaire ; et pour 6 sous de pension que ses prédécesseurs faisaient audit couvent, en raison des arrérages de treize ans. Le R. P. Pacifique de la Noix permet à Isabeau Rigaud de conserver les 76 livres 8 sous en payant au couvent une pension de 3 livres, 16 sous, 6 deniers. Fait à Aubenas, dans la maison du notaire. Présents : M^e^ Pierre Vachier et Claude Grenier, d'Aubenas. soussignés avec le R. P. Pacifique de la Noix et le frère Luminé Laurens. Maurice Dusaut, notaire. (F^os^ 463-466.)

Digitized by Google

CXLVI

1649, 3 janvier. Achat de pension. Dlle Catherine de Roudeyron, veuve et héritière sous bénéfice d'inventaire de feu sieur Jean Brun, d'Aubenas, vend au couvent des RR. PP. Frères Mineurs d'Aubenas, le frère Pacifique de la Noix, religieux de l'Ordre sacré de Saint-François et « proffez » dudit couvent stipulant, une pension de 50 casses d'huile, mesure d'Aubenas, au capital de 250 livres, payé comptant par le P. Pacifique de la Noix et provenant, savoir : 160 livres des épargnes de sa pension paternelle et 90 livres des épargnes de frère Illuminé Laurens, religieux affilié dudit couvent. Le frère Pacifique de la Noix « auroit tenu depuis un an le Saint-Sacrement dans le tabernacle de l'église dudit couvent et désiroit que la lampe y soit allumée et luyse nuict et jour » ; il donne à cet effet lesdites 160 livres. Catherine de Roudeyron pourra fournir de l'huile d'olive ou de noix, à sa volonté, et la délivrera au gardien ou sacristain à chaque fête de Saint-Antoine. Mr Me Pierre Brun, docteur ès droits, d'Aubenas, fils de la vendeuse, se porte caution pour sa mère; Catherine de Roudeyron hypothèque sa dot et Pierre Brun sa vigne de Fontbonne. Fait au couvent. Présents : le R. P. Bonaventure Béraud, vicaire dudit couvent ; les autres religieux et Guillaume Aboullet, de « Chaniac en Bottière » [Chanéac en Boutière]. Signé : F. Pacifique de la Noix. F. Bonavanture Beraud. F. Laurens. F. Jean-François Rieu. F. Michel. F. Bernardin Henry. Catherine de Roudeyron. Bruni. Aboullet. Giffon, notaire. (Fos 473 vo-476.)

CXLVII

1650, 31 juillet. Fondation. Haute et puissante dame Gabrielle de Vesc, dame de Leugière, la Borie de Balazuc, Gras, Saint-Maurice d'Ibie et autres places, habitante en son château de la Borie de Balazuc, « meuë de charité pour le couvent » des PP. Frères Mineurs de la ville d'Aubenas et d'une particulière dévotion pour la confrérie du Saint Cordon de Saint-François, « entièrement « [anciennement ?] exercée dans ledict couvent avec grand fruict et « discontinuée pour la notoire pauvreté dudict couvent,... fonde « par ce contract la confrérie du Saint Cordon dans ledit couvent « des Frères Mineurs dudict Aubenas, pour y estre dict et célébré « à perpétuité une messe tous les seconds dimanches de chasque « mois de l'année à l'honneur du séraphique père saint François, « avec les vespres à leur accoustumée, et ensuite sera faicte la « procession, à laquelle tous les religieux dudict couvent assiste- « ront et la bénédiction du Saint Sacrement ensuitte donnée, les- « quels religieux fairont mémoire les susdits jours de ladicte dame « fondatrice et pour toutes les maisons de Leugière, Balazuc, du

Digitized by Google

« Teil, d'Ourche et d'Eurre, tant vivant[s] que trespassez, com-« mençant au second dimanche du mois prochain et ainsi conti-« nuant à perpétuité (1) ». Elle donne pour cette fondation 240 livres en une pension de 12 livres, payable le 12 août, hypothéquée sur tous ses biens et spécialement sur son four « banier » de Balazuc. Fait au château de la Borie de Balazuc. Présents : Mes Jean Molin et Marc Rouzier, de Pradons, et Louis Reynaud, de Balazuc. Signé : Gabrielle de Vesc. F. Pacifique de la Noix. F. Bonavanture Riquard. Rouzier pāt. J. Molin présent. Reynaud. Boyer, notaire. Insinué au bailliage de Villeneuve de Berg. (Fos 480-484.)

CXLVIII

1651, 27 mars. Fondation. Révérend Père Pacifique de la Noix, prêtre et religieux du sacré Ordre des Frères Mineurs Conventuels et profès du couvent de la ville d'Aubenas en Vivarais a exposé à Mr Toussaint de Cabanis, greffier et secrétaire de la vénérable chambre apostolique du pays du Comtat de Venise [Comté Venaissin] et citoyen de la ville de Carpentras, son cousin, que considérant les merveilleux effets du Saint Sacrifice de la Messe pour l'expiation des fautes et péchés et le zèle et dévotion avec lesquels le service de Dieu se fait dans le couvent d'Aubenas, il désire, avec l'approbation de ses parents, faire une fondation dans ledit couvent. Il a consigné à cet effet entre les mains de Toussaint de Cabanis la somme de 1300 livres provenant tant de la vente de meubles que de diverses pensions dont il jouissait lorsqu'il était séculier et de celles qu'il s'était réservées et qu'il a épargnées. Toussaint de Cabanis a employé cette somme à l'achat de capitaux dûs par divers particuliers de la Palud (2) et à lui remis par le sieur Joachim Me [Mège] (3), bailli général de la vicomté de Vogüé (4) en Languedoc, lesdits capitaux montant à la somme de 1435 livres.

Le P. Pacifique de la Noix fonde trois messes par semaine dans

(1) Gabrielle de Vesc était à cette date dans un âge avancé. Elle avait épousé le 31 juillet 1583 Annet de Borne de Leugières, qui fut tué devant Montélimar le 19 août 1587. Elle était fille de Guillaume de Vesc, seigneur du Teil et de Jeanne d'Urre, fille de Giraud d'Urre, seigneur d'Ourches. Annet de Borne était le fils de François de Borne et de Martine d'Urre, dame de Balazuc.

(2) La Palud, Vaucluse, arr. d'Orange, canton de Bollène.

(3) Joachim Mège la Palud, fils du capitaine Claude Mège la Palud, de Vogüé, et de Marie Dufaure, épousa le 7 février 1632 Marie Maurel, fille de Gilbert et veuve de Philippe Trémoulet, d'Aubenas. Il signait : Mège (Arch. Ardèche, Marin Brousse, notaire, reg. de 1632, f° 85). En 1656 il est dit baille général des terres du comte de Vogüé et signe : Lapalud (*Ibid.*, L. Maurin, notaire, reg. de 1656, f° 67).

(4) La terre de Vogüé, érigée en baronnie en 1713, n'a jamais porté régulièrement le titre de vicomté.

Digitized by Google

le couvent d'Aubenas. La première, de *rèquiem*, le lundi, pour lui Pacifique de la Noix sous son nom de La Noix et sous le nom de Caste ?, qui est « du costé » de sa mère. La seconde, du Saint-Sacrement, le jeudi, pour tous ses amis et bienfaiteurs. La troisième, « *de Beata* », le samedi, pour les fins susdites. De plus, chaque quatrième dimanche du mois, les Frères Mineurs célèbreront [une messe] de Notre-Dame du Mont-Carmel, avec répons, procession et bénédiction du Saint-Sacrement.

Il affecte à cette fondation les pensions acquises pour lui dudit sieur Mège par Toussaint de Cabanis, savoir : une pension de 21 livres due par les hoirs de noble Jacques de Bruilion [du Breuil-Hélion], sieur de Combet [Combes], et de Dlle Catherine d'Augier (1), mariés, de la Palud (Antoine Guilhermier, notaire de la Palud) et une pension de 14 livres, au capital de 200 livres, due par noble Nicolas de Bruilhion [du Breuil-Hélion], sieur de Combet [Combes] (2). Fait à Carpentras, maison du sieur de Cabanis. Présent : Mr Me Étienne Ferrier, docteur ès droits, de Vaurias [Valréas]. Jean-Pierre Degorges, notaire apostolique. (Fos 670-673.)

CXLIX

1652, 23 février. Transaction. Feu noble Pierre-Antoine de Villeneuve, habitant de Monteux, et feu Dlle Isabeau de Rotta s'étaient mariés par contrat du 20 avril 1594, reçu Me Barthélemy Vani, notaire de « Pernon » (3). De ce mariage sont nés : 1° vénérable frère Paul de Villeneufve, à présent religieux profès du vénérable couvent des PP. Augustins de la ville d'Arles ; 2° vénérable frère Jean-Baptiste de Villeneufve, religieux profès du vénérable couvent des Frères Mineurs Conventuels de Saint-François en la ville d'Aubenas en Vivarais ; 3° Dlle « Vioulan » de Villeneufve, femme du sieur Claude Goutier [alias : Gautier], chirurgien à Monteux ; 4° feu Dlle Antoinette de Villeneufve, femme du sieur Pierre Veyson, marchand taffetier, habitant d'Avignon, lesquels quatre enfants ont succédé à leurs parents. Le feu sieur Paul-Antoine de Villeneufve avait donné 600 livres au couvent d'Aubenas et, en attendant le payement de cette somme, lui servait une pension de 30 livres. Ladite Dlle de Rotta a testé le 18 décembre 1648 devant Me François Vernier, notaire à Monteux, en faveur de ladite Dlle [Antoinette], sa fille. Paul-Antoine de Villeneufve est mort ab intestat. Il y a eu partage entre les héritiers et c'est la Dlle Violan de Villeneufve qui a été chargée de payer les 600 livres au couvent d'Aubenas.

Le R. P. Angelin Royes, religieux dudit Ordre de Saint-François,

(1) Mariés le 9 février 1596 (J. Villain, *La France moderne, II, Drôme et Ardèche*, p. 307.

(2) Fils du précédent (*Ibidem*).

(3) Pernes (?)

Digitized by Google

a assigné lesdites Dlles de Villeneufve devant les officiers de l'évêque de Carpentras pour la liquidation des droits de légitime du frère Jean-Baptiste de Villeneufve.

R. P. Pacifique de la Noix, gardien et procureur spécialement fondé du couvent d'Aubenas (par procuration reçue le 13 octobre 1651, Me Maurice Marin, notaire), d'une part, lesdits sieurs Pierre Veyson et Claude Goutier, celui-ci pour lui et sa femme, d'autre part, transigent.

Lesdits sieurs Veyson et Goutier payeront au couvent, outre les 600 livres, une somme de 400 livres, en tout 1.000 livres. Les époux Goutier n'ayant pas de fonds pour payer les 800 l. dont ils sont chargés (600 livres, plus 200 livres, moitié des 400 livres), serviront une pension de 40 livres. Pierre Veyson cède au P. Pacifique de la Noix une pension de 12 florins à lui due par Michel Jouve et Jeanne Mouton.

Fait à Avignon, dans la chambre haute de la maison du notaire. Présents : Mr Antoine Cathelany et Jean-Joseph Hiberty, praticien d'Avignon. Symphorien Michalet, notaire apostolique et royal. (Fos 484 vo-494.)

CL

1653, 20 avril. Rémission. R. P. Pacifique de la Noix, gardien et syndic du couvent de Saint-Joseph des Frères Mineurs Conventuels d'Aubenas, remet à Claude Martin, fils de feu Pierre, du Sollier, paroisse d'Ayzac, les droits qu'il a sur une portion d'un pré dit des Levades, par bail à lui expédié par les officiers ordinaires d'Ayzac le 5 juin 1646, au prix de 25 livres, sous la pension de 25 sols. Fait à Aubenas, au réfectoire du couvent. Présents : Mathieu Gastaud, de la Coste, paroisse de Saint-Privat, et Jean du Fau, illettrés comme Claude Martin. Brousse, notaire. (Fos 507 vo-509.)

CLI

1653, 3 juin. Quittance. R. P. Antoine Camus, religieux du monastère de Saint-Antoine et procureur de l'abbaye et chapitre dudit monastère, donne quittance aux religieux du couvent des Frères Mineurs de Saint-François d'Aubenas, absents, R. P. Joseph Hugon, religieux et procureur dudit couvent pour eux présent, de tout le prix des arrentements qui leur ont été ci-devant passés de la commanderie Saint-Antoine d'Aubenas jusqu'à l'an dernier 1652 inclus et de toutes les autres fermes qui leur avaient été passées ci-devant par feu vénérable religieux frère Louis Duport, en qualité de commandeur dudit Aubenas, « sans toutesfoys que la présente « quittance puisse en rien préjudicier ausdicts seigneur et chapitre « Saint-Anthoine à retirer ou fournir les Révérends Pères Jésuittes « dudict Aubenas en vertu de la vente à eux passée cy devant par

Digitized by Google

« lesdicts seigneur abbé et chapitre de ladicte commanderie des « Révérends Pères Mineurs ou du R. P. Pacifique dudict couvent « de Saint François tous les papiers, procès, terriers, lièves, tiltres « et documentz dont ils se trouveront saisiz, dépendantz de la sus- « dicte commanderie d'Aubenas ». Fait à Saint-Antoine [de Vien-nois], dans le monastère. Présents : Barthelemy Farcoz et Michel Thévenin, dudit lieu, soussignés. Buisson, notaire. (F^os 502 v°-504.)

CLII

1653, 29 juin. Rémission. M^r M^e Marc Fournier, conseiller du Roi et juge de la cour royale du droit d'équivalent du diocèse de Viviers établie par le Roi en la ville d'Aubenas, ayant obtenu ordonnance de bail de décret contre Louis Dardus, d'Aubenas, d'une maison ayant appartenu audit Dardus, sise dans ladite ville, rue des Estubes, confrontant du levant ladite rue, du couchant la muraille de la ville, de bise la maison de Jean du Fau dit Burzet, du marin la maison d'Étienne Guérin, au prix de 81 livres 3 sous, remet, pour le même prix, ladite maison à R. P. Pacifique de la Noix, gardien du couvent des religieux de l'Ordre de Saint-François de la ville d'Aubenas, tant pour lui que pour les autres religieux. Fait au jardin dudit couvent. Présents : M^r M^e Pierre Bruny [ou Brun], docteur ès-droits, premier régent moderne de ladite ville ; M^r M^e Jean de Roumezin [ou Romesin], avocat au Conseil, natif des Chambons [du Chambon ?] en Velay et le sieur Jean du Roure, de Joyeuse. Dusaut, notaire. (F^os 509 v°-512.)

CLIII

1653, 23 novembre. Rémission. Révérende dame Marie d'Ornano, prieure des prieurés conventuels de Saint-Martin de la Villedieu et de Saint-Maurice Terlin, ordre de Cluny, transférés en cette ville d'Aubenas, procuratrice dûment fondée de noble Jean de Salians [Saillans], religieux en l'abbaye Saint-André le Bas, de Vienne, par acte reçu M^e Camet, notaire de Vienne le 9 juin 1653, et celui-ci procureur de noble Aimé de Salians [Saillans], sieur de Brézenaud, son frère, capitaine au régiment de Vendôme, héritier bénéficiaire de feu D^lle Justine de Saillans (procuration reçue par M^e Minuty, notaire royal d'Aix-en-Provence le 20 mai 1652), remet et délègue au couvent des RR. PP. Frères Mineurs Conventuels de cette ville d'Aubenas, le R. P. Pacifique de la Noix, gardien, présent, la somme de 300 livres à prendre sur sieur Guillaume Nicolas, régent [de l'école ?] de Valgorge, en déduction de la somme de 1275 livres qu'il doit à ladite feue D^lle Justine de Saillans par obligation reçue par M^e Raoux, notaire de Villeneuve de Berg, le 19 mars 1644. Ladite rémission faite moyennant semblable somme de 300 livres que ladite feue D^lle de Saillans avait léguée au couvent des Frères Mineurs

Digitized by Google

d'Aubenas, en son testament fait à Vienne en Dauphiné le 10 janvier 1652, enregistré au mois d'avril suivant en la cour royale de Vienne. Frère Pacifique de la Noix donne quittance de ladite somme aux héritiers et s'engage à faire dire la messe fondée par la testatrice, tous les mercredis, pour la rédemption des captifs. Fait à Aubenas, au parloir de ladite dame. Présents : Pierre Fabre et François Duranc, d'Aubenas, signés avec les parties : Marie Dornano, prieure. F. Pacifique de la Noix. Nicolas. Duranc. Fabre. [Joseph] Puech, notaire. (Fos 512 vo-515.)

CLIV

1653, 26 novembre. Transaction entre R. P. Pacifique de la Noix, gardien et économe du couvent des RR. PP. Cordeliers de la ville d'Aubenas, d'une part, et Pierre Floccard, potier de terre d'Aubenas, comme mari et héritier de feu Suzanne Bounaud, d'autre part. F. Pacifique de la Noix dit qu'en 1621 F. Paul Bounaud, beau-frère de Pierre Floccard, a été reçu au couvent et qu'il y est resté jusqu'à sa mort arrivée en 1629; qu'il avait testé le 20 octobre 1629 en faveur de sadite sœur, lui substituant le gardien du couvent. Suzanne Bounaud étant morte sans enfants, le P. Pacifique de la Noix est en droit de demander tous les biens dudit feu F. Paul Bounaud, et, s'il ne veut se servir du testament, de réclamer le remboursement de l'entretien du F. Paul Bounaud pendant huit ans.

F. Pacifique de la Noix, gardien, assisté de R. P. Joseph Hugon, procureur; R. P. Antoine Maurel, prédicateur; F. « Illuminé » Laurens; F. Jean-François Rieu; F. Jean-Baptiste de Villeneufve, clerc; F. Christophe Champetier, religieux, renonce à toutes les prétentions qu'il peut avoir tant par le moyen du testament de F. Paul Bounaud, reçu par le R. P. Jean Veyson, gardien du couvent en 1629, « temps et année de peste », à défaut de notaire, que par le moyen des dépenses faites par le couvent pour ledit feu F. Paul Bounaud.

Pierre Floccard vend et remet au couvent une petite maison sise à Aubenas, quartier de Saint-Antoine et rue des Estubes, contenant quatre « membres », savoir, cave, cuisine servant actuellement de cuisine aux PP. Cordeliers, et deux autres pièces. Et comme ladite maison pourrait, à cause des réparations faites par Floccard, valoir plus que les sommes prétendues par le F. Pacifique, le couvent paiera de plus 42 livres à Floccard.

Fait au réfectoire du couvent. Présent : sieur Pierre Félix, d'Aubenas, soussigné avec le gardien et ceux des religieux qui savent signer (1). Marin, notaire. (Fos 515 vo-520 vo.)

(1) Les religieux qui n'ont pas signé sont les frères Illuminé Laurens, Jean-François Rieu et Jean-Baptiste de Villeneufve. Le F. Jean-François

Digitized by Google

CLV

1654, 24 février. Transaction entre R. P. Joseph Hugon, syndic du couvent des RR. PP. Frères Mineurs de la ville d'Aubenas, d'une part, et Me Antoine Rigoud, marchand d'Aubenas, mari de Catherine Vincent, héritière sous bénéfice d'inventaire de feu Vincent Vincent, d'autre part, en procès en la cour de nosseigneurs des requêtes du palais à Toulouse au sujet d'une pièce de terre et pré, sise au terroir de Rieupotier, baillée en arrentement perpétuel par feu F. Laurent Clastre, syndic et gardien du couvent audit feu Vincent Vincent, avec deux autres pièces sises l'une au terroir de Boisvignal et l'autre au terroir de Couloubret (Me Abraham La Faye, 6 janvier 1609), sous la pension de 28 livres 10 sous, augmentée d'une livre par contrat passé entre F. Hilaire Molières, syndic et procureur du couvent, et ledit Vincent Vincent (Me Ferrier, notaire, 18 avril 1611), ratifié par autre contrat passé entre ledit Vincent Vincent et R. P. Basile Leubrain [ou Bubrain?], gardien du couvent (Me Pierre du Serre, notaire, 10 février 1623). Lesquels contrats sont préjudiciables au couvent parce que le revenu desdites pièces dépasse le double de la pension.

Antoine Rigoud déclare qu'il a payé la pension, dont il exhibe les quittances; il ajoute que la pièce de Couloubret est actuellement possédée par le couvent et celle de Boisvignal par Me Jacques Vernol, chirurgien.

Antoine Rigaud renonce à la terre de Rieupotier et demeurera déchargé de la pension de 27 livres 10 sous, ainsi que de la taille et cense.

Fait à Aubenas dans la maison du notaire. Présents : Me Louis Faugier, cordonnier, illettré; Mes Jean Savyon, praticien, et Jacques Brousse, notaire royal. Signé : F. Joseph Hugon, syndic. Rigaud. Brousse. Savyon. Pierre du Serre, notaire. (Fos 521-525.)

(A suivre).

AUGUSTE LE SOURD.

Rieu était illettré (voir 20 avril 1641), mais les FF. I. Laurens et J.-B. de Villeneufve ont signé en d'autres occasions (3 mai 1642, etc.).

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

ARNALDO FORTINI. *Nova vita di San Francesco d'Assisi offerta dalla città d'Assisi al mondo devoto in ricordo del VII centenario della morte di lui.* — Milano, Alpes, 1926. In-8°, 484 p., avec pl. hors texte. — 44 lire.

Si la célébration du centenaire de saint François a été merveilleusement réussie, surtout en Italie, il faut l'attribuer en bonne partie à l'union des deux pouvoirs civil et religieux. Non seulement le « Duce » a fait construire une grande route pour faciliter l'accès du Mont Alverne aux pélerins et aux touristes, mais le roi lui-même a visité plusieurs sanctuaires franciscains. A Assise, le maire de la ville, le *sindaco*, un lettré, M. Arnaldo Fortini, a composé la nouvelle vie de saint François que nous présentons aux lecteurs de la *Revue*.

Le but de l'auteur n'a pas été de remplacer les « Vies » existantes, il s'est placé à un tout autre point de vue. Le simple énoncé des vingt chapitres permettra d'en juger. Après une chaleureuse dédicace où personne n'est oublié, depuis le seigneur Dieu tout puissant, en passant par tous les saints et illustrations d'Assise, jusqu'à « *a te in fine, Gabriele* [*d'Annunzio*], *fratello sopra tutti dilettissimo in San Francesco eroico* », une brève introduction nous amène au seuil de l'ouvrage : — Les feudataires, le peuple, l'évêque, dans la vie de la cité jusqu'à la naissance de saint François. — La jeunesse du saint. — La guerre aux châteaux-forts. — La guerre municipale. — Le chevalier. — La dernière soirée. — Orgueil et cupidité. — La veillée [des armes]. — La victoire. — Les hommes de pénitence d'Assise. — Qu'ils soient « Mineurs ». — Sainte Claire. — La réconciliation des hommes entre eux. — La joie parfaite. Dans l'humilité. — Dans la pauvreté. — Frère Gilles. — L'amour de toutes les créatures. — Le cantique du soleil. — Le cantique du pardon et de la mort. — Le trépas.

On s'en rend compte. Pas de dissertation sur la composition de la Règle. Pas d'aperçu sur la fondation et l'influence du Tiers-Ordre. Ce qui intéresse et passionne dans ce livre, c'est l'enfant d'Assise, son séjour à Assise, ce qu'il a apporté et laissé à Assise. Voilà pourquoi il ne saurait être question qu'incidemment du voyage en Espagne et en Orient.

Le savant historien a su mettre à profit les archives d'Assise. Il a

Digitized by Google

fait de la lumière autour de la famille de saint François. Grâce à lui, nous connaissons les neveux du saint, Picard et Jean, fils de son frère Ange, celui qui lui demanda un jour, par dérision, à acheter de sa sueur. Un document de 1259 les appelait « figli di Angelo di madonna Pica » (p. 43). La dame Pica, c'est la mère de saint François. Picard faisait partie du Tiers-Ordre et remplissait l'office de syndic du Sacro Convento.

A la suite de chaque chapitre, pour ne pas ralentir l'intérêt du récit, sont reléguées les notes, en nombre considérable et de grande érudition. Elles nous apprennent, entre autres, quel était le caractère de ce Guido, évêque d'Assise, qui reçut saint François nu dans son manteau, cupide, querelleur, violent.

En mars 1217 le cardinal Hugolin vint à Assise pour régler un différend entre le prélat et ses chanoines. Donc, saint François put le connaître plus tôt que nous ne le pensions, avant le chapitre de la Pentecôte de cette année (p. 122). M. Fortini suppose même que le saint avait pu entrer en relations avec le cardinal dès le mois d'août 1216, quand il s'en vint à Pérouse demander au pape la confirmation de l'indulgence de la Portioncule.

On lira avec satisfaction les éclaircissements de M. Fortini sur la famille de sainte Claire, son château féodal et sa demeure urbaine à Assise (p. 229-237). Cette dernière était située sur la place de la cathédrale. Désormais il n'est plus permis de soutenir que la sainte appartenait à la famille des Scifi. Son père s'appelait Faverone, et son oncle Offreduccio di Bernardino.

Un appendice, qui embrasse les p. 373-478, nous révèle ce qu'était Assise au temps de saint François, et nous fournit de « nouvelles sources pour l'étude du mouvement franciscain », tirées des archives de la cathédrale, de la commune, et de plusieurs autres collections.

Avant d'entreprendre l'histoire définitive de saint François, l'écrivain qui osera s'en charger devra étudier le riche arsenal de pièces que M. Fortini lui aura préparé.

ANTOINE DE SÉRENT.

Saint François d'Assise et les Fioretti, d'après OZANAM. avec la Notice du P. LACORDAIRE sur Frédéric Ozanam. Préface de l'abbé Félix KLEIN. Illustrations de Maurice Lavergne. — Paris, « Éditions Spes », 1927. In-8° de 255 p. (Collection *Des fleurs et des fruits* », bibliothèque pour les jeunes, dirigée par l'abbé Félix Klein.)

En 1847, F. Ozanam avait été chargé d'une mission scientifique en Italie. Avec la moisson substantielle et un peu austère des documents qu'il en rapportait, il s'était plu à cueillir « quelques fleurs de poésie, comme le liseron mêlé au blé mûr ». Peu d'années après, en 1852, il offrait au public les plus belles de ces fleurs : *Les Poètes franciscains en Italie au* XIII^e *siècle*. Tous ceux qui ont parlé des

Digitized by Google

écrits d'Ozanam donnent à ce livre la préférence. Ce fut une véritable révélation, saint François poète, créateur de la littérature italienne ; Jacomino de Vérone, précurseur de Dante ; Dante, lui-même, chantre de l'épopée franciscaine ; Jacopone de Todi, le lyrique violent et suave ; l'architecture et les fresques de la basilique d'Assise et de l'église franciscaine de *Santa Croce* de Florence ; mais surtout le ravissant recueil des *Fioretti* ; voilà ce qu'apportait à la France, au milieu du XIX^e^ siècle, celui que nous pouvons appeler le premier franciscanisant des temps modernes.

A part M. Chavin de Malan, auteur d'une Vie originale de S. François, à part Frédéric Morin, Ozanam ne fit pas école dans le monde religieux. Il heurtait trop la manière issue de la contre-réforme. Il a fallu attendre de longues années pour que les jeunes écrivains aient pu se débarrasser de la gangue qui paralysait leur essor. Aujourd'hui nous assistons à toute une littérature franciscaine qui se rattache à F. Ozanam en passant par Paul Sabatier. Il n'était que juste de publier à part, pour la jeunesse, les belles pages que l'illustre écrivain a consacrées à saint François. On aime à relire, entre mille autres, les lignes (p. 93) qui le montrent affranchi de toutes les servitudes, de toutes les préoccupations triviales, vivant « dans la contemplation des idées éternelles, dans l'habitude du dévouement qui exalte toutes les facultés, dans un commerce familier avec la création, qui a des charmes plus vifs pour les simples et les petits. Il errait, il mendiait, il mangeait le pain d'autrui, comme Homère, comme Dante, comme le Tasse et Camoëns, comme tous ces pauvres glorieux à qui Dieu n'a donné ni toit, ni repos dans ce monde, et qu'il a voulu garder à son service, errants et voyageurs, pour visiter les peuples, les délasser, et souvent les instruire. »

Que l'on compare les pages émues de Frédéric Ozanam avec le pauvre sermon de Jacques-Bénigne Bossuet sur saint François, et l'on pourra juger de l'inspiration de deux époques.

ANTOINE DE SÉRENT.

R. P. A. LE CAROU, O. F. M., docteur en théologie. *L'Office divin chez les Frères Mineurs au* XIII^e^ *siècle. Son origine. Sa destinée.* — Paris, P. Lethielleux, 1928. In-8°, XXXVI-222 p., avec 11 reproductions hors texte.

Au XIV^e^ siècle, Raoul de Rivo, doyen de Tongres (Belgique), † 1405, formula des critiques acerbes contre les Frères Mineurs qui auraient corrompu l'ancienne liturgie de l'Église romaine. Ces critiques ont traversé les siècles et sont encore acceptées par les derniers historiens du Bréviaire romain.

Le R. P. Le Carou a voulu se rendre compte de la valeur des reproches du doyen de Tongres et a consacré sa thèse de doctorat devant l'Université de Fribourg à exposer le jeu de la liturgie franciscaine au moyen âge.

Digitized by Google

On sait que, dans sa règle définitive de 1223, s. François ordonne à ses frères de suivre l'ordinaire de la sainte Église de Rome, à l'exception du psautier [qui devra être remplacé par la version gallicane, au lieu de la romaine]. — L'Église de Rome n'est pas, comme on pourrait le supposer, l'Église catholique qui obéit au pape, ni même l'Église latine, mais la cour pontificale qui avait adapté à son usage particulier, au cour du XII^e^ siècle, l'ordinaire de la basilique de Saint-Jean de Latran. — Donc, à partir de 1223, le bréviaire des Frères Mineurs sera celui de la cour pontificale, sauf le psautier. Ce dernier point (1) servira à reconnaître le formulaire franciscain d'avec celui des clercs de la chapelle papale. Vers 1240, le ministre général Aimon de Faversham ajouta des rubriques et donna une nouvelle édition à l'usage de l'Ordre, édition approuvée en 1241 par Grégoire IV (lequel en qualité de cardinal protecteur, avait sans doute conseillé s. François dans le choix de l'office de la cour pontificale).

Pour connaître les divergences entre le nouvel office et l'ancien, il faudrait un exemplaire de l'un et de l'autre. On possède un bréviaire des premiers temps de l'Ordre, conservé aujourd'hui au couvent de Munich, qui aurait été rédigé vers 1227. On n'a pas pu encore retrouver un exemplaire de l'antiphonaire de Saint-Jean de Latran, comme il en existe un de Saint-Pierre du Vatican, mais en 1916 M. Fischer a publié l'*Ordo officiorum Ecclesiae Lateranensis* composé vers 1143 par Bernard, prieur des chanoines réguliers du Latran et cardinal en 1145.

Grâce à ces deux points de comparaison, le P. L. a pu établir que « quant 1° à la structure des heures, 2° au contenu des heures, 3° à l'organisation des heures, 4° au supplément des heures, 5° aux livres des heures, au cadre où elles se celébraient et au cérémonial qui déterminait les différentes attitudes pendant ces heures... l'office de la Curie, s'il n'est pas [absolument] identique à celui du Latran, est son descendant direct » (p. 99).

Les différences entre l'office « moderne » de la cour pontificale (l'expression est de Grégoire IX) et celui du Latran au XII^e^ siècle, consistent dans : « l'hymne à toutes les heures ; le capitule à Laudes et aux Vêpres ; l'abréviation du lectionnaire ; les intermèdes aux Nocturnes entre la psalmodie et la lecture ; la tendance du sanctoral à empiéter sur le temporal, tendance se manifestant à un triple point de vue, soit que l'office d'un saint supplante plus facilement l'office du dimanche, soit que l'office du saint se voie transféré plus facilement, soit que l'office d'un saint devienne plus étendu en ce sens qu'il commande également les premières Vêpres... » (p. 178).

(1) Jusqu'à la réforme de Pie X, l'antienne du ps. CXI, aux Vêpres du dimanche, portait : « In mandatis ejus *cupit* nimis, » alors que le psaume lui-même disait : « ... *volet* nimis; » preuve que le psaume avait été changé, tandis que l'antienne n'avait pas subi de modification.

Digitized by Google

Il ne faudrait pas croire cependant que le sanctoral des Frères Mineurs fût devenu tellement envahissant au XIVe siècle qu'il ait supplanté le temporal. D'autres liturgies, celle de Cîteaux, par exemple, abritaient un nombre de saints beaucoup plus considérable que le bréviaire de la cour romaine. Mais Clément VI (1342-1352) avait élevé à neuf leçons toutes les fêtes de saints qui n'en avaient que trois, et ce décret, nullement imputable aux Frères Mineurs, entraînait deux conséquences lourdes d'inconvénients : il diminuait l'office férial, il imposait de nombreuses translations perturbatrices de la belle ordonnance liturgique. Le psautier, élément essentiel de la prière ecclésiastique, était de moins en moins récité dans son intégrité hebdomadaire.

Néanmoins, il restait encore de la place disponible dans le cours de l'année chrétienne. D'après le P. L. (p. 209), voici le bilan à trois époques différentes :

	Latran, XIIe *s.*	*Fr. Min.* XIIIe *s.*	*Fr. Min.* XVe *s.*
Jours libres.....	164	172	133
Fêtes à 9 leçons.....	156	162	232
Fêtes à 3 leçons.....	45	31	0

Quel fut le motif de l'adoption de saints ? Certains historiens ont prétendu que c'était l'unique moyen pour les Mineurs de se débarrasser d'offices adventices et de prières supplémentaires qui surchargeaient le pensum quotidien. L'A. n'y voit que le désir très légitime d'honorer les saints nouvellement canonisés de l'Ordre franciscain et d'accueillir ceux des autres Ordres religieux qui acceptaient dans leurs bréviaires les élus de la famille séraphique.

Tel qu'il se présentait à l'époque de Raoul de Rivo, le bréviaire franciscain était-il si éloigné de l'office du Latran au XIIe siècle ? — Notons que le doyen de Tongres fait un bloc de la liturgie romaine, il ne sait pas distinguer le cursus du Vatican de celui de Latran pourtant fort différent : il reproche aux Frères Mineurs d'avoir supprimé des pièces du Vatican, alors qu'ils suivaient uniquement le Latran ; il ne tient pas compte d'usages purement locaux, comme la procession des Vêpres pascales de la basilique du Latran au baptistère, chose impossible chez les Franciscains dont les églises ne comportaient pas de fontaine baptismale ; au sujet du lectionnaire, dont il sera parlé plus loin, il ignore qu'à côté du bréviaire de voyage existaient les grands livres choraux. — Qui donc oserait reprocher au bréviaire de la cour pontificale la richesse de l'hymnaire emprunté à l'Ordre monastique ?

De toutes les liturgies existant au XVIe siècle, aucune n'était plus répandue que la romano-franciscaine. C'est pourquoi elle fut imposée par s. Pie V (pourtant élevé dans le rite dominicain) à tous les diocèses et Ordres religieux de l'Église latine qui ne pourraient pas justifier d'une liturgie antérieure à deux siècles.

Digitized by Google

Nous sommes en présence d'un travail excellent. Une comparaison minutieuse entre le calendrier quotidien du Latran au XIIe siècle et celui des Frères Mineurs vers 1230 et 1500 (p. 153-163) a permis d'arriver à des conclusions certaines. Un exposé de deux semaines typiques au Latran et chez les Frères Mineurs, où se rencontrent les différents offices de la férie et des saints de tous degrés, achève de démontrer le mécanisme identique de l'un et de l'autre *Ordo*. C'est la première fois qu'une étude aussi scientifique et aussi complète a été tentée relativement à la liturgie primitive des Frères Mineurs. Elle contribuera puissamment à dissiper les préjugés hostiles qui planaient sur le bréviaire franciscain.

Quelques remarques s'imposent néanmoins. Le P. L. nous paraît ne pas avoir traduit exactement le passage de la Règle de s. François... *ex quo habere poterunt breviaria*. Il s'appuie (p. 54) sur Ange de Clareno qui l'interprète ainsi : *Id est propter quod habere poterunt breviaria*, « c'est-à-dire : voilà pourquoi ils pourront avoir des bréviaires. » S. Bonaventure (1) l'explique autrement : *ex quo, scilicet officio, habere poterunt breviaria*, « duquel office [de la cour romaine] ils pourront avoir des abrégés ». Ce qui suppose à la chapelle papale le lectionnaire traditionnel, puisqu'il pourra être abrégé pour les Frères Mineurs. Ce POTERUNT donne bien à entendre une double forme de liturgie, celle des itinérants et celle des cénobites. Les premiers, tels que fr. Jean de Mont-Corvin († 1330) (2), ont eu des *breviaria cum brevibus lectionibus*. Mais, précisément parce qu'ils ont dû réduire le lectionnaire, ils reconnaissent qu'il y avait alors dans l'Ordre un autre type de l'office canonial. S'il n'avait pas existé, comme le dit fr. Jean, missionnaire en Chine, qui ne possédait qu'un « bréviaire avec de courtes leçons », aurait-il songé à demander au ministre général une *legendam sanctorum* avec un antiphonaire ? L'ancien catalogue de la bibliothèque du Sacro Convento d'Assise (3) est là pour nous prouver que ces livres de chœur se trouvaient aussi bien à l'église basilicale qu'à la Portioncule. Ils existaient également au royal monastère des Clarisses de Longchamp (4). On comprend dès lors pourquoi s. Bonaventure affectionnait de préférence les grands couvents (5) : c'était, dit-il, parce que l'office divin s'y célèbre avec plus de magnificence, *officium divinum pulchrius* [*celebratur*].

On ne saurait admettre que « la Curie... le dépouilla (l'office ro-

(1) *Opera omnia*, Quaracchi, t. VIII, p. 407.

(2) L. WADDING, *Annales Minorum*, t. XII, p. 69-72.

(3) *Inventario dell' antica biblioteca del S. Convento di Assisi, compilato nel 1381*. Assise, 1906, p. 125, 135, 150, 151.

(4) UBALD D'ALENÇON, *L'Abbaye de Longchamp et sa bibliothèque au XVe siècle*, dans *Études franciscaines*, 1906, t. XV, p. 210.

(5) *Opera omnia*, t. VII, p. 367. — Le P. L. reconnaît d'ailleurs la dualité d'offices dans une judicieuse note de la p. 55.

Digitized by Google

main) de ce qui était la caractéristique, peut-être l'orgueil des basiliques romaines, et le simplifia... » (p. 58). Nous avons dit qu'au contraire, par l'introduction des hymnes, la chapelle papale a enrichi l'office romain. Il est bien sûr que, dans ses nombreuses pérégrinations, elle n'a pas toujours rencontré, aux fêtes solennelles, un cadre aussi grandiose que Saint-Jean de Latran; mais bien des fois, chez les Mineurs notamment, elle a trouvé un personnel stylé qui ne le cédait en rien au chapitre latéranien.

Le P. L. n'a fait allusion qu'incidemment à la solennité que revêtait l'office divin dans les grandes églises franciscaines. Il n'ignore pas qu'en 1312, dans sa décrétale *Exivi de paradiso* (1), Clément V reprochait aux Frères Mineurs d'avoir des ornements d'église dépassant en nombre et en valeur ceux de bien des cathédrales. Déjà, le 16 juillet 1253, Innocent IV (2) avait accordé à la basilique d'Assise de posséder « des livres [choraux], calices, encensoirs, croix, bâtons [de chantre] *bacilia*, d'or ou d'argent, des tuniques, dalmatiques, chasubles, chapes ou *pluvialia* et tous autres vêtements et ornements de soie ou autre matière, soit pour le décor des autels, des personnes ou de l'église elle-même, des cloches grandes et petites, et tous les autres parements et vases ecclésiastiques. » Pour ne citer qu'un couvent très moyen, à Issoudun (Indre), en mai 1327, les frères célébrèrent la fête de la Translation de saint Nicolas, parés de dix chapes de soie (3).

Est-il exact qu'avant le XIIIe siècle la contemplation passive était la note dominante ? « Les idées chrétiennes étaient reçues sans discussion, on se faisait violence pour obéir par l'Église aux commandements du Seigneur ; les manifestations de la piété liturgique rappelaient plutôt la céleste Jérusalem que la vie terrestre, elles n'avaient lieu que dans les grands centres, aux jours solennels et accompagnées de pompes extérieures et éblouissantes. Les fidèles assistaient aux offices plutôt qu'ils n'y participaient. — Il semble qu'un nouveau mode surgit à la fin du XIIe siècle et dans le courant du XIIIe siècle ; on commence à discuter les enseignements de la foi, on s'essaie à un ascétisme plus individuel que traditionnel ; les fidèles veulent participer de plus près aux saints mystères, ils aspirent à une piété moins solennelle, à quelque chose de plus humain » (p. 217)

Probablement, le P. L. aura été impressionné, à son insu, par le Noël franciscain de Greccio, en pleine campagne, où sans doute les cornemuses remplaçaient, dans les moments libres de la messe, le son des grandes orgues absentes. Une telle cérémonie, d'ailleurs autorisée par le pape, n'a eu lieu qu'une fois. Si le sentiment « humain » s'y révèle fortement, les pompes solennelles du culte n'y

(1) *Bullarium franciscanum*, t. V, p. 84.
(2) *Id.*, t. I, p. 667.
(3) *Id.*, t. V, p. 306.

Digitized by Google

font pas défaut. S. François est revêtu de la dalmatique et chante l'Évangile d'une voix extrêmement nuancée. Quelle fut la participation active des assistants, en dehors des Frères Mineurs clercs ? Il est bien difficile de le déterminer. — S. Bonaventure, qui vivait en plein XIIIe siècle, ne paraît pas avoir eu une très haute idée des aspirations spirituelles de la masse populaire. Parmi les raisons qu'il donne de l'institution de l'office canonial, la quatrième est celle-ci (1) : afin que les simples fidèles, qui par eux-mêmes ne savent pas choisir les meilleurs moments de prier, soient habitués par là au zèle de la prière,de telle sorte qu'au moins alors ils viennent prier à l'église quand on y célèbre les offices de la divine louange, et qu'ils soient moins portés à l'ennui pendant qu'ils voient devant eux les clercs accomplir les saintes fonctions. En effet, beaucoup de gens grossiers, *rudes*, ne s'adonneraient presque jamais à la prière, s'ils n'étaient pas ordinairement appelés du dehors à l'église, à certaines heures, par la coutume d'assister à la célébration des saints mystères et à la récitation de la parole de Dieu. »

De toutes les heures canoniales, None du dimanche (p. 42) est celle qui demeure la moins expliquée par le P. L. Était-elle habituellement célébrée toute seule, vers 3 h. du soir, ou bien précédait-elle immédiatement les Vêpres, comme aujourd'hui ? Les textes manquent de précision à ce sujet. Il est dit dans la légende de sainte Claire (2), qu'elle s'immolait avec le Christ entre Sexte et None, preuve évidente que ces deux heures étaient bien séparées. Au Latran (p. 130), None se disait, pendant la semaine pascale et sans doute en temps ordinaire, immédiatement après le repas de midi. Dans l'Ordre monastique (3), au XIIe siècle, None était fixée à 2 h. 1/2 en été comme en hiver, tandis que les Vêpres se chantaient à 4 h. en hiver et à 5 h. 1/2 en été.

Entre la première et la deuxième sonnerie précédant le dîner (p. 42), s. Bonaventure recommande aux novices, au lieu de s'entretenir des guerres et des partis [politiques], de s'examiner sur la manière dont ils se sont comportés à la prière, à l'étude, au travail [manuel]. Le P. L. se demande s'il n'y a pas là « les éléments essen-

(1) *Opera omnia*, t. VIII, p. 149.

(2) *Acta Sanctorum*. t. II augusti, Paris, 1867, p. 761.

(3) U. Berlière. *L'Ascèse bénédictine, des origines à la fin du XIIe siècle*, Paris, 1927, p. 52.

Les Constitutions générales de Perpignan, en 1331, ordonnent de garder le silence, après le repas, jusqu'à None, depuis Pâques jusqu'à la Sainte-Croix : preuve que cette heure était célébrée dans l'après-midi. *Archiv. francisc. hist.*, t.II, 1909, p. 416. — De même, dans le texte de la Règle du Tiers-Ordre transcrit par Mariano de Florence, début du XVIe siècle, il est prévu que les Frères qui se seront réunis pour la messe, se réuniront encore une seconde fois, après None... *Ibid.*, t. XIII, 1920, p. — Il ne serait pas bien difficile de trouver d'autres textes prouvant que l'heure traditionnelle de None, dans l'Ordre, était l'après-midi.

Digitized by Google

tiels de l'examen particulier si prisé de nos jours... » On ne peut nier que l'examen de conscience ait été pratiquement en usage partout et toujours (1). Cependant, le fait de s'appesantir à un moment donné de la journée, sur un point déterminé d'avance, vertu à pratiquer, défaut à corriger, n'entrait pas dans les préoccupations des hommes du XIIIe siècle. Le P. Exupère de Prats-de-Mollo, O. M. Cap, dans ses *Mélanges ascétiques*, nous paraît avoir bien traduit la manière primitive de l'Ordre. « [Dans la piété franciscaine, écrit-il, l'âme] songe plus à l'Aimé qu'à elle-même... Dans cette voie les âmes sont peu portées aux examens de conscience et, quand elles en font par devoir, elles s'en acquittent assez mal. Il est vrai qu'en compensation Dieu leur donne une extrême délicatesse de conscience et que les moindres fautes, en les jetant dans un certain trouble, les obligent à demander pardon à Dieu pour ainsi dire immédiatement. Elles ne se regardent pas elles-mêmes et cependant, en contemplant Jésus-Christ, elles sont comme éclairées de sa lumière, de telle sorte que ce qui en elles ne plaît pas à Jésus-Christ les fait souffrir et les oblige à s'en débarrasser. »

D'autres pourront relever des fautes de détail et d'inexpérience, quelques confusions de noms et parfois des généralisations trop hâtives. Pour nous, c'est un plaisir d'adresser nos plus chaudes félicitations au R. P. A. Le Carou pour sa belle étude ; elle fait mieux connaître la liturgie franciscaine et contribue à éclaircir les problèmes qu'elle soulève.

fr. ANTOINE DE SÉRENT.

MAXIME REYMOND. *Le Couvent des Cordeliers de Lausanne*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* (1923), p. 51-64, 125-142, 212-291.

Les Cordeliers de la province de Bourgogne s'installèrent à Lausanne, en 1257, sur un terrain situé au pied de la cité, concédé par le chapitre cathédral. Il paraît bien que les remparts durent être reculés pour recevoir dans leur enceinte l'église et le couvent. Plusieurs personnages contribuèrent à l'établissement. L'église fut construite aux environs de 1260, probablement à deux nefs. Le chœur seul était voûté. Un incendie qui dévasta toute une partie de la ville, vers 1368, engloba l'église franciscaine. Une bulle du 6 juin 1390 accordait des indulgences pour sa reconstruction. La nef fut modifiée, on lui donna une voûte dont les retombées s'appuyaient sur des piliers intérieurs formant cinq travées. De hautes et spacieuses fenêtres furent refaites dans le style du XIVe siècle.

Le revers d'une stalle du chœur (fig., p. 137) porte cette inscription : JOHANNES DE LEODIO || ARCHITECTUS SABAUDIE || CULTU SCULP.

(1) U. BERLIÈRE, *op. cit.*, p. 197-199.

Digitized by Google

SIT EGREGIO || OPUS HOC MULTIPHARIE || ANNO DOMINI MILENO || TRECENTENO CUM SEPTENO || PARITER ET OCTOGENO || HIC ORETUR CORDE PLENO. On peut en conclure que l'architecte du comte de Savoie, Jean de Liège, a dirigé les travaux de transformation de l'église des Cordeliers. Il en a achevé une partie tout au moins en 1387, trois ans avant la mort du comte Rouge, mais il les avait commencés du vivant même du père de ce dernier, le comte Vert, mort le 2 mars 1383. Ceci est prouvé par le fait que l'une des stalles porte les armes du comte Vert accompagnées de celles de la comtesse, Bonne de Bourbon, reconnaissables à la bande rouge qui coupe le semis de fleurs de lys, tandis que Bonne de Berry, la femme du comte Rouge, porte de France à une bordure de gueules engrêlée.

Le clocher n'aurait pas été construit en 1523, comme on l'a écrit; il daterait de la fin du XIV^e^ siècle. Au début du XV^e^, la nef était ornée des deux côtés d'une douzaine d'autels. La chaire, en pierre de taille, encore existante, remonte au XV^e^ siècle; mais il n'est pas admissible que « en face de la chaire devraient être les stalles des religieux » (p. 219), car celles-ci avaient naturellement leur place au chœur.

En plus des autels, il existait des chapelles extérieures à la nef: celle de Billens, ou de Saint-Sébastien, s'ouvrant par une large baie presqu'en face de la chaire, datant de la fin du XV^e^ siècle; celle des Frient, ou de Saint-Bernardin (et non Saint-Bernard, p. 224), datant au moins de 1488.

Les textes mentionnent les autels de Saint-Jean-Baptiste, 1416; de Saint-Louis [d'Anjou?], 1458; de Saint-Grat, 1470; de la Vierge Marie, dite Notre-Dame de la Consolation, où se trouvait un tableau « représentant la Vierge étendant son manteau sur l'humanité souffrante », sans compter celle de Notre-Dame de Pitié, 1453. — Il n'est pas facile de savoir si la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, XVII^e^ siècle, était ou non extérieure à la nef.

Les comptes du couvent de 1532-1536 montrent qu'il y avait exposition de reliques aux fêtes des saints : Éloi, Sébastien, Jacques, Claire, Félix, Claude, Bonaventure, Louis, François, Antoine de Viennois, Antoine de Padoue, Cosme et Damien, et du Saint-Suaire.

De plus, il existait une confrérie de Sainte-Claire en 1384 et 1387, de Saint-Claude dès 1506, de Saint-François, du Saint-Suaire et de Saint-André, en 1532. La confrérie des SS. Cosme et Damien, fondée pour les médecins, chez les Dominicains, célébrait sa fête patronale à Saint-François. Il en était ainsi de celle des arbalétriers et des cordonniers (il arrivait parfois, que pour des raisons d'ordre intérieur, les confréries quittaient leurs asiles primitifs pour chercher refuge ailleurs). La corporation de Saint-Éloi, qui groupait les nombreux orfèvres de Lausanne, est déjà mentionnée en 1384.

Le premier gardien connu est frère Jean qui signe en 1266. Des legs sont faits, le 23 octobre 1270, aux frères Pierre Dorer, Bernard Soutey, et au lecteur. Un fr. Pierre de Lausanne, demeurant au

Digitized by Google

couvent de Chambéry, était chargé par Thomas de Savoie, comte de Piémont, de distribuer certaines aumônes à des églises et à des chapelles pauvres, 14 mai 1282. Fr. Amédée de Vetraz, gardien de Lausanne, était pris comme arbitre, le 23 février 1280, entre le chapitre cathédral de Genève et le curé de la paroisse de Saint-Germain de la même ville. Fr. Nicolas, gardien en 1305-1306, était sous-collecteur des dîmes apostoliques pour le diocèse de Lausanne. Guillaume Frient était gardien le 16 mars 1315. Jean du Marché apparaît comme custode, dans un acte du 26 septembre 1321, avec Gui de Genollier, lecteur, Nicolas de Giez, Rodolphe de Lutry et Girard de Gumoëns. Jean figure encore, le 16 juin 1333, exhibant une bulle de Clément V. Trois autres gardiens sont aussi mentionnés au XIVe siècle : Aimon de Bussy, 1350-1355 ; Jean de Bioley, 1365 ; Pierre d'Attalens, 1375, 1376. Jean Chapeller gouvernait le couvent en 1412. Peut-être est-ce lui qui, le 16 octobre 1414, recevait le chapitre général de l'Ordre, de l'obédience de Pise. Jean de Vernier est custode de Lausanne en 1418, gardien de Genève en 1431. Mention du gardien de Lausanne, Pierre Chapelain, en 1451, et du custode Pierre de Vaud. Pierre d'Évian est procureur du couvent en 1417 et 1419, gardien de 1420 à 1423. Figurent avec lui les frères Nicod d'Annecy, Girard Pactens, Guillaume de Rocoud, Jaquet Bonvin, François Juglar ou Gilliard. En 1423 paraît un autre gardien, Guillaume de Solerio, avec les frères Jean Clément et Pierre Jacolod. Fr. Juglar est gardien en 1426. J. Clément, procureur en 1427, est gardien en 1428. Jean Rosselet est mentionné comme tel en 1439. Un acte de l'officialité du 14 mars 1448 permet de prêcher et d'absoudre à Pierre Chapelain, gardien ; Humbert Ausserin, bachelier en théologie; Forin Gaudin ; Jean Gaudin, lecteur, et Jean Leporet. Un autre acte, du 4 mars 1451, signale : P. Chapelain, gardien ; Pierre de Vaud, custode ; Gui *Pellerii* (Pellet), vicaire ; J. Leporet, Guillaume de La Sarra, Pierre de Palézieux, Pierre Pavin, Jordan de Culaes, Paul *Locati*, Pierre de *Retro de Mustruaco* (Derrière Montreux), Jacques Moennoz, Nicod Boursey, Urbain Bochet, Jean Favre et Georges Carrier. En 1456, dans un jugement de l'officialité, on trouve les noms de H. Ausserin, gardien ; J. Leporet, P. de Vaud, P. Chapelain, Guillaume d'Espine, Pierre Valier, Pierre Perrin, J. de Culaes, Jean Bochet, P. *Locati*, Jacques Moennoz, Eustache Saultier et Nicod Borgeaud. Dix ans plus tard, P. de Vaud devient gardien en 1465 et 1466 ; Jean Regnaud en 1467-1469. Les autres religieux de l'époque sont : Jean de Saint-Paul, lecteur en 1466 ; Amédée Gazel, bachelier, lecteur en 1462 ; J. Clément, J. des Culaes, P. de Palézieux, Pierre Perrin, J. Moennoz, Laurent *Ruppemali* (Mauscex), Jean Girard, N. Borgeaud, J. Bovard, J. Cassa, G. d'Espine, dit de La Sarra, E. Saultier, Oddet Crochet, P. Bachelier, P. de Pales, ce qui montre que le couvent entretenait alors une vingtaine de Frères Mineurs.

Digitized by Google

D'après les actes de vente et d'achat et les procédures judiciaires, J. des Culaes, déjà nommé, apparaît comme gardien en 1470, avec quinze religieux : Étienne Pariset, lecteur, P. de Vaud, J. de Saint-Paul, Étienne Bornel (ou Brunel), Claude de l'Abergement, P. Perrin, J. Moennoz, Antoine Miliet, Jean de *Malis*, Rolet Falconnet, Jean Cavat, Eustache Perrin, Antoine Jabuoli, François Germain. — E. Brunet est gardien en 1472, et J. des Culaes, de nouveau, en 1487. Pendant l'un de ses gardiennats, en 1476, l'église du couvent fut pillée par les troupes à la solde du duc de Bourgogne. Les protestations du gardien amenèrent-elles au moins une restitution partielle ? On ne sait. — En 1491, il figure encore au couvent, avec Jean *Panisavene* (Paindavoine) gardien, et les religieux J. de Saint-Paul, C. de l'Abergement, Hugonin Culiéry, lecteur, P. de Palézieux, Antonin Ribitel, Barthélemy Meynier, Pierre Lambert, bachelier, et Jean de Lutry. — J. *Panisavene* passa, en 1497, les fonctions de gardien à A. Ribitel, et les reprit en 1499. Il paraît les avoir remplies sans interruption jusqu'en 1516. — Dans un legs de 1505 figurent : Jean de Saint-Laurent, lecteur, A. Ribitel, ex-gardien, H. Culiéry, Jean Proux, Jean de Bussigny, Nicod Monod, Jean Tissot, Georges Bovey (gardien en 1536), Clément de *Luxio*, Louis Paindavoine et C. de l'Abergement, procureur. — En 1515, un acte notarié mentionne fr. S. Bossié, et fr. Jean de Vellet, *Innocent* du couvent, c'est-à-dire novice, qui teste en faveur de sa mère. — Par les comptes de 1532 à 1536, nous connaissons le procureur fr. Jacques Évrard emporté par la peste, le 8 octobre 1532, ainsi que le vicaire Guillaume Chardon et Jean Ravanel. Vers l'Épiphanie de 1533 arriva Me Gui Rey, docteur en théologie, custode en 1534. En 1533 demeuraient au couvent A. Ribitel (ou Repetet) déjà connu, Toussaint Cyro, vicaire, Mermet Creobori et Jacques Bonjour. Puis vint Sébastien Robert, qui remplaça Guy Rey comme lecteur, et l'on reçut, le dimanche de Quasimodo 1533, deux novices : Barthélemy Duboux et Jean Perrod.

En dehors de ces religieux, il faut nommer trois évêques : Pierre, évêque de Squillace en Calabre, maître en théologie, administrateur en 1431 du diocèse de Lausanne, visiteur du diocèse en 1416-1417 (p. 277). Richard Léger, gardien de Lausanne de 1434 à 1437, est qualifié dès 1439 d'évêque de Philippes en Syrie. Il servit d'auxiliaire à l'évêque de Sion en Valais et testa le 15 juillet 1450 (p. 278). François de Fuste, gardien du couvent, avait pris part au concile de Bâle. Il fut nommé évêque *in partibus* de Grenade, pour servir de suffragant (auxiliaire) à l'évêque de Lausanne, Georges de Saluces, au nom duquel il fit la visite du diocèse en 1453 (p. 279).

Les comptes de la ville, de 1438-1439, mentionnent une réforme qui ne paraît pas avoir eu de suites : « Le mercredi avant la Saint-Michel, livré pour deux quarterons de vin remis à Me François, visiteur et réformateur des religieux du couvent des Frères Mineurs de Lausanne : 3 sols, 4 deniers. — Pour repas de Jacques du Châtel et

Digitized by Google

Mermet Loys (conseillers) et de deux Frères en la maison (hôtellerie) de Me Pierre Rojolet, qui firent relation à Me François au sujet de la réformation prédite en la maison desdits religieux : 4 sols, 4 deniers » (p. 278).

Parmi les rares détails concernant la prédication, il faut citer, en 1453, la gratification faite par la ville au Cordelier qui prêcha l'Avent à Saint-François, de huit pots de vin blanc et rouge et de six aunes de drap gris de Fribourg, à sept sous l'aune, pour se faire un habit. En 1512, présentation, par le gardien du couvent, au chapitre de Notre-Dame, du Cordelier qui devait prêcher le carême à la cathédrale. Mention du custode Gilles de Blécourt qui prêchait le carême à Saint-Pierre de Genève en 1525 (p. 279, 285, 286).

Au moment de l'introduction du protestantisme à Lausanne, le Cahier des doléances de la ville contre le clergé n'avait rien à reprocher aux Cordeliers. On avait dû seulement protéger à main armée, dans sa chambre, fr. Toussaint qui avait encouru la colère de la jeunesse dévergondée (1534). Les protestants de Berne entrèrent en 1536. Le 9 mars ils abattaient l'image de la Vierge sur la porte de Saint-François. Le 16 mars, le prédicant Pierre Viret s'installait de force dans la chaire des Cordeliers. En mai, les deux églises des Dominicains et des Cordeliers étaient envahies par les protestants qui abattaient les statues et démolissaient les autels. Le dimanche 11 juin, le procureur des Mineurs, François Chassot, se présenta devant le Conseil de la ville et demanda pour ses confrères l'autorisation de se retirer. Malgré les bonnes paroles des magistrats, Berne ordonna qu'aucune cérémonie papale ne serait rétablie à Saint-François et, le 16 novembre 1536, Viret établissait sa demeure dans le couvent. Les derniers religieux furent : Georges Bovey ou Bouvier, gardien, A. Ribitel, F. Chassot, Testaz Longin, Toussaint et Carementran.

A côté des Cordeliers, l'A. signale incidemment un établissement de Tierçaires réguliers qui desservirent de 1494 à 1531 l'église paroissiale de la Madeleine à Savigny, sur les monts au-dessus du Lutry (p. 285). — Il mentionne aussi (p. 286) le couvent des Cordeliers de Plainpalais qui n'est pas autrement connu. — Des plans et reproductions augmentent encore l'intérêt de cette étude.

François de Sessevalle.

Domenico Maria Sparacio, Minore Conventuale. *Vita del B. Benedetto Sinigardi, del convento di S. Francesco di Arezzo, dell' Ordine dei Minori Conventuali* (1190?-1282). (Extrait des *Miscellanea Francescana*, vol. XXVII, fasc. IV, 1927). — Assisi, Casa editrice francescana, 1927. In-8°, 56 p.

Cette vie du B. Benoît d'Arezzo est composée en majeure partie d'après un ms. de 1302 découvert par le P. Golubovich, O. M., et publié d'abord dans les *Miscellanea franciscana*, puis dans la *Biblio-*

Digitized by Google

teca... della Terra Santa. Le P. fut reçu dans l'Ordre vers 1211, par s. François. Au chapitre de 1217, il devint premier provincial de la Marche d'Ancône. Plus-tard il passa en Orient, succéda à fr. Luc comme provincial d'Antioche, en 1221, province d'où sortit celle d'Orient, ayant son siège à Constantinople et organisée par le P. Benoît. Il administra sa province jusqu'en 1237 et reçut dans l'Ordre l'empereur Jean de Brienne qui y finit ses jours. Le prince lui fit don de trois épines de la sainte Couronne qui furent distribuées aux couvents de Todi, d'Assise et de Norcia. Il était au couvent d'Arezzo en 1268, et le 31 octobre 1277, de concert avec son confrère le B. Raynier, il faisait authentiquer par un notaire le récit de l'indulgence de la Portioncule qu'il tenait de la bouche de fr. Masseo, compagnon de s. François, présent à Pérouse en 1216, au moment de la confirmation par Honorius III.

Nous reprocherons au P. Sparacio d'appeler à tort le b. Benoît « de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels. » Il sait parfaitement que l'Ordre des Conventuels ne date que de 1517. Le terme de « Conventuels », comme synonyme de Mineurs possédant, par dispense pontificale, des biens-fonds contraires à la Règle, n'est pas antérieur à 1431. Dans les *Querimonie* exposées au concile de Constance, en 1415, par les zélateurs, le mot « conventuales » n'est pas employé, non plus que celui de « observantes ». Les demandeurs se nomment « pauperes fratres. » La *Provisio concilii Constanciensis* s'adresse aux « generali et provincialibus ministris, et custodibus ceterisque Ordinis Minorum professoribus » ; elle appelle le corps de l'Ordre comme autrefois « communitas Ordinis ». Le chapitre général de Casal (1), 1427, porta défense de rien ajouter au nom « d'Ordre des Frères Mineurs » que lui avait donné son fondateur. En cette même année, un document espagnol (2) parle pour la première fois des « fratrum, tam *de Claustro*, quam de Observantia ». En 1430, Martin V s'adressant au ministre général pour la convocation du chapitre d'Assise, n'use d'aucun terme particulier pour désigner le corps de l'Ordre, tandis qu'il emploie l'expression « fratrum de Observantia (3) » relativement aux privilégés du concile de Constance. C'est seulement en 1431 que dans un décret pontifical (4) apparaît le mot « Conventuels ». Mais toujours le chef de l'Ordre est appelé « ministre général des Frères Mineurs ». Ce n'est qu'en 1517 que le chef de la fraction des possédants est nommé « maître général des Frères Mineurs Conventuels. »

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

(1) HOLZAPFEL. *Manuale historiae Ordinis Minorum*, Fribourg, 1909, p. 96.
(2) *Bullarium franciscanum*, t. VII, p. 692.
(3) *Id.*, t. VII, p. 733.
(4) WADDING, t. X, p. 495.

Digitized by Google

I. Léonard Lemmens, O. F. M. *Les Missions franciscaines. Aperçu historique et état actuel.* — Bordeaux, J. Bière, 1924. In-8°, 174 p.
II. A. Thomas. *Histoire de la mission de Pékin, depuis les origines jusqu'à l'arrivée des Lazaristes.* — Paris, Louis Michaud, 1923. In-8°, 464 p.

I. Dans cet opuscule de vulgarisation, le R. P. Lemmens, archiviste général de l'Ordre des Frères Mineurs, donne l'essentiel de l'histoire des missions franciscaines anciennes et modernes. Il renvoie surtout aux ouvrages à consulter pour des détails plus étendus. — En 1924, dans les 56 missions confiées à l'Ordre, on comptait un personnel de 2428 religieux, nombre supérieur d'environ 500 unités au groupement qui s'en rapproche le plus.

II. On lit dans l'*Avertissement* : « Tout le monde sait, en France, que les RR. PP. Jésuites ont évangélisé la capitale de l'empire chinois au XVIII^e^ siècle : combien de catholiques français se doutent que, deux siècles avant la fondation de la Compagnie de Jésus, Pékin, grâce aux fils de saint François, était déjà le siège d'un florissant archevêché? » M. Thomas connaît son sujet, bien qu'il manque d'habitude pour donner complètement ses références. Il s'étend particulièrement sur la question des rites chinois (p. 133-304), qui s'éleva sous l'épiscopat de Bernardin della Chiesa, O. F. M., 1690-1721. Il veut justifier son insistance en rappelant que l'opinion contemporaine a été faussée à ce sujet, notamment par J. Brucker, dans la *Revue des questions historiques*, le *Dictionnaire de théologie catholique* et la *Catholic Encyclopedia* (p. 139). La question fut soulevée sur la façon d'agir des Jésuites dans le culte rendu à Confucius et aux ancêtres par les Dominicains et les Franciscains qui n'admettaient pas l'orthodoxie de telles pratiques. Le Saint-Siège leur donna raison. D'après l'A., la tolérance pour les rites chinois « eût été un malheur irréparable pour l'Église de Chine et plus tard il eût été réellement plus difficile de ramener ces néophytes à la pureté de la foi que de convertir des populations complètement païennes » (p. 383).

M. Thomas, qui vise à l'impartialité, ne manque pas de relever ce qui concerne les missions franciscaines en Chine. Il ne mentionne pas cependant la qualité de Frère Mineur d'Alexandre de Gouvéa, évêque de Pékin de 1788 à 1802 (p. 452) que lui donne le P. Marcellin de Civezza, dans son *Histoire universelle des missions franciscaines*, traduction française, Paris 1899, t. II, p. 288. D'ailleurs, au point de vue bibliographique, il est inférieur au P. Lemmens cité plus haut.

François de Sessevalle.

Digitized by Google

A. G. Little et E. Withington. *De Retardatione accidentium senectutis cum aliis opusculis de rebus medicinalibus (Opera hactenus inedita* Rogeri Baconi, Fasc. IX). — Oxonii, e typographeo Clarendoniano (Humphrey Milford), 1928. In-8°, xliv-224 pages.

Des deux éminents collaborateurs à qui nous devons cette édition critique, M. A. G. Little assume la responsabilité du texte, des annotations textuelles et de la première partie de l'*Introduction*; M. E. Withington a écrit la deuxième partie de l'*Introduction*, les annotations des traités médicaux et le glossaire des médicaments. Les écrits édités par M. A. G. Little se rapportent tous plus ou moins à l'art de reculer la vieillesse; ce sont : *Liber de retardatione accidentium senectutis*; *Summaria expositio epistole predicte; De universali regimine senum et seniorum; De balneis senum et seniorum; De compositione quarundam medicinarum; Antidotarius*; *Liber de conservatione juventutis*; *De graduatione medicinarum*; *De erroribus medicorum*. Le volume se complète par un extrait du *Liber sex scientiarium* et le *De diebus criticis*.

Autant qu'on en peut juger d'après ce recueil, les idées médicales de Roger Bacon manquaient d'originalité. Lui-même prétend à plusieurs reprises qu'il en fait preuve, mais les modifications qu'il fait subir à des formules traditionnelles et souvent fantaisistes ne nous semblent plus à distance justifier ses prétentions. Pour le fonds, ses idées sont empruntées au système médical de Galien, c'est-à-dire à la doctrine des quatre Humeurs fondamentales, que l'art du médecin consiste à savoir quand et comment purger. Dans l'appréciation qu'il nous donne des écrits baconiens sur la médecine, M. E. Withington se montre d'une juste sévérité : « Nous devons reconnaître, dit-il, que l'*Épître* et les traités sur la vieillesse sont un pénible désappointement lorsqu'on pense que leur auteur fut si grand dans d'autres domaines. Ils manquent d'originalité; ils s'appuient étroitement sur des autorités dont Bacon pouvait savoir qu'elles étaient tout au plus de deuxième main; ils supposent une foi naïve dans le pouvoir merveilleux de remèdes dont la plupart avaient été employés pendant des siècles sans résultats appréciables, et quelquefois ils se vantent d'une science secrète qui rappelle péniblement ces charlatans et ces mystiques plus récents de l'alchimie, qui écrivaient comme s'ils avaient la pierre philosophale dans leur manche, l'élixir de longue vie derrière leur dos et comme s'ils allaient nous les révéler, mais ne nous donnent à la place que des rodomontades à peu près inintelligibles » (p. xlii). Il est impossible de lire ce texte de Bacon sans reconnaître que, absolument parlant, M. E. Withington n'a rien exagéré; on ne reprochera donc pas à ses éditeurs d'avoir surfait la valeur de leur texte, et c'est avec pleine raison qu'il faut leur accorder aussi que, de ce fatras, deux opuscules se dégagent : le *De graduatione medici-*

Digitized by Google

narum et le *De erroribus medicorum*; le premier surtout nous semble présenter un grand intérêt pour l'histoire des sciences.

C'est un lieu commun que la pensée dite moderne a commencé le jour où les hommes ont renoncé à classer pour commencer à mesurer. Ce qui semble difficile, c'est de trouver un jour où les hommes aient commencé à mesurer. Il y a là sans doute un de ces mythes historiques dont les meilleurs esprits sont victimes. Ce qui est par contre évident, c'est que les hommes ont vainement essayé de mesurer du non mesurable, et cela pendant des siècles. L'idée, aujourd'hui banale au point d'être devenue un truisme, que l'on ne mesure que des quantités, a mis fort longtemps à pénétrer dans le cerveau des savants et des philosophes; tous se sont obstinés à mesurer des qualités. De là les innombrables traités qui nous restent *De gradibus formarum* et les calculs sur les intensités des qualités auxquels se sont livrés avec acharnement ces maîtres oxoniens du XIV^e^ siècle, Swineshead, par exemple, le célèbre *Calculator*, ou l'auteur inconnu du *Liber calculationum* qu'on lui attribue. P. Duhem a durement jugé toute cette école. Il avait raison d'un point de vue strictement scientifique, mais il s'agirait de savoir si le calcul des qualités physiques n'était pas une erreur nécessaire qui préparait précisément l'époque du calcul des quantités physiques. De toute façon, le *De graduatione medicinarum* dont Mr A. G. Little nous donne le texte, permettra désormais de rattacher directement les Oxoniens du XIV^e^ siècle à ceux du XIII^e^ et d'en étudier les sources grecques. Ce court opuscule (p. 144-149) repose sur l'hypothèse que toute forme est susceptible d'intensification et d'affaiblissement; la suite de ses variations dans les deux sens peut être représentée par une ligne qui s'appelle, à cause de cela même, *linea intensionis et remissionis*; en suivant cette ligne, on peut donc lire ou représenter tous les degrés généralement quelconques d'une forme, y compris son contraire et les degrés moyens qui l'en séparent. Exemple : il existe une ligne de la chaleur, qui représente les degrés du chaud au froid en passant par le tiède. R. Bacon estime — et il serait intéressant de savoir d'où lui vient cette idée — que s'il existe un suprême degré de chaque qualité dans la réalité, il n'en existe pas pour la pensée : « quia nulla forma inherens est ita intensa quin ipsa vel alia ejusdem speciei possit intensior cogitari per intellectum » (p. 144). Cela revient à dire que, abstraitement parlant, toute ligne d'intensité d'une qualité quelconque est infinie. Dans ces conditions, on ne peut mesurer le degré d'intensité ou d'affaiblissement d'une forme quelconque qu'en adoptant des points d'origine arbitrairement choisis sur la ligne qui en représente les variations. Ceci fait, une distance également arbitraire à l'un de ces points représentera l'unité, le double de cette distance représentera deux degrés d'intensité, et ainsi de suite. C'est là l'idée centrale des *calculationes* de Swineshead, dont la doctrine semble désormais devoir être rattachée à celle de R. Bacon.

Digitized by Google

d'une manière beaucoup plus immédiate qu'on ne le supposait jusqu'à présent.

Quoique moins neuf dans les perspectives qu'il nous ouvre, le *De erroribus medicorum* n'en présente pas moins un certain intérêt. D'abord, comme il arrive lorsque R. Bacon est en verve, c'est un écrit amusant. On y apprend les quatre manières dont les pharmaciens trompent les médecins qui, d'ailleurs, sont tellement ignorants qu'ils n'y voient goutte : « Vulgus medicorum non cognoscit suam simplicem medicinam, sed committit se rusticis apotecariis, de quibus constat ipsis medicis, quod non intendunt nisi ipsos decipere » (p. 150). L'une des tromperies les plus damnables que Bacon leur reproche est de fournir de faux « os de cœur de cerf » à la place d'os de cœur de cerf véritables lorsqu'un médecin en prescrit l'emploi. Roger Bacon en parle à son aise! Un peu plus loin, on tremble à l'annonce qu'il existe 36 défauts intrinsèques de la médecine ; heureusement, une fois arrivé au septième, il se décourage lui-même, nous fait grâce des 29 autres et passe aux défauts extrinsèques. Ce nouveau développement nous vaut quelques pages sur la méthode scientifique où, sans rien ajouter à ce que nous savons déjà par l'*Opus majus*, Roger Bacon commente de manière très suggestive les indications qu'il y avait données. Il est fort probable que les pages 153-171 de ce volume prendront place, dans l'histoire de la philosophie, parmi les plus caractéristiques de celles qui concernent l'évolution de la méthode expérimentale.

En remerciant M. A. G. Little des écrits si instructifs qu'il vient de mettre à notre disposition, nous voudrions joindre nos félicitations à la *Clarendon Press*, qui, pour une fois, n'a pas dédaigné d'apprendre au seul public qui s'intéresse à des volumes de ce genre l'apparition de celui qu'elle vient de publier.

Étienne Gilson.

Joseph Klein, *Die Charitaslehre des Johannes Duns Scotus*. (Franziskanische Studien, Beiheft XI). — Münster in Westf., Aschendorff, 1926. In-8°.

Les travaux récents sur Duns Scot, principalement ceux du P. Éphrem Longpré, ont mis en évidence la place centrale qu'occupe dans sa doctrine l'idée de charité. Le travail spécial que le Dr Jos. Klein consacre à l'étude de cette question était donc en quelque sorte attendu et il vient d'autant mieux à point qu'il est excellent. On savait que la charité est la clef de voûte du système ; on ignorait que, d'accord avec la tendance profonde de sa doctrine, Duns Scot avait élaboré et sublimé l'idée de charité. La démonstration de ce point est le centre même du livre que nous analysons. Selon le Dr Jos. Klein, Duns Scot serait le premier à avoir défini l'idéal d'un amour de Dieu parfaitement desintéressé. Sans doute, on trouverait déjà chez saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin des pressentiments de la

Digitized by Google

notion d'amour pur, mais, au fond, l'un et l'autre docteur s'en méfie. Pour ces grands prédécesseurs de Duns Scot, l'amour de Dieu n'exclut pas les motifs égoïstes que nous avons de l'aimer ; au contraire, l'amour naturel de l'homme pour Dieu s'adresse premièrement à lui en tant que distributeur des biens naturels ; l'amour surnaturel de l'homme pour Dieu s'adresse à lui premièrement en tant que donateur des biens de la grâce. D'un mot, il y a un moment naturaliste dans l'emploi que font ces Docteurs de l'idée de Charité (p. 7).

Avec Duns Scot, qui critique expressément leurs doctrines ainsi que celle de Geoffroi de Fontaines (p. 18-20), les choses prennent un aspect tout différent. Le premier motif que nous avons d'aimer Dieu est qu'il est en soi le bien infini, ce qu'il ne faut pas entendre au sens de *notre* bien, mais du bien en soi. Empruntant une expression de Cicéron et de Sénèque, dont le Dr J. Klein n'a pas marqué l'origine et qu'il est assez embarrassé pour traduire, Duns Scot définit Dieu comme l'*honestum*. On peut rendre ce terme, comme fait notre auteur, par : le bien moral infini. En tout cas, la pensée du philosophe ne laisse place à aucune incertitude ; Dieu est objet d'amour en raison de son infinité, non en tant qu'objet béatifique : « ratione infinitatis suae, non ratione qua beatificat me vel te ».

Le deuxième motif d'aimer Dieu est qu'il nous aime et que nous le savons. Ce fondement de la charité n'est plus absolu et purement objectif comme le premier, il est relatif ; ici, en effet, ce n'est plus la nature de l'objet prise en soi qui justifie notre amour pour lui ; ce motif s'ajoute, en s'y appuyant, aux relations déjà existantes entre le bien en soi, qui est nécessaire, et le monde imparfait des créatures, qui est contingent. C'est à ce titre secondaire que tous les actes d'amour de Dieu pour l'homme deviennent des motifs que nous avons de l'aimer : création, rédemption, faveurs de toute sorte distribuées par le Créateur à la créature.

C'est seulement ensuite, c'est-à-dire en troisième place, que le fait d'être l'objet de notre béatitude confère à Dieu le droit d'être aimé par nous : *tertio diligitur (Deus), inquantum est bonum beatificum diligentis*. Ce n'est pas là seulement d'un ordre abstrait et théorique qu'il s'agit ; le troisième motif n'est pas le troisième dialectiquement, tout en restant moralement égal au premier, c'est vraiment un motif d'ordre inférieur et subordonné : *impropriissime dicunt dicentes, Deum inquantum est objectum beatificum, esse objectum charitatis*. D'un mot ce troisième motif ne fonde pas l'acte de charité ; il en résulte bien plutôt une fois que cet acte est posé ; tout au plus peut-on dire qu'il l'accompagne.

Le Dr Jos. Klein fait observer avec raison que la doctrine de Duns Scot n'a rien de commun avec le quiétisme de Molinos, ni même avec le système de l'amour pur développé par Fénelon. Ce que Molinos soutenait, c'est que l'homme ne doit pas aimer Dieu d'un amour de concupiscence ; Duns Scot soutient simplement que ce motif vient en troisième ligne et ne joue qu'un rôle subordonné. D'ailleurs, toute

Digitized by Google

sa doctrine de la vertu d'Espérance consiste à montrer que l'homme, animé par cette grâce céleste, tend de plus en plus à ne voir qu'en Dieu le terme de son perfectionnement intérieur et à ne désirer que lui comme le souverain bien qui le béatifie.

Toute cette démonstration est fort bien conduite ; appuyée sur des textes judicieusement choisis, elle nous semble tout à fait persuasive et il est probable que les conclusions auxquelles s'arrête le Dr Jos. Klein passeront à l'avenir dans tous les exposés de la doctrine de Duns Scot. Les seules réserves que nous croyions devoir faire portent sur des éléments de ce travail qui sont d'importance secondaire, bien qu'ils y occupent une grande place ; les comparaisons entre la doctrine de Scot et celles de ses prédécesseurs. Nous inclinons fortement à croire que Duns Scot apporte ici quelque chose de nouveau; sur ce point, le Dr Jos. Klein a très probablement raison ; mais, a sa différence, nous ne savons pas quoi, parce que si son exposé de la doctrine scotiste inspire confiance, son exposé du thomisme ne l'inspire pas au même degré. Nous en dirions autant de son exposé de saint Bonaventure. La raison en est d'ailleurs simple : le Dr Jos. Klein développe la pensée de Duns Scot pour elle-même, au lieu qu'il n'explique celle de saint Bonaventure et de saint Thomas qu'à l'occasion de celle de Duns Scot ; comment s'étonner, dans ces conditions, qu'elles lui semblent incomplètes ou moins cohérentes?

En réalité, il y a là un énorme problème, dont on voit par les pages 67-77 de cet ouvrage combien nous sommes loin de pouvoir le résoudre ; c'est celui dont le regretté D. Rousselot, S. J., avait amorcé l'étude dans son travail : *Pour le problème de l'amour au moyen âge*. Les neuf lignes consacrées par notreauteur à saint Augustin et à saint Bernard (p. 69) ne sont là que pour nous montrer ce qu'il faudrait savoir avant d'assigner à Duns Scot la place qui lui revient dans une longue tradition. Si un tel travail était fait, peut-être verrait-on que tous les théologiens chrétiens ont tenté de sortir de la même difficulté en suivant la même voie : trouver un amour tel, que le renoncement au désir conscient d'une récompense soit la condition même de cette récompense. De ce point de vue, on trouverait sans doute tout autant de « théocentrisme » chez saint Thomas et saint Bonaventure, que chez Duns Scot, saint Bernard et saint Augustin.

Étienne Gilson.

Diomede Scaramuzzi O. F. M. *Il Pensiero di Giovanni Duns Scoto nel mezzogiorno d'Italia, con una introduzione su la vera fisonomia dello scotismo*. — Roma, Collegio S. Antonio et Desclée, 1927. In-8°, xxvii-323 pages.

L'histoire du Scotisme est à peu près complètement inconnue et c'était un excellent dessein que d'en retracer une partie. Nous ne croyons pas que l'ouvrage du P. Diomede Scaramuzzi soit définitif, même en ce qui ne concerne que le scotisme de l'Italie méridionale,

Digitized by Google

mais il a le grand mérite de mettre la question à l'ordre du jour et de rassembler quelques-uns des matériaux nécessaires pour la résoudre. Son introduction doctrinale sur la synthèse scotiste est ce que peut être un résumé de ce genre dans l'état actuel de nos connaissances; peut-être n'était elle pas indispensable étant donné la nature du sujet. L'histoire proprement dite du scotisme commence avec celle de son élève Landolfo Caracciolo, auteur d'un *Commentaire sur les Sentences* dont le P. Scaramuzzi indique les manuscrits d'après le card. Ehrle (p. 71). Comme tous les écrivains dont nous mentionnerons les noms, L. Caracciolo est un Franciscain car, sauf au XVII^e^ siècle, la fortune du scotisme semble assez étroitement liée à celle de l'Ordre. Viennent ensuite des notices plus ou moins étendues sur Pietro di Tonnaparte, d'Aquila, surnommé *Scotello*, théologien; sur saint Jacques de la Marche, saint Jean de Capistran, frère Roberto da Lecce, Antonio da Bitonto. Antonio Cùcaro di Bonito, prédicateurs franciscains du XV^e^ siècle. La théologie scotiste, qui avait subi une éclipse pendant cet âge des orateurs, brille de nouveau au XVI^e^ siècle, spécialement à l'Université de Naples, avec les deux Frères Mineurs Giacomo Petrucci et Pietro Paolo Caporella, vers la fin du même siècle apparaît l' « aigle des scotistes », le fameux commentateur Lychetus, de son vrai nom : Francesco Licheto, de Bologne. On eût aimé, sur cet important personnage, ses méthodes et son esprit, des renseignements moins vagues que ceux qui nous sont donnés p. 116-118. Moins connus, quoique importants, sont les scotistes suivants qui vécurent à la même époque : Giovanni Vallone di Giovinazzo, de l'Observance; Matteo Silvaggi, qui s'inspire à la fois de François Mayronnes et de Duns Scot (p. 123), également de l'Observance; Pietro Mongiò; Paoli Argoli, auteur d'un parallèle entre saint Thomas et Duns Scot (p. 131); Padovano de Grassis, théologien et prédicateur. En 1525 apparaissent les Capucins : Bernardino da Reggio, calabrais : Francesco Scaccia; Giacomo Paniscotti; Girolamo di Palermo et Francesco di Mazzara. Le XVII^e^ siècle fut, en Italie méridionale comme partout, le siècle d'or du scotisme. Sur la cause de cet épanouissement, l'auteur ne nous donne que les vagues hypothèses dont on se contente habituellement; rien de plus naturel, puisque l'histoire de la scolastique au XVII^e^ siècle est toute à faire. Notons seulement que le P. D. Scaramuzzi exagère en comptant Suarez au nombre des sectateurs — *seguaci* — de Duns Scot (p. 137). Suarez ne se laisse réduire à aucune école, et sans doute pas même à la sienne. Giovanni da Trapani et son disciple Angelo Volpe enseignèrent à Naples; le premier fut professeur de Mastrius et l'auteur de la fameuse doctrine du « décret concomitant », destinée à concilier la grâce, la prédestination et le libre arbitre. Le P. Scaramuzzi attache une très grande importance au cardinal Lorenzo Brancati, Conventuel, aux œuvres duquel il consacre un chapitre entier (p. 153-184); de fait, nous aimerions pouvoir lire son *De adaequato naturalis philosophiae objecto* dont le titre est fort alléchant. Après

Digitized by Google

l'édition à venir de Duns Scot, il faudra une *Bibliothèque scotiste*, réservée aux meilleurs interprètes et commentateurs du système. Autour de ce grand nom se groupent à Naples, dans les Pouilles, en Sicile, dans les Abruzzes et en Calabre, de nombreux Franciscains d'importance secondaire, dont certains, comme Clemente Brancaccio, sont des figures encore fort intéressantes (p. 209 et suiv.). Au XVIII[e] siècle, l'auteur considère comme le plus important des scotistes Jean-Baptiste Vico. Il en est certainement le plus important, s'il est scotiste. Avouons que nous n'en sommes pas convaincu et que le P. Scaramuzzi nous semble avoir cédé à la tentation d'ajouter une belle feuille de laurier à la couronne de son héros. L'ouvrage s'achève par une brève histoire de la chaire franciscaine de théologie scotiste à l'Université de Naples et forme le vœu que les deux chaires traditionnelles, l'une thomiste, l'autre scotiste, soient rétablies dans l'enseignement supérieur italien.

Étienne GILSON.

Treatise on prayer and meditation by SAINT PETER OF ALCANTARA, translated, with an Introduction and sketch of the Saint's life, by DOMINIC DEVAS, O. F. M., together with a complete English version of *Pax Animae* by JOHN OF BONILLA (The Orchard Books, 9). — London, Burns, Oates and Washbourne, 1926. In-18, XIX-211 pages.

Cette traduction anglaise du traité de saint Pierre d'Alcantara est basée sur la traduction française qu'en a donnée le P. Ubald d'Alençon, *Traité de l'Oraison et de la Méditation*, Paris, Librairie Saint-François, 1923. Toutefois, le P. Dominic Devas a comparé cette traduction au texte espagnol publié à Medina del Campo en 1587 et réédité à Madrid en 1919 par le P. A. de Ocerin-Jauregui, O. F. M.; cette comparaison lui a permis d'ajouter çà et là quelques mots, ou même plusieurs lignes, oubliés dans la traduction française. Quant au traité de Jean de Bonilla, de l'Ordre de l'Observance, longtemps attribué à saint Pierre d'Alcantara, une traduction française en avait également été publiée par le P. Ubald d'Alençon, *Traité de la paix de l'âme*, Paris, de Gigord, 1912; l'introduction écrite par le P. Dom. Devas pour son édition se présente ouvertement comme une adaptation de celle du P. Ubald d'Alençon; sauf quelques légères altérations, la traduction anglaise reproduit l'ancienne version de Dom Jérôme Vaughan, publiée en 1665.

Étienne GILSON.

AUGUSTIN VON ALFELD, O. F. M. *Wyder den wittenbergischen Abgot Martin Luther* (1524), édité par le Dr KÄTHE BÜSCHGENS. — *Erklärung des Salve Regina* (1527), édité par le P. LEONHARD LEMMENS O. F. M. (Corpus Catholicorum. Werke katholischer Schriftsteller im Zeitalter der Glaubensspaltung, XI.) — Münster in Westfalen, Aschendorff, 1926. In-8°, 102 pages.

Augustin von Alfeld appartenait à l'Ordre franciscain et plus parti

Digitized by Google

culièrement à la province de Saxe ; on ne sait rien de sa famille, de sa naissance, ni de sa mort. En 1520, il était lecteur en Écriture Sainte au couvent de Leipzig, de 1523 à 1528, gardien du couvent de Halle; de 1529 à 1532, provincial de la province de Saxe. On connaît de lui quinze écrits, tous polémiques. Depuis le début de la Réforme, les catholiques saxons éprouvaient le besoin de prouver que, bien qu'il fût le foyer de l'hérésie nouvelle, leur pays était capable de produire des saints. C'est pourquoi l'on canonisa Benno, évêque de Meissen (1066-1106), qui avait soutenu le parti de Grégoire VII contre Henri IV. Sur quoi Luther prit feu et publia en 1524 un pamphlet : *Contre la nouvelle idole et vieux diable que l'on doit célébrer à Meissen.* L'ouvrage d'Alfeld publié par le Dr K. Büschgens est une réponse à Luther. Notre Franciscain s'y montre bon polémiste et non moins apte que son adversaire à manier l'injure, ce qui n'est pas peu dire. Ce qu'il y a de plus intéressant dans son pamphlet, c'est la vigoureuse opposition qu'il établit entre deux Églises, celle du Christ et celle de Satan, cette dernière ayant pour docteurs : Arrius, Wicleff, Jean Huss et Luther. Cette transformation du thème augustinien des deux Cités est assez curieuse. — Le deuxième écrit publié dans le même volume est une réfutation des attaques dirigées par Luther contre le *Salve Regina* et le *Regina cocli.* Augustin von Alfeld a choisi le *Salve Regina* pour le défendre; la justification qu'il en donne revêt la forme d'un commentaire strictement littéral, où chacun des mots de cette pièce se trouve expliqué à grand renfort de textes scripturaires. Certaines remarques sont d'une piété touchante, mais on reste surpris de voir à quel point ces défenseurs de leurs traditions et de leur foi étaient incapables d'aller chercher Luther sur son propre terrain et de l'y combattre. Tout ce qu'ils savent faire est de rester éloquemment, savamment ou véhémentement sur leurs positions ; ils sentent la présence d'un immense danger dont la nature leur demeure incompréhensible. On ne s'étonnera pas que, dans ces conditions, leurs héroïques efforts aient été souvent inefficaces.

Étienne Gilson.

Nic. Herborn, O. F. M. *Locorum communium adversus huius temporis haereses enchiridion* (1529), publié par Dr. P. Patricius Schlager, O. F. M. (Corpus Catholicorum. Werke katholischer Schriftsteller im Zeitalter der Glaubensspaltung, XII) — Münster in Westfalen, Aschendorff, 1927. In-8°, xxviii-190 pages.

Les adversaires les plus importants du luthéranisme dans les pays rhénans furent les Dominicains ; immédiatement après eux se placent les Franciscains, spécialement ceux du couvent de Brühl. Nicolas Ferber naquit en 1480 dans la petite ville de Herborn dont, selon la coutume du temps, il prit plus tard le nom. La date de son entrée dans l'Ordre est inconnue, mais il est certainement franciscain en

Digitized by Google

1512 ; environ dix ans plus tard, il devint gardien du couvent de Marbourg; en 1520, il eut à se mesurer, au synode de Homberg, avec un ancien Franciscain, François Lamberti ou Lambert. Ce curieux personnage, né à Avignon, en 1486, entré dans l'Ordre en 1502, sorti de l'Ordre et de l'Église en 1522, s'était fait luthérien ; il devait être l'un des premiers professeurs de l'Université de Marbourg, fondée en 1527 et mourir de la peste en 1530. Nicolas Herborn refusa de discuter devant ce synode, auquel il déniait toute autorité régulière pour trancher la dispute, et il se retira purement et simplement. Cette attitude prudente n'avait pas que des avantages; elle avait notamment le défaut de ressembler à une fuite. On demanda donc à Herborn d'écrire ce qu'il aurait répondu; d'où une série d'écrits polémiques contre François Lambert, notamment la *Monas sacrosanctae evangelicae doctrinae*, Cologne, 1529. Avec l'*Enchiridion*, que le P. Patr. Schlager réédite d'après le texte de la deuxième édition, Cologne, même année, Nicolas Herborn élargit le débat et attaque l'erreur luthérienne en général. C'est donc de quelque chose de plus que d'un écrit polémique qu'il s'agit. Dans une langue d'humaniste fleurie de termes grecs et de mots latins rares, Nic. Herborn rétablit la doctrine catholique sur les points essentiels où elle se trouve menacée : les vertus théologales, l'Église, les Sacrements, les œuvres de pénitence et la communion des saints, la liberté et la prédestination, la discipline ecclésiastique et les fins dernières. Herborn s'y montre un honnête professeur, qui récite ce qu'on lui a appris et se contente de maintenir la lettre de l'enseignement traditionnel, sans faire le moindre effort pour montrer à ses adversaires que cette tradition contient des remèdes spécifiques aux maux dont ils souffrent. Rien de plus caractéristique à cet égard que les pages consacrées à la *libertas christiana* (p. 125-128); Herborn reproduit saint Bernard, ce que son éditeur ne semble pas avoir remarqué, exactement comme si les écrits de Luther sur le serf-arbitre n'avaient jamais existé.

Étienne Gilson.

Ernst Beutler, *Forschungen und Texte zur frühhumanistischen Komödie* (Mitteilungen aus der Hamburger Staats-und Universitäts-Bibliothek... herausgegeben von Gustav Wahl). Hamburg, Staats-und Universitäts-Bibliothek, 1927. In-8°, 232 p.

Le second volume d'Études de la bibliothèque de Hambourg, consacré à la comédie pendant la première période de l'humanisme, renferme un certain nombre de pages qui intéressent directement l'histoire de l'Ordre franciscain.

M. Beutler, qui a exploré les manuscrits de cette époque encore mal connue, a trouvé dans le même recueil (N° 24.539 de la bibliothèque de Munich) une comédie latine intitulée *Phylon* qui s'inspire de la huitième nouvelle du cinquième jour du Décaméron, et des let-

Digitized by Google

tres de Franciscains allemands qu'il a publiées en même temps que des fragments de la comédie et divers autres extraits empruntés au même recueil (pp. 183-204). M. Beutler prouve que cet ensemble est le livre personnel d'un étudiant franciscain envoyé par son couvent au « studium provinciale » de Strasbourg en 1471, puis en Italie (1473) et enfin à Paris. Il a rassemblé là divers textes qui l'intéressaient plus spécialement. Plusieurs lettres sont datées de Forli, de Ferrare et de Bologne. M. Beutler a également réussi à identifier les correspondants : l'un est fort probablement Peter Fischer ou Petrus Piscator, suivant le goût du jour, lecteur à Colmar en 1478, puis à Francfort, gardien à Francfort en 1485, mort en 1498. L'autre est sans doute Johannes Underthan, bachelier à Spire en 1478, gardien à Francfort en 1482 (charge dans laquelle son correspondant lui succéda), puis gardien à Spire en 1487. Un troisième correspondant serait Georg Summer, lecteur à Strasbourg, étudiant à Forli.

Ces divers personnages ont été envoyés par leur province en Italie et en France pour y achever leurs études. Leurs lettres sont précieuses parce qu'on possède fort peu de documents privés sur les moines allemands du xv^e^ siècle. Elles sont, à vrai dire, assez peu édifiantes : il y est au moins aussi souvent question de Virgile et de Cicéron que de l'Évangile... et ce n'est pas tout. Le besoin de livres et le besoin d'argent se font plus d'une fois terriblement sentir, et les frères déploient toutes les ressources du beau latin qu'ils ont tant de plaisir à manier pour en réclamer. Ce document donne aussi une idée de la vie mouvementée qu'on mène alors dans ces doctes Universités. Inutile de dire que Paris est de toutes les villes qu'ils ont fréquentées la plus chère à leur cœur (« Ibi enim vigent studia, proferunt se ingenia seseque exercitant, ubi nemo est, qui non vel discat vel doceat, petat vel respondeat profundatque litteras vel hauriat ») (p. 199).

Jeanne ANCELET-HUSTACHE.

L. PFLEGER, *Der Franziskaner Johannes Pauli und seine Ausgaben Geilerscher Predigten* (Extrait de l'*Archiv für elsässische Kirchengeschichte*, III, 1928). — Rixheim, Druck. Sutter, 1928. In-4°, paginé 47-96.

Le Franciscain Johannes Pauli a, comme on sait, publié les sermons de Geiler de Kaysersberg, le célèbre prédicateur strasbourgeois du xv^e^ siècle. L'étude de Pfleger a pour but de rechercher si les textes transmis par le Franciscain sont authentiques ou non. Beaucoup de critiques ont douté de cette authenticité, reste à savoir si leur témoignage est valable.

On ne connaît pas la date exacte de la naissance et de la mort de Pauli, mais il naquit sans doute vers le milieu du xv^e^ siècle. Il fut certainement alsacien et passa presque toute sa vie en Alsace ou dans les pays voisins. Nous le trouvons à Villingen dans la Forêt Noire, où il est l'aumônier d'un couvent de Clarisses, puis dans divers

Digitized by Google

couvents de Suisse. Il jouit d'une grande considération dans tout son Ordre.

Les sermons de Geiler transmis par Pauli sont contenus dans les recueils suivants : I. *Das Evangelibuoch*, 1515 ; 2. *Die Emeis*, 1516; 3. *Her der küng ich diente gern*, 1516 ; 4 et 5 *Die brösamlin* (I et II), 1517; *Das narenschiff*, 1519-1520.

Peter Wickram, neveu et successeur de Geiler dans la chaire de Strasbourg, qui avait projeté lui-même une édition latine des sermons de son oncle, accusa Pauli d'avoir déformé les textes de Geiler, mais ce qu'on sait du caractère de Wickram permet de supposer que le souci de son intérêt pécuniaire n'est pas étranger à son jugement défavorable. Philippe de Lorenzi, qui publia au XIXe siècle quelques sermons de Geiler, reprend à son compte l'accusation de Wickram, mais son but est apologétique. Il veut présenter un Geiler différent du Geiler historique dont les assertions brutales, telles qu'elles se rencontrent en particulier dans les sermons publiés par Pauli, lui paraissent jeter une lumière trop vive sur les abus et les mœurs à la veille de la Réforme.

L'auteur étudie d'abord le dernier des textes de Pauli-Geiler parce qu'il est le plus facile à vérifier : c'est, en effet, une simple traduction allemande du texte latin de Geiler, *Navicula fatuorum*, d'après l'œuvre de Sébastien Brandt. Le travail approfondi de K. Fischer a montré que le texte de Pauli était plein de fautes d'impression, mais il s'agit peut-être là d'une simple négligence de typographe en l'absence de l'auteur. Dans l'ensemble, Pauli suit le texte de Geiler sans le déformer.

L'admiration de Pauli pour son modèle est déjà une forte preuve en faveur de sa sincérité, la critique interne des œuvres ne saurait plus laisser de doute : le Franciscain a bien soin de noter qu'il a rédigé immédiatement après avoir entendu Geiler ou qu'il écrit seulement quelques jours plus tard et il s'excuse d'avoir, en ce cas, oublié quelques détails, il donne la date du sermon, etc. D'autre part, la comparaison entre le texte de Pauli et un texte publié par Geiler lui-même, comme c'est le cas pour le cycle de sermons du *Hellisch Loew*, ou entre le texte de Pauli et le modèle suivi par Geiler, le *Formicarius* du Dominicain Johannes Nider, par exemple, qui inspira l'*Emeis*, cycle de sermons contre la sorcellerie, montre clairement que Pauli n'a eu nullement l'intention de tromper ou d'exagérer.

Ce qui porte les critiques à douter, c'est la brutalité des termes employés, mais Geiler prêche pour le peuple, dans sa propre langue, et l'exemple d'autres sermonnaires contemporains prouve assez que la chaire du XVe siècle ignorait nos délicatesses : il n'est pas de sujet scabreux que le prédicateur craigne d'aborder, il s'attaque à toutes les classes de la société, il n'a pas de termes assez violents pour flétrir le clergé et les religieux ou les religieuses relâchés. Aucune grossièreté ne l'arrête. Il est bien certain que si Pauli n'avait eu la fidélité pour principal souci, il n'aurait pas reproduit les attaques contre

Digitized by Google

l'Ordre auquel il appartenait et qu'il aimait, où il avait une situation importante, et il ne se serait pas excusé de passer sous silence une des accusations de Geiler contre les Ordres mendiants, n'ayant pas le courage de la transmettre à la postérité. D'autres témoins, d'ailleurs, Wimpfeling en particulier, parlent de la violence de Geiler, qui a certainement exagéré et qui, avec les meilleures intentions du monde, a contribué à discréditer le clergé et les moines auprès du peuple, préparant ainsi la voie au protestantisme.

Cette étude est du plus grand intérêt pour l'histoire du sermon, des idées et des mœurs à la fin du moyen âge.

Jeanne ANCELET-HUSTACHE.

Edmond BRUGGEMAN, *Les Mystiques flamands et le renouveau catholique français. Préface de* S. G. Mgr WAFFELAERT, *évêque de Bruges*. — Lille, Mercure de Flandre, 1928. In-16, 148 p.

Bien que l'ouvrage de M. Bruggeman ne concerne pas l'histoire franciscaine, il touche à des faits trop importants d'histoire religieuse générale pour que nous négligions d'en parler ici.

Comme l'écrit Mgr Waffelaert dans la préface, ce « beau et bon travail de vulgarisation, fruit de grande lecture et de laborieuses recherches, est surtout remarquable et utile en ce qu'il fournit un ensemble de données précieuses, qu'on ne trouverait ailleurs qu'à grand' peine, et encore éparses et incomplètes ».

C'est une lourde tâche que celle de vulgarisateur. Elle suppose chez celui qui l'assume un long commerce avec les auteurs qu'il présente au grand public et une impartialité telle qu'elle serve de garantie à la vérité. De plus, pour qu'un ouvrage de vulgarisation soit valable, il faut qu'il respecte scrupuleusement les faits acquis par la science et qu'il ne donne pour certain que ce qui a été reconnu comme tel par les spécialistes.

Or si M. Bruggeman connaît bien les mystiques dont il parle, Hadewijch, Ruusbroec, Gérard de Groote, Gerlac Peters, Thomas van Kempen, etc., on ne saurait le louer de son impartialité. Le nationalisme, cause de tant de méfaits, doit être, ici encore, tenu pour responsable. « La Flandre, écrit M. Bruggeman (p. 16), continue à jouer le rôle qui fut traditionnellement le sien : celui de pourvoyeuse de la civilisation française ». Ce ton protecteur est déjà un peu irritant, mais voici beaucoup mieux : les Bénédictins hollandais qui « fusionnaient » avec les Français n'entendaient pas « perdre le bénéfice d'une formation moins viciée par les préjugés latins » (p. 73). « Leur esprit (celui des Jésuites belges) n'est pas gâté par les billevesées de l'éducation ou... du bourrage de crânes latin et leur tempérament ethnique s'est gardé intact de tout abâtardissement » (p. 77).

L'animosité contre les Allemands n'est pas moins grande et

Digitized by Google

M. Bruggeman qui, en passant, évoque « la lyre de cet autre Flamand, Louis Van Beethoven » (p. 49) ne saurait avoir assez d'indignation contre le R. P. Garrigou-Lagrange, qui, « sans la moindre vergogne » a rangé Ruusbroec dans la même école que Tauler et Suso et a osé écrire « Rusbrock » (p. 83). Et que penser de l'opinion du P. Denifle, reprise par M. Pourrat, qui a confondu le dialecte thiois de Ruusbroec avec un idiome moyen-bas-allemand ! (M. Bruggeman pourrait-il nous dire à quelle famille linguistique il rattache la langue de Ruusbroec ?). M. Bruggeman ne veut pas que l'école flamande doive quoique ce soit à l'école rhénane, c'est cette dernière au contraire qui, selon lui, en dépend, mais l'école flamande est autonome. M. Bruggeman semble avoir oublié qu'aucun pays au monde, fût-ce la Flandre, ne peut se vanter de ne rien devoir à ses voisins. Pour le moyen âge en particulier, où les échanges et les emprunts sont constants, il est extrêmement difficile de déterminer avec exactitude où telle idée est née. A propos d'Hadewijch, M. Bruggeman écrit encore : « Cela les gênait considérablement (les Allemands) qu'une Flamande fût à la toute première source de la mystique germanique » (p. 38). Mais même si on se range à l'opinion du R. P. Mierlo qui situe Hadewijch au XIII[e] siècle, on ne saurait oublier que Mechtilde de Magdebourg fut exactement la contemporaine de Hadewijch. Pourquoi M. Bruggeman passe-t-il ainsi absolument sous silence les mystiques allemands antérieurs à Eckart ? Nul ne songe à contester l'importance de la Flandre pour l'histoire du mouvement mystique au moyen âge, et les travaux des Jésuites belges, du P. Mierlo, en particulier, la montrent toujours davantage, mais l'histoire de la mystique au moyen âge est encore si peu connue qu'on ne saurait affirmer sans la plus extrême prudence. Il est fâcheux que M. Bruggeman n'ait pas jeté un coup d'œil sur les travaux du P. Théry qui, s'appuyant sur des textes, montre l'influence du Pseudo-Denys sur Albert le Grand, saint Thomas, Ulrich de Strasbourg, école dont est issue la mystique de maître Eckart. L'histoire de l'influence du Pseudo-Denys au moyen âge, que le P. Théry nous promet, réservera des surprises à M. Bruggeman et, s'il veut bien tenir compte des faits, il ne pourra guère affirmer que « la mystique allemande, et spécialement la mystique rhénane, est d'inspiration flamande » (p. 39).

M. Bruggeman écrit encore : « L'illustre Tauler fut un de ses auditeurs (il s'agit de Ruusbroec) et subit son influence » (p. 47). Or l'étude des textes tendrait à prouver que le contraire est exact (Cf. Sermons de Tauler. Introduction historique par le R. P. G. Théry, O. P., t. I, p. 41) et on peut se demander si l'influence du Pseudo-Denys, nettement sensible dans l'œuvre de Ruusbroec, n'aurait pas eu précisément pour intermédiaires auprès de lui Eckart et Tauler. En tout cas, quand M. Bruggeman se plaint des calomnies dont eut à souffrir Ruusbroec, il pourrait éviter de nommer Eckart le « Docteur des Beggards » et d'écrire que « Tauler ne montre que trop de sympathie à l'égard des Vaudois » (p. 93). Qu'il donne des références

Digitized by Google

ou cite des textes ! la cause des mystiques flamands est assez bonne pour qu'elle n'ait pas besoin d'être défendue par des assertions sans fondement.

Quant au style, M. Bruggeman nous a bien dit (p. 49) que « tout Flamand possède un sens spécial du coloris » ; je préférerais cependant qu'il ne nommât pas Hadewijch « l'aurore conquérante, prometteuse des splendeurs du midi » (p. 43) et qu'il ne comparât point les œuvres de cette mystique et celles de Ruusbroec au « dyptique inégalé de l'Iliade et de l'Odyssée » (p. 37).

Malgré les mérites incontestables de ce livre, il nous paraît donc nécessaire de mettre le lecteur non-spécialiste en garde contre des pages qui peuvent sans doute enrichir ses connaissances, mais qui risquent de fausser son jugement.

Jeanne ANCELET-HUSTACHE.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

1925, p. 181-185, 1 pl.

Max PRINET. *Sceau du gardien de Besançon* (XV^e siècle). — De 1453 environ ; se trouve au musée d'Épinal.

Analecta Bollandiana.

T. XLVI, 1928.

Paulus GROSJEAN, S. J. *Vitae s. Ludovici Tolosani et s. Antonii de Padua e codicibus Dubliniensibus*, p. 344-364.

Archivum franciscanum historicum. — Quaracchi, Collegio S. Bonaventura.

1927, t. XX.

WILLIBRORDUS LAMPEN, O. F. M. *De S. P. Francisci cultu angelorum et sanctorum*, p. 3-23. — L'A. a recherché dans les œuvres de saint François les plus minimes témoignages concernant son culte pour les anges et les saints. L'état de chevalier, auquel aspirait le saint dans sa jeunesse, l'avait rapproché de saint Michel, vainqueur de Lucifer, « la première milicie et prouesse chevaleureuse qui oncques fut mis en exploit » (p. 8). Il lui aurait dédié un couvent à Pantanelli, sur les confins de l'Ombrie et de la Toscane, et un oratoire à Fonte-Colombo.

Il relève tous les titres que saint François donne à la Vierge Marie, notamment celui de « Épouse du Saint Esprit » aujourd'hui si commun (néanmoins discuté), inconnu de l'antiquité, dont le saint pourrait être l'inventeur (p. 11-20).

Parmi les autres saints, le Précurseur, Jean l'Évangéliste, Pierre et Paul tiennent la première place ; saint François nomme aussi les « BB. Élie et Hénoch », et saint Laurent (p. 20-33). Est-ce qu'il n'aurait pas aussi construit un oratoire à sainte Marie-Madeleine à Fonte-Colombo ?

BEDA KLEINSCHMIDT, O. F. M. *Ein Reliquiar des Hl. Franziskus von Assisi*, p. 24-32 (avec dix reproductions photogr.). — Description d'un splendide reliquaire de saint François en argent, orné de pierres précieuses, d'images sur verre de plusieurs couleurs, et d'é-

Digitized by Google

maux. Le reliquaire lui-même, coffret hexagone fermé d'un toit, repose sous un baldaquin d'argent, lui aussi hexagone, surmonté de trois édicules. Les images représentent : 1° le triomphe de saint François jeune homme, 2° le Christ nourissant 5000 hommes au désert, 3° les épousailles de la Vierge Marie, 4° la Nativité où saint François agenouillé adore l'Enfant Jésus, 5° la présentation du Christ au temple, 6° Jésus enfant dans l'atelier de saint Joseph, 7° la sainte Famille sur un chemin, 8° saint François prêchant aux oiseaux, 9° saint François distribuant des aumônes aux pauvres, 10° saint François instruisant ses frères. Cet objet d'art conservé dans une collection privée au diocèse de Metz, est l'œuvre d'un artiste français de la seconde moitié du XVI^e siècle, exécutée aux frais d'un riche inconnu, vraisemblablement pour quelque couvent franciscain de France

WALTER SETON. *An unusual manuscript version of the Testamentum sancti Francisci*, p. 33-40. — Dissertation sur un ms. de la bibliothèque de la cathédrale de Worcester contenant, parmi d'autres œuvres ascétiques, le Testament de saint François. On ne peut rien en conclure en faveur d'une première recension de ce Testament authentique.

ELISEUS BRUNING, O. F. M. *Missa S. P. N. Francisci in liturgia Ambrosiana*, p. 41-48. — Le passage vraiment intéressant de cet article consiste dans la préface inédite de saint François : *Qui meritorum praerogativa* (p. 46), de la fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e, composée peut-être par Henri Scaccabarozzi, archiprêtre de la cathédrale de Milan, †1293, qui bâtit les écoles du couvent des Frères Mineurs en 1287. Elle est donc antérieure à la préface : *Qui venerandum* approuvée par Sixte IV pour les Frères ; mais elle n'était en usage que dans la liturgie ambrosienne.

MICHEL BIHL, O. F. M. *De fragmentis Vitae II s. Francisci auctore fr. Thoma Celanensi in codice Puppiensi servatis. De altera recensione Vitae II*, p. 49-71. — Il s'agit de trois folios d'un magnifique ms. de la *Vita secunda s. Francisci* de Thomas de Celano (1246-1247), employés à servir de garde à un *Lexicon Papiae* conservé à Poppi, près de l'Alverne, et ayant appartenu au cardinal franciscain Gentil de Monte-Fiori † 1312. Le P. Bihl conjecture que le ms. en question était particulièrement visé par le décret de 1266 ordonnant la destruction de toutes les légendes de saint François antérieures à celle composée par saint Bonaventure.

BONAVENTURA GIORDANI, O. F. M. *De codice Bononiensi capitula selecta Vitae II s. Francisci auctore fr. Thoma Celanensi continente*, p. 72-79. — Description d'un ms. du XIV^e ou du XV^e siècle, de la bibliothèque de l'Université de Bologne, contenant la Légende de chœur incomplète extraite, par Thomas de Celano, de sa *Vita* I de saint François, et plusieurs chapitres de sa *Vita* II.

BENVENUTUS BUGHETTI, O. F. M. *Analecta de s. Francisco Assisiensi saeculo XIV ante medium collecta* (e cod. Florentino C. 9. 2878), p. 79-108. — Cette collection est l'une de celles qui furent compilées,

Digitized by Google

alors que la Légende de saint François par saint Bonaventure régnait seule officiellement, les légendes antérieures ayant dû être détruites. Néanmoins comme sa brièveté et sa sécheresse ne donnaient pas satisfaction à la piété des frères, ils cherchaient à la compléter, pour leur propre compte, par des emprunts à d'autres légendes échappées à la destruction. En plus de faits connus, il faut citer trois nouveaux récits, p. 106-108, concernant un repas à Saint-Damien, la joie parfaite, et une humiliation volontaire de saint François, sur lesquels les *Fioretti* ont brodé.

Donatus Van Adrichem, O. F. M. *De prima et quidem partiali Actuum b. Francisci*, p. 109-115. — Une partie de la *Légende des trois Compagnons*, du *Speculum perfectionis* et des *Actus sancti Francisci* a paru dans le *Speculum exemplorum* imprimé à Deventer en 1481. On pourra lire p. 111 la liste de 41 *exempla* franciscains.

Jérôme Goyens, O. F. M. *Les éditions du « Speculum vitae b. Francisci » parues en 1620 et 1623*, p. 116-131. — Description de deux éditions du « Speculum vitae b. Francisci et sociorum ejus », faites, la première à Anvers en 1620 par Guillaume Spoelberch, né à Bruxelles, † à Malines en 1633, de la province de Basse-Germanie ; l'autre à Cologne en 1623, par Philippe Bosquier, de la province de Flandre, né à Mons en 1561, † à Avesnes le 26 mars 1636. L'une et l'autre s'appuient sur des éditions antérieures : Venise 1504, Metz 1509, Paris s. d.; mais le texte est disposé différemment.

M. Bihl. *L'édition du « Speculum vitae b. Francisci » parue à Györ en 1752 et l'origine hongroise du Speculum vitae*, p. 132-153. — Description du même ouvrage du P. Bosquier, réédité par le P. Eugène Kösa, O. M., à Györ, en 1752. Ce « Speculum » aurait été composé par un Mineur hongrois, probablement fr. Fabien de Igal, qui appartenait au parti de la très large Observance, entre 1400 et 1443. Il devint ministre provincial de Hongrie de 1452-1474.

André Callebaut, O. F. M. *Saint François et les privilèges, surtout celui de la pauvreté concédé à sainte Claire par Innocent III*, p. 182-193. — Saint François a sollicité des privilèges, s'en est octroyé un à lui-même dans son Testament : celui d'avoir un clerc pour lui célébrer l'office divin. Il n'avait donc pas une répulsion pour tous les privilèges, comme l'ont soutenu MM. Sabatier et Beaufreton. Il voulut seulement s'opposer aux agissements de certains frères ambitieux qui cachaient leur égoïsme sous l'apparence du zèle pour les âmes.

A. Callebbaut. *Saint François lévite*, p 193-196. — L. Wadding écrivit que saint François reçut le diaconat en 1209, à Rome, lors de la confirmation de la règle par Innocent III, se fondant sur ce que le pape avait admis ses compagnons dans la cléricature, en leur faisant conférer la tonsure. Le Bollandiste Ch. Suyskens conteste la date de 1209, vu qu'aucun texte ne parle du diaconat de saint François à cette époque ; il suppose que l'évêque d'Assise le lui aura conféré ultérieurement. La question est posée.

M. Bihl. *De S. Francisco praedicante ita, ut de toto corpore*

Digitized by Google

faceret linguam, p. 195-199. — Le professeur Nino Tamasia, qui a étudié mot par mot le grand styliste qu'est Thomas de Celano, prétend que toute son œuvre n'est qu'un « élégant plagiat ». Il a découvert le passage des *Vitae Patrum* où il aurait pris l'expression citée plus haut que, de tout son corps, saint François avait fait une langue, tellement tout parlait en lui. Le P. Bihl met les choses au point et prouve la parfaite personnalité du premier biographe du saint. — Le savant Directeur de l'*Archivum* continue à prendre à partie les allégations de M. Tamasia et étudie différents traits de la vie de saint François : les raisins du curé de Riéti, la prédication aux oiseaux, l'histoire du lièvre, les bonshommes de neige, p. 200-213.

A. Callebaut. *Influence de l'Oraison de l'office de saint François sur celle de saint Dominique*, p. 213-215. — Jusqu'en 1254 l'oraison du Père des Prêcheurs demandait des « temporalia ». Fr. Étienne de Salanhac, O. P., fait remarquer au chapitre de Toulouse que l'oraison de saint François demandait au contraire de « terrena despicere », et propose de remplacer les accroissements temporels par des spirituels. Sa proposition ne fut pas acceptée, car aujourd'hui encore l'oraison demande que l'Église « ne soit pas destituée des secours temporels ».

W. Lampen. *Effata ven. Thomae a Kempis de S. P. N. Francisco*, p. 216-219. — Ces pages du P. Lampen complètent ce qui a paru dans cette Revue au sujet de l'auteur de l'Imitation, t. V, p. 199.

A. Callebaut. *Le Joachimite Benoît, abbé de Camajore et fra Salimbene*, p. 219-222. — A ce propos l'A. montre que le mouvement inauguré par Joachim de Flore (qui comptait 40 abbayes, après moins d'un demi-siècle d'existence), ne devint suspect à l'Église que dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

D. van Adrichem. *Litterae ministri provinciae Coloniae O. M. anno 1280 canonicis B. M. V. Antverpiensibus bonorum operum participationem communicantes*, p. 222-223. — Lettre de fr. Alexandre, provincial de Cologne de 1279 à 1304, extraite d'un cartulaire du XIII^e-XIV^e siècle des chanoines de Notre-Dame d'Anvers.

A. G. Little. *Dr. Walter Seton*, p. 223-225. — Notice nécrologique sur l'illustre franciscanisant écossais, mort à l'âge de 44 ans, le 25 janvier 1927.

Serafino Gaddoni, O. F. M. *Spigolature Zaratine*, p. 225-229. — Extraits de testaments et d'archives concernant les Frères Mineurs de Zara en Dalmatie, de 1295 à 1456.

Filippo Meda. *Una insigne Clarissa Milanese, la B. Felice Meda* (1378-1444), p. 241-259. — L'A. rappelle les principaux écrivains qui ont traité de la bienheureuse Félicie, il examine leurs œuvres publiées ou inédites et porte un jugement sur leur valeur. La bienheureuse n'est pas née à Méda, mais à Milan, de la noble famille de Méda. Elle entra chez les Clarisses de Sainte-Ursule de Milan en 1400, fut élue abbesse en 1425, charge qu'elle conserva jusqu'en 1439. A cette date elle fut envoyée pour gouverner le monastère du *Corpus*

Digitized by Google

Christi à Pesaro, où elle mourut le 26 septembre 1444. M. Méda raconte les vicissitudes des reliques de la bienheureuse Félicie et de la bienheureuse Séraphine Sforza, elle aussi Clarisse à Pesaro, et il ajoute une notice sur l'iconographie de son illustre parente.

Mgr. Angelo Mercati. *Frate Francesco Bartoli d'Assisi Michelista e la sua ritrattazione*, p. 260-304. — Il s'agit de Fr. B., l'auteur du *Tractatus de indulgentia Portiunculae* (Paris, 1900), partisan du général de l'Ordre, Michel de Césène, déposé par le pape Jean XXII. Nous apprenons, que Fr. B. poursuivi par l'évêque de Florence et l'inquisiteur de Toscane, fr. Pierre de Prato, O. F. M., se rétracta le 23 janvier 1329. Documents d'un très grand intérêt qui mériteraient d'être mis en œuvre.

Helen M. Breiggs. *De duobus Fratribus Minoribus medii aevi alchemistis, fr. Paulo de Tarento et fr. Elia*, p. 305-313. — Extraits d'un ms. italien du xv^e^ siècle conservé en Angleterre. P. de T. est un écrivain classique. Fr. E., d'un style bien inférieur, a composé un *Vade mecum* de deux feuillets seulement. Est-ce le fameux général qui, au dire de Salimbene, s'occupait d'alchimie dans un coin reculé du grand couvent d'Assise ? L'A. ne nous renseigne pas.

Anicetus Chiappini, O. F. M. *De vita et scriptis Fr. Alexandri de Ricciis*, p. 314-335, 563-574 (à suivre).

Cajies Othmer, O. F. M. *P. Liberatus Weiss, O. F. M. Seine Missionstaetigkeit und sein martyrium* (3 mars 1716), p. 336-355, — Le P. L. W. de la province de Saint-Bernardin en Autriche, né en 1675, partit pour l'Éthiopie en 1704. Plusieurs difficultés contrarièrent son voyage. Il remplaça en 1711 le préfet de la mission, décédé l'année précédente. Avec deux compagnons il arriva enfin, en 1712, à Goudar où résidait l'empereur (le négus). Les trois missionnaires étaient lapidés le 3 mars 1716. L'A. nous donne une double relation de leur martyre.

Joseph Pou y Marty. *Index regestorum Familiae ultramontanae* (saec. XVI et XVII), p. 356-385. — Cette intéressante publication qui a paru dans douze numéros de l'*Archivum* se termine par une Table des noms de lieux et de personnes. Tout ce qui concerne la France mériterait d'être publié à part.

B. Bughetti. *Il P. Serafino Gaddoni, O. F. M.*, p. 427-431. — Article nécrologique d'un Frère Mineur né à Imola en 1877, entré dans l'Ordre en 1900, auteur de nombreuses œuvres historiques, mort le 24 février 1927.

M. Bihl. *Disquisitiones Celanenses. (De unica recensione Vitae II; de fontibus Vitae II; de Compilatione Perusina)*, p. 433-496 (à suivre).

M. Bihl. *De codicibus excerpta Vitae II S. Francisci continentibus*, p. 497-524 (à suivre).

B. Bughetti. *Una nuova compilazione di testi intorno alla vita di S. Francesso*. (Del cod. Universitario di Bologna, n. 2697), p. 525-562. — Le groupe des 27 récits concernant saint François publiés ici, a été utilisé par Barthélemy de Pise, qui écrivait ses *Conformités* de

Digitized by Google

1385 à 1390. Le consciencieux compilateur n'a connu que la traduction latine du ms. de Bologne. Celui-ci (copie du XVIe siècle d'un plus ancien), a été rédigé dans ses parties principales par un fr. Ruffin Bengarmi, compagnon des compagnons de saint François, qui vivait donc à la fin du XIIIe siècle et habitait la Portioncule.

Lorenzo Pérez, O. F. M. *Fr. Jerónimo de Jesùs restaurador de las misiones del Japon, sus cartas y relaciones*, p. 575-588. (Suite, et à à suivre.

Mons. Francesco Lanzoni. *L'antico archivio di S. Francesco di Faenza*, p. 589-595. — L'ancien couvent, qui appartenait aux Conventuels au XVIIIe siècle, eut ses archives propres, et en dépôt celles de la famille Manfredi. Elles furent dispersées au début du XIXe siècle et passèrent en partie à la bibliothèque Vaticane, aux Archives de l'État à Rome, et dans une collection particulière L'A. nous donne l'analyse de 35 pièces de 1228 à 1487.

François de Sessevalle.

Belvedere.

1926, p. 99-124, 22 fig.

August Schmarsow. *Die Madonnenkapelle in S. Francesco vor Subiaco, ein Werk des Gianantonio Bazzi, genannt Sodoma.*

Bolettino d'Arte.

1926, t. VI, p. 131-135, 3 fig.

J.-B. Supino. *La Cappella di Gian Gaetano Orsini nella basilica di San Francesco d'Assisi.*

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3e série, t. VII, 1926-27.

J. Salvini. *Les impressions du P. Placide, Capucin, missionnaire en Orient, de passage à Poitiers en 1638*, p. 777-782.

Bulletin diocésain d'histoire ... du diocèse de Quimper et de Léon.

1927 :

R. P. Armel d'Ethel. *Le Père Césarée* de Roscoff, Capucin, p. 11-18, 69-80, 136-148.

Directeur et conseiller de Nicolazic et missionnaire en Égypte (1593-1654).

Franziskanische Studien. — Münster in Westfalen, Aschendorff.

15. Jahrgang, 1928, 1/2 Heft (Juli).

P. Dr. Patricius Schlager, O. F. M., *Nikolaus Vigerius (Wiggers)*, (1555-1628) (pp. 1-24).

Le P. Schlager résume ici l'ensemble de ses travaux sur Wiggers.

Digitized by Google

Celui-ci naquit à Harlem d'une famille riche de bons catholiques. Son père mourut jeune et sa mère, restée avec cinq enfants, sut les élever dignement en ces temps durs pour les catholiques. Nicolas fit ses premières études dans sa ville natale, puis partit en 1573 pour l'Université de Louvain où il fut un étudiant très zélé. Devenu maître ès arts il voulut prendre ses grades en théologie, mais, sur l'invitation des Jésuites, il alla en Suède afin d'y travailler à la propagation de la foi. Après un premier voyage, il revint en Hollande dans le but de se préparer plus soigneusement à sa mission; de fausses nouvelles l'empêchèrent de repartir. Il y avait d'ailleurs assez à faire en Hollande, d'autant plus que le clergé catholique n'était pas à la hauteur de sa tâche dans cette lutte difficile contre le protestantisme. Wiggers fit construire à ses propres frais, à Cologne, un Collège hollandais destiné aux jeunes gens qui se préparaient au sacerdoce. Cette fondation eut lieu vraisemblablement avant 1579. Wiggers lui-même resta alors peu de temps à Cologne, il revint à Louvain terminer ses études par sa licence de théologie. Après sa prêtrise, Cologne fut sa résidence favorite. C'est à cette époque qu'il étudia Denis l'Aréopagite, Henri Harp, Ruysbroek, Suso. Il écrivit aussi une *Demonstratio catholica fidei*, une courte histoire de l'hérésie, et il traduisit en bas-allemand les œuvres de saint Jean Climaque et de Tauler.

Lorsque le Franciscain écossais Jean Hayo, chassé de sa province par les protestants, et réfugié dans la province de Cologne, fut nommé par Grégoire XIII commissaire apostolique pour les archevêchés de Mayence et de Cologne, il chargea à son tour Wiggers de la visite des couvents de femmes hollandais, en particulier des Clarisses et des Tertiaires franciscaines. Partout, Wiggers releva les courages abattus par les progrès de l'hérésie et, voyant la détresse de la Hollande, il quitta Cologne pour mener pendant près de vingt ans une vie d'apôtre errant. Les circonstances étaient particulièrement défavorables, le catholicisme ayant été interdit dans les provinces du Nord. C'est dans ce Nord hollandais cependant et dans la Frise, que Wiggers exerça son activité apostolique au milieu des plus grandes difficultés.

Nous le trouvons ensuite à Rome sans apprendre exactement quelles furent les causes de ce voyage. Au retour, Wiggers se demanda quelle voie il devrait suivre désormais et il résolut d'entrer dans un Ordre sévère. Il pensa d'abord aux Jésuites, mais se décida finalement pour les Franciscains de l'Observance. Agé de 48 ans, il accomplit ses devoirs de novice avec un zèle édifiant et il prononça ses vœux en 1604. Peu de temps après, il fut nommé vice-gardien et maître des novices du couvent de Cologne, tandis que le Père Jean Schwering en était nommé lecteur.

Il réussit pleinement à restaurer la discipline parmi ses frères, soit comme gardien (1606-1615 et 1623-1627), soit comme provincial (1609-1613, 1619-1622 et de 1627 à sa mort). Pour éviter la division

Digitized by Google

de la province, il imposa à tous les couvents la réforme des Récollets. Il veilla aussi à la réforme des études.

Comme il arrive toujours quand la Règle est strictement observée, les novices affluèrent et les fondations purent se multiplier : Beurig sur Sarre (1609), Mayence (1611), Münster en Westphalie (1613), Andernach (1616), Rietberg (1618), Fulda (1620), un peu plus tard Kreuznach, Heidelberg, Oppenheim, Kaiserslautern, puis en 1624 Bonn, Kempen et Neuss, en 1626 Boppard, enfin Sierk en 1627. Quand le chapitre général de Rome (1625) résolut de rétablir la province de Saxe qui ne comptait plus que le seul cloître de Halberstadt, Wiggers eut la joie de pouvoir céder neuf couvents de la province de Cologne à la province réorganisée.

Il fonda aussi des monastères de Clarisses, en 1610 à Cologne, en 1613 à Münster, en 1616 à Aix-la-Chapelle, en 1620 à Mayence, en 1621 à Oldenzaal.

Il fit une nouvelle tournée apostolique en Hollande de 1611 à 1612 et, à son retour, il chargea le Père Arnold van Witte de veiller sur les catholiques dispersés de son pays natal.

Il attacha toute sa vie la plus grande importance à l'office de la prédication qu'il exerça lui-même avec un très grand succès. Il organisa encore une confrérie du Saint-Sacrement, et donna tous ses soins au Tiers-Ordre.

Il va sans dire que les difficultés ne lui manquèrent pas, mais elles n'abattirent jamais son courage, non plus que la longue maladie douloureuse, supportée avec vaillance, dont Dieu couronna ses jours (1628).

Étude du plus grand intérêt pour l'histoire de la contre-réforme dans les pays de langue allemande.

P. Dr, Athanasius Maria KARTELS, O. F. M. Cap. *Die ersten Kapuziner am Rhein* (pp. 25-50).

Les Capucins étaient fondés depuis 1528 et s'étaient déjà répandus en Italie, en France, en Espagne, en Suisse et dans les territoires des Habsbourg, qu'ils étaient encore absolument ignorés dans l'Allemagne du Nord. C'est le prince électeur de Mayence, Jean Schweikart de Kronberg, qui les y appela. Il voulait les installer dans sa capitale pour en faire les auxiliaires de la restauration catholique dans ses États et il écrivit dans ce sens au Vicaire général de l'Ordre, le P. Jérôme de Castro Feretti (16 mai 1608). Il demandait pour commencer quatre ou cinq religieux d'origine allemande. Le chapitre tenu à Rome en 1608 accepta cette proposition, mais la guerre de Trente ans éclata sur ces entrefaites et retarda le projet. Cependant, le séjour du prince-archevêque à Prague et son contact personnel avec les Capucins, le poussèrent à renouveler sa demande (1610). La proposition fut acceptée de nouveau par le vicaire général et approuvée par le pape. Une lettre d'obédience fut envoyée peu après à l'un des

Digitized by Google

Pères les plus remarquables de la province de Flandre, le Père François Nugentinus. C'était un Irlandais exilé, devenu gardien de Douai, célèbre par sa science. Mais dans les négociations qui suivirent, les messagers reculèrent devant les difficultés de leur mission et les lettres envoyées par le Père François ne parvinrent pas à l'archevêque. D'autres lettres qui suivirent eurent un meilleur sort; il sembla qu'on allait enfin aboutir et les frères désignés pour la nouvelle fondation reçurent leur obédience. Deux d'entre eux partirent d'abord, le Père Sigismond de Dinant et le frère Georges, mais, passant par Cologne, ils furent les hôtes du nonce Antoine Albergati qui agit auprès du pape et de l'archevêque de Cologne pour que la fondation projetée eût lieu, non pas à Mayence, mais à Cologne. Les deux frères repartirent prévenir leur supérieur. Les premiers Capucins s'installèrent donc à Cologne en août 1611. On ne renonça pas pour cela au projet de l'archevêque de Mayence, mais comme celui-ci tenait à des frères allemands ou parlant allemand, on dut encore renoncer pour le moment à lui donner satisfaction. Las de tous ces retards, il appela à Mayence des Franciscains de l'Observance.

La nouvelle province de Cologne connut bientôt une grande prospérité : on fonda en six ans huit nouveaux couvents. Leur éloignement les uns des autres rendit nécessaire l'établissement de stations intermédiaires, à Mayence en particulier. On sollicita l'autorisation de l'archevêque qui consentit. Le couvent de Mayence fut fondé en 1618. La province devint si importante qu'elle fut divisée en deux provinces, celle de Cologne et celle de Mayence, dès 1668.

P. Dr. Beda Kleinschmidt, O. F. M., *Ein Franziskusleben von dem spanischen Barockmeister Antonio Viladomat* (pp. 51-68).

Le Père Kleinschmidt, bien connu par ses travaux d'iconographie franciscaine, étudie aujourd'hui une œuvre du peintre espagnol Viladomat (1678-1755), commandée par les Franciscains du couvent de Barcelone, et qui se trouve actuellement au musée de cette ville. Non seulement ces tableaux ont une réelle valeur artistique (dix reproductions permettent de s'en faire une idée, et nous laisserons au Père Kleinschmidt la responsabilité de son goût pour l'art religieux du XVIIIe siècle...) mais ils sont encore très intéressants du point de vue purement iconographique. Ils contiennent, en effet, des motifs qui ne se trouvent nulle part ailleurs, et le peintre a su habilement multiplier les scènes de second plan qui enrichissent son œuvre. Dans l'ensemble, il a suivi la Légende de saint François telle qu'il l'a trouvée dans les *Fioretti* et les *Conformitates* de Barthélemy de Pise.

P. Dr. Fidelis Schwendinger O. F. M., *Die Erkenntnis in den ewigen Ideen nach der Lehre des hl. Bonaventura* (pp. 69-95).

Voici les grandes lignes de cette étude substantielle et très serrée :

Digitized by Google

I) Puissances intellectives et nature de la connaissance.
II) La connaissance intuitive.
a) Quels objets l'âme connaît-elle par intuition?
b) Mode de cette connaissance.
III) Connaissance au moyen des concepts des objets qui tombent sous les sens.
IV) Information par les concepts des données de l'intuition.
V) Les plus hauts modes de penser : scientia et conscientia.

Dr. Florenz LANDMANN. *Zum Predigtwesen der Strasburger Franziskanerprovinz in der letzten Zeit des Mittelalters* (pp. 96-120).

L'auteur se propose de citer dans plusieurs articles tous les prédicateurs franciscains de l'époque et de la province qui l'intéressent, connus soit grâce aux historiens, soit par les manuscrits. Il commence par les Conventuels :

I) L'époque du grand schisme et des Conciles (1378-1428).

Marquard de Lindau, théologien, prédicateur et mystique, provincial de la Haute-Allemagne de 1389 à 1392, † 1392;

Liebhard de Ratisbonne et Jean de Molsheim, tenant tous deux pour le pape d'Avignon Clément VII ;

Rudolph Altheimer, de la province de Strasbourg, et Johannes Zotzenheim, dont un sermon est signalé dans un manuscrit de Bâle ;

Andreas d'Oettingen † 1420 a laissé des *Sermones de Adventu Domini* (ms. de Munich).

A signaler encore un certain « frater Laurentius », Berthold de Wiesbaden qui a laissé des *Sermones de Sanctis*, et Bonaventura Metzger † 1427.

II) Sous les provinciaux Bömlin, Gnybe et Karrer (1438-83).

1. Le successeur de Langenberg, Konrad Bömlin, qui fut provincial de 1438 à 1449, est connu comme prédicateur, † 1449.

A la même époque Johann de Ginsburg † 1427, Johann de Villingen † 1444, Ulrich Teckendorffer † 1458, Ulrich Aumayer † 1468.

2. Sous les provinciaux Johannes Gnybe (1449-64) et Heinrich Karrer (1464-83).

Vers 1452, Hugo de Schlettstadt écrivit un commentaire des IV Livres des Sentences, et des sermons. On cite encore Kaspar Richard et Konrad Grutsch. Gnybe lui-même est connu comme prédicateur † 1464.

Au temps de son successeur Heinrich Karrer : Ulrich Beffenhuser (Sermons de Carême); frère Günther, de Mayence; Ludwig Schönmerlin, lecteur à Thann, et un certain « Père Sigmund » qui a laissé un sermon sur le Saint-Sacrement (ms. de Colmar).

III) L'époque de Konrad de Bondorf et de Georg Hoffmann (1483-1529).

Konrad de Bondorff est connu comme prédicateur. L'école provin-

Digitized by Google

vinciale de Strasbourg fut particulièrement florissante à son époque. On n'a rien retrouvé de lui.

Anton Rugreff, de Worms, est nommé par un chroniqueur le plus célèbre prédicateur de son temps. Martin Institoris et Stephan Bondorffer, frère du provincial, ont composé des sermons latins.

Georg Hofman (1510-1529). C'est pendant son provincialat qu'eut lieu la séparation définitive des Conventuels et des Observants. Il est connu comme prédicateur.

IV) Johannes Pauli, auteur d'homélies.

(Il s'agit du Franciscain qui publia les sermons de Geiler, dont nous avons déjà parlé à propos d'une autre étude.)

Pauli est encore célèbre par son livre populaire « *Schimpf und Ernst* » et par ses propres sermons contenus dans un ms de Berlin, et dont plusieurs ont déjà été publiés. Ce recueil est dû à une Clarisse; il contient en tout 23 sermons. Pauli emploie volontiers la métaphore et l'allégorie, et l'humour, parfois âpre, n'est pas absent, mais il ne nuit en rien à la dignité du sujet. Ces sermons prouvent que leur auteur avait une solide formation théologique; il connaît les scolastiques et, dans l'ensemble, suit volontiers saint Bernard et saint Bonaventure.

Il faut encore citer les noms de Johannes Ruckhenacker de Wertheim † 1503 et de Johann Meyer † 1510.

Il est donc prouvé que les Conventuels n'ont pas négligé la prédication à la fin du moyen âge puisqu'on peut citer pour cette époque plus de quarante noms de prédicateurs connus.

P. Lucidius Verschueren, O. F. M., *Eine Predigt des P. Johannes Alphart*, O. F. M. (pp. 121-125).

Il s'agit d'un sermon contenu dans un ms. de la bibliothèque de Munich (n° 5140). Il fut prononcé dans un couvent de femmes, sans doute de Tertiaires franciscaines, vraisemblablement vers 1487-1490.

L'auteur est le Franciscain Johannes Alphart, un des meilleurs prédicateurs de l'Observance, province de la Haute-Allemagne † 1492.

Suit le texte du sermon.

Dr. jur. h. c. Georg Arndt, *Die Volksschule der Franziskaner in Halberstadt, besonders um die Wende des 18. und 19. Jahrhunderts* (pp. 126-160).

L'auteur étudie dans tous ses détails l'histoire de l'école primaire catholique de Halberstadt, surtout à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

Les enfants catholiques, qui appartenaient en général aux classes pauvres, étaient instruits sous la surveillance des Franciscains dans une salle dépendant du couvent, qui non seulement ne leur faisait rien payer, mais encore nourrissait les plus nécessiteux. Les con-

Digitized by Google

ditions difficiles dans lesquelles vivaient alors la plupart des couvents ne permirent pas aux Franciscains de Halberstadt de faire à leurs frais les améliorations nécessaires. De longues négociations suivirent, où le gouvernement ne montra pas toujours beaucoup de bonne volonté. Il fut assez souvent question d'envoyer les enfants catholiques dans des écoles protestantes; seuls les obstacles matériels empêchèrent d'adopter cette solution.

Cette étude donne à l'auteur l'occasion d'évoquer la figure curieuse de Theodosius Abt. Ce religieux, qui fut chargé pendant un certain temps de l'enseignement, adopta les méthodes de Pestalozzi, montra de rares qualités de pédagogue, mais finit par passer au protestantisme afin de pouvoir se marier parce que cette condition lui paraissait indispensable pour diriger un pensionnat.

L'école catholique, malgré mille difficultés, finit par obtenir les fonds qui étaient nécessaires pour assurer sa dignité. Elle est encore florissante aujourd'hui.

P. Ludger MEIER; O. F. M. *Der Sentenzenkommentar des Johannes Bremer* (pp. 161-169).

L'auteur de ce Commentaire, Johannes Bremer, fut en 1420 second lecteur au couvent franciscain de Leipzig. Il passa son doctorat en théologie à Erfurt en 1429. Nous le trouvons en 1439 comme gardien de Brunswick et en 1455 comme lecteur en théologie dans cette même ville.

On a de lui plusieurs sermons. Le texte étudié ici (ms. 9027 de la bibliothèque de Munich) est un Commentaire sur les Sentences que Johannes Bremer composa étant bachelier, avant 1429. Il se distingue par la rigueur de la méthode, le respect pour Pierre Lombard, dont le texte est suivi de près contrairement aux habitudes du temps, par la fidélité aux théories de l'École franciscaine et l'attachement à saint Bonaventure.

L'auteur exprime le vœu que d'autres textes de Johannes Bremer soient mis en lumière, car cet auteur est intéressant pour l'histoire de la théologie au XV^e^ siècle; il contribue à en donner une idée plus favorable que celle qui est généralement reçue.

P. Dr. Willibrord LAMPEN, O. F. M. *War Richard von Mediavilla. O. F. M., Engländer?* (pp. 170-172).

Le P. Lampen soutient ici contre le P. Franz Pelster, S. J., son opinion sur l'origine du célèbre Franciscain. Il n'y a pas de raison valable pour qu'on fasse de Richard de Mediavilla un Anglais, Médiavilla pouvant aussi bien traduire le nom d'un des nombreux Menneville français que celui d'un Middleton ou Middletown anglais.

Digitized by Google

P. Dr. Expeditus Schmidt, O. F. M. *St Bonaventura und die Ars theatrica* (op. 173-175).

Le passage se trouve dans le *De reductione artium ad theologiam* (édition de Quaracchi, t. V, pp. 319-322). L'art théâtral appartient aux *artes mechanicae* qui doivent servir *ad solatium* ou *ad commodum*. Et saint Bonaventure ajoute : *Si est ad solatium et delectationem, sic est theatrica.*

Ce passage a été supprimé dans les éditions antérieures, sans aucun doute sous l'influence de théologiens ennemis du théâtre.

P. Dr. Leonhard Lemmens, O. F. M. *Zu den Anfängen der Franziskanermission auf Ceylon* (pp. 176-181).

Dans cet article, le P. Lemmens étudie les deux volumes dus à la collaboration du P. Georg Schurhammer, S. J., et de Voretzsch, sur Ceylan à l'époque du roi Bhuvaneka Bahu et de François Xavier, (1539-1552); les auteurs utilisent les archives et les documents de Lisbonne. Ce travail est extrêmement important pour l'histoire des missions franciscaines.

Après la victoire de Miguel Fereira sur les Musulmans en 1539, le roi de Ceylan Bhuvaneka Bahu, qui avait appelé les Portugais à l'aide, se trouva obligé envers eux. Il n'avait d'ailleurs qu'un pouvoir assez limité et il réclama encore en 1542 le secours de Jean III de Portugal contre les princes voisins. C'est de cette époque que datent les débuts de la mission. L'ambassadeur du roi laissa entendre que son maître se convertirait volontiers au christianisme, ce qui détermina l'envoi d'une mission franciscaine avec les Pères Jean de Villa de Conde, Antoine Padram, Simon de Coïmbre, Gonzalo et l'Italien François de Monteprandone. Le roi les accueillit à Kotte, sa résidence, mais il refusa de se convertir, prétextant qu'on avait mal compris l'interprète. On appela les prêtres païens pour une dispute théologique, mais ils se disputèrent entre eux. Le roi conclut en disant qu'il se contenterait de la religion de ses pères, mais il permit aux Franciscains de convertir ses sujets; François Xavier n'eut pas plus de succès auprès du roi en 1544. Cette déception amena le P. Jean à quitter l'île en 1544.

Nouvelle tentative de conversion du roi sans plus de succès en 1545, mais les missionnaires eurent quelques résultats dans le peuple et on construisit plusieurs églises. Après la mort du roi Bhuvaneka, les conditions furent plus favorables, le nombre des baptêmes s'accrut, mais peu après le beau-fils du roi fit la guerre aux chrétiens. Le P. Jean de Villa de Conde revint cependant à Ceylan en 1555. En 1556, il amena plus de 70.000 âmes au christianisme et le petit-fils de Bhuvaneka, Dharmapala, fut baptisé au cours des années suivantes.

Les Franciscains ne purent faire que de courts séjours dans les autres royaumes de l'île. Dans le royaume de Candy, cependant, le

Digitized by Google

roi se fit baptiser secrètement par le Père François de Montepran-done, sans grande sincérité d'ailleurs.

Les documents biographiques, non seulement sur les mission-naires de Ceylan, mais encore sur les premiers missionnaires de l'Inde, sont extrêmement nombreux et intéressants dans les deux volumes en question.

P. Dr. Cajetan Schmitz, O. F. M. *Franziskaner als Feldgeistliche im XIV. Jahrhundert* (pp. 182-183).

C'est non seulement au xv^e^ siècle, ainsi que l'auteur l'a déjà prouvé par une édition de texte antérieure, mais dès le xiv^e^ siècle, que les Franciscains remplirent l'office d'aumôniers auprès de troupes en campagne. En 1351, les seigneurs et les villes du Rhin, parmi les-quelles Aix-la-Chapelle, firent un pacte de paix et s'entendirent pour écraser les chevaliers-brigands. Les comptes précis de la ville d'Aix-la-Chapelle pour les expéditions entreprises qui notent jusqu'à trois quarts de mesure de vin pour les Frères Mineurs, permettent de conclure que ceux-ci étaient aumôniers du contingent d'Aix. Le fait que cette charge leur ait été confiée prouve à quel point ils étaient mêlés à la vie des villes au moyen âge.

Jeanne Ancelet-Hustache.

Frate Francesco, organo ufficiale del Comitato internazionale per le onoranze a s. Francesco d'Assisi nel VII° Centenario della sua morte. — Assisi, tipografia « Porziuncola ».

T. IV. 1927.

Pendant quatre ans *Frate Francesco* a été l'organe du centenaire de s. François. Il a contribué à sa préparation et à son organisation. Il a annoncé les fêtes, expositions, excursions, concours, etc. Il a rendu compte de tout ce qui s'est passé à Assise, et même ailleurs. C'est là qu'on trouvera les détails que notre brève recension ne peut relever.

Nous ne disons rien des dessins artistiques et des images en cou-leurs qui illustrent les quatre années de cet intéressant périodique, il faut les voir pour en apprécier la valeur. Nous ne pouvons pas même mentionner les pièces de vers, les articles littéraires, les nouvelles qui ont entretenu l'enthousiasme italien. Nous nous contentons de citer quelques travaux qui s'approchent de nos préoccupations historiques.

Leone Bracaloni, O. F. M. *Terre francescane*. Études sur la mai-son paternelle de sainte Claire, p. 126-132; sur la vallée de Riéti, véritable nid de sanctuaires franciscains, p. 282-291; sur l'Alverne, le calvaire de s. François, p. 392-399.

Plusieurs articles ont été consacrés aux *Fioretti* : Le P. Benvenuto Bughetti, *Intorno ai Fioretti di S. Francesco*, p. 235-257, examine les idées émises par Mgr Faloci Pulignani, dans ces derniers temps,

Digitized by Google

sur le charmant recueil. Le P. Marconi, O. F. M., a posé la question : *Chi fù il giardiniere dei Fioretti ?* p. 112-120. Ce fut fr. Hugolin de Sainte-Marie, auteur des *Actus S. Francisci*, et un autre fr. Hugolin, traducteur de l'œuvre en italien. Anna Maria Camerano a fait écho en écrivant *Su la franciscanità del traduttore dei Fioretti (à proposto dell'articolo del Padre Marconi)*, p. 262-264. Le P. V. Facchinetti nous a paru bien court sur les illustrations françaises des Fioretti, dans son article *Artistiche illustrazioni dei Fioretti*, p. 412-415.

Enrico Santoni. *Spiritualità francescana nell' Umanesimo e nel Rinascimento*, p. 30-39. Il étudie s. François dans les œuvres de Jean Pontano, Jacques Sannazaro et le b. Carme Baptiste de Mantoue. Il continue ses investigations dans *La Francisciade* du Frère Mineur François Mauri, de Spello, au xvi^e^ siècle, p. 267-273.

Le dernier fascicule contient les tables détaillées des quatre années 1924-1927 ; p. 436-452. Auparavant il nous annonce que *Frate Francesco* continue comme autrefois, mais avec un programme plus large qui embrassera le franciscanisme universel, dans le champ historique, moral, hagiographique, artistique, littéraire et social. En un mot, son Directeur, l'infatigable P. Facchinetti, en fait l'organe de sa « Culture franciscaine ».

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.

XLII^e^ vol., 1927, Bourges, Tardy-Pigelet.

Abbé de Laugardière. *Ancienne tombe franciscaine à Bourges*, p. 29-36. — Description de la remarquable pierre tombale de Pierre du Coudray, Cordelier, vivant au milieu du xiii^e^ siècle.

Orient. Revue mensuelle, Toulouse, 11, rue Côte-Pavée.

11^e^ année. 1927.

L'alerte revue capucine, qui s'intitule « Idées, mouvement, vie », continue son louable effort de « pénétration franciscaine ». La spiritualité est représentée, dans chaque numéro, par des tranches de l'*Abécédaire* du Franciscain espagnol du xvi^e^ siècle, François d'Ossuna. — Plusieurs articles sont consacrés à s. François. D'abord, des extraits d'une étude de Georges Batault, dans le *Mercure de France* (octobre 1926) où l'optimisme de l'Assisiate est bien mis en relief (p. 6). Puis, M. Joseph Salvat continue *S. François et les troubadours* (p. 28, 55, 128). Encore un article sur « La jeunesse joyeuse (et non vicieuse) de s. François », d'après une conférence à Rome du P. Frédégand, archiviste général des Capucins (p. 161). Enfin, description des deux monuments élevés pour le centenaire de S. François, à Rome (p. 281), à Milan (p. 444). — La théologie apparaît à son tour. E. Noël étudie *La notion de « sacrifice »*. Il montre que les Frères Mineurs présents au concile de Trente ont enseigné l'opinion

Digitized by Google

traditionnelle d' « oblation » et non de « destruction » propre aux Thomistes, dans l'Eucharistie (p. 167). Le P. Jules d'Albi écrit sur l'*Immanence et primauté du Christ* (p. 287). L. S. bataille pour *L'École franciscaine de toujours* (p. 227). Le P. Michel-Ange, qui semble avoir beaucoup de parenté avec le précédent, prend à partie le P. Pègues, O. P., dans *S. Thomas et l'Immaculée-Conception* (p. 300). Il termine en exhibant douze passages extraits des Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor † 1192, utilisés par le Docteur angélique dans l'Office du Saint-Sacrement qui lui est attribué. Le même L. S. explique à son public l'étude du P. Delorme, O. F. M., sur les *Quaestiones disputatae* du cardinal Vital du Four (p. 394). Le P. Sigismond dramatise *La Primauté du Christ,* en imaginant une *Contemplation du b. Duns Scot en la nuit de Noël* (p. 447), laquelle est suivie d'une page sur *La Résurrection de la chair d'après Duns Scot* (p. 452). Des extraits de M. Gilson exposent comment *Avicenne est le point de départ de Duns Scot* (p. 402). Sous le titre : *Attention... à la légende* (p. 207), E. Noël examine si la prière célèbre « Anima Christi... » a pour auteur s. Ignace de Loyola † 1556, ou le b. Bernardin de Feltre, O. M., † 1494. Elle est bien antérieure, puisqu'on la rencontre déjà au temps du pape Jean XXII. — La science et la curiosité fournissent leur appoint avec *Les problèmes, fr. Albert de Stade,* XIII^e^ siècle, (p. 143, 219) et l'extrait des *Mémoires curieux* du P. Emmanuel de Viviers, Capucin, 1728, sur le microscope (p. 421). — L'histoire franciscaine n'est pas absente d'Orient. *Un Biographe de s. Pierre d'Alcantara* (p. 67, 167), concerne le Suédois Lars Scytte, ministre de son roi à Lisbonne en 1641, devenu franciscain à Alanquer, en 1647, sous le nom de « fr. Laurentius a Divo Paulo », mort au couvent de l'Ara-Coeli à Rome, en 1696. *Le couvent de Sainte-Claire de Montauban,* rapport au maire, en 1862, par M. Devals, archiviste municipal, retrace les péripéties de ce monastère fondé en 1258, établi en ville en 1368, sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui la Faculté de théologie protestante (p. 308, 389). Dans le récit du voyage *De Cahors à Rome,* écrit au XVII^e^ siècle par fr. Philippe, Capucin, et publié dans presque tous les numéros d' « Orient » par le P. Irénée d'Aulon, O. M. C., on trouve de courtes mais intéressantes mentions des couvents franciscains que l'auteur a trouvés sur sa route.

Le clou d' « Orient », c'est assurément l'histoire de *Pied-Rôti, très actuelle antiquaille* (p. 247), tirée du *Quadragesimale* d'Antoine de Verceil, O. M., imprimé à Venise en 1492, laquelle histoire aurait été racontée au prédicateur franciscain, en 1456, par des marchands vénitiens. Il s'agit d'un habitant de Beyrouth à qui un derviche musulman avait indiqué l'emplacement d'un trésor au milieu de sa maison. Il fait creuser, et bientôt un abîme s'entr'ouvre, d'où sortent des flammes qui consument et engloutissent les ouvriers. Un musulman fanatique, confiant en Mahomet, est inspiré de se faire descendre dans le gouffre, mais il n'était pas à mi-chemin qu'il crie pour qu'on le remonte, il avait déjà les jambes en feu. On l'appela plus

Digitized by Google

tard « Pied-Rôti ». Sur quoi, deux intrépides Frères Mineurs, Marc de Lodi et et Léonard de Faenza, descendent dans l'abîme, au nom du Christ, et remontent sains et saufs en portant les cadavres calcinés. Malgré le miracle évident, les sectateurs du Prophète ne leur permirent pas de prêcher en public la religion chrétienne... — Il est douteux que l'anecdote, tout à fait à sa place dans un recueil d'*Exempla*, contribue à la « pénétration franciscaine » basée sur la critique historique, au XX^e siècle.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

Revue de Saintonge et d'Aunis.

T. XLII, 1927.

P. ROBERT. *Acte de réparation d'injures faites au Père Sernolle, Cordelier, par Marguerite Joslin à Archiac*, p. 218-222.

Acte passé devant notaire en 1754.

Société d'études de la province de Cambrai.

Mémoires, t. XXI, 1926.

Epigraphie du Nord, t. V. P. 230-247.

Recueils d'extraits de testaments relatifs à Douai, notamment Cordeliers.

Société des amis des arts et des sciences de Tournus, t. XXVIII (Mâcon, 1928, in-8°).

[Ch. DARD] *Histoire de l'hôpital de Tournus*, p. 1-160. Incidemment (p. 12-15), l'auteur publie intégralement le texte de l'acte de donation aux Récollets des bâtiments de l'hôpital primitif de Tournus, situé hors les murs et abandonné après les troubles de la Réforme. De cet acte (22 juillet 1613; Archives de Tournus, GG 237), l'historien des Récollets, n'avait donné que quelques extraits. D'autre part, dans un inventaire de la sacristie du nouvel hôpital, inventaire dressé le 2 juin 1688, on remarque « une paire de mules rouges pour servir aux Récollets quand ils viennent dire la messe » (p. 34).

Studi francescani (Già « *La Verna* »). — Firenze, Vallecchi editore.

1927.

WILLIBRORDO LAMPEN, O. F. M. *Intorno al « Dies irae » di Fra Tommaso da Celano*, p. 1-11. — Barthélemy de Pise, qui écrivait son livre des Conformités en 1385-1390, est le premier à attribuer la séquence des défunts à Th. de Celano. Un missel ms. du XIII^e-XIV^e siècle, provenant du couvent des Frères Mineurs de Carmignano, nous donne à la Messe des morts un texte du *Dies irae* complètement conforme à celui de nos Missels actuels. Le P. L. nous apprend tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui sur la question de la célèbre prose.

Digitized by Google

Prof. D. Aurelio Bonaca. *Le Memorie francescane di Trevi*, p. 12-35, 113-148. — L'A. rappelle trois épisodes concernant le passage de s. François à Trevi, plus celle d'un prisonnier délivré miraculeusement par frère Léon. Le couvent de Trevi aurait été fondé en 1213, par s. François, cependant il n'existe pas de document positif avant la bulle de 1285. Le monastère des Clarisses daterait peut-être de 1298. Au XVI^e^ siècle il passa par une crise de relâchement qui finit par tourner en mouvement de ferveur. Un second monastère de Clarisses, sous le nom de Saint-Barthélemy, existait en 1385. Les Mineurs de l'Observance furent admis à Trevi en 1473, le couvent était achevé de bâtir en octobre 1484; il fut illustré par le P. Augustin de Pérouse et le b. Bernardin de Feltre. A leur tour les Capucins s'établirent en 1559, et les Frères du Tiers-Ordre Régulier arrivés avant 1634 étaient supprimés par Innocent X et leurs biens passaient en 1653 à la congrégation de S. Philippe de Néri. — Le travail du savant professeur se termine par la description d'une cloche de l'ancien couvent de Trevi fondue à Orvieto en 1341 par les soins du gardien, fr. Denis de Nocera, et le signalement d'un incunable imprimé à Trevi en 1470, contenant l'histoire abrégée du pardon d'Assise par fr. François Bartholi.

P. Dott. E. Palandri, O. F. M. *La Via crucis del Puiati e le sue ripercussioni polemiche nel mondo giansenistico e in quello francescano al tempo di Mons. Scipione de Ricci*, p. 36-69, 149-180. (Cf. *Revue*, t. IV, p. 77). — Au XVIII^e^ siècle le grand missionnaire franciscain, s. Léonard de Port-Maurice, † 1751, avait ravivé la dévotion des fidèles en prêchant le Chemin de la croix. Le Bénédictin Puiati attaqua cette pratique en prétendant que plusieurs des quatorze stations ne se trouvaient pas dans l'évangile. Lui et le parti janséniste italien s'acharnèrent particulièrement sur la IX^e^ station, troisième chute de Jésus. Les Franciscains ripostèrent en s'appuyant sur la tradition et la théologie, car tous les actes du Christ ne sont pas contenus dans les Écritures.

Paolo Sevesi, O. F. M. *Beato Leone dei Valvassori da Perego, dell' Ordine dei Frati Minori, arcivescovo di Milano* (1190?-1257), p. 70-93 (à suivre).

Francesco Sarri, O. F. M. *Frate Piero da Figino o da Figline?* p. 94-101. — Il s'agit de fr. Pierre, un Franciscain commentateur de Dante, dont l'œuvre éditée en 1491, a été acquise récemment par le gouvernement italien, pour en faire don à la « Casa di Dante » à Rome. Le biographe Tommaso Gnoli prétend que ce dantiste n'est pas originaire de Figline Valdarnese, mais de Firgino, petite localité des environs de Milan. L'A., au contraire, tient que fr. P. Mazzanti de Fighino, théologien scotiste et correcteur du commentaire de Landino, est une des gloires de « Figline del Valdarno », parce que, en définitive, *melior est conditio possidentis*.

Primaldo Cocco, O. F. M. *I Francescani in Basilicata*, p. 181-216. — Publication de 29 documents inédits, de 1441 à 1622, comme

Digitized by Google

confirmation du travail paru dans les *Studi*, juillet-septembre 1925, sur les couvents franciscains de la Basilicate.

Ferdinand Delorme, O. F. M. *A propos de Bernard de Besse*, p. 216-228. — Dans les *Studi* de 1925, p. 120-128, l'A. avait publié un acte testamentaire du 3 janvier 1250, dans lequel une dame Alayde de Rome ordonne l'exécution d'un vitrail d'église représentant s. François stigmatisé. A cette date, B. de B., de la custodie de Cahors, devait sans doute résider au couvent de Limoges, voisin du lieu des Allois où le susdit codicille fut dicté, car il y figure comme témoin. B. de B. qui fut plus tard secrétaire de s. Bonaventure, est l'auteur d'une vie du b. Christophe de Cahors, du *Speculum disciplinae* faussement attribué au docteur Séraphique, et du *De laudibus s. Francisci*. — A propos de ce dernier ouvrage (*An. fr.* III, p. 161-173), le P. Delorme en publie le prologue et le chapitre I, d'après le ms. 774. Nouv. acquis. lat. de la Bibl. nat. de Paris, qui confirme l'histoire du pélerin qui voulut à toute force voir s. François nouveau-né, histoire rapportée par Barth. de Pise et paraissant sujette à caution. Le P. Delorme conclut que B. de B. s'est servi, pour son travail, de Th. de Celano et de l'Anonyme de Pérouse, mais nullement de la pseudo-Légende des Trois Compagnons, apocryphe inconnu au XIII^e siècle.

Benedetto Innocenti, O. F. M. *Due registri del Terz'Ordine francescano nel Santuario della Verna* (1562-1860), p. 237-275. — Le premier registre comprend les années 1562-1730. Le P. I. relève les pays et les villes les plus importantes qui montrent jusqu'où s'étendait l'influence de l'Alverne. Il donne quelques noms de personnages notables inscrits dans le Tiers-Ordre, et une liste chronologique des religieux de l'Alverne qui figurent dans ces registres. Le second s'étend de 1731 à 1860.

Paolo Maria Sevesi, O. F. M. *Nomina di sindaci apostolici nell' Osservanza Milanese*, p. 276-291. — Des actes notariés de 1487, 1491, 1506, donnent les noms des syndics élus par les religieux pour s'occuper de leurs biens temporels. Le premier acte constate que le chapitre conventuel assemblé au réfectoire de Sainte-Marie des Anges de Milan (car il semble que les Observants d'Italie affectaient de ne pas vouloir de salle capitulaire, comme les Frères de la Communauté), sous la présidence du vicaire provincial, François Trivulzio de Milan, du gardien, du vicaire, et de 57 frères composant plus des deux tiers du couvent, a élu pour syndics apostoliques, selon les constitutions des papes Martin IV et Martin V, douze citoyens dont les noms sont exprimés. On aimerait à connaître la raison d'un si grand nombre de personnages pour administrer les aumônes du couvent.

F. U. P., O. F. M. *S. Francesco, i Francescani e la città di Gubbio*, p. 202-321. — Souvenirs de s. François à Gubbio, notamment la conversion du loup. L'A. plaide l'authenthicité du récit des *Actus*, puis des *Fioretti*, et prétend qu'en 1872 ou 1873 on a retrouvé le squelette de l'animal à qui l'on avait donné une sépulture honorable.

Digitized by Google

P. C. Giovanardi, O. F. M. *L'Ordine francescano à Rimini*, p. 322-335. — S. François passa à Rimini en 1213 ou 1215. Une chapelle fut acquise par lui, ainsi que des cabanes. En 1257 les Frères obtenaient des Bénédictins de Pomposa l'église de Santa Maria in Trivio démolie plus tard pour faire place à une splendide église gothique ornée des fresques de Giotto. Le saint aurait aussi fondé, vers 1213, un petit couvent à Villa Verucchio, près de Rimini. Sur la colline de Covignano, en 1391, furent bâtis un couvent et une église donnés aux Franciscains qui les cédèrent aux Observants vers 1416. Le couvent portait le nom de Sainte-Marie des Grâces. Les Observants érigèrent à Rimini, vers 1462, une résidence pour leurs infirmes, qui devint le couvent de Saint-Bernardin. En 1564 les Capucins s'établirent à leur tour et propagèrent la dévotion aux Quarante-Heures. Les Clarisses étaient à Rimini en 1253. Quant au Tiers-Ordre séculier, il existait à la fin du XIII^e siècle, et le Tiers-Ordre régulier eut un couvent de 1682 à 1797.

P. M. Sevesi. *Per la storia di S. Chiara di Lodi*, p. 336-338. — Indulgence de 40 jours accordée au monastère des Clarisses de Lodi, en 1311, par trois archevêques et quinze évêques réunis à Milan, d'après un document conservé aux Archives de l'État à Milan et portant encore six sceaux bien conservés.

Giuseppe Caraci. *Un Francescano francese nell' alto Egitto nella seconda metà del secolo XVII*, p. 349-388. — Ce Franciscain n'est autre que le P. Protais d'Orléans, Capucin, qui écrivit la « relation du voyage du Sayd ou de la Thebayde », fait en 1668 par lui et son frère Charles-François d'Orléans (p. 362-374). Sa lettre datée du Caire, le 6 janvier 1670, décrit les merveilles qu'il a contemplées dans un lieu « où jamais François n'avoit esté de mémoire d'homme. »

F. U. P. *Conventi francescani in Gubbio*, p. 388-431. — Une église de la Victoire, fondée au IX^e siècle, fut donnée à s. François en 1213. Le petit couvent bâti tout à côté fut occupé par les Frères Mineurs jusqu'en 1240. A cette date les religieux transportèrent leur résidence où est aujourd'hui le couvent de Saint-François habité par les Conventuels depuis 1517. Vers la fin du XIV^e siècle, des Frères de ce couvent se retirèrent à Saint-Jérôme pour y mener la vie solitaire, conjointement avec des Ermites de Saint-Augustin, sous la juridiction de l'évêque diocésain. En 1420, les Ermites se retirèrent en laissant la possession des lieux aux Mineurs Observants, lesquels passèrent sous l'obédience d'un vicaire provincial en 1436. Aux Observants (Zoccolanti) succédèrent les Réformés en 1623. Le couvent a été abandonné en 1922, faute de sujets. En 1547 les Capucins s'établirent dans l'ancien monastère de Sainte-Barbe, sur le « Monte Calvo », au nord de Gubbio, à la suite des Bénédictines et des Pénitents du Tiers-Ordre; ils y demeurèrent jusqu'à la suppression de 1866. Les Pères Réformés furent appelés en 1816 pour desservir l'église et le couvent de Saint-Ubald. — En 1226, les Clarisses dites Damianites furent introduites à Gubbio. Elles habitèrent Sainte-Marie del Pellagio

Digitized by Google

jusqu'en 1520. A cette date, le monastère devant être abattu pour y élever une forteresse, les moniales furent transférées à celui de Saint-Benoît, abandonné par les moines Olivétains. Un second monastère de Damianites s'installa en 1237 à Saint-Ange de Cuti. Un troisième, celui de Saint-Donat, existait avant 1256 près de la Porta Marmorea. Un quatrième, dit de Sainte-Marguerite la Grande, et de Rovetolo, était situé hors les murs en 1257. Les Damianites habitaient en 1267 le couvent de la Victoire, abandonné par les Frères Mineurs. En 1295, les filles de sainte Claire occupaient un sixième monastère, dit de Sainte-Marie des Anges de Fontevole. — En 1514 les Clarisses de Sainte-Marguerite et de la Victoire étaient transférées à Saint-Antoine, monastère érigé dans le quartier de Saint-André. On leur adjoignit en 1636 les Sœurs de Sainte-Élisabeth, dites *Bizzochelle*. Faute de sujets, la communauté fut unie à celle de Saint-Benoît, ou del Pellagio, en 1798. — Des Tierçaires désirant professer la règle des Clarisses demandèrent en 1502 un asile pour servir Dieu. Elles finirent par obtenir le monastère de la Sainte-Trinité où elles vécurent sous la juridiction des Observants. Enfin, antérieurement à 1560 les Capucines obtenaient droit de cité à Gubbio et elles y sont encore.

Saturnino Mencherini, O. F. M. *Il Collegio di Quaracchi*, p. 432-450. — A l'occasion du 50e anniversaire de la fondation du Collège de Quaracchi, près de Florence, le Saint-Germain des Prés des Frères Mineurs, le P. M. publie les documents relatifs à l'installation des premiers collaborateurs des *Opera omnia* de s. Bonaventure dans l'ancienne villa des princes Orsini.

Peregrinus Christi. *Sopra un punto di storia religioso-francescana di Pechino (ossia : « Le Chiese » di Giovanni di Montecorvino)*, p. 451-453. — Actuellement on n'a pas encore réussi à retrouver l'emplacement des églises bâties en 1298-1299 à Pékin par fr. Jean de Montcorvin.

Francesco Sarri, O. F. M. *Ancora di Frate Piero di Figino o da Figline*, p. 453-455. — Les dantophiles ne s'entendent pas encore sur la patrie de P. Mazzanti devenu évêque et qui reposerait dans le cloître franciscain de Figline Valdarno.

P. E. Bulletti, O. F. M. *Jacopo Torriti fu francescano?* p. 455-457. — Le doute n'est plus possible depuis la publication de la *Chronica XXIV Generalium* en 1897.

Id. *P. Francesco da Solvapiana, miniatore*, p. 457. — Il nous reste cinq livres choraux enluminés par cet artiste de la seconde moitié du xvie siècle.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les Pères Franciscains de Quaracchi ont entrepris de publier dans le tome X des *Analecta franciscana* les légendes de saint François écrites aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. — L'œuvre de Thomas de Celano a déjà paru, à savoir la *Vita prima*, la *Legenda ad usum chori*, la *Vita secunda* et le *Tractatus de miraculis*. Le tout forme 331 p. de texte, grand in-8°, en trois fascicules. Il nous eût été agréable d'en donner une recension très élogieuse, mais il faut la remettre à plus tard, car en tête de chaque fascicule on avertit que les *Prolegomena*, pourtant imprimés sur beau papier, et d'une copieuse érudition, ne sont que provisoires, devant être complétés et remplacés au moment voulu par une préface définitive. La table détaillée des noms de lieux et de personnes, qui n'est pas annoncée, sera sans doute confondue dans la Table générale avec des sigles spéciaux.

Les couvents franciscains d'Alsace-Lorraine, au nombre de neuf, dont le premier fut fondé à Metz en 1888, viennent d'être érigés en province régulière sous le nom de *Provincia Rheni Superioris*. Cette province du Rhin prit naissance en 1230 et fut divisée neuf ans plus tard en province de Strasbourg et en province de Cologne. L'an dernier, au mois de septembre, un couvent a été fondé à Strasbourg, dans le but de préparer un Studium qui fera corps moral avec l'Université.

La Société royale du Canada vient d'élire parmi ses membre le R. P. Hugolin Lemay, O. F. M., du couvent de Montréal. Nous avons parlé des nombreux travaux publiés par ce religieux (t. IV, p. 414), à propos de son livre sur *le R. P. Joseph Denis* et avons dit le bien que nous en pensions. Nous lui adressons nos très cordiales félicitations pour cette juste récompense de son œuvre.

Digitized by Google

GUILLAUME DE VAUROUILLON.

Dans la recension de l'ouvrage de Don Caselli, *Studi su Giacomo della Marca* (Cf. *Revue*, 1928, t. V, p. 174), nous avons souligné la double attitude du théologien franciscain G. de Vaurouillon au sujet du Sang du Christ : en 1448 il était d'avis de l'adorer à la Rochelle, et en 1462, il tenait l'opinion contraire, à savoir que le sang n'était pas uni à la Divinité. D. Caselli nous fait courtoisement remarquer qu'il n'y a pas contradiction. A Rome, en 1462, il n'était guère question que de la séparation du Sang du Christ, entre le Vendredi Saint et Pâques, tandis qu'à la Rochelle il s'agissait du Sang du Christ après la Résurrection. — Nuance qui relève plutôt de la théologie que de l'histoire.

H. L.

LETTRE DE D. GIUSEPPE CASELLI.

Illmo Sig. Direttore
della *Revue d'Histoire Franciscaine* — Parigi.

Ho ricevuto le due copie della recensione fatta al mio lavoro : *Studi su San Giacomo della Marca*, e la ringrazio sentimente della bontà usatami. Mi permetto peraltro nell' interesse storico farle risaltare le seguenti osservazioni :

1. L'anno di nascita è ben dimostrato non essere il 1391 (Veda pag. 228 ; cfr. con pag. 7, i del mio I° Vol.)

2. La disputa sul Sangue di Cristo a Roma dinanzi al Papa Pie II° non si tenne nel Natale del 1453, bensi l'anno prima, ossia nel Natale del 1462. (Veda pag. 209 e 382 del mio I° Vol.)

3. La figura che si fa fare nella recensione al Francescano *Guillaume de Vaurouillon* é semplicemente più triste di quella che glie la fanno fare i *Commentari di Pio II°* (Veda pag. 34 del mio I° Vol.); tanto più poi che ne è immeritevole. Difatti nella questione del 1448 circa le reliquia del Sangue di Cristo presso il Convento des Cordeliers de la Rochelle si trattava al massimo della 2ª questione di San Giacomo sul Sangue di Cristo (Veda pag. 411 del mio 1° Vol. ; cfr. con pag. 137 e 138 del mio II° Vol.) : mà la disputa del 1462 riguardava la 1ª questione, ossia la separazione del Sangue dalla Divinità soltanto *nel triduo della Passione*. Quindi senza contradizione alcuna quel *Vaurouillon* che nel 1448 aveva sostenuto l'adorazione al Sangue

Digitized by Google

di Cristo dopo la risurrezione, poteva benissimo nel 1462 sostenere l'opinione francescana della *iperdulia* al Sangue di Cristo *solo nel triduo* della Passione, ossia finchè nel Venerdi, Sabato e Domenica il Sangue rimase sparso e separato.

Monteprandone, 14 di dicembre 1928.

LES DERNIERS JOURS DU COUVENT DES FRÈRES MINEURS CONVENTUELS DE L'ISLE-JOURDAIN (1779-1790).

(Nous sommes reconnaissants à M. l'abbé de Castelbajac de nous avoir autorisés à reproduire ces quelques pages qu'il a publiées d'abord dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Gers*, XXVIII[e] année, 1927, p. 52-57. Nous regrettons seulement que la discrétion l'ait obligé à ne pas révéler où se trouve le manuscrit qu'il a utilisé.)

Dans une vieille bibliothèque, un registre fort bien relié de 68 cm. sur 26 et 4 en épaisseur, avec deux cordons en peau pour en assurer la fermeture. Au revers de la couverture est marqué : « C. Boutot à Toulouse ». Une note du vendeur est ainsi libellée : « J'ai reçu du P. Carrère, gardien du couvent de l'Isle-Jourdain pour le montant du présent registre la somme de six livres. A Toulouse, le 18 mai 1778 ».

A la première page : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. Le R. P. Antoine Carrère, ancien définiteur et gardien, a commencé ce livre de dépense et de recette lors du chapitre tenu à Bordeaux le 22 mars (*corr.* : 22 mai) 1779, l'autre livre de basane blanche ayant fini où nous l'avions commencé du temps du chapitre tenu à Libourne le 1[er] juin 1753. En foi de ce, avons signé ce jour et an que dessus, l'Isle-Jourdain, F. Carrère, gardien. »

Une note au revers de la couverture nous donne quelques dates du couvent : « Le couvent de l'Isle en Jourdain fut fondé par le compte (*sic*) de l'Isle en 1288, le 3 septembre ; détruit depuis 1436 jusqu'à 1443, rétabli

Digitized by Google

en 1455, détruit en 1581 et rebâti en 1599 par le P. François Bouéry, député de la communauté de Saint-Antoine du Salin, où ils avaient été se réfugier, partant processionnellement au nombre de 36 ». Cette note est du F. Taché, gardien d'octobre 1784 à juin 1788. Le couvent des Cordeliers dut d'être démoli aux troubles des religionnaires, ainsi que 7 églises de l'Isle-Jourdain. (SAVERNE, *Hist. de l'Isle-Jourdain*, p. 107). Ce couvent était situé en dehors des fossés au midi de la route d'Auch à Toulouse, au lieu occupé actuellement par l'École publique de garçons.

Suivent les dépenses faites depuis le départ du F. Carrère, définiteur et gardien, partant le 1er mai 1779, pour le chapitre tenu à Bordeaux le 22 mai. « Le P. Bélon, procureur, a rendu ses comptes pendant l'absence du gardien, tant de la dépence que de la recepte ». Au mois de mai la dépense est de 24 livres, 10 sous. A la fin de chaque mois, après un résumé des dépenses et recettes, signent le P. Carrère, gardien, puis le F. Bélou, syndic.

Les dépenses varient. Elles sont successivement pour les mois de l'année 1779, 66 livres, 124, 391... Au mois de juin la maladie du P. gardien provoqua 42 livres de frais : le voyage au chapitre de Bordeaux, taxe et autres, 112 livres. La cire pour la chapelle est payée aux vicaires de la paroisse à raison de 1 livre 6 sous.

Au mois d'octobre 1780, le P. Carrère, gardien, meurt ; le P. Belou demeure syndic, le P. Fages, discret ou ordonnateur. Il y a un fléchissement dans l'exactitude des comptes et, à sa visite du 30 sept. le P. Chatillon, Conventuel, ministre provincial, se plaint du peu de clarté. Ils sont refaits et trouvés justes.

La maison ne doit rien ; elle a du bois, des provisions en avance pour un an. Le P. Belou, supérieur, le P. Fages, syndic, le 1er sept. 1781, à la réunion du chapitre provincial de Beaumont.

Les comptes désormais varient peu : les observations du P. visiteur ont produit bon effet et chaque mois ils sont assurés par le P. gardien. En janvier 1783, le P. visiteur trouve tout en règle. Il demande toutefois que

Digitized by Google

la date du jour soit mise à côté de la dépense. Signé : P. Carpuat.

Au changement de supérieur, les recettes du couvent sont de 891 fr. supérieures à la dépense. Le P. Taché devient gardien, le syndic est le P. Fages. Au 31 sept. 1784, il y a un excédent de recettes de 381 livres.

En 1785, le 28 mai, le chapitre devait se réunir à Villeneuve d'Agen. Le couvent de l'Isle-Jourdain fait l'état suivant qu'il doit envoyer :

« 1. La communauté est composée de 5 prêtres et 2 frères, savoir : le P. Taché, gardien, âgé de 40 ans ; le P. Belou, vicaire à Lasserre, 67 ans ; le P. Fages, syndic, 51 ans ; le P. de Foigny, vicaire de Lias, 66 ans : le P. Chabanon, 45 ans ; le Fr. Sarlande, 63 ans ; le Fr. Duffaut, 43 ans. Les Pères employés au dehors offrent de célébrer des messes pour le couvent, mais comme il n'y a pas de fonds disponibles à cet effet, on ne peut accepter cette offre des deux religieux et on les en remercie.

2. L'église est propre ; il y a maître autel à tombeau et sur celui-ci une urne, six chandeliers, un crucifix, le tout doré ; un petit buste de saint Louis, un autre de la Sainte Vierge, tous deux argentés ; le retable est en bon état, la balustrade en bois, deux bancs à dossier et dans le corps de l'église, deux petits autels et deux confessionnaux, deux prie-Dieu, une chaire, tout décent.

3. La sacristie renferme 8 chasubles usées, 3 de camelot, 3 de satin, 1 de boure et 1 de damas, 1 dauphine fond blanc et d'autres en drap d'argent fin ; un calice et un ostensoir en argent et le linge convenable. Il y a 20 messes basses de fondations et 62 grand'messes.

4. Le cloître est en bon état.

5. Le réfectoire peint à la colle ; deux tables, deux armoires, une fontaine.

6. Au dortoir, 10 chambres logeables, une à deux lits pour l'infirmerie, 16 couvertures de laine et 6 de coton.

7. La vaisselle de faïence est vieille ; quelques pièces ont été renouvelées ; 4 douzaines de serviettes.

8. Les provisions sont assurées et on a donné au boulanger 26 sacs de blé en avance.

Digitized by Google

9. Il y a un pensionnat avec 8 chambres, 7 sont logeables.

10. Le jardin est travaillé. Il y a un cheval et un tombereau neuf. La dépense annuelle avec les pensionnaires est de 120 sacs de blé, mesure de l'Isle. Il y a à payer 10 livres de taille, 25 de capitation pour les domestiques.

Il n'y a ni paille ni foin. Le couvent ne doit rien, pas même les taxes ». (Tous les Pères ont signé cet inventaire).

En 1788, le chapitre général est convoqué à Toulouse ; les Pères font état de leur couvent. Comme personnel il est le même qu'en 1785, sauf le frère Duffaut, décédé. Les divers immeubles et meubles sont les mêmes, sauf qu'on a fait une conduite d'eau en cailloux pour l'amener aux fossés de la ville. Le cloître a été reblanchi. Le mur de séparation avec le pensionnat achevé, de même le mur qui ferme l'enclos. Le maçon a touché 5.000 livres. Les pensionnaires sont séparés du couvent : ils sont au nombre de neuf; la plupart des prêtres de divers diocèses en retraite au couvent. L'état est reconnu exact le 14 avril 1788 pour le P. Hugounet, visiteur; tous les travaux ont été payés, Le P. Belou redevient gardien à la place du P. Taché.

En 1789, visite du Père commissaire provincial, le P. Brussac. Le couvent est endetté vis-à-vis du syndic.

Le 10 mai 1790 après la signature du gardien et du syndic, les officiers municipaux de l'Isle-Jourdain établissent le procès-verbal avec les religieux qui y ont assisté; ce sont Sudria, maire, Neyronis, Thoulouse, Sayguède, Dalles, Turle et Fontan-Castelnau. Après cette date les comptes des dépenses s'arrêtent au bout de 3 mois, avec la seule signature du syndic.

En 1786, le 20 février, il y a une réunion de la communauté avec cette simple indication : « Celle-ci décide d'enlever le bois qui est dans le cloître, à cause des prisonniers d'État qui sont enfermés au couvent. On fera le travail nécessaire pour mettre ces prisonniers dans l'impossibilité de nuire aux religieux ou dégrader les cloîtres du couvent ». C'est la seule mention qui est faite du séjour de prisonniers. Le registre est muet sur leurs dépenses et

Digitized by Google

le temps qu'ils sont restés. Ont signé cette délibération les PP. de Foigny, Belou, Tages, syndic, et Taché, gardien.

Recettes. — Le registre des recettes des onze années est dans le même volume. Voici les principales qui ne varient guère d'année en année.

1. Le couvent de l'Isle a prêté 8.000 fr. au couvent de Saint-Antoine du Salin à Toulouse. La rente de 400 fr. est payée régulièrement.

2. Par ordonnance de Mgr l'archevêque de Toulouse, le couvent des dames de Saint-Maur à Levignac, dans lequel sont élevées les jeunes filles, fait au couvent de l'Isle une rente de 600 fr., payable par moitié chaque semestre : M. Dejan, receveur des dîmes ecclésiastiques du diocèse de Toulouse, en reçoit la décharge.

3. M. de Robineau, habitant l'Isle, paie à la communauté une rente de 31 livres, 10 sols et une barrique de vin.

4. M. de Ribecourt, seigneur de la Pescadoure à Saint-Cyr, paie une rente de 9 livres.

5. M. Montessus a affermé une terre pour 18 livres.

6. La location d'un pré du couvent est payée 45 livres.

7. M. Bezard, seigneur de Merenvielle, paie au couvent 18 livres.

8. M. Laporte, pour la location de l'auberge de la Croix blanche, paie 16 livres.

9. La Confrérie des cordonniers donne 10 livres.

La sacristie a fourni 40 livres, 4 sols.

MM. les abbés de Sarrecave, Saubat, Bras de Lassalle, Pées, de Redon, de Fontenilles, Tissendié, paient une pension annuelle entre 400 et 650 fr. en santé comme en maladie ».

Le 10 mai 1790, les officiers municipaux assistent à la réunion de la communauté et signent une attestation de M. Bacon, notaire, comme quoi ils sont les seigneurs et maîtres de maisons avoisinant leur enclos.

Le compte des recettes est arrêté aux chiffres ci-dessus. Depuis le mois de mai 1790, après la signature des officiers municipaux, le P. Belou a continué à enregistrer les recettes, signant seul et ne signant même plus après

Digitized by Google

novembre 1790. Le dernier état est du mois de mai 1792.

L'enclos des religieux avait 4 concades et 29 places. Sur l'emplacement du couvent est aujourd'hui l'école publique. Que devinrent les religieux, les pensionnaires? Le registre s'arrête sans donner d'indication.

Ainsi s'achève le couvent des Mineurs Conventuels de l'Isle-Jourdain après cinq cent deux ans d'existence ; les restes avaient servi de gendarmerie. Ils furent complètement démolis en 1902 (Saverne, *Histoire de l'Isle-Jourdain*, p. 262). L'enclos du couvent est morcelé en plusieurs jardins et maisons appartenant à des particuliers et formant ce qu'on appelle aujourd'hui le faubourg de Toulouse.

(M. l'abbé de Castelbajac a bien voulu nous fournir, dans une lettre du 8 février 1929, les indications complémentaires suivantes :)

Les prêtres, dont j'ai donné les noms comme apportant une somme au couvent, étaient des pensionnaires venus de plusieurs diocèses : Lombez, Rieux, Lescar, Tarbes, etc. Ils logeaient dans la maison de retraite adjointe au couvent et bénéficiaient des cloîtres remis à neuf. Ceux-ci existent en partie, mais le couvent a disparu ; on trouve encore dans la maison voisine l'aqueduc qui conduisait les eaux du couvent aux fossés de la ville, aujourd'hui comblés et qui donnaient vis-à-vis des Terciaires de Saint-François. Le couvent de ces derniers, chapelle, jardin, fut vendu comme bien religieux en 1792. La halle communale en couvre une grande partie, une rue et trois grandes maisons couvrent le reste.

L'Imprimeur-Gérant : J. GAMON.

Le Puy-en-Velay. — Impr. de *La Haute-Loire*.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

SON ŒUVRE — SON INFLUENCE

1226-1926

PRÉFACE DE S. É. LE CARDINAL DUBOIS

OUVRAGE PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE HENRI LEMAÎTRE
ET ALEXANDRE MASSERON

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. Georges Goyau,
Édouard Jordan,
Étienne Gilson,
Pierre Pourrat,
Dominique Tardi,

MM. Paolo Arcari,
Leone Bracaloni,
Louis Gillet,
Louis Bréhier,
Pierre de Cenival.

TIRAGE LIMITÉ A 1000 EXEMPLAIRES
SUR VELIN TEINTÉ NAVARRE

L'exemplaire, 150 fr.

AUX ÉDITIONS E. DROZ
3, Rue du Canivet, PARIS (VI^e arr.)

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

Revue d'Histoire Franciscaine

TOME VI. N° 2.

AVRIL-JUIN 1929.

J. Vinot Préfontaine. Le Couvent des Sœurs grises de Beauvais *(fin)*..... 129

A. Le Sourd. Le Cartulaire du couvent des Cordeliers d'Aubenas *(fin)*..... 173

É. Lauvrière. L'œuvre franciscaine dans les deux Californies..... 189

COMPTES-RENDUS

E. Schneider : Sur les traces de s. François, 211. — P. B. Mathis : Die Privilegien des Franziskanerordens, 211. — J. Ancelet-Hustache : Les Clarisses, 213. — R. Walz : Das Verhältnis von Glaube und Wissen bei Roger Bacon, 213. — M.-D. Roland-Gosselin : Le « De Ente et essentia » de s. Thomas d'Aquin, 215. — J. Périnelle : L'Attrition, 217. — F. Barrey : Louis de Chalon, 219. — A. Lemasson : Les Actes du P. Barthélemy Oger, 221. — A. Choisy : Notes sur le couvent de Rives à Genève, 223. — E. Toda : Historia de Escornalbou, 226. — P. de Cenival : L'Église chrétienne de Marrakech au XIII^e s., 226. — B. Kleinschmidt : Die Basilika s. Francesco in Assisi, 227. — Histoire littéraire de la France, 232.

PÉRIODIQUES, 239. — CHRONIQUE, 253.

PARIS (V^e)

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN

6, PLACE DE LA SORBONNE

—

1929

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

Revue d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à analyser, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la "Revue d'Histoire Franciscaine"*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie J. VRIN*, 6, Place de la Sorbonne Paris-5e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels; ils se paient en janvier.

France et Belgique : **50** fr.
Étranger, demi-tarif postal : **70** fr.; plein tarif : **90** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **100** fr.

Il ne reste de la première année que quelques exemplaires complets, qui ne seront vendus qu'avec les années suivantes. Le prix des trois volumes est fixé à **240** fr.

Les années 2 et 3 sont vendues séparément au prix de **70** fr. l'année.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

LE COUVENT

DES

SOEURS GRISES DE BEAUVAIS

(Suite)

XI. Les bienfaiteurs.

Il convient de remarquer que les Sœurs Grises, appelées à Beauvais, furent accueillies favorablement, et que chacun s'efforça de leur venir en aide et de leur être agréable en échange des services que tous en attendaient.

Parmi les évêques, Louis de Villiers de l'Isle-Adam, successeur de Jean de Bar, laisse la somme nécessaire pour faire célébrer le plus tôt que faire se pourra, un service solennel dans leur église (1). Au siècle suivant, René Potier leur lègue cent écus (2). A plusieurs reprises, les évêques désignent l'église du couvent comme station du jubilé et accordent des indulgences à ceux qui la visiteront. Le lendemain de son entrée solennelle à Beauvais (25 novembre 1713), M. de Beauvillier de Saint-Aignan y dit la messe, visite la maison, entre dans la salle du chapitre et harangue les sœurs (3). Augustin Potier seconde leur désir dans la question de la clôture; et si les incidents jansénistes n'avaient obligé le cardinal de Gesvres a sévir, il semble

(1) Godefroy Hermant, *Histoire ecclésiastique et civile de Beauvais et du Beauvaisis*, Bibliothèque nationale, 5 vol. in-fol., mss. français, nos 8579 à 8583; t. III, livre XI, chap. xviii, p. 1532.

(2) Godefroy Hermant, *op. cit.*, t. IV, livre XIV, chap. xix, p. 1964.

(3) Ms. de la bibliothèque de la Société académique : « Suite à l'entrée de M. de Saint-Aignan ».

Digitized by Google

novembre 1790. Le dernie

L'enclos des religieux

Sur l'emplacement du c
publique. Que devinrent l
Le registre s'arrête sans d

Ainsi s'achève le couven
l'Isle-Jourdain après cinq
restes avaient servi de gen
ment démolis en 1902 (Sav
dain, p. 262). L'enclos du
sieurs jardins et maisons a
formant ce qu'on appelle
Toulouse.

(M. l'abbé de Castelbajac a bien
du 8 février 1929, les indications

Les prêtres, dont j'ai don
une somme au couvent, é
de plusieurs diocèses : Lo
etc. Ils logeaient dans la
couvent et bénéficiaient des
existent en partie, mais le
encore dans la maison voi
les eaux du couvent aux
comblés et qui donnaient v
François. Le couvent de
fut vendu comme bien reli
munale en couvre une g
grandes maisons couvrent

Le Puy-en-Velay. —

Digitized by Google

Paris (1) pour faire connaître la
ation, sur le faux exposé du nom
t d'y aller lui-même.
t arrivé à la Cour fut bien reçu
sa le sujet de son voyage ; et le
nastère dont il prenait la protec-
bre des Urbanistes, il ne préten-
esse, et il l'adressa aux commis-
nés pour examiner ces affaires.
t les ayant informés de la vérité,
sipa ainsi la vexation qu'allaient
le monastère du Tiers-Ordre de
lusieurs autres de différents dio-
s qui étaient à Paris pour solli-
nt appris son arrivée, le furent
prendre leur protection » (2).

athédrale ne se montrèrent pas
es évêques. En 1484, « considé-
ligieuses de la Celle établies au
omme les Cordeliers, vu aussi la
ns qu'il y a cette année, ils accor-
seulement, et par grâce, quatre
gieuses pour le carême ». Cette
le » se renouvelle, et sur leur
vent du blé et du vin comme les
. En 1523, le demi-muid de vin
remplacé par un écu ; en 1591,
e mines de blé, en plus des huit
ement à toutes les communautés
chapitre les exonère des droits
res sises à Reuil données par un

ant, auteur d'une longue lettre en latin, des-
s doute jamais envoyée. Cette lettre, écrite de
rer, se trouve dans le tome XL de la Collec-
. 70 ; il en existe une copie de Le Mareschal
à Denis Simon (collection Leblond, t. III,

anval... »

Digitized by Google

que les Sœurs Grises n'auraient eu qu'à se louer des évêques qui se succédèrent à Beauvais pendant trois siècles.

Nicolas Choart de Buzanval, en particulier, accueille favorablement en 1656 leur première demande en réduction des obits ; en 1676, il accepte de les prendre sous son autorité, ce qui lui donna presque aussitôt l'occasion de soutenir leurs intérêts jusqu'à la Cour :

« Le Roi ayant résolu de nommer des abbesses aux mai-
« sons des Urbanistes de l'Ordre de Saint-François, plu-
« sieurs personnes ne faisant pas de distinction entre les
« Urbanistes dont les abbesses sont perpétuelles au lieu
« que les supérieures du Tiers-Ordre sont seulement pour
« trois ans, ces personnes ignorant ou faisant semblant
« d'ignorer cette différence, demandèrent la nomination
« du Roi pour plusieurs maisons du Tiers-Ordre, dont le
« monastère de Beauvais (1). On fut surpris et extrême-
« ment troublé en cette maison de voir un homme se disant
« procureur d'une religieuse inconnue et venant prendre
« en son nom possession de l'abbaye de cette maison. Cet
« homme fut même saluer M. de Beauvais qui était à
« Bresles (2) et lui exposa sa commission. Le prélat lui
« parla en évêque et lui témoigna qu'il protègerait ce
« monastère de tout son pouvoir, nonobstant la qualité
« du prince particulier (le duc d'Elbeuf) qui le priait de
« favoriser cette prétendue abbesse.

« En effet, après quelque temps passé et qu'il eut envoyé

(1) L'avocat François de Montholon écrivait le 7 février 1677 au chanoine Lucien Tiersonnier : « Sur ce que j'ai su qu'il y a dans la ville de Beauvais « un monastère de religieuses de Saint-François, mon bon patron, je me « suis persuadé que vous aurez ouï parler de l'affaire que les religieuses « Urbanistes du même Ordre ont eu touchant l'établissement de leurs « abbesses, et pour vous en donner la connaissance, je vous envoie le pa- « quet ci-inclus de copies imprimées de ce que j'ai fait pour lesdites dames « religieuses... » (Dom Denis : *Lettres autographes de la collection de Troussures*, 1 vol., Paris-Beauvais, 1912, p. 282). Cf. « *Mémoire pour les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François du monastère de Beauvais, pour faire voir que l'on ne peut avoir obtenu du Roi le brevet d'abbesse de leur maison qu'en surprenant la religion de Sa Majesté* » (impr. s. l. n. d., in-4°, Bibliothèque nationale, 4° Fm. 2213).

(2) Le château de Bresles, résidence d'été des évêques-comtes de Beauvais.

Digitized by Google

« inutilement un prêtre à Paris (1) pour faire connaître la « surprise de cette nomination, sur le faux exposé du nom « d'Urbaniste, il se résolut d'y aller lui-même.

« M. de Beauvais étant arrivé à la Cour fut bien reçu « du prince à qui il exposa le sujet de son voyage ; et le « Roi lui dit que si le monastère dont il prenait la protec- « tion n'était pas du nombre des Urbanistes, il ne préten- « dait pas y donner d'abbesse, et il l'adressa aux commis- « saires qu'il avait nommés pour examiner ces affaires. « M. de Beauvais les vit, et les ayant informés de la vérité, « il obtint un arrêt et dissipa ainsi la vexation qu'allaient « souffrir, non seulement le monastère du Tiers-Ordre de « Saint-François, mais plusieurs autres de différents dio- « cèses dont les religieuses qui étaient à Paris pour solli- « citer leurs affaires ayant appris son arrivée, le furent « trouver et le prièrent de prendre leur protection » (2).

Les chanoines de la cathédrale ne se montrèrent pas moins bienveillants que les évêques. En 1484, « considé- « rant la pauvreté des religieuses de la Celle établies au « béguinage, mendiantes comme les Cordeliers, vu aussi la « grande quantité de grains qu'il y a cette année, ils accor- « dent pour cette année seulement, et par grâce, quatre « mines de blé à ces religieuses pour le carême ». Cette libéralité « exceptionnelle » se renouvelle, et sur leur demande les sœurs reçoivent du blé et du vin comme les Cordeliers et les Jacobins. En 1523, le demi-muid de vin accordé généralement est remplacé par un écu ; en 1591, les sœurs reçoivent quatre mines de blé, en plus des huit mines données ordinairement à toutes les communautés mendiantes. En 1604, le chapitre les exonère des droits seigneuriaux sur des terres sises à Reuil données par un

(1) Peut-être Godefroy Hermant, auteur d'une longue lettre en latin, destinée au Pape et qui ne fut sans doute jamais envoyée. Cette lettre, écrite de sa main, très difficile à déchiffrer, se trouve dans le tome XL de la Collection Bucquet Aux Cousteaux, p. 70 ; il en existe une copie de Le Mareschal de Fricourt dans les Additions à Denis Simon (collection Leblond, t. III, p. 79).

(2) « Conduite de M. de Buzanval... »

Digitized by Google

prêtre, Louis Saulnier. Deux ans plus tard, à l'occasion du Jubilé, il décide qu'une procession générale avec jeûne se fera au couvent des Sœurs Grises comme à ceux des Corliers et des Jacobins (1). Et lorsqu'en 1491, les sœurs se plaignirent de ce que certains Jacobins « leur avaient dit « injures atroces, turpes, inhonestas et diffamatorias », le chapitre nomma des commissaires pour informer et les Jacobins, ayant été reconnus dans leur tort, furent cités « pour faire aux sœurs réparation publique en leur église. « En présence d'une multitude d'honnêtes gens bourgeois « de la ville, de l'abbé de Saint-Quentin, des députés du « chapitre et du greffier, les Jacobins déclarèrent qu'ils ne « connaissaient rien que de bien et d'honnête dans les « sœurs ; celles-ci, de leur côté, firent excuse aux Pères si « quelqu'unes *(sic)* d'elles avaient proféré quelques paroles « injurieuses » (2). Ainsi le chapitre devançait de loin les lettres patentes d'Henri III à cet égard (3).

Cet incident resta d'ailleurs isolé dans les relations entre le couvent des Sœurs Grises et les autres couvents de Beauvais et de la région. Le 25 octobre 1504, la prieure de Wariville, Françoise de Warty, faisait remise d'une rente de cinq sols sur deux masures attenant au béguinage et achetées pour agrandir le couvent, en récompense, disait-elle, des bienfaits que font journellement les sœurs, et pour participer « aux prières et bienfaits d'elles et leur maison au temps à venir ».

(1) Collection Bucquet Aux Cousteaux, t. XXVIII, p. 154 et 261. Délibérations du Chapitre ; et Bibliothèque de la Société académique, Mélanges Troussures, copies Leblond, t. VI, Extr. Reg. Cap.

(2) Collection Bucquet Aux Cousteaux, t. XXVIII, p. 192. Délibérations du Chapitre.

(3) « Faisant expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de quel- « que état et condition qu'ils soient, de n'injurier, maltraiter, ni outrager « et chanter chansons diffamatoires et scandaleuses contre l'état des religieux « et religieuses de quelque manière que ce soit, en allant ou venant pour « leurs affaires, soit à la ville ou aux champs ». Confirmées par Henri IV en 1597 et Louis XIV en 1643. » (Privilèges concédés par les rois et confirmés par S. M. aux Pères général et provinciaux de tout l'Ordre de Saint-François pour les couvents et monastères de religieux et religieuses de leur Ordre dans toutes les terres et pays de l'obéissance de S. M. » ; Paris Pépingué, 1643.)

Digitized by Google

De la Ville, comme des représentants de l'autorité royale, les Sœurs Grises n'eurent pas à se plaindre non plus. Leur caractère de religieuses vivant d'aumônes leur valut le privilège d'être exonérées des droits perçus aux portes de Beauvais sur les denrées et provisions à l'usage de la communauté, privilège important qui soulèvera, il est vrai, de fréquentes difficultés avec les percepteurs de ces impôts ; mais au moins les conflits seront-ils le plus souvent tranchés en faveur des sœurs.

Indépendamment des privilèges concédés en général par les rois, notamment par François Ier sur le franc salé, et par Henri II sur les droits de franc-fief et de nouveaux acquets, le couvent de Beauvais fut l'objet d'une mesure de bienveillance spéciale de la part de Henri III, relativement au paiement des droits sur l'entrée des vins (1).

Après l'adoption de la clôture les Sœurs Grises ne voulurent rien perdre des avantages qui leur avaient été concédés ; et en 1675, les fermiers des aides et des octrois de la ville ayant voulu passer outre leurs privilèges, « les pau-« vres religieuses de Saint-François », ainsi qu'elles se désignaient en tête d'une requête adressée au roi, plaidèrent et obtinrent un jugement les exemptant de tous droits sur les denrées et provisions qui entreraient dans le couvent « en baillant, par la supérieure ou dépositaire, « billet que lesdites provisions sont pour l'usage de leur « communauté ». Un arrêt du Conseil, du 25 mars 1687, confirma ce privilège.

Ce qui n'empêchait, quelques années plus tard, les sœurs de plaider en l'Élection et le président Tristan de prendre un jugement pour laisser entrer dans le couvent « une charretée de bois » restée en souffrance à la porte, et sur laquelle le fermier des Aides, Jacques Rombault, prétendait percevoir des droits (10 mars 1712).

Nous avons vu combien les particuliers tinrent aussi à

(1) Archives de l'Oise, parchemin de 1580. Le sceau royal, de grande dimension, est enveloppé d'ouate et cousu dans une enveloppe de parchemin.

Digitized by Google

honneur de venir en aide aux sœurs, soit qu'ils aient eu quelque personne de leur famille professe au couvent, soit qu'attirés par le bien que faisaient les sœurs au temps de leur vie active, ils l'aient choisi comme lieu de leur sépulture.

A côté de ceux qui donnèrent largement, à charge de prières bien précisées dont l'obituaire garde la trace, il en est qui furent moins exigeants bien qu'aussi généreux, tels Pierre de Paris, marchand à Beauvais, qui, âgé seulement de 32 ans, lègue 6 livres aux sœurs le 8 août 1626, pour être recommandé à leurs prières (1), et Laurent Delargillière, décédé le 6 août 1694, laissant 120 livres d'argent en demandant une communion générale à son intention au jour de sa fête ; enfin, de moins fortunés n'oublièrent pas pour cela les sœurs, ainsi que leurs testaments en témoignent (2).

XII. Les Revenus.

Pour l'administration du temporel de leur maison, les Sœurs Grises étaient assistées, comme les autres branches de l'Ordre de Saint-François, d'un syndic, appelé encore père avoué, ou père temporel par opposition au père spirituel qu'était le confesseur.

Jehan Doudeuil, bourgeois de Beauvais, marguillier de la paroisse Saint-Sauveur (3), paraît avoir été le premier syndic. Il accepte en cette qualité une donation en 1509. A sa mort il légua une ferme à Laversines et des terres à Bailleul sur Thérain et à Bresles, pour fonder douze obits solennels, deux hautes messes aux fêtes principales de

(1) Archives Hospitalières, Bureau des Pauvres, B 329. Pierre de Paris mourut à Paris le 5 mars 1638 et fut inhumé en l'église Saint-Côme.

(2) Simon de Lettre, prêtre à Haucourt, lègue deux sous parisis (23 mars 1548) ; Pierre de Rochefort, maître barbier et chirurgien à Beauvais, quatre sous parisis (3 septembre 1548) ; Nicolas Langlois, maréchal à Beauvais, deux sols six deniers (10 octobre 1549). Dans ces testaments, les Cordeliers, les Jacobins, l'Hôtel-Dieu, bénéficiaient de legs similaires (Dr Leblond, *Documents relatifs à l'histoire économique de Beauvais et du Beauvaisis au* XVIe *siècle* ; 1 vol. in-8e, Paris-Beauvais, 1925).

(3) *Notes historiques sur le Beauvaisis*, t. I, p. 200.

Digitized by Google

l'année, deux messes basses par semaine, deux vêpres, saluts et autres prières (5 juin 1522).

Guillaume Bougon, licencié en droit et bachelier-ès-lois, était père avoué en 1533. Il était sans doute le père d'Angadrême Bougon, alors professe, et qui fut supérieure pendant plusieurs années.

Grâce aux générosités dont il était l'objet, aux fondations nombreuses dont il bénéficia, il semble que le couvent, malgré certaines années difficiles dont il n'était d'ailleurs pas le seul à souffrir, ait pu vivre aisément. La seconde moitié du XVI^e^ siècle, Angadrême Bougon étant alors supérieure, fut une époque particulièrement prospère qui se manifesta par le remboursement de rentes grevant le couvent ou l'ancien béguignage.

Nous connaissons une série de comptes qui furent dressés à la fin du XVII^e^ siècle sur l'ordre de l'évêque de Beauvais (1).

Les recettes, assez variables, s'élèvent par exemple à 7.273 livres 16 sols pour l'exercice commencé le 13 juin 1680 et clos le 26 juin de l'année suivante. Les dépenses pendant la même période étant seulement de 4.463 livres 12 sols, il reste un excédent de 2.808 livres 4 sols, « laquelle somme a été mise une partie en rentes et en fonds de terres, et le reste dans le coffre-fort ». Dans le chiffre des recettes, les pensions des novices et pensionnaires figurent pour 1.738 livres 2 sols ; les charités extraordinaires faites à la communauté et les services pour les défunts chantés à l'église, pour 223 livres 10 sols; les ménages et petits ouvrages rendus, pour 253 livres 4 sols 6 deniers. Le reste des recettes est constitué par les rentes et les locations de fermes, de terres et de maisons provenant de dons ou d'acquisitions faites avec le produit de rentes remboursées (2).

Les rentes, encore assez nombreuses, résultaient de

(1) Archives de l'Oise, et collection Bucquet Aux Cousteaux, t. XL, p. 81, 89 et 96.

(2) Registre de recepte des loyers et fermages commençant au 1^er^ janvier 1710 (Archives de l'Oise).

Digitized by Google

donations, de prêts effectués (1), ou de pensions viagères constituées en faveur des Sœurs (2). Toutes n'étaient pas d'un rendement également sûr (3). En 1682. leur total atteint approximativement 3.326 livres, plus l'aumône de l'abbaye de Saint-Lucien : quatre cordes de gros bois et trois cents fagots estimés 63 livres.

Les fermages et locations d'immeubles s'élèvent à 1.171 livres 15 sols ; les revenus en nature, blé, avoine et orge, sont estimés dans un état à plus de 1.500 livres.

Pendant une année, l'existence matérielle du couvent nécessite comme provisions : 5 minots de sel, 210 l. ; 13 muids de vin, 364 l. 10 s. ; 9 cordes de gros bois, quinze cents de fagots, un mille de falourdes, du bois de sciage et des gaules, 502 l. 12 s. ; des étoffes et des toiles, 202 l. ; le beurre et les fromages, 162 l. 14 s. ; des fruits de carême et autres, 82 l. 2 s. ; les harengs, le riz et le porc, 106 l. 9 s. ;

(1) En 1689, Charles des Courtils (1666-1732), lieutenant au Royal Dragons, chargé de lever une compagnie de quarante hommes, empruntait aux Sœurs, avec la garantie de son père, seigneur de Merlemont, une somme de 5.500 livres qui lui permit d'acheter des chevaux et de conduire brillamment ses dragons à Steinkerque et à Nerwinde (Comte d'Elbée, *Notice historique... sur Merlemont, Werluis, l'Épine et Saint-Arnoult*. Mém. de la Société académique, t. XVII, 1900, p. 717).

(2) Le 31 mars 1689, François Le Febvre, procureur du roi, s'engage à payer en l'acquit de sa mère Suzanne Gavois, 150 livres de pension viagère la vie durant des sœurs Marie Le Febvre de Saint-Charles et Marguerite Le Roy de Saint-Laurent. Vers la même époque, une pension viagère de 150 livres était payée pour l'entretien de sœur Thérèse Vigneron de Sainte-Élisabeth. Marie-Madeleine-Françoise Gayant de Saint-Théodore apporte 115 livres de rente qu'elle laissera au couvent (10 septembre 1709). Un peu plus tard (5 novembre 1724), Étienne Bouillerot, ancien greffier de la connétablie à la Table de Marbre du Palais à Paris, donne 119 livres de rente en deux titres sur les Aides et Gabelles en faveur de la profession de sa fille mineure Françoise Bouillerot de Saint-Jean-Chrysostôme (Archives de l'Oise).

(3) « On doit au monastère d'arrérages de rentes et revenus de biens la « somme de 10 à 12.000 livres, de laquelle on peut compter 8.000 livres de « bonnes dettes.. » (Collection Bucquet Aux Cousteaux, t. XL, p. 96). Par contrat du 27 mars 1698, Pierre de Villepoux, conseiller du roi en sa Cour des monnaies, se portant garant de sa femme mineure, Marie-Magdeleine de Novion, constituait une rente de 200 livres au profit du couvent. Dans la répartition du prix de la vente des biens saisis lors de la séparation d'entre les époux, une somme de 1.618 livres 6 sols 8 deniers fut attribuée aux sœurs comme représentant les arrérages non payés de cette rente depuis sa constitution jusqu'au règlement (30 juin 1706).

Digitized by Google

trois cents et un quarteron de suif, 78 l. ; charbon et braise, 27 l. 15 s. ; sucre et drogues d'apothicairie, 58 l. ; tuiles, chaux, plâtre, etc... 100 l.

A ces chiffres, il convient d'ajouter les dépenses journalières de la mère portière s'élevant à 2.050 livres, puis les frais des gens du dehors : « Messieurs et affaires de justice », 47 l. 12 s. ; médecin et chirurgien, 60 l. ; menuisier et tonnelier 66 l. ; maçons et autres portefaix, 160 l. 3 s. ; sans oublier 15 s. par mois « à un petit garçon pour aider à dire la sainte messe et servir à l'autel ». L'état dressé en 1705 mentionne : confesseur et chapelain, 500 l. ; prédicateur, 100 l. ; trois tourières, 90 l., bien que ces dernières et le confesseur ne demandent rien le plus souvent pour leurs services ; entretien des ornements, linge, cire, pain, vin et livres d'église, 200 l. ; 50 messes pour les religieuses qui décèdent, 25 l.

Un exposé de la situation se termine ainsi :

« Il faut noter que suivant l'esprit de notre séraphique « Père saint François et de l'ordonnance qu'il nous a fait « en son dernier testament recommandant particulièrement « le travail des mains, utile et nécessaire, l'on fait dans « notre communauté plusieurs ouvrages utiles et qui font « beaucoup de profit comme de faire et refaire les souliers « tant neufs que vieux, ce qui profite au bien de notre » communauté de la somme de plus de 50 écus par an, « plus l'on file et blanchit du fil et du linge d'église (1) et « on fait des ceintures et bouffettes pour vendre, de quoi « l'on reçoit un profit et une somme notable.

« L'on fait encore des paniers, corbeilles, mannes, hottes, « mannequins, couvre-seaux à lessive, chaises, passements « de fil et plusieurs autres petits ouvrages et aménage- « ments qui profitent beaucoup dans une communauté « religieuse, de quoi nous avons l'expérience et principale-

(1) Marie-Louise de Gaudechart du Fayel, en reconnaissance de ce que les sœurs ont bien voulu jusqu'à présent blanchir le linge de l'église de La Neuville-Saint-Pierre, et espérant qu'elles voudront bien continuer d'y donner leurs soins par la suite, lègue 10 livres de rente au couvent « entendant au surplus qu'au moyen de ce legs on se dispense de payer le blanchissage ainsi qu'on a ci-devant fait » (2 juin 1728).

Digitized by Google

« ment quand toutes choses et le travail est en commun « et en union comme par la grâce de Dieu il est établi « ici ».

XIII. L'obituaire.

En 1656, suivant l'exemple d'un grand nombre de chapitres, paroisses et monastères, les sœurs s'adressèrent à l'évêque pour obtenir la réduction de leurs obits.

Dans leur supplique, elles faisaient notamment valoir que le couvent était surchargé de fondations au point qu'elles ne pouvaient y satisfaire sans se départir de l'observance exacte de leurs exercices spirituels, et aussi que les revenus de certaines fondations n'étaient plus en rapport avec la charge imposée; pour plusieurs messes, disaient-elles, « le couvent n'a pas deux sols six deniers ». Dans certains cas, la somme léguée avait été employée aux besoins immédiats de la maison; dans d'autres, il n'y avait plus trace, ni du titre, ni de la donation : l'obit seul figurait au tablet.

Nicolas Choart accueillit favorablement leur demande et, par sentence du 6 avril 1656, qui reçut l'approbation du provincial de la province de France parisienne lors de sa visite au couvent le 3 février 1657, il prononça la réduction de tous les obits, ceux qui n'avaient fondé qu'un obit, lequel, par conséquent, ne pouvait pas être réduit, furent réunis à deux ou trois pour bénéficier en commun des mêmes prières. Seules furent maintenues intégralement la fondation du chanoine Ban (1) et celle de Nicolas de Gaudechart, seigneur de Bachivillers, qui venait de léguer 50 livres en argent à charge d'une messe basse au jour de son décès (10 mai) et dont la fondation semble être la dernière avant la réduction (4 juillet 1651). Cette sentence

(1) En 1534, il avait donné 16 l. 14 s. de rente sur une maison, et l'année suivante 6 muids de grains de rente, moitié blé, moitié avoine, rendus en l'hôtel des sœurs au jour de Noël, à charge de faire célébrer à toujours pour le salut de son âme et des âmes de ses parents et amis, deux messes basses par semaine, l'une du Saint-Sacrement, le jeudi, l'autre des Douleurs de la Vierge, le samedi.

Digitized by Google

ordonnait aux sœurs de tenir désormais un registre des fondations et de leur réduction; quant aux obits dont les titres avaient disparu ou dont les fonds n'existaient plus, ou encore ceux fondés par d'anciennes religieuses, ils étaient supprimés et remplacés par un obit solennel qui serait chanté chaque année pour tous les bienfaiteurs du couvent. La sentence stipulait en outre que les messes d'obits tiendraient lieu de messes de chœur pour les sœurs (1).

A la suite, de cette réduction, les charges étaient les suivantes :

Cinquante obits ou vigiles des morts à trois psaumes et trois leçons avec Libera à la fin ;

Cinquante-deux messes hautes le lendemain de ces obits, l'un d'eux étant fondé à trois hautes messes ;

Trois cent trente-quatre messes basses ;

Quatre saluts ;

Auxquels vinrent s'ajouter de nouvelles fondations : un obit avec haute messe, cent cinquante-neuf messes basses et deux saluts ; comme il résulte du procès-verbal dressé le 12 décembre 1727 sur l'ordre de M. de Saint-Aignan par le chanoine Borel. Le 24 décembre, une ordonnance de l'évêque, datée de Paris, accordait aux sœurs une seconde réduction qu'elles demandaient. La fondation du chanoine Ban était toujours maintenue; quelques-unes restaient en l'état où l'ordonnance de 1656 les avait mises ; beaucoup se voyaient amputées de leurs vigiles ; d'autres étaient considérablement réduites. L'obit général fondé par Nicolas Choart pour les bienfaiteurs et fondateurs décédés était continué.

Après ces deux réductions, l'obituaire du couvent (2) pouvait s'établir ainsi :

(1) Archives de l'Oise. Sentence sur parchemin avec sceaux de l'évêque et du provincial.

(2) Il en existe plusieurs exemplaires, variant suivant les époques, aux Archives de l'Oise. Nous indiquons la date de la fondation après le nom du fondateur.

Digitized by Google

Janvier.

Le 13 janvier, vigiles à 3 leçons et le lendemain haute messe du Saint Nom de Jésus pour Jean de la Brosse, curé de Saint-Laurent (3 septembre 1644) ;

Le 17, messe basse pour Simone Le Maire, tourière († 1693) ;

Le 21, ou jour le plus proche, haute messe des morts pour Marie Godin, veuve de Louis Foy, receveur-général de l'évêché de Beauvais (16 janvier 1643) ;

Hautes messes des morts pour Léonor Le Boucher, grand chantre de la cathédrale, et Marie Harondel, femme de Philippe Hébert, épicier à Paris, dont il avait été le légataire universel (13-14 juin 1625); et pour Claude Godard, prêtre, et Toussaint Jérôme.

Février.

Le jour de la Purification, salut pour Louis Ricard, garde des sceaux de l'évêché de Beauvais (12 juin 1615) ;

Le 10, haute messe pour Antoinette Delafontaine, tourière;

Le 11, messe basse pour Madeleine Serpe ;

Le 13, messe basse pour Jean Aux Cousteaux, bourgeois de Beauvais ;

Aux jours non empêchés : vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour les fondateurs et bienfaiteurs décédés; hautes messes des morts pour Philippe Hanier, confesseur du couvent (27 octobre 1574), et Huguette Bigot, femme de Robert Gouchart (28 août 1607) ; pour Claude Gouyne, doyen du chapître, et Robert Le Roy, chanoine de la Cathédrale, son neveu (3 août 1606); pour Jehan Pinguet, confesseur du couvent, Jehan de Malinguehen, marchand bourgeois et maire de Beauvais (8 août 1578) et Jeanne Gallopin ;

deux messes basses pour Angadrême Lucian (3 juin 1598) et Claude de Montagu, veuve de Toussaint Delargillière (11 mars 1542).

Digitized by Google

Mars.

Aux quatre-temps, vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour Jehan Doudeuil, père avoué au couvent (5 juin 1522);

le 7, haute messe des morts pour Jeanne Bachelier, veuve de Durand Borel, bourgeois de Beauvais (8 octobre 1635);

le 10, vigiles à trois leçons, et le lendemain haute messe des morts pour Suzanne Gavois, veuve du président Le Febvre (10 février 1698);

le 19, haute messe de Saint-Joseph pour Madeleine de Roucy, femme de M. de Monsures (17 avril 1690);

haute messe des morts pour Jeanne Haquet;

deux messes basses pour Ysabeau Le Bastier, veuve de Nicolas Le Lanternier, maire de Beauvais (26 septembre 1590) et Laurence de Creil.

Avril.

Le jour dè Pâques clôses, haute messe des morts pour Jacques Pinguet et Agnès Pajot, sa femme (5 avril 1610);

aux jours non empêchés, vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour Étienne Glinart, grand vicaire de la cathédrale (11 juillet 1567); hautes messes des morts pour Claude Sergeant, prêtre, et Huguette Legendre, veuve de Jean Godin, marchand bourgeois de Beauvais (6 mars 1562); pour le chanoine Le Besgue (4 avril 1577) et Angadrême Fournier;

deux messes basses pour Françoise du Chesne, femme de Claude de Guillebon, seigneur de Blancfossé (9 avril 1624).

Mai.

Le 3, vigiles à trois leçons et haute messe des morts pour le chanoine Aux Cousteaux, supérieur du couvent;

le 7, haute messe des morts pour Jehan Desbruières (10 avril 1599);

le 10, messe basse pour Nicolas de Gaudechart, seigneur de Bachivillers du Fayel (7 mai 1651);

Digitized by Google

le 23, messe basse pour Nicolas Patin, avocat au Parlement (20 mars 1712);

aux jours non empêchés, vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour Alix Geoffroy (11 janvier 1619); haute messe des morts pour le chanoine Le Boucher et Marie Harondel; pour M. de Saint-Leu (1) et Simone Langlois, veuve de Pierre Delacourt (12 septembre 1580); pour Jean Poullain, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Quentin-lès-Beauvais (21 octobre 1592).

Juin.

Aux quatre-temps, vigiles à trois leçons, et le lendemain haute messe des morts pour Jehan Doudeuil;

le jour de la fête du Saint-Sacrement, salut pour Étienne Glinart;

le 11, vigiles à trois leçons et haute messe des morts, la messe et le salut du Saint-Sacrement pour Jacques Potier et Marguerite Charpentier, sa femme;

le jour de saint Jean-Baptiste, haute messe des morts pour Jehan Desbruières;

haute messe des morts pour le chanoine Le Boucher et Marie Harondel.

Juillet.

Haute messe des morts, et le dimanche de la dédicace de l'église du couvent, salut pour Jehan Groult, seigneur de Saint-Germain, chanoine de la cathédrale et chapelain du couvent (26 mars 1584);

aux jours non empêchés, vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour Antoine Chouquet, chanoine de Saint-Nicolas (8 novembre 1555);

hautes messes des morts pour le chanoine Le Boucher et Marie Harondel; pour Jean Delavenne et Jean Le Sergent, tous deux bourgeois de Beauvais; pour Antoinette Clément, femme de Jehan Gérard (8 mai 1566), et Catherine Boullet.

(1) Indiqué comme prêtre sur plusieurs fragments d'obituaires; nous n'avons trouvé qu'un titre de fondation d'un obit par Léonor de Saint-Leu, marchand à Beaumont-sur-Oise (janvier 1598).

Digitized by Google

Août.

Aux jours non empêchés, vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour Catherine Joly, veuve de Pierre Dupré (10 novembre 1576);

hautes messes des morts pour Louis Ricard; pour le chanoine Le Boucher et Marie Harondel; pour le chanoine Le Vézier, confesseur du couvent (18 août 1557); pour Jacques Debray, prêtre à Saint-Denis (6 avril 1559); messe basse pour Laurent Delargillière († 6 août 1694).

Septembre.

Aux quatre-temps non empêchés, vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour Jehan Doudeuil;

le jour de la nativité de la Vierge, salut pour la dame Caron;

hautes messes des morts pour le chanoine Le Boucher et Marie Harondel; pour M. et M^me^ de Pienne (1609); pour Eustache d'Hardivilliers, prêtre, et Françoise Le Lanternier, veuve d'Adrien de Creil, notaire (24 août 1581);

deux messes basses pour Eustache d'Hardivilliers et Françoise Le Lanternier.

Octobre.

Aux jours non empêchés, vigiles à trois leçons et le lendemain haute messe des morts pour Marguerite Rabardel (25 octobre 1574);

hautes messes des morts pour le chanoine Le Boucher et Marie Harondel; pour Pierre Vaillant, chanoine et théologal (7 avril 1578), et Barbe de Bullandre, veuve d'Arthur Danson, bourgeois de Beauvais (21 octobre 1613); pour Isaac de Bullandre, conseiller au présidial (30 décembre 1630); pour le chanoine Gouyne.

Novembre.

Haute messe de la présentation de la Vierge pour M. Duquesne et sa femme;

Digitized by Google

aux jours non empêchés, vigiles à trois leçons, et le lendemain haute messe des morts pour Denise Budée, femme de Robert Dary, lieutenant-général de Beauvais (8 novembre 1604); hautes messes des morts pour Philippe Hanier et Huguette Bigot; pour le chanoine Le Boucher et Marie Harondel; deux messes basses pour Denise Budée.

Décembre.

Le jour de la fête de la conception de la Vierge, salut pour le chanoine Le Vézier;

le dimanche dans l'Octave, salut pour Anne Serpe, femme de l'apothicaire Héraude (1712);

aux jours non empêchés, vigiles à trois leçons, et le lendemain haute messe des morts pour Jehan Doudeuil; hautes messes des morts pour Charlotte Floury, femme d'Antoine Le Bel (30 juin 1622); pour Ysabeau Le Bastier et Laurence de Creil; pour Angadrême Lucian et Claude de Montagu; une messe basse pour Antoine Le Bel.

En outre, devaient être acquittées dans le cours de l'année :

Deux messes basses par semaine, les dimanche, mercredi ou vendredi, pour Jehan Doudeuil;

deux messes basses par semaine, les jeudi et samedi, pour le chanoine Ban (30 septembre 1535);

une messe basse par semaine, le mardi, pour Antoinette Delafontaine;

trente messes basses pour Jacques Brisset, secrétaire au Grand Conseil (14 avril 1637);

vingt-six messes pour Anne-Marie Deslions, dame du Valalet;

vingt-six messes basses pour les parents de Marguerite David (21 novembre 1698);

vingt-cinq messes basses, le mardi, pour le chanoine Vaillant;

seize messes basses pour Absalon Frère, confesseur du couvent (10 décembre 1579);

douze messes basses pour Jehan Le Saulnier, prêtre à Fouquerolles (16 juillet 1543);

Digitized by Google

six messes basses pour Jeanne de Mailly, dame de Catheu, veuve d'Antoine de Hellande (31 janvier 1509).

L'intention de la messe et de la communion du premier dimanche de carême était pour Pierre Tribout, chanoine de Saint-Michel et chapelain de la cathédrale;

l'intention de la messe et de l'office, le jour de saint Jean l'Évangéliste, pour le chanoine Aux Cousteaux;

l'intention de la messe, de l'office, du salut, le jour de saint Louis, roi de France, pour le chanoine Borel, supérieur du couvent.

XIV. La Révolution.

Le 20 décembre 1790, Claude-François Walon, maire de Beauvais, et Antoine Gouchet, officier municipal, se présentaient au couvent en exécution de la loi du 14 octobre;

Interrogées séparément,

Les trente-six professes : Catherine-Perrete Delagrée de Saint-Michel, Suzanne-Charlotte Carette de Sommereux du Calvaire, Françoise-Pélagie Parent de Sainte-Thérèse, Marie-Jeanne Fourdrin de Saint-Gabriel, Marie-Françoise Fleschemer de Saint-Arsène, Élisabeth Caboche de Saint-Charles, Marie-Jeanne-Antoinette Bedel de Sainte-Rose, Marie-Thérèse Daniel de Saint-Paul, Marie-Élisabeth Loury de Saint-Bonaventure, Marie-Françoise Delattre de Saint-Antoine-de-Padoue, Marie-Françoise-Henriette Petit de la Providence, Anne-Thérèse Denis de Saint-André, Marie-Marguerite Barbier de la Sainte-Trinité, Anne-Catherine Mullot de Sainte-Claire, Louise-Marie-Jeanne Saunier de Saint-Étienne, Marie-Françoise Ducastel de Saint-Jean-l'Évangéliste, Michelle Souply de Saint-Jérôme, Marie-Françoise Fermepin de Saint-Bernard, Marie-Barbe Cahier de Saint-François-de-Sales, Marie-Madeleine-Adélaïde Lefèvre de Sainte-Croix, Marie-Anne Potier de Sainte-Élisabeth, Marie-Rose Boulanger de Saint-Augustin, Marie-Angélique Tavernier de Saint-Dominique, Louise Bingant de Sainte-Madeleine, Marie-Anne Brossart de Saint-Joseph, Marguerite-Françoise Duhamel de Sainte-Scholastique, Anne-Thérèse Vaudrelan de Sainte-Marie, Marie-Marguerite

Digitized by Google

Picard de l'Incarnation, Madeleine Ducroquet de Saint-François-d'Assise, Lucienne Denizart de Saint-Jean, Marie-Anne-Agnès Nourry de Sainte-Agnès, Marie-Catherine Brossart de Gonval de l'Assomption, Marie-Françoise Thibault de la Résurrection, Marie-Louise Lassue du Saint-Sacrement, Charles-Anastasie Poulletier de l'Annonciation, Marie-Anne-Adélaïde Cozette de Saint-Lucien;

Les dix converses : Marie-Anne Cartier de Sainte-Marthe, Geneviève Toulivet de Saint-Alexis, Marguerite Pillon de la Passion, Marie-Angélique Lenglet de la Purification, Marie-Clotilde Marchand de Saint-Bruno, Geneviève Thibaut de Saint-Martin, Marie-Anne-Rosalie Létuvé de la Visitation, Clotilde Bled de Sainte-Agathe, Élisabeth-Amable de la Hautoie de Sainte-Angadrême, Marie-Rosalie Langlois de Sainte-Romaine;

Et les trois tourières : Angélique Dedreux, Marie-Anne Martin, Marie-Madeleine Brouard;

Déclarèrent vouloir continuer la vie commune.

La supérieure Élisabeth Caboche de Saint-Charles avait commencé par déclarer qu'une des sœurs « absente du couvent par ordre supérieur depuis environ quarante ans » demeurait à Paris et désirait y revenir; c'était la sœur Nicole-Françoise Delagrée des Anges, disparue depuis la nuit du 19 juillet 1749 où elle s'était évadée du couvent de Mello (1).

Plusieurs sœurs, fort âgées, étaient très infirmes; la sœur de Saint-François-de-Sales, « attaquée d'un point dans l'épaule », ne put signer la déclaration que certaines accompagnèrent de motifs touchants : la sœur de Saint-Bernard déclara qu'elle avait cherché le Bon Dieu et qu'elle l'avait trouvé dans cette maison où elle voulait vivre et mourir, et la sœur de la Providence, que son intention était de n'en sortir que pour aller au ciel prier pour les habitants de la ville (2).

(1) Cf. *Revue d'hist. francisc.*, t. III, p. 427. Nous avons dit à tort (p. 432) que la sœur des Anges était revenue à Beauvais. Il semble qu'elle en ait eu seulement le désir, que ses infirmités et la Révolution l'empêchèrent de réaliser.

(2) Archives municipales, p. 10.

Digitized by Google

Bien que le couvent soit devenu maison nationale, les sœurs furent autorisées à y demeurer et elles restèrent aussi longtemps qu'il fut possible. Les services qu'elles rendaient comme éducatrices, le souvenir qui restait attaché à leur nom de Sœurs Grises (1), plaidaient sans doute en leur faveur; aussi la ville fit-elle preuve d'une certaine bienveillance à leur égard.

Une fois cependant, en 1791, le bruit s'étant répandu que les sœurs jetaient du blé dans la rivière du Thérain afin d'affamer le peuple, le couvent faillit être le théâtre d'un massacre général que sut éviter le commandant de la Garde nationale (2).

Le 25 septembre 1792, le directoire du département adoptait un rapport du district de Beauvais pour l'application de la loi du 16 août 1792 : les religieuses autorisées à vivre en commun dans les maisons nationales en sortiraient le 1er octobre; le traitement auquel elles avaient droit proportionnellement à leur âge était le suivant : 700 livres pour les religieuses de plus de soixante ans, 600 l. pour celles de quarante à soixante ans (3), 500 l. pour celles ayant moins de quarante ans; 400 l. pour les converses au-dessus de quarante ans et 333 livres 6 sols 8 deniers au-dessous; 400 l. pour les tourières.

Quelques jours auparavant, la sœur Marie-Louise Lassue du Saint-Sacrement avait eu la faiblesse de prêter un serment qu'elle rétractait d'ailleurs quelques mois plus tard par la lettre suivante :

« Pressée par la force de la vérité et par le désir de mon « salut, plus à plaindre que coupable, j'ai l'honneur de

(1) Elles figurent pour 50 livres, et une de leurs pensionnaires pour 12 livres sur une liste de souscription de l'Association pour la subsistance des pauvres de Beauvais (impr. 21 août 1789).

(2) Charles-Louis des Courtils de Merlemont, dont le grand-père avait pu s'équiper pour la guerre de la Ligue d'Augsbourg avec l'aide des sœurs. Cf. *Les Loisirs de ma détention*, poème par l'abbé Daniel (2 vol. ms. collection Leblond, IXe chant, note 59, et Sorel), op. cit., p. 22, note 1.

(3) Le district (séance du 15 brumaire an III) émit un avis favorable à la demande de sœur Anne-Thérèse Vaudrelan de Sainte-Marie réclamant une pension de 600 livres à partir du 27 octobre 1794, jour où elle avait atteint quarante ans (Archives de l'Oisè).

Digitized by Google

« vous déclarer que je révoque absolument, rétracte et « annule le serment sur la liberté, sur l'égalité ou de mou- « rir en les défendant, que j'ai eu le malheur de prononcer « publiquement en votre présence le 20 de septembre de « l'année 1792. Je demande pardon à Dieu, à l'Église et à « tous les honnêtes gens, du scandale que je leur ai donné « et du crime que j'ai commis par la faiblesse que j'ai eue « de ne m'être point rendue aux avertissements de ma « conscience qui m'en détournait, et de m'être laissée aller « aux sollicitations, aux instantes prières qui m'ont été « faites pour prêter ce serment. Plaise au Seigneur de me « le pardonner, je l'en supplie, et de ne pas permettre que « par mon exemple j'en aie induit d'autres à commettre la « même faute.

« Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien manifester au « public cette réclamation, afin qu'elle soit connue de tous, « de la faire inscrire sur vos registres, de lui donner la « publicité la plus parfaite pour que tous ceux qui ont été « trompés et scandalisés par ma conduite, soient désabusés « par cette abjuration solennelle et qu'aucun des témoins « de ma faute n'ignore mon repentir. Je me rendrais plus « coupable si, plus longtemps, je résistais au trouble de « ma conscience qui, sans cesse, m'en fait le reproche. « Vous seriez responsable du mépris que vous feriez de « cet acte qui doit être aussi solennel que l'a été mon ser- « ment. Pour le faire biffer de vos registres, je recours à « votre ministère. Veuillez, Messieurs, être persuadés de « ces sentiments de ma religion dont je ne me départirai « jamais. Ce jourd'hui 19 de mai 1793.

« J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec un profond res- « pect, votre très humble et très obéissante servante.

« Sœur du Saint-Sacrement,
« religieuse de Saint-François de Beauvais » (1).

Le 1er octobre 1792, le couvent des Sœurs Grises cessa officiellement d'exister. Les sœurs quittèrent la maison. Depuis le jour où, deux ans plus tôt, elles avaient affirmé

(1) Archives municipales, p. 10, original autogr.

Digitized by Google

leur volonté de continuer à vivre dans leur règle, trois d'entre elles étaient mortes : la tourière Angélique Dedreux le 25 avril 1791, la sœur de Sainte-Thérèse le 12 mai 1791, la sœur de la Sainte-Trinité le 24 juillet 1791.

Dès le 28 août, une famille amie du couvent écrivait cette lettre aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu :

« Le moment n'est pas éloigné peut-être où le décret de « l'Assemblée nationale sur les maisons religieuses obli- « gera les dames de Saint-François à quitter par obéissance « la maison qu'elles habitent. Trois d'entre elles prennent « aujourd'hui la liberté de s'adresser à vous pour obtenir « un asile.

« La première est la mère Saint-Gabriel, ancienne dépo- « sitaire, âgée de 58 ans et infirme ; elle a dans la maison « de l'Hôtel-Dieu une sœur religieuse depuis trente ans. « La seconde est la mère du Calvaire, âgée de 80 ans. La « troisième est la mère Saint-Bonaventure, plus jeune, « jouissant d'une bonne santé. Amie des deux premières, « celle-ci demande à n'être pas séparée de ses compagnes, « à vivre auprès d'elles par attachement, et afin de leur « donner les soins, de leur rendre mille petits services que « l'âge et les infirmités leur rendent nécessaires.

« Ces trois dames, Messieurs, sont sans ressource ; elles « n'ont point de famille dans le sein de laquelle elles puis- « sent se retirer. Heureusement elles connaissent la charité « compatissante, attentive, des dames religieuses de l'Hô- « tel-Dieu ; elles désirent d'être admises comme pension- « naires, à vivre avec leurs sœurs hospitalières. Là, « disent-elles, auprès de ces filles vertueuses, nous jouirons « encore des communications, des douceurs de la conso- « lante amitié. Là, nous vivrons dans une paisible retraite, « dans une tranquille solitude, dans cette retraite dont une « longue habitude nous a fait un besoin. Là, enfin, nous « trouverons auprès de nous les secours, toutes les ressour- « ces de la piété et de la religion que nous ne serions plus « en état d'aller chercher bien loin.

« Tels sont les puissants motifs qui font désirer ardem- « ment aux trois dames susnommées le bonheur d'être « reçues dans le couvent de l'Hôtel-Dieu. Du reste, Mes-

Digitized by Google

« sieurs, elles ne seront pas à charge à la maison dont les « intérêts ont été confiés à votre sagesse par l'estime de « vos concitoyens. Vous réglerez vous-même le prix de la « pension qu'elles devront payer ; elles vous prieront seu- « lement de considérer qu'elles ne sont pas bien riches.

« Messieurs, vous êtes bons, équitables, humains. Vous « ne repousserez point la prière de trois femmes respecta- « bles par leurs vertus, leurs infirmités, leur âge et le mal- « heur qu'elles ont d'être privées de ressources. Où pour- « raient-elles espérer d'en trouver, si elles n'en obtenaient « pas dans une maison renommée par sa charité, par la « bienfaisance éclairée des personnes qui l'habitent ? Non, « les trois suppliantes n'auront pas ce surcroît de chagrin. « Vous ne serez pas sourds à la voix de leur douleur, « vous rendrez le calme à leur âme. Leurs mains pures et « reconnaissantes s'élèveront chaque jour vers le ciel pour « vous dans l'asile qu'elles tiendront de votre bonté, et « le Dieu des miséricordes se chargera de votre récom- « pense » (1).

Cette demande obtint satisfaction ; les trois sœurs furent admises à l'Hôtel-Dieu où d'autres, plus tard, vinrent les rejoindre ; plusieurs se retirèrent dans leurs familles ou dans des maisons amies.

La tourière Anne-Marie Martin fut constituée gardienne des locaux et des objets mobiliers à raison de vingt sols par jour. Les immeubles qui avaient été estimés dès e 11 octobre 1790 furent vendus. Certains biens furent attribués aux Hospices.

Cette liquidation provoqua plusieurs réclamations, notamment de la part des fournisseurs du couvent. De façon générale, le district les accueillit favorablement, ainsi que celle du confesseur, le chanoine Rançon. En revanche, la créance du chanoine Henry, qui avait prêté 1.200 livres le 20 novembre 1790, parut suspecte ; à cette date, « les religieuses n'avaient déjà plus l'administration de leurs biens ».

(1) Bibliothèque de la Société académique. Original autogr. signé : Baron Neveu, veuve Bréhier, Bréhier Franconville, Bréhier Monchaux, femme Bréhier Monchaux, Bréhier.

Digitized by Google

Par la suite Anne-Marie Martin fit pétition sur pétition pour obtenir le paiement de ses droits de garde. Le 27 germinal an II (16 avril 1794), il lui était alloué, sur sa demande, 90 livres pour 120 journées à 15 sols seulement comme ayant moins d'occupations. Quelques jours plus tôt, en effet, le directoire avait invité le district à faire vendre les derniers objets mobiliers.

D'ailleurs, depuis quelques mois, le couvent était devenu lieu de détention. Dans les nombreux locaux furent entassés les suspects de la région; on y vit la duchesse de Duras et le vieux conseiller Titon qui y fut amené un soir avec sa femme et sa fille et s'y trouva dans un dénuement tel qu'un ami lui fit envoyer un paravent vert pour les garantir du froid (1). Lorsque la place manqua, le couvent des Ursulines servit au même usage; tous deux furent pour beaucoup la première étape dont la seconde fut la dure détention au château de Chantilly, en attendant la guillotine pour quelques-uns.

C'est au couvent des Ursulines (2) que fut d'abord incarcérée la sœur Marie-Madeleine-Adélaïde Lefèvre de Sainte-Croix avec sa mère Marie-Adélaïde-Josèphe Brionne, veuve de Louis Lefèvre de Roncières (3).

Toutes deux furent conduites le 29 avril 1794 à Chantilly, où Marie-Adélaïde-Josèphe Brionne se trouva entourée de cinq de ses enfants. A Chantilly se trouvaient également le supérieur et le confesseur du couvent. Lorsque Chantilly cessa d'être maison de détention, la sœur de Sainte-Croix fut transférée à Liancourt (6 thermidor-24 juillet 1794); elle fut élargie le 20 octobre suivant et mourut à Beauvais sur la paroisse Saint-Étienne le 15 février 1830, dans sa 79e année.

(1) E. Roussel, *Notes pour servir à l'histoire de la Révolution à Beauvais*, extraites du « Journal pour les affaires » d'Eustache-Louis Borel (*Mém. de la Soc. acad.*, t. XIX, 1905, p. 329).

(2) Archives municipales, I, 60.

(3) Elle avait été convoquée en 1789 à l'assemblée du bailliage de Beauvais comme dame de la terre et seigneurie de Lhéraule. Cf. Comte de Troussures, *Armorial des familles du Beauvaisis dont les membres ont pris part aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux en 1789* (*Mém. de la Soc. acad.*, t. XVI, 1897, p. 602).

Digitized by Google

La mère Suzanne-Charlotte Carette de Sommereux du Calvaire, qui tenait fièrement tête au cardinal de Gesvres une cinquantaine d'années plus tôt (1), finit modestement le 30 juin 1796 à l'hospice des malades où elle occupait un appartement.

D'autres sœurs eurent la même fin : Louise-Marie-Jeanne Saunier de Saint-Étienne mourut pensionnaire à l'Hôtel-Dieu, le 15 mai 1816 ; Anne-Thérèse Denis de Saint-André « religieuse pensionnée » mourut âgée de 86 ans 1/2, le 18 avril 1825, à l'hospice des malades où mourut également Anne-Thérèse Vaudrelan de Sainte-Marie, le 5 août 1831.

La mère Élisabeth Caboche de Saint-Charles mourut à Beauvais, rue des Trois-Lanternes, le 12 novembre 1813, et la tourière Marie-Madeleine Brouard, le 26 janvier 1819, en son domicile, rue du Moulin-Allard.

La sœur Marie-Anne-Adélaïde Cozette de Saint-Lucien, dont la profession avait été la dernière reçue, semble avoir été la dernière survivante des Sœurs Grises. Elle mourut sur la paroisse Saint-Étienne le 23 novembre 1836 (2).

L'ancien couvent, qui s'était déchargé en 1793 sur le couvent des Ursulines des détenus qu'il ne pouvait contenir, recevait l'année suivante le trop plein de l'Hôtel-Dieu débordant de soldats blessés ou malades. En 1795, le jardin fut ensemencé en pommes de terre et autres légumes dont le produit devait être vendu au profit de la République (3). Quelques années plus tard, les bâtiments étaient transformés en caserne, de cavalerie d'abord, d'infanterie ensuite. L'église et le chœur des dames furent pavés et servirent d'écurie (4).

(1) *Revue d'hist. francisc.*, III, p. 426.

(2) Voici le libellé du billet imprimé qui fit part de sa mort : « Vous êtes « prié d'assister aux convois, messes et inhumation de dame Marie-Anne « Cozette, dite Saint-Lucien, âgée de 70 ans, religieuse de l'Ordre de Saint-« François, qui auront lieu le vendredi 25 novembre 1836 à neuf heures en « l'église de Saint-Étienne, sa paroisse. Requiescat in pace. C'est de la part « de ses neveux et nièces. Le corps repose en la demeure de Mlle Dubus, « rue des Prêtres ». (Bibliothèque de la Soc. acad., dossier généalogies).

(3) Archives de l'Oise.

(4) Dr Daniel, *op. cit.*, p. 307.

Digitized by Google

En 1814, les survivantes des Sœurs Grises s'adressèrent à l'administration des Cultes pour demander à rentrer en possession de leur couvent. A la Préfecture, qui avait transmis la demande pour avis, la ville de Beauvais répondit le 26 décembre de la même année qu'un décret du 4 janvier 1811 lui avait fait remise du couvent pour servir de caserne; plus de 30.000 francs avaient été dépensés pour l'aménager; une somme supérieure serait nécessaire pour le rendre à sa destination primitive; or les sœurs, au nombre d'une trentaine, tant religieuses que converses résidant les unes à Beauvais, d'autres dans les environs, n'avaient aucun revenu connu : une ou deux tenaient des écoles de jeunes filles; plusieurs travaillaient à la couture; toutes étaient en général d'un âge trop avancé pour se livrer à l'éducation (1).

Le couvent des Sœurs Grises, devenu à cette époque la caserne Saint-François, est aujourd'hui la caserne Taupin.

JEAN VINOT PRÉFONTAINE.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SUPÉRIEURES

1500-1505 Jacqueline FRANÇOISE.
1521-1522 Magdeleine DELAFONTAINE.
1529 Loyse THOURETTE.
1533 Colette NONDART.
1543-1545 Christine DENOYELLES.
1551-1557 Gabrielle DELARUE.
1558 Anne DES AULBUS.
1559 Gabrielle DELARUE.
1561-1565 Angadrême BOUGON.
1567 Gabrielle DELARUE.
1567-1581 Angadrême BOUGON.
1581-1587 Françoise MALINGRE.

(1) Archives municipales, p. 10.

Digitized by Google

1588-1603 Louise Danse.
1604 Jacqueline Delarue.
1605 Antoinette Pinguet.
1606-1607 Marguerite Savereux.
1610-1614 Claude de Sarcus.
1616-1619 Marguerite Savereux.
1619-1623 Marie Le Boucher.
1624 Élisabeth de la Visitation.
1625 Marie Le Boucher.
1627-1630 Élisabeth de la Visitation.
1632 Marie Delavenne, de Jésus.
1633-1636 Marie de l'Assomption.
1636-1640 Antoinette de Verny, de Saint-Jean l'Évangéliste.
1642-1643 Marie Delavenne, de Jésus.
1643-1646 Antoinette de Verny, de Saint-Jean l'Évangéliste.
1647-1650 Anne de Sarcus, de Saint-Bonaventure.
1651 Antoinette de Verny, de Saint-Jean l'Évangéliste.
1651-1652 Charlotte Ticquet, de Saint-Joseph.
1653-1656 Antoinette de Verny, de Saint-Jean l'Évangéliste.
1656-1659 Charlotte Ticquet, de Saint-Joseph.
1659-1662 Catherine Gaudouin, de Sainte-Agnès.
1662-1665 Charlotte Ticquet, de Saint-Joseph.
1665-1668 Charlotte de Monsures, de Saint-Gabriel.
1668-1671 Catherine Gaudouin, de Sainte-Agnès.
1671-1674 Louise de Verny, de la Conception.
1674-1677 Charlotte de Monsures, de Saint-Gabriel.
1677-1680 Louise de Verny, de la Conception.
1680-1686 Charlotte de Monsures, de Saint-Gabriel.
1685-1689 Élisabeth Damour, de la Présentation.
1689 1695 Charlotte de Monsures, de Saint-Gabriel.
1695-1698 Marguerite de Folard, des Anges.
1698 Charlotte de Monsures, de Saint-Gabriel.
1699 Magdeleine Le Clercq, de Sainte-Élizabeth.
1699-1702 Élisabeth Damour, de la Présentation.
1702-1705 Marguerite de Folard, des Anges.
1705-1711 Marie Le Febvre, de Saint-Charles.
1711-1716 Marie-Anne de Folard, de Saint-Jean-Baptiste
1716-1722 Marie Le Febvre, de Saint-Charles.
1722-1728 Marie-Louise Dimart, de Sainte-Thérèse.
1728-1731 Marie Le Febvre, de Saint-Charles.
1731-1736 Marie-Louise Dimart, de Sainte-Thérèse.
1736-1742 Suzanne Le Febvre, de Saint-Jérôme.

Digitized by Google

1742-1745 Marie-Élisabeth Lucas, de Saint-Bernardin.
1745 Antoinette-Élizabeth Bullet, de Saint-Augustin.
1745-1749 Antoinette-Élizabeth de Chamblins, de Saint-Augustin.
1749 Élisabeth Leullier, de Sainte-Arsène.
1749-1750 Marie-Madeleine de Bligny, de Sainte-Scolastique.
1750 Antoinette-Élizabeth de Chamblins, de Saint-Augustin.
1753 Antoinette-Élizabeth Bullet, de Saint-Augustin.
1753-1758 Louise de Marchis, de Sainte-Marie-Madeleine.
1758-1759 Jeanne Sanson, de Saint-Jean-Baptiste.
1759-1764 Marie-Jeanne Testu, de la Résurrection.
1764-1767 Marie-Thérèse Guédé, de l'Incarnation.
1767-1770 Marie-Madeleine de Bligny, de Sainte-Scolastique.
1770 Marie-Jeanne Testu, de la Résurrection.
1770-1771 Suzanne-Charlotte Carette de Sommereux, du Calvaire.
1771 Françoise Daniel, de Saint-Louis.
1772-1773 Suzanne-Charlotte Carette de Sommereux, du Calvaire.
1773-1780 Françoise Daniel, de Saint-Louis
1780-1788 Suzanne-Charlotte Carette de Sommereux, du Calvaire.
1788-1792 Élizabeth Caboche, de Saint-Charles.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES SŒURS GRISES (1)

Acher (Colette). A. D. 1529.
Aubry (Madeleine de l'Incarnation). H. 9 novembre 1702.
Aulbus (Anne des). A. D. 1551.
Aux Cousteaux (Jeanne). N. 3 juin 1605, de Jacques Aux Cousteaux, seigneur de Pisseleu, procureur-fiscal de

(1) La plupart de ces noms ont été relevés sur les registres de vêtures et professions ; et, antérieurement à 1689, sur les titres de propriété du couvent.

Abréviations.

N. : naissance ; H. : prise d'habit ; P. : profession ; D. : décès.
A. D. : Archives départementales de l'Oise (avec indication du plus ancien document où le nom soit mentionné).

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Lucien-les-Beauvais, et de Nicole Le Cat. (R. de MALINGUEHEN. *Notice sur Pisseleu. Mém. de la Société acad. de l'Oise,* t. XIII, 1887, p. 336).

BACHELIER (Anne de la Purification). H. 9 octobre 1713; P. 11 octobre 1714; D. 3 février 1759.

BAILLET (Marie-Marthe de Sainte-Thaïs). N. en Saintonge, de Jean-Baptiste-Gaston Baillet, seigneur de Panfroux, et de Marie Gélin; H. 18 janvier 1734, avec permission de l'abbesse de N.-D. de Longpré (Ordre de Fontevrault) où elle était professe; P. 4 novembre 1738.

BARBIER (Marie-Marguerite de la Sainte-Trinité). N. 17 avril 1741 à Villiers-le-Sec, de Michel Barbier et de Marie-Anne Mignan; H. 22 avril 1766; P. 2 juin 1767; D. 24 juillet 1791.

BEDEL (Marie-Jeanne-Antoinette de Sainte-Rose), fille d'un laboureur de Thieux et de Marie-Jeanne Dodé. N. 3 juin 1738; H. 26 octobre 1756; P. 8 novembre 1757.

BIGOT (Marie-Anne de Saint-François). H. 9 décembre 1732; P. 29 décembre 1733; D. 31 mai 1773.

BIGOT (Marie-Madeleine de Saint-Gabriel). H. 5 juin 1714; P. 20 août 1715; D. 7 avril 1753.

BINGANT (Louise de Sainte-Marie-Madeleine). N. 7 avril 1748, à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, de J.-B. Bingant et de Marie-Anne-Marguerite Blanchard; H. 22 avril 1773; P. 5 juillet 1774.

BIZET (Agnès de Sainte-Clotilde), fille de François Bizet, laboureur à Berneuil, et de Marie Oudaille. H. 5 juin 1737; P. 17 juin 1738; converse.

BLANGY (Claire de). A. D. 1557.

BLED (Clotilde de Sainte-Agathe), fille de François Bled, garde-moulin à Beauvoir, et de Marie-Madeleine Huyant. H. 24 avril 1787; P. 6 mai 1788. Converse.

BLIGNY (Marie-Madeleine de sainte Scolastique de). H. 2 mars 1734; P. 31 juillet 1736; D. 24 novembre 1769.

BLOT (Marie de Saint-Bruno). H. 14 octobre 1700; P. 31 janvier 1702; D. 10 novembre 1757.

BOICERVOISE (Marguerite de la Résurrection), fille de Jean Boicervoise, marchand bourgeois de Beauvais, et de Catherine de Regnonval. H. 21 mai 1711; P. 14 juin 1712.

Digitized by Google

Boisot (Claude de Sainte-Geneviève). H. 27 avril 1727; P. 13 mai 1728; D. 9 mai 1773.

Boisot (Michelle-Geneviève de Sainte-Ursule). H. 25 juillet 1724; P. 7 août 1725; D. 21 avril 1758.

Bonnelle (Jeanne-Françoise de Sainte-Gertrude). H. 14 septembre 1705; P. 27 septembre 1706; D. 4 décembre 1753.

Bonnelle (Marie-Jeanne de Saint-Joseph). N. 17 octobre 1745 à Beauvais, paroisse Sainte-Marguerite, de Louis Bonnelle et de Geneviève Leroux; H. 19 septembre 1769; P. 25 septembre 1770; D. 8 janvier 1773.

Bontemps (Rose-Pétronille de Sainte-Ursule), fille de Boniface Bontemps et de Pétronille Hersant, de la paroisse d'Erville, diocèse d'Amiens. H. 30 octobre 1787.

Boucher (Marie). A. D. 1521.

Bougon (Angadrême). A. D. 1533.

Bouillerot (Françoise de Saint-Jean-Chrysostome), fille d'Étienne Bouillerot, greffier de la connétablie à la Table de marbre du Palais à Paris, et de Marie-Edmée-Jeanne Roussel. H. 19 septembre 1723; D. 5 juillet 1776.

Boulet (Blanche-Catherine de Sainte-Cécile); P. 16 septembre 1646.

Boullart (Michelle). A. D. 1578.

Boullenger (Marie-Rose de Saint-Augustin). N. 30 juillet 1752 à Campeaux, de François Boullenger, marchand de bas, et de Françoise Daudin; H. 26 janvier 1773; P. 8 février 1774.

Boullet (Adrienne). A. D. Sœur de Jehan Boullet, chapelain de la cathédrale, qui fonde un obit (5 janvier 1587).

Boullet (Marie). A. D. 1543.

Bourdelle (Antoinette). A. D. 1543.

Bouton (Catherine de Saint-Paul). A. D. 1620.

Bréviaire (Louise de Saint-Alexis). H. 19 mai 1712; P. 30 mai 1713; D. 20 février 1753. Converse.

Brion (Marie). A. D. 1557.

Brisarde (Jehanne). A. D. 1500.

Brossard du Vauroux (Marie-Anne de Saint-Joseph de). N. 30 septembre 1753 à Morgny-la-Forêt, diocèse de

Digitized by Google

Rouen, d'Alexis de Brossard, écuyer, et de Marie-Anne de Brossard; H. 14 avril 1774; P. 20 avril 1775.

Brossard d'Hionval (Marie-Catherine-Antoinette de l'Assomption), fille de Jean-Barthélemy de Brossard, écuyer, seigneur d'Hionval, et de Marie-Catherine-Jeanne de Bézu. H. 20 mai 1779; P. 8 juin 1780.

Brouard (Marie-Madeleine), tourière en 1790, cf. *supra*, p. 146.

Budin (Marie-Françoise de Saint-Lucien). N. 27 avril 1720, de Claude Budin, receveur de l'abbaye de Saint-Lucien, et de Marie-Jeanne Goucher; H. 27 juillet 1741; P. 21 août 1742; D. 14 mars 1752.

Bullet (Antoinette-Élisabeth de Saint-Augustin). H. 16 octobre 1703; P. 19 octobre 1704; D. 17 mars 1753.

Bulleu (Antoinette de), 1522. Collection Renet; bibliothèque de la Société académique, t. 153.

Bulleu (Jehanneton de). A. D. 1543.

Caboche (Élizabeth de Saint-Charles). N. 23 févr. 1734 à Villeneuve-Saint-Georges, de Charles Caboche, marchand de vins en gros, bourgeois de Paris, et de Françoise Boulenger; H. 1er juin 1756; P. 7 juin 1757; D. 12 nov. 1813.

Cacheleu (Nicole). A. D. 1557.

Cahier (Marie-Barbe de Saint-François de Sales). N. 24 juillet 1737 à Saint-Germer-de-Fly, de Joachim-Philippe Cahier et de Marie Doinelle; H. 20 février 1769; P. 22 février 1770.

Caignart (Suzanne de Sainte-Scholastique), fille de Claude Caignart, procureur au présidial de Beauvais; P. 24 avril 1689; D. 1706.

Carette de Sommereux (Jeanne-Ursule de Saint-Pierre). N. 14 avril 1716 à Sommereux, de François-Henri Carette, écuyer, seigneur de Sommereux, en partie, chevalier de Saint-Louis, brigadier aux chevau-légers de la garde du roi, et de Marie-Ursule de Clercy de Bussy; H. 2 septembre 1737; P. 9 septembre 1738; D. 29 août 1783.

Carette de Sommereux (Suzanne-Charlotte du Calvaire), sœur de la précédente. N. 14 mars 1722 à Sommereux; H. 27 janvier 1739; P. 29 février 1740; D. 12 messidor an IV.

Digitized by Google

Caron (Marguerite de Sainte-Agathe). H. 5 janvier 1708 ; P. 15 janvier 1709.

Cartier (Marie-Anne de Sainte-Marthe), fille de Claude Cartier et de Jeanne Bourdon, de la paroisse d'Hanvoile. H. 31 juillet 1753 ; P. 5 novembre 1754. Converse.

Caruel (Christine). A. D. 1606.

Cauliers (Catherine de). A. D. 1543.

Chamblins (Antoinette-Élizabeth de Saint-Augustin de), 1746 (Mémoires du chanoine Vaslin ; bibliothèque municipale de Beauvais, ms., t. II, p. 418).

Chefdeville (Jehanne). A. D. 1568.

Cochefer (Gabrielle). A. D. 1568.

Collo (Marie-Thérèse des Anges). H. 19 juillet 1715.

Corbie (Anne de). A. D. 1604.

Coutelle (Marie-Anne-Josèphe de la Providence). N. 6 avril 1720 à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, de Pierre Coutelle, lieutenant du premier chirurgien du roi en la ville de Beauvais, et de Françoise Ledru ; H. 26 avril 1742 P. 11 février 1744; D. 3e mars 760.

Cozette (Marie-Anne-Adélaïde de Saint-Lucien). N. 2 mai 1767 à Bray (Somme), de Pierre Cozette et de Marie-Catherine Turquet ; H. 16 octobre 1788 ; P. 27 octobre 1789 ; D. 23 novembre 1836.

Crouy (Jacqueline de Sainte-Magdeleine de). A. D. 1674.

Daguincourt (Suzanne de Sainte-Marthe). H. 23 avril 1693 ; P 3 mai 1694. Converse.

Damour (Élisabeth de la Présentation). A. D. 1678.

Damoye (Jehanne). A. D. 1551.

Damoye (Marie). A. D. 1557.

Dangu (Anne). H. 14 octobre 1700.

Daniel (Françoise de Saint-Louis). N. 2 avril 1733, de Jean-Baptiste Daniel, marchand boucher à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, et de Rose Cendré ; H. 23 avril 1754 ; P. 13 avril 1755 ; D. 14 avril 1785.

Daniel (Marie-Thérèse de Saint-Paul), sœur de la précédente. N. 14 novembre 1734 ; H. 21 juin 1757 ; P. 4 juillet 1758.

Danse (Adam), 1494. Extr. Registres capitulaires.

Danse (Agnès). A. D. 1529.

Digitized by Google

Danse (Louise). A. D. 1557.

Danse (Magdeleine). A. D. 1607.

Danse (Marie), veuve en 1res noces de Nicolas de Creil, et en 2e de Guillaume (?) Bougon, et mère d'Angadrême Bougon. (Son nom a été relevé au dos d'un titre de rente sur les Aides et Tailles de la ville de Beauvais portant cette mention : « L'obit de notre mère Marie Danse et de sa fille notre mère sœur Angadrême Bougon », 29 octobre 1586).

Darie (Agnès). A. D. 1606.

David (Marie). D. 1708 (Collection Bucquet Aux Cousteaux, bibliothèque municipale de Beauvais, t. XL, p. 72).

Debonnaire (Jehanne). A. D. 1500.

Debray (Michelle). A. D. 1529; D. 25 novembre 1579 (Extr. minutes notariales, collection Leblond, t. IV) ; sœur de Jacques Debray, prêtre à Saint-Denis, qui fonde un obit (6 avril 1559).

Dedreux (Angélique), tourière, 1790; cf. *supra*, p. 146.

Delabrosse (Marie). A. D. 1606.

Deladreue (Agnès). A. D. 1610.

Delafontaine (Catherine de Saint-Ouen). H. 11 mars 1716.

Delafontaine (Magdeleine). A. D. 1521.

Delagrée (Catherine de Saint-Michel Denis). N. 3 avril 1718, de Jean-Denis Delagrée, maître perruquier à Paris, et de Françoise Lambert; H. 8 oct. 1736; P. 15 oct. 1737.

Delagrée (Nicole-Françoise des Anges Denis), sœur de la précédente. H. 26 juin 1731 ; P. 8 juillet 1732.

Delahoche (Marguerite-Elisabeth de Sainte-Cécile). H. 4 juin 1716.

Delamarre (Marie). A. D. 1603.

Delamarre (Simone). A. D. 1551.

Delarue (Catherine). A. D. 1561.

Delarue (Gabrielle). A. D. 1543.

Delarue (Jacqueline). A. D. 1557.

Delattre (Marie-Françoise de Saint-Antoine de Padoue). N. 20 novembre 1736 à Beauvoir, de Paul Delattre et d'Agnès Vasselle; H. 7 avril 1760; P. 2 juin 1761.

Delavenne (Marie de Jésus). A. D. 1619.

Digitized by Google

DEMARSEILLE (Louise-Romaine de Sainte-Brigitte). H. 9 octobre 1714; P. 15 octobre 1715; D. 1746.

DENIS (Anne-Thérèse de Saint-André). N. 25 septembre 1739 à Mainneville, diocèse de Rouen, de Charles Denis et de Marie-Thérèse Demachis; H. 28 juillet 1763; P. 4 septembre 1764; D. 18 avril 1825.

DENISARD (Lucienne de Saint-Jean-Baptiste), fille de Claude Denisard, laboureur, et de Lucienne Anty, de la paroisse de Sainte-Restitue, diocèse de Beauvais. H. 27 janvier 1778; P. 24 février 1779.

DENOYELLES (Christine). A. D. 1529.

DESCARTES (Marguerite des Anges). A. D. 1629.

DESVAUX (Jehanne). A. D. 1580, fille de N... Desvaux et de Simone Escombard.

DETERIN (Gabrielle). 1522 (Documents Renet, t. 159).

DEULIN (Antoinette). A. D. 1551.

DHERCOURT (Marguerite de la Sainte-Trinité). H. 26 mai 1695; P. 12 juin 1696.

DHÉRISSART (Anne de Saint-Benoît). H. 19 septembre 1715; P. 22 septembre 1716; D. 10 janvier 1749.

DIMART (Adrienne de Sainte-Agnès). H. 24 juin 1698; P. 28 juin 1699.

DIMART (Marie-Louise de Sainte Thérèse). A. D. 1707.

DRIOT (Christine). A. D. 1587.

DUBOS (Marguerite). A. D. 1543.

DUBUISSON (Anne). A. D. 1603.

DUBUS (Marie-Anne de Sainte-Anne). N. 20 avril 1720 à Sommereux, de Jacques Dubus, receveur de Sommereux, et de Marie Sauté; H. 15 septembre 1738; P. 22 septembre 1739; D. 29 janvier 1782.

DUCASTEL (Marguerite). A. D. 1529.

DUCASTEL (Marie-Françoise de Saint-Jean l'Évangéliste). N. 13 décembre 1749 à Beauvais, paroisse Saint-Martin, de Guillaume Ducastel et de Françoise Courgeois; H. 19 janvier 1769; P. 23 janvier 1770.

DUCROQUET (Madeleine de Saint-François d'Assise). N. 10 octobre 1758 à Vaux, diocèse d'Amiens, de Charles Ducroquet et de Madeleine Francart; H. 16 juillet 1776; P. 16 septembre 1777.

Digitized by Google

Dufresne (Jehanne). A. D. 1521.

Duhamel (Marie). A. D. 1629.

Duhamel (Marie-Marguerite-Françoise de Sainte-Scholastique). N. 22 février 1752 à Saint-Hildevert, diocèse de Rouen, de Jean-Baptiste Duhamel et de Marie-Anne Cœurdevache; H. 14 avril 1774; P. 20 avril 1775.

Duquesne (Marguerite). A. D. 1645; fille de Jehan Duquesne et de Catherine Lévêque, de la paroisse Saint-Étienne de Beauvais; converse.

Duquesne (Marie de Saint-André). P. 6 août 1691.

Durant (Marie-Anne de la Présentation), fille d'un savetier de la rue Saint-Martin à Beauvais; H. 26 juin 1731; P. 8 juillet 1732; D. 17 novembre 1775.

Dussausse (Claude-Aimée de Saint-Dominique). H. 28 avril 1705; P. 25 mai 1706; D. 14 mars 1764.

Dussausse (Marie-Anne de Saint-Bernard), sœur de la précédente. H. 28 avril 1705; P. 25 mai 1706; D. janvier 1766.

Escouvette (Suzanne de l'Annonciation). H. 30 janvier 1720; P. 18 février 1721; D. 10 octobre 1765.

Faguet (Simone de Saint-Augustin). A. D. 1657.

Féret (Marie). A. D. 1557.

Fermepin (Marie-Françoise de Saint-Bernard). N. 16 juin 1740 à Beauvais, paroisse de Saint-André, de Jacques Fermepin et de Anne Machue; P. 22 février 1770.

Feuillet (Marie-Anne de Saint-Vincent de Paul). N. 27 avril 1727 à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, de François Feuillet, maître horloger à Beauvais, et de Catherine Desamé; H. 22 avril 1773; P. 31 mai 1774; D. 21 septembre 1786.

Feuquières (Marie de Saint-Charles de). A. D. 1674.

Firoffle (Anne-Justine de Saint-Antoine). H. 11 mars 1716; P. 1er avril 1717.

Fleschemer (Marie-Françoise de Saint-Arsène). N. 19 décembre 1731 à Beauvais, paroisse de la Basse-Œuvre, de François Fleschemer, perruquier, et de Madeleine Tribout; H. 10 mars 1755; P. 29 mars 1756.

Floury (Toinette). A. D. 1579.

Folard (Marguerite des Anges de). A. D. 1694.

Digitized by Google

Folard (Marie-Anne de Saint-Jean-Baptiste de). A. D. 1707.

Foret (Marie de Sainte-Didace). H. 4 juillet 1720; P. 13 juillet 1721 ; D. 30 juin 1773. Converse.

Fourcroy (Catherine-Claire de Saint-Gabriel). H. 19 juillet 1701 ; P. 6 août 1702.

Fourdrin (Marie-Jeanne de Saint-Gabriel). N. 31 janvier 1734, à Beauvais, paroisse Saint-Étienne, de Gabriel Fourdrin, bourgeois de Beauvais, et de Marie-Thérèse Deshayes; H. 26 mars 1754 ; P. 6 mai 1755.

Fournier (Marie-Jeanne de la Providence). H. 28 février 1696; P. 7 mars 1697.

Foy de Morcourt (Suzanne de la Présentation). H. 29 décembre 1707 ; P. 15 janvier 1709; D. 1729.

Framonie (Thiphaine). 1480 (Louvet : *Histoires et antiquités du païs de Beauvaisis*, Beauvais, 1631, t. I, p. 763).

Françoise (Jacqueline), A. D. 1500.

Gachère (Françoise). A. D. 1521.

Gaudechart (Marie de). N. 12 septembre 1636 à Senlis, de René de Gaudechart et d'Élisabeth de Hangest; P. 9 août 1655 (D'Elbée : *Notice sur l'Épine. Mém. de la Société acad.*, XVIII, 1901, 197).

Gaudouin (Catherine de Sainte-Agnès). A. D. 1659.

Gayant (Marie-Madeleine-Françoise de Saint-Théodore). H. 12 septembre 1708; P. 17 septembre 1709; D. 30 novembre 1743.

Gentille (Catherine). A. D. 1500.

Gomon (Marguerite de Sainte-Élisabeth). H. 15 février 1701.

Goré (Catherine). A. D. 1543.

Gourguechon (Cyprienne). A. D. 1568.

Grout (Hélène). A. D. 1557.

Guédé (Agnès du Saint-Esprit). H. 31 mai 1708; P. 11 juin 1709; D. 11 juin 1747.

Guédé (Catherinne de Sainte-Catherinne de Sienne). H. 28 mai 1722 ; P. 1er juin 1723.

Guédé (Marie-Thérèse de l'Incarnation), fille de François Guédé, maître-chirurgien-juré à Beauvais ; H. 1er mai 1727; P. 25 mai 1728; D. 12 mars 1771.

Digitized by Google

Guérard (Marie-Anne de Sainte-Croix). H. 2 avril 1715; P. 16 avril 1716; D. 28 octobre 1767.

Guillebon (Claude de Saint-Denis de). A. D. 1655; fille de Jean de Guillebon, seigneur de Beauvoir, et de Renée de Villecholles, et sœur de deux Franciscaines de Montdidier.

Guiseline (Catherine). A. D. 1500.

Hanicle (Marguerite de Sainte-Claire). H. 28 septembre 1689; P. 5 octobre 1690; D. 28 janvier 1742.

Hardivillers (Christine de). A. D. 1577.

Hariel (Madeleine). A. D. 1543.

Héraude (Marie-Madeleine de Saint-Quentin). H. 28 novembre 1725; P. 3 décembre 1726; D. 14 mars 1761.

Héron (Marguerite). A. D. 1619.

Heu (Jehanne). A. D. 1578.

Hiérosme (Barbe). A. D. 1551.

Houppin (Claude). N. 10 octobre 1642, de Nicolas Houppin et de Claude Aux Cousteaux (collection Renet, t. 64, généalogie Aux Cousteaux).

Houy de Cheveru (Catherine de Saint-André). H. 5 juin 1704; P. 11 février 1706.

Jacob (Marie-Madeleine-Françoise du Saint-Esprit). N. 4 octobre 1750 à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, de Pierre Jacob, marchand drapier, et de Marie-Anne Delacroix; H. 28 mai 1771; P. 2 juin 1772; D. 28 septembre 1789.

Jacob (Marie-Thérèse du Saint-Sacrement). H. 20 juin 1730; P. 3 juillet 1731; D. 17 juillet 1782.

Jérôme (Marie-Thérèse de Sainte-Agathe). N. 24 mai 1732 à La Houssoye, de Alexandre Jérôme et de Jeanne Marchand; H. 26 février 1756; P. 2 juin 1757; D. 17 juin 1785. Converse.

Joly (Jacqueline). A. D. 1543.

La Hautoye (Marie-Élisabeth-Amable de Sainte-Angadrême de), fille d'Antoine de La Hautoye, laboureur à Catillon, et de Marie-Jeanne-Antoinette Budin. H. 24 avril 1787; P. 6 mai 1788.

Lambert (Marie-Charlotte de Saint-Denis). H. 7 avril 1711; P. 28 avril 1712.

Digitized by Google

Lange (Jehanne). A. D. 1603.

Langlès (Claire). A. D. 1578.

Langlois (Madeleine-Jeanne de Saint-Benoît). H. 14 juillet 1701.

Langlois (Marie-Rosalie de Sainte-Romaine), fille de Louis Langlois, tailleur d'habits, et de Jeanne-Agnès Boissière, de la paroisse d'Hodenc en Bray. H. 21 mars 1786 (sous le nom de Sainte-Véronique) et une 2e fois le 30 octobre 1787 ; P. 11 novembre 1788. Converse.

Lassus (Louise-Marguerite du Saint-Sacrement de), fille de Pierre-Ignace de Lassus, maître boulanger à Amiens, et de Marie-Scholastique Delattre; H. 27 septembre 1785 ; P. 5 octobre 1786.

Laurent (Anne). A. D. 1606.

Le Barbier (Marie de Saint-Jérôme). A. D. 1684.

Le Besgue (Marguerite de Saint-Raphaël). 1666, fille de Charles de Cauras et de Antoinette Delacroix (Renet, *Notice sur Milly. Mém. Soc. acad.*, XV, 1894, p. 802)

Le Boucher (Marie). A. D. 1580 ; sœur du chanoine Léonor Le Boucher qui fonde un obit (13-14 juin 1625).

Le Boucher (Nicole). A. D. 1568. Sa mère Marguerite Rabardel fonde un obit (18 mars 1586).

Le Clercq (Magdeleine de Sainte-Élizabeth). A. D. 1694.

Le Dru (Christine). A. D. 1557.

Le Febvre (Angadrême). A. D. 1606.

Le Febvre (Marguerite). A. D. 1578.

Le Febvre (Marie). A. D. 1529.

Le Febvre (Marie de Saint-Charles). A. D. 1689.

Le Febvre (Perrine). 1480 (Louvet, t. I, p. 763).

Le Febvre (Suzanne de Saint-Jérôme). N. 1689, fille de François Le Febvre, seigneur de la Longuehaleine et de Wagicourt, procureur au présidial de Beauvais, et de Anne Motte ; H. 23 août 1707 ; P. 4 septembre 1708 ; D. 26 juin 1742.

Lefèvre (Marie-Magdeleine-Adélaïde de Sainte-Croix). N. 5 octobre 1751, à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, de Louis Lefèvre, négociant, et de Marie-Adélaïde-Josèphe Brionne; H. 25 février 1772 ; P. 22 mars 1773 ; D. à Beauvais 15 février 1830.

Digitized by Google

Legoix (Jehanne). A. D. 1543.

Le Lanternier (Catherine). A. D. 1579.

Le Maire (Marguerite). A. D. 1624.

Le Moyne (Anne). A. D. 1614; fille de Simon Le Moyne, marchand à Beauvais, et de Marie Loisel.

Lenglet (Anne de Sainte-Catherine de Sienne), fille de Pierre Lenglet, ancien recteur de l'Université ; H. 30 avril 1699; P. 4 mai 1700.

Lenglet (Marie-Angélique de la Purification). N. 23 décembre 1751 à Maulers, de Lucien Lenglet et de Gabrielle Mignot; H. 26 janvier 1773; P. 8 février 1774.

Lequeux (Marie). A. D. 1521.

Le Riche (Catherine). A. D. 1500.

Le Roy (Geneviève de Sainte-Madeleine). H. 9 janvier 1698. Converse.

Le Roy (Marguerite de Saint-Laurent). A. D. 1689.

Le Roy (Marie-Anne-Suzanne de Saint-Laurent). H. 19 octobre 1728 ; P. 20 octobre 1729 ; D. 31 juillet 1773.

Lescuyer (Marie de Sainte-Rose). H. 22 juin 1694; P. 5 septembre 1695 ; D. 7 décembre 1753.

Le Sergent (Louise). A. D. 1606.

L'Espine (Léonor de). A. D. 1500.

Lestuvée (Marie-Anne-Rosalie de la Visitation), fille d'Antoine Lestuvée, tisserand, et de Marie-Anne Hariel, de la paroisse d'Haudivillers. H. 16 octobre 1777 ; P. 20 octobre 1778. Converse.

Le Thellier (Marthe). A. D. 1578.

Leullier (Élisabeth de Sainte-Arsène). N. 3 décembre 1669, de Lucien Leullier, procureur fiscal à Beauvais et de Marie Du Buisson ; H. 11 avril 1692; P. 16 avril 1693; D. 2 janvier 1750.

Le Vasseur (Agnès). A. D. 1568.

Lohier (Jeanne-Charlotte de Saint-Dominique). H. 30 avril 1697.

Loisel (Martine de la Trinité). A. D. 1603.

Loury (Marie-Élisabeth de Saint-Bonaventure). N. 29 avril 1740 à Beauvais, paroisse Saint-Sauveur, de Nicolas Loury et de Louise Noël ; H. 4 septembre 1758 ; P. 8 novembre 1759.

Digitized by Google

Lucas (Marie-Élisabeth de Sainte-Bernardine). H. 26 octobre 1698 ; P. 29 octobre 1699.

Lucié (Jeanne-Adrienne de Saint-Ambroise). H. 1er juin 1711 ; P. 7 juillet 1712 ; D. 2 février 1759.

Lucié (Rose-Josèphe de Saint-Raphaël). N. 28 mai 1718, de Jean Lucié, greffier de la prévôté royale à Landrecies, et de Marguerite Fontaine ; H. 10 septembre 1739 ; P. 22 septembre 1740 ; D. 1768.

Machue (Agnès). A. D. 1551.

Macquerel (Hélène). A. D. 1606.

Maillette (Antoine). 1480 (Louvet, t. I, p. 763).

Maillette (Jeanne). 1480 (Louvet, t. I, p. 763).

Maine (Suzanne de Saint-Étienne) ; H. 28 mai 1711 ; P. 5 juin 1712 ; D. 18 octobre 1756.

Malézieux (Anne de Saint-Martin). H. 16 février 1702 ; P. 16 février 1703 ; D. 28 juillet 1742.

Malingre (Françoise). A. D. 1557.

Malinguehen (Louise de Saint-Benoît de). A. D. 1675 ; fille de Pierre de Malinguehen, seigneur de Douy, lieutenant-général au présidial de Beauvais, et de Jeanne Dary d'Ernemont.

Malinguehen (Marguerite). P. 21 février 1551 ; fille de Jehan de Malinguehen, marchand-bourgeois de Beauvais qui fonde un obit, et de Marguerite de Caen.

Marchand (Marie-Clotilde de Saint-Bruno). N. 28 août 1752, à Saint-Félix, de Jean-Baptiste Marchand, clerc, et de Geneviève Daubigny ; H. 20 octobre 1774 ; P. 6 juin (?) 1776. Converse.

Marchis (Louise de Sainte-Marie-Madeleine de), fille de Nicolas de Marchis, trésorier des troupes de la ville de Cambrai, et de Françoise Dimart. H. 20 juillet 1702 ; P. 31 juillet 1703 ; D. 29 juin 1772.

Mareschal (Marie de Saint-Bernardin). A. D. 1678.

Martin (Marie-Anne), tourière, 1790, cf. *supra*, p. 167.

Mariette (Ade). 1480 (Louvet, t. I, p. 763).

Masset (Marie-Madeleine de Sainte-Angadrême). N. 13 mars 1734 à Marissel, de François Masset, vigneron, et de Madeleine Fermepin ; H. 18 février 1755 ; P. 3 juin 1756 ; D. 27 mars 1787.

Digitized by Google

Masson (Catherine du Calvaire). D. 1732.

Mauger (Thérèse de la Miséricorde). H. 3 avril 1698.

Mazille (Jehanne). A. D. 1568.

Michel (Françoise de Saint-Michel). H. 10 septembre 1697; P. 30 septembre 1698.

Mignot (Marie). A. D. 1603

Milly (Angadrême de). 1502 (Louvet, t. I, p. 765).

Milly (Marie-Anne-Françoise du Saint-Esprit de), fille de François de Milly, seigneur de Monceaux. H. 16 désembre 1693; P. 28 décembre 1694.

Monsures (Charlotte de Saint-Gabriel de). A. D. 1662.

Monsures (Renée de Saint-François de Paule de). P. 24 avril 1689.

Monthoilles (Marguerite de). A. D. 1606.

Moreau (Catherine). A. D. 1606.

Morel (Marie-Charlotte de Sainte-Claire). N. 13 février 1737 à Beauvoir, de Martin Morel et de Marie-Catherine Deberny; H. 8 octobre 1754; P. 20 janvier 1756; D. 16 octobre 1761.

Morel (Marie-Jeanne-Thérèse de Sainte-Agnès). H. 15 mai 1725; P. 18 juin 1726; D. 28 décembre 1751.

Morin (Françoise de Sainte-Ursule). H. 1er juin 1702; P. 5 juin 1703.

Mornay (Anne de), fin XVIIe siècle, fille de Charles de Mornay et de Anne du Quesnel (Dictionnaire de Moreri, éd. 1732, t. V, p. 147). Son frère Louis-François de Mornay fut évêque de Québec.

Mullot (Perrine). A. D. 1578.

Mulot (Anne-Catherine de Sainte-Claire). N. 17 octobre 1746 à Beauvais, paroisse Saint-Étienne, de Charles-Nicolas Mulot, et de Marie-Thérèse Cordier; H. 22 avril 1766; P. 6 juin 1767.

Mulot (Marguerite de Saint-Didace). H. 1er juin 1702; P. 5 juin 1703.

Muy (Michelle de), 1522 (collection Renet, t. 159).

Nondart (Colette). A. D. 1521.

Noury (Marie-Anne-Agnès Robert de Sainte-Agnès), fille de Jean-Marie Noury et de Anne Dubos, paroisse de la Madeleine, à Beauvais. H. 22 août 1780; P. 30 oct. 1781.

Digitized by Google

Parent (Françoise-Pélagie de Sainte-Thérèse). N. 8 mars 1723 à Landrecies, de Philippe-Joseph Parent et de Florence Luciez ; H. 23 août 1742 ; P. 2 juin 1744 ; D. 12 mai 1791.

Peaucellier (Marie), A. D. 1533, fille de Guillaume Peaucellier, marchand chaussetier à Beauvais, et de Jehanne Le Febvre.

Pécoul (Agnès). A. D. 1629.

Petit (Justine). A. D. 1580.

Petit (Marie-Henriette de la Providence). N. 12 février 1734 à la Rochelle, de Pierre Petit, négociant, et de Marie-Anne Joffre ; H. 28 juillet 1763 ; P. 4 septembre 1764.

Picart (Marie-Marguerite de l'Incarnation). N. 18 avril 1757 à Pont-Noyelle, diocèse d'Amiens, de François Picart, laboureur, et de Marie-Marguerite Anique ; H. 16 juillet 1776 ; P. 16 septembre 1777.

Pienne (Marie de la Visitation de). A. D. 1629.

Pillon (Marguerite de Saint-François). H. 27 janvier 1701 ; P. 31 janvier 1702 ; D. 1731.

Pillon (Marguerite de la Passion), fille de Jean Pillon, laboureur à Thieux, et de Marie Bedel ; H. 26 juin 1759 ; P. 25 septembre 1760. Converse.

Pillon (Marie-Jeanne de Saint-Bruno). N. 16 mars 1734 à Saint-Martin-de-Noyers, de Jean Pillon et de Marie-Jeanne Thoury ; H. 6 avril 1758 ; P. 8 novembre 1759 ; D. 26 septembre 1761. Converse.

Pillon (Marie-Jeanne de Saint-Martin). H. 23 avril 1754 ; D. avant sa profession.

Pinguet (Antoinette). A. D. 1557, fille de Jacques Pinguet et de Agnès Pajot. Son frère, François Pinguet, marchand bourgeois de Beauvais, fonde un obit (5 avril 1610).

Pinguet (Françoise). A. D. 1579.

Pinthereau (Barbe de la Nativité). A. D. 1607.

Pinthereau (Marguerite). A. D. 1557.

Pinthereau (Suzanne ?). A. D. 1603.

Pocquelin (Antoinette). A. D. 1543.

Pocquelin (Marthe). A. D. 1543.

Poitre (Anne-Christine de Saint-Louis). H. 27 mai 1692 ; P. 16 juin 1693 ; D. 23 mars 1747.

Digitized by Google

Potier (Marie-Anne de Sainte-Élisabeth). N. 21 mars 1745 à Beauvais, paroisse Saint-André, de Jacques Potier et de Marguerite Charpentier, veuve après cinq ans de mariage d'Augustin Potier. H. 4 août 1772 ; P. 10 août 1773.

Poulletier (Anastasie-Charlotte-Thècle de l'Annonciation), fille d'Antoine-Charles-Michel Poulletier, bourgeois de Paris, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et de Suzanne Pulleu. H. 13 juin 1786; P. 19 juin 1787.

Prévost (Marie). A. D. 1603.

Prouffe (Jeanne). 1480 (Louvet, t. I, p. 763.

Proulx (Marie de). 1522 (collection Renet, t. 159).

Raie (Marie de). A. D. 1580.

Regnonval (Antoinette de). A. D. 1606, fille de Jean de Regnonval et de Marguerite Duhamel.

Ricard (Marie de Saint-François). N. septembre 1639, fille de Louis Ricard, procureur, et de Catherine de Nully. (Leborgne et Largillière, *La vie d'un avocat jurisconsulte au* XVII^e^ *siècle, J. M. Ricard*, Paris, Beauvais 1920, p. 4.)

Sager (Antoinette). A. D. 1568.

Sager (Catherine). A. D. 1587.

Sager (Marguerite-Péronne). A. D. 1568 ; sœur de Frédéric Sager, docteur de la Faculté de médecine de Paris, qui fait une donation au couvent (14 octobre 1614).

Saint-Igni (Ysabeau de). A. D. 1557.

Sanson (Jeanne de Saint-Jean-Baptiste). H. 6 juin 1719; P. 9 juillet 1720; D. décembre 1772.

Sarcus (Anne de Saint-Bonaventure de). A. D. 1619.

Sarcus (Claude de). A. D. 1578.

Saulnier (Marie). A. D. 1543.

Saunier (Louise-Marie-Jeanue de Saint-Étienne). N. 4 mars 1746 à Crépy en Valois, de Pierre-Louis Saunier et de Marie-Jeanne Delaitre ; H. 19 mai 1767; P. 26 juillet 1768 ; D. 15 mai 1816.

Savereux (Marguerite). A. D. 1580. Sa mère, Catherine Jolly, fonde un obit (10 novembre 1576).

Serpe (Marie-Anne du Saint-Sacrement), H. 24 mai 1695; P. 7 juin 1696 ; D. 1729.

Simon (Angadrême). D. 1616 ; fille de Jean Simon et de

Digitized by Google

Louise Hariel. (VUILHORGNE : *Denis Simon, Mém. Soc. acad.*, XIX, 1904, p. 149.)

SOUPLY (Michelle de Saint-Jérôme). N. 8 mai 1748, de Charles Souply et de Marie-Charlotte Minard ; P. 23 janvier 1770.

TACONNET (Anne-Cécile de Saint-Martin). N. 23 février 1738 à Auchy-la-Montagne, de Pierre Taconnet et de Anne Pelletier ; H. 26 octobre 1756 ; P. 8 novembre 1757 ; D. 12 mars 1774. Converse.

TALON (Marguerite de Tous les Saints). H. 10 août 1734 ; P. 18 août 1735 ; D. 12 mars 1774. Converse.

TAVERNIER (Marie-Angélique de Saint-Dominique). N. 12 novembre 1748, à Luchy, de Jean Tavernier et de Anne Batique ; H. 26 janvier 1773 ; P. 31 mai 1774.

TAVERNIÈRE (Marguerite). A. D. 1529.

TEMPLEUX (Madeleine de). A. D. 1686 ; fille de René de Templeux et de Anne Cottereau.

TERNOIS (Françoise). A. D. 1557 ; fille de Pierre Ternois et de Marie Pocquelin, qui fonde un obit (21 septembre 1581).

TESTU (Marie-Jeanne de la Résurrection). H. 22 avril 1726 ; P. 29 avril 1727 ; D. 14 mars 1772.

THÉVET (Marguerite de Sainte-Angadrême). H. 26 novembre 1724 ; P. 9 décembre 1725 ; D. 17 mai 1749. Converse.

THÉVET (Marie de Sainte-Romaine). H. 28 octobre 1727 ; D. 5 juin 1775. Converse.

THIBAULT (Geneviève de Saint-Martin). N. 29 janvier 1751, de Laurent Thibault, maçon à Rouvrelle, et de Marie Saint-Léger ; H. 16 juillet 1776 ; P. 16 septembre 1777. Converse.

THIBAULT (Marie-Françoise de la Résurrection), fille de Pierre Thibault et de Marie-Françoise Lefest, de la paroisse de Saint-Martin de Rouvrelle, diocèse d'Amiens ; H. 8 mai 1781 ; P. 11 juin 1782.

THOURET (Gabrielle de l'Incarnation). A. D. 1651 ; fille de Nicolas Thouret, marchand à Clermont, et de Gabrielle Pillon, pour lesquels un obit fut fondé (25 mars 1641). Par son frère, conseiller au bailliage de Clermont, elle est l'arrière-grand'tante de sœur Charlotte de la Résurrection

Digitized by Google

(Anne-Marie-Madeleine Thouret), l'une des seize carmélites de Compiègne guillotinées à Paris le 17 juillet 1794 (Arch. de l'Oise, obituaire. Ms. de la bibliothèque de la Soc. acad., dossiers de généalogies, famille Thouret).

Thourette (Loyse). A. D. 1529.

Ticquet (Charlotte de Saint-Joseph). A. D. 1620.

Ticquet (Marie de Saint-Joseph). H. 16 avril 1711; P. 7 juin 1712; D. 2 décembre 1751.

Toulivet (Geneviève de Saint-Alexis). N. 1er mars 1734, d'Adrien Toulivet, et de Anne Fontaine, de la paroisse de Thieux; H. 1er juin 1756; P. 2 juin 1757. Converse.

Vaast (Colette). A. D. 1543.

Vacquerie (Catherine). A. D. 1529.

Vassenie (Marie). 1522 (collection Renet, t. 159).

Vaudrelan (Anne-Thérèse de Sainte-Marie). N. 27 octobre 1754 à Saint-Denis, de Nicolas-Robert Vaudrelan et de Marie-Thérèse Mayer; H. 31 août 1775; P. 10 septembre 1776; D. 5 août 1831.

Verny (Antoinette de Saint-Jean l'Évangéliste de). A. D. 1633.

Verny (Louise de la Conception de). A. D. 1669.

Verny (Michelle de). A. D. 1627.

Vigneron (Thérèse de Sainte-Élisabeth). H. 22 septembre 1701; P. 25 janvier 1703; D. 23 juin 1742.

Vuarin (Marie de la Visitation). H. 30 janvier 1720; P. 28 mai 1722.

Vuérel (Marie de Saint-André), fille de Pierre Vuérel, avocat en Parlement, greffier du bailliage et échevin de Beauvais, et de Marguerite Blanchard. H. 6 novembre 1721; P. 2 janvier 1723; D. 22 février 1759.

Watripon (Anne de Sainte-Clotilde). N. 26 avril 1717 à Maulers, de Nicolas Watripon et de Anne Ranson; H. 3 juin 1743; P. 8 octobre 1744; D. 23 octobre 1786.

Digitized by Google

LE CARTULAIRE

DU COUVENT DES FRÈRES MINEURS

D'AUBENAS

(1294-1684)

(*Suite et fin*) (1).

CLVI

1654, 23 mai. Fondation. F. Chrysostome Champetier, novice de l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels de Saint-François au couvent d'Aubenas, a pris l'habit religieux le 27 avril 1653, du consentement de D^lle^ Catherine André, sa mère, et de sieur Jean Champetier, son frère, sous le bon plaisir et permission de R. P. Pacifique de la Noix, gardien, assisté de R. P. Antoine Maurel, vicaire, de R. P. Joseph Hugon, procureur, et des autres religieux, en présence dudit sieur Jean Champetier, son frère, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu sieur Étienne Champetier, son père, lequel Jean, ayant consenti à l'entrée en religion de son frère, lui a assigné la somme de 600 livres, savoir 100 livres pour sa nourriture de noviciat et 500 livres pour ses études de philosophie et de théologie. Chrysostome Champetier avait, à son grand préjudice, renoncé, dans cet acte d'entrée, à la plus grande partie de ses droits paternels et maternels, ladite somme de 600 livres ne suffisant pas aux frais des études. Il déclare que s'il a consenti audit acte il ignorait donner quittance de tous ses droits pour 600 livres, vu que ses droits excèdent 4.000 livres. Il entend recevoir, outre lesdites 600 livres employées comme il est dit ci-dessus, autres 600 livres, pour parfaire le légat de 1.200 livres à lui fait par son père. Il désire que le couvent prenne 100 livres pour lui faire une chambre, « laquelle sera « la plus éloignée du dortoir qui est au-dessus de l'église, qui regarde « vers la tour Saint-François, où on fera une petite fenêtre de deux

(1) Voir précédemment, 1928, p. 69 et 270; 1929, p. 55.

Digitized by Google

« pans et demi d'autheur, qui regardera vers l'orient et une autre « vers l'occident de la mesme autheur et grandeur que les autres « dudit dortoir, au devant de laquelle... fera planter quelques fleurs « dans une caisse de boys. » Le couvent lui servira « la pension » [les intérêts] des 500 livres qui restent pour qu'il puisse acheter des livres pour ses études ou des tableaux pour l'église, « sellon son plaizir ».

Le F. Chrysostome Champetier fonde, avec ces mêmes revenus, quatre messes des morts : une grand messe avec diacre et sous-diacre, suivie d'un *libera*, au jour de son obit; une messe basse le jour de Saint-Étienne, où l'on priera pour l'âme de feu Étienne Champetier, son père; une messe basse le jour ou le lendemain de Sainte-Catherine pour l'âme de Catherine André, sa mère; et une messe basse le lendemain de l'Assomption pour l'âme de Marie Champetier, sa sœur, religieuse de Notre-Dame dans le couvent de Largentière.

Fait dans le réfectoire du couvent. Présents : Jean Peytier, de Vals, etc. Giffon, notaire. (Fos 540 vo-544.)

CLVII

1654, 17 juin. Rémission. Sieur Jean Champetier, de la ville de Joyeuse, sachant devoir à R. P. Pacifique de la Noix, gardien du couvent des Frères Mineurs sous le titre de Saint-Joseph de cette ville d'Aubenas la somme de 550 livres pour reste de celle de 600 livres qu'il avait promis de payer pour les droits de F. « Melchiol » [lire Chrysostome] Champetier, son frère, religieux audit couvent lors de son contrat de réception du 27 avril 1753 (moi notaire) remet au gardien semblable somme à lui due par sieur Jean du Serre [dit Lavastrou], d'Aubenas, pour reste de la somme de 967 livres 6 deniers que feu Anne de Valleton et ledit Jean du Serre, mère et fils, devaient à feu Étienne Champetier, son père, par deux obligations, l'une de 667 livres 6 deniers, du 24 octobre 1624 (Mardochée [Ducoindeau dit] Delagrange, notaire d'Aubenas), l'autre de 300 livres, du 30 octobre 1628 (Me Jacques Ro[u]ssel, notaire de Joyeuse). Le sieur Jean du Serre, présent, accepte la rémission. Fait à Aubenas, dans le réfectoire du couvent. Présent : sieur Melchior Gros, régent moderne d'Aubenas. — Le F. Pacifique de la Noix reconnaît de plus avoir présentement reçu de Jean Champetier tous les meubles qu'il était tenu de donner suivant le contrat de réception de son frère, savoir un habit complet, chapeau et souliers, six chemises, six coiffes, six mouchoirs, un bréviaire, un diurnal, une règle, un chapelet, un cordon de ceinture, un lit garni d'un matelas, de deux « couvertes », de deux « linseuls », d'un traversin de plume et d'une paillasse. Joseph Puech, notaire. (Fos 609-610 vo.)

Digitized by Google

CLVIII

1655, 2 février. Rémission. Sieur Jean du Serre dit Lavastrou, d'Aubenas, sachant devoir au couvent des Frères Mineurs la somme de 490 livres, pour reste de celle de 550, remise sur lui audit couvent par sieur Jean Champetier, de la ville de Joyeuse (acte du 17 juin dernier) remet à F. Pacifique de la Noix, gardien, F. Joseph Savoye, religieux, F. Jean-Baptiste de Villeneufve, F. « Illumina » Laurens, F. Chrysostome Champetier et F. Laurent Granier une pension de 31 livres 1 sou qu'il lève sur les deniers de l'aide et octroi du présent pays de « Viverès », outre et par dessus semblable somme que le Roi aurait retranchée desdites pensions, en suite du prêt fait à S. M. par ses devanciers ; il remet en même temps l'ordonnance des Trésoriers de France, en parchemin, des 14 mai 1631 et 26 octobre 1644, etc. Fait à Aubenas, au couvent. Présents : Me Jacques Blanchard, notaire d'Aubenas, etc. Joseph Puech, notaire (1). (Fos 538 vo-540 vo.)

CLIX

1655, 18 février. Fondations. Me Charles Chauchadenc, du lieu des Fargiers, paroisse de Vesseaux, mandement de Boulogne en Vivarais, « meu et porté de charité pour le couvent des RR. PP. « Frères Mineurs » et sachant que personne n'a encore rien donné pour le service qui se fait chaque quatrième dimanche (messe, vêpres, procession et bénédiction) fonde une grand messe avec diacre et sous-diacre tous les quatrièmes dimanches, avec vêpres, procession et bénédiction du très Saint Sacrement. Si la confrérie du Saint Scapulaire est enlevée dudit couvent, ou s'il est « établi des religieux Carmes, à qui ceste confrérie est proprement affectée » il entend que sa fondation reste au couvent des Frères Mineurs qui l'appliqueront à l'intention du fondateur et de tous ceux de sa maison, vivants ou trépassés. Pour assurer sa fondation il donne 300 livres à Me Germain Chauchadenc, fils de feu Pierre, du lieu de Mapiac, paroisse de Vesseaux, présent, qui sera chargé de servir au couvent une pension de 15 livres, payable le 18 février.

Il fonde, pour être dites tous les soirs après les litanies, trois antiennes, « le premier de la Vierge sellon le temps et saison; le « second de saint François, patriarche de leur Ordre ; le troisième « de la paix avec les trois oraisons, le tout à haute voix chanté après « lesdites litanies, ensuitte le *de profundis* pour les trépassés parents « et amis dudit Charles Chauchadenc. » Pour cette seconde fondation il donne 100 livres à Louis Reynier, fils de feu Antoine, du lieu des Reyniers, paroisse de Vesseaux, qui se chargera d'une pension annuelle de 5 livres.

(1) Voir plus bas, 4 janvier 1657.

Digitized by Google

Si Germain Chauchadenc et Louis Reynier veulent rembourser le capital, ils devront avertir le couvent six mois d'avance, pour que lesdites sommes soient baillées à des personnes solvables sous les mêmes conditions.

Le gardien, assisté de F. « Illumina Laurans », F. Jean-Baptiste de Villeneufve, Laurens Grenier, Sylvestre Garde et Augustin « Conrouzier », accepte les fondations. Germain Chauchadenc hypothèque la pension sur sa grange de « Patinalhes en Coyrot » [Pratmalhet en Coiron ?] et Louis Reynier sur une sienne vigne au terroir de la Plaine à Vesseaux.

Fait à Aubenas, dans la boutique du notaire. Présents : sieur Jean Alméras, d'Aubenas, et François Mazoyer, apothicaire du Monastier, habitant Aubenas, signés avec les religieux, les autres parties illettrées. Du Serre, notaire.

[Addition de la main d'un religieux :] « Le 21 octobre 1671, « Mr Rog[i]er, père de Pons Rog[i]er, achepta une meterie de Charles « Chauchadenc, de Vesseaux, qui est la même qui nous est ypothé- « quée et ledit Rog[i]er, avec l'agréement de notre communauté, « déchargea de la somme de trois cens livres et pension d'icelle, l'es- « tablit sur François Vilard, du lieu des Soliers, paroisse de Fabras, « soubs le cautionnement de Jean Raoux, dudit lieu. *Vide* la liasse « cottée AC 3 (1). » (Fos 553 vo-558.)

CLX

1657, 4 janvier. Transaction entre R. P. Pacifique de la Noix, gardien du couvent des Frères Mineurs Conventuels sous le titre de Saint-Joseph de cette ville d'Aubenas, au nom de son couvent et assisté des RR. PP. François Fabre et Damascène « Quayla », religieux dudit couvent, d'une part, et sire Jean du Serre, bourgeois dudit Aubenas, d'autre part, en procès en la cour des aides et finances de Montpellier.

Le P. Pacifique de la Noix dit que par acte du 2 février 1655 (Puech, notaire) Jean du Serre lui a cédé une pension de 31 livres 1 sou sur l'aide et octroi du pays de Vivarais, et que le payeur des rentes a refusé de la payer en raison de « certain banniment » de ladite pension fait entre ses mains par Antoine Bevengud, de Donzère en Dauphiné, d'où procès. Les parties transigent. Jean du Serre payera au couvent 249 livres et la cession du 2 février 1655 restera valable pour 18 livres 11 sous de pension. Fait à Aubenas dans la maison dudit Jean du Serre. Puech, notaire (2). (Fos 573 vo-577 vo.)

(1) Voir plus bas, 22 octobre 1671.
(2) Voir plus haut, 17 juin 1654 et 2 février 1655.

Digitized by Google

CLXI

1658, 4 février. Transaction entre les Dames religieuses de Sainte-Claire Urbanistes de la ville d'Aubenas et les RR. PP. Frères Mineurs de ladite ville.

Madame Marthe de Baronnat, abbesse dudit couvent, expose qu'elle avait autrefois un pré, sis au terroir de Rieupotier et appartenant à leur monastère ancien, ainsi qu'il appert des dénombrements faits par l'abbesse en 1521 et 1548, retirés des archives royaux de Nîmes, etc. et que ledit pré fut baillé « jadis » aux RR. PP. Frères Mineurs pour le salaire de celui qui disait la messe et administrait des sacrements dans l'abbaye. Une transaction avait été passée entre dame Lucrèce de Platel, abbesse du monastère de Sainte-Claire lès Annonay, déléguée par le R. P. provincial de Saint-Bonaventure, son supérieur, pour le rétablissement de l'ancien monastère de Sainte-Claire d'Aubenas, assistée de dames Marthe de Baronnat, abbesse dudit monastère d'Aubenas, Louise de Grine [?], Suzanne de Chevallet d'Autherive, Marie de Léorat de Beauregard et Esther Serret, religieuses, d'une part, et le T. R. P. Gabriel Sabattier, provincial en la province de Languedoc, et les RR. PP. Pacifique de la Noix et Gabriel Brugeron, le 14 mars 1650 (Maurice du Saut, notaire), par laquelle les Frères Mineurs se sont chargés de dire la messe chez les sœurs de Sainte-Claire et celles-ci de leur payer une pension de 30 livres. Les Frères Mineurs n'ont pas exécuté leurs obligations, bien que l'église des Sœurs soit dûment bénite. Ils ont été assignés le 3 février 1655 devant nos seigneurs des requêtes du palais à Toulouse et un arrêt du 30 juillet 1656 a rendu la propriété du pré de Rieupotier aux Sœurs, en laissant aux Frères Mineurs la jouissance dudit pré, ainsi que celle de la pension de 30 livres, à charge pour eux de faire le service divin dans le monastère de Sainte-Claire. Les Frères Mineurs ont fait appel au parlement de Toulouse qui les a déboutés par arrêt du 30 (*sic*) (1) 1657, confirmant celui du 30 juillet 1656.

Au contraire les Frères Mineurs disent que les dames de Sainte-Claire n'ont jamais eu aucun droit sur le pré de Rieupotier ; que l'acte du 14 mars 1650 est nul pour avoir été passé à l'insu de la communauté ; que lesdites dames n'ont osé le présenter à aucun chapitre, pas même à la congrégation qui fut tenue à Aubenas en 1656, où ledit F. Gabriel Sabattier présidait, étant encore provincial et qu'il a même été cassé par le chapitre général provincial « célébré » à Gignac en 1654. Ils ajoutent qu'il ne leur a pas été prouvé que la chapelle ou église desdites dames ait été bénite par une personne en ayant le pouvoir légitime ; que c'est leur couvent, c'est-à-dire F. François « de Rive », gardien, et F. Pierre « de Chambes-

(1) Le nom du mois manque.

Digitized by Google

sio » qui a acheté le pré de Rieupotier le 19 novembre 1455 au prix de 180 livres, acte reçu « *de Ulmo* », notaire, sous la directe du seigneur de Ville ; qu'une reconnaissance de 4 deniers de cense a été faite au seigneur de Ville par quatorze religieux le 22 mai 1521, reçue par Me Baracan, notaire ; que ledit pré leur appartient d'après le cadastre d'Aubenas de 1606, etc., et que délaissement dudit pré a été fait à leur couvent par Antoine Rigaud le 24 février 1654.

Les parties transigent. Tous les Frères Mineurs assemblés capitulairement en présence du R. P. Ange de la Tour, provincial, savoir : F. Pacifique de la Noix, gardien et syndic ; *N* [nom omis] dit « Duc Dorrier » [il signe : Didac Daurier] ; Basile le Clere ; Damascène « Caylla », prêtres, et les FF. Augustin Courazier ; Nicolas Quinet ; Chérubin Vincens ; Illuminé Laurens ; Jean-Baptiste de Villeneufve ; Jean-François Rieu ; « Bonnisse » Terme ; Samuel Taillechausse et Agathange Ouvrier. Toutes les dames dudit monastère « transportées pour la mesme fin au porche dudit couvent », savoir : dames Marthe de Baronnat, abbesse ; Louise « de Marthel de Layet » (1) ; Françoise [de Niclot] de Fons ; Jeanne de Surville ; Antoinette de la Tour [de Paula] ; Barbe [de la Tour] de « Poulac » ; Suzanne [de Vincenty] de Montséveny et Hélène de Peyret (2).

Les Dames de Sainte-Claire renoncent à la transaction du 14 mai 1650 ; elles renoncent de même aux offrandes qui se font dans l'église desdits Pères, aux professions desdites Dames, et encore aux cinq journaux de pré qu'elles prétendaient avoir à Rieupotier et dont les Pères leur cèdent deux journaux pour le bien de la paix. Elles payeront 60 livres pour le service que les Pères font chez eux. Elles fourniront 90 livres pendant dix ans, puis 120 livres pour la subsistance du prêtre qui fera le service divin dans leur monastère. Elles supporteront la moitié de la dépense des droits de visite des FF. provinciaux. Elles donneront 5 livres à leur confesseur à chaque réception et à chaque profession de religieuse. La messe leur sera dite chaque jour entre 8 heures et 9 heures par le confesseur que le P. Provincial leur désignera.

Fait « au couvent » tous signés. Maurice du Saut, notaire (Fos 560, vo-567.)

(1) Elle signe Louise de Martel.

(2) Elles signent : Antoinette de la Tour-Paula. Barbe de la Tour-Paula.

(3) Les Clarisses d'Aubenas étaient, entre 1649 et 1682, Suzanne [de Chevallet] Dauterive, Louise de Chevallet d'Autherive, Marthe de Baronnat, Louise de Layée ou de Laye, Françoise de Niclot de Fons, Gabrielle de Veyrier, Antoinette et Barbe de la Tour de Paula, Jeanne de Surville, Anne de Vincenty de Montséveny, Marguerite de Rogier et Marie de Gros (Vte de Montravel et A. Le Sourd. *Le monastère de Sainte-Claire d'Aubenas*, dans la *Revue du Vivarais*, XX, 1912, pp. 452-454), d'après des actes notariés dont l'orthographe est généralement incorrecte.

Digitized by Google

CLXII

1658, 1er octobre. Acte de délibération. Dans la salle basse du couvent des Frères Mineurs d'Aubenas, le R. P. Pacifique de la Noix, gardien, expose aux RR. PP. « Didac Daurier » et Samuel de la Chaire; FF. Illumina Laurens; Jean-Baptiste de Villeneufve et Jean-François Rieu, capitulairement assemblés au son de la cloche, qu'en suite du procès par eux intenté en la souveraine cour de parlement de Toulouse en maintenue de la faculté que le couvent avait de cuire son pain au four de Pierre Ranchet, dans la rue du Trau, contre sieur Louis Barthélemy, tenancier de la maison où était ledit four, le couvent a obtenu un arrêt contradictoire du 28 avril 1657 condamnant ledit sieur Louis Barthélemy à rétablir le four dans les trois mois, pour que le couvent puisse jouir de ladite faculté suivant l'acte de la fondation faite par Pierre Bauzon et Falcone de Missolz, mariés, en l'année 1477, si ledit Louis Barthélemy ne préfère payer chaque lundi le service porté par ladite fondation, service dont le taux serait fixé par l'évêque de Viviers. Louis Barthélemy a été condamné aux frais, montant à 300 livres, et à payer 10 sous chaque lundi au couvent. L'évêque de Viviers a fixé depuis le prix de chaque messe à 12 sous.

Catherine Vincent, veuve de Pierre Ranchet, a offert au couvent, pour être déchargée desdites messes, une sienne pièce de terre « labourive », sise au terroir de Bourneaux, proche de l'enclos du couvent, valant moins de 400 livres.

Le gardien a supplié le R. P. provincial et les religieux assemblés de prendre une délibération sur cette affaire ; ceux-ci approuvent à l'unanimité pour terminer le procès. Signé : F. Pacifique de la Noix. F. Samuel de la Chaire. F. Didat Daurier. Puech, notaire. (Fos 593-594 vo.)

CLXIII

1658, 12 août. Fondation. Dlle Anne Brousse, fille de feu Me Marin-Brousse, notaire royal et de feu Marie David, et femme de sieur Daniel Roubin, de Pierrelatte en Dauphiné, mue de dévotion pour le couvent de Saint-Joseph des Frères Mineurs Conventuels de Saint-François de la ville d'Aubenas « au bas pays de Vivarès, consi-« dérant les bontés et services que les Révérendz Pères dudit cou-« rant ont randu à ses feuz père et mère et à elle particulièrement, « et désirant pour le descharge de sa consciance faire prier Dieu « pour le repos des âmes et sesdits feuz père et mère, de ses parans, « et encore pour la sienne », fonde une grand messe des morts à dire le lundi de chaque semaine au maître autel, avec un *libera* et donne au couvent, R. P. Pacifique de la Noix, gardien, et R. P. Joseph Hugon, vicaire et syndic, présents, tous les biens qui lui appar-

Digitized by Google

tiennent comme héritière substituée de feu Marie David, sa cousine-germaine, de Pierrelatte en Dauphiné (par testament de main privée en date du 3 septembre 1652 enregistré à la cour royale de Pierrelatte), lesdits biens assis dans la duché de Joyeuse, à Saint-Just et ailleurs, à la réserve de ceux qui sont à Pierrelatte en Dauphiné. Fait à Villeneuve de Berg, maison du notaire. Présents : M. Me Jacques du Serre, juge général de la comté de Montlor, habitant d'Aubenas et Félix Chambelle, praticien de Villeneuve de Berg, soussignés avec lesdits RR. PP., ladite Dlle Anne Brousse, illettrée. Joachim Raoux, notaire. (Fos 577 vo-580.)

CLXIV

1659, 19 janvier. Transaction entre le R. P. Pacifique de la Noix, docteur en sainte théologie, supérieur du couvent des Frères Mineurs de cette ville d'Aubenas, assisté du R. P. Augustin Bonnet, bachelier en sainte théologie, du R. P. Damascène Quayla, de F. Bonaventure Martaud, de F. « Illumina » Laurens et de F. Agathange Ouvrier, tous religieux dudit couvent capitulairement assemblés, d'une part, et sieur Jacques André, de la ville de Joyeuse, d'autre part, en procès devant nos seigneurs des requêtes du palais à Toulouse.

Le supérieur expose que feu « Marie David », fille de feu sieur Isaac David et de feu Marie d'André, de Pierrelatte en Dauphiné, a fait un testament en temps de peste, le 3 septembre 1652, reçu par Me Boyssin et publié par le sieur Augier [?], juge en la cour royale de Pierrelatte, par lequel ladite « Marie de David » a institué héritier universel feu Antoine David, son frère, et, après lui, Anne Brousse, d'Aubenas, sa cousine germaine. Celle-ci a fondé, par contrat reçu Me Joachim Raoux, notaire de Villeneuve de Berg, le 12 août 1658, une « messe haute » par semaine, avec *libera*, dans ledit couvent et a donné audit couvent tous les biens de Marie David, laquelle succédait à Marie d'André, sa mère, à l'exception de ceux desdits biens qui sont situés en Dauphiné. La plupart de ces biens étaient tenus par sieur Jacques André, comme héritier de feu sieur François André, débiteur des droits dotaux de feu Gabrielle Delichière, mère de ladite « Marie André », et détenteur des biens de ladite Gabrielle Delichière, dont « Marie d'André » était héritière comme sa fille unique, lesquels biens consistaient en plusieurs propriétés dans le mandement de Joyeuse et en la somme de 1.000 livres, lequel sieur Jacques André a refusé de payer d'où procès devant nos seigneurs des requêtes du palais à Toulouse.

Ledit sieur Jacques André répondait que le testament de Marie de David était nul, ayant été reçu par une personne privée et enregistré avec un nombre insuffisant de témoins ; que, de plus, il n'était dû à ladite Marie de David que 1.000 livres, somme à laquelle toutes les prétentions de Marie d'André, sa mère, avaient été réglées par

Digitized by Google

articles privés passés entre le feu sieur Isaac David, comme mari de ladite Marie d'André, et ledit sieur Jacques André, etc., et que les biens dudit feu sieur François André consistaient en peu de choses, à raison de la substitution apposée au testament d'autre feu sieur François André (1), aïeul dudit Jacques, et qu'il prétendait faire ouvrir à son profit.

Les parties transigent. Le sieur Jacques André payera en tout 1.000 livres, savoir 100 livres comptant, dont quittance, 100 livres à Pâques, 150 et 150 livres aux deux fêtes de Pâques suivantes. Pour les 500 livres qui restent il promet de payer une pension de 25 livres jusqu'à ce qu'il s'acquitte du capital.

Fait dans la salle basse du couvent. Présents : MM^rs Jacques du Serre, docteur ès droits, juge général de la comté de Montlor et baronnie d'Aubenas; Louis de la Tour, docteur ès droits et avocat ducal audit Joyeuse, et Pierre Fabre, praticien d'Aubenas, soussignés avec les parties : F. Pacifique de la Noix, F. Augustin Bonnet, F. Damascène Quayla, F. Bonnavanture Martaud, F. Illuminé Laurens, F. Agathange Ouvrier, Du Serre pnt. André, de la Tour, Fabre, Joseph Puech, notaire.

Même jour, lieu et témoins (2). Ratification par Anne Brousse. Même notaire. (F^os 580 v°-587.)

CLXVI

1659, 8 mars. Obligation. M^e Charles Richard dit Paret [ou Party], de la Souche, confesse devoir au R. P. Pacifique de la Noix, religieux profès du couvent des Frères Mineurs d'Aubenas, gardien du « célèbre couvent » des Frères Mineurs de Beaucaire et « diffiniteur » de la province, présent, la somme de 205 livres, pour prêt remboursable en un an, « au feur de l'ordonnance du roy, qu'est à raison de six et quart pour cent », ou non remboursable, au gré du débiteur, en payant au gardien du couvent d'Aubenas la pension de 12 livres 10 sous, hypothéquée sur un bois chastanet sis au terroir du Vernet, à la Souche, acquis de Claude Sautel dit Prat, confrontant le bois de Claude Terron dit Pastron et celui de la D^lle de Clastrevielhe et de noble François de Biberet [lire Pibarès], sieur du Chauchadis. Fait à Aubenas, dans la maison du sieur Veyrenc « assise à Saint-Pierre le vieux ou place du temple. » Présents : noble Anne de Vincenty, sieur de Montséveny, de Prades et Jean Labre [lire Labro], fils de Noël, dit Brousse, dudit Prades, soussignés avec les parties. Pierre Maspetit, notaire de la Souche. (F^os 595-596 v°.)

(1) Marié avant 1620, à Dam^lle Claude de Rochier, née en 1595, testa en 1667 (J. VILLAIN, *La France moderne, II, Drôme et Ardèche*, p. 819).

(2) Louis de la Tour est, dans cette ratification, appelé Honoré de la Tour.

Digitized by Google

CLXVI

1659, 16 juillet. Rémission. « Noble Anné Vincenti, sieur de Mont Seveni », de Prades, habitant d'Aubenas, sachant avoir acheté de sieur François Béraud, au prix de 600 livres, une maison à Aubenas, joignant le couvent des RR. PP. Frères Mineurs Conventuels (Puech, notaire, 26 février 1659), remet ladite maison au couvent, sous l'acceptation du « R. P. [Damascène] Cayla », procureur (Me Guilhon, notaire de Beaucaire, 27 avril 1659), au prix de 500 livres. Fait à Aubenas, au réfectoire du couvent. Présents : R. P. Pacifique de la Noix, gardien du couvent de la ville de Beaucaire et Mr Me Louis Vigier, docteur en médecine. Marin, notaire. (Fos 596 vo-598 vo.)

CLXVII

1659, 5 décembre. Donation conditionnelle. Noble Annet « Vincentis, sieur de Montséveni », de Prades, habitant Aubenas, héritier universel de sieur Claude « Vincentis », son frère, reconnaît devoir aux RR. PP. Cordeliers d'Aubenas la somme de 30 livres en principal pour le légat à eux fait par ledit sieur Claude en son testament reçu le 5 octobre 1647 par le sieur Nicolas Jeune, notaire à Villeneuve de Berg ; plus la pension de 30 sous pour le revenu dudit légat jusqu'au payement du capital. D'autre part les RR. PP. doivent audit sieur de Montséveny 87 livres 10 sous pour reste du prix de la rémission d'une maison à eux faite le 16 juillet dernier [acte précédent]. Ladite somme de 30 livres sera compensée avec celle de 87 livres 10 sous, du consentement des RR. PP. François des Roys de Ledignan, gardien ; Damascène Quayla, procureur et syndic ; Alexandrin Bongirard et des FF. Placide Mathieu et Illuminé Laurens, religieux assemblés au son de la cloche, et noble Annet de Vincenty de Montséveny fait grâce du reste de la somme de 87 livres 10 sous, moyennant quoy la famille de Vincenty aura sa tombe au couvent des Frères Mineurs et les religieux diront quatre messes basses des morts outre celles qu'ils sont tenus de dire en exécution du testament de Claude Vincenty. Fait à Aubenas au réfectoire du couvent. Présents : Mr Me Louis Vigier, docteur en médecine ; sieurs Pierre Blachière et François Béraud, de ladite ville, soussignés avec les parties, à l'exception du frère Illuminé Laurens, illettré (1). Signé : F. de « Ledignian », gardien. F. Damascène « Cayla » procureur. Frère Alexandre « Bongiral ». Frère Placide Mathieu. Montséveni. Blachière. Béraud. Marin, notaire. (Fos 598 vo-601.)

(1) Voir plus haut, 26 novembre 1653, note 1.

Digitized by Google

CLVIII

1661, 4 juin. Vente et échanges. R. P. François des Roys de Lédignan (1), gardien du couvent des RR. PP. Frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François Conventuels de cette ville d'Aubenas (avec la permission du T. R. P. Ange de la Tour, son provincial, du consentement de R. P. Pacifique de la Noix, gardien du couvent de Beaucaire et définiteur en la province et de R. P. Chrysostome Champetier, bachelier en sainte théologie, tous deux principaux pères et enfants du couvent d'Aubenas, par procuration reçue Me Guilhon, notaire de Beaucaire, en suite de la délibération que le P. de Ledignan fit prendre à ses religieux capitulairement assemblés les 18 mai et 2 juin derniers sur la réquisition du F. Illuminé Laurens, procureur et enfant dudit couvent, étant ledit P. de Ledignan assisté des RR. PP. Joseph-Marie de Roger, vicaire ; Valérian Dastier ; Jean-François Carrière ; FF. Placide Mathieu, diacre et bachelier en philosophie ; François Réaux, sous-diacre et sacristain, et ledit F. Illuminé Laurens, procureur, du F. Agathange Ouvrier, enfant dudit couvent, vend aux RR. PP. Jean Bailhard et François Deydier (2), recteur et syndic du collège des RR. PP. « Jésuistes » dudit Aubenas, stipulant pour eux et leur compagnie, deux prés et terres qu'ils possèdent au terroir de Sainte-Croix [et Saint-Rome], mandement d'Aubenas, contenant quatre sétérées ou environ, estimés au prix de 950 livres par Me François Gleyzon et Antoine Giraud, prudhommes jurés. Les Frères Mineurs reçoivent 360 livres, savoir 110 livres de capital en une pension de 5 livres 10 sous à prendre sur François Leynaud, de Ferrières, et 150 livres de capital en une pension de 9 livres, 7 sous et 6 deniers à prendre sur Claude Lagaude, le jeune, serrurier d'Aubenas. Pour le reste des 950 livres les RR. PP. recteur et syndic baillent une terre et vigne qu'ils ont acquise de l'abbé et chapitre général de Saint-Antoine de Viennois le 24 mai 1653 (Buisson, notaire de Saint-Antoine), sise au terroir de Lazuel, contenant six sétérées ou environ et estimée 700 livres par les mêmes prudhommes. Lesdits PP. recteurs et syndic donnent en outre, par gratification, la chapelle de Saint-Antoine ainsi que les droits et facultés avec lesquels elle leur a été baillée par l'abbé de Saint-Antoine, en se réservant seulement les fondations, s'il y en a, du service desquelles ils déchargent les Frères Mineurs, qui seront obligés de tenir la chapelle ornée avec la décence requise. Lesdites pièces de Lazuel sont franches de toutes rentes. Celles de Sainte-Croix, se tenant

(1) Sur la famille des Rois, des Roys ou de Roys de Lédignan, du diocèse de Nimes, cf. L. de LA ROQUE, *Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier*, I, 179.

(2) Sur les PP. Baillard et Deydier, cf. Éd. de GIGORD, *les Jésuites d'Aubenas*, Paris [1910], in-8°, pp. 165, 180, etc.

Digitized by Google

de la directe des Jésuites d'Aubenas, lui devaient une rente de deux tiers de picotin de froment, dont les PP. Jésuites l'affranchissent pour la transporter sur les terres de Lazuel ; les Frères Mineurs payeront ladite rente à chaque fête de Saint-Michel. Si la pièce de Lazuel était sujette à un droit de lods, les PP. Jésuites en feraient tenir indemnes les Frères Mineurs, qui prennent l'engagement réciproque en ce qui concerne les pièces de Sainte-Croix et Saint-Rome.

Fait au réfectoire du couvent des Frères Mineurs. Présents : lesdits sieurs Rigaud et Gleyzon, sieur Pierre Félix, Louis Massot et Daniel Chevalier, d'Aubenas, soussignés avec les RR. PP. et Religieux « qui savent écrire ». Jean Baillard, recteur. François Deidier, sindic. Frère de Ledignan, gardien. Frère Rogier, vicaire. Fr. Dastier, *br. a theo.* P. Carrière. F. Placide Mathieu. F. Agatange Ouvrier. F. Illuminé. Glaizon. Rigaud. L. Massot pñt. Félix. Chevallier. Marin notaire. (F^os^ 601-607.)

CLXIX

1661, 24 septembre. Achat. Noble Jean « de Bruelion » [du Breuil Hélion], sieur de « Combet » [Combes], de la Palud, vend à R. P. Pacifique de la Noix, religieux des Frères Mineurs, profès du couvent d'Aubenas, absent, M. Joseph Bertrand, habitant dudit lieu [de la Palud], son procureur, pour lui présent, une pension annuelle de 5 livres, au capital de 100 livres, payable « audit R. P. de la Noix et aux siens dans le lieu de la Palud et maison dudit sieur Bertrand », ladite pension assurée sur une terre dudit sieur de Combes, sise à la Palud. Fait à la Palud, maison du sieur Bertrand. « Siffred » Bouvier, notaire de Bollène. (F^os^ 666-668.)

CLXX

1663, 1^er^ mai. Quittance. Dom Paul Burg, religieux de Mazan (1), Ordre de Cîteaux, directeur des dames abbesse et religieuses de Bellecombe (2), procureur de l'abbesse (Ontin [?], notaire du lieu de Bellecombe, 22 septembre 1661) et porteur d'une lettre missive de ladite abbesse à R. P. Pacifique de la Noix, gardien du couvent des RR. PP. Frères Mineurs Conventuels de cette ville d'Aubenas (signée : l'abbesse de Bellecombe, datée du 24 avril dernier) donne quittance audit R. P. Pacifique de la Noix, présent avec les RR. PP. M^re^ Laurens Prunier, docteur en théologie et prédicateur, Damascène Cayla, François Reaux, prêtres, et les FF. dudit couvent, de la somme de 51 livres pour payement du contrat d'arrente-

(1) Abbaye de Cisterciens du diocèse de Viviers, fondée en 1120, à Mazan (Ardèche), arr. de Largentière, cant. de Montpezat.

(2) Abbaye de Cisterciennes du diocèse du Puy, fondée avant 1148 près d'Yssingeaux (Haute-Loire).

Digitized by Google

ment passé par Dom Pierre Rogier, en qualité de procureur desdites dames de Bellecombe audit F. Pacifique de la Noix, des revenus du domaine et maison desdites dames sis à Ucel, appelé la Chavade. Fait au réfectoire du couvent des Frères Mineurs à Aubenas. Présents : Mr Me Louis Vigier, médecin d'Aubenas, et Blaise Dufau, aussi d'Aubenas. Signé : Fr. Paul Burg. F. Pacifique de la Noix. Fr. Laurens Grenier doctr. Fr. Jean Damascène Cayla. Fr. François Reaux. Louis Vigier. Du Fau. Marin, notaire. (Fos 624 vo-625 vo.)

CLXXI

1664, 1er février. Donation. Jean Prat, de Joannas, habitant de la ville d'Aubenas, en considération de ce qu'il fut baptisé par le R. P. André, religieux du couvent de l'Ordre de Saint-François de cette ville d'Aubenas, désirant de plus être enterré dans l'église dudit couvent et y faire prier Dieu pour le repos de son âme, donne au couvent les sommes qui peuvent lui être dues par Jean Serrette, fils de feu François, du lieu du Nojaret, paroisse de Génestelle. Le R. P. Pacifique de la Noix, gardien et définiteur de la province; les PP. Damascène Cayla, custode, et Pacifique Gueydan; F. Louis Neboet, religieux dudit couvent, promettent à Jean Prat de prier pour son âme et de lui donner un tombeau pour lui, sa femme et les siens, à la place qu'ils lui indiqueront. Fait à Aubenas dans le réfectoire du couvent. Présent : Jacques Astier, praticien d'Aubenas. Signé : F. Pacifique de la Noix. F. Damascène Cayla. F. Gueydan. F. Louis Neboet. Astier. Prat. Marin, notaire. (Fos 607 vo-608 vo.)

CLXXII

1664, 28 février. Achat de pension. Jean Serrette, fils de feu François, du lieu du Nojaret, paroisse de Génestelle, vend au couvent des Frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François Conventuels d'Aubenas, présents R. P. Pacifique de la Noix, gardien et définiteur de la province, et R. P. Damascène Cayla, custode de la custoderie de Mende, une pension de 8 livres assise sur tous ses biens, au capital de 140 livres, sur laquelle somme il était débiteur de 90 livres envers le couvent, ayant droit de Jean Prat, sergent d'Aubenas (acte du 1er février 1664, Marin, notaire). 18 livres de ce capital proviennent de Henri Fabrège, dit Boissin, de Fabras, qui les avait données pour une fondation de trois messes. Fait à Aubenas, au réfectoire du couvent. Présent : François Neboet, de la ville de Montélimar. Signé : F. Pacifique de la Noix. F. Damascène Cayla. F. Gueydan. Serrette. Neboet. Marin, notaire. (Fos 618 vo-621.)

CLXXIII

1664, 31 juillet. Cession. R. P. Pacifique de la Noix, gardien du couvent des Cordeliers d'Aubenas, cède à R. P. Damascène Cayla, en

Digitized by Google

payement de 87 livres que la communauté lui doit par arrêt de compte fait par le R. P. de Nutis, commissaire général en France, de 24 livres qu'il avait prêtées pour le procès contre les Dames de Sainte-Claire et de 5 livres qu'il avait baillées à Jean Serrette lors du contrat de vente de pension [ci-dessus] pour parfaire le capital de ladite pension, pareille somme de 87 livres ou pour elle une pension de 5 livres 10 sous sur celle de 8 livres vendue au couvent par Jean Serrette. Fait à Aubenas, dans la maison du notaire. Présents : Mes Jacques Planiol et Jean Monteil, d'Aubenas, soussignés. Marin, notaire. (Fo 621.)

CLXXIV

1671, 22 octobre. Rémission. Sieur Claude Rogier, bourgeois d'Aubenas, sachant que dans un contrat de vente qui lui fut passé (Marin, notaire, 12 juin 1670) par Germain Chauchadenc, de Vesseaux, il s'engagea à acquitter le vendeur envers les Frères Mineurs d'Aubenas du capital de 300 livres et de la pension de 15 livres à chaque 18 février que le vendeur était obligé de payer par l'acte de la fondation faite par feu Charles Chauchadenc (Du Serre, notaire, 18 février 1655); sachant aussi qu'il a le droit de rembourser le capital en avertissant le couvent six mois à l'avance afin que ledit capital soit mis, dans les mêmes conditions, aux mains de personnes solvables, remet, en présence de R. P. Damascène Caila, gardien, et de RR. PP. Calixte Juben (?) et Toussaint Goudon, « qui composent à présent toute la famille dudit couvent », à François Vilar, du lieu des Soulhets, paroisse de Fabras, ladite somme de 300 livres, et François Vilar s'engage à payer au couvent ladite pension de 15 livres, à chaque jour de « Saint-Antoine l'abbé », le 17 janvier, quoique le terme ait d'abord été fixé au 18 janvier. Fait au couvent d'Aubenas. Présent : sieur Jean-Baptiste « Radal », marchand du [Pont] Saint-Esprit. Signé : F. Damascène Caila, gardien. F. Caliste Lubax (?). F. Toussaint Goudon. Rogier. Nadal. Marin, notaire. (Fos 611-613.]

[Un double de cet acte est enregistré aux fos 622-624 du cartulaire. Le P. Calixte y est appelé : « Subex » et le témoin : « Nadal ».]

CLXV

1677, 5 février. Achat de rentes. Nobles Pierre du Roux, seigneur de Montbel et André de Joubert, syndics généraux de Languedoc, pour eux et pour noble Jean de Boyer, sieur de Dodaret, aussi syndic général, absent, en conséquence d'une délibération des États généraux de Languedoc (1), vendent au couvent des RR. PP.

(1) Sur le remboursement des créanciers de la province, du 14 décembre 1674, insérée dans l'acte.

Digitized by Google

Mineurs Conventuels de Saint-François de la ville d'Aubenas, présent le R. P. Damascène Cayla, gardien et procureur du couvent (Chevallier, notaire d'Aubenas), muni du pouvoir à lui donné par R. P. Gabriel Reffrege, provincial et commissaire général dudit Ordre en la province de Languedoc, une rente de 287 livres 10 sous à prendre sur la province de Languedoc pour le capital de 4.600 livres dont ils donnent quittance au gardien. Lesdits syndics déclarent emprunter cette somme pour rembourser Mr Me Louis Maurin, lieutenant de la justice en la comté de Montlor et baronnie d'Aubenas, présent, qui leur donne quittance. Gardel, notaire de Montpellier. (Fos 633-636.)

CLXXVI

1678, 21 mai. Transaction « entre les PP. Conventuels d'Aubenas et le séminaire de Viviers, touchant le service de la chapelle de Lardeirol. » Par acte du 16 octobre 1633 reçu Me Guilhot, notaire de Fay [le Froid], Dlle Anne [Odde] de Lardeyrol a fondé à perpétuité dans le château de Lardeyrol, paroisse de Saint-Clément sous Fay au diocèse de Viviers une chapelle sous le vocable de Jésus, Marie, Joseph, pour y dire une messe quotidienne suivie d'un *libera* pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, avec les litanies de la Sainte-Vierge et un examen de conscience tous les soirs. Et pour l'entretien du recteur, dont elle s'est réservé la nomination sa vie durant, laquelle nomination doit appartenir après sa mort à l'évêque de Viviers et à ses successeurs, elle a donné une pension annuelle de 200 livres, plus 3 livres pour les cierges, « 15 livres » (*sic*). Par un autre acte, du 2 juillet 1675, reçu « Illere », notaire de Fay, elle a ratifié ladite fondation et nommé recteur Me Guillaume Monges, prêtre, docteur ès droits, qui en a été ensuite pourvu par Me Charles Simian, chanoine et viguier en l'église cathédrale de Viviers, grand vicaire et official général de l'évêque, et qui en a été mis en possession le 10 juillet. Depuis, ladite demoiselle de Lardeyrol, désirant unir ladite chapelle au séminaire établi à Viviers par l'évêque sans rien diminuer du service, a prié les religieux conventuels de Saint-François de la ville d'Aubenas, auxquels elle a donné tous ses biens, de se charger du service en payant la pension de 100 livres à Me Monges, et, après lui, au séminaire de Viviers. Elle a passé procuration le 22 février 1677 (Redon, notaire de Fay), à Me Guaniac [Ganhat], notaire du Bourg Saint-Andéol, pour prier l'évêque de Viviers d'unir ladite chapelle au séminaire, à la charge que les religieux de Saint-François d'Aubenas en feront à perpétuité le service et en retireront les revenus, sauf 100 livres qu'ils payeront annuellement au séminaire. L'évêque a uni la chapelle au séminaire par ses lettres datées du Bourg Saint-Andéol le 13 mars et les religieux de Saint-François ont fait et continuent de faire le service.

Désirant régler les choses à perpétuité suivant les intentions de la

Digitized by Google

fondatrice et de l'évêque, les religieux, assemblés capitulairement par le R. P. et F. Gabriel Refreger, provincial et commissaire général de la province de Saint-Roch, ont fait procuration au R. P. F. Jean-François Poncet, docteur en sainte théologie, religieux dudit couvent, pour accepter à perpétuité le service de la chapelle de Lardeyrol et pour passer convention à ce sujet avec MM. les directeurs du séminaire, ladite procuration reçue Chevalier, notaire d'Aubenas, le 20 du présent mois [de mai 1678] et demeurée au pouvoir de Me Jean-Baptiste Masset [ou Massis?], prêtre, économe du séminaire.

Me Pierre Couderc, prêtre, docteur en sainte théologie, et ledit Me Masset, économe, au nom du séminaire, d'une part; ledit R. P. F. Jean-François Poncet, en son nom et au nom dudit couvent, d'autre part, acceptent l'union au séminaire de la chapelle de Jésus-Marie-Joseph du château de Lardeyrol, Le R. P. F. Poncet s'engage pour le couvent à faire faire le service par tel religieux que désignera le P. provincial ou le gardien et à payer annuellement au séminaire, après la mort de Me Guillaume Monges, recteur de la chapelle, la somme de 100 livres.

Fait au séminaire de Viviers. Présents : le sieur Jean Toulouze, acolyte, résidant au séminaire, et sieur Andéol Astier, du lieu d'Aubignas. Signé : Fr. Jean-François Poncet. P. Couderc. Jean-Baptiste Macé. Monges pbre. Thoulouze. Astier. Pierre Monpar, notaire de Viviers. (Liasse H 67.)

CLXXVII

1684, 22 avril. Rémission de bail. R. P. Augustin Conrazier, syndic et gardien du couvent des Frères Mineurs d'Aubenas, assisté de RR. PP. Damascène Cayla, Thomas Roussel, [Félix] Quenin, tous religieux dudit couvent, sachant que dans la distribution des biens de Claude Duplan, du lieu du Faux de Salendaz [Salindres, comm. de Labégude?] par les officiers ordinaires de Jaujac, il leur aurait été alloué, comme rémisssionnaires de feu noble Jean Vincenty, sieur de Montséveny, la somme de 140 livres sur une pièce de pré confrontant la rivière d'Ardèche, par ordonnance du 14 juillet 1678, et que ladite pièce est trop éloignée du couvent, cèdent à Claude Tinand, du lieu du Puy, paroisse de Prades, tout leur droit au prix de 140 livres, pour lequel Claude Tinant leur payera une pension de 7 livres à chaque fête de Saint-Antoine l'abbé. Fait au couvent. Signé : Fr. Augustin Conrazier, gardien. F. Damascène Cayla, custode. Fr. Félix Quenin. Thomas Roussel. (Fos 691 vo-692.)

[Fin du cartulaire].

Auguste Le Sourd.

Digitized by Google

L'OEUVRE FRANCISCAINE

DANS LES DEUX CALIFORNIES [1]

(1768-1786)

Ce ne fut que longtemps après sa découverte en 1533 que la péninsule de Californie fut évangélisée et colonisée. Le 25 octobre 1697 les Espagnols en prirent officiellement possession au fond de la petite baie d'Escondido ; le même jour, au nom de la Compagnie de Jésus à qui l'évangélisation fut confiée, le P. Juan Maria de Salvatierra y célébra la première messe et y fonda la mission de Nuestra Señora de Loreto qui devint le « préside royal ». Un généreux donateur Don Juan Caballero créa une première fondation de 10.000 pesos pour assurer à cette mission une rente annuelle de 500 pesos. L'année suivante, il donna la même somme pour la mission voisine de San Francisco Xavier. Ce bel exemple fut suivi de bien d'autres : la même somme fut donnée en 1700 par Don Nicolas Artega pour la mission de Santa Rosalia de Mulagé et en 1702 la même encore, collectivement, par plusieurs donateurs. En 1704, 1709, 1713, 1719 et 1746 le marquis de Villapuente donna 10.000 pesos pour les missions de San José Cumundu, de Santiago de Las Coras, de Todos Santos, de la Purísima de Cadegomo, de N. Señ. de Guadalupe, de San José del Cabo, de Santa Gertrudis, de San Ignacio. En 1718, 1725 et 1731, d'autres donateurs donnèrent encore chacun 10.000 pesos. Enfin en 1747 la duchesse de Gandia légua aux missions de

(1) Fray Francisco Palou. — *Historical Memoirs of New California*, edited by Prof. Herbert E. Bolton, of the University of California, Berkeley. — Berkeley, University of California, 1928. 4 vol. in-8°, illustrés hors texte.

Digitized by Google

Californie sa fortune s'élevant à 62.000 pesos. Ainsi les frères jésuites disposèrent d'une somme globale de 179.000 pesos, dont 126.000 étaient placés à raison de 3 à 4 1/2 o/o. Leur domaine d'Ibarra leur donnait, en outre, un revenu de 20.000 pesos. On comprend, dès lors, comment en soixante ans ils purent fonder seize missions, dont nous n'avons pas encore nommé celles de San Francisco de Borja (1762), de Santa Maria de los Angeles (1766), de Dolores, de la Pasión et de San Luis Gonzaga. En 1768 ces missions comptèrent 7.149 Indiens convertis qui, nourris et vêtus, vaquaient aux travaux agricoles et autres. Mais, par suite de leur expulsion, les Jésuites durent en décembre 1767 et en janvier 1768 abandonner leurs missions. Le marquis de Croix, vice-roi du Mexique, les confia aux Franciscains, qui déjà possédaient à México le florissant « Collège » de San Fernando.

En 1749 y étaient venus de Cadix un zélé théologien, don Junipero Serra, et quelques autres Franciscains, dont les PP. Francisco Palou et Juan Crespi étaient comme lui originaires des îles Baléares. Après un séjour de cinq mois en ce « Collège » ils se rendirent à la nouvelle mission de Xalpan dans l'âpre Sierra Gorda et y demeurèrent neuf ans; Palou y resta même encore un an supérieur, c'est-à-dire « presidente ». A cette époque Serra et ses compagnons furent chargés d'aller dans la péninsule prendre la place des Jésuites.

Fray Francisco Palou se fit bientôt, — en même temps que le biographe de son supérieur (*Vida del Padre Serra*), — l'historien de cette mission et de l'organisation ultérieure de la « Nouvelle Californie » continentale (*Noticias de la Nueva California*). Le long manuscrit de cette dernière œuvre, publié en 1792, constitue l'un des plus importants documents de l'histoire des deux Californies, dont la plus septentrionale est devenue américaine.

Après bien des difficultés : contre-ordre, tempêtes, etc... Serra et ses compagnons débarquèrent le 1er avril 1768 au « préside royal » de Loreto. Bientôt fut dressé un inventaire des missions, précieux pour l'histoire. En août le « visiteur général », don José de Galvez, accorda aux

Digitized by Google

Franciscains l'administration temporelle de leurs missions que venaient de saccager les soldats : bétail tué, vignes et récoltes détruites. Il supprima trois missions en décadence : Dolores, la Pasión et S. Luis Gonzaga. Entre les treize autres il répartit les groupes indiens plus équitablement, mais non sans peine. Il songea même à transférer sa capitale dans le Sud de la péninsule près du Cap San Lucas où chaque année venait s'approvisionner « le navire de Chine », qui en réalité venait de Manille.

Au président Fray Serra, appelé en 1769 à organiser la Nouvelle Californie, succéda, comme supérieur dans l'Ancienne, Fray Francisco Palou, qui dirigeait déjà la mission San Francisco Xavier. Les temps étaient aussi mauvais que les lieux. En cette étroite et stérile péninsule rocailleuse la plupart des missions manquaient d'eau et même de terre arable. Des invasions de sauterelles dévoraient les rares moissons qui survivaient aux sécheresses. Trois épidémies successives emportèrent, outre deux des astronomes espagnols et français venus alors pour observer le passage de Vénus sur le soleil, nombre d'Indiens, plusieurs Espagnols et même quelques Pères franciscains. Faute des ressources des Jésuites et de suffisantes subventions de l'État, les missions, qui n'avaient, du reste, jamais été prospères, périclitèrent de plus en plus. Exaspérés par les maladies, dont la syphilis, par une effroyable mortalité et par une exploitation malavisée, les Indiens, surtout ceux du Sud, retournaient à la vie sauvage et menaçaient de se révolter. Aussi incapable qu'implacable, ruiné par l'onéreuse exploitation des mines de Santa Ana, le « visiteur général », à demi-fou, s'enfuit dans la province continentale de Sonora, se dérobant à tout devoir, à toute réclamation.

Non moins indigné qu'impuissant, le gouverneur don Matias de Armona démissionne. Son successeur don Felipe Barry entre en conflit avec les Franciscains, contre lesquels il soutient les mutins indigènes. Vainement le « presidente » Palou adressa au « visiteur » général une longue requête en quinze points, qui montre le pénible conflit des intérêts temporels et des intérêts spirituels en

Digitized by Google

des missions chargées tout à la fois de veiller au bien-être des Indiens convertis : vêtements, nourriture, gages, et de tirer de leur prétendu vasselage un rendement profitable à la colonie ; d'où litiges à propos de troupeaux, de vergers, de viande, de tabac, de comptabilité, etc. Parfois même le couvent devait loger des fonctionnaires fort incommodes. « Le commissaire royal, dit le P. Palou, s'imagine que les missions sont entièrement à sa disposition ; un autre menace d'aller avec ses soldats forcer les greniers des missions et d'y prendre par la violence ce que les Pères lui refusent. » Le gouverneur Barry ne se contente pas, pour le temporel, de substituer des administrateurs civils aux missionnaires : il gêne ceux-ci, même au point de vue spirituel, dans l'évangélisation et l'éducation des néophytes. Lorsqu'en novembre 1771 arrivent quinze Franciscains, pour de nouvelles missions, il leur refuse les escortes militaires ; d'autant, dit-il, que les soldats, insuffisamment payés et pourvus, ne se recrutent plus facilement.

Las de ces luttes, réduit à l'impuissance, le « Père gardien » du Collège San Fernando, Fray Rafael Verger, propose au nouveau vice-roi Bucareli le transfert aux Dominicains de quatre missions du Sud et de trois du Nord de la péninsule, n'en réservant que cinq aux Franciscains. Celui-ci croit cette répartition impossible ; le « visiteur » la juge inutile. Enfin, en 1772, sur l'ordre du Roi, après débats au Conseil de México et entente entre les représentants des Dominicains et des Franciscains, il est décidé qu'à ceux-là, moyennant 1.000 pesos par mission et 350 pesos par missionnaire, seront confiées toutes les missions de la vieille Californie péninsulaire et qu'à ceux-ci seront attribuées toutes les missions de la Nouvelle Californie continentale. La frontière ecclésiastique fut dès lors fixée près de la rivière San Juan Bautista ; elle est devenue la frontière actuelle entre le Mexique et les États-Unis.

En octobre 1772, dès l'arrivée des dix premiers Dominicains, Fray Palou procède au transfert des missions et l'achève par mer dès l'arrivée de dix-huit autres en mai

Digitized by Google

1773. Le rapport qu'il venait d'adresser à son supérieur montre la décadence de la Vieille Californie, surtout dans le Sud : il n'y avait plus en tout que 5.094 Indiens, dont beaucoup errants ; une partie du bétail, échappé des ranchos, vivait dans les bois à l'état sauvage. « Dans ces conditions la Vieille Californie ne tarderait pas à disparaître ». Aussi Fray Palou se décide-t-il à passer en Nouvelle Californie avec dix Franciscains et quelques familles indigènes ; mais le gouverneur Barry longtemps s'obstine, malgré les ordres du Vice-Roi, à lui refuser les troupes nécessaires, le cheptel dûment prélevé sur les anciennes missions et jusqu'aux vêtements religieux, objets sacrés et livres pieux appartenant aux Franciscains.

*
* *

Si l'Espagne tournait ainsi ses efforts vers les terres du Nord, c'est qu'elle redoutait de voir les Russes tenter à nouveau de s'y établir. Aussi avait-elle dès 1768 donné au « visiteur général », don José de Galvez, l'ordre d'aller par mer et par terre occuper les régions septentrionales de Monterrey qu'avaient explorées ses navigateurs dès 1602 et 1603. En son zèle apostolique le « presidente » Fray Junipero Serra s'était, avec quatre autres Franciscains, offert à cette nouvelle œuvre d'évangélisation et de colonisation.

Après de longs délais, un premier transport, le *San Carlos* mit à la voile du port de la Paz, en janvier 1769, et un second, le *San Antonio*, du Cap San Lucas, le 15 février. Le rendez-vous était le hâvre inculte, mais fertile de San Diego qu'en 1602 Sebastian Vizcaïno avait signalé par 32° 34′ de latitude. Le premier avril arrive le *San Antonio*, favorisé par les indigènes de Santa Barbara; le *San Carlos* n'y parvient que le 29, retardé par une terrible épidémie de scorbut. La contagion atteint les troupes : il ne resta bientôt plus que douze marins pour la manœuvre des deux navires. La situation était d'autant plus désespérée qu'en mer disparut un troisième transport, le *San José*, chargé du ravitaillement.

Digitized by Google

Cependant se préparaient deux expéditions par terre. La première, commandée par le capitaine Rivera, comptait trente Espagnols et une quarantaine d'Indiens convertis. Elle quitta Santa Maria le 24 mars. Le Franciscain qui l'accompagnait, Fray Juan Crespi, en tint le journal qui ne manque pas d'intérêt. Pendant huit jours, la petite troupe suivit la trace du Père Jésuite Winceslas Linc qui en 1766 avait exploré ces lieux jusqu'à la Cieneguilla. Puis de plus en plus dure devint la marche à raison de quatre lieues par jour en moyenne : terres généralement stériles, rocailleuses, fort accidentées ; manque d'eau, manque de vivres ; nombreux indigènes nus et matachés, — sauf leurs femmes et leurs filles, — souvent hostiles, rusés, voleurs, heureusement tenus en respect par la vue des fusils et des mules qu'apparemment ils ne connaissaient pas. Instruits par les désastreuses expériences du passé, les Espagnols, au lieu de les molester, s'efforcèrent de les gagner par des présents et reçurent d'eux des vivres, surtout du poisson. Chemin faisant, ils envisagèrent en des vallées fertiles la fondation possible de missions et de villes. Enfin, se rapprochant de plus en plus de la côte, après cinquante jours de marche, ils atteignirent le hâvre de San Diego.

Grande fut la joie de la rencontre, bientôt suivie d'une douleur plus grande encore en constatant les funestes ravages du scorbut : les quatre moines, dont trois étaient venus par mer, s'employèrent à soigner les survivants. Le 1er juillet arrive la seconde expédition commandée par le gouverneur de cette Nouvelle Californie, don Gaspar de Portola, et accompagnée par le Père supérieur, Fray Junipero Serra ; retardée par la création de la Mission San Fernando à Vellicata, elle n'avait pas subi d'autres pertes que la mort de quelques Indiens convertis et la fuite de plusieurs autres. Portola décida que le second navire retournerait à San Blas chercher renforts et munitions et qu'à part huit soldats malades le reste des troupes continuerait sa marche vers Monterrey. Le 9 juillet partit le *San Antonio* : après avoir encore perdu neuf hommes d'équipage, il put atteindre le port à grand peine le 29.

Digitized by Google

Tandis qu'avec ses deux Capucins, ses malades et quelques hommes valides, Fray Serra organisait péniblement la mission de San Diego, le 14 juillet l'expédition se mettait en route par Monterrey avec vingt-sept soldats, sept volontaires, sept muletiers et quinze Indiens convertis sous le commandement du gouverneur Portola que secondaient le capitaine de Rivera, le lieutenant don Pedro Fages et l'ingénieur don Miguel Constanzo. Elle était accompagnée des deux Franciscains, Fray Francisco Gomez et Fray Juan Crespi, celui-ci continuant la rédaction de son journal.

Au début la marche fut relativement facile en des régions peu accidentées au milieu de populations qui, curieuses et bienveillantes, accouraient, les arcs détendus et les mains pleines de vivres et de présents. En des vallées si fertiles qu'elles avaient l'air de fermes cultivées ou de vastes champs de blé, les villages, parfois peuplés de plusieurs centaines d'habitants, rivalisaient en fêtes et en générosité pour retenir ces étrangers de passage; il fallait même calmer leur zèle enthousiaste qui se prolongeait trop avant dans la nuit en danses et en chants bruyants agrémentés du cliquetis des castagnettes. Les chefs et les hommes y paraissaient nus, mais ornés de leurs plus belles parures de plumes et peints de leurs plus éclatantes couleurs. Les femmes ne dansaient pas, mais se couvraient le corps par devant d'une ceinture aux fils pendants et par derrière de quelque peau de chevreuil. Chose curieuse, en certains villages, quelques hommes étaient vêtus comme les femmes, pour les mêmes raisons sans doute que chez les Illinois. Bien qu'ils n'eussent que des instruments de silex, ces indigènes se construisaient de grands canots de planches sur lesquels ils pouvaient à dix, avec leurs longues pagaies, s'aventurer jusqu'en pleine mer; ils en rapportaient du poisson en abondance qu'ils offrirent, frais ou desséché, à leurs hôtes; ils confectionnaient aussi des plats de bois qu'on eût dit faits au tour, des ustensiles d'argile cuite et des vases d'un tissu si serré qu'ils étaient étanches. D'aucuns exhibaient fièrement des verroteries provenant de l'Est ou du Nord où vivaient, disaient-ils, d'autres hommes barbus et blancs

Digitized by Google

ayant chevaux, chapeaux et sabres, apparemment des Français de Louisiane et du Canada. L'un d'eux se vantait même d'avoir été dans de grandes villes où chaque famille vivait en sa maison de pierre ; d'autres disaient avoir vu passer au large de grands navires chargés de voiles. Le climat était si doux que partout s'épanouissaient, pour la joie des sens, lauriers roses et autres arbustes en fleurs. Aussi, minces et légères étaient les huttes, quelques-uns sans toit ; si bien que certains villages avaient l'air de corrals. Parfois au milieu se dressait quelque vaste et mystérieuse bâtisse arrondie que flanquaient des huttes pyramidales. Mais de fréquents tremblements de terre inquiétèrent les explorateurs, sans dommage réel pourtant ; en plusieurs lieux, du reste, ils voyaient sourdre des eaux chaudes ou couler une matière noirâtre qui n'était autre que de l'asphalte.

Vainement, faute de comprendre les langues indigènes, les deux Pères Franciscains voulurent convertir ces sauvages ; ils ne purent que baptiser deux fillettes mourantes. Mais ils désignèrent dès lors pour leurs futures missions quelques beaux sites « d'un charme exquis », dont les noms survivent encore en des cités de nos jours fameuses ; Santa Clara, par exemple, et surtout Notre-Dame de los Angeles ; en une vallée fertile, dit Crespi, y coule entre aulnes, chênes et cotonniers une belle rivière ; « le meilleur site que nous ayons vu pour une grande ville ».

Peu à peu plus hautes et plus raides se dressèrent les collines, entrecoupées d'étroites et profondes vallées où misérablement vivait une population plus rare, plus sauvage, plus méfiante ; des villages entiers y avaient été saccagés et exterminés par de farouches tribus de la montagne. C'était la Sierra Blanca, presque dénuée d'arbres. Là plus de poissons, plus de fines pâtes mielleuses ; mais de noires galettes de graines étranges. Pour vivre, il fallut non sans danger chasser l'ours ; on dut se rationner ; on songea même à se nourrir des bêtes de somme. Pour avancer, si péniblement que ce fût, par monts et par vaux, il fallut à grand peine frayer des passages aux mules sur les pentes escarpées ; des hommes tombèrent en route, épuisés

Digitized by Google

de fatigue ou atteints de scorbut. On dut bientôt en porter dix-sept; dur labeur angoissant. Or, depuis des jours et des jours, égarés à l'ouest, les explorateurs cherchaient le fameux port de Monterrey, vainement décrit en 1603 par le pilote José Cabrera Bueno; car c'était là, dans le navire de secours, qu'était pour eux, en même temps que le terme des fatigues, l'espoir du salut. On ne le trouva pas. Alors, le 4 octobre, en cette saison avancée, sur ces hauteurs dénudées que balayaient déjà les vents froids, après une pieuse messe célébrée en plein air, on tint conseil : battre en retraite ou chercher encore. D'un avis unanime, on décida : « en avant, vers le Nord! ». « L'angoisse accablait nos cœurs, écrit le P. Crespi; mais, nous rappelant le double but de nos efforts : conversion des âmes pour la plus grande gloire de Dieu et extension des domaines de notre Roi, nous reprîmes courage et peinâmes avec énergie ». « Si c'est la volonté de Dieu que nous périssions, ajoute-t-il, nous aurons du moins fait notre devoir envers Lui et envers les hommes ». Oui; bien qu'entravé par la fatigue et la faim, bien que ralenti par la présence des impotents, on continua de s'acheminer lentement, traversant fleuves et rivières, entre autres, le San Lorenzo et la Santa Cruz. Des pluies survinrent qui, merveilleusement, soulagèrent les malades. Le pays s'aplanit, se couvrit d'arbres d'essences inconnues, se peupla d'indigènes qui, d'abord effrayés et menaçants, se firent peu à peu plus hospitaliers et plus serviables.

Enfin, le 31 octobre, de loin nos Espagnols ravis aperçurent une grande baie dont le double prolongement pénétrait profondément dans les terres. D'après les descriptions de leur antique guide, Cabrera Bueno, ce n'était pas, à vrai dire, Monterrey, mais bien San Francisco. Les éclaireurs s'en furent en explorer les bords; mais le gros de la troupe ne put en approcher par suite de l'hostilité de nouvelles tribus sauvages. Comme nul navire n'apparaissait à l'horizon, les chefs tinrent le 11 novembre un nouveau conseil; on décida le retour immédiat, afin de n'être surpris en route ni par le froid, ni par la faim, ni par les maladies. Heureusement l'hiver amena du Nord de

Digitized by Google

nombreuses bandes d'oies dont se nourrit avidement la troupe affamée. Vainement on chercha à nouveau l'introuvable Monterrey ; on ne le vit point. Le 10 décembre, les Espagnols se décidèrent à ériger sur une haute colline une grande croix de bois qui abrita l'émouvant récit de leur audacieuse entreprise et de leur angoissante retraite. En leur hâtif retour, ils seraient morts de privations sans la persistante générosité des indigènes. Ce ne fut que le 24 janvier 1770, après six mois et dix jours d'épuisantes fatigues, de croissantes angoisses, de mort menaçante, qu'ils atteignirent enfin la naissante mission de San Diego.

De nouvelles déceptions les y attendaient. Au petit poste espagnol dix-neuf hommes encore étaient morts du scorbut, dont huit soldats, quatre marins, un serviteur et six Indiens convertis. A bord du *San Carlos* ne survivaient que le capitaine, le pilote, cinq matelots et deux mousses ; à terre, outre quelques hommes plus ou moins malades, huit soldats, dont deux affectés à la garde du navire. Des trois Franciscains, deux souffraient encore du scorbut et l'autre, d'une blessure. L'œuvre d'évangélisation avait si peu réussi que le 15 août les indigènes, sournois et rapaces, attaquèrent les Espagnols réfugiés dans leurs misérables huttes, derrière la vaine palissade, blessant le P. Vizcaino et le forgeron. En cette détresse le gouverneur Portola envoya le 11 février le capitaine Rivera avec un parti de soldats chercher à Vellicata d'urgents secours. Malgré l'hostilité des sauvages ils y arrivèrent le 25 ; mais ils s'y trouvèrent retardés par toutes sortes de difficultés. Inquiet, le gouverneur songeait à abandonner le poste de San Diego, lorsque le 19 mars survint le *San Antonio* qui était vainement monté au Nord jusqu'à Santa Barbara en quête de l'expédition de Monterrey. Ainsi réapprovisionné, le gouverneur Portola repartit pour Monterrey le 17 avril avec son lieutenant Fages, le Père Crespi, douze volontaires, sept soldats, deux muletiers, tandis que par mer s'y rendait le *San Antonio*. Cette fois, et non sans peine encore, le 24 mai, on découvrit près de la croix érigée en décembre, le port circulaire de Monterrey, presque entièrement cerné par les terres. Le *San Antonio*, poussé par

Digitized by Google

les vents jusqu'au hâvre de San Francisco, n'entra à Monterrey que le 1er juin 1770. Le surlendemain, jour de la Pentecôte, près du fameux chêne vert décrit par Cabrera Bueno, après une messe solennelle, au bruit des salves, le gouverneur don Gaspar de Portola prit officiellement possession du port de Monterrey au nom du roi Carlos III. Le même jour le Père supérieur Fray Junipero Serra fonda la mission de San Carlos, dont la première église fut un autel dans un bosquet d'arbres. Puis hâtivement, derrière une palissade, on bâtit les premières habitations du « préside », dont une salle servit de chapelle.

*
* *

Après une enthousiaste proclamation de cet événement, le vice-roi du Mexique, Marquis de Croix, décida que dix autres missions, exigeant trente autres Franciscains, seraient fondées en Nouvelle Californie : cinq entre San Fernando de Vellicata et San Diego de Alcala, cinq entre San Diego et San Francisco. Le 20 janvier 1771, dix premiers Franciscains s'embarquèrent à San Blas sur le *San Antonio* et débarquèrent à Monterrey le 30 mai. D'abord, faute d'eau courante, la mission de San Carlos fut transférée à une lieue du préside en un beau site plus propice qui, à portée d'une rivière et en vue de la mer, disposait de vastes terres fertiles et de grandes forêts sur le flanc des collines. En son voisinage vinrent bientôt s'établir des villages d'indigènes dociles dont la conversion ne tarda guère. De même furent fondées les missions de San Antonio de Padua (14 juillet 1771) dans la vallée de Los Robles, entre les monts de Santa Lucia, à vingt-cinq lieues de Monterrey, de San Gabriel Arcangel (8 décembre 1771) en amont de la rivière de San Miguel, et de San Luis Obispo (1er septembre 1772) dans la vallée de Los Osos. Mais la mission de San Buenaventura ne put dès lors être fondée par la faute des soldats qui à deux reprises désertèrent ; les violences de l'un d'eux à l'égard d'une femme causèrent même un soulèvement d'indigènes qu'il fallut apaiser par la douceur bien plutôt que par la force.

Digitized by Google

Le superbe hâvre de San Francisco exerçait son attraction sur les Franciscains comme sur les autres Espagnols. Dès 1770, le lieutenant Pedro Fages y était retourné. Le 20 mars 1772 il y repartit avec douze soldats, un muletier et un Indien converti. Fray Juan Crespi tint encore le journal. Sans grande peine les explorateurs parcoururent un pays légèrement accidenté, parfois peu boisé, si bien arrosé toutefois qu'il était souvent marécageux. Antilopes, daims et ours y abondaient, ainsi que le gibier de plume et le poisson. Ils n'y rencontrèrent, en grand nombre, que des populations douces, si timides même qu'elles fuyaient à leur approche. Beaucoup de ces indigènes étaient blonds, barbus, à longs cheveux, aux traits agréables. Les explorateurs atteignirent l'extrémité sud de l'estuaire, d'où ils aperçurent bientôt les îles de l'entrée; mais ils ne purent franchir la baie du Nord qui s'étendait bien plus à l'Est qu'ils ne pensaient. Ils foulèrent ainsi le sol de lieux maintenant fameux, entre autres le « campus » de l'Université actuelle de Californie. En ce beau pays fertile maints sites leur parurent propres à des missions. Après avoir parcouru soizante et onze lieues à l'aller et cinquante-sept au retour, ils rentrèrent au préside de Monterrey, charmés de leur voyage.

Malheureusement le manque de vivres auquel il fallut suppléer par la chasse à l'ours et surtout un fâcheux conflit entre le capitaine Fagés et le Père supérieur Serra empêchèrent la fondation de nouvelles missions. Celui-ci, accusé d'excès de zèle, dut, en dépit de sa mauvaise santé, aller plaider sa cause, ou plutôt la cause évangélique, auprès du Vice-Roi à México.

Arrivé à grand'peine après trois graves crises de maladie, Fray Junipero rédigea un long rapport en trente-deux points; le conseil de la colonie répondit point par point; il en résulta un décret du Vice-Roi approuvé par l'autorité royale. De ces longs documents il appert que la colonisation espagnole gardait un caractère vraiment théocratique. Le 13 mars 1773, le Père supérieur réclama, en effet, la fixation d'un effectif militaire de cent soldats réguliers dont dix à douze par mission et l'un d'eux per-

Digitized by Google

sonnellement attaché à chaque Père, le rappel du commandant Don Pedro Fagés dont les mauvais traitements causaient des désertions, le rappel de tout soldat de mauvaise conduite, même sur rapport non motivé des Pères, la nomination d'un nouveau pilote en chef et d'un nouveau pilote auxiliaire, la réquisition d'une nouvelle frégate, l'envoi direct aux Pères, non seulement de leur correspondance, des aumônes et des objets du culte, mais de tous objets et denrées nécessaires à la mission, l'envoi à chaque mission de quatre à six journaliers, de forgerons, de charpentiers, de mules, de bétail, etc., l'encouragement au mariage de ces journaliers et des soldats avec des Indiennes converties, la communication des documents officiels aux religieux, leur paiement direct sans intervention de l'autorité militaire, etc. Chaque mission devait recevoir par an 800 pesos pendant cinq années, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle put se suffire à elle-même. La plupart de ces demandes furent en juin et juillet accordées par le nouveau vice-roi Bucareli, très favorable à la colonisation de la Nouvelle Californie. Pour raison d'économie, toutefois, tout l'effectif militaire ne fut pas accordé. Presque satisfait, Fray Junipero Serra put, en janvier 1774, reprendre le chemin de ses nouvelles missions.

En son absence, Fray Palou en avait pris la direction. En juillet 1773, il avait quitté Vellicata avec les quinze soldats, les six familles indiennes et les quelques ravitaillements que lui avait consentis l'hostile gouverneur de la Vieille Californie. Chemin faisant, le 19 août, il dresse sur un rocher maintenant répéré la fameuse croix de bois qui devait marquer la limite des missions dominicaines et franciscaines, future frontière hispano-américaine. Le 30, il arrive à San Diego où, malgré le manque de soldats et de provisions, il est solennellement accueilli en « président » intérimaire. Il procède à la répartition des nouveaux moines et des Indiens convertis entre les missions déjà créées et, après le départ d'un convoi de ravitaillement pour Vellicata, s'achemine le 26 septembre vers le nord, passant à San Gabriel le 2 octobre, à San Luis le 25, à San Antonio le 6 novembre et atteignant le 14 no-

Digitized by Google

vembre San Carlos de Monterrey, « rêve de longues années » d'apostolat.

Dès le 10 décembre, Fray Palou envoie son rapport sur les cinq missions déjà fondées. Toutes sont pourvues de palissades abritant une église de bois, une maison pour le moine ou les deux moines, une autre au besoin, pour l'officier, et un entrepôt. San Diego a deux canons de bronze et le royal préside de Monterrey en a quatre. Comme toutes les missions disposent d'eau courante et de bonnes terres arables, chacune est pourvue de son cheptel qui, amené de Vieille Californie, prospère et pullule : bœufs, moutons, porcs, chèvres, chevaux et mules; le gibier aussi abonde, ainsi que le poisson. Possédant charrues et autres instruments, on sème et on cultive : à San Gabriel, on a déjà récolté 130 boisseaux de blé. Dociles et confiants, les indigènes rapprochent leurs nombreux villages des établissements espagnols et commencent à se laisser convertir : 83 baptêmes à San Diego, 63 à San Gabriel, 158 à San Antonio, 165 à San Carlos; il y a déjà des mariages mixtes. Le long du détroit de Santa Barbara, on estime la population à 20.000 Indiens, particulièrement intelligents et habiles; cette population est parfois si dense qu'on ne peut traverser le pays sans passer par les villages, du reste fort hospitaliers. Aussi y envisage-t-on la création de deux nouvelles missions, dès qu'arriveront des escortes militaires : car l'on a déjà, outre les moines, le bétail et tout le nécessaire si longuement et si indument retenus en Vieille Californie. Le président intérimaire ne regrette donc point sa vieille péninsule sèche, stérile et hostile; le vice-roi le félicite du succès des Franciscains et lui promet un prompt envoi de secours militaires et autres.

En mai 1774 arrive, en effet, de Vellicata, avec une escorte de soldats mariés du Sinaloa, le nouveau commandant, don Fernando de Rivera, qui prit la place de don Pedro Fagés, disgrâcié. Puis en juillet survint à San Diego le *San Antonio*, chargé du ravitaillement, depuis longtemps attendu. Tous les renforts nécessaires étant parvenus à Monterrey en novembre, Rivera décide d'aller,

Digitized by Google

malgré la saison avancée, fonder la mission, tant désirée, de San Francisco, dut-on remonter jusqu'à sa source la rivière impassable du fond de la baie.

Le 23 novembre, Rivera lui-même quitta Monterrey avec seize soldats, un muletier et ses mules portant quarante jours de vivres. Fray Palou, libéré par le retour de son supérieur Serra, tint le journal de cette nouvelle expédition. Par suite du mauvais temps : pluie, froid et brouillards, elle ne dura que vingt-un jours. En ce tour circulaire les explorateurs constatèrent qu'à mesure qu'on s'éloignait de Monterrey le pays devenait moins accidenté, mais qu'il était plus ou moins marécageux tout le long de l'estuaire. Cet estuaire, ils le suivirent vers l'Ouest jusqu'à la pointe même qui s'avance au sud de l'entrée. De cette pointe où ils dressèrent une croix, ils observèrent nettement les rochers rouges, Los Reyes, de la pointe opposée qui termine la longue chaîne de collines venant de l'Est. Ils estimèrent cette entrée d'une lieue, franchissable en barque, et peut-être pour les navires. Chemin faisant ils remarquèrent six endroits propices au site de missions, tant il y avait abondance d'eau, de bonnes terres et le plus souvent de bois. Presque partout, en de nombreux villages, abondaient des indigènes, timides d'abord, puis familiers, complaisants, hospitaliers : ils offraient des vivres, leurs galettes noires surtout; ils montrèrent volontiers les passages guéables des rivières ou les sentiers les moins ardus des collines. Grands, bien faits, les traits réguliers, pour la plupart barbus, quelques-uns roux, ils étaient généralement nus ou simplement vêtus d'une légère cape d'herbes flottantes ; les femmes portaient de courtes jupes faites de peaux ou de ces mêmes herbes. Outre leurs arcs, les hommes avaient de longues lances à pointe de silex. Si accueillants étaient ces sauvages, que les Espagnols ne songeaient qu'à revenir en cette terre promise de San Francisco.

En cette même année 1774 s'accomplirent deux nouvelles explorations. Guidé par un Indien fugitif, le capitaine don Juan Baptista de Anza, quittant le 8 janvier 1774 le poste d'Altar, dans la province de Sonora, franchit avec

Digitized by Google

vingt soldats et deux Franciscains le Colorado, en une région fertile, voisine du fond du golfe de Californie ; puis il parcourut vingt lieues de dunes stériles et atteignit le 22 mars la mission San Gabriel. Cette communication par terre, relativement rapide et facile, entre le Nouveau Mexique et la Nouvelle Californie sur un espace d'environ quatre-vingt lieues permettait d'éviter tous les aléas et toutes les lenteurs des communications par mer. L'autre expédition eut lieu par mer. Le ministre espagnol à Saint-Pétersbourg ayant averti son gouvernement des intentions russes sur l'Océan Pacifique, ordre fut donné au capitaine majorcain don Juan Perez d'explorer la côte jusqu'au 60e degré. Le 11 juin 1774 la frégate *Santiago* quitta Monterrey et vers le 14 juillet atteignit le 55° ; elle signala des côtes qui doivent être celles des Iles Charlotte et du Prince de Galles en Colombie britannique ; plusieurs fois elle fut entourée de canots portant jusqu'à vingt indigènes, tant hommes que femmes, vêtus de peaux bien préparées, de chapeaux bien tressés, pourvus de quelques instruments de fer ; les marins troquèrent avec ces sauvages qui les invitaient à terre. Mais, soit par suite d'un temps défavorable, soit par suite de la nature inhospitalière du rivage, la frégate ne put aborder sur aucun point. Le 27 août, Perez rentra au port sans renseignements plus précis que ceux que consignèrent en leurs journaux de bord les PP. Crespi et Tomas de la Peña. En octobre 1775 il mourut en mer.

*
* *

En 1775, n'en eurent pas moins lieu d'importantes explorations par mer. Lorsque la frégate *Santiago* et les deux transports *San Antonio* et *San Carlos*, partis de San Blas le 16 mars, eurent ravitaillé San Diego, Monterrey et les autres missions de la Nouvelle Californie, le *Santiago*, commandé par Don Bruno de Hezeta, s'en fut dès le début de juin explorer à nouveau la côte septentrionale. Une petite goëlette l'accompagnait pour l'exploration minutieuse des estuaires et des baies. Ainsi fut découverte

Digitized by Google

le 9 juin la baie de Santísima Trinidad qui porte encore ce nom : sur un haut promontoire facile à défendre Hezeta prit solennellement possession, au milieu d'une grande affluence d'Indiens favorables, de ce riche pays boisé et giboyeux. Le 13 juillet, par 47° 23′, il prit encore possession d'une Rada de Bucareli (Grenville Harbour) dans la froide région maintenant dénommée Alaska où il fut le premier Européen à atterrir. Des Indiens au teint clair, aux cheveux roux, vêtus de peaux bien tannées, ornés d'anneaux de cuivre au nez et aux oreilles, armés de flèches et de lances à pointes de silex, lui firent bon accueil, puis traîtreusement massacrèrent cinq matelots. Le 30 juillet disparut la goëlette. Après avoir atteint le 49° 30′, Hezeta fut, le 10 août, contraint par les vents contraires et le scorbut à revenir ; le 17, il baptisa Baie de l'Ascension l'embouchure de la Columbia et le 29 rentra à Monterrey.

La goëlette ne s'était pas perdue. Hardiment elle poussa jusqu'au 58° où elle signala en plein Alaska le bon hâvre de Nuestra Señora de Los Remedios (Klocachef Sound) ; puis, ramenée aussi par les vents et le scorbut, elle prit par le 55° possession du Bucareli Sound qu'habitaient des Indiens au teint clair et aux traits réguliers. Chemin faisant, son capitaine rectifia tout le dessin de la côte, mais prit à tort pour une entrée du golfe de San Francisco la « baie du capitaine Bodega (Bodega Bay) ». Le retour à Monterrey n'eut lieu que le 7 octobre.

Dès le 27 juillet Jean Manuel Ayala avait quitté Monterrey à bord du *San Carlos* pour aller explorer à fond la mystérieuse baie de San Francisco. Il fut le premier Européen qui en franchit l'entrée, *the Golden Gate*, et sans peine en pleine nuit. Pendant quarante jours il en explora les deux bras ; il en rapporta, outre une bonne carte, l'opinion encourageante que c'était « le meilleur de tous les hâvres de la Nouvelle Espagne, et non pas même un seul hâvre, à vrai dire, mais plusieurs que commandait une seule entrée ». Il rentra à Monterrey le 22 septembre après avoir vainement attendu l'expédition qui devait venir par terre collaborer à la fondation du préside et de la mission.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'en ce même jour du 22 septembre qu'arriva à la pointe sud de l'entrée l'expédition de Bruno Hezeta (seize hommes dont deux Franciscains) hâtivement partie de Monterrey le 14. Vainement elle alluma des feux, conformément aux prescriptions d'une lettre déposée au pied de la croix : pas de réponse. Elle dut rentrer le 1er octobre.

Mêmes lenteurs et même mésentente sur terre retardaient indéfiniment la fondation du préside et des missions de San Francisco, tant désirée par le vice-roi Bucareli et par les Franciscains. Celui-là en 1773 avait eu beau ordonner et même ordonnancer l'envoi de cent mules du continent en Nouvelle Californie, il n'en parvint que quatre-vingt-neuf, sur lesquelles le commandant Rivera en préleva une quarantaine pour ses soldats ; si bien qu'il n'en resta qu'une autre quarantaine pour les missions. En août 1775, sur les instances des Pères « presidente » et « guardian », on s'était décidé à créer entre San Diego et San Gabriel une nouvelle mission, San Juan Capistrano, sur le site de San Luis Rey. Après la prise de possession, tout allait pour le mieux avec le concours des indigènes, lorsque survient la nouvelle que dans la nuit du 4 novembre deux groupes de quatre cents Indiens chacun avaient menacé le préside de San Diego et incendié la mission voisine, tuant un Franciscain, Fray Luis Jayme, et deux autres Espagnols et blessant quatre soldats ; d'où suspension de toutes entreprises nouvelles.

Cependant sur l'ordre du Vice-Roi qui voulait avoir à San Francisco un fort, un port et deux missions, le lieutenant-colonel Anza levait et équipait dans les provinces continentales de Sinaloa et de Sonora vingt-cinq soldats et leurs familles et autant d'autres familles que possible. A chaque famille étaient promises, dès le jour de l'enrôlement, deux années de paye, cinq années de rations, et quantité de bétail, de mules et de chevaux. Le 29 septembre Anza part de San Miguel de Horcasitas avec son escorte de trente soldats, marche vers Tubac, traverse plus au nord qu'en 1774 la Gila et le Colorado et franchit toute la dure région de déserts et de montagnes. Le

Digitized by Google

4 janvier 1776 il arrive à San Gabriel juste à temps pour contenir les Indiens révoltés.

Chez les Yumas, il avait laissé sans escorte deux Franciscains en vue de la création d'une mission. Fray Francisco Garcés profite de ce séjour pour remonter seul le Colorado, parcourir le désert de Mojave et arriver à son tour à San Gabriel ; puis il repart toujours seul par les montagnes et par le Mojave pour atteindre le confluent du Colorado et de la Gila : « Pareil exploît d'exploration fut rarement accompli par un homme seul ».

L'année 1776 vit enfin la fondation de San Francisco, tant désirée et tant retardée. En une nouvelle expédition préalable, le lieutenant José Joaquin Moraga, qui devait en être le vrai fondateur, va en mars avec huit soldats de Sonora et deux de Monterrey reconnaître à nouveau le pays : il décide d'établir le préside près de la falaise blanche au sud de l'entrée. Le 17 juin, il repart avec un sergent, trois caporaux, dix soldats et leurs familles, six colons et leurs familles, dont quelques femmes enceintes et des enfants en bas âge. Il est accompagné de deux Franciscains, Fray Palou et Fray Cambon que suivent deux serviteurs et trois néophytes. Un cheptel de plus de deux cents têtes de bétail est escorté de muletiers et de bouviers. Malgré une lenteur inévitable en ce pays neuf, tout s'accomplit sans contre-temps ; le 17 août arrivent par mer les secours et renforts du *San Carlos*.

Après avoir campé sous la tente, on se mit, avec l'aide même des indigènes empressés et dociles, à bâtir dans le grand corral palissadé du préside église, caserne, entrepôts et habitations de bois. On fit mieux encore : malgré l'absence de tout ordre à ce sujet, on organisa près de la Lagune de Los Dolores la mission elle-même où furent installés, avec les deux moines, cinq soldats et leurs familles, un colon et sa famille, trois serviteurs et une partie du cheptel. Presque tout fut fini vers la mi-septembre. Le 17 eut lieu la prise de possession solennelle ; le 8 octobre fut consacrée l'église de la mission qui subsiste encore de nos jours, — le plus antique monument de San Francisco. Puis, à nouveau, par eau et par terre,

Digitized by Google

on explora le fond de la baie et l'on remonta le San Joaquin. Lorsqu'en novembre vint le commandant Rivera, il fut surpris de voir déjà organisée la mission de Los Dolores qu'il n'avait pas encouragée ; il feignit de s'en réjouir.

Brouillé avec le lieutenant-colonel Anza, le gouverneur Rivera s'était, en effet, brouillé aussi avec les Franciscains, à tel point qu'il fut excommunié ; disgrâcié, il dut retourner à Loreto en Vieille Californie prendre la place du gouverneur Don Felipe Neve promu gouverneur des deux Californies. Avant son départ, il n'en présida pas moins en septembre 1776 à la réorganisation de la mission de San Diego où il envoya douze soldats, et à celle de San Juan Capistrano où il en envoya onze, amenés de Vellicata par Pedro Fagés sur l'ordre du Vice-Roi toujours zélé pour ces nouvelles colonies. En novembre un incendie, causé par les indigènes, faillit détruire la mission de San Luis ; mais en janvier 1777 fut créée au fond de la baie sud de San Francisco, sur la rivière de Nuestra Señora de Guadalupe, la mission de Santa Clara, rivale de celle de Los Dolores.

Cette active colonisation du nord amena le nouveau gouverneur Felipe Neve à s'établir lui-même dans le préside plus septentrional de Monterrey où vint bientôt relâcher le navire de Manille. Pour ne plus dépendre du ravitaillement par mer de San Blas à San Diego ou même à San Francisco, il créa en novembre 1777 près de Santa Clara le pueblo de San José où, dans une plaine fertile sur la rive droite de la Guadalupe, il établit d'abord cinq colons et cinq soldats, avec leurs familles, amplement pourvus de bétail de toute sorte et de tous instruments agricoles nécessaires ; sur le champ commencèrent les cultures. Une nouvelle expédition de deux frégates, la *Princesa* et la *Favorita*, sous le commandement d'Ignacio Arteaga, poussa même jusqu'au 60°, y découvrant la baie de Nuestra Señora de la Regla (Strait of Anian), et y chercha le fameux passage du Nord ; puis, par le 59°, elle prit possession du hâvre de Santiago.

Alors vinrent de dures années de guerre : l'Espagne

Digitized by Google

prenait parti contre l'Angleterre dans la guerre de l'Indépendance. Mal ravitaillées, les missions de Californie souffrirent de la faim ; les Yumas du Colorado se soulevèrent et massacrèrent les missionnaires dont l'héroïque P. Garcés, les soldats, et presque tous les hommes des deux récentes missions de Purísima Concepción et de San Pedro y San Pablo ; il fallut trois expéditions pour les soumettre et les forcer à rendre les captifs. Dans le voisinage du détroit de Santa Bárbara, deux nouvelles missions n'en furent pas moins fondées en avril et mai 1782, San Buenaventura et Santa Bárbara avec préside en cette dernière. En 1784, la mission de Dolores, ayant procédé à 408 baptêmes, comptait déjà 260 néophytes, 614 têtes de bétail, 360 chèvres et moutons, 39 juments et poulains, 16 mules et 12 chevaux ; elle récolte en abondance froment, orge, maïs, pois, fèves et lentilles. Ce fut de Californie même que les deux transports, *San Carlos* et *San Antonio*, allèrent porter aux Philippines, en même temps que la nouvelle de la guerre, un subside de 300.000 pesos.

Malgré tant de succès, les Franciscains n'en furent pas moins longtemps menacés d'être chassés par les Dominicains de cette Nouvelle Californie qu'ils avaient organisée, comme ils l'avaient été de l'Ancienne qu'ils avaient vainement entretenue. En septembre 1784, le « presidente » Serra meurt à la peine. Palou, qui, inquiet, fatigué et malade, demandait son rappel, est mis en demeure d'accepter pendant deux ans cette lourde succession. Enfin en 1786 il rentre à México où trente-quatre années d'apostolat le font élire Père gardien du Collège de San Fernando ; il ne tarda pas à y mourir.

Sa double histoire : *Noticias de Nueva California* écrites de 1773 à 1783 à Carmelo et à Dolores, et *Vida del Padre Serra* achevée à México, constitue l'un des premiers et des principaux monuments historiques de la Nouvelle Californie. En ces vivantes chroniques écrites sur les lieux même au cours des événements par celui-là qui en fut l'un des principaux dirigeants, on voit, avec autant de précision que d'intérêt, après l'ingrate tâche de succes-

Digitized by Google

sion en Vieille Californie, la belle œuvre d'exploration, de colonisation et surtout d'évangélisation accomplie par les Espagnols et en particulier par les Franciscains en cette magnifique région qui allait devenir l'un des plus fameux El Dorado du monde et qui reste l'un des plus beaux États de l'Union Américaine. En ses quatre superbes volumes, enrichis d'une bienveillante préface biographique, d'un savant appareil de notes et d'appendices et d'un bon choix d'illustrations, le Professeur Herbert E. Bolton, de l'Université de Columbia, a rendu pleine justice à cette grande œuvre civilisatrice dont maintenant bénéficie amplement son riche pays.

ÉMILE LAUVRIÈRE.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Édouard Schneider. *Sur les traces de saint François. Le petit Pauvre dans ses ermitages*. — Paris, B. Grasset, 1927. In-8°, xvi-303 p.

Dans ce charmant volume qui s'ouvre sur une photographie où l'on voit l'auteur, en cabriolet, avec deux Pères Conventuels, au bas de la basilique d'Assise ; dans ce volume, disons-nous, on ne doit pas s'attendre à trouver l'idéal complet de saint François. M. S. s'est attaché de préférence à un côté de sa vie. Il le recherche dans ses périodes de retraite, après les mois de prédication intense, et il nous conduit ainsi à la Rocca entre Assise et Pérouse, à Sterpeto où le saint avait fait halte, à Farneto où un bâton planté en terre sur son ordre était devenu un cyprès verdoyant. Un deuxième chapitre nous conduit dans une ile du lac Trasimène, témoin d'un carême de l'Assiate. A la suite viennent les ravissantes descriptions de la vallée de Spolète, « Spolète la franciscaine », du val de la Nera, et du pays de Rieti. C'est le coin le plus riche en souvenirs franciscains : Greccio, La Foresta, Poggio Bustone, Fonte Colombo. Après avoir pénétré dans les couvents agrestes de la vallée tibérine, Borgo San Sepolcro, Montecasale, on arrive à l'Alverne, le calvaire de saint François. Johannès Joergensen et Louis Gillet nous avaient déjà décrit bon nombre de ces ermitages et de ces sanctuaires, mais M. S. a une manière à lui, très personnelle, de les montrer sous des aspects nouveaux. Livre reposant, où l'érudition discrète et très avertie se dissimule habilement sous le charme du style.

François de Sessevalle.

P. Burkhard Mathis, O. M. Cap. *Die Privilegien des Franziskanerordens bis zum Konzil von Vienne* (1311) *in Zusammenhang mit dem Privilegienrecht der früheren Orden dargestellt*. — Paderborn, F. Schöning, 1928. In-8°, xvi-179 p.

L'auteur de cette étude a voulu, en présentant un tableau synthétique des privilèges obtenus par les Frères Mineurs au cours du xiii^e^ siècle, faire ressortir clairement la position de l'Ordre franciscain dans l'Église au point de vue canonique. L'intérêt particulier du livre vient des rapprochements qu'établit à juste titre le P. Mathis entre les coutumes monastiques anciennes et l'évolution des Ordres mendiants. Il a eu le grand mérite de démontrer, de façon plus évidente qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, combien il est dangereux et injustifié

Digitized by Google

de découper en tranches les grandes périodes de l'histoire religieuse, et de considérer que toute idée nouvelle engendre une complète transformation.

On sait depuis longtemps comment, malgré l'opposition de saint François et son interdiction réitérée de solliciter des privilèges en cour de Rome, ses fils ont été peu à peu entraînés à s'accommoder de l'état de fait dont jouissaient la plupart des monastères et à profiter de leur faveur, tant auprès des papes que des puissants laïques, pour se créer une situation exceptionnelle dans l'Église. Rien ne montre mieux cette évolution que l'exposé méthodique du P. Mathis dans sa sécheresse juridique. Il étudie successivement tous les privilèges spirituels et temporels des anciens Ordres et montre comment ils ont été revendiqués et accrus par les Mendiants. Il insiste surtout sur l'exemption de l'autorité diocésaine, qui est en effet le point essentiel, et sur les droits de prédication et de confession, qui ont été la cause principale des querelles entre réguliers et séculiers On voit là clairement la continuité et la similitude de l'effort des deux Ordres frères et rivaux, des Mineurs et des Prêcheurs, dans la conquête des faveurs ecclésiastiques. Les chapitres sur les impôts et sur le droit de sépulture, où l'auteur précise et coordonne des faits en général assez peu connus, sont également intéressants.

Ceci dit, il faut bien convenir que l'ouvrage du P. Mathis, tout utile qu'il soit, ne nous satisfait pas complètement et présente même des lacunes assez graves. C'est, trop exclusivement, une étude de droit canonique, où l'auteur envisage les questions beaucoup plus du point de vue juridique que du point de vue historique, et surtout laisse presque entièrement de côté les discussions théologiques qui ont accompagné l'octroi des privilèges. Sans faire un exposé complet des discussions sur l'interprétation de la règle franciscaine, il aurait été bon de les rappeler de temps à autre. Le chapitre sur la prédication et la confession est, de ce fait, très insuffisant.

D'autre part, ce livre est, en bonne partie, de seconde main. On ne trouve là, bien entendu, aucun document nouveau ; l'auteur ne s'est servi que de sources publiées déjà assez connues, et se borne le plus souvent à utiliser les études antérieures. C'est presque inévitable pour un manuel de ce genre, mais encore faudrait-il bien choisir ses auteurs. Or, il y aurait bien des critiques à faire à la bibliographie ; la littérature citée est presque exclusivement de langue allemande, et le P. Mathis accorde une confiance exagérée à certains traités de droit ou à certaines compilations d'histoire franciscaine qui sont loin de faire autorité. Signalons aussi que les qualités essentielles d'un manuel, précision et concision, lui font défaut. Le style de l'auteur est parfois confus et presque toujours diffus. Au point de vue matériel, il y a un grave reproche à faire à la présentation de l'ouvrage, reproche qui ne vise du reste pas le P. Mathis seul : c'est une déplorable habitude que de rejeter toutes les notes à la fin. Les avantages typographiques de ce système doivent être médiocres, et le lecteur en est

Digitized by Google

considérablement gêné. C'est d'autant plus dommage que l'auteur a généralement apporté beaucoup de soin dans les détails. (Relevons cependant un lapsus p. 114 : *Johannes de Polliaco* est traduit, on ne sait pourquoi, par *Pouix*, au lieu des formes usuelles *Pouilly* ou *Pouilli*). Malgré toutes ces réserves, on peut considérer ce travail consciencieux comme une utile contribution aux études franciscaines.

M. D'ALVERNY.

JEANNE ANCELET-HUSTACHE. *Les Clarisses*. (Collection « Les grands Ordres monastiques » publiée sous la direction d'Édouard SCHNEIDER, VI). — [Paris, B. Grasset, 1929]. In 8°. XI-237 p.

Deux parties dans ce livre suavement écrit. La première, « Aperçu historique » (p. 3-109), concerne la substance des vies de sainte Claire et de sainte Colette, avec le résumé succinct des événements qui séparent les deux saintes, du XIII^e^ au XV^e^ siècle, et de ceux qui suivent l'abbesse de Besançon jusqu'à nos jours. Le tout puisé aux meilleures sources. — La deuxième partie, la plus neuve et la plus vivante, consiste dans une enquête personnelle de M^me^ Ancelet auprès des monastères de Clarisses Colettines (p. 113-237). Dix chapitres retracent la vie de ces pieuses recluses. « La journée d'une Clarisse » (p. 151-164) n'est pas le moins intéressant. Nous connaissons suffisamment les observances des moniales de sainte Claire pour affirmer que les détails relatés sont rigoureusement vrais. En particulier, la page relative à la bibliothèque (p. 167) ne sera pas démentie. Elle « n'est pas toujours bien fournie ni bien composée. Certains livres sont encore lus aux cloîtres, alors que les librairies les plus saint-sulpiciennes n'oseraient pas les offrir à leurs clients. Les moniales âgées ne s'en effarouchent pas, non plus que celles qui appartiennent à un milieu social très humble. Il est admirable que les autres puissent aller jusqu'au bout de ces pages capables de faire chanceler une foi moins robuste, de même que des artistes peuvent prier devant certaines statues : la piété forte sait trouver son objet au delà de la phrase illisible ou du plâtre badigeonné... Heureusement, à côté de ces platitudes, un fonds solide se retrouve presque partout... » On saura gré à M^me^ Ancelet d'avoir uni tout le souci de la vérité à tant de sympathie. Il ne manque à ces pages que d'avoir connu la toute dernière des saintes Clarisses, la petite Écossaise Marguerite Sinclair, morte en 1925, qui remplit déjà le monde de sa vie admirable de jeune fille et du bruit de ses prodiges.

Fr. ANTOINE DE SÉRENT.

RUDOLF WALZ. *Das Verhältnis von Glaube und Wissen bei Roger Bacon*. — Freiburg (Schweiz), St. Paulusdruckerei, 1928. In-8°, XIV-131 p.

Ce travail est une thèse de doctorat soumise à la Faculté de philo-

Digitized by Google

sophie de l'Université de Fribourg. De la thèse, elle a toutes les caractéristiques : sujet de tout repos ; classification scolaire des solutions possibles proposée au début de l'ouvrage, analyses de textes aboutissant à loger Roger Bacon dans l'une des classes prévues. M. R. Walz a appris de ses professeurs qu'il y a trois conceptions différentes des rapports de la foi et de la raison au temps de Bacon : le traditionalisme (type : Henri de Gand), le rationalisme (type : Siger de Brabant) ; la solution moyenne (type : Thomas d'Aquin). Ceci dit, tout l'ouvrage consiste à prouver que Roger Bacon rentre dans la première catégorie : « Roger ist Traditionalist » (p. 130), voilà la conclusion. On s'en doutait.

Il y aurait quelque cruauté à rendre l'auteur responsable d'une méthode qu'il n'a peut être pas choisie, mais il faut bien dire qu'elle ne vaut rien. L'histoire ne consiste pas à définir dogmatiquement les solutions possibles des problèmes et à classer ensuite les philosophes en leur attribuant une des solutions ainsi définies. On ne peut pas plus écrire l'histoire *a priori* qu'on ne peut écrire la zoologie *a priori*. C'est le contraire qu'il faut faire et les solutions des problèmes doivent être induites de l'étude des systèmes, non déduites de l'analyse des idées. Pourquoi ? Parce que l'historien qui réfléchit dans son cabinet n'est pas plus capable de deviner quelles ont été les solutions possibles ou réelles d'un problème, qu'un zoologiste ne peut décrire d'avance ces espèces animales dans l'espoir que les individus réels qu'il observera ensuite viendront se ranger d'eux-mêmes dans les cadres de sa classification. La matière historique, en histoire des idées comme ailleurs, est d'une richesse imprévisible ; il faut explorer avant de décrire et décrire avant d'interpréter. M. R. Walz ne l'a pas fait ; on sent, à mainte page de son livre, qu'il eût été capable de très bien le faire, mais il a mieux aimé suivre des classifications toutes faites sans paraître se douter qu'une telle manière de faire puisse être contestée. Une seule fois, dans sa Préface (p. IV), l'auteur a fait allusion à la méthode du « rein historisches Verstehen und Erklären », et c'est pour la condamner. Chacun, dit-il, introduit sa manière de voir dans les problèmes ; oui, mais l'histories y introduit une manière de voir historique et celui qui en introduit une autre, dans la mesure même où il le fait, cesse d'être un historien. La méthode suivie par M. R. Walz produit des collections d'exemples pour illustrer un cours de philosophie dogmatique ; elle permet de citer R. Bacon en illustration de ce qu'est le traditionalisme ; la vraie méthode historique, au contraire, précisément parce qu'elle est historique, enrichit notre connaissance de ce qu'est la philosophie. En histoire de la philosophie, c'est le véritable historien qui est le meilleur philosophe. M. R. Walz est jeune et bien doué, il a encore le temps de s'en apercevoir.

Étienne Gilson.

Digitized by Google

M. D. Roland-Gosselin O. P. *Le « De ente et essentia » de S. Thomas d'Aquin* (Bibliothèque thomiste VIII). — Le Saulchoir-Kain (Belgique), 1926. In-8°, xxx-220 p.

Ce livre nous offre un texte du « De ente et essentia » soigneusement établi d'après les manuscrits parisiens et annoté (p. 1-48), puis une double série d'études (p. 49-206).

L'introduction (p. xv-xxx) nous expose l'occasion et l'objet de l'opuscule « De ente et essentia », dont l'authenticité n'a jamais été contestée, et en résume la doctrine. Il a été composé dans les toutes premières années de l'enseignement de saint Thomas, avant même qu'il ne fût Maître, c'est-à-dire au temps où bachelier il commentait les livres des *Sentences*, soit entre les années 1254 et 1256. On peut même préciser et dire qu'il a été écrit avant le commentaire du II^e^ livre des *Sentences*.

La première série d'études (p. 49-134) est consacrée au principe d'individualité. L'auteur y passe en revue les philosophes Aristote, Porphyre, Boèce, Avicenne et Averroès, puis les théologiens Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, saint Bonaventure, Roger Bacon, Albert le Grand, enfin saint Thomas et ses premiers disciples et adversaires.

Selon Aristote, dans les substances matérielles, c'est la matière qui individualise. Boèce, lui, explique l'individuation par les accidents ; il est à noter qu'il emploie le verbe *designare* dont on fera un grand usage dans la suite. Cf. *materia signata*. Avicenne s'en tient à Aristote, tandis qu'Averroès cherche le principe d'individualité dans les dimensions indéterminées, opinion que Roger Bacon critiquera. Le R. P. passe ensuite aux théologiens. « La synthèse théologique, dit-il, qui s'élaborait au XIII^e^ siècle à l'aide d'une philosophie strictement rationnelle, demandait que chaque problème étudié le fût en tous les ordres ». Aristote avait proclamé la matière principe d'individuation. Ce principe expliquerait-il l'individualité de l'âme, de l'ange et de Dieu ? Rendrait-il compte de la diversité et de la richesse de la création ? L'explication des mystères, par ex. de l'Incarnation, de la transubstantiation, pourrait-elle s'en accommoder ? C'est avec ces préoccupations que les théologiens étudièrent le problème de l'individuation. L'opinion commune et traditionnelle admettait la matière, une matière tout au moins spiritualisée, dans l'âme et dans les anges, et enseignait que ceux-ci étaient autant d'individus d'une même espèce. Au contraire, saint Thomas pour qui chaque ange forme une espèce, refusait d'admettre une matière dans les esprits. Il était en ceci d'accord avec Guillaume d'Auvergne qui d'ailleurs ne s'explique pas sur le principe d'individualité. Alexandre de Halès qui admet la matière dans les âmes et dans les anges, voit dans la matière la raison de la multiplicité numérique des substances matérielles. De quelle façon ? il ne le précise pas. Jean de la Rochelle, disciple assez indé-

Digitized by Google

pendant d'Alexandre, affirme l'immatérialité de l'âme et des anges; sur la question du principe d'individuation, il dépend d'Avicenne : l'humanité est individualisée par la matière. Pour saint Bonaventure, l'individuation provient de l'union actuelle de la matière et de la forme. Il est bien difficile de discerner la vraie pensée de Roger Bacon. Selon Albert le Grand, qui a d'ailleurs évolué, le principe d'individualité serait la matière en tant que sujet premier de ce qui est. Saint Thomas également a varié : il vit d'abord le principe d'individuation dans la matière « désignée » ou les dimensions déterminées; ensuite, s'écartant d'Avicenne pour se rapprocher d'Averroès, il le chercha dans les dimensions indéterminées; enfin il revient à sa première opinion. Il enseigne donc en définitive que la matière et les dimensions qui la déterminent sont le double principe de l'individualité des substances matérielles. Cependant l'âme réparée conserve son unité individuelle, car si le corps est bien au principe de l'individualité des substances matérielles, il n'en commande pas l'achèvement. Quant aux anges, ils sont de pures formes et constituent chacun une espèce.

Après saint Thomas, tandis qu'Henri de Gand prétendait qu'une négation, une double négation, suffisait comme principe d'individualité, Siger de Brabant, disciple d'Averroès, tenait pourtant la théorie du docteur Angélique. D'autre part, Jean Olieu manifeste la continuité entre son maître, saint Bonaventure et Duns Scot. Le R. P. s'occupe alors de deux écrits, le *De principio individuationis* et le *De natura materiae et dimensionibus indeterminatis*, qu'on attribue généralement à saint Thomas. Il leur dénie cette origine, en quoi il est d'accord avec son collègue, le P. Mandonnet, contre Mgr Grabmann.

Dans la seconde partie, il étudie la distinction entre l'essence et l'existence (p. 135-206). Il interroge ici encore philosophes et théologiens. il lui paraît hors de doute que la première origine philosophique de la distinction réelle se trouve dans la logique aristotélicienne. Cependant à la question : la netteté de cette distinction logique entre l'essence et l'existence a-t-elle suggéré à Aristote leur distinction réelle? il répond négativement et plus loin il écrit que, dans la métaphysique du Stagyrite, il n'y a pas place pour une distinction entre l'essence des êtres immatériels et leur existence. Mais ceux qui dans la suite l'admirent, pour les êtres créés restèrent fidèles, dit-il, aux principes du grand philosophe (p. 137 ss.). Boèce se tait sur la distinction de l'essence et de l'existence. L'auteur du *De causis* ne parle que de la distinction de forme et d'être. Avicenne distingue l'existence de l'essence mais va jusqu'à dire que l'existence est accidentelle à l'essence; il fut contredit par Averroès.

Guillaume d'Auvergne enseigne clairement la distinction réelle. C'est lui, semble-t-il, qui inaugure cette doctrine dans la théologie latine ; il le fait sous l'influence combinée de Boèce et d'Avicenne. Le R. P. ne consacre que quatre pages à l'école franciscaine, c'est-à-dire à Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, saint Bonaventure et

Digitized by Google

Roger Bacon. et ne tire rien au clair. Albert le Grand qui sur cette question a beaucoup varié, n'a pas su unifier sa pensée; saint Thomas au contraire a une doctrine ferme dès le début. Le créé, comme tel, exige une essence distincte de son être et cette distinction est réelle. Saint Thomas en effet dépend d'Avicenne et, du reste, s'il « avait soupçonné que sa doctrine pût être interprétée d'une simple distinction de raison, si surtout saint Bonaventure ou Peckham avaient pensé pouvoir lui attribuer une telle manière de voir, nous le saurions bien : la controverse qui fut parfois si chaude entre les deux écoles, n'aurait pas laissé, sans le faire valoir, un tel argument » (p. 199). Les attaques d'Henri de Gand et de Richard de Mediavilla à ce sujet en sont la preuve. Pierre de Tarentaise suit le Docteur Angélique et Siger de Brabant, tout en combattant saint Thomas, lui fait plus d'uue concession. Il apparait clairement, conclut le R. P. (p. 205), que les contemporains du Docteur Angélique, adversaires ou disciples, n'avaient aucun doute sur sa pensée.

Ce travail, fait avec critique et loyauté, bien qu'il ne nous apporte pas grand chose de neuf, ne manquera pas d'intéresser ceux qui se livrent à l'étude de saint Thomas et des problèmes scolastiques. La table des citations et la table analytique, qui terminent l'ouvrage, le rendront encore plus utile et agréable aux lecteurs.

P. Étienne Bihel, O. F. M.

J. Périnelle, O.P. *L'Attrition d'après le Concile de Trente et d'après saint Thomas d'Aquin* (Bibliothèque thomiste X). — Le Saulchoir-Kain (Belgique), 1927. In-8°, 152 p.

Cet ouvrage est le premier de la section théologique de la Bibliothèque thomiste.

L'Auteur n'a pas voulu étudier l'attrition sous tous ses aspects; son dessein a été plus modeste : rechercher si l'attrition requiert comme motif un certain amour de bienveillance envers Dieu. Il est pour l'affirmative et prétend prouver sa thèse en examinant selon « la meilleure méthode de travail historique » l'enseignement du Concile de Trente et celui de saint Thomas.

Il montre d'abord comment se posait la question de l'attrition avant le Concile. Pendant onze siècles, dit-il, on unit toujours repentir et amour, mais sans songer à étudier spécialement le cas du sacrement de Pénitence et les difficultés qu'il soulève. Lorsqu'on commence à le faire, au XIIIe siècle, on exige d'abord pour l'absolution un acte de contrition inspiré par la charité, soit la contrition que nous appelons parfaite : ainsi Pierre Lombard, Albert le Grand, Alexandre de Halès et saint Bonaventure.

Dans la suite, les avis furent divisés. Tandis que certains nominalistes prétendaient que l'attrition née de la pure crainte de l'enfer suffisait, d'autres auteurs estimaient suffisante et nécessaire l'attrition à laquelle se mêlait un certain amour de Dieu : c'était, dit le R. P.,

Digitized by Google

l'opinion des thomistes. Après ce raccourci vraiment trop sommaire, il en vient aux attaques de Luther et au cardinal Cajétan, le seul qu'il cite parmi les théologiens « les plus influents » qui préparèrent le Concile, et qui au fond a compliqué les choses avec sa *contrition informe!* Il partage en trois catégories les théologiens catholiques au moment où le Concile de Trente va se prononcer contre Luther qui condamnait le repentir inspiré par la crainte ou des motifs intéressés. Les Dominicains François de Vitoria, Melchior Cano et, en partie, Dominique Soto sont d'avis que l'attrition basée sur la crainte suffit pour l'absolution ; à l'opposé certains requièrent la contrition parfaite ; enfin d'autres en majorité demandent et estiment suffisante l'attrition unie à un certain amour qui n'est pas la charité. Selon le R. P., les Pères du Concile aussi bien dans la sixième session (1547) sur la justification que dans la quatorzième (1551) sur la Pénitence, écartent sans la condamner l'opinion rigoriste qui accorde trop peu au sacrement en exigeant la contrition parfaite ; ils ne sont pas non plus favorables à la thèse « libérale » qui se contente de la pure attrition ; ils ont au contraire favorisé la thèse dite modérée, celle de l'attrition d'amour.

Un chapitre (IV) rappelle les discussions qui surgiront après le Concile et le Décret d'Alexandre VII (1667) qui imposa la modération et le calme à tous, défendant de censurer l'opinion des adversaires. Les uns niaient et les autres affirmaient la nécessité d'un acte d'amour de Dieu avec l'attrition conçue par la crainte des peines.

Dans la seconde partie qui comprend cinq chapitres, l'Auteur expose la doctrine de saint Thomas ou plutôt y cherche la confirmation de la thèse qui lui tient au cœur. Et pourtant le Docteur Angélique ne traite pas de l'attrition (ni de la contrition) dans sa *Somme* : la mort l'en a empêché (p. 79 s.). Dans aucun de ses autres ouvrages il n'a étudié directement ou *ex professo* le problème qui nous occupe. Le R. P. reconnaît la légitimité de l'amour de convoitise, mais le déclare impuissant « à engendrer seul une attrition véritable ». Il veut qu'on y ajoute un certain amour de bienveillance ; il est vrai qu'il le trouve assez facilement uni à l'attrition, car celle-ci suppose quelque espérance et, à son avis, « le pécheur qui espère en Dieu ne le regarde pas en réalité comme il regarderait un bien purement utile. En sa convoitise même, il Lui laisse son rang de Bien souverain et reconnaît en Lui la source de toute perfection. Il ne se préfère pas à Lui » (p. 131). L'espérance, bien qu'encore convoitise, dispose donc le cœur à l'amour de bienveillance. Or, d'après lui, l'amour de bienveillance est distinct de l'amour d'amitié et, tandis que celui-ci donne la contrition parfaite, l'autre ne produit que l'attrition requise et suffisante pour l'absolution. Son opinion est certainement celle que défendit Billuart avec quelques autres thomistes. Mais nous ne pouvons reconnaître en cette thèse la doctrine du Concile de Trente, quoi qu'il en soit du Docteur Angélique. Nous donnons raison à ceux qui, avec saint Alphonse de Liguori, regardent

Digitized by Google

comme suffisant avec l'attrition l'amour de concupiscence ; en outre, il n'est pas requis que cet amour soit explicite ; il suffit qu'il soit virtuel ou implicite. Si l'amour est nommé parmi les dispositions demandées du pénitent dans la sixième session du Concile, on remarquera que dans la quatorzième il n'est pas mentionné. N'est-ce pas que les Pères supposaient que ledit amour initial est compris dans les autres sentiments indiqués ? Il faut de plus se souvenir que dans le Décret d'Alexandre VII l'opinion qui niait la nécessité de l'amour est dite être alors la plus commune. D'ailleurs est-il vrai que l'amour de bienveillance soit si différent de l'amour d'amitié ? Bon nombre de théologiens estiment que l'un et l'autre ne sont qu'une seule et même charité. Si donc l'amour de bienveillance était requis, le rite sacramentel n'aurait jamais à exercer sa vertu propre.

Dans le court exposé des travaux préparatoires aux sessions du Concile, nous avons rencontré les noms de plusieurs Frères Mineurs, dont l'Auteur a soin de relever l'utile intervention, par exemple « l'éloquent et souple » C. Musso, Conventuel, évêque de Bitonto (p. 27, 35) le Général conventuel B. Costacciaro (31), le Franciscain André de Véga (21, 38), l'évêque franciscain des Canaries (26), le Franciscain français Jean *Consilii* (p. 29)..,

Nous regrettons que le R. P. n'ait pas mené son enquête simplement et sans idée préconçue ; il eût fait œuvre plus critique et plus méritoire.

P. Étienne Bihel O. F. M.

Frédéric Barbey. *Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, Échallens, Grandson*, 1390-1463. Avec sept illustrations et un tableau généalogique. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. 2e série. Tome XIII). — Lausanne-Genève-Neufchatel-Vevey-Montreux-Berne, Payot. In-8°, 396 p.

Louis de Chalon naquit et mourut à Nozeroy en Franche-Comté. Par son testament en date du 8 septembre 1462, il stipule : « Item pour ce que les Freres Myneurs du couvent que nous avons fondez en notre bourg de Nozeroy sont loigiez en pays de montaigne hors et bien loing de vignoble et que bonnement ne pourroient fyner de vin nous voulons et ordonnons que par nostre filz Loys, seigneur de Nozeroy, leur soit donné, bailley et délivrez en aulmosne, chacun an perpetuellement deans le jour de feste de Toussains, de bon vin et net de l'année, douze couhrees de vin, lequel leur voulons estre rendu audit couvent ès fraiz et missions de nostre filz Loys. Et ad ce obligeons et voulons estre obligiez nostredit filz Loys et ses hoirs et leur enjoingnons de le ainsi faire sur leurs honneurs et charge de leurs consciences et sur peine de mille livres estevenant à commectre par cellui ou ceulx d'iceulx qui sera en demeure, reffuz ou dilay de le ainsi faire et pour chacune année qu'ils y fauldront et à appliquer ès

Digitized by Google

dits cas de reffuz, demeure ou dilay, la moitié à Monseigneur le conte de Bourgoigne et l'autre moitié à très reverend pere en Dieu, l'arcevesque de Besançon, qui lors sera, et neanmoins voulons et requerons que, ladite peine non obstant et icelle exigee ou non exigee, les procureurs des cours desdits seigneurs et chascun d'eulx les facent et puissent faire contraindre realment et de fait à bailler et faire bailler, rendre et delivrer èsdits Frères Mineurs en leurdit couvent de Nozeroy ladite quantité de vin par sentence d'excommuniment et par la prinse, vendicion, sebastacion et exploit de noz biens cy apprès laissez à nostredit filz Loys, lesquelx pour ce nous obligeons et ypothequons expressement et submectons ès juridicions, compulsions, contrainctes et privileges des seelz desdis seigneurs et de leurs cours comme de chose cogneue, confessee et passee en adjugier » (p. 322-323). — La fondation de Nozeroy, en 1461, eut pour objet de réparer la destruction d'un couvent de Frères Mineurs ordonnée par le prince dans une de ses expéditions (p. 255).

C'est au couvent des Cordeliers de Genève, au printemps de 1416, que fut dressé le contrat du mariage de L. de Chalon avec Éléonore d'Armagnac (p. 201). — Le prince ayant appelé au pape Pie II d'une sentence de l'official de Besançon, il envoya à Rome un Frère Mineur à cet effet. Le compte de Guillaume Janneret, receveur de Grandson, porte cette mention : « A delivré par le mandement de feu bonne mémoire Monsr le Prince, que Dieu pardoin, donné à Noseroy le XXVIII jour de may mil IIII^{c}LXIII à frère François, Courdellier, pour aller à Romaz, auquel lieu il ala par mandement » (p. 220). — Dans son testament du 22 mai 1416, Marie des Baux, mère de L. de Chalon, donne au couvent des Frères Mineurs d'Orange une rente annuelle de 50 florins d'or pour la célébration d'une messe quotidienne pour le salut de son âme (p. 43).

Jeanne de Montbéliard, première femme de L. de Chalon, ayant remarqué dans ses nombreux voyages au pays de Vaud, et en particulier à Orbe, « l'absence d'un monastère de femmes, elle décida d'en fonder un et d'y établir des Clarisses. Dès 1426, le pape Martin V approuvait sa fondation, et si l'établissement fut retardé de quelques années encore, c'est que des difficultés avaient surgi entre L. de Ch. et ses beaux-frères. Mais l'on s'était mis aussitôt à sa construction et quatre années après, en 1430, le monastère s'élevait dans le Bourgneuf, au centre de la ville d'Orbe. Autour de la chapelle, richement dotée par la princesse, se trouvaient deux bâtiments, l'un réservé aux religieuses et l'autre aux Cordeliers que l'on avait fait venir de Nozeroy pour desservir la chapelle. Dès lors, la sollicitude de la princesse d'Orange s'attacha tout particulièrement à cette fondation. Chaque année ses aumônes venaient s'ajouter à celles que les Clarisses d'Orbe ne tardèrent pas à recevoir en abondance pour leur entretien des deux côtés du Jura. Louis aussi, à ses différents passages à Orbe, manqua rarement de leur faire offrande. C'étaient quelques muids de froment, du vin, de la cire » (p. 188). — Le 14 mai 1427, un mandement de la

Digitized by Google

princesse d'Orange, daté de Nozeroy, enjoint à Pierre de Jougne, châtelain d'Orbe, de délivrer un muid de froment à frère Aubin qui est chargé des ouvrages à faire au monastère d'Orbe (p. 188). — Le 13 septembre 1444, mention d'un reçu d'un muid de vin par « sœurs Maulx, Cordelire et abasie des seurs cordelire de l'église de Sainte-Claire d'Orbe » (p. 189). — Un reçu du 14 septembre 1435 est signé par « seur Henriette altesse [pour *abbesse*] et serviteresse des povres seurs de Sainte-Claire de Orbe ». Un autre du 27 mai 1438 est signé par « Pierre Franz de Landereaz, cordelier et confesseur des seurs cordeilleres d'Orbe ». Les Archives du Doubs E 1233, 1238, 1241, 1242, 1243, 1247, possèdent des pièces concernant le monastère... « Tandis que Jeanne [de Montbéliard] faisait acheter à Lausanne des fourrures de marte, elle chargeait son receveur d'Orbe de lui acquérir à la foire de Genève une croix d'or, la plus belle qu'il pût trouver, pour la léguer probablement à son couvent préféré » (p. 255-256). — Des deux filles de L. de Chalon « la seconde, Philippine, ...alla s'enfermer au couvent des Clarisses d'Orbe, où elle mourut en 1507 » (p. 233). — Pour mettre en sûreté le trésor du prince moribond, à Nozeroy, convoité par le sire d'Arguel, des hommes de confiance le déposèrent chez les Cordeliers d'Orbe (p. 231).

Jeanne de Montbéliard mourut à Nozeroy, le 14 mai 1445. C'est « dans l'église des Cordeliers, à Lons-le-Saulnier, que Louis prépara une sépulture à son épouse. Il lui fit élever un tombeau de marbre blanc que l'on voyait encore au XVIII^e^ siècle, dans l'endroit que l'on appelait « la crypte de Montbéliard ». Mais, en 1793, pour combler une excavation dans la ville, on jeta le mausolée à bas et avec lui disparurent les restes de la princesse d'Orange » (p. 199). L'A. en donne un dessin d'après un croquis fait au XVIII^e^ siècle et conservé à la Bibliothèque nationale.

Une autre mention franciscaine se rapporte au cardinal Pierre de Foix, O. M. Le 7 mai 1438, pour établir encore plus solidement son autorité dans le Midi et à Orange, L. de Chalon concluait avec le légat d'Avignon, un traité d'alliance qui les attachait étroitement l'un à l'autre. Ils se promettaient aide et secours en cas d'attaque. Au début de 1248, le prince acquérait du cardinal la baronnie de Caromb pour le prix de 12000 florins (p. 190, 203, 367).

Si M. Barbey avait connu l'historien de la Bourgogne franciscaine, Jacques Fodéré, *Narration historique*... Lyon 1619, il aurait pu y trouver des détails très intéressants sur les villes et les couvents de Nozeroy, d'Orbe et de Lons-le-Saulnier.

Fr. Antoine de Sérent, O. F. M.

Abbé Auguste Lemasson, *Les Actes du P. Barthélemy Oger, religieux récollet, et d'Angélique Glatin, exécutés à Saint-Malo, le 6 août 1794, publiés intégralement pour la première fois sur les documents originaux.* — Rennes, Oberthur, 1928. In-8°, 19 p.

Quand l'infatigable chercheur, M. L., publia en 1927 *Les Actes des*

Digitized by Google

prêtres insermentés de l'archidiocèse de Rennes guillotinés en 1794 (cf. *Revue d'hist. francisc.*, 1927, t. IV, p. 396), il n'avait pas encore mis la main sur les pièces originales concernant le P. Barthélemy et sa receleuse, Angélique Glatin. Il les a découvertes aux Archives d'Ile-et-Vilaine, dossiers du tribunal criminel d'I.-et-V., série B, Parlement. Historiquement elles permettent de rétablir dans leur véracité les interrogatoires de ces deux personnages que les historiens postérieurs avaient quelque peu arrangés. Ainsi l'abbé Guillotin de Corson, cité par le P. Achille Léon, *Saint François d'Assise et son œuvre*. Paris, 1928, p. 95-96, fait parler Angélique Glatin :

Texte Guillotin de C.	Texte A. Lemasson.
Q. — Depuis combien de temps cet ennemi de la Patrie était-il caché dans ta maison ?	Interrogée depuis quel temps il demeurait avec elle ? — Répond qu'il est inutile de le dire.
R. — J'avais le bonheur de posséder ce bon religieux depuis longtemps.	Interrogée pourquoi elle le tenait caché chez elle ? — Répond que c'est parce qu'il étoit poursuivi, qu'il vint lui demander un azile, et que, sachant qu'il n'avoit fait aucun mal, elle l'avoit reçu chez elle ; qu'elle sait que la Loi le défendait, mais qu'elle l'a fait pour sa Religion, et qu'elle le feroit encore, si cela était à faire.
Q. — Pourquoi as-tu reçu ce prêtre chez toi ?	
R. — Parce qu'il était poursuivi sans avoir fait aucun mal ; je l'ai fait pour la religion et je le ferais encore si c'était à refaire.	
Q. — Que faisait chez toi le citoyen Barthélemy ?	Interrogée que faisoit cet homme, pendant le temps qu'il a demeuré chez elle, et s'il ne disait point la messe ? — Répond qu'il décousait ce qu'elle avoit à découdre ; qu'il disait la Messe et qu'elle ne l'auroit pas gardé s'il ne l'avoit pas dite.
R. — Il faisait et je lui ai aidé à faire tout le bien que nous avons pu ; il a baptisé, il a confessé, il a marié, il a fait faire un grand nombre de premières communions.	Interrogée quels sont ceux qu'il a baptisés et mariés ? — Répond qu'il n'a baptisé personne ; mais qu'il a fait un mariage, dont on gardera le secret.

.....,.....,.....

Ces doubles citations, que l'on pourrait continuer, montrent suffisamment l'importance des *Acta sincera Martyrum* de M. Lemasson.

Fr. Antoine de Sérent.

Digitized by Google

ALBERT CHOISY. *Notes sur le couvent de Rive [à Genève]*. Dans *Étrennes genevoises*, 1928. — Lausanne-Genève, Payot (s. d.). In-8°, p. 3-27.

On trouve les Frères Mineurs à Genève en 1266. Ils appartenaient à la province de Bourgogne. De 1517 à 1535, époque de leur dispersion, ils faisaient partie de l'Ordre des Conventuels.

Le couvent devait former un ensemble assez vaste pour que le pape Martin V ait pu y demeurer pendant trois mois, après son retour du concile de Constance, en 1418. Le portail d'entrée était orné de neuf statues, entre autres de celle de saint Antoine de Padoue en l'honneur duquel était fondée une confrérie. Devant l'église s'étendait une grande place pour les prédications, couverte partiellement en 1494 et pouvant contenir quatre à cinq mille personnes. L'église elle-même devait être assez considérable, puisqu'on y mentionne quatorze chapelles fondées au XIVe et au XVe siècle. Sur une porte, à l'extérieur, était peint un saint Christophe. A l'extérieur on remarquait notamment le jubé (séparant sans doute le chœur de la nef) et supportant les orgues acquises en 1521 ; une chaire en pierre, trois chandeliers de fer pour éclairer l'église. Elle était chauffée en hiver et, par précaution contre le feu, des seaux et des seillots étaient tenus à portée.

Des diverses peintures qui décoraient l'église, l'A. mentionne un tableau représentant saint François comme un cep de vigne, d'où sortaient plusieurs sarments habillés en Cordeliers, avec cette inscription : « *Ego sum vitis vera, vos autem palmites* ». Il avait été donné en 1470 par Claude de Pesmes qui y était portraituré, et avait coûté 16 florins. Le chroniqueur François Bonivard raconte qu'en 1503 «... l'on avoit painct de fraiz auls Cordelliers de Rive ung Dieu de pitié à l'huille. A cause de la grande challeur que regnoit, les gouttes de vermillon que l'on avoit painctes autour de ses plaies fondoient, pourquoy le monde cuidant qu'il suast le sang, commence à crier : « Miracle, miséricorde, miséricorde », jusqu'à ce que le paincttre vint, qui déclara le mistère ».

Parmi les objets d'art laissés au couvent après la sécularisation, figurent « une statue de saint Maurice en argent, trois reliquaires d'argent doré, une grande croix d'argent doré avec Notre-Dame et saint Jean, deux paix d'argent doré, sur l'une desquelles était représentée l'Annonciation ; une belle croix de cristal avec des pommeaux dorés et le crucifix d'argent, dont la seule réparation avait coûté 18 florins en 1496 ; six gros « olles » pour les confréries, une belle bassine de laiton « tant que deux compagnons pouvoient porter » à deux manigles de fer, deux tapis pour mettre sur les formes (sans doute des tapisseries qu'on suspendait au-dessus des stalles), une tente de toile qu'on mettait devant le grand autel en carême... »

En dehors des chapelles de l'église, il en existait d'autres à l'extérieur, celle de la confrérie de la Fête-Dieu fondée en 1434, et celle

Digitized by Google

des Pauvres Vergogneux fondée en 1436. Mais la plus importante était celle de Notre-Dame de Bethléem, fondée par Anne de Chypre, femme du duc Louis de Savoie, entre 1547 et 1460 avec un clocher. Ce couple princier aimait beaucoup le couvent de Rive, où le duc avait déjà séjourné en 1440 et où ils trouvaient une retraite à leur vie agitée. Anne mourut le 11 novembre 1462 dans le couvent où elle résidait avec son mari (probablement dans les dépendances); elle fut ensevelie avec l'habit de l'Ordre. Le duc, mort à Lyon le 29 janvier 1465, fut enterré lui aussi dans la même chapelle, habillé en Franciscain. — L'oratoire fut saccagé en 1534, l'autel brisé ainsi que « l'image de Notre-Dame qui estoit grande et excellement belle et riche, entaillée en pierre d'albastre ».

Il existe encore à l'église Saint-Pierre un intéressant vestige des Cordeliers, la cloche « Colette à beau reson », donnée en 1459, brisée en 1472, refondue en 1473, ornée de figures artistiques, notamment d'un saint François, les mains jointes, avec les stigmates.

Nous ne dirons rien de l'Obituaire du couvent conservé à Lyon, publié en 1904, reproduit en substance dans *La France franciscaine* de 1914-1920, t. III, p. 126-127.

Comment vivaient les religieux? Les sépultures au couvent, les messes et offices d'anniversaires constituaient un certain casuel, de même que l'assistance aux enterrements dans d'autres églises, le prêt de la croix conventuelle et d'autres accessoires. De plus, la quête en nature à domicile, du moins à certaines époques de l'année, aux foires, au moment des vendanges. Quant au territoire environnant, il faisait l'objet de sept quêtes dont chacune était donnée à forfait à un frère du couvent. D'après un procès-verbal du XVI^e^ siècle, la quête du Faucigny est adjugée pour 25 florins et 5 quintaux de fromages, celle d'Annecy pour 30 florins, celle de Semine pour 20, celle de Seyssel pour 12, celle de Bonne pour 18 coupes de froment et les fromages usuels, celles de Gex et du Pont d'Arve, chacune pour 12 coupes de froment. Les quêteurs s'engageaient à rendre du froment et non des fèves, et à s'acquitter avant la Chandeleur, 2 février.

Le Conseil de ville accordait une allocation pour aider à supporter les grosses dépenses, et spécialement la réunion du chapitre provincial. En 1498 on dépensa 234 florins, 8 gros, en vin et blé; 257 florins, 8 gros, en viandes; 94 florins, en poissons; 286 florins, en pastilles, épices, oranges, huile de noix et d'olive, vinaigre, sel, *petassone* (?), beurre salé et frais, œufs, dépenses des domestiques, location d'écuelles, de plats et de verres, bois, charbon, chandelles, poules, confection des lettres de privilège de l'Ordre, bossets neufs, etc. Depuis 1430, Martin V avait autorisé les biens-fonds et rentes fixes. — Le 4 octobre on fêtait saint François; ce jour-là il y avait banquet au couvent.

Si les Frères étaient admis à demander leur subsistance aux habitants, en revanche ils devaient les nourrir au spirituel. Avec les Dominicains ils se partageaient les principales prédications de l'année,

Digitized by Google

avent et carême. Lorsque le couvent de la Rive ne pouvait pas fournir le prédicateur désiré, il venait d'un autre couvent de la province. En 1455, à la requête des Syndics et Conseil, les deux couvents s'étaient engagés à faire prêcher, chaque dimanche, dans l'une ou l'autre église. En 1506, frère Jacques de Marchepalu, docteur en théologie, se proposait de professer dans les gymnases publics les Écritures, la morale et la philosophie ; le Conseil lui accorda un traitement pour sa peine. En 1512, il prêchait à Sainte-Marie-la-Neuve. En 1525, devenu lecteur, il se proposa pour prêcher le carême de l'année suivante. Un Picard, frère *Mercatoris*, excellent littérateur, composa pour l'entrée solennelle de l'évêque, en 1510, « quelques beaux dictons... lesquelz se debvoient réciter en faisant les histoires... »

La doctrine luthérienne s'était introduite à Genève... En 1532 un Cordelier, Christophe Bocquet, avait prêché l'avent avec succès. Cependant sa doctrine paraissait suspecte au clergé et aux Franciscains eux-mêmes. Comme il prolongeait son séjour, on lui fit comprendre que sa chambre avait une autre destination, ce qui fut l'occasion d'une manifestation des luthériens au couvent ; les Cordeliers en furent quittes pour la peur.

François Coutelier, gardien de Chambéry, fut envoyé par le provincial prêcher le carême de 1534. Il dut soumettre ses sujets au Conseil de la ville. Le Conseil retrancha l'invocation de la Vierge, le Purgatoire et les prières pour les morts, ainsi que l'invocation des saints ; il lui recommanda de s'en tenir à la charité, aux œuvres de miséricorde et aux autres articles qu'il proposait.

Les événements se précipitaient. En avril 1535 le Conseil décida de loger les prédicants Farel et Viret au couvent, dans la chambre du Révérend Père suffragant (sans doute l'évêque auxiliaire souvent franciscain). Le gardien, Jacques Bernard, se laissa gagner aux doctrines luthériennes, se maria et mourut en 1539. Avec lui, Étienne de la Maisonneuve, Claude Boulard, Pierre Chapelain, Étienne Soilliet, Michel de Rages et un nommé Ennablo passèrent à la réforme.

Quant à ceux qui restèrent fidèles, on ne cite que les noms de François Vincent, Michel Ramus et François Bleye. Ils se retirèrent chez leurs frères de Chambéry.

Les apostats remirent les biens du couvent aux Syndics de la ville qui devaient assurer leur subsistance. « Mais la promesse ne fut pas suivie d'exécution ; en attendant ils durent évacuer le couvent et se contenter de la vente de quelques vêtements sacerdotaux, jusqu'à ce qu'on eût réalisé une partie des immeubles abandonnés ».

Brève, mais intéressante étude, suivie de l'indication des sources manuscrites et imprimées et terminée par la reproduction de l'ancien sceau du couvent.

François de Sessevalle.

Digitized by Google

EDUART TODA Y GÜELLE, *Historia de Escornalbou*.— Tarragone, 1926. In-8°, 303 p.

La majeure partie de cet ouvrage est consacrée au monastère de Saint-Michel d'Escornalbou en Catalogne, fondé en 1162 pour les Chanoines réguliers de Saint-Augustin. En 1574 il n'était plus habité que par un seul chanoine. Le cardinal Cervantès, archevêque de Tarragone, s'adressa en vain au provincial des Frères Mineurs de Catalogne pour continuer la communauté. Ce fut en 1580 que les Récollets fondés par le P. Ange del Paz s'y établirent. L'un d'eux, Pierre Perello, un mystique, doué d'un don de prophétie, y mourut saintement, dans l'office de gardien, en 1602. Le couvent connut une nouvelle destination en 1686, transformé qu'il fut en un collège de missionnaires pour le Mexique. Il devint autonome sous la juridiction du Commissaire général cismontain résident à Rome. Le régime du couvent était extrêmement sévère. Nous avons le règlement qu'on y devait observer pour chaque jour de la semaine au réfectoire (p. 123-125). L'auteur fait remarquer que ces pratiques exagérées ne durèrent pas longtemps. En dehors de la formation des missionnaires pour l'Amérique du Sud, le couvent servait encore de maison de retraite pour les religieux et les prêtres séculiers venaient y passer quelques jours dans la solitude. Du temps des Augustiniens, il n'était habité que par six ou sept chanoines; les Récollets n'y furent jamais plus de douze; mais les Missionnaires atteignaient la quarantaine. Une description de l'invasion des troupes françaises en Catalogne, publiée par un Frère Mineur de Barcelone en 1833, dépeint avec quelque exagération le sort du couvent d'Escarnalbou en 1811, son pillage, les mauvais traitements infligés à cinq religieux. C'est en septembre 1823 que les Franciscains furent expulsés par ordre du gouvernement espagnol, comme ayant fait de leur couvent un centre de rebellion.

M. Toda, après avoir fait l'histoire de Saint-Michel, nous donne les inventaires de l'église, des différentes pièces de la maison, particulièrement de la bibliothèque et des archives. Il relève les beaux livres choraux sur parchemin; l'un d'eux contenant les Introïts, Traits, Offertoires et Communions, porte cette note bien caractéristique du temps : « *Reliqua de tempore non ponuntur, quia non cantatur in hoc Collegio de Escornalbou 1719* » (p. 190).

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

PIERRE DE CÉNIVAL. *L'Église chrétienne de Marrakech au XIII^e siècle*. Dans *Hespéris, Archives berbères et Bulletin de l'Institut des Hautes-Études marocaines*. — Paris, Larose, 1927, p. 69-83.

Le 16 janvier 1220, cinq Frères Mineurs furent massacrés à Marrakech pour la foi. L'événement eut un grand retentissement. Les hagiographes franciscains ont prétendu que, pour venger les saints, le

Digitized by Google

ciel irrité accabla le Maroc sous une famine de cinq années, à la suite de quoi le sultan repentant accorda aux Frères Mineurs le droit de fonder cinq églises et d'avoir au Maroc un évêque à condition qu'il fût pris dans l'Ordre.

L'histoire véridique nous apprend bien qu'en 1225 le pape Honorius III fonda au Maroc une mission de Dominicains et de Franciscains, mais le premier évêque appartenait aux Frères Prêcheurs. Le repentir du sultan fut si peu sincère qu'en 1227 sept nouveaux Franciscains furent massacrés à Ceuta, et cinq autres en 1230. Les cinq églises expiatoires n'ont pas plus de réalité que la repentance du sultan. Si quelques années plus tard une église, qui paraît être restée unique dans toute l'étendue de l'empire, fut bâtie à Marrakech, c'est uniquement dans un but politique, pour donner satisfaction aux chrétiens, espagnols pour la plupart, qui prenaient du service dans les armées du sultan.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

BEDA KLEINSCHMIDT, O. F. M. *Die Basilika San Francesco in Assisi.* — Berlin, Verlag für Kunstwissenschaft, 1915-1928. Grand in-4° (40 × 30 ctm).

I. Band : *Einleitung, Geschichte der Kirche, Architektur und Skulptur, Kunstgewerbe.* — XXVIII-304 p.

II. Band : *Die Wandmalerein der Basilika, herausgegeben von* REMIGIUS BOVING, O. F. M. — 316 p.

III. Band : *Dokumente und Akten zur Geschichte der Kirche und des Klosters.* — [VI]-133 p.

Celui qui n'a pas vu la basilique franciscaine d'Assise, disait H. Taine, ne peut pas se faire une idée du moyen âge chrétien. En effet, si nos cathédrales françaises du XIII^e siècle ont été, dans l'ensemble, merveilleusement restaurées par Viollet-le-Duc et son école, l'effort de restauration n'a pu leur rendre l'ornementation intérieure détruite par l'austérité des idées jansénistes. A Assise, au contraire, l'esprit de ferveur qui émanait malgré tout du tombeau de saint François a préservé le travail artistique des siècles, en attendant le mouvement du bon goût actuel qui s'attache aux monuments franciscains.

La splendide basilique a trouvé un historien digne d'elle dans la porsonne du R. P. Beda Kleinschmidt, des Frères Mineurs de la province de Saxe, bien connu déjà par son Manuel d'art sacré. Aidé de son fidèle socius, le convers fr. Jean Schoppen, il a étudié par lui-même, de fond en combles, tous les détails de la double église. Il a revu les travaux des historiens antérieurs, interrogé les manuscrits et les archives, et, s'il n'a pas dit le tout dernier mot, il a du moins exécuté l'œuvre jusqu'ici la plus parfaite sur l'église Chef et Mère, *Caput et Mater,* de l'Ordre des Frères Mineurs.

I. — Le R. P. reconnaît quatre périodes dans l'histoire de la basi-

Digitized by Google

lique : 1° des débuts, 1228, jusqu'à la fin du XIII[e] siècle; 2° de 1300 jusqu'à 1494; 3° de 1494 jusqu'à la découverte du corps de saint François en 1822; 4° de 1822 jusqu'à nos jours.

Quel fut l'architecte de l'édifice? Il faut d'abord écarter résolument ce Jacques Lapo, dit l'Allemand, supposé par Vasari en 1565, d'après une soi-disant tradition du Sacro Convento. L'architecte de l'église supérieure ne peut être ni fr. Philippe de Campello, purement administrateur de l'œuvre, ni fr. Jean de Penna, encore moins l'extatique († 1271) que l'autre qui construisait en 1238 l'acqueduc de Sassovivo. C'est probablement un Frère Mineur anonyme, italien de naissance, mais qui avait connu sur place le style gothique de la France du midi et de l'ouest. En 1239 l'église d'en haut était terminée, dans son ensemble, avec son clocher latéral; elle fut immédiatement bénite. On l'orna dans la suite et, le 25 mai 1253, en même temps que l'église d'en bas, elle était consacrée par Innocent IV, comme relevant immédiatement du Siège Apostolique.

Le 25 mai 1230, l'église inférieure, de style roman, était suffisamment achevée pour qu'on pût y transférer le corps de saint François. Son architecte est peut-être un Frère Mineur ombrien. Mais l'auteur réel et intellectuel de la double église n'est autre que fr. Élie de Cortone, chargé par le pape Grégoire IX d'élever ce monument magnifique à la gloire de saint François. C'est lui qui résolut toutes les difficultés provenant du terrain et du manque de ressources, avec une incroyable célérité.

Primitivement, la nef de l'église inférieure ne comportait que trois travées. Une quatrième, de style gothique, fut ajoutée par l'architecte de l'église supérieure, pour l'harmonie de tout l'édifice. Le grand portail, qui faisait face au maître-autel, alla s'installer à gauche, du côté du couvent. La nouvelle travée fut elle-même allongée de droite et de gauche, pour former un second transept terminé plus tard par la chapelle de sainte Catherine, œuvre du cardinal Gilles Albornoz, 1367, de telle sorte qu'en entrant on avait devant soi comme une seconde église. A droite de sainte Catherine, dans un renfoncement, se trouve la chapelle de saint Antoine abbé, fondée en 1360 par un habitant d'Assise, Vagnutio Francesco.

Le transept primitif, au milieu duquel s'élève le maître-autel, fut également percé aux deux extrémités, vers 1300, pour abriter à droite la chapelle de saint Nicolas, à gauche celle de saint Jean-Baptiste, œuvres des cardinaux Jean Gaëtano et Napoléon Orsini. Deux prélats franciscains imitèrent leur artistique générosité. Le cardinal Gentil de Montefiore († 1312) fonda les deux chapelles de saint Martin à gauche et de saint Louis d'Anjou à droite de la nef centrale. Cette dernière ne put être consacrée qu'après la mort du cardinal, puisque saint Louis ne fut canonisé qu'en 1317. Tebaldo Pontano, évêque d'Assise († 1329) fit construire les chapelles de saint Antoine de Padoue et de sainte Marie-Madeleine, à la suite de celle de saint Louis. Sous le généralat de François Samson, en 1487, s'éleva le porche

Digitized by Google

que l'on voit encore aujourd'hui. — Ces dispositions architectoniques n'ont plus varié dans leur ensemble.

Après la description du gros œuvre, l'A. passe en revue les œuvres plastiques : autels, chaire, monuments funéraires. Ceux-ci, qui ne furent jamais nombreux, ne présentent rien d'extraordinaire. A signaler pourtant le tombeau de la reine de Chypre, Marie, fille de Bohémond IV, prince d'Antioche, décédée en Italie postérieurement à l'an 1300.

La seconde partie du volume est consacrée aux arts dits industriels. Elle traite des cloches (magnifique sonnerie qui remplissait d'harmonie toute la vallée), des admirables stalles du chœur d'en haut, exécutées vers 1500, qui représentent en marqueterie, dans leur dossier, les grands hommes de l'Ordre. Elle traite encore des armoires historiées de la sacristie, des péripéties du trésor pillé surtout au début du XIX^e^ siècle par l'invasion des armées françaises en Italie; l'A. décrit ce qui en reste : calices, ostensoirs, croix, reliquaires, statues, vases et autres objets d'ivoire, ainsi que les vêtements sacrés, les étoffes précieuses, et parmi elles l'antipendium de Sixte IV, O. M., l'un des principaux bienfaiteurs de la basilique.

Une place de choix est réservée aux verrières, les plus belles, à coup sûr, de toute l'Italie. On en compte seize dans l'église inférieure et treize dans l'église supérieure. Déjà le P. Giusto, O. M., et G. Cristofani les avaient étudiées au point de vue iconographique. Le P. K. recherche de nouveau leur style et leurs auteurs, recherche d'autant plus difficile que nulle part dans la péninsule on ne rencontre de semblables vitraux et que les archives du Sacro Convento sont muettes à leur sujet. Toutefois, il a pu arriver à ce résultat d'apprendre que les verrières de l'église supérieure ne sont pas du XIV^e^ siècle comme on l'a écrit autrefois, mais de la fin du XIII^e^, dessinées peut-être par les peintres travaillant à la décoration des murailles et dues à la munificence du pape franciscain Nicolas IV, ainsi que le révèle une inscription dans la fenêtre gauche de l'abside. Celles de l'église inférieure (à part la vitre de saint Simon descendue de l'église d'en haut), ne remontent qu'au XIV^e^ et au XV^e^ siècle. Toutes les restaurations, car on restaurait déjà dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, n'ont pas eté également heureuses. L'œuvre du Milanais Giuseppe Bertini, exécutée au XIX^e^ siècle, apparaît comme particulièrement néfaste.

II. — Onze ans après le premier volume, a paru le second entièrement consacré à la décoration murale de la double église. Sans attaquer de front les opinions les plus contradictoires qui se sont fait jour, dans le monde des écrivains et des artistes, sur les peintures d'Assise et leurs auteurs, le R. P. expose plutôt brièvement ce qu'il croit être la vérité, ou les hypothèses les plus vraisemblables, dans l'état actuel de nos connaissances. En neuf chapitres il passe en revue toute l'histoire de la peinture italienne du XIII^e^ au XV^e^ siècle.

Digitized by Google

1° L'école primitive de Sienne aurait exécuté cinq scènes de la Passion du Christ et cinq épisodes de la vie de saint François dans la basilique inférieure. Un seul peintre, et encore anonyme, serait l'auteur de ces représentations, vers 1253-1255, et aurait ainsi inauguré les Conformités de saint François avec le Christ.

2° Dans l'église supérieure, abside et transept, l'école de Florence, avec Cimabue, aurait représenté la vie de la Vierge, des scènes inspirées de l'Apocalypse, et les vies des SS. Pierre et Paul. L'A. ajoute à ce triple cycle les deux célèbres crucifixions aux deux bras du transept, et les quatre évangélistes à la voûte du milieu du transept. Il faut adjoindre à cette école l'image de la Vierge assise sur un trône, entourée d'anges avec saint François debout, sur la muraille est du transept de l'église basse. Malgré les divergences des critiques, le P. K. attribue toutes ces peintures à l'école florentine et à Cimabue en particulier.

3° A l'école romaine appartiendraient les peintures hautes de la même église supérieure, comprenant trente-quatre compositions, concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament. Des quatre voûtes de la nef, deux seulement sont ornées de sujets historiés. L'une présente le Christ en roi de gloire, la Vierge, le Précurseur et saint François: l'autre montre les quatre grands Docteurs, les SS. Ambroise, Augustin, Jérôme et Grégoire. Sur le paroi intérieure, au-dessus du grand portail, dans des arcades gothiques, huit saints se tiennent debout, parmi lesquels saint François, saint Antoine de Padoue et sainte Claire. — Les deux Franciscains mosaïstes, Jacques Torriti et Jacques de Camerino, auteurs de travaux au Latran et à Sainte-Marie Majeure auraient peint les scènes de l'un et de l'autre Testament des deux premières travées, ainsi que le Christ et les personnages de la première voûte. Pierre Cavallini aurait élaboré les autres scènes, et Philippe Resuti aurait représenté les quatre docteurs.

4° Le chapitre quatrième, le plus détaillé et le plus délicat de tous, concerne l'école romano-florentine, de même que Giotto et son école. L'A. décrit avec le plus grand soin les ving-huit fresques de la Vie de saint François exécutées vers 1300. Puis il pose la question pour ainsi dire centrale : Giotto est-il l'auteur de ces peintures ? Il défend victorieusement, contre Fr. Rintelen, le passage de Riccobaldi de Ferrare, dans Muratori, attestant qu'antérieurement à 1313 Giotto avait exercé son art à Assise. Tout en revendiquant pour Giotto le cycle entier des fresques de saint François, il admet cependant que le maître se serait fait aider de ses élèves, à qui il aurait laissé le soin de peindre les trois derniers miracles. — A l'église inférieure, Giotto aurait exécuté les peintures de la chapelle de saint Nicolas. Quant aux célèbres allégories : Pauvreté, Chasteté, Obéissance, Triomphe de saint François, à la voûte au-dessus du tombeau du Patriarche des Mineurs, Giotto en serait également l'auteur. Il aurait terminé complètement les deux premières et laissé achever les autres par ses élèves. Le P. K. croit y remarquer une inspiration prove-

Digitized by Google

nant des idées des Spirituels. L'allégorie du Christ crucifié dans l'abside et l'allégorie de la mort dans le transept de gauche (exprimant l'empire de saint François sur le trépas), sont revendiquées pour le même artiste. C'est encore lui qui aurait décoré la chapelle de sainte Marie-Madeleine, de concert avec ses élèves, peu après 1320. — On peut attribuer à l'école de Giotto les peintures de l'enfance du Christ au transept ouest de la même basse église, la grande Crucifixion et les trois miracles de saint François qui terminent d'une certaine manière le cycle de l'église supérieure. Leur auteur serait peut-être Taddeo Gaddi. — Le couronnement de la Vierge, et deux scènes de la vie de saint Stanislas, évêque de Cracovie († 1079), canonisé en 1253 dans la basilique, rappellent les procédés de l'école de Sienne; ils ne diffèrent pourtant guère de l'école de Giotto. Ces peintures datent des environs de 1340.

5° L'école de Sienne, caractérisée par Simon Martini, Ambroise et Pierre Lorenzetti, a laissé son empreinte de douceur lyrique dans la chapelle de saint Martin décorée vers 1317-1324, par le premier de ces maitres, à qui on est encore redevable de plusieurs autres figures de saints franciscains. — La crucifixion du transept de gauche et quelques autres travaux doivent être attribués au pinceau des deux frères Lorenzetti et à la munificence du roi Robert de Naples.

6° Les peintures de la chapelle de sainte Catherine appartiennent à l'école de Bologne, et furent exécutées par André de Bologne.

7° L'école ombrienne nous amène dans la chapelle de saint Louis (aujourd'hui de saint Étienne), dans celle de saint Antoine de Padoue, et au Jugement universel dans l'abside de l'église basse.

8° Ce chapitre nous conduit à la sacristie où l'on peut voir des peintures des XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

9° Description de deux tableaux du Christ en croix, l'un de 1200 et l'autre de 1240, d'un tableau de saint François, d'un dyptique du XIV^e^ siècle représentant saint François et saint Antoine abbé ; d'un tableau de Notre-Dame de la Miséricorde, protectrice contre les épidémies, exécuté pour la basilique par Nicolas Alumno. — Enfin, le volume se clôt par une mosaïque du XIV^e^ siècle, placée sur le portail intérieur de l'église basse, représentant saint François.

III. — Dans la préface du dernier volume datée du 4 octobre 1927, l'A. témoigne sa gratitude au T. R. P. Richard Breising, ministre de la province de Saxe de 1909 à 1915 et décédé en 1923. C'est grâce à ce généreux Mécène (si l'on peut parler de Mécène quand il s'agit d'un Franciscain) que le P. K. a pu exécuter avec tant de perfection son splendide ouvrage. — Puisse-t-il avoir beaucoup d'imitateurs, et les talents qui ne manquent pas dans l'Ordre pourront se révéler !

Après une notice sur les archives du Sacro Convento, le R. P. publie onze nouveaux documents sur la basilique, de 1229 à 1330; puis une description de la double église composee en italien par Fr. Louis de Petralonga, Conv., 1580. A la suite il donne une liste des

Digitized by Google

reliques de saints conservées vers 1350, les inventaires de la sacristie et du trésor en 1338, 1475 et 1719; une liste des monuments funéraires de la basilique et du cimetière, en 1509; les comptes des aumônes offertes pour la Portioncule en 1389, en 1382, 1388, 1400, 1428, 1431-1466; un catalogue des custodes du Sacro Convento, de 1228 à 1912; la bulle de Benoît XIV, du 25 mars 1754, déclarant la basilique chapelle papale; et le Cérémonial approuvé par le même pape pour les fonctions saintes. La partie documentaire la plus considérable et aussi la plus importante réside dans les Régestes concernant l'histoire de l'église et du couvent, 951 numéros s'étendant de 1228 à 1793. Un index alphabétique des deux premiers volumes, et un index spécial du troisième terminent l'ouvrage.

Ce compte-rendu serait trop incomplet s'il n'attirait pas l'attention sur la partie iconographique de cette admirable publication. Le tome premier renferme 375 reproductions dans le texte, dont une trentaine garnissent la page entière, plus 26 hors texte, 12 en noir et 14 en couleurs, et 3 remplissant une double page. Le tome second contient 242 reproductions dans le texte dont plusieurs garnissent la page entière, plus 5 hors-texte d'une page, 5 d'une double page et 19 en couleurs. Les reproductions polychromes, fort bien venues, comme d'ailleurs toutes les autres en noir, sont dues au frère convers Damascène Hahnel, peintre célèbre en Allemagne.

Il est regrettable que nous n'ayons pas en France le pendant d'un pareil ouvrage (1).

Fr. Antoine de Sérent.

Histoire littéraire de la France. Tome XXXVI, suite du Quatorzième siècle. — Paris, Imprimerie nationale, 1927. In-4° de 668 p.

La première partie de ce volume publié en deux fascicules 1-312, 312-668, a été analysée au t. II de cette *Revue* (1925), p. 276-281.

Antoine Thomas. *François de Meyronnes*, p. 305-345, 652-652. — Né à Meyronnes, dans la vallée de Barcelonnette en Provence, il aurait pris l'habit franciscain au couvent de Digne, aurait été non pas gardien de celui de Sisteron, mais custode du groupement de couvents dont Sisteron était le centre, avant 1323-1324, et plus tard ministre de sa province de Provence. Auditeur de Duns Scot à Paris entre 1302 et 1307, il fut présenté au doctorat par Jean XXII en 1323, sur la recommandation du roi de Naples Robert d'Anjou. Il assista saint Elzéar de Sabran à sa mort à Paris, 27 sept. 1323, et prononça son oraison funèbre. En 1324, Jean XXII l'envoya en Gascogne

(1) Les lecteurs qui ne pourraient consulter la luxeuse monographie du R. P. Kleinschmidt, auront du moins la ressource de satisfaire suffisamment leur curiosité artistique dans le très intéressant volume de notre collaborateur M. Masseron, « *Assise* » paru dans la collection des Villes d'art célèbres, Paris, Laurens, 1926.

Digitized by Google

négocier la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Il mourut à Plaisance en Italie, probablement le 26 juillet 1325.

Jusqu'à ces derniers temps les historiens le font auteur du fameux *actus sorbonicus*, consistant pour un même argumentateur à répondre, un vendredi d'été, du matin au soir, douze heures durant, à tous les antagonistes qui se présentaient ; acte qu'il faut ranger dans la catégorie des fables qui ont la vie dure. En fait de discussion, il existe une pièce du 14 avril 1321 concernant une controverse universitaire entre Fr. de M. et Pierre Roger, le futur Clément VI, alors que celui-ci n'était encore que prieur de Saint-Pantaléon (Corrèze).

Dans son commentaire sur les Sentences, il mentionne un fait notable : certain docteur de l'époque soutenait que tout s'expliquerait mieux, en astronomie, par l'hypothèse du mouvement diurne de la terre que par celle des révolutions de la voûte céleste ; les contradicteurs niaient que l'hypothèse rendît compte des apparences. Fr. de M. ne se prononce pas au sujet de cette controverse, qui a duré pendant tout le XIVe siècle, et dont il atteste seulement qu'elle était déjà engagée sous les derniers Capétiens directs.

Il est l'auteur d'une vaste somme parénétique selon l'ordre de l'année liturgique, sermons sur les épîtres et les évangiles, sermons sur les saints. Nous savons qu'il a prêché devant le pape Jean XXII un sermon sur l'Eucharistie, et un autre sur les indulgences, en présence de la cour pontificale d'Avignon, un jour de Saint-Pierre-ès-liens. A propos de cette question, l'A. écrit que le passage « *Utrum princeps universalis Ecclesie possit dare indulgencias* » est capital dans l'histoire des indulgences. Il a valu à Fr. de M. bien des animadversions, parce qu'il est en opposition avec l'extravagante *Unigenitus* de Clément VI *de Penitentiis*. L'attitude de Fr. de M. et celle de Durand de Saint-Pourçain, relativement à ce problème, sont à confronter.

Si M. A. Th. a pu établir « tant bien que mal... la nomenclature des écrits » de F. de M., il déclare n'avoir pas cherché à les analyser, parce que « ils sont inanalysables. »

Charles-Victor Langlois. *Hugues de* Novo Castro *(Newcastle)*, p. 542-349. — Originaire d'Angleterre, il vint à l'Université de Paris où il prit les grades de docteur en théologie et de licencié en décrets. Il vécut et mourut en France et fut enterré au couvent de Paris. Sa vie se passa dans l'ombre. On sait seulement qu'il assista en 1322 au chapitre de Pérouse, sous le général de Michel de Césène, et qu'il approuva, comme docteur, deux déclarations relatives à la question de la Pauvreté.

B. Hauréau a publié en 1895 un fragment inédit de H. de N. sur le commerce des indulgences et des reliques. « Le ton de l'écrit fait juger qu'il est d'un homme considérable ; pour parler de si haut aux évêques et aux officiaux, il faut avoir acquis le droit d'être écouté... Les diverses pratiques des marchands d'indulgences n'ont pas été plus minutieusement exposées dans les pamphlets du XVIe siècle

Digitized by Google

qu'elles le sont dans ce manifeste d'un religieux indigné [du XIVe]. C'est un document historique très instructif. »

Même à Paris, cette « capitale de l'intelligence », on ne se faisait pas scrupule de crier dans les rues qu'il y avait chaque jour, dans diverses églises, pendant le carême, cinquante ans d'indulgences à gagner, en additionnant indûment autant de concessions indépendantes, valables pour un an seulement.

Les pardonneurs s'ingèrent aussi, sous le couvert de l'autorité apostolique, de passer l'éponge sur les usures, les rapines et les biens mal acquis, et d'autoriser le rachat des vœux. Il est scandaleux que des lettrés, des prélats, peut-être achetés *donis circumventi*, acquiescent par écrit à de semblables abus.

L'auteur, qui parle ici en canoniste, est particulièrement au courant de ce qui se passe dans les diocèses de Paris et de Reims. Voici de très singulières pratiques qu'il a eu l'occasion d'observer : Des laïques sans honnêteté, dit-il, abusant de termes équivoques insérés dans les lettres à eux concédées par les évêques, lettres où il est mandé aux prêtres de les recevoir dans leurs églises pour montrer leurs affaires, *pro talibus negociis demonstrandis* ; ces laïques se mêlent avec importunité de prêcher publiquement dans les églises. Par cesdites lettres, ils contraignent le commun peuple et les pauvres gens qui doivent vivre de leur travail, même aux jours non fériés, de laisser leurs occupations pour venir à l'église écouter leurs prédications. Dans ces sermons ils abusent des pauvres gens par leur langage trompeur, enveloppant et sans vergogne, jusqu'à ce qu'ils aient réussi à extorquer quelque offrande. D'autres fois, colportant de fausses reliques qu'ils exposent pour les faire baiser par le peuple, ces quêteurs n'ont pas honte de recevoir en échange des étoffes, des vêtements, de l'argent ou autre chose, surtout dans la province de Reims.

Les officiaux de Paris et de Reims, que les pardonneurs ambulants ont parfois l'audace de désigner comme *judices sibi dati* par l'autorité apostolique dans tout le royaume de France, vidiment et authentiquent à la légère des lettres soi-disant apostoliques que des aventuriers leur présentent. Vraies ou fausses, que leur importe, à eux, pourvu qu'ils touchent là-dessus leurs droits de chancellerie ?

H. de N. termine son opuscule, qui a toutes les apparences d'un mémoire à consulter, en indiquant les remèdes qui lui paraissent appropriés.

Charles-Victor Langlois. *Jean de Bassoles*, p. 349-355. — Notre *Revue* a eu la primeur de cette notice en 1924, t. I, p. 288-295.

Idem. *Nicolas de Lyre*, p. 355-400. — N. de L. originaire de Normandie, se fit franciscain au couvent de Verneuil. Ayant porté l'habit 48 ans, étant mort en octobre 1349, il est donc entré au début du XIVe siècle. Il vécut en Normandie pendant les premiers temps de sa profession, et ensuite le plus souvent à Paris. En 1309 il figure parmi les théologiens qui condamnèrent le livre de Marguerite Porète,

Digitized by Google

preuve que sa valeur était déjà reconnue. La même année il soutint une thèse universitaire, un quodlibet, *de Adventu Christi*, contre les Juifs. En 1333 il signe le cinquième parmi les 29 maîtres en théologie de Paris consultés par Philippe VI sur la question de la Vision béatifique du pape Jean XXII. On sait par un document de l'abbaye de Longchamp qu'en 1319 il était ministre de la province de France. C'est donc bien lui, ce « Nicolas ministre de France » qui contresignait les décisions du chapitre général de Pérouse, en 1322, au sujet de la Pauvreté du Christ et des apôtres. Il est probable qu'il remplit le même office en Bourgogne dès 1324, anomalie dont la raison n'est pas connue. La reine, Jeanne de Bourgogne, veuve de Philippe le Long, l'avait choisi en 1325 pour l'un de ses exécuteurs testamentaires ; ce à quoi il était autorisé en 1330, par le ministre général Guiral Ot. En 1337 l'abbesse de Longchamp lui envoyait un saphir qui avait appartenu à sœur Jeanne de Brabant « pour ce que vous en aidiés à vostre consolation toute vostre vie... » Après son décès ledit saphir devait revenir à Longchamp. Quel usage pouvait-il bien faire de ce saphir ? Ce n'était pas pour l'aliéner et en retirer monnaie puisqu'il devait retourner au monastère. Est-ce que, en qualité de docteur, N. L. portait un anneau où pouvait être enchassé ledit joyau ?

A partir de 1330, N. semble s'être retiré de la vie active pour s'absorber complètement dans l'étude. Il mourut en octobre 1349 et fut enterré dans la salle capitulaire du couvent de Paris.

On a dit d'abord qu'il était d'origine juive, puis, né à Lyre de parents si pauvres que, hors d'état de lui acheter des livres, ils l'auraient envoyé aux écoles juives. Rien de tout cela n'est vrai. Néanmoins il est impossible d'expliquer pourquoi, comment et sous qui N. acquit cette connaissance de la langue hébraïque et le goût de la critique sacrée qui l'ont mis hors de pair, lors de la renaissance des études orientales que le concile de Vienne essaya de promouvoir, au début du XIV^e^ siècle, à l'instigation de Raymond Lull. Peut-être sa vocation d'exégète fut-elle déterminée par ses rapports avec les Franciscains de l'école anglaise, de Roger Bacon et de Guillaume de Mare, auteur d'un *Correctorium textus Biblie* composé à Paris à la fin du XIII^e^ siècle. Dans ses écrits il laisse percer qu'il fut en relations avec des orientalistes, ce qui paraît tout à fait naturel.

Plus de 1200 manuscrits dispersés dans les bibliothèques, plus de 100 éditions de ses œuvres depuis 1471, voilà ce qui nous reste de N. de L. Ce ne sont pas ses Commentaires sur les Sentences et ses Quodlibets qui l'ont rendu célèbre. Sa gloire lui vient de la *Postilla litteralis super Biblia,* ou Commentaire continu sur la lettre de l'Ancien et du Nouveau Testament. En dix ans, de 1322 à 1332, il acheva la rédaction de cet ouvrage capital qui fut immédiatement apprécié et dont le succès a duré jusqu'au XVII^e^ siècle.

Si la *Postilla litteralis* révèle quantité de traits relatifs aux coutumes de ses contemporains juifs ou chrétiens, de France, d'Espagne, d'Italie ou d'ailleurs, sa *Postilla moralis* dépeint parfois les petits

Digitized by Google

côtés des clercs et des moines. Sous le nom des deux femmes Oolla et Oolila, du chap. XXIII d'Ezéchiel, il voit la religion des moines rentés et des moines mendiants. Les premiers, très charitables, pratiquent une large hospitalité, tandis que les seconds la restreignent aux frères de leur Ordre. A un mendiant qui reprochait à un renté la décadence de son Ordre, le fils de s. Benoît répondit : « Frère, quand votre monnaie aura eu cours aussi longtemps que la nôtre, elle sera encore bien plus dépréciée ».

Qu'il suffise d'indiquer ici qu'une autre étude sur N. de L., due à à la plume de M. F. Vernet, professeur à l'Institut catholique de Lyon, a paru dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, fasc. LXXV, (1re partie), col. 1410-1422, Paris 1926.

Antoine Thomas. *Nicole Bozon*, p. 400-424. — En 1884, Paul Meyer attirait l'attention sur ce Frère Mineur dans la *Romania*. Cinq ans plus tard il publiait dans la Société des Anciens Textes français ses *Contes moralisés*. N. B., Anglais du comté d'York, vivait au début du XIVe siècle. La date de composition de ses Contes se trouve resserrée entre 1320 et 1350. Impossible de comprendre d'après quel plan il a composé son recueil de 145 chapitres ; il marche à l'aventure. Sa source directe est le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, O. M. Les principaux éléments qui servent d'assise à la « moralisation » se ramènent à trois catégories : 1° faits d'histoire naturelle ; 2° exemples formés surtout de contes, récits historiques ou anecdotiques ; 3° fables. L'originalité du conteur consiste moins dans le choix des exemples que dans l'enseignement qu'il en tire. « Chez lui, la raison parle plus haut que le sentiment. Sa morale vise plus à l'amélioration de l'état social qu'à la perfection de la vie intérieure de l'individu. Il y laisse éclater une sympathie profonde pour les déshérités de ce monde, qui se traduit en réprobation pour tous ceux qui les oppriment : prélats, grands seigneurs, sénéchaux, baillis, usuriers, etc. » Il échappe parfois à la banalité par la vivacité du ton, l'acuité de l'observation et le bonheur de l'expression.

N. B. a beaucoup écrit en vers, et son œuvre poétique a connu plus de succès que le recueil en prose décrit plus haut, succès attesté par le nombre des manuscrits qui nous ont conservé des compositions au nombre de seize. Presque rien pourtant, dans tous ces vers, ne s'élève au-dessus de la médiocrité.

A signaler dans la notice de *Jacques de Padoue* par M. Langlois, que ce Sorboniste prêcha à Paris un sermon pour la Toussaint chez les Mineurs en 1344, un sermon sur s. François en 1345, et un autre à l'occasion de la Saint-Jean en 1348 (p. 429).

La notice sur le Carme *Gui Terré*, évêque d'Elne, par M. Paul Fournier, nous fournit plusieurs mentions intéressantes. Il fait partie d'une commission chargée d'examiner l'attitude de certains Mineurs révoltés, fin 1417 ou début 1418, et se prononce contre eux (p. 435). En 1418 il est chargé d'examiner des propositions extraites du com-

Digitized by Google

mentaire de Pierre Olieu sur l'Apocalypse, puis entre 1318 et 1322, d'examiner un traité en catalan, instrument de propagande des doctrines d'Olieu. En 1326, en Avignon, il doit émettre un jugement sur 51 articles extraits des écrits de Guillaume d'Ockam (p. 435-436). — En mars 1325, Jean XXII félicite l'évêque de son zèle, à l'occasion du procès intenté contre quatre prévenus, dont trois Frères Mineurs. En juillet de la même année, il estime que les supérieurs franciscains ont traité trop durement un de leurs religieux, frère Arnaud, et mérité ainsi eux-mêmes un châtiment. Il n'en alla pas de même à propos d'un autre Mineur, Bernard Fustier : celui-ci, contre lequel procède G. Terré, était protégé par Jaime II, roi d'Aragon, tandis qu'il avait encouru l'animadversion de Jean XXII. Vis-à-vis du roi, l'évêque dut se défendre de s'être montré trop rigoureux ; au contraire il eut à se justifier vis-à-vis du pape auquel il avait été dénoncé comme coupable d'une trop grande sympathie envers l'accusé, en le recevant sous son toit et à sa table. Ce dut être pour lui une grande délivrance quand, en 1326 ou au début de 1327, sur l'ordre du pape, il envoya en Avignon Fustier et son dossier contenant 32 propositions suspectes établies de concert avec l'inquisiteur. B. Fustier demeura en prison en Avignon jusqu'en février 1332 (p. 439-449). Dans son synode de 1340, G. Terré introduisit à Elne la fête de la Sanctification de la Vierge, au 8 décembre, ne jugeant pas, malgré son désir, pouvoir admettre la doctrine des Mineurs touchant l'Immaculée Conception, que, à la suite de s. Bernard, il tient pour hétérodoxe (p. 441). — De son *De perfectionne vitae evangelicae*, terminé le 24 décembre 1323, il se montre opposé à la doctrine de la pauvreté du Christ professée par les Frères Mineurs (p. 456-457). En fuyant précipitamment d'Avignon, le 26 mai 1328, Bonagratia de Bergame, procureur des Mineurs, laissa un exemplaire de l'ouvrage de G. Terré, couvert d'annotations et de critiques très vives, qui vint en possession de l'auteur, lequel réfuta à son tour le censeur. L'ouvrage conservé en Avignon fut composé entre 1320 et 1332. Tout en luttant contre les Spirituels, l'évêque d'Elne se rencontra avec l'un de leurs plus grands défenseurs, l'infant Jean, fils de Jaime II d'Aragon, et patriarche latin d'Alexandrie. Bien qu'il s'abstienne d'invectives dans sa réponse au prince, il laisse entendre que ce prélat se trompe lourdement (p. 458-461). — Dans sa *Concordia Evangeliorum*, expliquant le texte : « *Nobile possidere aurum vel argentum...* » il le fait suivre d'une ample dissertation dirigée contre l'interprétation de Pierre Olieu et des Spirituels (p. 463). — La *Summa de haeresibus* se termine par un long chapitre concernant Pierre Olieu considéré comme le continuateur des doctrines joachimites. L'ouvrage fut terriblement attaqué au XIVe siècle par le Franciscain Alphonse de Castro et plus tard par Richard Simon. L'érudit Allatius n'a pas craint d'écrire de la *Summa* qu'elle est un *fundus mendaciorum feracissimus* (p. 468-471).

Henri Omont. *Géraud du Buis*, p. 611-614. — Ce Frère Mineur, de

Digitized by Google

la custodie d'Avignon, n'est mentionné par aucune biographie. L'unique manuscrit de son œuvre, conservé à Toulouse, contient des *Correctiones* qui n'ont rien de commun avec les Correctiones bibliques du XIII^e^ siècle. Géraud se contente de paraphraser, d'une manière fort inégale, et plus ou moins brièvement, un certain nombre de passages de la Bible, de donner surtout, pour quantité de mots, des explications purement grammaticales qu'il emprunte à Isidore de Séville, Papias, Uguccione de Pise et Alexandre de Villedieu.

Ch.-V. Langlois. *Gérard du Pescher*, p. 614-617. — Il a déjà été question de ce Franciscain dans l'*Histoire littéraire*, t. XXXIV, p. 601-604), mais divers détails ont été oubliés. Jean de Roquetaillade, O. M., nous apprend qu'il était originaire du Puy Saint-Front, quartier de Périgueux. Il l'avait connu pendant sa jeunesse, où il enseignait brillamment en qualité de lecteur. D'après le même J. de R., il avait écrit en langue vulgaire un pompeux éloge du roi Édouard III, à qui il promettait les plus merveilleuses destinées. — Par Guiral Ot, Jean XXII avait adressé à F. du P. un paquet de textes favorables à son opinion sur la vision béatifique. Le destinataire donne son opinion sur ces textes, avec une indépendance extraordinaire, qui dut être très désagréable au pontife. — Le 12 août 1335, Benoît XII écrivit au chancelier de l'église de Toulouse pour protester contre la promotion de G. P. au grade de maître en théologie de l'Université de cette ville. Le pape ne pensait pas que ladite Université fût qualifiée pour décerner cet honneur, qui était le premier en date. — Le Mineur alsacien, Jean Pauli de Thann, dans un recueil d'exemples composé en 1519, fait le récit d'un miracle arrivé après un très beau sermon de frère Géraud.

Idem. *Seguin et Siger*, p. 617-621. — Deux manuscrits de Troyes, XIV^e^ siècle, provenant de Clairvaux, donnent les noms de ces deux Frères Mineurs, compositeurs l'un et l'autre de sermons quelconques où l'on ne trouve pas le moindre indice qui puisse nous apprendre quoi que ce soit sur leurs auteurs. M. L. se demande même si Seguin et Siger ne sont pas deux formes d'un même nom. Peut-être cependant que ce maigre butin pourra mettre plus tard sur une piste plus giboyeuse.

Antoine de Sérent.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge, dirigées par Ét. Gilson et G. Théry, O. P. Années 1926-1927. — Paris, J. Vrin, 1926-1927. 2 vol. in-8°, 318-346 p.

Dans le premier de ces volumes qui est aussi le premier de la collection, notre Revue se doit de signaler l'article du P. Éphr. Longpré, O. F. M. : « *Thomas d'York et Matthieu d'Aquasparta. Textes inédits sur le problème de la création* » (p. 269-308).

On n'ignore pas l'intérêt de cette question qui a préoccupé si vivement la pensée franciscaine du XIII^e^ siècle. L'École franciscaine a non seulement combattu le fait de l'éternité du monde affirmé par la philosophie grecque et arabe, mais aussi nié la possibilité de la création *ab aeterno*. Cette attitude semble bien remonter à Robert Grossetête. Parmi les auteurs franciscains, deux méritent notre attention : ce sont Thomas d'York et Matthieu d'Aquasparta. Le premier qui, lecteur à Oxford et à Cambridge (c. 1260), est aux origines de l'école franciscaine d'Oxford comme Alexandre de Halès au début de l'étude franciscaine de Paris, est l'auteur d'une *Somme philosophique*, connue sous le nom de *Sapientiale* et conservée entre autres manuscrits dans le ms. *conv. soppr.* A 6, 437 de la Bibliothèque nationale de Florence. Le P. Longpré en extrait le passage concernant le problème de la création (L. II, c. 4-6 incl.) qu'il publie. Il nous donne ensuite celle des *Quaestiones disputatae* du card. Matthieu d'Aquasparta qui traite de la non-possibilité de la création *ab aeterno*. Le texte est établi d'après le ms. 41 de la Bibliothèque communale de Todi lequel a été révisé sur l'autographe lui-même, encore conservé dans le ms. 134 de la Bibliothèque communale d'Assise.

Ces textes publiés ici pour la première fois et dont l'intérêt philosophique est évident, feront connaître la vigoureuse métaphysique des grands Franciscains que furent Thomas d'York et le cardinal Matthieu d'Aquasparta.

L'année 1927 contient trois articles qui intéresseront vivement les philosophes et en particulier les franciscanisants.

Le premier est celui de M. J. Rohmer « *Sur la doctrine franciscaine des deux faces de l'âme* » (p. 73-78). Cette doctrine correspond à la distinction augustinienne de la raison supérieure et de la raison inférieure qui semble d'ailleurs avoir joui dans l'enseignement franciscain d'un prestige général, accrû du fait qu'elle s'accordait à merveille avec des doctrines similaires de l'aristotélisme arabe. On en

Digitized by Google

trouve des traces dans la *Summa de Anima* de Jean de la Rochelle. Le texte que nous lisons sur les faces de l'âme, dans cet auteur, n'est que la reprise d'une doctrine développée dans le *De immortalitate animae* de Dominicus Gundissalinus lequel peut dépendre de sources arabes. En tout cas, il y a parenté entre ces doctrines et la distinction augustinienne comme aussi avec certaines expressions *(double face)* de Proclus dans une citation de Platon.

M. Rohmer conclut par ces paroles : « Sans doute les deux doctrines ne sont-elles que les deux filiations d'une même source néoplatonicienne, deux enfants d'un même père qui, après avoir traversé les siècles, se sont retrouvés en haut moyen âge. »

M. Ét. Gilson nous donne (p. 89-150) un long et intéressant article : *Avicenne est le point de départ* de Duns Scot.

On présente communément l'œuvre de Duns Scot, nous dit-il, comme ayant essentiellement consisté en une critique de doctrines antérieures, l'augustinisme et le thomisme. Ainsi a fait M. Landry. M. Gilson a voulu contrôler la vérité de cette conception dont les conséquences seraient importantes. D'abord en effet elle implique une certaine interprétation de la philosophie de Duns Scot, car si sa doctrine est née d'une critique de systèmes déjà existants, elle apparaît moins comme le résultat d'une pensée originale que comme un produit occasionnel ; en outre, s'il en est ainsi, le scotisme porta nécessairement en soi les germes de cet esprit de nouveauté qui allait s'épanouir dans l'œuvre de Guillaume Occam et de ses successeurs ; enfin cette interprétation engage notre conception générale de ce que fut la scolastique au début du XIVe siècle : celle-ci serait déjà à son déclin. Mais l'examen sérieux de Scot lui-même démontre qu'il n'en est pas ainsi.

Point n'est requis d'enquêter sur toute la métaphysique scotiste, car il est certains maîtres problèmes dont la solution décide de tout le reste. M. Gilson choisit parmi ceux que Maurice du Port a énumérés dans son commentaire sur la *Métaphysique* de Duns Scot. Il en examine trois : l'objet de l'intellect, la formation des universaux et l'univocité de l'être. Leur discussion est le point de départ de la métaphysique scotiste.

M. G. cherche d'abord quel est l'objet de la métaphysique de Scot. Averroès statuait que Dieu était l'objet propre de la métaphysique; pour Avicenne, c'est l'être. Le Docteur Subtil opte contre Averroès pour Avicenne. Bien plus, l'être est le premier objet de la métaphysique. L'être en effet est la première idée reçue dans l'âme : l'être en tant qu'être constitue l'objet immédiat et propre de l'intelligence. On objectera que cette doctrine implique l'univocité de l'être. Que répond Duns Scot ? On allègue un texte de sa Métaphysique (l. IV, g. 1) qui nierait l'univocité. Mais, dit M. G., les meilleurs manuscrits ne contiennent pas cette négation, non plus que l'affirmation. Duns Scot semble chercher une position intermédiaire. L'être ne peut pas être un genre précisément parce qu'il est le premier objet

Digitized by Google

de l'intellect : il faut qu'il soit avant et au-dessus de tous les genres c'est-à-dire avant toute détermination. Avant que de rien penser d'autre, on pense que cela est : c'est aux démarches ultérieures de la pensée qu'il appartient de démontrer ce que c'est. « L'univocité de l'être telle que Duns Scot l'emprunte d'Avicenne, se réduit donc essentiellement à l'affirmation que l'Être, cause de tous les êtres, nous a doués d'une lumière naturelle faite à sa ressemblance. Image de Celui qui est, notre intellect ne peut rien concevoir sans le concevoir sous les espèces de l'être. Le néoplatonisme latent sous la métaphysique d'Avicenne permet à Duns Scot de maintenir, après la critique thomiste de l'illumination spéciale aux conclusions de laquelle il se rallie, ce qui peut encore être sauvé de s. Augustin. » (p. 117).

M. G. aborde alors la valeur de la connaissance empirique. Scot ne situe pas dans l'origine sensible de nos idées la garantie de leur valeur, mais il soutient que les sens sont véridiques. Le scepticisme de s. Augustin à l'égard des sens n'est aucunement justifié. D'autre part, ce que Duns Scot requiert comme idéal de la connaissance, une science déductive *a priori* dont la certitude et la nécessité soient absolues et qui pour cela ne cherche dans la connaissance sensible que le point de départ, l'occasion initiale, indispensable à la formation des concepts.

Une dernière question traitée est celle du sensible et de l'universel. Quelle connaissance en avons-nous ? Scot cherche à insérer dans le schéma dressé par Aristote une conception avicennienne de la réalité. De l'aristotélisme nous retrouvons ici tous les éléments fondamentaux et pourtant lorsqu'on en arrive au point décisif où il s'agit de savoir si l'espèce de l'objet est de l'individuel que l'intellect universalise, on quitte l'aristotélisme thomiste parce que l'espèce offerte à l'intellect par l'objet extérieur est celle d'Avicenne et non celle de s. Thomas.

L'influence exercée par Avicenne sur Duns Scot est indéniable, mais celui-ci sait se montrer indépendant et tout d'abord a soin de rejeter tout ce que la doctrine du philosophe arabe contient d'inassimilable à une philosophie chrétienne. Il a accepté la métaphysique avicennienne comme point de départ parce que, pénétrée de platonisme, elle lui permettait de transposer les thèses fondamentales de s. Augustin et d'en sauver les résultats essentiels. En outre il contredit Avicenne sur le problème de l'intellect agent et n'admet pas l'illumination des idées à la manière de l'ancienne école avicennienne et augustinienne, mais un monde fait de formes efficaces, un intellect capable de produire, par la lumière que Dieu lui a donnée, sa propre vérité.

Entre Avicenne et Duns Scot, il y a s. Thomas. Cependant l'idée que le Docteur Subtil s'est fait de la métaphysique, de son objet, de l'objet premier de l'intellect et du fonctionnement même de l'abstraction

Digitized by Google

intellectuelle, est différente de celle de s. Thomas. En cela il dépend d'Avicenne et par là même se rattache au courant avicennien qui prévalait surtout à Oxford, mais aussi à Paris, avant la réforme philosophique opérée par le Docteur Angélique.

Le troisième article qui nous intéresse est celui du R. P. F. Delorme : *Le Cardinal du Four, Huit questions disputées sur le problème de la connaissance.* Le R. P. en publie le texte d'après deux manuscrits du XIV^e siècle, les seuls jusqu'ici connus qui le contiennent : l'un appartient à la Bibliothèque municipale de Todi où il a la cote 95, l'autre est conservé au collège franciscain de S. Isidore à Rome sous sous la cote 1/15. Trois de ces questions ont été déjà imprimées et figurent comme numéros XIII, XIV et XV dans le *De rerum principio* longtemps considéré comme l'œuvre de Duns Scot. Le P. Delorme nous donne ici des huit questions un texte soigneusement établi dont il faut lui être très reconnaissant. On sait qu'il les attribue, ainsi que le *De rerum*, au cardinal franciscain Vital du Four. Mais il convient de noter que M. Ch.-V. Langlois dans le 37^e volume de l'*Histoire littéraire de France* (fin du vol., annotations sur Vital du Four) a fait à cette attribution quelques objections qui méritent considération et réponse.

P. Étienne Bihel, O. F. M.

Études franciscaines. — Paris, Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, VI^e. In-8°.

Tome XL, 1928.

Le T. R. P. Eugène d'Oisy, p. 5-13. — Le P. E. d'O. (Pas-de-Calais), fondateur et pendant quinze ans directeur des *Études franciscaines*, décédé au début de 1928, à l'âge de 71 ans, après 52 ans de vie religieuse dans la province des Capucins de Paris.

Louis Veuillot. *S. François d'Assise*, p. 14-18. — Article du grand écrivain publié dans *L'Univers* en 1853, et qui paraîtra au t. X de ses Œuvres complètes.

H. Matrod. *Notes sur le B. Odoric de Pordenone* (1265-1331) p. 19-41, 153-172, 481-503, 612-634. — Très intéressantes études d'après l'Itinéraire du grand missionnaire qui passa dix-sept ans chez les Mongols. Selon la Chronique des XXIV Généraux (*Anal. fr.*, III, 502), s. François apparaissant à fr. O. qui se disposait à partir pour Avignon lui aurait dit : « ... ista civitas non est digna mortuum te habere. »

Jean de Dieu, O. M. Cap. *La clôture du Centenaire franciscain*, p. 42-56. — Vue d'ensemble sur l'hommage mondial rendu à s. François, et appréciation sur le livre édité par la Direction de cette *Revue* : « Parmi les ouvrages publiés à l'honneur de s. Fr. en cette année, aucun, à notre connaissance, ne peut-être comparé à celui que MM. H. Lemaitre... et A. Masseron viennent de proposer à notre admiration » (p. 49).

Digitized by Google

Jules d'Albi, O. M. Cap. *L'aristotélisme de Kant*, p. 57-68 (*suite et à suivre*).

Eugène d'Oisy, O. M. Cap. *S. François d'Assise, la Bible et le saint Évangile*, t, XXXIX, p. 498-529, 646-656 ; t. XL, p. 69-80. — Le P. E. a recherché dans la Vie et les Œuvres de s. Fr. tous les passages empruntés directement ou indirectement aux Écritures. Il a prouvé surabondamment que le saint était beaucoup plus instruit qu'on ne le croit généralement. C'est un magnifique couronnement de la carrière franciscanisante du T. R. P. Cependant, p. 69, il attribue encore à s. Fr. la prière pour obtenir la pauvreté, qui serait d'Hubertin de Casal.

Ubald d'Alençon, O. M. Cap. *La spiritualité franciscaine. Les auteurs. La doctrine*, t. XXXIX, p. 276-295, 338-351, 449-471, 591-604 ; t. XL, p. 81-99. — C'est la première fois qu'une étude d'ensemble est consacrée à la spiritualité franciscaine. L'œuvre est incomplète, trop hâtive, elle se ressent de l'état maladif de l'auteur qui voulait achever son travail avant de mourir ; mais elle sera la base du livre définitif qui ne pourra manquer de se publier un jour.

H. Brémond, de l'Académie française. *Le P. Paul de Lagny (1694) et le panmysticisme franciscain*, p. 113-123. — Dans ces pages qui figurent au t. VII de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, publié en 1928, M. B. écrit au sujet du livre du P. P. de L. : « De tout ce que les Capucins français ont écrit sur ce sujet au XVII^e^ siècle (l'exercice de la volonté de Dieu), aucun volume n'est plus totalement et bellement représentatif de leurs doctrines spirituelles » (p. 114). A la page précédente, il affirme « de l'insigne Bernard de Canfeld... que de toutes les influences qui ont façonné la prière du XVI^e^ siècle, il n'en est pas une qui dépasse, ni peut-être qui égale la sienne. » Et c'est ce même B. de C. que M. Pourrat (*La Spiritualité chrétienne*, t. IV, p. 132) range parmi les préquiétistes, avec sa doctrine de l'annihilation.

Amédée Testaert, O. M. Cap. *Un grand docteur marial franciscain, Pierre d'Ariole*, p. 124-152 (à suivre).

P. Eliacim. *The Franciscan educational conference*, p. 173-183. — Compte-rendu de travaux de caractère franciscain produits par l'association des différentes congrégations de l'Ordre de Saint François en Amérique, 1925-1927.

Jean de Dieu, O. M. Cap. *La primauté du Christ d'après le texte de s. Paul*, I Col. 15-20, p. 200-203. — Le R. P. note que ce texte, cher aux Scotistes, tourné contre eux par le P. Prat, S. J., dans les premières éditions de sa *Théologie de s. Paul*, ne l'est plus dans la dixième. Conclusion : le scotisme finit, sinon par s'imposer, du moins par se faire respecter.

Idem. *Deux nouvelles bibliothèques franciscaines*, p. 203-210. — Il s'agit de la collection *Caritas* dont il a été plusieurs fois parlé, et d'une *Bibliothèque d'Études franciscaines*, à la librairie Lethielleux,

Digitized by Google

dont le premier volume, composé par le P. Achille Léon, est fortement discuté.

Marie-Joseph de Nantes, O. M. Cap. *A qui faut-il parler sagesse mystique ?*, p. 243-256. — L'A. nous montre, entre autres choses, qu'il y a « une théologie qui n'est à proprement parler ni spéculative, ni uniquement pratique. Elle participe de l'une et de l'autre, elle est *affective*. C'est la théologie de s. Bonaventure et des fils de s. François » (p. 244).

Jules d'Albi, O. M. Cap. *La Christiade française*, p. 271-280. — Compte-rendu enthousiaste du roman théologique du R. P. Déodat de Basly, O. F. M., sur la thèse scotiste de la primauté du Christ.

Achille Léon, O. F. M. *Le R. P. Eusèbe Clop* (30 octobre 1861-21 janvier 1927), p. 281-286. Article nécrologique du P. C., Frère Mineur de la province Saint-Denys, décédé à Lyon, auteur de publications sur le chant grégorien, l'histoire et la spiritualité franciscaines.

Amedée Testaert. *Bulletin franciscain* [de bibliographie]. *Pays de langue néerlandaise, anglaise, allemande et slave*, p. 287-324, 419-442, 534-550, 636-660. — Très utile instrument de travail pour les franciscanisants, comprenant 480 analyses de livres et d'articles récents.

Jean de Dieu. *S. Bonaventure. Les trois voies de la vie spirituelle*, p. 337-366. — Traduction d'un opuscule mystique du docteur Séraphique, précédée d'une introduction.

J. Bittrémieux, professeur à l'Université de Louvain. *Le sentiment de s. Bonaventure sur l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge*, p. 367-391, avec un *Parallèle entre s. Thomas et s. Bonaventure*, p. 391-394. — « S. Bonaventure, et les autres docteurs qui partageaient son opinion, n'ont pas entrevu avec toute la clarté qu'ils auraient souhaité l'accord de la doctrine qui était posée avec certaines vérités dont la certitude n'était pas contestée. Il fallait attendre Scot, pour que la pleine lumière se fît » (p 390).

H. de Beauséjour. *Le rôle militaire du Père Charles-Eugène Schmidt, Capucin, aux sièges de Besançon (15 mai 1674) et de Faucogney (4 juillet 1674)*, p. 395-404. — L'un des derniers défenseurs de ces deux villes pour le roi d'Espagne contre le roi de France. Ce dernier fut vainqueur, et le Capucin, enfermé pendant quatre ans à la Bastille, n'en sortit que pour mettre sa science de la balistique au service du grand Sobieski et de la Pologne.

A propos de Duns Scot. I. Jean de Dieu. *Duns Scot témoin de la papauté*, p. 405-411. II. S. Belmond. *L'influence de Duns Scot*, p 411-415. — I. Appréciation louangeuse de la découverte du P. Longpré dans *la France franciscaine* au sujet de Duns Scot persécuté par Philippe le Bel pour avoir pris la cause du pape Boniface VIII. II. Compte-rendu du livre P. Diomède Scaramuzzi sur l'influence de la doctrine scotiste dans l'Italie méridionale jusqu'à la fin du xviiie siècle.

Digitized by Google

P. Chrysostôme, O. F. M. *La Fête du Christ-Roi et le motif de l'Incarnation*, p. 459-480, 595-611. — Pages de théologie scotiste.

B. Cornet, O. F. M. L'antienne « Sancte Francisce », p. 504-516. — Explication d'une antienne à *Benedictus* qui se récite, pendant l'octave de la fête de s. François. Elle fut composée par le pape Grégoire IX au milieu de préoccupations qui se retrouvent dans la facture de la pièce. Où le R. P. a-t-il vu que le P. Flaminius Annibal de Latera ait jamais été cardinal ? (p. 515).

A. Little. *Guide pour les études franciscaines*, p. 517-533 (à suivre).

P. Cuthbert, O. M. Cap. *Hommage à nos Pères* ! p. 561-574. — Quatre siècles se sont écoulés depuis que le 3 juillet 1528 fut publié le bref *Religionis zelus* autorisant la congrégation des Capucins. Dès lors, que de saints, d'apôtres, de savants, de missionnaires, d'écrivains, d'hommes d'œuvres, d'amis du peuple sont sortis des rangs de ces fils de s. François ! Si l'on était parvenu à empêcher l'institution inaugurée par Mathieu de Baschi et les deux frères Louis et Raphaël de Fossombrone, tout ce bien immense aurait-il été produit ? Le P. C. reconnaît le caractère quelque peu trouble des débuts, et il rappelle l'axiome par lequel les Capucins se justifièrent devant Paul III : « La Règle n'est pas faite pour l'obéissance, mais l'obéissance pour la Règle ». N'y a-t-il pas dans cette interprétation (qui sera celle de s. Pierre d'Alcantara) une analogie avec la parole de l'Évangile : « Le sabbat est fait pour l'homme, et l'homme n'est pas fait pour le sabbat » (Marc, II, 27) ? Historiquement on ne peut pas assimiler la fondation des Capucins avec la réforme de l'Observance établie un siècle auparavant. Au commencement du xv[e] siècle, la plupart des couvents possédaient des biens-fonds absolument en opposition avec le Règle franciscaine, ce qui n'était pas le cas en 1528. Mais, il faut l'avouer, il soufflait alors dans l'Ordre un vent de ferveur qui portait un grand nombre de religieux à embrasser un genre de vie plus austère. Les Riformati d'Italie présentent de grands rapports avec les Capucins. Évidemment, la Règle ne veut qu'un seul ministre général pour toute la fraternité ; mais le maintien de ce chapitre n'était-il pas de nature à empêcher un plus grand bien ? Le chef de l'Église jugea bon d'en dispenser. Seule la divine constitution de l'Église est intangible, les Ordres religieux peuvent se modifier. Il plut aux premiers Capucins de prendre leur liberté ; le pape les approuva ; l'avenir leur a donné raison. *Dicite justo quoniam bene !* (Is., VI, 10). Telles observances, telle forme d'habit offrent de l'attrait à certaines âmes ; de quel droit les en blâmer ? A l'exemple des frères de Rebecca, au moment de son départ pour fonder une nouvelle famille, nous disons de tout cœur à la Congrégation franciscaine des Capucins, à l'occasion de son quatrième centenaire : *Soror nostra es, crescas in mille millia !* (Gen., XXIV, 60).

Jean de Dieu. *Le R. Père Édouard d'Alençon*. (Esquisse bio-bibliographique), p. 575-594. — Cf. cette *Revue*, t. V, 1928, p. 413-419.

Fr. Antoine de Sérent
O. F. M.

Digitized by Google

La France Franciscaine. — Paris, 9, rue Marie-Rose (XIV^e^).

Tome XI, 1928.

André Callebaut, O. F. M. *Essai sur l'origine du premier couvent des Mineurs à Paris et sur l'influence de frère Grégoire de Naples*, p. 5-30, 179-209. — Dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, le P. Denifle, O. P., a prétendu que les Frères Mineurs ne s'établirent pas à Paris avant 1230 ; jusque-là ils habitaient à Saint-Denis. Le P. C. s'efforce de prouver qu'au moins à partir de 1224 les Mineurs avaient une maison à Paris pour les Frères qui fréquentaient l'Université. Il s'appuie sur un passage des historiens de Paris, Corrozet et Belleforest, qui placent le premier établissement des Franciscains dans la rue Sainte-Geneviève, là où est située aujourd'hui l'École Polytechnique. Un legs de dix livres fait par Barthélemy *de Brueriis*, pour les Frères Mineurs de Paris, en janvier 1224, constitue un document plus probant. D'autres excellentes raisons viennent corroborer sa thèse qui paraît très vraisemblable. — Grégoire de Naples, second provincial de France, contribua puissamment au développement de l'Ordre dans les milieux intellectuels. Son influence s'étendait aux provinces d'Angleterre et d'Allemagne tributaires de l'Université de Paris. — Il convient en outre de signaler les œuvres originales du P. C. sur le lectorat de s. Antoine de Padoue (p. 182-83) et sur différents chanoines réguliers mêlés aux débuts du mouvement franciscain (p. 184-87). Mais il semble avoir confondu les deux abbayes parisiennes de chanoines réguliers, Saint-Victor et Sainte-Geneviève. C'est la première qui possédait la célèbre école théologique et non la seconde (p. 184, 186, 286). De plus, il appelle Saint-Roux (p. 183) la congrégation canoniale d'Avignon qui répondait au nom de Saint-Ruf.

Valentin M. Breton, O. F. M. *Deux spiritualités*, p. 31-50. — Quelle est la différence spécifique entre la spiritualité de s. Ignace et celle de s. François, entre Manrèse et l'Alverne ? L'une, la franciscaine, prendra ouvertement « pour base et pour règle la Révélation, l'Incarnation, l'Incorporation au Christ, l'Action des âmes par l'Esprit Saint : d'un mot s'établira *explicitement dans l'ordre de la charité*,... ; l'autre [la jésuite], sans s'exclure de cet ordre, juste ciel ! ne lui donnera qu'une *importance implicite* et prendra pour fondement et pour loi explicites des vérités soi-disant rationnelles ; elles divergeront par leur conception même de la vie spirituelle et non par un simple usage de méthode, ou par prépondérance d'un élément soit spéculatif, soit affectif » (p. 43). Une autre différence consiste « entre deux conceptions de l'unique Dieu et deux conceptions de l'unique Christ. » En ce qui regarde le Christ, l'amplitude de son rôle est bien diverse, selon que l'on considère en lui, à la franciscaine, le médiateur universel de religion, d'adoption, de création et consécutivement à la faute d'Adam, de rédemption ;

Digitized by Google

ou seulement le réparateur du péché, occasionnellement entré dans l'économie divine : car dans le premier cas un ordre de nature est inconcevable dont le Christ eût été absent, où l'homme eût été seul en face de Dieu, destiné à atteindre par les forces de ses facultés une fin dernière qui restait proportionnée à ses efforts et à ses capacités. Tandis que dans le second cas, encore qu'on sache que cet ordre de nature est inexistant, il reste concevable et possible... On en vient à faire abstraction de l'historique, actuel, de l'humanité élue en Jésus, rachetée par lui, pour se confiner dans un monde fictif, irréel, inexistant. Et dans une œuvre qui est exclusivement la sienne, le salut des âmes, le Christ Jésus, relégué à l'arrière-plan parmi les données sous-entendues, est obligé de se reconquérir une place à la faveur d'une dévotion » [celle du Sacré-Cœur] (p. 43-44). Quant à Dieu, il est connu « comme auteur de cette nature abstraite où l'on s'est cantonné : Être premier, suprême et transcendant, abstrait lui-même rationnellement de l'existence et de l'ordonnance de son œuvre ; donc le *Dieu des philosophes et des savants*, un Dieu renouvelé des Grecs, à grand peine exorcisé des tares de son origine, et laborieusement retouché pour l'adapter aux impérieuses exigences de l'âme baptisée ; un Dieu dont on n'ose pas dire qu'il agit fatalement selon les lois que lui impose son essence, ni qu'il reste extérieur à son œuvre, comme pouvait le dire Aristote, mais dont l'idée ainsi amoindrie pèsera obscurément sur la pratique spirituelle... De cette différente conception du même Dieu et du même Christ, découle en effet une différente conception de la collaboration de l'homme avec l'Esprit Saint... Problèmes inépuisables... » (p. 44-46). Le R. P. termine son étude en écrivant à la gloire de l'École franciscaine : « ... de son fondement à son couronnement, et d'une discipline à l'autre, philosophique, dogmatique, spirituelle, elle n'a pas à changer d'allure ni de plan ; ni à supplémenter un principe qui à l'usage se révèle incomplet et insuffisant, par un principe supérieur emprunté à un autre ordre auquel on aurait pu d'abord se référer. N'est-ce pas un critère de vérité pour une doctrine qu'elle s'adapte également à toute spéculation et à toute pratique et que son amplitude soit assez vaste pour couvrir tous les domaines de l'activité humaine, des débuts à la consommation ?... » (p. 50-51). — Dans sa dissertation sur la date où l'oraison mentale aurait été introduite dans l'Ordre, le P. V. B. cite le chapitre général d'Urbino tenu en 1475 « sous le généralat de François Nanni, dit Samson, en pleine lutte pour l'Observance, [qui] *militarisait* la discipline » (p. 56). Je croirais plutôt que ce chapitre de 1475 serait celui des Observants italiens tenu à Naples (p. 52), d'autant plus qu'il y est fait mention des *Vicarii provinciarum*, ce qui ne se comprendrait pas pour les provinces régulières des Mitigés. On trouvera dans les *Annales Minorum*, t. XVI, p. 168, à l'année 1523, un texte très explicite concernant l'oraison mentale dans les couvents de récollection, au temps du général François des Anges.

Digitized by Google

W. Lampen. O. F. M. *L'abbé Horoy et l'édition de s. Bonaventure à Quaracchi*, p. 107-111. — M. Horoy est connu en librairie pour avoir entrepris de continuer l'œuvre d'édition de l'abbé Migne. Il devait publier 100 volumes pour le seul XIII[e] siècle. Après avoir mis au jour six volumes, dont le dernier est la réédition des Œuvres de s. François et de s. Antoine par Jean de la Haye, Paris 1641, il voulait s'occuper des œuvres de s. Bonaventure. Il entra en relation avec le P. Fidèle de Fanna, mais le programme scientifique du fondateur de Quaracchi ne pouvait être réalisé par l'éditeur de la Patrologie médiévale. Trois lettres de 1879 en font foi.

F. Delorme, O. F. M. *Documents pour l'histoire du bienheureux Gabriel Maria*, p. 113-136, 231-262, 467-492. (Cf. cette *Revue*, t. IV, 1927, p. 88-93 ; t. V, 1928, 403-407).

LXXXIV. Paris, 27 janvier 1503. — Participation aux biens spirituels de l'Ordre des Frères Mineurs, accordée par le ministre général Gilles Delfini aux membres du Parlement de Paris. Arch. nat., X[1a], f. 143[v]-144[r], copie ; p. 116-117.

LXXXV. Rouen, 16 mars ; Bruges, 2 mai 1503. — Protestation du vicaire des Observants de la province de France, Nicolas Denyse, contre un faux en écriture commis à son détriment par Gilles Delfini. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Cordeliers du Salin*, 21, copie vidimée ; p. 117-120.

LXXXVI. 1[er] août 1503. — Actes de l'assemblée de Rabastens. Ces actes comprennent trois pièces : 1° les 8 articles où Gilles Delfini expose son programme d'union de l'Ordre ; les 10 articles déposés en contre-projet par la vicaire général cismontain, Martial Boulier ; 3° la réponse finale donnée en 10 autres articles par les capitulaires de Rabastens. — Ms. 166 du musée de Namur, ff. 101[v]-109[r] ; p. 120-130.

LXXXVII. fin 1503. — Mémoire de Gilbert Nicolas au Parlement de Toulouse au sujet de l'état des Frères de l'Observance. — Ms. 166 du musée de Namur, ff. 110[r]-114[v] ; p. 130-135.

LXXXVIII. Albi, 24 août 1503. — G. Nicolas, vicaire provincial des Observants d'Aquitaine, nomme commissaire provincial Jean de Bonoguet, gardien de Toulouse. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Cordeliers du Salin*, 21, original ; p. 231.

LXXXIX. Montpellier, 1[er] décembre 1503. — Pierre *Paratoris*, vicaire provincial de Provence, expose au vicaire provincial de Cologne l'œuvre néfaste de Gilles Delfini en Aragon. — Ms. 166 du musée de Namur, ff. 109[r]-110[r] ; p. 232-233.

XC. Toulouse, 10 février 1504. — Acte d'appel de J. de Bonoguet, commissaire de G. Nicolas en Aquitaine, contre Jean Petry, ministre provincial et commissaire de Gilles Delfini. — Arch. de la Haute Garonne, H *Récollets*, 3, original ; p. 233-237.

XCI. Lyon, 16 février 1504. — Lettre de Georges d'Amboise, cardinal légat, à Gilles Delfini. — Ms. 166 du musée de Namur, f. 118[r] ; p. 237-238.

Digitized by Google

XCII. Montluçon, 5 juin 1504. — Nomination, par Jean *Figuli*, vicaire provincial de Bourgogne, de ses mandataires chargés de défendre l'Observance contre les agissements de Gilles Delfini. — Arch. de l'Allier, H 677 ; p. 338-230.

XCIII Bordeaux, 28 mai 1504. — Protestation, par le couvent de l'Observance de Bordeaux, de sa fidélité au vicaire général établi en charge. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Cordeliers étrangers*, original ; p. 240-241.

XCIV. La Guiche, près Blois, 27 juillet 1504. — Acte de retardation (?), par Gilles Delfini, du chapitre généralissime d'Avignon précédemment convoqué par lui pour le 4 octobre 1504, après le chapitre de l'Observance à Laval (Pentecôte 1505). — Ms. 166 du musée de Namur, ff. 123v-124r ; p. 241-242.

XCV. Montauban, 9 août 1504. — Avis des Observants d'Aquitaine réunis en congrégation provinciale à Montauban, sur l'union proposée par G. Delfini. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Récollets*, 3, original ; p. 242-245.

XCVI. Westminster, 4 décembre 1504. — Lettre de Henri VII, roi d'Angleterre, à Louis XII, roi de France, en faveur des Observants dont il prend ouvertement la défense. — Paris, Bibl. nat., ms. fr. 1, original avec signature autographe ; p. 245-246.

XCVII. Montpellier, 8 mars 1505. — Protestation, par le couvent de Montpellier, de sa fidélité au vicaire général de l'Observance en charge. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Cordeliers étrangers*, original ; p. 246-247.

XCVIII. Laval, 11 mai 1505. — Lettre des capitulaires du chapitre général de l'Observance de Laval au ministre général G. Delfini. — Ms. 166 du musée de Namur, ff. 116v-128r ; p. 250.

XCIX. Taur en Espagne, 13 janvier 1507. — Répudiation d'après acte notarié, par G. Delfini et Jacques d'Alcala, de la défection par eux fomentée en Aragon. — Paris, Bibl. nat., coll. Doat, 19, ff. 334r-338v, copie ; p. 250-253.

C. Rabastens, 8 juin 1511. — Notification, par les vocaux du chapitre de Rabastens, de l'élévation de Gilbert Nicolas à la charge de vicaire général des Observants cismontains. — Arch. du Cher, *Annonciades*, original ; p. 253-254.

CI. Rabastens, 8 juin 1511. — Concession, par G. Nicolas, des pouvoirs de commissaire général au vicaire provincial de Saint-Bonaventure (Bourgogne). — Arch. de la Haute-Garonne, H *Récollets*, 3, original ; p. 254-255.

CII. Bordeaux, 7 septembre 1511. — Autre acte par lequel G. Nicolas institue Arnold de Saint-Félix commissaire général dans la vicairie de Saint-Bonaventure. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Récollets*, 3, original ; p. 255-256.

CIII. Bourges, 18 novembre 1512. — Institution, par G. Nicolas, d'Arnold de Saint-Félix, vicaire provincial de Saint-Bonaventure, en la charge de commissaire dans la vicairie de France. — Arch.

Digitized by Google

de la Haute-Garonne, H *Cordeliers du Salin*, 21, original ; p. 256-257.

CIV. Rome, 13 janvier 1515. — Révocation. par Jules II, en faveur des Observants cismontains, d'un bref excluant pour six ans du vicariat général le vicaire général sortant et tout religieux de la même province que lui. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Récollets*, 3, original ; p. 257-258.

CV. s. l. 1514. — Condamnation à l'instigation de G. Nicolas, par divers théologiens de Paris, de quatre propositions de Boniface de Céva, et soumission par lui de dix autres propositions à l'approbation de plusieurs Universités. — Ms. 166 du musée de Namur, ff. 142r-144r; p. 258-260.

CVI. Paris, 21-24 juillet 1514. — Deux arrêts de la cour du Parlement de Paris relatifs au procès pendant entre G. Nicolas et B. de Céva. — Arch. nat., X1 1516, ff. 233v-234r ; p. 260-262.

CVII. Mirepoix, 23 août 1546. — Institution, par G. Nicolas, d'Arnold de Saint-Félix, vicaire provincial d'Aquitaine, en qualité de commissaire dans les provinces d'en deçà les Pyrénées. — Arch. de la Haute-Garonne, H *Cordeliers de Salins*, 21, original ; p. 262-263.

CVIII. Bruxelles, 20-21 janvier 1517. — Actes de l'assemblée des Observants à Bruxelles. — Ms. 166 du musée de Namur, ff. 144-146r. ; p. 457-459.

CIX. Rome, 11 novembre 1517. — Nomination, par Léon X, de Gabriel-Maria (G. Nicolas) comme commissaire général en France pour la croisade contre les Turcs. — Arch. nat., J 937, n. 12, original ; p. 460-462.

CX. Rome, 14 novembre 1517. — Spécification, par Léon X, de certains pouvoirs accordés à Gabriel-Maria, en qualité de commissaire général pour la croisade contre les Turcs. — Arch. nat., J 937, n. 14, original ; p. 462-464.

CXI. s. l. 12 juin 1523. — Plan de mobilisation d'une armée contre les Turcs présenté en Consistoire par les Frères Mineurs de l'Observance. — Paris, Bibl. nat., ms. fr. 2961, ff. 105r-115r ; p. 464-468.

Le rapport expose que l'Ordre possédait 40.000 couvents, alors qu'en réalité leur nombre ne devait guère dépasser 4000 ! !

CVII. Extraits des Regesta des ministres généraux de l'Ordre, concernant Gabriel-Maria. — Ms. 1/9 du couvent de Saint-Isidore à Rome.

Ces précieux documents, qui forment un ensemble de 340 p. en petits caractères, sont terminés par une table des noms de lieux et de personnes.

E. Longpré, O. F. M. *Le B. Jean Baptiste Scot. Pour le Saint-Siège et contre le gallicanisme* (25-28 juin 1303), p. 137-162. — A la suite des États-Généraux réunis à Paris, le 10 avril 1302, par Philippe le Bel contre Boniface VIII, des pressions furent faites dans toute la

Digitized by Google

France auprès du clergé, pour l'engager à adhérer à la convocation d'un concile général qui condamnerait le pape. A l'exception presque unique du P. Gauthier de Bruges, O. M., évêque de Poitiers, tout l'épiscopat se prononça pour les projets du Roi. Les Dominicains de Paris, au nombre de 132, signèrent en masse, entraînés par leur provincial. Trente-sept couvents connus de Frères Mineurs signèrent l'appel : seul celui de Nîmes refusa ouvertement. A Paris les voix furent partagées. Un document du 25 juin 1303, conservé aux Archives nationales et publié par le P. Longpré (avec reproduction photographique partielle), établit qu'à cette date 155 religieux habitaient le couvent universitaire. Ils sont désignés chacun par leur nom, leur grade et souvent par leur pays. Sur le nombre, 80 environ refusèrent leur adhésion. Parmi eux figurent le régent du Studium, Gonzalve de Balboa, futur ministre général, le P. Jean Duns Scot, nommé *fr. Johannes Scotus* et fr. Thomas, son socius. Appelés à comparaître devant les officiers royaux et ayant refusé de souscrire, ils durent quitter le royaume dans les trois jours.

Anastase Van den Wyngaert, O. F. M., *Méthode d'apostolat des missionnaires des* XIII^e^ *et* XIV^e^ *siècles en Chine*, p. 163-178. — Les missionnaires avaient-ils une méthode ? Non, répond M. Altauer, historien des missions dominicaines. Oui, prétend le P. V. den W. qui étudie spécialement les missions franciscaines. 1° Ils apprenaient la langue du pays. On ne pouvait demander à Guillaume de Rubruk la connaissance des langues avant son départ pour la cour du grand Khan ; cependant il savait déjà l'arabe qui pouvait lui servir indirectement. Les missionnaires du XIII^e^ siècle croyaient qu'il fallait apprendre les langues sur place. J. de Montcorvin parlait l'arménien, le persan et l'ouigour. 2° Ils s'efforçaient de commencer par les têtes, car si les princes se convertissaient, ils entraînaient leur nation avec eux. Même sans se convertir, si les princes se montraient simplement sympathiques à la religion, l'apostolat progressait d'autant. 3° En Chine les Franciscains semblent avoir d'abord converti les schismatiques alains et arméniens, plus redoutables au catholicisme que les païens. Ceux-ci n'étaient pas pourtant négligés. 4° Les convertis n'étaient admis au baptême qu'après une préparation plus ou moins longue. 5° Parmi les moyens mis en avant pour attirer les indigènes, le signe sensible joue un grand rôle, notamment les cloches, les peintures représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des légendes explicatives en plusieurs langues, et surtout l'appareil imposant de l'office liturgique. 6° J. de Montcorvin n'hésitait pas à acheter des enfants (dont les parents cherchaient sans doute à se débarrasser) pour les instruire et en faire des chrétiens.

Dr. Willibrord Lampen, O. F. M. *Jean Pecham, O. F. M., et son Office de la Sainte Trinité*, p. 211-229. — Le texte liturgique est précédé d'une biographie de l'archevêque de Cantorbéry difficile à trouver ailleurs. Cependant l'A. ne cite pas le chapitre consacré à

Digitized by Google

J. P. par le P. Jules d'Albi, O. M. Cap., *S. Bonaventure et les luttes doctrinales de 1267-1277*, Tamines-Paris, 1923, p. 109-137. L'Office lui-même, en vers rimés, imposé par Jean XXII à l'Église latine en 1334, fut en usage jusqu'à la réforme du bréviaire par s. Pie V en 1568.

Dr. Ch. B. Vandewalle, O. F. M. *Roger Bacon dans l'histoire de la philosophie*, p. 315-409 (à suivre).

Fr. Antoine de Sérent.

Digitized by Google

CHRONIQUE

LE P. LÉONARD LEMMENS, O. F. M.

Un des meilleurs et des plus laborieux historiens de l'Ordre, le P. Lemmens est mort de façon très soudaine, le 10 février 1929, au Collège Saint-Antoine à Rome. Il était né à Bocket, près Heinsberg, dans le diocèse de Cologne, le 9 novembre 1864. Il avait fait ses vœux solennels le 20 janvier 1885 dans la province de Sainte-Croix de Saxe. Dès novembre 1888, son provincial l'avait délégué comme lecteur de philosophie dans la custodie (devenue ensuite province) de Sainte-Élisabeth de Thuringe ; mais ses goûts le portaient vers l'histoire et en 1896 il publiait son premier travail, une série de brèves notices sur les couvents de Saxe (*Niedersächsische Franziskaner Klöster im Mittelalter*, Beitrag zur Kirche- und Kulturgeschichte, Hildesheim, 1896, in-8°, 78 p.) qui attira sur lui l'attention de ses supérieurs et le fit appeler à Rome pour collaborer à la continuation des *Annales Minorum* de Wadding. En 1901, il est nommé lecteur d'histoire ecclésiastique au collège Saint-Antoine. C'est à cette époque qu'il se mit à étudier les sources de l'histoire de saint François et qu'il publia les *Documenta antiqua franciscana* (3 parties) et les *Opuscula sancti patris Francisci*. En 1903 il est nommé président du Collège Saint-Bonaventure à Quaracchi, où il fit publier la *Bibliotheca franciscana ascetica medii aevi* et le *Liber couformitatum* de Barthélemy de Pise. C'est à lui qu'est due la première idée de créer l'*Archivum franciscanum historicum*. Ses trois années de présidence achevées, il se retira à Fulda, puis à Vlodrop, dans les Pays-Bas, d'où il partit en janvier 1914 pour une mission en Terre-Sainte. Revenu en 1915 à Bonn il collabora activement à la rédaction des *Franziskanische Studien*, en même temps

Digitized by Google

qu'il s'adonna de plus en plus à l'histoire des missions; le résultat de ses recherches fut l'excellente *Geschichte der Franziskaner Missionen*, qui parut en 1929 (Munster i. W., Aschendorff, in-8°, xx-376 p.).

Nous renvoyons le lecteur pour plus amples renseignements, à l'article très documenté et suivi d'une bibliographie très complète, qui a été publié par le P. Livarius Oliger, dans *Antonianum* (1929, fasc. 3, p. 337-350) mais nous ne voulons pas laisser passer, sans une mention spéciale, la mort de cet érudit consciencieux, qui a tant fait pour l'histoire de son Ordre.

H. L.

— L'Abbaye du Mont-César à Louvain a fait paraître le 1er janvier 1929 le 1er fascicule des *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, revue trimestrielle dirigée par Dom Odon Lottin.

On y trouve des études originales et documentées d'analyse ou d'histoire théologiques, ainsi que des notices sur des problèmes historiques, littéraires ayant rapport à des écrits théologiques. Les documents ascétiques, exégétiques, liturgiques et canoniques, philologiques et philosophiques ressortent également du domaine de la Revue, dans la mesure où ils sont la source ou la manifestation de courants théologiques. En dehors des articles, la Revue publie des textes latins inédits du moyen âge, une bibliographie, un bulletin critique et une chronique annuelle.

Le 1er fascicule ne contient rien qui intéresse notre *Revue*, mais on annonce pour une publication prochaine un article de Dom Ph. Schmitz, directeur de la *Revue bénédictine*, sur *La Doctrine de Clément VI sur la pauvreté religieuse*, avec textes inédits.

On s'abonne pour la France à la librairie J. Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris-6e, au prix de 15 Belgas.

— On annonce que *Les Mystiques de Sienne* de Pietro Misciattelli vont prochainement paraître, traduits en

Digitized by Google

anglais par M. Peters ROBERTS, chez Messrs Heffer, à Cambridge.

— La librairie Sheed and Ward, de Londres (31, Paternoster Row, E. C. 4), vient de faire paraître récemment un nouvel ouvrage du R. P. CUTHBERT : *The Capuchins, a contribution to the history of the Counter-Reformation*. La première partie de ce travail est consacrée à la fondation de l'Ordre des Capucins, la seconde traite de la lutte contre la Réforme, jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans. M. Georges Goyau nous en donnera le compte rendu.

Notre collaborateur J.-B. KAISER a publié à Metz en 1925 le récit d'un voyage fait à Paris à la veille de la Révolution par un jeune moine augustin du couvent de Metz, sous le titre de : P. Joh. Peter JAGER, O. S. Aug., 1765-1825, *Meine Reise durch Frankreich, Beschreibung von Paris, Reise von Saarlouis nach Verdun.* Il est regrettable que le manuscrit de ce texte ne soit point parvenu complet jusqu'à nos jours; il y manque notamment tout ce qui, dans la description de Paris, avait trait à la Rive gauche, donc, ce qui nous aurait surtout intéressés, au Grand Couvent des Cordeliers. Nous avons relevé toutefois le passage suivant sur le couvent des Récollets :

(P. 51). Dans le faubourg Saint-Laurent, du côté droit, un peu plus loin et en face de l'église s'élève le grand couvent des Franciscains, communément nommés Récollets, couvent qui possède de grands et beaux jardins; par ailleurs il est extrêmement pauvre, oui, pauvre à faire pitié. Mon compatriote, qui y était lecteur ou professeur, m'assura sur l'honneur que, lorsqu'on se mettait à table à onze heures, il fallait souvent attendre que les frères lais soient revenus de quêter, pour avoir du pain à manger. La viande, qui leur était donnée, était de la viande gâtée, que les bouchers, ne pouvant plus vendre, jetaient sous leurs comptoirs, où les quêteurs allaient la prendre pour la mettre dans leur sac. Les Franciscains la nommaient *Enfrions*; en un mot, c'était le couvent le plus pauvre de tout Paris. Ce qui était le plus remarquable était : 1° le grand réfectoire, aussi long que l'église du couvent : on y mangeait sans feu hiver comme été. En 1788 l'hiver fut extraordinairement froid; le vin et l'eau gelaient sur la table tandis qu'on man-

Digitized by Google

geait la soupe et la viande. Le couvent n'avait pas été en état d'acheter du bois, les salaires de messes n'atteignant que 8 sous, au plus 10 sous ; 2° la bibliothèque, qui contenait à côté de nombreux manuscrits les ouvrages les plus connus, comptait 12.600 volumes. Passé le couvent, se dressaient les barrières où voyageurs et voitures devaient s'arrêter pour la visite de l'octroi ».

Dans la collection des *Inventaires des archives de la Belgique*, publiés sous la direction de M. Joseph Cuvelier, M. Henri de Vocht, professeur à l'Université de Louvain, nous donne l'*Inventaire des archives de l'Université de Louvain, 1426-1797, aux Archives générales du royaume à Bruxelles* (Louvain, Uystpruyst, 1927, in-8°, XLVII-587 p.). Nous y relevons, dans l'ordre des cotes, quelques mentions relatives à l'Ordre de saint François.

N° 743. Témoignage en faveur de la discipline et de l'enseignement de la Faculté [des Arts] donné par les *Visitatores*, Jean Drusius, abbé de Parc, et Étienne de Craesbeek, 9 octobre 1615 ;... par les supérieurs des Dominicains, Frères Mineurs, Augustins..., etc., 1621 à 1644.

N° 951. Fondation d'une bourse [à la Pédagogie du Château] par André Loissone, *Eligii*, de Middelbourg († 1520), à son entrée comme novice au couvent des Frères Mineurs, par test. du 9 mars 1503 : test. ; copies ; exéc. ; collat. : 1503-1599.

N° 1654. Fond. d'une bourse [au Grand collège du Saint-Esprit] par Jacques de Cotthem, prêtre de Cambrai, par test. fait le 25 avril 1481, à son entrée comme novice au couvent des Frères Mineurs de Sainte-Marie de Nazareth : test.

N° 1931. Fond. d'une bourse [au collège de Saint-Yves] par André Loissone, *Eligii*, de Middelbourg, novice, plus tard professeur au Couvent des Frères Mineurs, par test. du 9 mars 1503 ; test. ; actes ; rentes : 1503-1642.

N° 1997. Le Couvent-collège des Franciscains, *Fratres Minores*, incorporé le 31 juillet 1447. Doc. rel. aux Franciscains : requête au Recteur en vue de pouvoir ajouter à leur couvent la maison des Croisiers à côté de la Dyle, 1616... — Invitation au panégyrique de saint Bonaventure, prononcé dans leur église, 1684. — Quittances pour le montant de bourses, 1599. — Autorisation d'authentiquer les testaments aux temps d'épidémie : 1684 [Une note de l'auteur donne pour le couvent les références suivantes : Molanus, *Les Quatorze*

Digitized by Google

livres sur l'histoire de... Louvain, éd. F. X. de Ram (Bruxelles, 1861), p. 251; Vernulaeus, *Academia Lovaniensis* (Louvain, 1627), p. 242 : Valerius Andreas, *Fasti academici studii generalis Lovaniensis* (2e éd. Louvain, 1650), p. 330; Paquot, *Fasti academici Lovanienses*, t. I (Bibl. roy. de Brux., ms. 1756), pp. 151, 614; Bax, *Hist. Univers. Lovaniensis* (ms. 22172 de Bruxelles), t. X, fol. 100; Reusens, *Docum. relatifs à l'hist. de l'Univ. de Louvain*, t. V (Louvain, 1902), p. 228.]

N° 2021. Doc. rel. à la vente du collège [des Croisiers] et de ses dépendances, situé à côté du pont sur la Dyle, aux Franciscains..., 28 janvier 1615 au 14 mars 1616.

N° 3319. Fond. pour service de la chapelle [du collège de Dieven ou de Bruxelles], avec legs, par Josse Van Hamich, frère Emmanuel des Capucins, par acte du 19 sept. 1636 : acte.

N°s 3704-3705. Le couvent collège des Récollets irlandais ou collège de Saint-Antoine de Padoue fondé en 1609 par Philippe III, n° 3704. Doc. rel. au Collège des Récollets irlandais : recommandation du Recteur en sa faveur : 1616. — Nomination du Syndic : 1744. — Requête à l'Empereur et mémoire de l'Univ. en réponse : 1760. — N° 3705. Doc. d'un procès soutenu pour eux par leur syndic, de Vroye, bourgmestre de Louvain, contre un fournisseur : 1770-1772 (Cour Rect.). [Une note donne les références : Vernulaeus, 250; Paquot, fol. 189; Bax, *Histoire*, t. X, fol. 149; Bax, *Fasti academici* ms. 22173 de Bruxelles, t. IV, fol. 99; Reusens, t. V, 400, 608.]

N° 3867. Fond. d'anniv. et de messe quotid. [au Collège de Bay] par François Bruneau, novice de l'ordre de Saint-François, par acte du 25 avril 1637 : compte : 1777 à 1788.

N° 4162. Fond. de bourses [au Collège pastoral irlandais] par Raymond Magrath, d'Ulster, médecin de l'armée impériale, par test. du 1er mars 1734; incorporée au Coll. le 21 juin 1738 : test. (offrant la fond. au Coll. des Récollets irlandais).

N° 4306. Doc. rel. au couvent des Frères du Tiers-Ordre de Saint-François, du chapitre de Zepperen : fond. par ce chapitre consistant en une bourse; constitution d'une rente à charge d'André de Bay, Régent du Coll. de la Sainte-Trinité : 1658. [L'auteur donne pour le Collège des Bogards, des Frères du T. O. de s. F. les références : Valerius Andreas, 332; Paquot, fol. 243, Bax, *Histoire*, t. X, fol. 146; *Fasti*, t. IX, fol. 106; Reusens, t. V, 183.]

En outre, il est fait mention du couvent des Pères Capucins (n°s 293 et 704) et de la rue des Récollets (n° 4422).

E.-G. L.

— Dans le volume considérable que M. l'abbé Eugène Sol, archiviste du diocèse de Cahors, a écrit sur le *Vénérable Alain de Solminihac, abbé de Chancelade et évêque de*

Digitized by Google

Cahors (Cahors, E. Delsaud, 1928, in-8° de xv-443 p.), nous glanons quelques renseignements intéressant l'histoire franciscaine. C'est d'abord dans le chap. vi, p. 49-50, la mention des rapports d'Alain comme abbé de Chancelade avec les supérieurs du Tiers Ordre régulier franciscain auquel il offrit dès 1625 l'ermitage de saint Antoine près de Périgueux; c'est en novembre 1626 que les Pères Basile d'Agen et Séraphin de Saint-Louis, désignés par le P. Hilaire de Saint-Geniès, provincial, prirent possession des lieux. Dans l'appendice, p. 330-332, quatre lettres sont publiées relatives à cette affaire : du P. de Lavedan, 24 juillet 1625, Plaignac; du P. Hyacinthe de Saint-Geniès, du 20 octobre 1626 et du 13 novembre 1626; du P. Albert de Ponterlier, gardien du couvent de N.D. de Bon-encontre, 27 octobre 1626. De ci de là on trouvera dans ce volume des indications sur les relations entre Alain et le P. Joseph, l'Éminence grise, notamment p. 53 et suiv., sur la visite canonique des couvents de N.-D. du Calvaire faite par le vénérable abbé de Chancelade à la requête du célèbre Capucin. P. 148 et s., renseignements sur l'enquête faite par Alain, au nom de la reine, au couvent de Clarisses fondé au Pouget, près de Castel Montratier au xiv° siècle par le légat Bertrand du Pouget, cardinal-évêque d'Ostie : « cette maison est depuis de longues années en fort mauvaise odeur pour tout ce diocèse et pays circonvoisins et ... de temps en temps il y est arrivé de grands scandales. » Alain voulait proposer de remplacer la prieure par une religieuse du couvent des Clarisses de Cahors « fort bien réformé ». La suite de l'affaire n'est d'ailleurs pas indiquée. Dans l'appendice, p. 360, il est fait mention, dans le diocèse de Cahors, de couvents de Clarisses à Cahors, à Gourdon, à Figeac, au Pouget, à Moissac et à Lauzerte.

— Vente de très beaux livres anciens, romantiques et modernes, incunables, manuscrits, livres d'heures ... Vente les 11 et 13 mai 1929 [Hôtel Drouot], salle 9. — Paris, G. Andrieux, [1929]. In-8°, 81 p.

N° 88. Manuscrit du xv° siècle. — Robertus de Litro.

Digitized by Google

Univ. of California

Digitized by Google

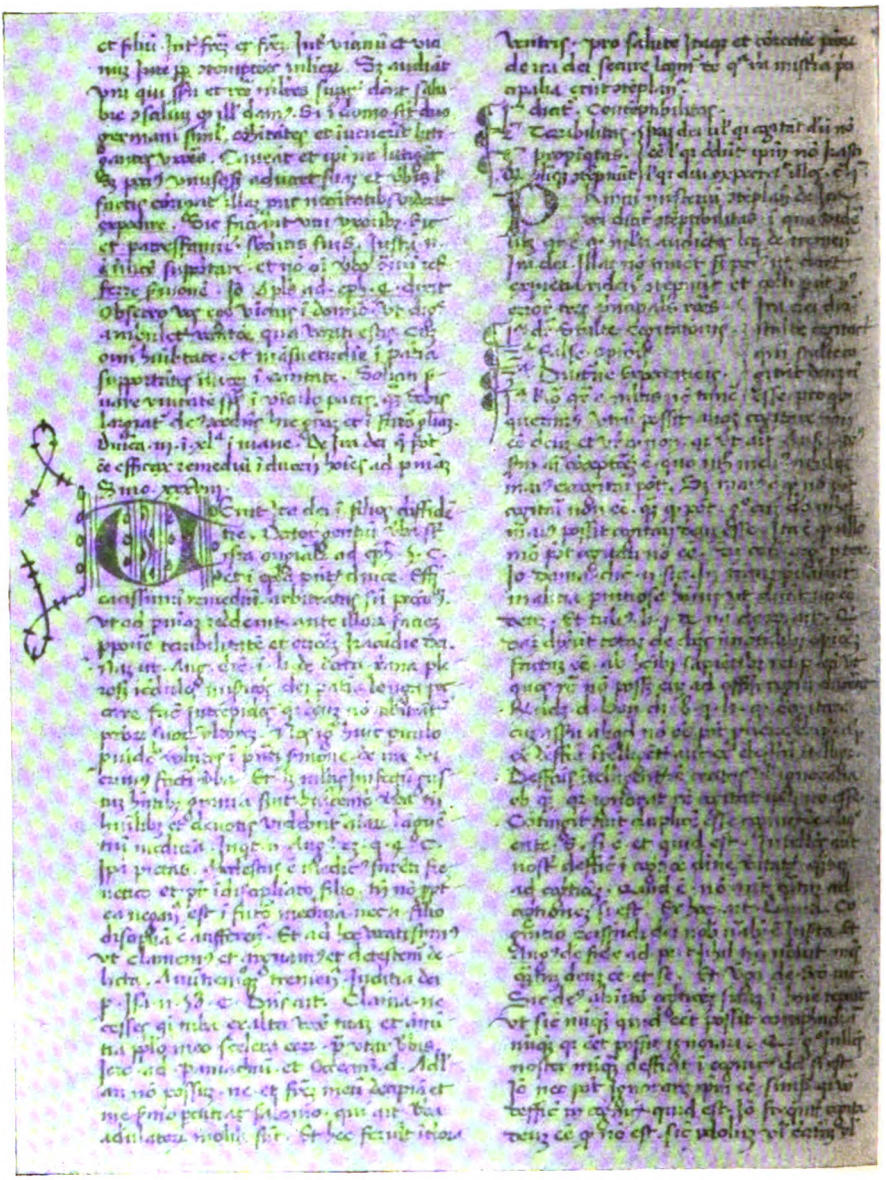

FAC SIMILE D'UNE PAGE DU MANUSCRIT DE ROBERTUS DE LITRO.

Digitized by Google

Celeberrimi fratris Roberti de Litro, Ordinis Minoris (sic), opus perutilissimum (sic) de facilitate bonorum operum. In-8°, mar. brun, dos à nerfs orné, plats avec encadrement de fil. et de motifs décoratifs frappés à froid, double fil. dor. intérieur, tr. dor. (Rel. mod.).

Traité de théologie de 96 pp. manuscrites sur papier vélin (incomplet de qq. ff.). Fine écriture goth. en noir, bleu et rouge avec des majuscules de couleur d'un très joli effet calligraphique et une lettre ornée de différentes couleurs (Reproduction) (1). Légère éraflure sur le plat recto de la reliure.

N°131. SAINT BONAVENTURE. *Compendium theologicae veritatis.* [Fol. 1 :] *Incipit compendium theoloice.* || *Compendium divinitatis in septem li.* || *Primus est de natura divinitatis* || *secundus de operibus conditoris* || ... [A la fin] : Explicit compendium theoloice || veritatis. Amen. || Spes mea sola in Virginis gratia. || NG. || — [Cologne, Nicolas Goetz, vers 1475.] In-fol., car. goth., 148 ff. n. ch. le dernier blanc, à 2 col. de 38 ll., ais de bois recouverts de veau brun estampé à froid. (Rel. du XV^e^ s.). Hain *433 ; Pellechet 273 ; Voullième 38.

Éd. très rare à la suite de laquelle on a relié dans cet exemplaire :

1° SAINT BONAVENTURE. *Questiones de duodecim quodlibet.* — [Coloniae, Arnold ter Hoernen, 1471.] 14 ff. n. ch. à 2 col. de 40 ll. Fragment d'une éd. en 156 ff., décrite par Pollard, I, p. 202.

2° ROLEWINCK (Werner). *Paradisus conscientiae.* — [Coloniae, Arnold ter Hoernen, 1475.] 130 ff. n. ch. à 2 col. de 40 ll. Hain-Copinger 12382 ; Proctor 938. — Pollard, I, p. 204.

(1) Nous remercions très cordialement M. Georges Andrieux d'avoir bien voulu nous prêter le cliché que nous reproduisons ici.

L'Imprimeur-Gérant : J. GAMON.

Le Puy. — Impr. *La Haute-Loire*, boulevard Carnot, 23.

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

SON ŒUVRE — SON INFLUENCE

1226-1926

PRÉFACE DE S. É. LE CARDINAL DUBOIS

OUVRAGE PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE HENRI LEMAÎTRE
ET ALEXANDRE MASSERON

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. Georges Goyau,
Édouard Jordan,
Étienne Gilson,
Pierre Pourrat,
Dominique Tardi,

MM. Paolo Arcari,
Leone Bracaloni,
Louis Gillet,
Louis Bréhier,
Pierre de Cenival.

TIRAGE LIMITÉ A 1000 EXEMPLAIRES
SUR VELIN TEINTÉ NAVARRE

L'exemplaire, 150 fr.

AUX ÉDITIONS E. DROZ
3, Rue du Canivet, PARIS (VI^e arr.)

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de *La Haute-Loire*.

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

TOME VI. N^os 3-4.

JUILLET-DÉCEMBRE 1929.

H. LIPPENS. LES CHAPITRES ET LES VICAIRES OBSERVANTINS DE LA PROVINCE DE FRANCE.. 261

D. DE KOK. LES FRÈRES MINEURS EN HOLLANDE ... 282

ANTOINE DE SÉRENT. LE MONASTÈRE DES CLARISSES DE DINAN 287

H. LEMAÎTRE. GÉOGRAPHIE DE LA TOURAINE..... 298

MÉLANGES

J. VINOT PRÉFONTAINE : Le Testament de M. de Malinguehen, Sœur Grise de Beauvais, 354. — P. IGNACE-MARIE : Une Épitaphe du couvent franciscain de Saverne, 560. — H. LEMAÎTRE : Un saint François du Greco, 363. — Em. THÉODORE. Le Couvent des Capucins de Lille, 364.

COMPTES-RENDUS

Franciscalia, 367. — *Collectanea franciscana neerlandica*, 374. — *Catalogus domuum et fratrum provinciae Coloniensis*, 376. — *Liber memorialis Ordinis FF. MM. Capuccinorum*, 376. — L. de SARASOLA : *San Francisco de Asis*, 382. — A. BOURDEAUT et H.-B. de LA ROGERIE : *Nécrologe des Cordeliers de Rennes*, 386. — *Fondation du mon. de S. Claire à Paray-le-Monial*, 389. — L. LEMMENS : *Geschichte der Franziskanermissionen*, 389. — L. OLIGER : *Vita e diarii del card. L. Cozza*, 393. — E. CASTELLANI : *Atti del R. P. L. Cozza*, 396. — Cl. VOGEL : *The Capuchins in French Louisiana*, 397. — *Meditatio pauperis*, ed. DELORME, 401. — P. ERMINI : *Il Dies irae*, 403. — A. BAROLO : *Jacopone da Todi*, 404. — E. A. PEERS : *Ramon Lull*, 405. — E. GILSON : *Introd. à l'étude de s. Augustin*, 407. — G. BIEL : *Quaestiones de justificatione*, 414. — TH. DE SUTTON : *Quaest. de realidistinctione inter esse et essentiam*, 417. — DURAND DE S. POURÇAIN : *Quaest de natura perfectionis*, 417. — G. DE LA PORRÉE : *Liber de principiis*, 419. — C. W. PREVITE ORTON : *The Defensor pacis of Marsilius of Padua*, 419. — J.-F. BONNEFOY : *Le Saint-Esprit et ses dons selon s. Bonaventure*, 421. — J.-H. BISSEN : *L'Exemplarisme divin selon s. Bonaventure*, 425.

PÉRIODIQUES, 430. — CHRONIQUE, 439.

PARIS (V^e)
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE J. VRIN
6, PLACE DE LA SORBONNE

1929

Digitized by Google

Revue d'Histoire franciscaine

DIRECTEUR : HENRI LEMAÎTRE

Revue d'Histoire, de Littérature, d'Archéologie et d'Art.

La REVUE D'HISTOIRE FRANCISCAINE paraît tous les trois mois, par livraison de 152 pages environ; elle forme chaque année un beau volume in-8° de 600 pages, augmenté de nombreux hors-texte.

La direction, entendant ne publier que des travaux d'érudition, n'acceptera que des articles présentant toutes garanties à ce point de vue; cette réserve faite, elle laisse aux auteurs toute la responsabilité des opinions qu'ils pourraient émettre.

RÉDACTION. — Les manuscrits, livres à analyser, revues en échange, doivent être adressés à *Monsieur le Directeur de la " Revue d'Histoire Franciscaine "*, 11, rue Guénégaud, Paris-6e.

ADMINISTRATION. — Les abonnements, réclamations, changements d'adresse et renseignements divers doivent être adressés à la *Librairie J. VRIN*, 6, Place de la Sorbonne Paris-5e.

CONDITIONS. — Les abonnements sont annuels; ils se paient en janvier.

France et Belgique : **50** fr.
Étranger, demi-tarif postal : **60** fr.; plein tarif : **70** fr.
Édition de luxe sur papier pur fil Lafuma : **100** fr.

Il ne reste de la première année que quelques exemplaires complets, qui ne seront vendus qu'avec les années suivantes. Le prix des six volumes est fixé à **500** fr.

Les années 2 à 5 sont vendues séparément au prix de **70** fr. l'année.

Compte de Chèques Postaux : Paris 649-16.

Digitized by Google

LES CHAPITRES
ET LES VICAIRES OBSERVANTINS
DE LA PROVINCE DE FRANCE
(1415?-1517)

La « Série des ministres et des chapitres provinciaux des Frères Mineurs de la province de France » publiée ici-même (1) par M. de Sessevalle a rendu un réel service aux historiens. Ce travail cependant réclamait un complément.

Durant le siècle antérieur à la bulle *Ite et vos in vineam meam* de Léon X, tous les couvents de la province de France ne relevaient pas de la juridiction des seuls ministres provinciaux. Bien s'en fallait. Il y avait à côté des communautés usant de dispenses et soumises à l'autorité exclusive des ministres, un nombre toujours croissant de Frères de la régulière observance, confiés au gouvernement de « vicaires provinciaux ».

L'institution de ce droit d'autonomie relative des Observantins fut le fait du concile de Constance. On sait dans quelles circonstances le décret *Supplicationibus personarum*, en date du 23 septembre 1415, fut porté; Glassberger (2) et Wadding (3) nous renseignent amplement à ce sujet. Les Pères de la XIX[e] session stipulèrent notamment, « *quod Fratres conventuum praedictorum* [parmi lesquels ceux de Saint-Omer, de Varennes et de Séez dans la province de France] *de caetero et quousque aliud super hoc per sacrum Concilium generale fuerit ordinatum, possint et valeant,*

(1) *Revue d'hist. francisc.*, t. III (1926), p. 434-45.

(2) « Chronica ordinis Minorum observantium » ap. *Analecta franciscana*, t. II. Quaracchi, 1887, pp. 258-63.

(3) *Annales Minorum*, ad ann. 1415, n. VI, VII, VIII.

Digitized by Google

quilibet in sua provincia eligere de sua stricta observantia unum fratrem idoneum... ita quod de ipsorum fratrum regimine in nullo possint se intromittere dicti provinciales vel custodes, sed ad ipsos vicarios cura et correctio eorum pertineat » (1).

L'exécution de ce décret devait cependant rencontrer une opposition irréductible. On devine pourquoi ; cette soustraction de juridiction constituait un blâme officiel à l'endroit des ministres provinciaux, autant qu'une déclaration de leur incapacité à poursuivre la réforme de l'Ordre.

Pendant près de vingt ans le droit nouveau des Observantins fut saboté par la « Communauté ». Tantôt les ministres refusèrent obstinément la confirmation du vicaire nouvellement élu, tantôt ils entravèrent l'activité de celui qu'ils avaient fini par agréer.

D'ailleurs l'exemple de l'opposition systématique au décret de Constance était venu de haut.

Plus d'un chapitre général — tel celui de 1421 (Forli) — ne se permit-il pas de lancer l'excommunication contre les Frères, qui auraient l'audace de se soustraire à la juridiction des provinciaux pour se soumettre aux vicaires? (2). Antoine de Massa, Jacques Bussoli et d'autres ministres généraux ne se posèrent-ils pas en adversaires déclarés de l'autonomisme partiel des Observantins ? (3). On est même en droit de se demander, si le régime décrété à Constance fut pratiquement inauguré en France avant sa nouvelle confirmation de 1443 (4) par Eugène IV.

L'hypothèse de la négative se trouve singulièrement corroborée par les chroniques : les unes, comme la Chronique Doyen (5), gardent un silence complet sur cette période ini-

(1) *Bullar. francisc.*. VII, 493.

(2) *Anal. francisc.*, II, pp. 271-2, 275-277, 280, 286-7.

(3) Her. Holzapfel. O. F. M. *Manuale hist. Ord. Fr. Minor.*, Fribourg, 1909, pp. 96, 113.

(4) *Op. cit.*, p. 107.

(5) Ces annales de l'Ordre des Frères Min. en Belgique wallonne sont l'œuvre consciencieuse du P. Jean Damascène Doyen, gardien du couvent de Tournai, vers le milieu du XVIII[e] siècle. L'auteur disposa du dépôt des archives provinciales et ne manqua point d'esprit critique. Le manuscrit autographe de Doyen est présentement conservé dans une bibliothèque privée du pays de Namur.

Digitized by Google

tiale, les autres, comme le manuscrit Nam. 142, avouent ne donner en cet endroit que des renseignements aussi peu sûrs que peu précis (1). Quant à l'annaliste Wadding, il est par trop mal documenté sur l'Observance française pour que nous fassions état de son texte dans l'espèce. Du reste lui aussi rattache l'élection du premier vicaire provincial de la « Francia » au chapitre de 1444 (2).

Les « Fratres de bursa » (les frères faisant usage de dispenses) mirent tout en œuvre pour entraver le mouvement d'autonomie et d'expansion de l'Observance ; c'est entendu. Cependant ils n'étaient pas seuls à détruire l'œuvre des Pères de Constance.

Pour mettre fin aux luttes intestines de l'Ordre franciscain, Martin V révoqua tous les privilèges des Observants français et les soumit de nouveau à la juridiction exclusive des ministres (3). L'épreuve aurait été mortelle, si elle avait duré. Mais déjà l'année suivante l'élection d'un pape, qui avait appartenu lui-même à la congrégation de la Stricte Observance des Ermites de saint Augustin, permit d'entrevoir une politique romaine plus favorable. De fait, dès 1432, les Observantins de France purent se réunir en chapitre, au couvent de Vic-sur-Seilles. Ce fut apparemment leur première assemblée, convoquée et tenue en due forme. Le bref *Ex Apostolicae sedis* (13, IX, 1434) d'Eugène IV enfin rendit définitivement et intégralement aux Observantins leurs privilèges de Constance (4).

Dès lors le mouvement de la réforme autonomiste se développa sans interruption.

Voici ses fondations successives dans les limites de la province de France :

(1) F. 4. « Joannes Makerelli, sive electus fuerit vel institutus ignoramus ».

(2) *Annales*, ad ann. 1444, n. LVIII.

(3) *Op. cit.*. ad ann. 1430, n. XXIII.

(4) Waddind, *Annales*. ad ann. 1434, n. V ; Regestum n. LIX. Les Frères de la Communauté ne désarmèrent point cependant, mais ils continuèrent les attaques contre l'Observance, par la parole et par la plume, jusqu'à la veille de la bulle *Ite et vos* de Léon X. Voir à ce sujet l'intéressant article du P. Livier Oliger ap. *Arch. francisc. histor.*, t. IX (1916), pp. 1-41.

Digitized by Google

1415, Séez, Saint-Omer, Varennes; 1420, Vic-sur-Seilles (Lorraine); 1424, Saint-Marcouf (Manche), transféré à Valognes en 1477; 1429, Avesnes (Nord), Metz (Lorraine), Rouen (ressortit à la vicairie depuis...? jusqu'en 1460, puis de 1501 à 1517); 1436, Dunkerque (Nord); 1443, L'Écluse (Zélande hollandaise); 1444, Boulogne-sur-Mer; 1445, Ath (Hainaut); 1447, Mirecourt (Vosges); 1448, Rembercourt (Meurthe-et-Moselle); 1453, Dixmude (Belgique); 1458, Hulst (Zélande hollandaise); 1466, Chapelle-au-bois (Meurthe-et-Moselle); 1468, Bruges; 1472, Raon-l'Étape (Vosges); Pont-Audemer (Eure); 1474, Lebiez (Pas-de-Calais); 1477, Farciennes (Hainaut); 1479, Ligny (Meuse); 1481, Vire (Calvados); 1481, Nancy; 1486, Couvin (Belgique); 1487, Liége; 1489, Charleville-Mézières; 1490, Namur; 1492, Château-Thierry (Aisne); 1494, Malesherbes (Loiret); 1498, Paris (Ave Maria); 1500, Neufchâteau (Vosges); 1501, Pontoise (Seine-et-Oise); 1503, Gand, Ypres (Belgique); avant 1506, Guernesey (Angleterre); 1508, Toul (Meurthe-et-Moselle) (1).

Après un siècle d'efforts d'expansion, l'organisme du concile de Constance était devenu un groupement nombreux et puissant. A la veille de la publication de *Ite et Vos*, la vicairie de l'Observance dans la province de France ne comptait pas moins de 38 maisons. Quant aux communautés, usant de dispenses et ne relevant que du seul ministre provincial, elles étaient au nombre de 57.

Préalablement à l'examen de la série des vicaires de France, il importe de connaître de plus près cette charge du vicariat. Quel fut son mode d'élection? Sa durée? Quels furent les droits et devoirs y afférents?

Plus d'un auteur, au cours de ces vingt dernières années, a cru pouvoir affirmer que le décret *Supplicationibus personarum* opéra la rupture définitive de l'unité de l'Ordre franciscain. Cette assertion est, pour le moins, exagérée. Tout au plus pourrait-on soutenir, que l'institution du vicariat ne fut pas sans présenter un réel danger en ce sens.

(1) V. Antoine de Sérent, O. F. M., *La Géographie de la province de France* (1217-1792), apud *France francisc.*, t. I (1912), pp. 91-135 passim.

Digitized by Google

Pour s'en convaincre, il suffira d'envisager la question du seul point de vue des textes officiels et des faits et de se défendre de tenir compte de toute autre considération.

Les vicaires, dit le décret, seront les remplaçants et les délégués des ministres — *loco et vice ejus* — près des religieux zélateurs de la règle. Ils devront être choisis dans le groupe des Observants, sans doute ; néanmoins ils n'auront ni droit ni pouvoir, qu'en vertu de la confirmation de leur charge par de mêmes ministres.

Formalité pure et simple, objectera-t-on, qui aura bientôt fait de tomber en désuétude... D'ailleurs est-ce qu'un bref de Pie II n'ira pas jusqu'à inculquer aux Frères, que leurs vicaires provinciaux sont *veri et indubitati vestri ministri?* (1).

Sans doute le Pontife se sert de ces expressions. Cependant, pour qui replace le susdit document dans son cadre, il est évident que cette déclaration n'eut d'autre but que l'apaisement des scrupules de conscience de Frères illettrés, ni d'autre effet juridique, que la confirmation d'une situation depuis longtemps existante.

Aussi bien, lorsque, à l'issue du chapitre observantin de 1503, les capitulaires ne purent avoir raison du refus obstiné du ministre, Jean Le Bel, ils se crurent obligés de recourir au Saint-Siège, tout comme précédemment en semblables circonstances, pour obtenir la confirmation de leur vicaire élu (2).

Les ministres possédaient encore, outre le droit de confirmation, celui de contrôle canonique. Et les monographies sont là nombreuses pour nous relater les tracasseries et les scandales auxquelles ces *visitationes* de maisons et de personnes ont sans cesse donné lieu.

Le souvenir ordinaire du passage du ministre dans quelque communauté d'Observantins était la censure ou le procès canoniques. Qui ne connaît les discussions retentissantes au Parlement comme dans les églises cathédrales et collégiales, du temps de Boniface de Ceva ? Épisode de

(1) *Circa regularis observantie*, 12-1-1463, ap. *Anal. francisc.*, II, 400.
(2) Ms. Nam. 142, f. 34.

Digitized by Google

l'histoire des vexations interminables, que les provinciaux avaient coutume d'infliger aux zélateurs, et qui avaient fini par faire naître la défiance réciproque, voire l'hostilité ouverte, entre les deux groupements de l'Ordre.

Quant à l'élection des vicaires, elle se faisait dans les mêmes conditions que celle des ministres provinciaux, savoir à la majorité des voix. Dans l'un et l'autre cas, les vocaux n'étaient autres que le supérieur démissionnaire, les gardiens et les discrets ou délégués de tous les couvents (1).

Pratiquement la durée de la charge vicariale était de trois ans. Le décret de Constance, il est vrai, n'avait stipulé rien de précis à ce sujet : ...*quoties fuerit opportunum*. Mais nous savons, d'autre part, que de très bonne heure, les « définitions » des chapitres se font un devoir de « rappeler » que le vicariat est triennal, et ne peut se prolonger au delà. Ce fut notamment le cas, au chapitre vicarial de 1460, ainsi qu'à la congrégation générale cismontaine de 1434 (2). Approuvé et confirmé en due forme, le vicaire était de plein droit prélat de l'Ordre, avec juridiction sur tout le personnel de sa vicairie. Voici des textes officiels qui ne laissent aucun doute à ce sujet : « *ad ipsos vicarios cura et correctio omnino pertineat... mandamus districte in virtute obedientie... quatenus* (vicariis) *firmiter obediant, in quibus fratres illius Ordinis provincialibus ministris obedire debent* » (3).

Ces pleins pouvoirs de gouvernement et d'administration, le vicaire les exerçait de diverses manières. Et tout d'abord en visitant ses communautés.

La vie qu'il menait était à ce point voyageuse qu'elle peut être comparée à celle des professeurs ambulants du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle. Rarement de résidence en son couvent propre, il passait d'une maison de l'Ordre à l'autre

(1) Ms. Nam. 166, f. 170.

(2) Ms. Nam. 166, f. 178 v. 174 r. Le bref d'Alex. VI (13 sept. 1497) adressé aux Observants de Bourgogne, et prescrivant des élections annuelles, ne fut jamais qu'une loi particulière et régionale. Cf. WADDING, *Annales*, ad ann. 1497.

(3) Decret. Constant.

Digitized by Google

pour y aplanir les difficultés pendantes, voire même résoudre toute question de certaine importance. A l'occasion de ces visites canoniques ou simplement paternelles, il changeait la composition du personnel des familles, agréait les novices, acceptait ou refusait les transfuges de la *communauté*, désireux d'embrasser la réforme (1). Muni de l'expérience des hommes et des choses, le vicaire était parfaitement à même de gouverner, de corriger les erreurs du passé, et de donner des directives pour l'avenir.

Cependant ce n'était qu'entouré de ses conseillers ou définiteurs, qu'il mettait la main à l'œuvre, en traduisant ses projets en actes. Le travail de ces réunions capitulaires était souvent très étendu et très varié. On procédait d'abord à la nomination des supérieurs locaux, en tenant compte, bien entendu, du résultat des scrutins conventuels, et l'on désignait les titulaires des autres offices, tels les professeurs de théologie et de philosophie, les maîtres des novices, les instructeurs des profès, les confesseurs des religieuses, etc. Ensuite, les conseillers étudiaient la mise en œuvre des directives édictées par le chapitre cismontain et examinaient les consultations juridiques, toujours nombreuses, à eux adressées. Après lecture des diverses relations, le secrétaire ajoutait une page à la chronique et au nécrologe de la vicairie. Enfin on rédigeait et discutait longuement la lettre circulaire à adresser à tous les subordonnés, touchant les abus à éliminer et les progrès à réaliser. Le sujet de ces communications officielles avait trait le plus souvent à des réformes liturgiques et à l'observance de la pauvreté.

L'on entrevoit dès lors tout l'intérêt que présentent les procès-verbaux de ces assemblées pour l'histoire de la vicairie. Nous avons la bonne fortune d'en posséder un nombre considérable.

L'étude de ces documents permet d'affirmer, sans crainte d'erreur, que les chapitres de l'Observance de France, se tenaient régulièrement chaque année. Ainsi, à propos du vicaire Guillaume Florum (1444-8) le rédacteur de la

(1) Ms. Nam. 166, passim.

Digitized by Google

Chronique *Nam. 142* exprime le regret de ne savoir dans quels couvents celui-ci célébra « ses » chapitres (1).

Vingt ans plus tard une tendance à rendre ces réunions moins fréquentes se manifeste ; mais aussitôt le chapitre de Bâle (1472) urge l'observance des prescriptions d'Eugène IV relatives aux chapitres annuels.

Olivier Maillard (1487-90) cependant finit par céder aux critiques des « anciens » contre cette pratique : les longs voyages au lieu du chapitre leur semblaient par trop périlleux, à cause des guerres de l'époque. En conséquence la « congrégation générale » de 1490 (La Rochelle) dérogea à la législation existante : désormais chaque provincial n'assemblera plus que deux chapitres. Pour motiver cette mesure, on allègue d'ailleurs l'exemple des vicairies d'Allemagne et d'Espagne (2).

Mais la date fatidique de 1517 approchait. Les péripéties de la lutte entre les vicaires et Boniface de Ceva commandaient impérieusement des consultations fréquentes entre supérieurs. Jamais l'Observance ne célébra autant de chapitres qu'au cours des trois premiers lustres du XVI^e^ siècle.

La série de chapitres et de vicaires, que nous faisons suivre, n'a point la prétention de constituer un travail définitif : elle n'est qu'un essai. Plus d'un détail chronologique, par exemple, reste sujet à caution. Néanmoins nous croyons faire œuvre utile en publiant tel quel le résultat de nos recherches : il contient certes la plupart des éléments d'une liste *ne varietur*.

1. Jean Makerelli (Maquerel) est le premier vicaire de France dont le nom nous ait été conservé. Il se distingua comme promoteur de l'Observance séparatiste, à Saint-Omer, dès avant 1408. (*Franciscana, V (1922)*, Iseghem, pp. 144-80). Le chapitre de 1422 ? le plaça à la tête de la vicairie (*Ms. Nam. 142, f. 4*). Il tint un chapitre à Vic-sur-Seille, le 12 juillet 1432 et ce fut encore lui qui présida celui de 1439, au cours duquel il renonça au gouvernement (*ms. Valognes 17, fol. 144*). Il

(1) Fol. 14 v. « *Ubi ipse suas congregationes celebravit non reperi* ».
(2) Ms. Nam. 142, fol. 33 v.

Digitized by Google

mourut à Saint-Omer en 1452, laissant une grande réputation de sainteté. Aussi bien, son chef resta-t-il exposé à la vénération des religieux dans le cloître du couvent. La vitrine de ses reliques portait l'inscription : *Cimbros cum Gallis, qui Flandros quoque redegit Regulae ad exemplar, sistitur hoc lapide.* — J. Grob, *Recueil d'actes et documents concernant les Frères Mineurs dans l'ancien Duché de Luxembourg et comté de Chimay*. Luxembourg, 1909, p. 90.

2. Jean *Pallerii*, au témoignage du *ms. Nam. 142, fol. 13*, gouverna la vicairie jusqu'au chapitre de Saint-Omer, tenu au cours de l'année 1444. Il aurait donc été élu en 1439. — *Ms. Nam. 166, f. 56*, le cite parmi les vicaires provinciaux de France. L'erreur provient, sans doute, du fait de sa présidence au chapitre de 1444. Mais il y fut certainement en qualité de vicaire général cismontain (1).

4. Guillaume Defleur (Fleury, *Florum*), jadis gardien du couvent de Saint-Omer (1432), fut chargé de la vicairie par le chapitre de Saint-Omer. Il devait être accablé d'infirmités, puisque, dès le début de sa charge, Jean Maubert lui adjoignit un visiteur en la personne de Jean *Platelli*, et qu'au chapitre de Boulogne (29 août 1448), il fut déclaré incapable de porter plus longtemps sa lourde charge. (*Ms. Nam. 142, f. 14*; *Nam. 166, f. 173*). Nous ne connaissons qu'un acte de son gouvernement : la tenue d'un chapitre à Saint-Omer, le 29 août 1447. Wadding, *Annales, ad ann. 1444, n. LVIII*, fait donc erreur, lorsqu'il écrit : « *Hoc anno, 9 Julii... Joannes Mauberti... vicarium instituit provinciae... Franciae Joannem Platelli* ». Ce fut 13 ans plus tard seulement, que *Platelli* fut chargé du gouvernement de cette vicairie.

5. Thierry *Aurige* (Voiturier), successeur immédiat de Guillaume Defleur, fut un homme éminent, qui eut bientôt fait de s'imposer non seulement à la sympathie de sa vicairie, mais encore à l'attention de l'Ordre entier (*ms. Doyen, P. I*). A la suite de la mort imprévue de Jean Maubert (14 août 1450), Nicolas V lui enjoignit par un bref de mener de front l'administration de l'Observance cismontaine entière et le gouvernement de la vicairie de France (Wadding, *ad ann. 1451, n. XLVIII*). Chose extraordinaire : au chapitre de Barcelone, qu'il avait convoqué lui-même pour le 13 juin 1451 et que saint Jean de Capistran honora d'une lettre sur les qualités requises dans un

(1) Holzapfel, *Manuale hist.*, p. 625, semble ignorer ce détail.

Digitized by Google

vicaire parfait, il réunit l'unanimité des voix sur sa personne (Wadding, *ibid.* n. XLIX). Cependant cette même année il crut devoir renoncer au vicariat de France. Il professa toujours une très grande dévotion à saint Bernardin de Sienne, dont il introduisit le culte et imposa la fête dans nos régions (*Anal. francisc.*, II, p. 332). Le même esprit le poussa en 1457 à entreprendre le pèlerinage d'Aquila : ce fut dans la chambre même de son patron privilégié qu'il trouva la mort (Wadding, ad ann. 1457, n. LX).

6. Jean Quiesdeber (Quiffteber ? Quiefdeber ? *Anal. francisc., II, p. 347*) élu en 1451, gouverna la vicairie pendant trois ans à peine. Un bref de Pie II, daté du 30 mai 1453, le chargea de mener à bien la fondation d'une nouvelle maison de l'observance à Dixmude (Original à Bruxelles, Arch. prov. Belgique, *s. III. D.*). L'année suivante le chapitre de Bâle l'éleva à la dignité de vicaire général. Cependant il ne rejoignit sa nouvelle résidence, qu'après avoir convoqué les électeurs de sa vicairie à Saint-Omer (22 juill. 1454) et fait élire un successeur. D'après le *Martyrol. francisc.*, au XVIII sept., il mourut au cours d'un voyage en Allemagne, antérieurement à juillet 1458 (*Ms. Nam. 166, f. 178*).

7. Jean Leduc (Ducis) exerçait la fonction de gardien au couvent de Saint-Omer, lorsque le chapitre de 1454 le choisit comme successeur de Quiesdeber. Le 13 juin 1456, il réunit son définitoire à Dunkerque dans le but de désigner un délégué pour le prochain chapitre général : le choix tomba sur Thierry Voiturier (*ms. 166, f. 175; ms. 142, f. 16*). Son triennat révolu, il fut remplacé au chapitre de Séez. Selon le *ms. Doyen, P. I*, « *vetusta provinciae nostrae Flandriae documenta tradunt fuisse et obiisse Audomari, 1462* ».

8. Jean *Platelli*, que les fonctions de Visiteur canonique avaient déjà familiarisé avec les hommes et les choses, fut élu vicaire en 1457, pour la durée de trois ans (*ms. Nam. 142, f. 16*). Les chapitres de Séez (22 juill. 1459) et de Dixmude (8 sept. 1460) furent convoqués, organisés et présidés par lui. S'il faut en croire le *ms. Doyen, P. I., Platelli* atteignit une vénérable vieillesse, puisque « *vixit in religione per annos 60* ». Aux actes du chapitre général de 1475, tenu à Saint-Omer, il est cité dans la série des défunts (*ms. Nam. 166, f. 189*).

9. Siger Dustlare (Hunslare, Zegerus de Dixmuda) avait déjà fourni une carrière active et brillante à la cour romaine, lorsque le chapitre du 8 sept. 1460 le choisit vicaire provincial. Pour se former une idée de la sympathie dont Pie II l'honora,

Digitized by Google

il suffira de relire les bulles *Merentur exactae vitae* (1er sept. 1456) et *Ejus vices gerentes* (31 janv. 1463) (WADDING, *Annal.*, ad ann. 1459, n. XXXV; *Anal. francisc.*, II, p. 407-8). Il réussit d'autre part, avec le concours des ducs de Bourgogne à donner un élan nouveau au mouvement observantin (WADDING, *ibid.* n. LX, *et* ad ann. 1464, n. XXI). Il fut enlevé à la vicairie après moins d'un an d'administration : le chapitre de Salamanque (24 mai 1461) le préposa à toute la famille cismontaine. Il n'en continua pas moins de porter le titre de vicaire de France jusqu'au chapitre de Vic-sur-Seilles, du 8 sept. 1461.

10. JEAN DE REIMS succéda au R. P. Dustlare, promu au vicariat général. Son gouvernement ne fut pas marqué par de nouveaux développements de l'Observance; il consolida cependant la situation précaire des Observantins à Avesnes (*ms. Nam. 166, f. 180*) et réussit à passer un contrat très favorable à la récente fondation de Hulst (Arch. prov. de Belgique, *sect. III. Couvent.* Hulst). Mais l'inappréciable mérite de son triennat consiste dans son dévouement à la cause de la paix et de la concorde intérieure de ses subordonnés. A cette fin il rompit avec la routine et eut le courage de supprimer ou de suspendre la volumineuse législation que les chapitres tenus depuis 1418 avaient cru devoir imposer à la vicairie de France. Cette réforme radicale fut le fait de la réunion de Boulogne, célébrée le 15 juillet 1463. Le chapitre de 1464 déchargea Jean de Reims du vicariat (*ms. Nam. 142, f. 18*). Il mourut le 1er oct. 1471 au couvent de Metz, dont il était le gardien actuel.

11. RÉGINALD DE NANCY. Nous avons connaissance des trois chapitres qu'il réunit et présida au cours de sa charge vicariale : 1° au couvent de Mirecourt, le 10 août 1465, honoré de la présence et de la collaboration du vicaire général, Siger Dustlare; 2° le 24 août 1466, en la ville d'Ath, où furent imposées plusieurs prescriptions liturgiques « *cum ita fiat in Romana curia* » (*ms. Nam. 166, f. 183*); 3° le chapitre, qui marqua la fin de sa charge, savoir au couvent de Hulst, le 8 sept. 1467 (*ms. Nam. 166, f. 184*).

12. SIGER DUSTLARE gouverna la vicairie une seconde fois, à la suite du chapitre de Hulst. Son programme consistait à parfaire l'œuvre de réforme et de pacification intérieures, commencées par Jean de Reims. Il édicta notamment des réglements, marqués au coin d'une grande sagesse, concernant la « Visite des gardiens et vicaires à l'approche des chapitres » : formalités odieuses qui n'avaient jamais manqué de donner lieu à des coteries et à des inimitiés (*ms. Nam. 166, f. 185*). Mais bientôt, sen-

Digitized by Google

tant ses forces l'abandonner, le vénérable vieillard renonça à son mandat, après moins de deux ans, *quia pedibus ambulare non poterat*. Le vicaire général, Jean Philippe, en qualité de président du chapitre de Saint-Omer (21 mai 1469) voulut bien accepter l'humble démission (*ms. Nam. 142, f. 20*). Cependant Dustlare vécut encore de longues années, dans une paisible retraite. Ce n'est qu'au chapitre général de 1482, que nous rencontrons la mention de son décès.

13. François Blonde fut le successeur immédiat du Père Dustlare (Wadding, *Ann.* ad ann. 1470, n. XII). Il n'eut guère le temps d'imprimer une direction aux affaires de la vicairie, puisque le chapitre général de l'année 1470, tenu à Palencia (Castille), l'éleva à la dignité de vicaire général cismontain. Avant de quitter nos régions cependant, il eut soin de convoquer un chapitre au couvent de Varennes, le 15 août, dans le but de faire élire son successeur. Les voix se réunirent sur le nom du Père Gunther Boudsin (*ms. Nam. 142, f. 19. — Ms. Acta diurna*, Arch. commun. Bruges, *f. 138*).

14. Gunther Boudsin (Boudsins). Les actes des deux chapitres, par lui célébrés, laissent l'impression d'une vigueur extrême dans l'interprétation des devoirs de la pauvreté franciscaine. Il ne survécut que peu de mois à son chapitre d'Avesnes, tenu le 24 août 1471 (*ms. Nam. 142, f. 20*).

15. Réginald de Nancy. Aussitôt après la mort prématurée de Boudsin, le Père Dustlare fut nommé commissionnaire provincial et chargé de convoquer les vocaux, afin de procéder aux élections canoniques. Ce chapitre fut célébré au couvent de Vic-sur-Seilles, le 7 juin 1472. Ce fut au Père Réginald de Nancy que l'on confia pour la seconde fois le gouvernement de la vicairie. Il se mit aussi en devoir de promulguer un ensemble de prescriptions, qui visèrent à la bonne renommée de l'Ordre près des séculiers. Les jeunes prêtres seraient désormais astreints à subir un examen sérieux avant d'être admis au ministère des âmes. D'autre part, comme l'exercice de l'art de guérir avait causé plus d'un scandale dans l'Ordre, le nouveau vicaire proscrivit sous des peines très sévères, l'usage de servir des remèdes familiers aux malades (*ms. Nam. 166, f. 187*). — La vicairie célébra un chapitre réglementaire pendant l'octave de la Visitation 1473, au couvent de Dunkerque : seules, des affaires courantes d'administration y furent traitées. L'année suivante Réginald convoqua ses définiteurs en conseil extraordinaire, au couvent de Rembercourt (13 juin) afin de désigner un délégué au prochain chapitre général ; le choix se porta sur le P. gardien

Digitized by Google

du couvent de Metz, Jean Philippe. Son triennat expira à la Pentecôte de l'année 1475. Ce jour, la vicairie tint chapitre au couvent de Saint-Omer, sous la présidence de l'ex-vicaire général, Jean Crohin, et choisit son nouveau supérieur. Réginald mourut à un âge avancé, au couvent de Metz, le 24 août 1488 (*ms. Nam. 142, f. 22*).

16. Jean Crohin (Croin, Croyn). Comme le chapitre général, tenu à Saint-Omer (14 mai 1475), venait de le décharger de son mandat de vicaire cismontain, les électeurs de la vicairie de France le choisirent le lendemain pour leur supérieur. Il tint un premier chapitre à Dixmude l'année suivante (8 sept 1476), en présence du vicaire général, Jean Philippe (*ms. Nam. 142, f. 23*). Dès le début de son gouvernement il se dévoua pour assurer une nouvelle fondation à Farciennes (Hainaut) et activa les travaux au point de pouvoir célébrer un second chapitre en ce même couvent dès le 8 septembre 1477. A cette occasion il introduisit la réforme des livres liturgiques, prescrite à Palencia (*ms. Nam. 166, f. 190*). Cependant la charge de vicaire devint notablement plus lourde, au cours de son triennat. Par le bref *Ex apostolicae servitutis*, daté du 16 octobre 1477, Sixte IV chargea les vicaires de France du gouvernement d'un certain nombre de congrégations de Sœurs tertiaires du diocèse de Cambrai (Wadding, *Regest.* ad ann. 1477, n. XXVII). Il renonça à sa charge vicariale au chapitre de Séez, tenu le 7 juin 1478 (1) (*ms. Nam. 142, f. 24*).

17. Jean Philippe, dont nous avons déjà rencontré le nom, fut élu vicaire de France dans les mêmes circonstances que son prédecesseur immédiat, c'est-à-dire aussitôt déchargé du vicariat général cismontain. Dès la première assemblée qu'il présida, savoir le 23 avril 1480, au couvent de Méricourt, il exposa les grandes directives de son gouvernement : la vitalité de notre Observance ne se mesure pas sur l'extension progressive de notre code de lois. Nos *statuta* et *definitiones* sont trop nombreux. La législation doit être simplifiée et abrégée. Désormais les supérieurs stimuleront leurs inférieurs à la fidélité au devoir par de paternelles exhortations et de bons exemples (*ms. Nam. 166, f. 191*). Quelques semaines avant l'expiration de son terme triennal, Philippe fut promu vicaire général par le chapitre de Montluçon (1481) et remplacé temporairement par un commissaire en la personne du Père Crohin. Celui-ci convoqua

(1) Le ms. Nam. 166, fol. 191 porte la date *dom. 4 post pascham* (19 avril); l'erreur matérielle est évidente, il faut lire : *post penthecosten.*

Digitized by Google

le chapitre de la vicairie en la fête de N.-D. des Neiges (4-5 ? août), au couvent de Farciennes.

18. Jean Crohin administra une seconde fois la vicairie du 4 août 1481 au 6 juin 1484. Il publia, à l'occasion du chapitre de Hulst (au 4 juillet 1482), un long mémoire sur la régulière Observance, son esprit et ses obligations. Plus d'une de ses stipulations cependant sont d'une opportunité discutable : voici le texte d'une d'entre elles : ***Resecetur librorum multiplicatio paupertatis emula, cordium seductrix, inquietudinis irritamentum*** (*ms. Nam. 166, f. 193*). D'autre part Crohin ne semble pas avoir défendu suffisamment les Clarisses Colettines contre les molestations des religieux de sa vicairie (*Arch. francisc. hist.*, II, p. 456). Il célébra un chapitre au couvent d'Ath (24 août 1483) sous la présidence du vicaire cismontain. Pour terminer son triennat enfin, il convoqua ses capitulaires à Bruges, le 6 juin 1484, tandis que l'Observance cismontaine, elle aussi, y tenait son assemblée statutaire. Ces deux groupes d'électeurs voulurent témoigner de leur entière satisfaction du gouvernement de leurs supérieurs respectifs. La loi de la durée maxima des offices n'admettant pas de dispense, ils s'entendirent entre eux avant de déposer leur vote : ils échangeaient les charges. Philippe passa au vicariat provincial, et Crohin fut promu vicaire cismontain (1). Le ms. Doyen PI. appelle Crohin *summus amator et propagator 3ii ordinis*. L'éloge est mérité, comme le prouvent certains détails de l'étude très fouillée de H. Lemaître sur nos sœurs hospitalières (*Arch. francisc. hist.*, t. IV (1911), pp. 720-31). Il finit sa longue carrière vers 1494 au couvent de Perpignan (ibid., p. 720), *qui 27 annis in officiis generalibus et provincialibus* [vicarialibus] *prefuit (Anal. francisc.*, t. II, p. 514).

19. Jean Philippe. Au cours de son second gouvernement, la vicairie de France eut la satisfaction de conquérir définitivement le grand couvent de Namur, occupé antérieurement par les *Fratres de bursa*. Comme cette victoire marquait la fin de scandales, de violents procès et de scènes de... pugilat, qui n'avaient que trop duré, ce fut avec une grande joie que Philippe l'annonça à son conseil réuni au chapitre de Boulogne (1er août 1485) (*ms. Nam. 166, f. 195*). Le P. Crohin vint prendre part aux délibérations de la réunion annuelle tenue au couvent de l'Écluse (1er août 1486), voulant de la sorte donner une preuve

(1) Ces données nouvelles touchant le P. Philippe confirment et précisent l'affirmation de *Rev. d'hist. francisc.*, I (1924), p. 486.

Digitized by Google

de sympathie à son ancien district : des corrections nouvelles furent apportées aux livres de chant liturgique en cette occasion (*ibid.*). Cinq mois plus tard la mort vint briser la carrière très active de Philippe, au couvent de Ligny en Barrois (*Anal. francisc.*, II, 502). Privé de son supérieur, la vicairie fut administrée par un commissaire apostolique (Noël de Bar), jusqu'au prochain chapitre, tenu à Metz le 1er août 1487 (*ms. Nam. 166, f. 198*).

20. Chrétien Gareit remplissait la charge de gardien au couvent de Bruges, lorsque les suffrages de ses confrères le préposèrent au gouvernement de la vicairie, le 1er août 1487. Dévoré de zèle pour la plus stricte observance de la règle, il se mit bientôt en devoir d'aviser aux mesures aptes à redresser les abus de discipline. Aussi bien à peine eut-il achevé une première tournée dans son district, qu'il rédigea un long mémoire, dont il fit la publication au chapitre de Varennes, tenu le 24 août 1488 (*ms. Nam. 166, f. 198*). L'année suivante se passa sans assemblée capitulaire. Les conseillers avaient-ils pressenti déjà la « définition du prochain chapitre général (La Rochelle, Pentecôte, 1490) : *ordinatur ut fiant nisi 2 capitula provincialia durante triennio?* (*ms. Nam. 142, f. 30*). Ou bien encore, les délégués des Flandres se refusèrent-ils à entreprendre un voyage plein de dangers à cause de la guerre? L'un et l'autre motif probablement furent cause de leur abstention. Gareit célébra le chapitre final de son gouvernement au couvent de Séez, le 2 juillet 1490 : le vicaire général l'honora de sa présidence personnelle.

21. Olivier Maillard est une des plus grandes figures de l'Observance : son histoire est suffisamment connue pour que nous nous bornions à signaler les faits et gestes accomplis durant son gouvernement de la vicairie de France. Il remplit cette charge de 1490 à 1493 : le fait ne souffre aucun doute, malgré qu'il semble ignoré de Max Straganz et Alex. Samouillan (1). Nous savons que Maillard publia son *Histoire de la passion douloureuse*, le dernier jour de décembre 1493. Ne peut-on pas induire de cette date, que l'ouvrage fut probablement composé pendant le vicariat provincial de l'auteur? (2). Quant aux

(1) Max Straganz, O. F. M. *Ansprachen des Fr. Oliverius Maillard an die Klarissen zu Nürnberg*, dans *Franziskanische Studien*, t. IV (1917), pp. 68-85; Alexandre Samouillan, *Olivier Maillard, sa prédication et son temps.* Toulouse-Paris, 1891.

(2) Cf. Hyac. Sbaralea, O. M. C. *Supplementum ad Scriptores Ordinis Minorum*, III. Romae, MCMXXI, p. 299.

Digitized by Google

conférences spirituelles adressées aux Clarisses de Nuremberg, elles ne furent commencées que le 8 septembre 1493, deux mois après l'abdication de cette même charge (1). Le gouvernement de Maillard fut marquant dans l'histoire de la vicairie de France, car loin de s'inspirer de la politique de ses prédécesseurs, il s'en écarta franchement. Lui, l'ancien vicaire général, l'homme d'une expérience consommée, il souhaitait la conformité de discipline d'une province à l'autre et voulait acheminer tous les Observants cismontains vers l'acceptation de l'Union de 1517. Aussi n'est-ce pas sans intention, que le chroniqueur du *ms. Nam. 166* répète à propos des trois chapitres auxquels notre vicaire prit part : *in hoc capitulo nulla facta sunt statuta*. Le second de ces chapitres fut ouvert le dimanche 13 mai 1492 à Dunkerque : le P. Vincent d'Ostende y reçut la mission de représenter la France observantine au prochain chapitre général (Florensac, 1493) ; le troisième se réunit le 2 juillet 1493, au couvent de Raon-l'Étape (*ms. Nam. 166, f. 200*).

22. Vincent d'Ostende, dont le nom révèle le lieu d'origine, avait déjà bien mérité de l'Observance en Angleterre et au diocèse de Liège (*Anal. francisc.*, VI, p. 351), lorsque les capitulaires de Raon-l'Étape lui imposèrent la charge de vicaire provincial. Cependant il ne devait pas la remplir. Avant même d'avoir reçu la confirmation de son provincial, Réginald de Marescot, la mort vint le frapper, au couvent des Clarisses de l'Ave Maria, à Paris (*ms. Nam. 142, f. 23*).

23. Chrétien Gareit fut préposé une seconde fois à la direction de la vicairie par le chapitre d'Avesnes (2 février 1494), que Maillard en personne prépara et présida. L'assemblée, qu'il tint l'année suivante au couvent de Dixmude, présente cette particularité juridique qu'elle fut la première expérience d'un droit de suffrage élargi (*ms. Nam. 166, f. 201*). Il présida un second chapitre, le 2 juillet 1496, au couvent de Namur ; et un troisième enfin, le 23 avril 1497, à Mézières, qui lui donna un successeur en la personne de Jean Dubois. La notice nécrologique, que l'obituaire du couvent de Bruges lui consacre, ne manque pas d'intérêt : *11 Maii anno 1500 obitus Rdi P. F. Cypriani* [lisez Christiani] *Garreyt, qui duabus vicibus hujus almae provinciae provincialis ac Basyliensis famosus lector fuerat et tandem, postquam in guardianatus officio conventum Sclusensem laudabiliter rexerat, nostri conventus extra portas guardianus existens senex ac grandaevus diem clausit extremum. Sepultus ibidem in*

(1) Max Straganz, o. c., p. 74.

Digitized by Google

ingressu capituli; cujus memoriam lapis ei superpositus tenet, perpetua recommendatione dignus, 1500.

25. Jean Sauvage (Sylvestris) paraît avoir rempli la charge de gardien au couvent de Séez, lorsqu'il fut appelé au vicariat. Il ne nous est pas possible d'entrevoir quelles furent les directives de son gouvernement. Dans l'une et l'autre assemblée, qu'il convoqua, son rôle fut plutôt effacé, la présidence effective étant occupée par quelque vicaire général. Le chapitre de Mirecourt (22 juillet 1498) est resté fameux dans l'histoire, à cause d'une de ses nombreuses *définitions* dont nous attribuons sans hésiter la paternité au prélat espagnol président, le P. François Segarra. *Ordinamus quod, cum fratres laici ab ordine apostatant et post paucos annos vel menses, promoti etiam ad sacerdotium, redeunt, nichil de sua fraude et prevaricatione lucrentur, sed cogantur manere in statu laicali, usque ad mortem, et priventur libris diurnalibus, breviariis et aliis hujusmodi latinis, ne deinceps ultra modum suum aspirent. (mss. Nam. 166 f. 202).* Châtiment cruel dans son absolutisme ! aussi blessant pour nos sentiments humains et religieux, qu'il est contraire au droit ecclésiastique moderne. — Le P. Maillard, successeur de Segarra, dirigea les débats du chapitre de 1499 (30 mai) au couvent de Hulst. — L'assemblée statutaire, qui devait élire un remplaçant de Sauvage, fut convoquée pour le 13 juin 1500, au couvent d'Ath (*Ibid.*).

26. Nicolas Denise, natif de Beuzeville (Eure), était entré bien jeune encore dans le clergé. Cependant il ne tarda pas à abandonner une belle prébende pour faire profession de la règle franciscaine au couvent de Valognes. Denise assista au chapitre d'Ath à titre de custode de la Basse-Normandie.

Les assemblées statutaires de son triennat vicarial furent tenues respectivement à Nancy (1er sept. 1501) et à Bruges (17 mai 1503). Au cours de la dernière année de son gouvernement il eut à endurer de pénibles vexations de la part du ministre général Gilles Delphini qui poursuivit ouvertement la suppression de l'Observance séparatiste (*ms. Nam. 142, f. 34*; *ms. Doyen, P. I.*; Holzapfel, *Manuale, p. 128*).

27. Jean Sauvage. Le second triennat de Sauvage ne laisse qu'une impression et se résume en un mot : lutte ouverte et scandaleuse entre les chefs des deux fractions de l'Ordre franciscain, entre le vicaire des Observants séparatistes et le ministre provincial des frères de la communauté. On se rappellera que le provincialat de France était occupé à cette époque par

Digitized by Google

Boniface de Ceva, de fameuse mémoire. Dès avant le chapitre de Bruges, celui-ci s'était opposé à toute élection. Aussi bien, n'ayant tenu aucun compte de cette injuste prétention, les Observantins statuèrent, que le vicaire élu *soluto capitulo reget provinciam* [vicariam] *auctoritate apostolica : eo quod Bonifacius non vult confirmare, nisi sub conditione quod redderet dictos conventus, scil. Gandavensem et Yprensem* (*ms. Nam. 142, f. 34*). Or cette condition était absolument irréalisable, puisque ces deux communautés venaient de se soumettre spontanément à la juridiction des vicaires et d'être incorporées canoniquement à la vicairie de France. Suivirent aussitôt, de part et d'autre, des proclamations affichées aux portes des églises, des menaces d'excommunication, des discours contradictoires, des procès... qui ne se termineront que par la mort subite de Boniface, à la veille de la bulle d'Union. L'on comprend dès lors, pourquoi le vicaire général cismontain vint assister en personne au chapitre de Boulogne, ouvert le 15 août 1504 : ses encouragements et conseils étaient nécessaires pour triompher de la campagne de calomnies et de violences du ministre. Sauvage résigna sa fonction à l'assemblée capitulaire de Gand, célébrée le 24 juin 1505. Depuis la Pentecôte (11 mai), d'ailleurs, il avait été promu vicaire général (*ms. Nam. 166, f. 209*).

28. Nicolas Denise fut élu à Gand pour prendre la difficile succession de Sauvage. Le premier acte de son gouvernement fut la convocation d'une réunion extraordinaire à Saint-Omer (18 octobre). Jules II venait de fixer par *motu proprio* un chapitre généralissime de toute la famille franciscaine à la Pentecôte de 1506. En conséquence chaque vicairie avait le devoir de désigner un délégué. Le choix de la vicairie de France tomba sur le P. Bonaventure Neveu, présentement gardien au couvent de Boulogne, et bientôt après supérieur de la France observantine (*ms. Nam. 166, f. 209*). Denise célébra ensuite des chapitres à Château-Thierry (30 août 1506), à Rouen (22 juillet 1507) et enfin à l'Écluse (27 août 1508). Cette dernière assemblée élut son successeur.

29. Gérard Zoetheling (Soetelinus) avait déjà acquis en Flandre une grande réputation d'orateur sacré et d'intrépide défenseur de l'Observance, lorsque le gouvernement de la vicairie lui fut confié (Phol. Naessen, O. F. M., *Franciscaansch Vlaanderen, Malines, 1896, s. v.*). Durant ce triennat la révoltante injustice des attaques de Ceva fut telle, qu'elle finit par lui attirer une sentence d'excommunication de la part du Souverain Pontife (*ms. Doyen, P. I.*).

Digitized by Google

En raison de la situation troublée de l'Ordre, au nord de la France, les vicaires généraux cismontains, Boulier et Nicolas, vinrent successivement assister aux chapitres convoqués par Zoetelinc : à Vic-sur-Seilles, le 12 mai 1510, à Liége, le 22 juillet 1511. — Huit ans plus tard, la mort vint frapper Zoethelinc en Saxe, où il remplissait la délicate mission de commissaire général. A en croire l'obituaire des Frères Mineurs de Bruges, ce décès inopiné eut lieu le 6 mars 1519 (n. s.). (*Act. Diu., f. 64*).

30. Jean Sauvage prit la succession du P. Zoethelinc : ce fut son troisième terme de vicaire provincial (1511-1514). Le rôle qu'il joua aux deux chapitres de Saint-Omer (17 avril 1513) et d'Ypres (25 juin 1514) fut très effacé, puisque le vicaire général en personne présida et conduisit les débats dans l'une et l'autre assemblée (*ms. Nam. 166, f. 219*).

31. Gilbert Nicolas fut sans contredit l'adversaire le plus intrépide et le plus méritoire de Boniface. Il venait de se signaler à nouveau, par la publication de sa : *Questio super regulam s. Francisci ad litteram*, en réplique aux *Firmamenta* de Boniface, lorsque les capitulaires d'Ypres lui présentèrent la succession de Sauvage. Aussitôt élu, le nouveau vicaire se trouva en face d'un problème délicat. Pour mettre fin aux difficultés que faisait renaître sans cesse un régionalisme outré, le chapitre cismontain d'Anvers (Pentecôte 1514) venait d'autoriser le vicaire de France à diviser son district en trois custodies administratives. Il fallait se prononcer sur le problème au chapitre d'Ypres. La discussion fut chaude et longue ; la solution fut négative. Ce passage des Actes capitulaires est trop intéressant et laisse trop bien entrevoir toute l'arrière-pensée de la majorité, pour ne pas le citer : *Si Ven. Pater* [vicarius] *impeditus aliquando, non possit aliquam partem provincie visitare, committat visitationem illius alicui patri magis ydoneo juxta dispositionem suam et discretionem* (*ms. Nam. 166, f. 220*). Nicolas réunit un chapitre intermédiaire au couvent de Neufchâteau, le 15 août 1515. Moins d'un an plus tard, chargé du gouvernement de toute l'Observance cismontaine (chapitre de Rouen, 11 mai 1516), il résigna sa charge de vicaire provincial.

32. Bonaventure Neveu. Successeur de Nicolas, il fut l'heureux témoin de la publication de la bulle *Ite et vos*, du 29 mai 1517, dont la portée fut immense pour l'une et l'autre fraction de l'Ordre. Pendant près d'un an, le nouveau vicaire s'était vu obligé de continuer la lutte contre Ceva, qui se montrait de plus en plus violent à mesure que sa cause devenait plus désespérée. Cependant l'épreuve prit fin brusquement : le 5 avril 1517 le

Digitized by Google

ministre de France mourut inopinément (1). Six semaines plus tard Léon X priva les ministres, général et provinciaux, de tous leurs droits et titres, déclarant que désormais l'Ordre franciscain serait gouverné par des Supérieurs pris dans le corps de l'Observance et élus par les suffrages des observateurs de la règle. En conséquence, Bonaventure Neveu devint de plein droit le provincial des Frères Mineurs de France. Rentré de Rome, celui-ci n'eut rien de plus pressé que de réunir les gardiens et délégués de sa juridiction, afin de donner lecture de la missive du Révérendissime Père général, dont il était porteur (*ms. Nam. 166, f. 230-1*), et de faire connaître la nouvelle situation juridique des Observantins de France. L'assemblée, très nombreuse d'ailleurs, eut lieu au couvent de Farciennes, le 30 août.

Au cours de 1518, le nouveau provincial se mit en devoir de convoquer un second chapitre provincial, au couvent de Malesherbes : car il était devenu urgent de prendre les mesures que comportait la création de la province. Il n'y réussit pas cependant, les électeurs de Flandre n'osant pas se hasarder sur les terres de François Ier. La réunion de Malesherbes se borna donc à un échange de vues (6 juin). Un mois plus tard, le chapitre général de Lyon porta le décret que tous les couvents des trois Ordres de l'ancienne vicairie de l'Observance de France constitueraient désormais la *provincia Francie Parisiensis*, tandis que l'ensemble des autres couvents de l'Ordre conserveraient l'ancienne dénomination de *provincia Francie*. A l'approche de l'expiration de son mandat, Neveu réunit un chapitre provincial à Dunkerque (17 juillet 1519) : Jean Glapion y fut élu provincial à la presque unanimité des voix. Mais, ce qu'il importe surtout de retenir des actes de cette assemblée, ce sont les innovations caractéristiques, qui furent arrêtées : quatre maisons d'étude centrales seront organisées, respectivement à Bruges, Rouen, Metz et Nancy (*ms. Nam. 166, f. 236*).

33. Jean Glapion était un des ecclésiastiques les plus en vue de Belgique, lorsque le chapitre de Dunkerque le plaça à la tête de la province de France-Parisienne. Orateur de renom, conseiller de plusieurs personnages illustres, il jouissait du redoutable honneur de diriger la conscience du jeune prince Charles-Quint. Ces relations fréquentes et intimes du provincial avec le monarque espagnol ne manquèrent pas de se faire sentir dans le gouvernement des religieux. Dès le chapitre de 1520, tenu

(1) Voir *Anal. francisc.*, t. II, p. 556-7.

Digitized by Google

au couvent d'Avesnes (1), la jeune province fut partagée en quatre custodies, dont le titulaire serait élu par les subordonnés respectifs. Ce fut là un pas énorme vers la division de la *Francia Parisiensis* en deux provinces autonomes, celle des sujets de François Ier et celle des subordonnés ou protégés de Charles-Quint. L'année suivante, Léon X déchargea Glapion du provincialat, lui enjoignant de se consacrer désormais exclusivement à la direction spirituelle de son royal pénitent. Les électeurs de la province aussitôt se rassemblèrent au couvent des anciens Observants de Metz, le 24 juin 1521, afin de procéder à de nouvelles élections. Le choix tomba sur Bonaventure Neveu. Quant à Glapion, il trouva la mort à Valladolid, le 14 septembre 1522, au moment de prendre le bateau pour les missions du Mexique (*Act. Diu. f. 129*).

34. Bonaventure Neveu fut le dernier supérieur de la grande *Francia Parisiensis*. La situation politique avait rendu impossible le maintien des couvents belges et français sous une même juridiction. Aussi bien le chapitre général de 1523, tenu à Burgos, chargea-t-il Neveu de promulguer un décret de division de sa province. Désormais la *Provincia Flandriae* se développera indépendamment de la province mère, *Francia Parisiensis*.

P. Hugolin Lippens.

Metz, 17 mai 1929.

(1) Guérin, *Marguerite de Lorraine*, Montligeon, 1924, p. 259.

Digitized by Google

LES
FRÈRES MINEURS EN HOLLANDE

Comme la plupart des documents sont en possession de particuliers, on n'est pas encore en état d'écrire l'histoire des Frères Mineurs hollandais. On sait bien que l'influence franciscaine fut d'une grande importance au moyen âge, au XVI^e^, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Peut-être les religieux de cet Ordre ont-ils combattu, plus que les Jésuites, les propagandistes de la nouvelle religion et doit-on en grande partie aux humbles enfants de saint François, qu'un tiers de la Hollande appartienne encore à l'Église catholique. Néanmoins il est regrettable qu'on ignore trop encore l'histoire ecclésiastique en général et l'histoire des Ordres franciscains en particulier. Il est vrai que la commission des publications historiques de l'État (Rijks geschiedkundige publicaties), à laquelle appartient le franciscanologue bien connu, le R. P. Bonaventure Kruitwagen, O. F. M., a l'intention de publier des documents concernant la période des complications religieuses pendant la domination protestante et sur le schisme, dit schisme d'Utrecht, mais elle ne connaît pas les pièces, car un inventaire même lui manque. Cependant aujourd'hui M. J. Bruggeman, fonctionnaire scientifique des archives de l'Église vieille catholique, vient de publier un inventaire de 502 pages in-8°, où il mentionne nombre de documents, de la plus grande valeur pour l'histoire du catholicisme dans les Pays-Bas, documents qui appartiennent au chapitre archiépiscopal de l'Église vieille catholique d'Utrecht (1). C'est pourquoi nous exprimons notre

(1) *Inventaris van de Archieven bij het metropolitaan kapittel van Utrecht van de Roomsch Katholieke Kerk der Oud Bisschoppelijke Clereşie.* — La Haye, Impr. de l'État, en dépôt chez la librairie Nijhoff, Prix : 6 florins.

Digitized by Google

grande reconnaissance à M. Bruggeman pour sa belle œuvre pleine de mérites. Nous déplorons seulement qu'il n'ait pas joint à l'inventaire un index des noms propres.

Toute personne, quelque peu informée de l'histoire franciscaine aux Pays-Bas, comprend bien que cet inventaire mentionne beaucoup de documents, qui se rapportent aux enfants de saint François. Je me propose de publier les pièces les plus importantes et c'est pour cette raison que je donne dans cette revue quelques Franciscana, afin que les lecteurs puissent se convaincre de la grande valeur, que possède l'inventaire.

Pour ce qui est du premier Ordre, j'ai trouvé des lettres de Nicolas de Castro, évêque de Middelburg, d'Adam Sasbout, d'Antoine Bergaigne, de R. Clercx, de Fredericus Alberti Groningensis à Grol, de Gérard Jaceanus, gardien à Bruxelles, de l'homme politique Jean Neijen, commissaire général à Cologne, des ministres provinciaux Pierre Cornelii, nommé Amicus, Henri de Vroom ou Sedulius, Jacques de Riddere, Simon Jordens, G. Lisens, François Gendt, Thomas Martini et Guillaume Rits, de Corneille Thielmann, commissaire général, d'Henri Regius, confesseur des Clarisses à Trèves, d'Adrien d'Oirschot, d'Arnaud d'Isca, de Daniel de Ridder, de Pierre Marchant, des Frères Mineurs à Amsterdam et des paroissiens de leur célèbre église, nommée « le petit arbre » ('t Boompje), de François van Ghindertalen et d'Henri Ploegers, tous deux à Leeuwarden, des Pères définiteurs, assemblés à Bonn, de François van Brakel, définiteur général des Récollets, de Jean van Elsacker, de J. de Hertich, secrétaire des Récollets à Louvain, de Michel Meijers à Gorinchem, de G. Morgatius, supérieur de la mission à Amsterdam, de Guillaume van Sichen, supérieur de la mission hollandaise, de Bernardin Vetweis à Cologne, de Félix Camp à Haarlem, d'Henri de Deventer, archiprêtre à Arnhem, qui donne des catalogues, mentionnant les missionnaires des circonscriptions ecclésiastiques d'Arnhem, de la Gueldre et du comté de Zutphen, de G. de Glabbais à Amsterdam, de Louis Hennepin à Utrecht, de Balthasar van Ray à Vorden, de Fr. van Paesschen à Louvain et d'autres. Ré-

Digitized by Google

ciproquement l'inventaire fait mention des lettres écrites à Nicolas de Castro, à Henri de Vroom, à G. Leodie, maître des Franciscains à Utrecht, à Bernardin Vetweis, à J. van Hove à Utrecht, à Benoît Brixius à Amersfoort, à Simon Jordens, nommé J. van den Plancke, au frère Bonaventure à Oldenzaal, au frère Blondeau à Nijenbeek, à W. van Cromstrijen, à Henri Alois, à Guillaume Herinx, au frère Honzelaer, au frère Maille à Gouda, à Thomas Martini à Cologne, à Pierre van Vogesanck à Megen, à Corneille de Vroom, au frère van den Zande, à P. van Boxtel à Amsterdam, à P- de Burgo, gardien à Louvain, aux Frères Mineurs à Leeuwarden, à Félix Camp, à P. Canter à Kuinre, à B. Cazier à Leyde, à P. Chiney à Bolsward, au frère Cracht à Hoorn, à Michel Denzer à Haarlem, au frère Eelkens à Gorinchem, à Louis van der Elsen à Middeler près Vorden, à P. van den Eynden, à G. de Glabbais, aux Frères Mineurs à Haarlem, à Louis Hennepin, à C. van Hooff à Leyde, à P. van der Hulpen à Woerden, à Louis Kellen, ministre provincial à Cologne, au frère Kelly, ministre provincial des Irlandais à Louvain, à P. van Lent à Leeuwarden, à P. van Linne à Duistervoorde, au frère Moors à Steggerda, à G. van Overbeke à Amsterdam, à P. van der Poorten à Haarlem, au frère Priem à Wolvega, à P. de Rechter à Kampen, aux ministres provinciaux W. Rost, P. Salm et P. Watringa, à P. Steenbikker à Franeker, à Pierre van Vechel, à Nicolas van Veen, à P. Willemans à Vorden et à d'autres.

On trouve aussi des lettres pontificales dans l'inventaire. Je me rappelle la bulle de fondation de la congrégation d'Utrecht. (1) et une missive de Paul V « de auctoritate vicarii apostolici in regulares » (11 oct. 1614).

Sur les fréquentes querelles entre le clergé séculier et les religieux, M. Bruggeman donne une grande collection de documents. Nous nommons les titres suivants :

(1) Voir mes *Bijdragen tot de Geschiedenis der nederlandische Klarissen en Tertiarissen voor de Hervorming*. Utrecht, 1927, p. 88 ss. Cfr. l'*Archivum franciscanum historicum*, tome XXII, 1929, p. 209-213.

Digitized by Google

Ordinatio Josephi Bergaigne et F. Paludani, O. F. M., ad pacem cum clero servandam (1630).

Requêtes des Observants à la Congrégation de la Mission hollandaise (1629). Une missive d'Urbain VIII et la réponse du clergé séculier ont été jointes.

Un décret de la Propagande contre les religieux sans mission officielle (1653).

Un décret de la même Congrégation sur la juridiction du clergé régulier (1654).

Un rapport de Jacques de la Torre à la Propagande sur les religieux « supra numerum » (1655).

Une réplique du clergé séculier hollandais aux requêtes des Observants (1629). Cette réplique fut envoyée à la Congrégation de la Mission hollandaise.

Décrets concernant l' « *officium super cadaveribus in ecclesiis regularium* ».

Contrat entre J. Goemans, O. F. M., et Jean van der Stock, curé à Leeuwarden, sur les services ecclésiastiques à Sneek (1653).

Jacques de la Torre contre un Frère Mineur à Groningue.

Testimonium omnium Mendicantium Amstelodamensium à André Buonvicini, recteur du collège de la Propagande (1681).

Memoria (de Jean Schade) *de regularium submissione* (1653).

Rationes quaedam ad habendam servandamque pacem inter regulares et saeculares, exhibitae ad instantiam nuntii a deputatis ecclesiarum Ultrajectensis et Harlemensis (1614).

Querelae regularium contra vicarium (apostolicum), (ejusdem) vicarii et consilium N. (1623).

Un décret de Sasbout Vosmeer contre les religieux (1609).

Nous portons ensuite l'attention sur les requêtes de Jean Dublioul, commissaire général des Observants, de George Schemerinck, autrefois profès des Frères Mineurs à Deventer, demandant dispensation, de Corneille de Vroom pour obtenir l'admission de Pierre Crol à Paramaribo (Guyane hollandaise ou Surinam) et du même aux États

Digitized by Google

de la Hollande et de la Frise occidentale pour demander l'admission à Alkmaar, Gorinchem et Schagen ; nous nommons les décrets de la Congrégation du Concile à l'égard des mendiants (1608), la lettre de permission pour Corneille Canter à Amsterdam (1655), l'*ortus et progressus missionis* in Oudewater, les décrets de Jean van Neercassel contre les heures canoniales de l'Immaculée Conception, les *facultates concessae vicariis apostolicis et prefectis missionis et instructiones* (1652-1684), les *fructus spirituales diocesis Leowardiensis* (1691), le *status missionis et numerus pastorum* (in Frisia), les informations sur les Frères Mineurs à Vorden, les *observationes* (Petri Codde?) *in declarationem, quae p. 12-14 libelli patris Hennepin legitur* (1698), la *Vita Adami Sasbout* (en latin et en hollandais) et un *Tractatus Adami Sasbout de septem vitiis et donis Spiritus Sancti*, livre dont Dirks ne fait pas mention dans son *Histoire littéraire et bibliographique des Frères Mineurs de l'Observance de saint François en Belgique et dans les Pays-Bas*, Anvers [1885], p. 87-89.

Les Pères Capucins aussi ont travaillé aux Pays-Bas pendant que le Protestantisme dominait, comme il résulte des lettres écrites par ces frères ou envoyées à leur adresse. Nous citons François de Gouda à Bruxelles, François de Breda, gardien à Louvain, frère Michel, ministre provincial en Flandre, Jean-Baptiste Hacket à Rotterdam, François de Wyse (à Veere et à Middelburg?), Reginaldus Aldenardensis à Louvain, frère Burg, ministre provincial, Cyprien Seraphini, gardien à Anvers, frère Duysseldorp, Félicien Haesbrouck, Jacques de Saint-Trond à Bois-le-Duc, frère Serenus, gardien à Bruxelles, frère Éphrem, gardien à Clèves, et frère Pascal de Doesburg, également gardien à Clèves.

Quant au Second et Tiers Ordre nous n'avons trouvé que quelques lettres des Clarisses à Delft et à Boxtel, plusieurs notes sur les couvents du Tiers Ordre à Delft et à Huissen et d'autres documents, que nous nous proposons de publier aussi, vraisemblablement sous peu.

David DE KOK.

La Haye.

Digitized by Google

LE MONASTÈRE DES CLARISSES DE DINAN [1] (1480-1792).

Ce cloître de moniales franciscaines, fondé à la fin du moyen âge, à la belle époque de la Bretagne, a fini dans la plus grande dignité au moment de la Révolution, Pendant les trois siècles de son existence, il a uni l'idéal de pauvreté des filles de sainte Claire à la suprême distinction des dames du monde. Il méritait une mention élogieuse parmi les cloîtres féminins de l'ancienne France.

Sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, existait au XV[e] siècle une ancienne chapelle dédiée à sainte Catherine, vierge et martyre, dont elle portait le nom. Le bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne (2), l'avait fondée en 1342, entre la rue de Léhon et la place du Champ, dans le dessein d'y installer une collégiale, mais il ne put réaliser son projet. Vers le milieu du XV[e] siècle, la chapelle avait cessé de servir au culte et les ducs de Bretagne y avaient établi leur Monneyrie de Dinan, c'est-à-dire le lieu où ils faisaient battre monnaie en cette ville.

En 1480, Frère Nicolas Cavaret, Frère Mineur, l'un des chapelains de Sainte-Claire de Nantes, fit un voyage à Dinan dont il était originaire et où il avait fait ses vœux, au couvent des Cordeliers. Pendant son séjour, il conçut le dessein de rendre la chapelle de Sainte-Catherine à sa première destination et, pour y parvenir, il jugea que le meilleur moyen était d'y fonder un monastère de Clarisses,

(1) Communication présentée au Congrès des Sociétés savantes à Paris, le 3 avril 1929.

(2) Déposition de Rolland *Poencii*, dans les *Monuments du Procès de canonisation du b. Charles de Blois*, Saint-Brieuc, 1921, p. 138.

Digitized by Google

comme celui qu'il dirigeait à Nantes. Celui de Nantes était jusqu'alors le seul de cet Ordre en Bretagne et jouissait d'une grande réputation de sainteté. Il avait été établi en 1457 par la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, qui y avait pris l'habit après la mort du duc Pierre II, son mari ; mais, sa santé n'ayant pu résister aux trop grandes austérités qu'on y pratiquait, elle dut sortir à contre-cœur et mourut carmélite en 1485.

Le Père Cavaret fut confirmé dans son projet par tous les habitants de Dinan, auxquels il le communiqua, et spécialement par quelques-unes des principales familles de cette ville, dont faisaient partie plusieurs des religieuses de Nantes. De retour à Sainte-Claire, il fit part de ses intentions et des encouragements qu'il avait reçus au Père Jean Sptir, son ami, qui passait pour l'un des plus grands prédicateurs de l'époque. Ils convinrent que des démarches seraient faites auprès du duc de Bretagne, François II, pour obtenir le don de la chapelle de Sainte-Catherine, ainsi qu'auprès de Françoise de Dinan, cousine germaine du prince. Ces démarches obtinrent un plein succès. François II promit que, moyennant l'autorisation du pape, il ferait don de la chapelle, ainsi que d'une somme d'argent suffisante pour acquérir les propriétés voisines et y fonder un monastère de l'Ordre de sainte Claire réformé par sainte Colette (1).

Aussitôt après avoir reçu la promesse du duc, Jean Sptir partit pour Rome et obtint du pape franciscain, Sixte IV, la bulle d'autorisation demandée, 13 décembre 1480. Dans cette bulle adressée à François II, le pape statue que les religieuses seront dix-huit et que personne ne pourra les contraindre à recevoir un plus grand nombre de sœurs. Six religieux franciscains seront au service du monastère, bien que dans les autres il n'y en ait que quatre. Cette dernière clause, très onéreuse pour la province de Touraine, ne paraît pas avoir été observée longtemps. Au XVIII[e] siècle

(1) Voir l'étude provisoire et les documents alors connus, publiés dans *La France franciscaine*, Amiens, 1922, t. V, p. 328-348. L'Obituaire et le Registre des professions, que l'on croyait perdus, ont été retrouvés depuis.

Digitized by Google

les frères convers étaient remplacés par des sœurs tourières. D'ailleurs, s'il y avait eu des frères quêteurs, les sœurs n'auraient pas eu besoin de sortir de leur clôture, au XVI^e siècle, pour pourvoir à leurs nécessités.

Le 17 juin 1482, les constructions du nouveau monastère furent commencées en grande solennité. Les habitants de Dinan s'empressèrent de joindre leurs aumônes à celles du souverain, de Françoise de Dinan et de plusieurs autres riches personnes. Néanmoins, l'enthousiasme dut se ralentir, car le provincial des Cordeliers de Touraine et le visiteur des religieuses de Sainte-Claire, voyant qu'à cause de la guerre l'édifice de Dinan n'avançait pas, jugèrent que la présence des moniales exciterait la dévotion du peuple et le porterait à achever l'œuvre de construction. C'est pourquoi ils firent venir seize Clarisses de Nantes. Parties le 26 novembre 1488, c'est-à-dire huit ans après les premiers pourparlers, elles arrivèrent à Dinan le 3 décembre. Les bourgeois allèrent à leur rencontre jusqu'à une lieue de la ville. Le lendemain, après avoir été conduites en procession dans toutes les églises, elles furent amenées dans leur monastère.

Il n'est pas question ici de faire l'histoire complète des Clarisses de Dinan, ni même d'en dresser la bibliographie. On veut attirer l'attention sur deux manuscrits et une lettre provenant d'une collection particulière, qui jettent un jour très vif sur le monastère dinannais.

Le premier n'est autre que l'Obituaire (1) lui-même de la communauté.

C'est un registre relié anciennement en plein cuir brun, contenant 55 feuillets de parchemin, avec lettres initiales enluminées, plus 2 feuillets de garde en papier. Au folio 1 recto, on lit la date de « 1570 », indication vraisemblable de la nouvelle rédaction de l'Obituaire. En effet, les obits antérieurs à cette année sont de la même main, ils ont dû être transcrits d'après un manuscrit plus ancien. Au con-

(1) Si les circonstances le permettent, l'Obituaire et le Registre des professions des Clarisses de Dinan seront publiés dans notre collection de *Mémoires et Documents*.

Digitized by Google

traire, l'écriture des décès postérieurs varie extrêmement. Une religieuse devait être chargée de le tenir à jour. L'une d'elles, qualifiée de secrétaire en 1587, d'écrivain en 1781, remplissait vraisemblablement cette fonction.

Selon l'usage observé dans les autres communautés, chaque jour, au chapitre, on lisait les obits correspondants, afin de se souvenir de l'anniversaire des défunts et de prier pour le repos de leur âme.

Entre le 13 mars 1492, date du premier obit, et le 7 décembre 1792, qui mentionne le dernier, on peut dire que le résumé de toute l'histoire du monastère tient dans ce manuscrit d'un singulier intérêt.

Nous ignorons combien de jeunes filles, dans l'espace de ces trois siècles, se sont présentées pour prendre le voile et combien n'ont pas pu persévérer dans leur pieux dessein. Mais nous savons combien sont restées fidèles à leurs engagements, elles dépassent le nombre de trois cents.

L'Obituaire renferme 324 notices, en comptant celles des Pères confesseurs, la plupart d'une déconcertante brièveté. Toutes portent le nom de la religieuse défunte, avec la date du jour, du mois et de l'année de son décès; mais toutes n'indiquent pas son âge. Ainsi l'obit du 19 novembre mentionne que « notre Mère Jacquemine de Sainte-Claire », vicaire claustrale, est morte « âgée de 95 ans, à ce que l'on croit ». C'est donc de l'à peu près. Beaucoup n'ont pas même cette indication approximative. D'ailleurs, elle importait peu pour ces saintes filles.

Cependant quand la religieuse mourait très jeune, ce qui devait être un cas assez rare, la secrétaire l'a transmis à la postérité. Par exemple, sœur Renée de Saint-François, morte le 4 décembre 1701, « n'a été dans la sainte religion que quatre ans, trois mois », moins cinq jours. Sœur Françoise de Sainte-Anne, morte le 3 novembre 1698, « n'avoit que trois ou quatre mois de profession ».

La première qui trépassa fut une des fondatrices, sœur Catherine Chenuete, 13 mars 1492. Trois jours plus tard, l'une de ses compagnes, venue elle aussi de Nantes, sœur Aliette du Besic, la rejoignit dans la tombe. Chacune des seize fondatrices est mentionnée comme telle. Françoise

Digitized by Google

Pinel, décédée en 1514, fut la première à prendre l'habit à Dinan.

Jusqu'en 1622, les Clarisses de Dinan, comme toutes les autres Franciscaines, conservèrent leur nom patronymique. A partir de 1623 les nouvelles agrégées prirent un nom de saint accolé parfois à un vocable de mystère, telle que « sœur Bonaventure du Saint-Sacrement ». Ce changement est dû aux idées de la contre-réforme et inspiré probablement par l'exemple des Carmélites-Déchaussées nouvellement introduites en France. Les moniales du XVII[e] siècle ne réfléchissaient pas que le nom donné au baptême n'a rien de profane et ne mérite pas la disparition à laquelle on le condamne, sous prétexte d'une plus grande perfection. Au point de vue historique le procédé est tout à fait regrettable, car il déroute les érudits. — A Dinan la nouvelle règle n'a pas été appliquée dans toute sa rigueur. Il est même possible que la coutume ancienne et l'usage nouveau aient coexisté. Ainsi, le 26 décembre 1645, l'Obituaire annonce l'anniversaire de « Révérende Mère sœur Bertrande de Quergu, douzième abbesse ». L'obit de sœur Étiennette de Saint-Pierre Régalat, 23 décembre 1739, est suivi de cette mention : « dite dans le monde : La Roche Blensars ». Ce n'est pas la seule exception. « sœur Mathurine Denoile », décédée le 25 décembre 1744, semble bien être un nom complet de la région.

Où les moniales étaient-elles enterrées ? Avaient-elles un cimetière dans un angle de leur enclos ? Nous ne le savons pas. Ce n'est pas probable. Généralement, dans les monastères, les religieuses étaient inhumées au chœur, dans la salle capitulaire et sous les galeries du cloître. On tenait à conserver les morts tout près des vivants, pour perpétuer la fraternité et raviver le souvenir. Le folio 55 recto de l'Obituaire indique, depuis 1632 jusqu'à 1643, la liste des corps rangés dans le cloître. Grâce à ce bref document, on apprend que sur ce cloître s'ouvraient « le chapitre », « le fagotier », « la chambre du four ». De même, on sait que telle place « ne s'ouvre point, pour les causes rapportées aux chroniques de céans ». Peut-être que ces chroniques ne sont pas à jamais perdues et qu'un jour elles nous révéleront des faits bien intéressants.

Digitized by Google

Dans une communauté de religieuses cloîtrées, où tous les jours on aperçoit les mêmes figures, il faut une vertu peu commune pour être remarquée. Donc, rien d'étonnant si dans ce monastère d'ancien régime où régnait une réelle sincérité, la plupart des noms des disparues ne sont pas accompagnés de ces épithètes sonores dont les articles nécrologiques de nos jours sont pleins. L'absence d'observations laudatives signifie que la défunte n'avait rien de plus que ses compagnes. Quelques-unes cependant et, parmi elles, les supérieures sont louées pour leur bonne administration et leur sainteté.

La première abbesse, sœur Catherine Dolo, décédée le 12 mars 1512, est qualifiée « fille de bon esprit et d'étude ». La bibliothèque provinciale des Capucins de Paris (n° 188, p. 32-33) possède un manuscrit de la fin du XV^e^ siècle, écrit en partie de la main de Catherine Dolo. C'est une traduction de la règle de sainte Claire et des constitutions de sainte Colette. D'après plusieurs sources il appert que la première abbesse de Dinan était une lettrée. Tout porte à croire que pendant son abbatiat de vingt-quatre ans elle eut à cœur de promouvoir les études.

Contrairement à ce qui se passait à la fin du XVIII^e^ siècle dans beaucoup de couvents, les abbesses de Sainte-Claire de Dinan demeurèrent toujours à vie. L'avant-dernière, Renée de Courson, décédée le 3 septembre 1786, porte le numéro vingt-et-un. Il y avait donc une véritable continuité dans le gouvernement. Et, comme la plupart des religieuses appartenaient à des familles distinguées, il n'est pas téméraire de supposer un certain goût littéraire. Une autre raison qui militerait en faveur de cette thèse, c'est que les chapelains et confesseurs étaient souvent des docteurs de Paris, comme on le verra plus loin.

Deux obits vont nous apprendre dans leur laconisme quelle fut la fin du monastère : « 7 décembre 1792. Obit de sœur Marie-Joseph Clément, de Vannes, morte chez le citoyen de Nouet du Plessis, ayant été mise hors de nos maisons, le 3 octobre 1792 ». L'autre est ainsi formulé (28 septembre 1793) : « Obit de Sœur Jeanne de Saint-Antoine, de Miniac, âgée de 68 ans, morte chez M^lle^ Ba-

Digitized by Google

seble, rue de la Croix, inhumée le 29 septembre à cimetière de Saint-Sauveur, sortie de son cloître le 3 octobre 1792, par ordre de la Nation et conduite chez un citoyen noble de cette ville appelé Monsieur et Madame de La Haye, où nous restâmes deux mois, ensuite séparées par ordre de la Nation. »

Évidemment celle qui a rédigé ces deux derniers obits avait emporté avec elle le Livre des Défunts, puisque ces deux mentions s'y trouvent écrites de sa main. Son nom à elle n'y a pas été inscrit, mais l'Obituaire nous est parvenu.

Parallèlement aux moniales, le Nécrologe signale les Cordeliers au service du monastère. D'après les notices on peut en conclure qu'ils étaient au nombre de deux, le confesseur et celui qui est appelé son compagnon. Un seul frère convers Jean Bricio figure sur les listes mortuaires, en 1526, le 31 mai, indice de leur absence dans les derniers siècles. La plupart des confesseurs sont simplement signalés avec leur date de décès, toutefois certains sont dotés de quelques rares détails historiques. L'un d'eux, mort le 17 février 1556, est qualifié *bonus Pater frater Radulplus Pizi*, le bon Père frère Raoul Pizi. Un autre porte aussi ce qualificatif de bon père, le « Révérend Maître, le bon Père frère Thomas Legault, confesseur », † 24 mai 1626. — Jean Jarnigou, † 15 septembre 1660, figure comme « confesseur du couvent de céans, 33 ans, à la grande consolation et édification de tout le couvent ». — Le « Père Damien Renault, docteur de Sorbonne et père de province, confesseur de céans 28 ans, six mois, mort en odeur de sainteté », 14 mai 1702. — « Notre Très Révérend Père Jean-Baptiste Jaulnet, docteur de Paris, premier père de province (c'est-à-dire, ancien provincial de Touraine), et confesseur de céans, deux ans, six mois et quinze jours, mort et enterré au couvent de Rennes », 28 janvier 1706. — « Notre Très Révérend Père Jean Servant Ferron, docteur en théologie, confesseur de céans », † 18 avril 1714. — Le 23 décembre 1734, « Obit du Révérend Père Edmond, qui a été ici vingt-et-un ans, qui a été regardé comme un saint. Il a été près de deux ans sans pouvoir

Digitized by Google

agir. Nous en eûmes l'extrême soin, leçon pour celles qui viendront après nous ». — Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le 15 janvier 1766, il est fait mention du « Père Joseph Ravalec compagnon », preuve qu'à cette époque les Cordeliers étaient encore deux au service des Clarisses. Avec lui se trouvait, dit l'Obituaire, le « Révérend Père de Brieril qui a été près de vingt-six ans notre confesseur. Il a excellé en toutes les vertus et est mort comme un saint. Il ne s'est démis de confesseur qu'un mois devant sa mort. Il a été affilié à notre communauté. Il était docteur et d'une grande science et consolation à tout le monde ». Son trépas arriva le 7 avril 1775. — Son successeur, sinon immédiat, du moins à peu de distance, fut le Père Bouché, marqué comme « mort en odeur de sainteté en 1787. Il a été dix ans notre confesseur. » Son compagnon, le Père Antoine Herbeault, qualifié lui aussi, de « homme saint », l'avait précédé de cinq jours dans la tombe, le 16 janvier de la même année.

En dehors des chapelains et confesseurs, on trouve un prêtre inscrit dans l'Obituaire, Dom Jean Blandin, † 14 février 1592. Le 26 du même mois et an, figure le nom de Noël Bréchard, « serviteur » ; c'est le seul de ce genre. Enfin, le 28 septembre 1699, « Pierre Morvan, du Tiers-Ordre de Saint-François, âgé de 98 ans ».

Le second document consiste dans un manuscrit sur papier, de 105 feuillets non chiffrés, portant pour titre : *Registre des professions des religieuses de Sainte-Claire de Dinan, depuis 1579 jusqu'à 1683.* En réalité il ne commence qu'à 1600, car les feuillets antérieurs ont été arrachés.

S'il est moins important que l'Obituaire qui embrasse toute la vie du monastère, il n'est pas néanmoins dénué d'intérêt.

Le nombre de soixante-sept professions dans l'espace de quatre-vingt-trois ans ne comporte pas tout à fait la moyenne d'une par année ; mais il contrebalance les décès, si bien que la communauté devait se maintenir à peu près dans la même situation numérique.

Digitized by Google

Voici quelle était substantiellement la formule souscrite par chaque nouvelle professe : « Je soussigné, sœur Louise « Goayre, confesse que ce jour de la Toussaint j'ai fait « la sainte profession entre les mains de l'abbesse de ce « couvent, nommée sœur Peronelle du Boisboissel, en pré- « sence du Révérend Père confesseur, nommé frère Julien « Vétil, et de toutes les vénérables religieuses, de ma mère « et mon frère, et plusieurs de mes autres parents, et pour « perpétuelle certification de la vérité des présentes, j'ai cy « mis mon signe, le premier jour de novembre 1600. — « *(Signé)* Sœur Louise Goayre ».

D'autres sont plus explicites et donnent le nom de leurs parents. Ainsi, en 1606, sœur Louise Ruffault signale la présence de son frère : M. du Keruhel. En 1608, sœur Françoise Levalloys mentionne son frère : M. de la Vigne. — Étaient-ce leurs beaux-frères, ou des titres de fiefs? Nous ne savons. — Ce second document, bien que moins considérable que l'Obituaire, fournit des documents sur les familles bretonnes qui intéresseraient les historiens locaux.

Il est suivi d'une liste d'environ 115 paroisses de l'ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui dans les départements des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. C'étaient des localités où se rendaient les sœurs quêteuses. — Sœur Jeanne de Saint-François, décédée en 1741, est mentionnée comme sœur quêteuse. — Des traditions étaient établies pour les différentes quêtes. Le quartier de Plénée-Jugon était réservé pour la quête au beurre. Ailleurs, comme aux environs de Combour, on pouvait demander « beurre et chair », c'est-à-dire du lard pour les assaisonnements. Dans d'autres endroits, c'était la laine, le froment et le seigle. Le document se termine par deux recommandations : la première est qu'il faut se munir de mandements à Dol pour quêter dans telles localités, car le diocèse de Dol avait des enclaves dans les diocèses voisins et sans doute le clergé de ces enclaves n'admettait pas les quêteurs sans papiers en bonne et due forme. La seconde, d'ordre très pratique, rappelait qu'il « est bon avoir esgard de ne quester pas la viande ès paroesses où l'on

Digitized by Google

aura questé du blé en la mesme année, pourtant que ce sont deux questes qui s'entre suyvent, et le peuple se ennuye. »

Le troisième document est une lettre adressée par les Clarisses de Dinan au gouverneur de Bretagne, le comte de Toulouse, fils de Louis XIV et de M^me^ de Montespan, que Saint-Simon appelle « l'honneur, la vertu, la droiture, la vérité, l'équité même. »

« A son Altesse Sérénissime, Monseigneur le comte de Thoulouse.

Monseigneur,

Les humbles abbesse et les religieuses de Sainte-Claire de Dinan remontrent très humblement à votre Altesse Sérénissime;

Qu'elles ont l'honneur d'avoir étez fondées par François second, duc de Bretagne, lequel en l'année mil quatre cent quatreving leur fist expédier des bulles en cour de Rome, leur donna sa chappelle, le lieu où il faisoit batre monnoie, et tout ce qui compose leur enclos, qui est l'unique bien qu'elles ayent en propriété.

Elles sont les seules dans le royaume qui mènent le même genre de vie que les religieusses de *l'Ave Maria* de Paris, en sorte qu'elles ne vivent que des charitez et des aumosnes des fidèles, ne prenant aucunes dots des filles qu'elles reçoivent.

Leur communauté est très nombreuse, presque toute composée de filles de condition, lesquelles ont quittez les honneurs et les biens où elles étoient appellées par leur naissance, pour se consacrer au Seigneur et vivre dans une extrême pauvreté.

Leur maison est très ancienne et d'autant plus indigente de réparations que les charitez sont devenüent (*sic*) très rares par les malheurs du temps : en sorte que le peu qu'on leur donne, suffisant à peine pour leur subsistance, elles se voyent hors d'état de réparer leur logement.

Pendant le gouvernement de M. le duc de Chaulne, il

Digitized by Google

les a honnorées de sa protection et leur a fait donner, à chaque tenüe des États de la province, une somme par forme d'aulmosne pour leur ayder à subsister. Et elles n'ont eu le malheur de se voir depuis privées de ce secours que parce que Votre Altesse Sérénissime n'a pas été informée de leurs besoins.

Elles osent dire que Votre Altesse Sérénissime fera une action digne de sa piété et de la grandeur où Dieu l'a appelé, s'i[l] a la bonté de leur faire continuer les charitez et les aumosnes dont M. le duc de Chaulne les a fait secourir par les États de la province, pendant son gouvernement. Elles ont étez différentes suivant les temps, en sorte qu'elles ont eu tantost 500 l., tantost 400 l., et quelque fois moins, suivant la situation de leurs besoins. Ils sont extrêmes présentement et tels qu'elles sont obligées d'en importuner Votre Altesse Sérénissime. Elles le font avec d'autant plus de confiance que le centre de la ville de Dinan, où elles sont établies, fait partye de votre duché de Penthièvre et que leur abbaye joint aux fiefs de Votre Altesse Sérénissime. C'est pourquoy elles requièrent très humblement,

Monseigneur,

qu'il vous plaise *(sic)* à Votre Altesse Sérénissime leur accorder l'honneur de sa protection et, attendu leur besoins pressans, les faire secourir par les États de la province de quelques charitez et aumosnes telles qu'il plaira à Votre Altesse Sérénissime de régler. Et elles continueront, Monseigneur, les vœux et les prières qu'elles font au Tout Puissant pour qu'il plaise à Sa bonté répandre ses plus précieuses bénédictions sur l'auguste personne de Votre Altesse Sérénissime.

Sœur Magdelaine de la Croix, abbesse de Sainte-Claire de Dinan.

Sœur Estiennette de Saint-Bonaventure, discrète et vicaire.

Sœur Anne de Saint-Urbain, discrète.

Sœur Jeanne de Saint-Bernard, discrète.

Sœur Thérèse de Sainte-Anne, discrète ».

Digitized by Google

Pièce scellée 1° d'un petit sceau rond en cire rouge portant Y H S entrelacés (monogramme du nom de Jésus); 2° d'un grand sceau, de forme ovale, en cire brune, représentant sainte Claire debout, tenant de la main droite un ostensoir et de la main gauche une crosse d'abbesse, avec la légende en capitales romaines : SCEAU DE SAINTE CLAIRE DE DINAN, le tout entouré de la cordelière franciscaine entrelacée autour de la sainte.

Au coin de la quatrième page on lit : *Coppie de la Requeste envoyée à Monseigneur le compte de Thoulouse par les religieuses de Sainte-Claire de Dinan, le 26e aoust 1707. Pour les Archives.*

En marge de la deuxième page on a écrit : « N° 10 ».

Un dernier mot terminera cette notice. Au moment de la Révolution, l'abbesse de Dinan refusa la pension annuelle que la Nation offrait à elle et à ses religieuses. Elle aurait cru forfaire à ses vœux en acceptant des rentes, si minimes fussent-elles, en contradiction avec la règle de pauvreté de saint François et de sainte Claire.

ANTOINE DE SÉRENT, O. F. M.

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS

DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

EN TOURAINE

(OUEST DE LA FRANCE)

DU XIII• AU XIX• SIÈCLE

De même que l'Aquitaine et la Bourgogne, la province de Touraine fut érigée au chapitre général de Rome, au début de novembre 1239. Néanmoins elle n'entra en plein exercice que dans le courant de l'année suivante, en 1240. Les limites entre ces nouvelles provinces ne furent pas aussitôt tracées définitivement. Ainsi le couvent de Saint-Jean-d'Angély (1) appartenait encore à l'Aquitaine en 1247; il ne vint à la Touraine que plus tard. La première mention, jusqu'ici connue, de la province de Touraine, n'est pas antérieure à 1263. Elle figure sur une liste des provinces franciscaines à l'usage des scribes de la chancellerie romaine, dans un registre d'Urbain IV (2), à la date de 1263. Un manuscrit de Londres (3), rédigé entre 1263 et 1270, assigne cinq custodies et trente-trois couvents à cette province.

(1) SBARALEA, *Bullarium franciscanum*, Rome, 1759, t. I, n° 219.

(2) G. GOLUBOVICH, O. F. M. *Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa*... Quaracchi, 1913, t. II, p. 239.

(3) ID., p. 241. — A la même date la province d'Aquitaine comptait huit custodies et soixante couvents ; celle de Bourgogne comptait cinq custodies et vingt-sept couvents.

Digitized by Google

I

PROVINCE DE TOURAINE

I. *Custodie d'Orléans.*

1. Orléans.
2. Châteaudun.
3. Le Mans.
4. Vendôme.
5. Blois.

II. *Custodie de Berry.*

6. Bourges.
7. Nevers.
8. Issoudun.
9. Angers.
10. Châteauroux.
11. Saumur.
12. Tours.
13. Loches.

III. *Custodie de Bretagne.*

14. Nantes.
15. Rennes.
16. Dinan.
17. Guingamp.
18. Quimper.
19. Vannes.
20. Bourgneuf.

IV. *Custodie de Saintonge.*

21. L'Ile-d'Oléron.
22. La Rochelle.
23. Saint-Jean-d'Angély.
24. Saintes.
25. Cognac.
26. Angoulême.
27. Barbezieux.
28. Pons.

V. *Custodie de Poitou.*

29. Niort.
30. Saint-Maixent.
31. Poitiers.
32. Châtellerault.
33. Mirebeau.
34. Loudun.
35. Parthenay.

D'après le *Provinciale* d'Eubel (1) en 1343.

ÉTAT DE LA PROVINCE DE TOURAINE EN 1587 (2).

I. *Custodie d'Orléans.*

1. Orléans.
2. Le Mans.
3. Blois.
4. Vendôme.
5. Châteaudun.

II. *Custodie de Berry.*

6. Angers.
7. Saumur.
8. Tours.
9. Loches.
10. Issoudun.
11. Bourges.
12. Vatan.
13. Montjean.

III. *Custodie de Bretagne.*

14. Nantes.
15. Bourgneuf.

(1) *Provinciale Ordinis Minorum vetustissimum*, Quaracchi, 1892, p. 15.

(2) Fr. de Gonzaga. *De origine... seraphicae religionis*, Rome, 1587, p. 667. — Entre 1343 et 1587, la Touraine avait perdu Châteauroux, Nevers et Mirebeau. Elle avait acquis Landédan, Montjean, Thouars et Vatan.

Digitized by Google

16. Landédan.
17. Rennes.
18. Vannes.
19. Dinan.
20. Guingamp.
21. Quimper.

IV. *Custodie de Poitou.*

22. Poitiers.
23. Niort.
24. Saint-Maixent.
25. Parthenay.
26. Châtellerault.
27. Loudun.
28. Thouars.

V. *Custodie de Saintonge.*

29. Angoulême.
30. Cognac.
31. Saintes.
32. La Rochelle.
33. L'Ile-d'Oléron.
34. Saint-Jean-d'Angély.
35. Barbezieux.
36. Pons.

ÉTAT DE LA PROVINCE DE TOURAINE EN 1710.

1. Angers.
2. Barbezieux.
3. Blois.
4. Bourges.
5. Bourgneuf.
6. Châteaudun.
7. Châtellerault.
8. Châteaurenauld.
9. Cognac.
10. Dinan.
11. Angoulême.
12. Landédan.
13. Guingamp.
14. Saint-Jean-d'Angély.
15. Issoudun.
16. Loches.
17. Loudun.
18. Le Mans.
19. Montjean.
20. Saint-Maixent.
21. Nantes.
22. Niort.
23. Parthenay.
24. Poitiers.
25. Pons.
26. Quimper.
27. Rennes.
28. Saumur.
29. Thouars.
30. Vannes.
31. Vatan.
32. Saintes.

D'après HERMANT, *Histoire des Ordres religieux*, Rouen, 1710, p. 173.

De 1587 à 1710, la Touraine avait perdu Orléans donné aux Récollets, l'Ile-d'Oléron et La Rochelle. Les couvents de Tours et Vendôme ont dû être oubliés sur la liste, car ils reparaissent en 1771. Châteaurenaud fut acquis dans l'intervalle, de même que Saint-Brieuc non mentionné.

De 1710 à 1771, la Touraine avait perdu Châteaurenaud et Vatan passés aux Récollets, Bourges, Issoudun et Montjean supprimés en 1768 par la Commission des Régu-

Digitized by Google

liers, avec sept autres couvents (1) de la Touraine-Pictavienne.

Elle-même passait à l'Ordre des Frères Mineurs Conventuels avec 30 couvents et 19 de la Touraine Observante. Cette dernière était supprimée et ses couvents mélangés avec ceux de la Touraine majeure, dans de nouvelles custodies.

ÉTAT DE LA PROVINCE DE TOURAINE

I. *Custodie de Tours.*

1. Tours.
2. Angers.
3. Saumur.
4. Loches.
5. Châteaudun.
6. Les Anges.
7. Vendôme.
8. Amboise.
9. Blois.

II. *Custodie de Bretagne.*

10. Rennes.
11. Le Mans.
12. Vannes.
13. Laval.
14. Dinan.
15. Fougères.
16. Quimper.
17. Guingamp.
18. Saint-Brieuc.

III. *Custodie de Nantes.*

19. Nantes.
20. Ancenis.
21. Savenay.
22. Clisson.
23. Bourgneuf.
24. Bodelio.
25. Saint-Martin-du-Tellier.

IV. *Custodie de Poitou*

26. Poitiers.
27. Le Fougeray.
28. Châtellerault.
29. Loudun.
30. Parthenay.
31. Thouars.
32. Châteauroux.
33. Mirebeau.
34. Argenton.

V. *Custodie d'Aunis.*

35. La Rochelle.
36. Niort.
37. Fontenay-le-Comte.
38. Bressuire.
39. Cholet.
40. Les Robinières.
41. Olonne.
42. Saint-Maixent.

VI. *Custodie de Saintes.*

43. Saintes.
44. Verteuil.
45. Angoulême.
46. Saint-Jean-d'Angély.
47. Pons.
48. Cognac.
49. Barbezieux.

D'après le bref de Clément XIV (2) du 23 décembre 1771.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

(1) Il est très possible que ces dix couvents supprimés officiellement aient subsisté en fait jusqu'à la Révolution.

(2) Archives nationales, L 941.

Digitized by Google

II

VICAIRIE DE L'OBSERVANCE ET TOURAINE PICTAVIENNE

Au milieu du XIV[e] siècle la plupart des couvents avaient accepté des rentes et des biens-fonds contrairement à la règle de saint François qui veut que les Frères Mineurs vivent de leur travail et, si celui ci n'est pas rémunéré, de la charité des fidèles.

Une réaction contre cet état de choses avait commencé dans la province de Touraine, antérieurement à 1388. Cette année-là, le ministre provincial, Jean Philippe, accorda le couvent de Mirebeau à plusieurs frères qui voulaient observer la rigueur de la règle. Laval et Bressuire furent fondés dans le même esprit en 1396 et 1404. Le successeur de J. Philippe s'opposa au mouvement de réforme, mais les zélateurs s'adressèrent au pape Benoît XIII qui prit leur défense et les recommanda au ministre général de son obédience, Jean Bardolin. En 1408, l'Observance fut introduite à Saint-Jean d'Angély et à Loches, pour faire droit aux réclamations des habitants, et les deux couvents de Fontenay-le-Comte et d'Olonne prirent naissance. Déjà Cholet et Bressuire avaient été érigés auparavant. De plus, sur l'ordre du pape, frère Thomas de la Cour devint vicaire général des couvents d'Observants établis dans les trois provinces de Touraine, France et Bourgogne (13 mai 1408).

Alexandre V, qui appartenait à l'Ordre des Frères Mineurs, approuva d'abord ce vicaire général et lui permit de fonder le couvent d'Amboise (septembre 1409); mais quinze jours après il révoquait les concessions de son prédécesseur. Après sa mort, 1410, les Observants exposèrent la situation au nouveau pape Jean XXIII qui leur rendit le vicaire général. Ce fut pour peu de temps. En 1414, le pape renouvelait le décret d'Alexandre V, tout en recommandant aux ministres provinciaux de ne pas inquiéter les zélateurs.

Digitized by Google

Les provinciaux n'en tinrent aucun compte, à tel point que de regrettables scandales se produisirent dans plusieurs couvents. Alors, voyant que le ministre général faisait la sourde oreille à leurs réclamations, deux cents Observants se présentèrent au concile de Constance, en 1415, pour lui exposer leurs plaintes et implorer son secours. Le concile leur accorda un vicaire général, Nicolas Raoul, et des vicaires provinciaux; ce que le pape Martin V confirma en 1420.

Un projet de réforme générale de l'Ordre s'étant fait jour au chapitre général d'Assise en 1430, les Observants consentirent à abandonner leurs vicaires particuliers. Mais les mitigés se firent relever de leurs serments de réforme peu après le chapitre et, bien que ne gardant pas leurs engagements, ils voulurent obliger les Observants à rester sous leur dépendance. Ceux de France s'adressèrent en 1434 au concile de Bâle qui leur confirma les concessions de Constance (1).

Enfin, en 1443, le pape Eugène IV se rendit compte que la Communauté de l'Ordre était pour le moment irréformable; afin qu'elle n'entravât pas les progrès de l'Observance et afin de sauvegarder en même temps l'unité de l'Ordre, il institua deux vicaires généraux, l'un pour les Cismontains, l'autre pour les Ultramontains, qui durèrent jusqu'en 1517.

Malgré la solution de continuité qui s'étend de 1430 à 1434, nous considérons la vicairie de Touraine comme établie depuis 1415 jusqu'en 1517.

ÉTAT DE LA VICAIRIE DE TOURAINE EN 1506.

1. Mirebeau.
2. Laval.
3. Châteauroux.
4. Bressuire.
5. Fontenay-le-Comte.
6. Cholet.
7. Olonne.
8. Clisson.
9. Amboise.
10. Savenay.
11. Argenton.
12. Ancenis.
13. Meung-sur-Loire.
14. Lafond.
15. Verteuil.
16. Le Fougeray.

(1) Cf. H. Holzapfel, *Manuale historiae Ordinis Minorum*, Fribourg, 1909, p. 90-107.

Digitized by Google

17. Le Croulay-Chinon.
18. Les Robinières.
19. La Baumette.
20. La Flèche.
21. Saint-Martin-de-Teillay.
22. Bodelio.
23. Cluis.
24. Notre-Dame-des-Anges.

D'après F. Hueber, *Menologium franciscanum*, Munich, 1698, p. 143.

En 1517, la province de Touraine s'était désappropriée, grâce à l'action des Colétans, ou du moins elle avait commencé et promis de se désapproprier. Seule de toutes les provinces françaises, elle demeura dans l'Ordre avec tous ses couvents. Comme les vicairies de l'Observance avaient été élevées à la dignité de provinces, la vicairie de Touraine avait besoin de se distinguer de la province primitive du XIII^e siècle, c'est pourquoi on lui donna le nom de Touraine-Pictavienne, sans doute parce qu'elle avait pris naissance dans la custodie de Poitou.

En 1587, au rapport de François de Gonzague (1), elle comptait le même nombre de couvents qu'en 1506, sans perte ni acquisition. — Quatre autres fondations vinrent s'y adjoindre au siècle suivant : Précigné, l'Isle-Bouchard, Bellegarde et Sully-sur-Loire. Mais La Baumette et La Flèche passèrent aux Récollets.

ÉTAT DE LA PROVINCE DE TOURAINE-PICTAVIENNE

1. Amboise.
2. Les Anges
3. Ancenis.
4. Argenton.
5. Bellegarde.
6. Bodelio.
7. Bressuire.
8. Châteauroux.
9. Cholet.
10. Clisson.
11. Cluis.
12. Crolay.
13. Fontenay-le-Comte.
14. Le Fougeray.
15. L'Ile-Bouchard.
16. Laval.
17. St-Martin-du-Tellier.
18. Meung.
19. Mirebeau.
20. Les Sables-d'Olonne.
21. Précigny.
22. Les Robinières.
23. La Rochelle.
24. Savenay.
25. Sully-sur-Loire.
26. Verteuil.

D'après Hermant, *Hist. des Ordres religieux*, Rouen, 1710, t. II, p. 171.

(1) *De origine... seraphicae religionis*, Rome, 1587, p. 685.

Digitized by Google

La Rochelle cité ici n'est autre que le couvent de Lafond détruit en 1620 et transféré dans la ville en 1631.

La Commission des Réguliers, en 1768, supprima Précigné, l'Ile-Bouchard, Bellegarde, Sully-sur-Loire, Meung-sur-Loire, Cluis, Le Croulay-Chinon. Tous les autres couvents, au nombre de dix-neuf, furent unis à ceux de la Touraine majeure, pour constituer ensemble la province des Frères Mineurs Conventuels de Touraine qui subsista jusqu'à la Révolution.

III

OBSERVANTS ET RÉCOLLETS DE BRETAGNE.

Parallèlement à la vicairie des Observants de Touraine, un groupement de zélateurs de la règle de S. François s'était constitué dans les îles maritimes de la Manche et de l'Océan, aussitôt après le concile de Constance, en 1415. Nous savons que le fondateur de cette custodie, fr. Pierre Fabri, était mort avant le 30 mars 1542 et que son successeur fr. Rolland Bordais, ou Bourdais, gouvernait neuf couvents (1). D'après Fr. de Gonzague (2) tous ces couvents demeurèrent unis jusqu'en 1472. A cette date les couvents bretons auraient reçu un custode particulier, et les autres, Chausey et Guernesey, se seraient sans doute unis à la vicairie observante de la province de France.

La liste des vicairies de l'Observance (3) en 1506 n'ayant pas donné l'état du groupement breton à cette époque, nous en sommes réduits à signaler par un autre moyen les couvents qui existaient alors sur le littoral, ou dans les îles près du littoral de Bretagne : L'Ile-Verte, Sainte-Catherine de Blavet, l'Ile-Vierge qui fonda Morlaix, Landerneau, l'Abervrac'h et fut ensuite abandonnée vers 1507, Bernon, Trélevern qui fonda Tréguier vers 1484 et fut

(1) L. Wadding, *Annales Minorum*, t. XII, p. 558.

(2) Fr. de Gonzaga, *De origine et progressu seraphicae religionis*, Rome, 1587, p. 887.

(3) F. Hueber, *Menologium franciscanum*... Munich, 1698.

Digitized by Google

abandonné à la même date, Saint-Brieuc, Pontivy, Césambre (1).

En 1484, la custodie de Bretagne obtint le titre de vicairie et, en 1517, elle fut constituée en province régulière.

ÉTAT DE LA PROVINCE DE BRETAGNE EN 1587.

1. L'Ile-Verte.
2. Bernon.
3. Ste-Catherine de Blavet.
4. Pontivy.
5. Tréguier.
6. Morlaix.
7. Saint-Brieuc.
8. Landerneau.
9. L'Abervrac'h.
10. Césambre.

D'après Fr. de GONZAGUE, *De origine...*, Rome, 1587, p. 887.

Seule de toutes les provinces observantes de France, la Bretagne passa à la réforme des Récollets, dans l'espace de cinquante ans, de 1612 à 1663. Le couvent de Saint-Brieuc refusa irréductiblement de se soumettre à ce genre de vie qu'il n'avait pas voué; isolé, il dut s'affilier à la province de Touraine en 1664.

Pendant cette période, les couvents de Lesneven et de Port-Louis avaient été fondés. Guémené, fondé en 1642, était délaissé avant 1672. Le sanctuaire du Folgoat avait été desservi, au compte des Jésuites, entre 1594 et 1733. La mission de Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve, desservie de 1701 à 1713, avait été transférée avec sa population catholique à Louisbourg, dans l'Ile-Royale. Un second centre, Port-Orléans, signalé en 1733, n'existait plus, de même que le précédent, en 1780.

Saint-Malo, fondé en 1618, comme pied-à-terre du couvent de l'île de Césambre, passa avec ce dernier, en 1688, à la province des Récollets de la Madeleine d'Anjou.

Châtelaudren, en 1746, fut la dernière fondation des Récollets de Bretagne.

(1) Tous les renseignements concernant la province de Bretagne sont empruntés à la savante Introduction de M. MAX. COURTECUISSE, dans ses *Tables capitulaires de la province des Frères Mineurs Observants et Récollets de Bretagne*, Paris, Vrin, 1930.

Digitized by Google

ÉTAT DE LA PROVINCE DE BRETAGNE EN 1768.

1. L'Ile-Verte.
2. Landerneau.
3. Cuburien (Morlaix).
4. Les Anges (L'Abervrac'h).
5. Lesneven.
6. Châtelaudren.
7. Tréguier.
8. Bernon.
9. Ste-Catherine de Blavet.
10. Pontigny.
11. Port-Louis.

D'après L. LECESTRE, *Abbayes, Prieurés...* Paris, 1902, p. 100.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

IV

LES RÉCOLLETS

En France, le mouvement de récollection paraît avoir commencé vers le dernier quart du XVI[e] siècle. On signale un couvent de récollection à Cluis (1) entre 1570 et 1579. Il ne fut pas très bien accueilli par les religieux de Touraine-Pictavienne ; pourtant il existait encore le 17 août 1583, car à cette date le ministre général Fr. de Gonzague, favorable à la réforme, adressait une lettre à fr. Martin Boëri, *conventus Recollectorum de Cluys guardiano*. Néanmoins Cluis ne persévéra pas dans son austère observance, vu qu'on ne le trouve plus sur les listes de la récollection.

Ce fut le couvent de la Baumette, près d'Angers, qui devint le centre de la constitution définitive des Récollets dans les provinces du nord de la France. Le P. Jacques Garnier de Chapouin, ancien ligueur, gardien du couvent, essaya en 1595 d'introduire la réforme. N'ayant pu réussir, il alla en Italie s'inspirer de l'esprit des Frères *Riformati* et revint l'année suivante, 1596, l'implanter à la Baumette. Grâce à l'intervention du roi Henri IV, tous les obstacles furent levés (2), et en 1603 il existait une custodie des Ré-

(1) Cf. *France Franciscaine*, t. IV, 1921, p. 345, citant le P. Magistri, auteur contemporain.

(2) E. L. *Le vieil Angers, Notice sur les couvents des Frères Mineurs à Angers* (Extrait de la *Revue d'Anjou*). Angers, 1895, p. 26. — Cf. *Plaidoyer*

Digitized by Google

collets de Touraine qui marchait de pair avec deux autres custodies analogues dans les provinces de France et de France-Parisienne (1). Il ne semble pas téméraire d'insinuer que le branle vint d'Anjou, car le susdit P. Garnier de Chapouin fut élu, en 1612, premier ministre de la nouvelle province de Saint-Denys-en-France, composée de trois custodies nommées plus haut.

En 1603, la custodie de Touraine comptait les couvents de la Baumette, Beaufort, Saumur, Doué et la Ferté-Bernard (2). D'autres vinrent s'y adjoindre avant 1619, qui comme les premiers, faisaient partie de la province de Saint-Denys.

« L'an 1619, la province composée de trois custodies se trouvant trop étendue et difficile à visiter par un seul provincial, le pape donna un bref à l'instance de Louis XIII... pour en séparer les couvents de Touraine et d'Anjou et les ériger en province sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, ce qui fut exécuté la susdite année, d'autorité apostolique, par l'Ill^me^ archevêque de Lyon et le R. P. François de l'Eginac, commissaire général (3) ».

pour frère Jacques Garnier, dit Chappoin, gardien du couvent de la Balmette contre frère Louis Bénédicte, provincial de Touraine, s. l. n. d. [1599] cité par C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 707.

(1) H. Le Febvre, *Hist. chronologique de la province des Récollets de Paris...* Paris, 1677, p. 36, 42. — D'après le même auteur, il y aurait eu, à la même époque, un essai de récollection dans la grande province de Touraine, à Angers et à Châteaudun (p. 36).

(2) D'après les *Annales Fléchoises* citées par les *Études franciscaines*. 1904, t. XII. p. 310. C'est la date de fondation de ces différents couvents qui nous permet de reconstituer la custodie de Touraine-Pictavienne en 1603. — Avant d'être provincial de Saint-Denys en 1612, Jacques Garnier de Chapouin signait comme custode de Touraine-Pictavienne. Cf. *Annales Minorum*, Quaracchi, 1886, t. XXV, p. 8.

(3) H. Le Febvre, *Hist. chronol.*, p. 40. Pour l'état de la province qui se trouve à la page suivante, voir *Ann. Min.*, t. XXV, p. 346, 592. — Le même ouvrage, p. 7, relate un acte du ministre général, du 10 juillet 1612, assignant aux Récollets le couvent de Mirebeau. Or, il ne semble pas que l'ordre ait été exécuté, car il existe du 3 octobre 1612, une « Commission donnée au gardien des Cordeliers de Saumur, par les Pères de la custodie des réformés de la province de Touraine Poitevine assemblés en chapitre, aux fins de représenter aux Pères de cette province de renoncer à l'habitation des couvents de Précigné et de Vilaines et de leur remettre celui de Mirebeau ». (Collection D. Fonteneau à Poitiers, t, XVIII, p. 231; copie à la Bibl. nat., mss. lat. 18393). — Le 7 mai 1615, les habitants de Mirebeau

Digitized by Google

ÉTAT DE LA PROVINCE DE LA MADELEINE EN 1619.

1. Orléans.
2. La Flèche.
3. La Baumette.
4. Beaufort.
5. Doué.
6. Saumur.
7. Vitré.
8. Fougères.
9. La Ferté-Bernard.
10. Châteaudun.
11. Château-du-Loir.
12. Nantes.
13. Tours.
14. Le Lude.
15. Durtal.
16. Angers.

Ces deux derniers n'étaient pas encore érigés en couvents formels.

Dans le cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, cinq couvents vinrent s'adjoindre à la province de la Madeleine. D'abord Césambre qui appartenait à la province de Bretagne, avec son pied-à-terre de Saint-Malo, en 1688. Après la ruine de Césambre par les Anglais, 1693, Saint-Servan fut fondé l'année suivante. Les trois couvents d'Ainay-le-Château, Châteaurenaud et Vatan, qui avaient constitué la custodie de la Sainte-Trinité depuis environ 1643, s'affilièrent eux aussi à la province des Récollets.

ÉTAT DE LA PROVINCE DES RÉCOLLETS DE LA MADELEINE, DITE D'ORLÉANS, EN 1768.

1. Angers.
2. Beaufort.
3. Doué.
4. Durtal.
5. La Baumette.
6. La Flèche.
7. Le Lude.
8. Saumur.
9. Ainay-le-Château.
10. Vatan.
11. Châteaudun.
12. Château-du-Loir.
13. La Ferté-Bernard.
14. Nantes.
15. Orléans.
16. Fougères.
17. Vitré.
18. Saint-Malo.
19. Saint-Servan.
20. Châteaurenaud.
21. Tours.

L. LECESTRE, *Abbayes et prieurés... d'après les papiers de la Commission des Réguliers en 1768*. Paris, 1902, p. 105.

s'opposent à l'établissement des Récollets dans leur ville (*Ibid.*, t. 18, p. 233). Nouvelle opposition, le 8 juillet 1625 (*Ibid.*, t. 18, p. 257). Le 30 juin 1626, un arrêt du Parlement de Paris déboute les Récollets des prétentions qu'ils avaient sur le couvent de Mirebeau (*Ibid.*, t. 18, p. 259).

Digitized by Google

V

CUSTODIE RÉCOLLETTE DE LA SAINTE-TRINITÉ EN TOURAINE

Nous sommes très mal renseignés sur ce groupement franciscain qui n'eut pas un siècle d'existence.

D'après le P. Holzapfel (1), la custodie aurait commencé en 1643. Elle doit être antérieure de quelques années, car elle semble visée par un arrêt de 1641 rapporté dans un factum de 1647. Les « Clémentins », dont il est question dans ce factum, ne sont autres que les Récollets approuvés par les papes Clément VII et Clément VIII.

On leur connaît, dans la province de Touraine, aux environs de 1647, les trois couvents d'Ainay-le-Château, Châteaurenaud et Vatan. Ce dernier avait dû être cédé par la province, les deux autres étaient peut-être de nouvelles fondations. Les Clémentins cherchaient à augmenter leur groupement et ils parvinrent à s'emparer temporairement du couvent de Rennes ; mais les Cordeliers ne se laissèrent pas déposséder sans résistance. L'affaire fit un bruit énorme (2) et provoqua toute une littérature juridique. En fin de compte les Clémentins furent évincés.

On peut supposer, par le sommaire des documents qui suit, que la custodie de la Sainte-Trinité connut bien des péripéties et ne fut jamais bien solidement assise.

1. « Arrest (3) du Conseil d'Estat du Roy du 10 décembre 1641, par lequel il est fait deffence ausdits Clémentins de rien changer pour la disposition du c[h]œur, fondations, chant et cérémonies accoustumées de l'Église ».

(1) *Manuale...*, p. 355.

(2) Cf. Ogée, *Dictionnaire historique de Bretagne*, 2e éd., Rennes, 1853, t. II, p. 491-493, 544, 555, 598, 599.

(3) Cité dans un factum de 4 p., intitulé : « Second deffaut obtenu par les religieux de Saint-François de Rennes, contenant les declinatoires des Clémentins... » — Se trouve dans le dossier des Récollets de Tréguier, aux Arch. dép. des Côtes-du-Nord, H.

Digitized by Google

2. Guillou. Sommaire Factum (1) des raisons que fournissent les PP. Cordeliers Reformez du couvent de Rennes et autres de la grande et ancienne province de Touraine... contre les Clémentins... » 1644. Bibl. nat. 4° Ld^{34}. 66.

2 bis. Mémoire sur les Cordeliers de Rennes, 1644. Bibl. nat., ms. fr. 3877, fr. 303, 322.

3. » Récit véritable de ce qui s'est passé pour l'établissement de la réforme des religieux de Saint-François à Rennes. Rennes, J. Dinan, 1643. In-4° de 4 p. — (Bibliothèque de la ville de Nantes, n° 38.034).

4. « Arrêt donné au Conseil d'État du roi, la reine régente sa mère présente, par lequel est ordonné que les religieux réformés de Saint-François de la custodie de la Très-Sainte-Trinité, établie par le sieur évêque de Rennes, commissaire apostolique, qui auraient été chassés du couvent de Rennes par les Cordeliers, en sortiront et demanderont l'absolution audit sieur évêque... » 11 août 1644.

Bibl. nat. F. Actes royaux. — Pour la même affaire, voir Ld^{34}. 67-70, 75-76.

5. « Factum et arrêt du Conseil d'État, entre [contre?] les Cordeliers du couvent de Saint-François de Rennes ». Rennes, 1646. In-4°.

6. « Jugement rendu par Mgr l'évesque et comte de Léon, commissaire apostolique, au profit des religieux de Saint-François de Rennes contre les Clémentins », 18 novembre 1647. In-4° de 12 p. — (Arch. dép. des Côtes-du-Nord, dossier des Récollets de Tréguier).

7. Libellus supplex, quo ex parte Custodiae Smae Trinitatis expostulatur a Sacra Regularium Congregatione executio aliquorum brevium in favorem dictae Custodiae emanatorum.

— Decretum S. Congregationis, qua expostulata in supra posito libello annuuntur. 29 nov. 1647. (*Documents français des Registres de la Famille ultramontaine*, dans *La France Franciscaine*, IV, 1921, p. 200).

8. Litterae patentes Rmi P. Joannis a Neapoli, ministri generalis, quibus custodia Smae Trinitatis provinciae Turoniae recipitur in numerum custodiarum Ordinis. 26 febr. 1648 (*Ibid.*).

9. Commissio data P. Placido Gallemand ad visitandam custodiam Smae Trinitatis in Gallia 6 junii 1650. (*Ibid.*, p. 202).

(1) Cité sans plus d'indication par le P. Holzapfel, *Manuale historiae Ord. Fr. Min.*, p. 312.

Digitized by Google

10. Commissio data provinciali sive visitatori provinciae Turoniae super excessibus factis in conventu Vastinensi, custodiae Smae Trinitatis. 4 julii 1650 (*Ibid.*, p. 203).

11. Breve Alexandri VII, quo custodia Smae Trinitatis in pristino situ restituitur. 3 nov. 1665 (*Ibid.*, p. 212).

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Plaise à M. avoir égard aux motifs et raisons des religieux de Saint-François de la custodie réformée de la Très-Sainte-Trinité en la province de Touraine, demandeurs en l'homologation du bref donné à la légation en faveur de leur réforme, le 5 juin 1668. Contre Frère Hilaire Lorin, nommé provincial de ladite province, défendeur. (S. l. n. d.) In-4°. Pièce. — Bibl. nat. 4° Ld^{24}. 103.

13. Requête des religieux de la custodie de la Très-Sainte-Trinité, érigée en la province des Cordeliers de Touraine, aux commissaires députés par le Parlement pour examiner les réglements faits par le R. P. général de l'Ordre de Saint-François, pour la réforme des Cordeliers de France, en 1670 et 1676. — Copie, 7 f. (Bibl. Sainte-Geneviève, n° 312).

14. Éclaircissement sur les motifs et raisons des religieux réformés de la custodie de la Très-Sainte-Trinité dans la province des Cordeliers de Touraine. Contre les oppositions des Cordeliers non réformés de la même province. — (S. l. n. d.) In-4°. Pièce. Bibl. nat. 4° Ld^{24}. 104.

En 1710 les couvents de Châteaurenaud et de Vatan étaient réintégrés (depuis combien de temps?) à la province de Touraine. Quant à celui d'Ainay-le-Château, nous ignorons tout de lui à cette époque. Mais en 1768 tous les trois faisaient partie de la province des Récollets de la Madeleine.

VI

LES CAPUCINS DE TOURAINE

Quatre ans après leur arrivée d'Italie, les Frères Mineurs Capucins se propagèrent rapidement dans le centre et l'ouest de la France.

Digitized by Google

PROVINCE DE TOURAINE

Elle fut fondée en 1578 en même temps que le couvent d'Orléans (1).

ÉTAT DE LA PROVINCE DE 1578 à 1629.

1. Saint-Aignan.
2. Angers.
3. Saint-Jean-d'Angély.
4. Orléans.
5. Beaugency.
6. Bourges.
7. Blois.
8. Chinon.
9. La Châtre.
10. Châteauroux.
11. Châtellerault.
12. Issoudun.
13. Gien.
14. Angoulême.
15. Saint-Martin-de-Ré.
16. Loudun.
17. Loches.
18. Saint-Maixent.
19. Niort.
20. Nevers.
21. Parthenay.
22. Poitiers.
23. Romorantin.
24. La Rochelle.
25. Saumur.
26. Thouars.
27. Tours.
28. Vierzon.
29. Vendôme.
30. Alençon.
31. Argentan.
32. Mortagne.
33. Nogent-le-Rotrou.
34. Auray.
35. Baugé.
36. Saint-Brieuc.
37. Château-Gontier.
38. Le Mans.
39. Quimper.
40. Le Croisic.
41. Dinan.
42. L'Ermitage-Nantes.
43. Fontenay-le-Comte.
44. Guingamp.
45. Lannion.
46. Laval.
47. Luçon.
48. Saint-Malo.
49. Marans.
50. Machecoul.
51. Mayenne.
52. Morlaix.
53. Nantes.
54. Rennes.
55. Roscoff.
56. Les Sables-d'Olonne.
57. Vannes.
58. *Arasconiensis.*

En 1629 dix-huit couvents furent séparés de la province de Tours pour former celle de Bretagne, et quatre : Alençon, Argentan, Mortagne, Nogent-le-Rotrou, pour s'adjoindre à celle de Normandie.

(1) *Bullarium Capuccinorum*, t. V, p. 64-89.

Digitized by Google

ÉTAT DE LA PROVINCE (1) EN 1629.

1. Nevers.
2. Gien.
3. Orléans.
4. Beaugency.
5. Blois.
6. Vendôme.
7. Tours.
8. Saumur.
9. Angers.
10. Loches.
11. Chinon.
12. Baugé.
13. Loudun.
14. Thouars.
15. Parthenay.
16. Saint-Maixent.
17. Niort.
18. Saint-Jean-d'Angély.
19. Angoulême.
20. La Rochelle.
21. Saint-Martin-de-Ré.
22. Les Sables-d'Olonne.
23. Fontenay-le-Comte.
24. Luçon.
25. Poitiers.
26. Châtellerault.
27. Bourges.
28. Issoudun.
29. La Châtre.
30. Châteauroux.
31. Vierzon.
32. Saint-Aignan.
33. Romorantin.
34. Marans (2).

Le 1er mai 1648, furent unis à la province de Bretagne, les couvents de Baugé, La Flèche, les Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte, avec les résidences de Luçon et de Marans. (La Flèche fut fondé en 1635.)

ÉTAT DE LA PROVINCE EN 1748 (3).

1. Saint-Aignan.
2. Angers.
3. Saint-Jean-d'Angély.
4. Orléans.
5. Beaugency.
6. Bourges.
7. Blois.
8. Chinon.
9. Tonnay-Charente.
10. La Châtre.
11. Châteauroux.
12. Châtellerault.
13. Civray.
14. Issoudun.
15. Gien.
16. Angoulême.
17. Saint-Martin-de-Ré.
18. Loudun.
19. Loches.
20. Saint-Maixent.
21. Melle.
22. Niort.
23. Nevers.
24. Parthenay.
25. Poitiers.
26. Romorantin.
27. Ruffec.
28. Rochefort.
29. La Rochelle.
30. Saumur.

(1) *Bull. Cap.*, t. V, p. 106.

(2) Marans n'est pas nommé dans la liste du Bullaire, mais comme ce couvent était fondé en 1626, il a dû être oublié.

(3) *Bull. Cap.*, t. V, p. 76 ; la liste publiée par HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 420, porte en moins Saint-Aignan, Civray et Ruffec ; d'autre part, elle imprime *Meslerault* au lieu de *Melle*.

Digitized by Google

31. Thouars.
32. Tours.
33. Vierzon.
34. Vendôme.

La liste de la Commission des Réguliers (1) en 1768 porte le même nombre de couvents.

Depuis 1629 cinq couvents avaient été fondés : Ruffec, Rochefort, Melle, Civray, Tonnay-Charente.

PROVINCE DE BRETAGNE (2)

Elle fut fondée (3) le 17 mai 1629, avec dix-huit couvents séparés de celle de Touraine :

1. Nantes.
2. Machecoul.
3. Le Croisic.
4. Vannes.
5. Auray.
6. Quimper.
7. Morlaix.
8. *Arasconiensis.*
9. Lannion.
10. Guingamp.
11. Saint-Brieuc.
12. Saint-Malo.
13. Dinan.
14. Rennes.
15 Laval.
16. Mayenne.
17. Le Mans.
18. Château-Gontier.

Il faut y ajouter les deux couvents de Roscoff et de l'Ermitage-Nantes fondés en 1621 et 1622, non mentionnés sur la liste du Bullaire.

Le 1er mai 1648, furent unis à la province de Bretagne, les couvents (4) de Baugé, La Flèche, les Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte, avec les résidences de Luçon et de Marans, tous provenant de la province de Touraine.

De 1629 à 1748 cinq nouveaux couvents furent fondés : Audierne, Brest, Hennebont, Landerneau et Quimperlé. Celui d'*Arasconiensis* disparut.

ÉTAT DE LA PROVINCE (5) EN 1748.

1. Audierne.
2. Auray.
3. Baugé.
4. Saint-Brieuc.

(1) Lecestre, *Abbayes...*, p. 90-91.
(2) *Bull. Cap.*, t. V, p. 102-114.
(3) *Id.*, p. 106.
(4) *Id.*, p. 76.
(5) *Bull. Cap.*, t. V, p. 395; la liste publiée par Hermant, *Hist. des Ordres religieux*, II, 444, donne les mêmes couvents, moins Brest, mais avec en plus Lisbonne en Portugal.

Digitized by Google

5. Brest.
6. Château-Gontier.
7. Le Mans.
8. Quimper.
9. Le Croisic.
10. Dinan.
11. L'Ermitage-Nantes.
12. La Flèche.
13. Fontenay-le-Comte.
14. Guingamp.
15. Hennebont.
16. Landerneau.
17. Lannion.
18. Laval.
19. Luçon.
20. Saint-Malo.
21. Marans.
22. Machecoul.
23. Mayenne.
24. Morlaix.
25. Nantes.
26. Quimperlé.
27. Rennes.
28. Roscoff.
29. Les Sables-d'Olonne.
30. Vannes.

La liste de la Commission des Réguliers (1) en 1768 porte le même nombre de couvents.

VII

MONIALES DE TOURAINE

ÉTAT DES CLARISSES DE LA PROVINCE MAJEURE DE TOURAINE EN 1587.

A la suite des couvents de Frères Mineurs existant en 1587, Fr. de Gonzague, dans son *De origine* maintes fois cité, énumère (p. 666), six monastères de Clarisses, et encore le dernier est-il aliéné par les protestants.

1. La Guiche.
2. Bourges.
3. Decise.
4. Nantes.
5. Dinan.
6. La Rochelle.

ÉTAT DES MONASTÈRES RELEVANT DE LA MÊME PROVINCE EN 1710.

1. La Guiche.
2. Bourges.
3. Decise.
4. Nantes.
5. Oiron.
6. Thouars.
7. La Trimouille.
8. Dinan.

D'après HERMANT, *Histoire des ordres religieux*, Rouen, 1710, t. II, p. 175.

(1) LECESTRE, *Abbayes...*, p. 92-93.

Digitized by Google

ÉTAT DES MONASTÈRES DE LA PROVINCE DE TOURAINE-PICTAVIENNE EN 1587.

1. Bourges (Annonciades).
2. Laval (Clarisses).
3. Châteaugontier (Tiercelines).
4. Champigny (Tiercelines).

D'après Fr. de GONZAGUE, p. 695.

ÉTAT DES MONASTÈRES DE LA MÊME PROVINCE EN 1710.

1. Bourges (Annonc.).
2. Le Buron (Tierc.).
3. Châteaugontier (Tierc.).
4. Champigny (Tierc.).
5. La Flèche (Tierc.).
6. Fontenay-le-Comte (T.).
7. Laval (Clar.).
8. Monts-s.-G. (Tierc.).
9. Niort (Tierc.).
10. Poitiers (Tierc.).
11. Rochepozay (Tierc.).
12. Savenay (Tierc.).

D'après HERMANT, t. II, p. 173.

Les Tiercelines dont il s'agit ici sont les religieuses fondées par le B. Gabriel-Maria et la bienheureuse Marguerite de Lorraine. En 1507 cette dernière avait amené de Mortagne six terciaires pour prendre soin des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Châteaugontier. Entre 1517 et 1521, Gabriel-Maria avait obtenu de Léon X la confirmation d'une règle composée par lui pour ces pieuses filles. Le texte de la bulle pontificale n'a pas été encore retrouvé, cependant la règle elle-même a été publiée par le R. P. Ubald d'Alençon (1) d'après un exemplaire de 1653. Entre temps elle avait reçu une seconde approbation du pape Jules III, le 9 décembre 1550.

Comme il arrive souvent que les historiens donnent le nom de Cordelières aux religieuses de l'Ordre de Saint-François, aussi bien Clarisses que Tiercelines, il n'est pas facile, avec le recul du temps, de les distinguer les unes des autres, du moins les Clarisses Urbanistes (car les Colettines sont suffisamment connues). Lorsqu'elles sont appelées Élisabethines, le doute n'est plus possible, nous sommes en face de religieuses du Tiers-Ordre Régulier.

(1) Dans *Études franciscaines*, 1901, t. VI, p. 313-411.

Digitized by Google

LISTE DES CLARISSES DE TOURAINE

1. Beaumont-le-Vicomte (1)	Urbanistes.
2. Bourges.	Colettines.
3. Decise.	Colettines.
4. Dinan.	Colettines.
5. Fougères.	Urbanistes.
6. Guiche (La).	Urbanistes.
7. Laval.	Urbanistes (jadis Tiercelines)
8. Nantes.	Colettines.
9. Quimper.	Urbanistes.
10. Rochelle (La).	Urbanistes.
11. Saintes.	Urbanistes.
12. Tours.	Capucines.

LISTE DES TIERCELINES DE TOURAINE

1. Beaumont-sur-Sarthe.
2. Buron (Le).
3. Champigny.
4. Châteaugontier.
5. Chauvigny.
6 Cholet.
7. Flèche (La).
8. Fontenay-le-Comte.
9. Mirebeau.
10. Nantes.
11. Niort.
12. Noyen.
13. Ponts-de-Cé (Les).
14. Pozay-le-Vieil.
15. Puy-Notre-Dame (Le).
16. Rochelle (La).
17. Sablé.
18. Saint-Gilles-sur-Vie.
19. Vezins.

AUTRES MONASTÈRES DE CORDELIÈRES

1. Auray.
2. Lude (Le).
3. Monts-sur-Guesne.
4. Poitiers.
5. Savenay.
6. Thouars.
7. Trimoille (La).
8. Oiron.

A ces monastères de Franciscaines, il faut ajouter celui des Annonciades de Bourges et celui des Capucines de Tours.

(1) Beaumont-le-Vicomte est évidemment la même localité que Beaumont-sur-Sarthe où sont mentionnées aussi des Clarisses.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS DANS L'OUEST DE LA FRANCE DU XIII[e] AU XIX[e] SIÈCLE.

ABERVRAC'H (L') (Finistère), arr. de Brest, cant. de Lannilis, commune de Landeda. — Couvent de Frères Mineurs Observants fondé en 1507. De 1507 à 1517, à la vicairie des Observants de Bretagne. De 1517-1642, à la province des Observants de Bretagne. De 1642-Révolution, à la prov. des Récollets de Bretagne. — GONZAGA, 891 ; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, XXV, XXXIX ; LECESTRE, 100 ; Arch. dép. du Finistère, 23 H 27.

AINAY-LE-CHATEAU (Allier), arr. de Montluçon, cant. de Cérilly. — Couvent de Récollets fondé en 1619. A cette date, il appartenait à la custodie des Récollets de la Sainte-Trinité en Touraine, qui ne paraît pas avoir survécu au-delà de 1680. En 1768 il relevait de la prov. récollette de la Madeleine. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. — Cf. plus haut, p. 311 ; HERMANT, *Hist. des Ordres relig.*, II. 405 ; LECESTRE, 105 ; Arch. dép. Allier, H ; H. DE LAGUÉRENNE, *Ainay-le-Château en Bourbonnais*, 474-485.

ALENÇON (Orne). — Couvent de Capucins fondé en 1602. De 1602-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Normandie. — *Bull.Cap.*, V, 90, 393 ; LECESTRE, 93 ; *Rev. Hist. francisc.*, 1924, I, 550 ; Arch. dép. Orne, H 3317-8 (1790-2), H 5532 (1790) ; L. DUVAL, *Inv. somm. des arch. dép. Orne*, série H., II, LXXVI-LXXVIII.

AMBOISE (Indre-et-Loire), arr. de Tours, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1409. De 1409-1415, à la prov. de Touraine. De 1415-1517, à la vicairie observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 689 ; *Ann.Min.*, IX, 335, 504 ; GUBERNATIS, *Orbis seraphicus*, III, 79, 287 ; CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dict. d'Indre-et-Loire*, I, 27-28 ; E. HUBERT, *Obit. des Cordeliers de Châteauroux*, Paris, 1885, p. 15, 25, 33, 34, 37, 42 bis, 45 ; PELLETIER, *Not. sur les Cordeliers de Bellegarde*, Orléans, 1868, 19-21 ; G. DELORME, *Les actes de l'assemblée d'A.*, 1504 (*France francisc.*, III, 90-113) ; *Ibid.*, V, 357 ; C. BENOIT, *Fouilles aux Cordeliers d'A.* (*Bull. trim. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XIX, Tours, 1914, 277-278) ; LECESTRE, 77 ; Arch. dép. Indre-et-Loire, H, doc. du XV[e] s.

ANCENIS (Loire-Inférieure), ch.-l. d'arr. — Couvent d'Observants

Digitized by Google

fondé en 1448. De 1448-1517, à la vicaire observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 689; *Ann. Min.*, XII, 13, 501; LECESTRE, 76; RAPINE, *Hist. des Récollets*, 721; OGÉE, *Dict. hist. de Bretagne*, I, 41-43; ROUSSERIUS, *Origo...*, 604; P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de Nantes en 1790*, II, 35-6; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. dans la Loire-Inf.*, 6-7; LEVOT, *Biographie bretonne*, I, 755; SBARALEA, *Suppl. ad Script. O. M.*, 439; D. MORICE, *Mém. hist. de Bretagne*, III, 857; *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, Vannes, 1901, 191; *Arch. de Bretagne*, XI, 54; E. HUBERT, *Obituaire des Cord. de Châteauroux*, 45, 47 bis, 49; Arch. dép. Loire-Inf., H 278-280 (1485-1779); Bibl. cap., n° 286, p. 3; n° 318 (1448-1796); E. MAILLARD, *Hist. d'A.*, 2e éd., 1881, 452-460.

ANDIGNY (Vendée), arr. Fontenay-le-Comte, cant. La Châtaigneraie. — Cf. *Antonna*.

ANGERS (Maine-et-Loire). — Couvent des Frères Mineurs fondé avant 1226. De 1226-1239, à la prov. des Frères Mineurs de France. De 1239-1771, à la prov. des Frères Mineurs de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 15; GONZAGA, 671; LECESTRE, 75; *Pouillé du dioc. d'Angers*, 1783, XXIX-XXX; *Ann. Min.*, I, 258; IV, 57; V, 92, 96, 143, 168; IX, 26, 52, 133, 245, 266; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 71-72, 486, 504, 537, 687; II, 233, 261, 396; C. PORT, *Inv. anal. Arch. anc. mairie Angers*, H 7, etc.; UBALD D'ALENÇON, *L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers* (1216-1790), Angers, 1902; D. GUILLOREAU, *L'Obituaire des Cordeliers d'Angers*, Laval, 1903 (*Bull. hist. de la Mayenne*, 1902); UBALD D'ALENÇON, *Les Frères Mineurs et l'Université d'Angers* (*Ét. francisc.*, VI, 1901, p. 57-83); E. L., *Not. sur les couvents des Frères Mineurs à Angers*, 1895, 7-24; *Ét. francisc.*, 1906, XVI, 428, n. 3; *France Francisc.*, I, 141, 319, 323, 328, 331-336; III, 354, 359, 361, 363, 365, 369, 380; L. DE FAVAY, *Salle capitulaire des Cord. d'Angers*, XVe s. (*Mém. de la Soc. d'agriculture d'Angers*, 5e série, t. XVIII, Angers, 1915, 185-195); Arch. dép. Maine-et-Loire, H. 52 art.: Inventaire de 1745; plan; comptes-journaux (XVIIIe s.); fondations; testaments (XIVe-XVIIIe s.); lettres patentes des rois René d'Anjou, Louis XII et Henri II (copies du XVIe s.); état de l'Ordre de Saint-François au diocèse d'Angers en 1698 (Bibl. cap., n° 279); ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*. Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

— Cf. **BAUMETTE (LA)**.

— D'abord résidence des Récollets de la Baumette, puis couvent de Récollets fondé en 1625. De 1625-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — E. L. *Notice sur les couvents des Frères Mineurs à Angers*, Angers, 1895; *Pouillé du dioc. d'Angers*, 1783, XXXIII; C. PORT, *Inv. anal. Arch. anc. Maine Angers*, H 7, etc. C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 54; *Étud. francisc.*, 1901, VI, 68; 1903, IX, 81; *Cat. gén. des mss.*, XXXI, Angers, n° 874. Réc. d'Angers : 12 pièces,

Digitized by Google

35 f.; extrait de chartes, pièces imprimées; actes de 1627, 1631, 1634, dont un de Louis XIII; nos 875, 1027; LECESTRE, 105; ARMEL D'ÉTEL, *op. cit.*

ANGERS. — Couvent de Capucins fondé en 1597. De 1599-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 90; *Pouillé du dioc. d'Angers*, 1783, XXXIV; *Monographie du couvent des Capucins d'Angers* (*Annales francisc.*, Paris, an. 1885 et 1886); *Études francisc.*, IX, 87, XI, 78, XIII, 326; C. PORT, *Inv. anal. Arch. anc. mairie Angers*, H 7, etc.; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 71; E. L., *Notice sur les couvents des Frères Mineurs à Angers*, 1895, 31-40; Bibl. cap., no 387, f. 136 (1597); no 463, p. 1 (1588-1626), cf. ms. 781, Bibl. mun. Angers, 69-177; no 465 bis et 466; no 546, f. 16; Arch. dép. Maine-et-Loire, Série H, Capucins; ARMEL D'ÉTEL, *op. cit.*

ANGES (LES) (Maine-et-Loire), arr. et cant. de Segré, comm. de L'Hôtellerie-de-Flée, au lieudit « Mortiécrolles » — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1500. De 1500-1517, à la vicairie observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 694; LECESTRE, 75; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 286; D. MORICE, *Mém. hist. de Bretagne*, III, 840, 891, 892; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 115, II, 366; ARMEL D'ÉTEL, *op. cit.*

— Cf. ABERVRAC'H (L').

ANGOULÊME (Charente). — Couvent fondé en 1242 (vers 1230, cf. A.-F. LIÈVRE, *Angoulême hist.*, 130). De 1242-1771, à la prov. des Frères Mineurs de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16; GONZAGA, 678; *Ann. Min.*, III, 445; V, 118; UBALD D'ALENÇON *Obituaire des Cord. d'Angers*, 72 bis, 99; P. DE FLEURY, *Les anciennes orgues de la cath. d'Angoul.* (*Art sacré*, oct. 1904, p. 12); *Cat. gén. des mss.*, XXI, Cognac, no 32, 371-379 (Orgue des Cord. d'Ang.); Ms. de la Bibl. de l'Institut, à Paris, no 541, f. 293 (Fondat. d'une messe au couv. d'Ang., 1306); WADDING, *Script. O. M.*, 244; *France Francisc.*, II, 177; LECESTRE, 76; Arch. dép. de la Charente, H XXV (1405-1790); J. NANGLARD, *Pouillé hist. du dioc. d'A.*, II, 432-445.

— Couvent de Capucins fondé en 1611 (en 1661 selon A.-F. LIÈVRE, *Angoulême*, 130). De 1611-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 90; Bibl. cap., no 508 (1611-XIXe s.); J. NANGLARD, *Pouillé*, II, 455-458.

— Maison de Tiercelettes sous le vocable de N.-D. de la Conception, fondée en 1640; existait, dès le XVIe siècle, sous le vocable de Sainte-Claire. — A.-F. LIÈVRE, *Angoulême*, 131; J. NANGLARD, *Pouillé*, II, 478-483; Arch. dép. Charente, H, 2 liasses, 2 reg. (1641-XVIIIe s.).

ANJOU. — Cordeliers et Cordelières en Anjou (*Cat. gén. des mss.*, XXXI, Angers, no 1023). Cordelières du diocèse d'Angers (*Études francisc.*, t. XI, 1904, p. 217).

Antonna. — Couvent d'Observants fondé au dioc. de Luçon, par

Digitized by Google

Pierre Royrand, seigneur de la Bauduère, sous Martin V, 1426. Serait-ce ANDIGNY? Voir ce mot. Ne figure sur aucune liste. — *Ann. Min.*, X, 111, 405.

Arasconiensis (?) — Couvent de Capucins marqué dans le décret de séparation de la prov. de Bretagne d'avec celle de Touraine, 17 mai 1629. — *Bull. Cap.*, V, 106.

ARGENTAN (Orne), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1620. De 1620 à 1629, à la prov. de Paris. De 1629-Révolution, à la prov. de Normandie. — *Bull. Cap.*, V, 106, 393 ; LECESTRE, 92 ; Arch. dép. Orne, H 3319 (1785-1787) ; L. DUVAL, *Inv. somm. Arch. dép. Orne*, Série H, II, LXXVII-LXXXVIII ; E. LAURENT, *Notice hist. sur l'abbaye royale de Sainte-Claire d'Argentan*, 213-222.

ARGENTON (Indre), arr. de Châteauroux, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1459. De 1459-1517, à la vicairie observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. des Observants de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — LECESTRE, 76 ; GONZAGA, 690 ; *Orbis seraphicus*, III, 110 ; ROUSSERIUS, *Origo*, 564 ; *Société du Berry*, X, 245 ; *Études francisc.*, 1901, VI, p. 398 ; *France Francisc.*, IV, 347 ; Arch. dép. Indre, H 573-576 (1670-1790) ; *Cat. gén. des mss.*, IX, Châteauroux, n° 3 (Bréviaire des Fr. Min. d Argenton XV^e^ s.).

AUDIERNE (Finistère), arr. de Quimper, cant. de Pont-Croix. — Couvent de Capucins fondé en 1657. De 1657-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92.

AUNIS. — Custodie dans la prov. des Conv. de Touraine en 1771.

AURAY (Morbihan), arr. de Lorient, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1615 (en 1609, selon E. FONSSAGRIVES, *Not. hist. sur la ville d'Auray*, n° 32 ; en 1626, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 109). De 1615-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 93 ; J. LE MENÉ, *Les Capucins d'Auray* (*Bull. Soc. polym. Morbihan*, 1906, 199-202, J. BULION et E. LE GARREC, *S. Anne d'Auray*, I^er^, 77 sqq.

— Monastère de Cordelières fondé en 1632 sous le vocable de Saint-François (TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 119, les appelle Urbanistes). — OGÉE, *Dict. hist. de Bret.*, 2^e^ éd., I, 54, 57 ; LUCO, *Pouillé du dioc. de Vannes*, 563,742 ; J. LE MENÉ, *Les Cordelières d'A.*, dans *Bull. Soc. polym. Morbihan*, 1907, 12-21) ; *Revue de Bret.*, 1897, XVIII, 411 ; Arch. dép. Morbihan, B 176, 1554, 1668, 1869, 1911, 1915, 2009, 2011, 2027, 2030, 2031, 2090 ; BB 2 ; E suppl. 3, 41 ; GG 10 ; H, 1 liasse.

BARBEZIEUX (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs sous le vocable de Sainte-Catherine, fondé en 1254. De 1254-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16 ; GONZAGA, 681 ; *Ann. Min.*, III, 297 ; V, 61 ; IX, 132 ; *Études francisc.*, 1901, VI, 79 ; LECESTRE, 77 ; Arch. dép. Charente, H XXVII (1339-1782) ; J. NAN-

Digitized by Google

GLARD, *Pouillé hist. du dioc. d'Angoulême*, III, 634-636 ; L. AUDIAT, *Le Dioc. de Saintes au* XVIII^e *s.*, 283-288.

BAUGÉ (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé entre 1597 et 1599. De 1597-1648, à la prov. de Touraine. De 1648-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92 ; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 286 ; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 227 ; Bibl. cap., n° 493, p. 270 ; n° 527, fol. 81 ; ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

BAUMETTE (LA) (Maine-et-Loire), comm. d'Angers. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1456. De 1456-1517, à la vicairie des Observants de Touraine. De 1517-1596. à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1596-1612, à la custodie des Récollets de Touraine. De 1612-1619, à la prov. des Récollets de Saint-Denis. De 1619-Révolution, à la prov. des Réc. de la Madeleine. — GONZAGA, 693 ; RAPINE, 721 ; *Ann. Min.*, XII, 485 ; XXV, 6 ; LECESTRE, 105 ; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, XXVI ; *Notice sur les couv. des Fr. Min. à Angers*, Angers, 1896, 24; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 230-1 ; ARMEL D'ÉTEL, *op. cit.*

BAZOUGES (Mayenne), arr. et cant. de Château-Gontier. — Couvent de Capucins. Cf. CHATEAU-GONTIER.

BEAUFORT-EN-VALLÉE (Maine-et-Loire), arr. de Baugé, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1599. De 1599-1612, à la custodie des Réc. de la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1612-1619, à la prov. de Saint-Denis. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 242, 243, 246; *Ann. Min.*, XXV, 6; LECESTRE, 105 ; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 286 ; *Études francisc.*, 1903, IX, 81 ; ARMEL D'ÉTEL, *op. cit.*

BEAUGENCY (Loiret), arr. d'Orléans, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1615 dans la léproserie de S. Ladre. De 1615-Révolution à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 91 ; Bibl. cap., n° 387, f. 20 ; n° 461, f. 163 ; PELLIEUX et LORIN DE CHAFFIN, *Essais hist. sur la ville et le cant. de B.*, 1856, II, 156-157 ; DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 283.

BEAUMONT-LE-VICOMTE, ou B.-sur-Sarthe (Sarthe), arr. de Mamers, ch.-l. de cant. — Notre-Dame-des-Anges, monastère de Clarisses Urbanistes, fondé en 1632 par des religieuses du couvent de Patience, à Laval, et dissous en 1757. — L. BERNARD, *Un Monast. de Clar. à B.-le-V.* (1632-1757), Mamers, 1910; Bibl. cap., n° 282 où les religieuses sont nommées Clarisses et Élizabethines comme dans Dom PIOLIN, *Hist. de l'église du Mans*, VII, 72-73 *Études francisc.*, 1908, XX, 89 ; Arch. dép. Sarthe, H 1700-1701 (1633-1725).

BELLEGARDE (Loiret), arr. de Montargis, ch.-l. de c. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1618 (fondé en 1658 et supprimé en 1769, selon PATRON, *Rech. hist. sur l'Orléanais*, II, 48-49). De 1618-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-1777 à la prov. des Conventuels de Touraine. — V. PELLETIER, *Notice sur la maison des*

Digitized by Google

Franciscains de Bellegarde (t. XI des *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, Orléans, 1868) ; LECESTRE, 77 ; DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 307.

BERNON (Morbihan), arr. de Vannes, cant. et comm. de Sarzeau. — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1449. De 1449-1517, à la custodie ou vicairie des Observants de Bretagne. De 1517-Révolution, à la prov. des Observants et Récollets de Bretagne. — COURTECUISSE, p. XI-XIII ; LECESTRE, 100 ; ROSENZWEIG, *Dict. top. du Morbihan*, 11 ; J. MOISAN, *La Propriété eccl. dans le Morbihan*, 200 ; J. LE MENÉ, *Les Min. de l'Observance, Bernon*, dans *Bull. Soc. polym. Morbihan*, 1906, 182-189.

BERRY. — Custodie de la prov. de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 15.

BLAVET. — Cf. SAINTE-CATHERINE DE BLAVET.

BLOIS (Loir-et-Cher). — Couvent de Frères Mineurs fondé par Jean de Châtillon, vers 1271 (vers 1250, selon L. BERGEVIN et A. DUPRÉ, *Hist. de Bl.*, II, 450-1 et I, 528-529 ; en 1256 selon J. BERNIER, *Hist. de Bl.*, 1682, 57-59). De 1271-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 15 ; GONZAGA, 670 ; *Ann. Min.*, IV, 342, 386 ; *Opera omnia S. Bonav.*, Quaracchi, VIII, 473 ; *Cat. gén. des mss.*, Blois, XL, n° 87 ; LECESTRE, 76.

— Couvent de Capucins fondé entre 1588 et 1593. De 1588-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 90 ; Bibl. cap., n° 387, f. 56 ; n° 467, f. 1-64 ; n° 486 ; n° 503 et 526 ; J. BERNIER, *Hist. de Bl.* (1682), 67-68 ; L. BERGEVIN et A. DUPRÉ, *Hist. de Bl.*, II, 531 ; II, 452-454.

BODELIO (Morbihan), arr. de Vannes, cant. de Rochefort-en-terre, comm. de Malansac. — Couvent fondé en 1440. (Cf. TOUSSAINT DE S. LUC, *Mémoires sur l'état du clergé de Bretagne*, 108). De 1440-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 694 ; *Ann. Min.*, XI, 113 ; J. LE MENÉ, *Les Min. de l'Obs., Bodelio*, dans *Bull. Soc. polym. Morbihan*, 1906, 169-192 ; LECESTRE, 77.

BOURGES (Cher). — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1228. De 1228-1239, à la prov. de France. De 1239-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 15 ; GONZAGA, 673 ; *Ann. Min.*, II, 210 ; V, 229 ; VI, 376 ; XI, 326 ; LECESTRE, 76 ; *Rép. archeol. et hist. du dioc. de B.*, 53 ; *Bull. Comité hist. et arch. du dioc. de B.*, 1867-70, 191, 199.

— Couvent de Capucins fondé en 1588. De 1588-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 90 ; Bibl. cap., n° 470, f. 6-78 ; n° 507 ; *Rép. archéol. et hist. du dioc. de B.*, 55 ; *Bull. Comité hist.*, 1867-70, 192.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1470. — GONZAGA,

Digitized by Google

682 ; *Ann. Min.*, XIII (1468), 432, 559 ; *Rép. archéol. et hist. du dioc. de Bourges*, 52.

BOURGES (Cher). — Monastère d'Annonciades fondé par la bse Jeanne de France, épouse répudiée de Louis XII, vers 1501. — GONZAGA, 695. Voir les différentes biographies de Jeanne de France (ou de Valois) ; *Rép. archéol. et hist. du dioc. de B.*, 56-7 ; *Bull. Comité hist.*, 1867-1870, 192.

BOURGNEUF-EN-REZ (Loire-Inférieure), arr. de Paimbœuf, ch.-l. de c. — Couvent fondé en 1332. De 1332-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16 ; GONZAGA, 674 ; *Ann. Min.*, VII, 135 ; IX, 341 ; Bibl. cap., no 286, p. 41-47 ; LECESTRE, 76 ; Arch. dép. Loire-Inf., H 281 (1334-1780) ; P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de Nantes en 1790*, II, 33 ; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. dans la Loire-Inf.*. 7 ; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, I, 412.

BRESSUIRE (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1404, pour les Observants. De 1404-1415, au groupement des Observants français. De 1415-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 688 ; *Ann. Min.*, IX, 265, 388 ; *Cat. gén. des mss.*, XXV, Poitiers, coll. Fonteneau, LIII, 511 ; LECESTRE, 76 ; B. LEDAIN, *Hist. de la ville de Br.*, 114-117 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 423 ; BEAUCHET-FILLEAU, *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 184.

— Couvent de Tiercelines, mentionné en 1698, dans *État du Poitou sous Louis XIV*, 423 ; H. BEAUCHET-FILLEAU, *loc. cit.*

BREST (Finistère), ch.-l. d'arr. — Les Arch. dép. du Finistère ont des pièces sur les Récollets de cette ville (23 H 27), mais cette maison ne paraît sur aucune liste de couvents.

— Couvent de Capucins à Recouvrance fondé en 1692. De 1692-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; Bibl. cap., no 388, f. 17 ; no 446 ; no 543 ; Arch. dép. Finistère, 14 H 1 (1698-1788).

BRETAGNE. — Custodie de Fr. Min. dans la province de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 171.

— Custodie et vicairie d'Observants érigée vers 1415, après le concile de Constance, devenue province en 1517, et passée à la réforme des Récollets de 1612 à 1663. Elle subsista jusqu'à la Révolution. — COURTECUISSE, *op. cit.* ; Arch. dép. Finistère, 23 H 1-16 (1426-1787).

— Province de Capucins fondée en 1629, avec 19 couvents provenant de la prov. de Touraine. Elle subsista jusqu'à la Révolution. — *Les Cap. de Bretagne*, 1598-1686 (Bibl. nat., ms. fr., 22317) ; *Note sur des auteurs bretons* (Ibid., 10565) ; *Docum. relatifs au différend entre les prov. de Touraine et de Bretagne, au sujet de quatre couv.* (Ibid., 10564, p. 140 ; supplém. 540, 10, 1.) ; EMMANUEL DE LANMODEZ, *Le ms. 776 de la Bibl. publ. de Rennes, analyse*, Paris, 1895 ; *Esquisse de l'hist. des Cap. de Bretagne, de 1593 à la Révol.*, par le

Digitized by Google

P. René de Nantes (Bibl. cap., nº 520); voir dans le même recueil, les nos 521, 523, 524, 525,526, 527, 528, 529, 530, 984, 1010, f. 61, 1021; Arch. dép. Ille-et-Vilaine. C 22.

BURON (LE), paroisse d'Azé, près de Châteaugontier (Mayenne), ch.-l. d'arr. — Monastère de religieuses hospitalières du Tiers-Ordre Régulier transporté de Château-Gontier en ce lieu, après sa destruction en 1593. — Voir CHATEAU-GONTIER; Arch. dép. Mayenne, H 107 (1593-1789); E.-C. Du Brossay, *Notes sur Ch.-G.*, 43-44; M. Foucault, *Doc. hist. sur Ch.-G.*, 74; A. Angot, *Dict. hist. de la Mayenne*, I, 464-466.

CÉSAMBRE (Ile-et-Vilaine). Ile en face de Saint-Malo. — Couvent d'Observants fondé en 1468. De 1468-1517, à la vicairie observante de Bretagne. De 1517-1688, à la prov. de Bretagne. (Ils étaient devenus Récollets en 1612). De 1688-1693, à la prov. de la Madeleine d'Anjou. En 1693 le couvent fut détruit par les Anglais. — Courtecuisse, p. xx-xxiii; Arch. comm. St-Malo, BB 16, 691, GG 290; Guillotin de Corson, *Pouillé hist. du dioc. de Rennes*, III, 143-145; 165-166.

CHAMBIERS. — Récollets. — Voir DURTAL.

CHAMPIGNY-SUR-VEUDE (Indre-et-Loire), arr. de Chinon, cant. de Richelieu. — Monastère de Tiercelines fondé en 1565 par des religieuses venues de Château-Gontier à Notre-Dame de Bon Espoir. — Gonzaga, 697; *Ann. Min.*, XX, 59, 569; Carré de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*, II, 89; *Études francisc.*, VI (1901), 397, 405; L.-A. Bosseboeuf, *Le château et la S. Chapelle de Ch.*, 33-4.

CHATEAU-DU-LOIR (Sarthe). arr. de Saint-Calais, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1614. De 1614-1619, à la prov. de Saint-Denis. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — Ubald d'Alençon, *Le Nécrologe des Récollets de Château-du-Loir* (1626-1789), La Flèche, 1904 (Extr. *Ann. fléchoises*, III, 103, 218, 300); *Études francisc.*, 1904, t. XII, 310; Lecestre, 105; Piolin, *Hist. égl. du Mans*, t. VI-VII.

CHATEAUDUN (Eure-et-Loir), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1252. De 1252-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — Eubel, *Prov.*, 15; Gonzaga, 670; *Ann. Min.*, III, 294; Lecestre, 76; Arch. comm. Châteaudun, GG 103-110 (1306-1694), GG 134 (1690), GG 169-178 (1482-1770).

— Couvent de Récollets fondé vers 1619. Les Récollets avaient d'abord été établis de 1606 à 1616 aux Lépreux de Saint-Lazare. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 347; Lecestre, 105; Arch. comm. Châteaudun, GG 111-112 (1606-1616).

CHATEAU-GONTIER (Mayenne), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1611. De 1611-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; Lecestre, 92; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 286; A. Angot, *Dict. hist. de la*

Digitized by Google

Mayenne, I, 189-190 ; E.-C. Du Brossay, *Notes sur Ch.-G.*, 34-38 ; A. de Sérière, *Notes stat. et hist. sur la Mayenne*, 43.

CHATEAU-GONTIER. — Monastère de St-Julien de Tiercelines hospitalières, fondé en 1507, détruit en 1593 par les Ligueurs, et transféré plus tard au Buron, à 2 kil. de Château-Gontier. — Gonzaga, 697 ; *Pouillé, loc. cit.* ; *Études francisc.*, 1901, VI, 397 sqq. ; *Cat. gén. des mss.*, XXXI, Angers, n° 885 (Notice histor. sur les Cord. du Buron) ; ibid., n° 1918 ; Bibl. cap., n° 284, f. 92-183. E.-C. Du Brossay, *Notes sur Ch.-G.*, 43 ; A. de Sérière, *op. cit.*, 43-44 ; A. Angot, *Dict. hist. de la Mayenne*, 584.

CHATEAURENAUD (Indre-et-Loire), arr. de Tours, ch.-l. de c. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1641, puisqu'à cette date il appartenait à la custodie récollette de la Sainte-Trinité. D'après le catalogue de Hermant il relevait en 1710 de la prov. des Frères Mineurs de Touraine. En 1768 il faisait partie de la prov. des Récollets de la Madeleine. — Cf. plus haut, p. 310-11 ; Hermant, *Hist. des Ordres religieux*, Rouen, 1710, II, 173 ; Lecestre, 105 ; Carré de Busserolle, *Dict. d'Indre-et-Loire*, II, 168-169.

CHATEAUROUX (Indre). — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1226. De 1226-1239, à la prov. de France. De 1239-1460 à la prov. de Touraine. De 1460-1517, à la vicairie observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — Eubel, *Prov.*, 15 ; Gonzaga, 687 ; E. Hubert, *Obituaire du couv. des Cordeliers de Châteauroux* (1213-1782), Paris, 1885 ; *Rev. d'hist. francisc.*, I, 483-492, avec références ; Lecestre, 76 ; Arch. dép. Indre, H 577-584 (1502-1790).

— Couvent de Capucins fondé en 1624. De 1624-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; Lecestre, 90.

CHATELAUDREN (Côtes-du-Nord), arr. de Saint-Brieuc, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1746. De 1746-Révolution, à la prov. des Récollets de Bretagne. — Courtecuisse, *op. cit.*, p. xxix ; Arch. dép. des Côtes-du-Nord, H ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, H 1246 ; Lecestre, 100.

CHATELLERAULT (Vienne), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1259. De 1259-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — Eubel, *Prov.*, 16 ; Gonzaga, 678 ; Lecestre, 67 ; L. Redet, *Dict. top. de la Vienne*, 101 ; Arch. dép. Vienne, H 29 ; Arch. comm. Châtellerault B, registre XXXIV, 1629, peste ; série I, art. XLIX, groupe en pierre ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 56-7 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 38 ; Lalanne, *Hist. de Ch.*, I, 234-236.

— Couvent de Capucins fondé en 1613. De 1613-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; Lecestre, 91 ; L. Redet, *Dict. topogr. de la Vienne*, 101 ; Arch. comm. Châtellerault, G XXII, Registre des professions et sépultures de 1720 à 1752, B XXXIV, peste (1629) ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 56-57 ; *Pouillé*, 38 ;

Digitized by Google

LALANNE, *op. cit.*, 115 ; DEDOUVRES, *Le P. Joseph*, dans *Rev. Fac. cath. Ouest*, 1916, 747-790.

CHATILLON-SUR-LOIRE (Loiret), arr. de Gien, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé peu après 1615. De 1615-Révolution à la province de Touraine. — DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 284.

CHATRE (LA) (Indre), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1617. De 1617-1783, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 90 ; PIERQUIN DE GEMBLOUX, *Hist. de La Ch.*, 42-44 ; C.-C. DUGUET, *La Ch., avant la Révolution*, 65.

CHAUVIGNY (Vienne), arr. de Montmorillon, ch.-l. de c. — Monastère de Tiercelines fondé en 1655 et supprimé en 1779. — E. HUBERT, *Obituaire des Cordeliers de Châteauroux*, Paris, 1885, 48 ; Ms. de la Bibl. Mazarine, 2417 ; C. TRANCHANT, *Notice sommaire sur Chauvigny*, 2e éd., 1884 ; 135-137 ; — *Édifices rel. de Ch.*, 1880, 38-39 ; L. REDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 108 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 41.

CHERRÉ. — Cf. FERTÉ-BERNARD

CHINON (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs. Cf. CROULAY (LE).

– Couvent de Capucins fondé en 1604. De 1604-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dict. d'Indre-et-Loire*, II, 272-3 ; LECESTRE, 91.

CHOLET (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent d'Observants fondé en 1406. De 1406-1415, au groupe des Observants français. De 1415-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 688 ; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 153, n° 1117 ; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 703 ; *Études francisc.*, 1904, XI, 217 ; [LOYER], *Les Congrégations cholétaises de 1789 à 1802*, 2-6, 11-17, 19-25 ; ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

— Monastère de Cordelières (T. O. R. ?) fondé vers 1406. — C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 703 ; *Études francisc.*, 1904, XI, 217 ; UZUREAU, *Andegaviana*, Paris, 1906, V, 288 ; [LOYER], *op. cit.*, 6-8, 17-19, 26-34 ; ARMEL D'ÉTEL, *op. cit.*

CIVRAY (Vienne), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1665 (en 1613, d'après L. REDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 124). De 1665-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 91 ; Arch. comm. Civray, GG 19 (1783-1785) ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 401 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 38.

CLISSON (Loire-Inférieure), arr. de Nantes, ch.-l. de cant. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1410. De 1410-1415, au groupe des Observants français. De 1415-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771, Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 689 ; D. MORICE, *Hist. de Bretagne*, I, 440 ; ID., *Mém. hist. de Bretagne*

Digitized by Google

II, 781 ; LECESTRE, 76 ; Arch. dép. Loire-Inf., H 282 (registre des comptes, 1768-1790) ; P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de Nantes en 1790*, II, 33-4 ; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. dans la Loire-Inf.*, 7-8 ; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, I, 471-472.

CLUIS (Indre), arr. de la Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulcre. — Couvent des Cordeliers des Plaix, fondé vers 1466. De 1466-1517, à la vicairie observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 694 ; RAPINE, 604-5 ; *Société du Berry*, X, 245 ; LECESTRE, 76 ; Arch. dép. Indre, H 740-741 (1613-1790) ; C. D'AIGURANDE, *Cl. et ses souvenirs*, 1855, 57.

COGNAC (Charente), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs mentionné en 1269, par BOUTARIC, *S. Louis et A. de Poitiers*, 465. Jusqu'en 1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16 ; GONZAGA, 680 ; *Ann. Min.*, V, 189 ; VII, 338, 588 ; LECESTRE, 77 ; J. NANGLARD, *Pouillé hist. du dioc. d'Angoulême*, III, 536-8 ; P. M. MARTIN-CIVAT, *Cognac*, 53-55 ; L. AUDIAT, *Le Dioc. de Saintes au XVIII^e s.*, 282-3.

CROISIC (LE) (Loire-Inférieure), arr. de Saint-Nazaire, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1617 (en 1619, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 109 et TRAVERS, cf. infra). De 1617-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; H. MORET, *Le Cr.*, 152-4 ; P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de Nantes en 1790*, II, 41 ; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. dans la Loire-Inf.*, 12-13 ; 17-19 ; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, III, 223.

CROULAY (LE) (Indre-et-Loire), arr. de Chinon, cant. de l'Ile-Bouchard, comm. de Panzoult. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1439. De 1439-1517, à la vicairie des Observants de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 692 ; LECESTRE, 77 ; CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dict. d'Indre-et-Loire*, II, 437.

CUBURIEN. — Couv. de Cordeliers, puis de Récollets. — Cf. MORLAIX.

DECIZE (Nièvre), arr. de Nevers, ch.-l. de c. — Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1419. L'historien Fr. de Gonzague, place ce monastère dans la prov. de Bourgogne, p. 594, et dans la prov. de Touraine, p. 683. Au XV^e siècle il dut appartenir à la Touraine, car Guillaume de Vaurouillon, qui était provincial, en tira des religieuses pour fonder le monastère de Nantes. — Cf. les références dans la *Revue d'hist. francisc.*, 1927, t. IV, p. 487.

DINAN (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1241. — De 1241-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16 ; GONZAGA, 675 ; Arch. dép. Côtes-du-Nord, H ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1246 ; LECESTRE, 77 ; E. LAUNAY et H. LEGÉNISEL, *Hist. de D.*, 103-106.

Digitized by Google

DINAN (Côtes-du-Nord). — Couvent de Capucins fondé en 1620. De 1620-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92.

— Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1480 (en 1482, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 116) ; il persévéra jusqu'à la Révolution. — *La France francisc.*, 1922, V, 328-348 ; Arch. dép. Côtes-du-Nord, LV, 10 ; E. LAUNAY, *op. cit.*, 71-72.

DOL (Ille-et-Vilaine), arr. de Saint-Malo, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets établi en 1634 par l'évêque François de Laval-Montmorency. Il ne subsista que peu de temps. — OGÉE, *Dict. hist. de Bretagne*, I, 232, 251.

DOUÉ (Maine-et-Loire), arr. de Saumur, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé vers 1602. De 1603-1612, à la custodie des Récollets dans la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1612-1619, à la prov. de Saint-Denis. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 6, 346; *Études francisc.*, 1904, XII, 310; LECESTRE, 105 ; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 287 ; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, II, 58 ; F. UZUREAU, *Le Clergé de D. pendant la Révolution*, 2-8 ; ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

DURTAL (Maine-et-Loire), arr. de Baugé, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé à Saint-Gilles, dans la forêt de Chambiers dès 1619, au moins. De 1619 à 1789, date de son abandon, à la prov. des Récollets de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 347 ; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 584 ; III, 386 ; LECESTRE, 105 ; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 287; *Études francisc.*, 1903, IX, 81 ; 1904, XI, p. 216; J. DENAIS, *L'Hospice des Récollets de Chambiers, près Durtal*, dans *Revue de l'Anjou*, XLIV, 384 ; ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

ERMITAGE (L'). — Cf. NANTES. Couvent des Capucins de l'Ermitage.

FERTÉ-BERNARD (LA) (Sarthe), arr. de Mamers, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé à Cherré, près de la Ferté en 1602. De 1602-1612, à la custodie des Récollets dans la province de Touraine-Pictavienne. De 1612-1619, à la province de Saint-Denis. De 1619-Révolution à la province de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 347 ; P. CALENDINI, *Les Récollets de Cherré près de la Ferté-Bernard* (1612-1789), dans *la Province du Maine*, III, 328, 365 ; IV, 17, 86 (il indique 1612 comme date de la fondation, tandis que les listes officielles ne mentionnent le couvent qu'en 1619) ; PIOLIN, *Hist. égl. du Mans*, VI, 11 et 70 ; *Études francisc.*, 1904, XII, 310 ; LECESTRE, 105 ; L. CHARLES, *Hist. de la F.-B.*, 23.

FLÈCHE (LA) (Sarthe), ch.-l. d'arr. — Couvent d'Observants fondé en 1488 (en 1484, selon L. BESNARD, *Un Mon. de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte*, p. 7, n° 1). De 1488-1517, à la vicairie observante

Digitized by Google

de Touraine. De 1517-1612, à la prov. de Touraine-Pictavienne. (Depuis 1604, il dut appartenir au groupement des Récollets.) De 1612-1619, à la province de Saint-Denis. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — GONZAGA, 692 ; *Ann. Min.*, XXV, 6, 346; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 286 ; PIOLIN, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. VI-VIII ; *Remarques hist. sur le couv. des Réc. de la Fl.*, Arch. dép. Sarthe H 1285 ; voir aussi H 1286-1306 (1488-1773) ; *Cat. gén. des mss.*, XXX, Angers, n° 872 ; LECESTRE, 105 ; J.-R. PESCHE, *Dict. stat. de la Sarthe*, II, 389 ; Ch. de MONTZEY, *Hist. de la Fl.*, II, 335-338 ; F. UZUREAU, *Un Réc. de la Fl.*, dans *Ann. flèch.*, 1903, II, 173-174.

— Couvent de Capucins fondé en 1635. De 1635-1648, à la prov. de Touraine. De 1648-Révolution, à la province de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; PIOLIN, *op. cit.*, t. VII-VIII ; Arch. dép. Sarthe, H 1307-1309 (1635-1768) ; LECESTRE, 92; *Pouillé, loc. cit.* ; PESCHE, *loc. cit.* ; Ch. de MONTZEY, *op. cit.*, II, 339-340 ; P. CALENDINI, *L'Inondation du Loir et l'inscr. du couv. des Cap.*, dans *Ann. flèch.*, 1906, 1-17.

— Monastère de Cordelières de la Madeleine (T. O. R.), fondé en 1484 par Jeanne, fille de Jean III du Bellay. — MORÉRI, *Dict. hist.*, art. « Bellay » ; *Pouillé, loc. cit.; Études francisc.*, 1901, VI, 397 ; Bibl. cap., n° 283, 474 : Arch. dép. Sarthe, H 1682-1699 (1542-1785); Ch. de MONTZEY, *Hist. de la Fl.*, I, 236; II, 344-345 ; F. UZUREAU, *les Religieuses de la Fl. en 1790*, dans *Ann. flèch.*, 1903, II, 7-8.

FOLGOAT (LE) (Finistère), arr. de Brest, cant. de Lesneven. — Résidence de Récollets de la prov. de Bretagne, entre 1694 et 1733. — COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XXVII.

FONTENAY-LE-COMTE (Vendée), ch.-l. d'arr. — Couvent d'Observants fondé antérieurement à 1389. Jusqu'en 1415, au groupe des Observants français. De 1415-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 688; *Études francisc.*, 1901, VI, 403 ; LECESTRE, 76 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 84, 414, 428 ; R. VALLETTE, *Les Établ. rel. de F. le C.* (Extr. *Rev. hist. Ouest*, 1886), 10-13.

— Couvent de Capucins fondé en 1610. De 1610-1648, à la prov. de Touraine. De 1648-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92; *État du Poitou sous Louis XIV*, 84, 414, 428; R. VALLETTE, *Lès Établ. rel. de F. le C.*, 6-7; DEDOUVRES, *Le P. Joseph*, dans *Rev. Fac. cath. Ouest*, 1916, 747-790.

— Monastère de Tiercelines, ou de Sainte-Élisabeth fondé en 1460. Un arrêt du Conseil d'État de 1749 leur interdit de recevoir des novices. — Ms. de Sainte-Geneviève, n° 710, f. 26; Arch. dép. Charente-Inférieure, G 113 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 84, 414, 429; R. VALLETTE, *op. cit*, 13-14.

FOUGERAY (LE), appelé aussi LA RALLERIE (Vienne), arr. de Montmorillon, cant. de Lussac, comm. de Queaux. — Couvent de Frères Mineurs fondé le 8 décembre 1416. De 1428-1517, à la vicairie observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Picta-

Digitized by Google

vienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 693; Ms. de D. Fonteneau, à la bibl. de Poitiers, XXIV, 259 (Copie à la Bibl. nat., ms. lat. 18399); LECESTRE, 76; H. BEAUCHET-FILLEAU, *Pouillé du dioc. de Poitiers* (pouillé 1782), 105; L. RÉDET, *Dict. top. de la Vienne*, 133.

FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr. — Cf. LANDÉDAN, couvent de Cordeliers.

— Couvent de Récollets fondé en 1607. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 347; LECESTRE, 105; *Revue de Bretagne*, 1897, XVII, 425; A. BERTIN et L. MAUPILLÉ, *Not. hist. et stat. sur Fougères*, 177-178; GUILLOTIN de CORSON, *Pouillé hist. du dioc. de Rennes*, III, 163-164.

— Monastère d'Urbanistes fondé en 1633; il subsista jusqu'à la Révolution. — ACHILLE LÉON, *Les Clarisses Urbanistes de Fougères*, 1633-1792, dans *La France Franciscaine*, 1925, VII, 353-408; A. BERTIN, *op. cit.*, 178-179; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé hist. du dioc. de Rennes*, III, 228-230.

GIEN (Loiret), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1613. De 1613-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 90; PATRON, *Rech. hist. sur l'Orléanais*, III, 448; DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 283, 284, n. 1.

GUÉMENÉ (Morbihan), arr. de Pontivy, ch.-l. de cant. — Résidence de Récollets de la prov. de Bretagne, entre 1642 et 1672. — COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XVII.

GUICHE (LA) (Loir-et-Cher), près Blois. Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1277; il subsista jusqu'à la Révolution. — *Gall. christ.*, VIII, col. 1404-1407; J. LAURAND, *Notice hist. sur l'abbaye de N.-D. de la Garde, dite de la Guiche*, dans *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, 1872, IV, 184-198; J. DE MARTONNE, *Notice hist. sur l'abb. de la G. près de Blois*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1861-63, p. 155-160; GONZAGA, 682; *Ann. Min.*, V, 27, 190, 193, 227, 229, 248, 506, 516.

GUINGAMP (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1283. De 1283-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16; GONZAGA, 676; *Ann. Min.*, VI, 63, 125, 343; VII, 76, 116, 250, 322, 325, 553; *Établissement des Cordeliers à Guingamp*, Bibl. nat., ms. fr. 22343, f. 241; LECESTRE, 77.

— Couvent de Capucins fondé en 1615. De 1615-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2495; J. DUMESNIL, *Hist. de Morlaix*, 403.

HENNEBONT (Morbihan), arr. de Lorient, ch.-l. de cant. — Couvent de Capucins, fondé en 1633. De 1633-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 93; J. LE MENÉ, *Les Capucins d'H.*, dans *Bull. Soc. polym. Morbihan*, 1906, 202-209; TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 110;

Digitized by Google

ROSENZWEIG, *Dict. top. du Morbihan*, 96 ; LE MENÉ, *Hist. des par. du dioc. de Vannes*, I, 342 ; J. MOISAN, *la Propriété eccl. dans le Morbihan*, 66.

ILE-BOUCHARD (L') (Indre-et-Loire), arr. de Chinon, ch.-l. de cant. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1634. Jusqu'à 1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dict. d'Indre-et-Loire*, III, 365 ; HERMANT, II, 172; LECESTRE, 77.

ILE-VERTE (L') (Côtes-du-Nord), arr. de Saint-Brieuc, cant. de Paimpol, comm. de Bréhat. — Couvent d'Observants fondé entre 1415 et 1436 (en 1434, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mémoire sur l'état du clergé de Bretagne*, 108). Jusqu'en 1517, à la vicairie des Obs. de Bretagne. De 1577-Révolution à la prov. de Bretagne. Il devint récollet en 1632. — GONZAGA, 888; *Ann. Min.*, X, 278; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, IV ; LECESTRE, 100 ; Arch. dép. Finistère, 23 H 1 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 159 ; P. de COURCY, *Not. hist. sur L.*, 2e éd., 30.

ILE-VIERGE (L') (Finistère), arr. de Brest, cant. de Lannilis, en face de Landeda. — Ce couvent d'Observants placé sous le vocable de Notre-Dame des Anges, était fondé dès 1448. Il subsista jusqu'à 1507 et fut abandonné peu après. Il dépendait de la vicairie observante de Bretagne. — Cf. ABERVRAC'H. — GONZAGA, 889; *Ann. Min.*, XII, 13, 510; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, x; Arch. dép. Finistère, 23 H 27.

ISSOUDUN (Indre), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1260. De 1260-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-1784, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 15 ; GONZAGA, 673; *Ann. Min* , IV, 161 ; *Bullar. francisc.*, V, p. 84; LECESTRE, 76 ; Arch. dép. Indre, H 585-587 (1544-1787) ; J. CHEVALIER, *Hist. rel. d'I.*, 209-217; E. HUBERT, *Dict. hist. de l'Indre*, 188 (fixe la fondation à 1250).

— Couvent de Capucins fondé en 1620. De 1620-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 90; J. CHEVALIER, *op. cit.*, 218-219; E. HUBERT, *loc. cit.* (fixe la fondation à 1615).

LAFOND (Charente-Inférieure), localité à une demi-lieue de la Rochelle. — Couvent d'Observants fondé en 1461. De 1461-1517, à la vicairie des Obs. de la prov. de Touraine. De 1517-1623, à la prov. de Touraine-Pictavienne. En 1631 les Cordeliers quittèrent Lafond « sous le bon plaisir du roi... et à la sollicitation des principaux catholiques de la paroisse, pour habiter (disent-ils) où nous sommes », en ville. Depuis 1771 jusqu'à la Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 691; Cl. GELÉZEAU, *Glanes Rochelaises*, Bordeaux, 1927, p. 33 ; *Cat. gén. des mss.*, VIII, La Rochelle, n° 127 (3160), f. 120-124 ; Arch. de la Charente-Inf., H 90.

— Monastère de Cordelières (T. O. R.?) établi par Marguerite de Montbron, dame de Montroy, mariée en 1418... En 1576 le couvent était détruit. — Cl. GELÉZEAU, *Glanes Rochelaises*, p. 20-23.

Digitized by Google

LANDÉDA (Finistère), arr. de Brest, cant. de Lannilis. — Voir ABERVRAC'H.

LANDÉDAN, dans la forêt de Fougères, ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine). — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1441 (en 1443, selon Toussaint de S. Luc, *Mémoires sur l'état du clergé en Bretagne*, 108). De 1441-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — Gonzaga, 674; Arch. de la Loire-Inf., E 84 (ancien Trésor des Chartes, F. A. 16); Lecestre, 76; E. Pautrel, *Le Couv. de Saint-François de la forêt de Fougères*, Rennes, s. d. (cf. *Rev. hist. francisc.*, 1926, III, 327); Guillotin de Corson, *Pouillé hist. du dioc. de Rennes*, III, 138-142.

LANDERNEAU (Finistère), arr. de Brest, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1490 (en 1484, selon Toussaint de S. Luc, *Mémoires sur l'état du clergé de Bretagne*, 109). De 1490-1517, à la vicairie des Obs. de Bretagne. De 1517-Révolution, à la prov. de Bretagne. Il devint récollet en 1663. — Gonzaga, 891; *Ann. Min.*, XIX, 389; Courtecuisse, *Tables capitulaires*, p. xxiv; Lecestre, 100; Arch. dép. Finistère, 23 H 29 (1611-1685); Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 630; P. de Courcy, *Not. hist. sur L.*, 2e éd., 30-31.

— Couvent de Capucins fondé en 1634. De 1634-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; Lecestre, 92; Toussaint de S. Luc, *Mémoire sur l'état du clergé de Bretagne*, 110.

LANNION (Côtes-du-Nord), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1622. De 1622-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; Lecestre, 92; A. Le Nepvou de Carfort, *Not. hist. sur L.*, 2e éd., 49-50.

LAVAL (Mayenne). — Couvent d'Observants fondé vers 1396. De 1396-1415, au groupe des Observants français. De 1415-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — Gonzaga, 686; Lecestre, 76; Angot, *Dict. hist. de la Mayenne*, II, 598-600; Piolin, *Hist. égl. du Mans*, t. V-X; Cl. Morel, *Les Cordeliers de L., leur couv., leur chapelle*, Laval, 1926, in-16; L.-J. Morin de la Beauluère, *Ét. sur les communautés et chapitres de L.*, 328-348; I. Boullier, *Mém. eccl. concernant la ville de L.*, 2e éd., 407-408.

— Couvent de Capucins fondé en 1613. De 1613-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; Lecestre, 92; Angot, *Dict. hist. de la Mayenne*, II, 601-2; Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. VI-IX; L.-J. Morin de la Beauluère, *op. cit*, 201-209; I. Boullier, *op. cit.*, 409-410.

— Monastère de Clarisses, dit de « Patience », fondé pour des Tiercelines, en 1494, qui en 1526 se muèrent en Clarisses Urbanistes. Il subsista jusqu'à la Révolution. — Gonzaga, 697; Angot, *Dict. hist. de la Mayenne*, II, 603-605; Bibl. cap., n° 283; Arch. dép. Mayenne, H 110-111 (1730-1788); L. Besnard, *Un Mon. de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte*, 5-9; L.-J. Morin de la Beauluère, *op. cit.*, 179-200.

Digitized by Google

LESNEVEN (Finistère), arr. de Brest, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1625. De 1625-Révolution, à la prov. des Réc. de Bretagne. — COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XXVI; LECESTRE, 100; Arch. dép. Finistère, 23 H 30 (1630-1790); *Notice sur la ville de Lesneven*, Rennes, 1825, 94 (reporte la fondation à 1628).

LOCHES (Indre-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent fondé en 1235. Jusqu'à fin 1239, à la prov. de France. De 1239-1771, à la prov. de Touraine, à partir de 1771 à la prov. des Conventuels de Touraine; supprimé par lettres patentes en 1774. — EUBEL, *Prov.*, 15; GONZAGA, 673; *Ann. Min.*, II, 434; Bibl. nat., ms. fr. 13856, p. 310-313; CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dict. d'Indre-et-Loire*, IV, 100; Cte BOULAY DE LA MEURTHE, *Hist. des guerres de rel. à Loches et en Touraine* (Mém. de la Soc. arch. de Touraine, XLV), 1906, 278, n. 2; LECESTRE, 77; E. HAT, *Hist. de la ville de L.*, 221.

— Couvent de Capucins fondé en 1618. De 1618-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; E. HAT, *op. cit.*, 221.

LUCINGE-SUR-DIVE (Deux-Sèvres), arr. et cant. de Loudun. — Monastère de Clarisses, fondé le 24 avril 1626 et transféré à Thouars en 1652. — H. IMBERT, *Hist. de Thouars*, 291-292.

LOUDUN (Vienne), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1242. De 1242-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16; GONZAGA, 678; *Ann. Min.*, V, 156; VII, 174; LECESTRE, 76; A. LEROSEY, *Loudun, hist. civile et religieuse*, Loudun, 1908, 250-252 (cf. *France francisc.*, I, 266); Arch. comm. Loudun, GG 244, registre de vêtures, professions et décès (1743-1789); *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 29; H. MORANVILLÉ, *Charles d'Artois*, dans *Bibl. Éc. Chartes*, 1907, 433-80.

— Couvent de Capucins fondé en 1616. De 1616-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; Arch. comm. Loudun, item; *Pouillé...* 39; LECESTRE, 91; LEROSEY, *op. cit.*, 249-352.

LOUISBOURG, en l'Ile-Royale (Canada). — Résidence de la mission des Récollets de la prov. de Bretagne, existant en 1718. — COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XXX.

LUÇON (Vendée), arr. de Fontenay-le-Comte, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1619. De 1619-1648, à la prov. de Touraine. De 1648-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; *État du Poitou sous Louis XIV*, 416; N. LABAULÈRE, *Recherches hist. sur L.*, 78 (reporte la fondation définitive à 1627).

LUDE (LE) (Sarthe), arr. de la Flèche, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé avant 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 347; LECESTRE, 105; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 287; *Études francisc.*, 1903, IX, 81; 1904, XI, 217; J.-R. PESCHE, *Dict. stat. de la Sarthe*, II, 691; Dr. CANDÉ, *Chez les*

Digitized by Google

PP. Réc. du L. en 1790 et 1791, dans *Ann. fléchoises*, 1903, II, 153-167.

LE LUDE (Sarthe). — Monastère de Clarisses Urbanistes existant en 1644. — *Les Archives du Cogner*, Le Mans, t. I, 1903.

MACHECOUL (Loire-Inférieure), arr. de Nantes, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1615 (remonterait à 1579, selon P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de Nantes en 1790*, II, 41-2). De 1615-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. dans la Loire-Inf.*, 12-14.

MADELEINE (LA). — Province de Récollets fondée en 1619. Elle subsista jusqu'à la Révolution. On l'appela aussi province des Récollets d'Anjou. — *Ann. Min.*, XXV, 346. Cf. plus haut, p. 309.

MANS (LE) (Sarthe). — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1220. De 1220-1239, à la prov. de France. De 1239-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 15 ; GONZAGA, 668 ; *Ann. Min.*, III, 190 ; VI, 531 ; *Cat. gén. des mss.*, XX, Le Mans, n° 474, XVIII, 118-130 ; LECESTRE, 76 ; Arch. dép. Sarthe, H 1230-1282 (1485-1790) ; *Rech. sur l'hist. des confréries du Mans*, 177-180 ; PIOLIN, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. IV-IX ; F. LEGEAY, *Notes hist. sur la ville du Mans, Robert Garnier et le couvent des Cordeliers*, 7-14 ; F. LEGEAY, *Doc. hist. sur la vente du mobilier des églises de la Sarthe*, 3-8 ; H. CHARDON, *Le Sépulcre de la cath. du Mans*, dans *Bull. Soc. Agr. Sarthe*, 2e série, XI (1869-70), 205.

— Couvent de Capucins fondé en 1602. De 1602-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; *Chroniques du couvent des Capucins du M.*, Bibl. de Rennes, ms. 766 ; PIOLIN, *Hist. égl. du Mans*, t. VI-IX ; F. LEGEAY, *op. cit.*, 1-3.

MARANS (Charente-Inférieure), arr. de La Rochelle, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1626. De 1626-1648, à la prov. de Touraine. De 1648-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; P. FLEURY, *Le Couv. des Cap. de M.*, La Rochelle, 1904 (Extr. du *Rec. de la Comm. des arts et mon. hist. de la Charente-Inf.*) ; LECESTRE, 92 ; *Ét. francisc.*, XIV, 425 ; P. LEMONNIER, *Le Clergé de la Charente-Inf. pendant la Révolution*, 105.

Mautaria, Couvent ne figurant sur aucune autre liste que EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, p. 145, n° 1077.

MAYENNE (Mayenne), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1606. De 1606-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; *Études francisc.*, XI, 212 ; A. ANGOT, *Dict. hist. de la Mayenne*, II, 826-827 ; PIOLIN, *Hist. de l'égl. du Mans*, t. VI-IX ; A. GROSSE-DUPERRON, *Le Couv. des Cap. de Mayenne*, Mayenne, 1903.

MELLE (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1646. De 1646-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V,

Digitized by Google

391 ; LECESTRE, 91 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 409 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 39 ; G. LÉVRIER, *Précis hist. de la ville de M.*, 94-95 ; B. LEDAIN, *Dict. top. des Deux-Sèvres*, 175 (fait remonter la fondation à 1613).

MERBAULT. — Couvent de Cordeliers mentionné en 1733 dans les Archives de la Charente-Inférieure, G 181 ; doit être identifié avec Mirebeau.

MEUNG-SUR-LOIRE (Loiret), arr. d'Orléans, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1459. Jusqu'en 1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 691 ; LECESTRE, 76 ; S. GUYON, *Hist. de l'égl. d'Orléans*, II, 288 ; DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 212.

MIREBEAU (Vienne), arr. de Poitiers, ch.-l. de c. — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1226. De 1226-1239, à la prov. de France ou de Provence. De 1239-1415, à la prov. de Touraine. De 1415-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16 ; GONZAGA, 686 ; *Anal. francisc.*, II, 359-60 ; Coll. Fonteneau à la bibl. de Poitiers, XVIII, 231, 233, 257, 259, concernant la tentative des Récollets de s'établir à Mirebeau, 1612-1626 ; LECESTRE, 76 ; L. REDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 266 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 39 ; E. CHEVALLIER, *Faits et anecd. rel. à la ville de M.*, 77-79 ; 644-646.

— Monastère de Tiercelines de Sainte-Élisabeth suivant la règle de Château-Gontier, fondé au ve siècle. — L. REDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 266 ; *Études francisc.*, 1901, VI, p. 377 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 43 ; LALANNE, *Hist. de Chatellerault*, II, 169-170.

MONTS-SUR-GUESNES (Vienne), arr. de Loudun, ch.-l. de cant. — Monastère de Tiercelines, fondé en 1671 et réuni à celui de Poitiers en 1765. — L. RÉDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 278 ; HERMANT, *Hist. des Ordres religieux*, II, 173.

MONTJEAN (Maine-et-Loire), arr. de Cholet, cant. de Saint-Florent-le-Vieil. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1493. De 1493-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 674 ; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, II, 713-714 ; LECESTRE, 75 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 167, 213 ; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 287 ; ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

MONTSOREAU (Maine-et-Loire), arr. et cant. de Saumur. — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1509, qui ne subsista que deux ou trois ans. — C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, II, 735.

MORLAIX (Finistère), ch.-l. d'arr. — Couvent d'Observants, à Cuburien, sur les bords de la rivière, à 2 kil. de la ville, fondé en 1458 (en 1430, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mémoires sur l'état du clergé de Bretagne*, 107). De 1458-1517, à la vicairie des Obs. de Bretagne. De 1517-Révolution, à la prov. de Bretagne. Il avait passé

Digitized by Google

aux Récollets en 1621. — GONZAGA, 889; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XVIII; HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 409; LECESTRE, 100; Arch. dép. Finistère, 23 H 17-26 (1475-1792); J. DAUMESNIL, *Hist. de M.*, 404-408.

MORLAIX (Finistère). — Couvent de Capucins fondé en 1611. De 1611-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; Arch. dép. Finistère, 14 H 2-4 (1614-1790); J. DAUMESNIL, *op. cit.*, 402-3.

MORTIÉCROLLE. — Cf. ANGES (LES). Couv. de Cordeliers.

NANTES (Loire-Inférieure). — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1250. De 1250-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16; GONZAGA, 674; P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de N. en 1790*, II, 32; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. de la Loire-Inf.*, 8-9; TRAVERS, *Hist. de la ville de Nantes*, I, 356, 370, 371, 400, 413, 414; II, 311; III, 276, 277, 460; Arch. dép. Loire-Inf., H 283-293 (1483-1789); P. JEULIN, *Le Couv. des Cordeliers de Nantes, vers 1785* (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Bretagne*, Rennes-Paris, 1927, p. 239-256); LECESTRE, 76; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1246; Arch. comm. Nantes, BB 26, 87; CC 99, 112, 127, 212, 300, 380, 493; DD 372; EE 133; GG 233, 486, 612, 651, 695, 791; HH 89, 92, 95, 98, 106-7, 117-8, 126, 129-130, 136-7, 143, 150, 153, 161, 163-4, 166, 173-4, 176, 179, 193-4; II 4-5; *Liste des Fr. Pénitents du Tiers-Ordre érigé dans le couvent des Cordeliers à Nantes pour 1768* (Bibl. nat. Lk^7 5511).

— Couvent de Récollets fondé avant 1613 (en 1617, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 110). De 1613-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 347; P. GRÉGOIRE, *op. cit.*, II, 37-9; FLAVIEN DE BLOIS, *op. cit.*, 10-12; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, III, 192, 217, 219, 245, 263, 289, 335, 376, 719; HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 413; LECESTRE, 105; Arch. dép. Ille-et-Vilaine C 1246; Arch. dép. Loire-Inf., H 334-335 (1613-1791); Arch. comm. Nantes, BB 44; CC 191; DD 57, 179, 246, 350; EE 77; GG 46, 113, 123, 166, 485, 546, 550, 554-5, 573, 630 (1641-1739), 755, 762, 782; HH 95; II 97.

— Résidence de Récollets, près du monastère des Clarisses, fondée en 1639. De 1639-Révolution, à la prov. de Saint-Denis. — *Rev. d'hist. francisc.*, 1924, I, 167, 437.

— I. Couvent de Capucins fondé en 1597 (en 1593, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mémoires sur l'état du clergé de Bretagne*, 109) et TRAVERS, cf. infra). De 1597-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1246; Arch. dép. Loire-Inf., C 169; H 333 (1659-1776); Arch. comm. Nantes, BB 29, 31, 37, 45, 48, 110-1; CC 191; DD 226-7, 230, 270, 356; FF 206; GG 92, 224, 247, 485, 554, 590, 594, 604, 620, 636, 742; II 41, 164; P. GRÉGOIRE, *op. cit.*, 14-16; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, III, 76, 167, 275.

— II. Couvent de Capucins fondé à l'Ermitage-lès-Nantes, en 1622.

Digitized by Google

De 1622-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; FLAVIEN DE BLOIS, *Les Capucins de l'Ermitage de N.*, Nantes, 1881 ; P. GRÉGOIRE, *op. cit.*, II, 40-1 ; FLAVIEN DE BLOIS, *op. cit.*, 16-7 ; Arch. comm. Nantes, BB 57; DD 246, 358; GG 620 (1728-1752), II, 46, 165.

NANTES (Loire-Inférieure). — Monastère de Clarisses Colettines fondé en 1457 par des religieuses venues de Decize. Il subsista jusqu'à la Révolution. — GONZAGA, 683; TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 116; P. GRÉGOIRÉ, *op. cit.*, II, 47-9; FLAVIEN DE BLOIS, *op. cit.*, 12 ; EMMANUEL DE LANMODEZ, *Les Clarisses de Nantes*, Vannes, 1894 ; Bibl. Mazarine, Ms. n° 3263 ; *Cat. gén. des mss.*, XXXVI, Carpentras, n° 1910, f. 730-732 ; Arch. dép. Loire-Inf., H 425 (1455-1761); Arch. comm. Nantes, AA 59 ; BB 3, 48; CC 127, 191, 253, 297, 304, 386 ; DD 28, 38, 295, 363-4 ; FF 127, 167-8; GG 482-3, 635 (1498-1726); HH 178, 194; S. DE LA NICOLLIÈRE TEIJEIRO, *Les Saintes-Claires, derniers jours d'un mon. à N.*, Vannes, 1898 (Extr. *Rev. hist. Ouest*).

— Monastère de Tiercelines de Sainte-Élisabeth, déjà établi en 1515. — P. GRÉGOIRE, *op. cit.*, II, 57-8; FLAVIEN DE BLOIS, *op. cit.*, 12; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, II, 332-334, III, 275, 327-328; Arch. dép. Loire-Inf., H 426; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1248; Arch. comm. Nantes, BB 54, 39 ; DD 274 ; GG 232, 347, 358, 562, 365, 372, 375, 380, 386, 485, 636 (1630-1668) ; II 61, 63, 145.

NEVERS (Nièvre). — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1253. De 1253-1586, à la prov. de Touraine. Passé en 1586 à la prov. de France-Parisienne. — EUBEL, *Prov.*, 15; GONZAGA, 591 ; *La France francisc.*, I, 128; BOUTILLIER, *Des anciens prédicateurs de la ville de Nevers*, Nevers, 1881; CHASTELLUS, *Charte* [de 1487] *octroyée par le couv. de N.*), dans *Bull. Soc. Niv.*, VIII, 199-201.

— Couvent de Capucins fondé en 1601. De 1601-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 90; Arch. comm. Nevers, GG 139, Livre des professions(1744-1758) ; BOUTILLIER, *op. cit.*, 22.

NIORT (Deux-Sèvres). — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1260. De 1260 à 1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16; GONZAGA, 678 ; *Ann. Min.*, V, 28 ; LECESTRE, 76; *Arch. francisc. hist.*, Quaracchi, 1912, V, 385 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 412 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 40 ; L. DESAIVRE, *Restauration de la chapelle des Cordeliers de Niort*, Niort, 1914; B. LEDAIN, *Dict. top. des Deux-Sèvres*, 194.

— Couvent de Capucins fondé en 1614. De 1614-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 427; LECESTRE, 91 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 412; *Pouillé...*, 40; B. LEDAIN, *loc. cit.* ; DEDOUVRES, *Le P. Joseph*, dans *Rev. Fac. cath. Ouest*, 1916, 747-790.

— Monastère de Tiercelines mentionné en 1698 et 1710. — HER-

Digitized by Google

MANT, II, 173 ; Arch. dép. Charente-Inf., E suppl. 130 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 412 ; *Pouillé...*, 44.

NOIRMOUTIER (Vendée), île relevant de l'arr. des Sables-d'Olonne. — Couvent de Récollets, de la prov. de la Madeleine en 1670. — D. DE GUBERNATIS, *Orbis seraphicus*, Lyon, 1685, IV, 212.

NOTRE-DAME-DES-ANGES. — Voir ABERVRAC'H.

NOTRE-DAME DE GRACES (Côtes-du-Nord), arr. et cant. de Guingamp, où fut transféré, après 1591, le couvent des Frères Mineurs de cette ville, après sa destruction au temps des guerres de religion.

NOYEN (Sarthe), arr. et cant. de la Flèche. — Monastère de Tiercelines fondé en 1631. — M. LEVEAU, *Le Couv. des Cordelières de N.*, dans *Ann. fléch.*, 1903, I, 94-100, 211-217 ; *Études francisc.*, 1904, XI, 215 ; 1913, XXIX, 63-73 ; *Les Archives du Cogner*, Le Mans, I, 1903 ; Bibl. cap., n° 283, 474 ; P.-R. PESCHE, *Dict. stat. de la Sarthe*, IV, 292 ; UBALD D'ALENÇON, *Notice et extraits d'un ms. du Mus. Brit.*, Add. 19994, *relatif aux Cordelières de N.*, dans *Ann. fléch.*, 1912, 233-237, 289-297.

OIRON (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire, cant. de Thouars. — Monastère de Tiercelines, fondé le 27 juillet 1637 par des religieuses venues de Lucinge. — HERMANT, *Hist. des ordres rel.*, II, 175 ; ROBUCHON, *Paysages et monuments du Poitou*, 9 ; BEAUCHET-FILLEAU, *Dict. des familles du Poitou*, art. Louis Gouffier.

OLÉRON (Charente-Inférieure), arr. de Marennes. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1340. Abandonné à cause des guerres de religion, il fut repris en 1584, et abandonné de nouveau à une date antérieure à 1710. Il appartenait à la prov. de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16 ; GONZAGA, 681.

OLONNE (Vendée), arr. et cant. des Sables-d'Olonne. — Couvent d'Observants fondé avant 1506. De 1506-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — HUEBER, *Menologium franciscanum*, Munich, 1698, 143 ; GONZAGA, 689 ; LECESTRE, 76 ; Recueil Thoisy, II, p. 154 (Bibl. nat., E. 2607) ; Ms. du Sénat, n° 1037, p. 407-433 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 419.

— Voir SABLES D'OLONNE (LES). Capucins.

ORLÉANS (Loiret). — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1240. Jusqu'en 1610, à la prov. de Touraine. De 1610-1612, au groupement des Récollets de Touraine. De 1612-1619, à la prov. de Saint-Denis. De 1619-Révolution, à la prov. des Réc. de la Madeleine. — *Chronica XXIV generalium* (*Anal. francisc.*, III), p. 314 ; EUBEL, *Prov.*, 15 ; GONZAGA, 668 ; LECESTRE, 105 ; *Ann. Min.*, XXV, 346 ; Ms. de l'Arsenal (à Paris), n° 1008, 3°, p. 14-17 ; Bibl. nat., ms. lat. 7170 A ; *Cat. gén. des mss.* t. XII, Orléans, n° 557, f. 288-291 ; n° 351 ; S. GUYON, *Hist. de l'égl. d'Orléans*, II, 15 ; PATRON, *Rech. hist. sur l'Orléanais*, I, 92 ; DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 151, etc.

— Custodie dans la prov. de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 15.

— Couvent de Capucins fondé en 1578. De 1578-Révolution, à la

Digitized by Google

prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91 ; Bibl. cap., nos 379, 383, 387, f. 134, 390, 454, 455, 456, 457, 461 f. 3, 464, 526; PATRON, *Rech. hist. sur l'Orléanais*, I, 91 ; DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 262, 293, 322, 352 ; A. BAILLET et A. CAGNEUL, *Les Capucins d'O.*, Orléans, 1910 (Extr. *Mém. Soc. Agr. Sc. Belles-Lettres et arts d'O.*).

PARTHENAY (Deux-Sèvres), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1269. De 1269-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — *Arch. francisc. hist.*, 1912, V, p. 385 ; EUBEL, *Prov.*, 16; GONZAGA, 678; LECESTRE, 76; *Ann. Min.*, IV, 342; Arch. dép. Deux-Sèvres, H 62 (1720); *État du Poitou sous Louis XIV*, 402 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 40; B. LEDAIN, *Hist. de la ville de P.*, 164.

— Couvent de Capucins fondé en 1619. De 1619-1780, à la prov. de Touraine. Supprimé par arrêt du Conseil d'État, 20 avril 1780. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 402; *Pouillé...*, 40; B. LEDAIN, *op. cit.*, 304-5 ; DEDOUVRES, *le P. Joseph*, dans *Rev. Fac. cath. Ouest*, 1916, 747-790.

— Couvent de Tiercelines. — H. BEAUCHET-FILLEAU, *Pouillé du dioc. de Poitiers* (pouillé de 1782), 185.

PLAISANCE, dans l'île de Terre-Neuve. — Mission des Récollets de Bretagne qui y remplacèrent leurs confrères d'Aquitaine en 1701. A la cession de Terre-Neuve aux Anglais, en 1713, religieux et habitants passèrent à l'Ile Royale. — COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. xxx.

POITIERS (Vienne). — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1267 près du Palais. De 1269-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — L. RÉDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 523 ; *Arch. francisc. hist.*, 1912, V, 335; EUBEL, *Prov.*, 16; GONZAGA, 677 ; *Ann. Min.*, II, 197 ; IV, 124 ; V, 164, 227, 229; 525 ; *Cat. gén. des mss.*, XXV, Poitiers, col. Fonteneau, LVI, p. 31, 61 ; n° 547, f. 75, 149; LECESTRE, 76 ; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 26 ; A. RICHARD, *L'Inscr. des Chaillé aux Cordeliers de P.*, dans *Bull. Soc. ant. Ouest*, 2e s., IV, 295-299.

— Couvent d'Observants, près du Marché Vieux, mentionné dans *État du Poitou sous Louis XIV*, 51.

— Couvent de Capucins fondé en 1609. De 1609-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91 ; L. RÉDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 323; *État du Poitou sous Louis XIV*, 52; *Pouillé...*, 36 (fait remonter la fondation à 1606); DEDOUVRES, *Le P. Joseph*, dans *Rev. Fac. cath. Ouest*, 1916, 747-790.

— Monastère de Tiercelines fondé en 1632. — L. RÉDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 323 ; *État du Poitou sous Louis XIV*, 53; HERMANT, II, 173; *Pouillé...*, 37.

POITOU. — Custodie de Frères Mineurs dans la prov. de Touraine. — EUBEL, *Prov.*, 16.

PONS (Charente-Inférieure), arr. de Saintes, ch.-l. de c.— Couvent

Digitized by Google

de Frères Mineurs sous le vocable de Notre-Dame, fondé avant 1269. De 1269-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — E Boutaric, *S. Louis et A. de Poitiers*, 465; *Arch. francisc. hist.*, 1912, V, 385; Eubel, *Prov.*, 16; Gonzaga, 681; Lecestre, 77; Arch. dép. Charente-Inf., H 86; *Ann. Min.*, IV, 368; L. Audiat, *le Dioc. de Saintes au* XVIII^e *s.*, 84-90; P. Lemonnier, *le Clergé de la Charente-Inf. pendant la Révolution*, 107.

PONTIVY (Morbihan), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1456. De 1456-1517, à la vicairie des Observants de Bretagne. De 1517-Révolution, à la prov. de Bretagne. Il devint récollet en 1630. — Gonzaga, 889; J. Le Mené, *Les Min. de l'Observance*, dans *Bull. Soc. polym. Morbihan*, 1906, 192-198; Courtecuisse, *Tables capitulaires*, p. XVI; Lecestre, 100; J. Moisan, *La Propriété eccl. dans le Morbihan*, 164-165.

PONTS-DE-CÉ (LES) (Maine-et-Loire), arr. d'Angers, ch.-l. de c. — Monastère de Tiercelines fondé par celui de Cholet en 1622; passé en 1630 aux Clarisses Urbanistes, des religieuses de la Patience de Laval introduisirent la règle de s. Claire. Il subsista jusqu'à la Révolution. — C. Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, III, 155; *Cat. gén. des mss.*, XXXI, Angers, n° 885 (Hist. du couv.); C. Port, *Inv. anal. Arch. anc. mairie Angers*, BB 66, fol. 163; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 287; L. Besnard, *Un Monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte*, 9-11; A. Bretaudeau, *Hist. des P. de Cé.*, 361-399; Armel d'Étel, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

PORT-LOUIS (Morbihan), arr. de Lorient, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1653. De 1653-Révolution, à la prov. de Bretagne. — J. Le Mené, *Les Min. de l'Observance, Port-Louis*, dans *Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan* (Mémoires), 1906, 175-181; J. Blarez, *Le Couv. des Réc. de Port-Louis*, dans *La France franciscaine*, VI, Paris, 1923, 190; Courtecuisse, *Tables capitulaires*, p. VIII; Lecestre, 100; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1246; J. Moisan, *La Propriété eccl. dans le Morbihan*, 167.

PORT-ORLÉANS (Canada), dans l'Ile-Royale. — Couvent de Récollets de la prov. de Bretagne mentionné en 1733. — Courtecuisse, *Tables capitulaires*, p. XXX.

POZAY-LE-VIEL (Vienne), arr. de Chatellerault, cant. de Pleumartin, comm. de La Roche-Pozay. — Monastère de Tiercelines fondé en 1641. — Ms. de la Chambre des Députés, n° 341, f. 7 (Bulles); L. Redet, *Dict. topogr. de la Vienne*, 329; H. Beauchet-Filleau, *Pouillé du dioc. de Poitiers* (pouillé de 1782), 185; Lalanne, *Hist. de Châtellerault*, II, 169-176.

PRÉCIGNÉ (Sarthe), arr. de La Flèche, cant. de Sablé. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1618. De 1610 à 1769, à la prov. de Touraine-Pictavienne. Supprimé par décision du chapitre d'Ancenis. — Hermant, II, 172; Lecestre, 75; *Pouillé dioc. Angers*,

Digitized by Google

1783, 287 ; Coll. Fonteneau à la bibl. de Poitiers, XVIII, 231 (Copie à la Bibl. nat., ms. lat. 18393); *Cat. gén. des mss.*, XXXI, Angers, n° 872 (notice hist.) ; A. LEDRU, *Les Cordeliers de Notre-Dame de la Salle*, 1876, in-8° (Extr. *Revue hist. et archéol. du Maine*).

PUY-NOTRE-DAME (LE) (Maine-et-Loire), arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay. — Monastère de Cordelières. — C. PORT, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 204.

QUIMPER (Finistère). — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1232. De 1232 à 1240, probablement à la prov. de France. De 1240-1771, à la prov. des Fr. Min. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 16; GONZAGA, 676 ; LECESTRE, 76 ; *Ann. Min.*, II, 303 (an. 1232); BIGOT, *Not. architectonique sur l'ancienne église des Cordeliers de Qu.*, ... *des causes qui en ont amené la démolition*, dans *Bull. Soc. arch. Finistère*, X, 199-205 ; TRÉVÉDY, *Not. sur les nécrologes du couvent de Saint-François de Qu.* (extr. *Bull. Soc. arch. Fin.*, XI) ; Jean BEAUJOUAN, *Notice sur l'ancien couv. des Francisc. de Qu.*, dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, XII, 3-19 ; TRÉVÉDY, *Derniers débris du couv. de S. Fr. de Qu.*, dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, XIV, 3-16 ; TRÉVÉDY, *Ce qui reste des anciens nécrologes du couv. de S. Fr. de Qu.* (Extr. *Bull. Soc. arch. Fin.*, XV) ; J. TRÉVÉDY, *Le Couv. de S. Fr. de Qu., fondation du couv.* [XIII[e] s.] (extr. *Bull. Soc. arch. Fin.*, XVII); J. TRÉVÉDY, *Le Couv. de S. Fr. de Qu., quelques épisodes de son hist.*, dans *Bull. Soc. arch. Fin.*, XXI, 18-39, 65-79, 116-130, 145-159, 236-251 ; H. WAQUET, *Nécrologe des Cordeliers de Qu.* (1681-1787), dans *Rev. d'hist. francisc.*, II, 1925, 35-59 ; Arch. dép. Finistère, 18 H 1-33 (1473-1773) ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 45, 565.

— Couvent de Capucins fondé en 1613 (en 1640, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 110). De 1613-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; Arch. dép. Finistère, 14 H 5 (Registre de vêture, 1746-1756) ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1246 ; *Journal ou Relation d'une mission faite à Qu.*, par le R. P. Honoré de Cannes, Capucin..., Quimper, 1686.

— Monastère de Clarisses Urbanistes fondé en 1650, dissous en 1745. — OGÉE, *Dict. hist. de Bretagne*, II, 422 ; *Archives de Bretagne*, IX, 120; Arch. dép. Finistère, 31 H 1-8 (1622-1790).

QUIMPERLÉ (Finistère), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1653. De 1653-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; Arch. dép. Finistère, 14 H 6-7 (1624-1790) ; A. de BLOIS, *Not. hist. sur la ville de Qu.*, 197-206.

RALLERIE (LA). — Couvent de Cordeliers. Cf. FOUGERAY (LE).

REDON (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr. — Projet de fondation d'un couvent d'Observants à Redon, en 1418, qui semble n'avoir pas abouti. — *Ann. Min.*, t. X, p. 294 ; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, p. 149, n° 1101.

Digitized by Google

RENNES (Ille-et-Vilaine). — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1235. Jusqu'en 1240, à la prov. de France. De 1240 à 1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — KUBEL, 16 ; GONZAGA, 675 ; LECESTRE, 76 ; P. DELABIGNE-VILLENEUVE, *Les Cordeliers de Rennes, époque de leur fondation*, Rennes, 1854 ; A. BOURDEAUT et BOURDE DE LA ROGERIE, *Nécrologe des Cordeliers de Rennes*, Rennes, 1928 (*Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, LIV, 1927, 113-141) ; *Ann. Min.*, V, 164 ; VI, 101 ; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé hist. du dioc. de Rennes*, III, 131-138, *Archives de Bretagne*, VI, 279 ; IX, 7, 13 ; *Récit de ce qui s'est passé à la réforme des relig. de S. François à Rennes*, Rennes, 1644 (Bibl. mun. de Nantes, n° 38034) ; *Factum et arrêt du Conseil d'État, contre les Cordeliers de Rennes*, Rennes, 1646 ; *Mémoire sur les Cordeliers de Rennes*, 1644 (Bibl. nat., ms. fr. 3877, f. 303, 322) ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 60, 790, 1246 ; *Remarques sur le jugement rendu le 18 nov. 1648 touchant les différends d'entre les Cordelièrs et les réformés, pour le couvent de Rennes* (Bibl. nat., 4° Lk⁷ 8225) ; OGÉE, *Rennes ancien*, III, 30-38.

— Couvent de Capucins fondé en 1602. De 1602-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395 ; LECESTRE, 92 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 790 ; TOUSSAINT DE S. LUC, *Mémoires sur l'état du clergé de Bretagne*, 109 ; OGÉE, *op. cit.*, III, 45-47 ; GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, III, 116-118.

ROBINIÈRES (LES) (Charente-Inférieure), arr. de la Rochelle, cant. de Courçon, comm. de Saint-Sauveur de Nuaillé. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1506. De 1506-1517, à la vicairie des Obs. de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 692 ; F. HUEBER, *Menologium francisc.*, Munich, 1698, 143 ; HERMANT, II, 172 ; LECESTRE, 76.

ROCHEFORT (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1670. De 1670-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 91 ; Arch. comm. Rochefort, art. 248, 249, 256, 703, 713 (1727-1768) ; J.-J. VIAUD et E.-J. FLEURY, *Hist. de la ville et du port de R.*, I, 19-20, 24, 226, 243 ; P. LEMONNIER, *Le Clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution*, 105.

ROCHELLE (LA) (Charente-Inférieure). — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1228. De 1228-1240, probablement à la prov. de Provence. De 1240-1561, à la prov. de Touraine. En 1561 le couvent fut aliéné. Il était rétabli avant 1704. Subsista-t il jusqu'à la Révolution ? Ce n'est pas sûr, car les textes invoqués peuvent s'appliquer au couvent de LAFOND (voir ce nom) transféré du faubourg dans la ville en 1631. La date de 1704 est fournie par UBALD D'ALENÇON, *L'Obituaire des Cordeliers d'Angers*, p. 64, couvent de la même province que celui de La Rochelle et en relations avec lui. La liste de Hermant (II, 172) en 1710 et celle de L. Lecestre, en 1768, n'indiquent qu'un seul couvent à La Rochelle. — EUBEL, 16 ; GONZAGA,

Digitized by Google

680; C. GELÉZEAU, *Glanes rochelaises*, Bordeaux, 1927. Cf. *Rev. d'hist. francisc.*, IV, 1927, 626; *Cat. gén. des mss.*, VIII, La Rochelle, n° 127, ff. 120-124; n° 132, f. 16; n° 139, ff. 12-21, 95-99; n° 250; n° 308, ff. 38-44; *État du Poitou sous Louis XIV*, 84; P. LEMONNIER, *Le Clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution*, 107.

ROCHELLE (LA) (Charente-Inférieure). — Couvent de Récollets, voir l'Aquitaine.

— Couvent de Capucins fondé en 1628. De 1628-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; C. GELÉZEAU, *Glanes rochelaises*, 37; *État du Poitou sous Louis XIV*, 84; P. LEMONNIER, *op. cit.*, 105.

— Monastère de Clarisses fondé en 1306, abandonné à l'époque des troubles des Protestants et rétabli en 1563. — GONZAGA, 680; *Ann. Min.*, VI, 431, 454, 455; EUBEL, *Die Avignon. Obedienz*, 105, n° 852; *Cat. gén. des mss.*, VIII, La Rochelle, n° 127, f. 128-134; n° 132, f. 22-24; XLI, n° 1119 et 1126; Arch. dép. Charente-Inférieure, E suppl. 22. 159, 178, 267, 1041, 1156, 1157, 1158; G 163, 164; H 90; *État du Poitou sous Louis XIV*, 84; P. LEMONNIER, *op. cit.*, 110.

ROCHEPOZAY (LA), voir POZAY-LE-VIEIL.

ROMORANTIN (Loir-et-Cher), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1614. De 1614-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; Arch. comm. Romorantin, GG 84 (1767-1778); DUCHATEAU. *Hist. du dioc. d'Orléans*, 283; A. DUPRÉ, *Rech. hist. sur R.*, 28.

ROSCOFF (Finistère), arr. de Morlaix, cant. de Saint-Pol-de-Léon. — Couvent de Capucins fondé en 1621. De 1621-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; Arch. dép. Finistère, 14 H 8-10 (1609-1749); TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 109.

RUFFEC (Charente), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1636. De 1636-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; *Études francisc.*, XII, 314; J. NANGLARD, *Pouillé hist. du dioc. d'Angoulême*, III, 283-4.

SABLÉ (Sarthe), arr. de La Flèche, ch.-l. de c. — Monastère de Tiercelines fondé en 1631, qui persista jusqu'à la Révolution. — *Études francisc.*, 1904, XI, 214; Bibl. Cap., p. 47, 48, 90; L. BESNARD, *Un Mon. de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte*, 4, n. 5; J.-R. PESCHE, *Dict. stat. Sarthe*, IV, 739.

SABLES D'OLONNE (Vendée), ch.-l. d'arr. — Couvent de Capucins fondé en 1616. De 1616-1648, à la prov. de Touraine. De 1648-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; *État du Poitou sous Louis XIV*, 419.

— Voir OLONNE, couvent de Cordeliers.

SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS (Cher), arr. de Saint-Amand, cant.

Digitized by Google

de Sancoins. — Couvent de Capucins fondé en 1616. De 1616-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 90; J.-J. DELORME, *Hist. de la ville de S.-A.*, 75 (fixe la fondation en 1621).

SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord). — Couvent d'Observants fondé en 1451. De 1451-1517, à la vicairie des Observants de Bretagne. De 1517-1664, à la province de Bretagne. De 1664-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — *Ann. Min.*, XII, 238; XV, 129, 530; GONZAGA, 890; GESLIN DE BOURGOGNE, *Les anciens évêchés de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1855, I, 304-306; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XIV, XXXIX; Arch. dép. Finistère, 23 H 1. HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 407.

— Couvent de Capucins fondé en 1615. De 1615-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; GESLIN DE BOURGOGNE, *Les anc. év. de Bretagne*, I, 306.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (Maine-et-Loire), arr. de Cholet, ch.-l. de c. — Monastère de Tiercelines, fondé vers 1641 sous le titre de Sainte-Élisabeth. L'aumônier est un Cordelier. — C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, III, 368; Ch. de MONTZEY, *Hist. de la Flèche*, II, 344; ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*); *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 287.

SAINT-GILLES, dans la forêt de Chambiers, voir DURTAL.

SAINT-GILLES-SUR-VIE (Vendée), arr. des Sables d'Olonne, ch.-l. de cant. — Monastère de Cordelières fondé en 1645. — *Cat. gén. des mss.*, XXV, Poitiers, Coll. Fonteneau, LXIV, 739; LA FONTENELLE, *Hist. du mon. et des év. de Luçon*, 478; PONDEVIC, *St-G. sur Vie*, 28.

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1225. De 1225-1240, à la prov. de Provence. De 1240-1247, à la prov. d'Aquitaine. De 1247-1771, à la prov. de Touraine (malgré un court séjour à la vicairie des Observants de Touraine, de 1408 à 1418). De 1771-Révolution à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 16; GONZAGA, 681; *Ann. Min.*, III, 188, 474; VII, 292; *Gall. christ.*, II, 1073; HOLZAPFEL, *Manuale hist. Ord. Min.*, 92, 93; Arch. dép. Charente-Inf., H 88; H suppl. 255, 346-358; LECESTRE, 77; Arch. comm. St-J. d'Angely, BB 69, CC 8, GG 44; L.-F. GUILLONNET-MERVILLE, *Rech. top. sur S.-J. d'A.*, 11, 39.

— Couvent de Capucins fondé entre 1619 et 1626 (en 1576-1633, selon P. FLEURY, *Le Couv. des Cap. à Marans*, 6-8). De 1619-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; L.-F. GUILLONNET-MERVILLE, *op. cit.*, 11, 40; DEDOUVRES, *le P. Joseph*, dans *Rev. Fac. Cath. Ouest*, 1916, 747-790.

SAINT-MAIXENT (Deux-Sèvres), arr. de Niort, ch.-l. de c. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1269. De 1269-1771, à la

Digitized by Google

prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 16; GONZAGA, 678; *Ann. Min.*, V, 422; *Études francisc.*, 1901, VI, 79; *Arch. francisc. hist.*, V, 1912, 385; LECESTRE, 76; *État du Poitou sous Louis XIV*, 409; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 39; B. LEDAIN, *Dict. top. des Deux-Sèvres*, 252; DEDOUVRES, le *P. Joseph*, dans *Rev. Fac. cath. Ouest*, 1916, 747-790.

— Couvent de Capucins fondé en 1614. De 1614-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; Arch. comm. S. Maixent, BB 2-3, GG 45 (1613-1766); *État du Poitou sous Louis XIV*, 409; *Pouillé...*, 39; B. LEDAIN, *loc. cit.*

SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr. — Couvent de Récollets fondé en 1618. De 1618-1688, à la prov. de Bretagne. De 1688-Révolution, à la prov. de la Madeleine d'Anjou. — LECESTRE, 105; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XXIII; Arch. dép. Finistère, 23 H 1; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 23, 1246, 1258; Arch. comm. S. Malo, LL 138; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé hist. du diocèse de Rennes*, III, 166-168; P. BANÉAT, *le Dép. d'Ille-et-Vilaine*, III, 587-588.

— Couvent de Capucins fondé en 1612. De 1612-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap.*, V, 395; LECESTRE, 92; GUILLOTIN DE CORSON, *dioc. de Rennes*, III, 119-120; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1246; Arch. comm. S. Malo, CC 4, DD 1, LL 136.

SAINT-MARTIN-DE-RÉ (Charente-Inférieure), dans l'île de Ré. — Couvent de Capucins fondé en 1626. De 1626-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; P. FLEURY, *Le Couv. des Cap. à Marans*, 6; Dr KEMMERER, *Hist. de l'île de Ré*, II, 172-181; P. LEMONNIER, *Le Clergé de la Charente-Inf. pendant la Révolution*, 106.

SAINT-MARTIN-DE-TEILLÉ (Loire-Inférieure), arr. et cant. de Châteaubriant, comm. de Ruffigné. — Couvent d'Observants fondé en 1428. Jusqu'en 1517, à la vicairie des Observants de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 693; D. MORICE, *Mém. hist. de Bretagne*, III, 857; OGÉE, *Dict. hist de Bretagne*, II, 163, 692; LECESTRE, 76; F. HUEBER, *Menologium franciscanum*, Munich, 1698, 143; Arch. dép. Loire-Inf., H 295 (1779); TOUSSAINT DE S. LUC, *Mémoires sur l'état du clergé de Bretagne*, I, 107; P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de Nantes en 1790*, II, 36-7; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. dans la Loire-Inf.*, 10; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, I, 526; C. GOUDÉ, *Hist. de C.*, 117-118.

SAINT-SERVAN (Ille-et-Vilaine), arr. de Saint-Malo, ch.-l. de c. — Couvent de Récollets fondé en 1694 à la place du couvent de Césambre. De 1694-Révolution, à la prov. de la Madeleine d'Anjou. — GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé du dioc. de Rennes*, III, 168-169. Arch. comm. S. Servan, BB 1, fol. 40 (9 mars 1694).

Digitized by Google

SAINTE-CATHERINE-DE-BLAVET (Morbihan) île située dans la rade actuelle de Lorient, sur la côte de Riantec. — Couvent d'Observants fondé en 1447. De 1447-1517, à la vicairie des Observants de Bretagne. De 1517-1649 à la prov. de Bretagne. De 1649-Révolution, à la prov. des Observants et Récollets de Bretagne. — GONZAGA, 888; TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 103; J. LE MENÉ, *Les Min. de l'Observance, Sainte-Catherine*, dans *Bull. Soc. Polym. Morbihan*, 1906, Mémoires, 170-175; LECESTRE, 100; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. v, XXXIX; Arch. dép. Finistère, 23 H 28 (1450 [copie]-1716).

SAINTE-TRINITÉ (LA). — Custodie de Récollets établie dans la province de Touraine vers 1641 et éteinte avant 1710.

SAINTES (Charente-Inférieure), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1269. De 1269-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 16; GONZAGA, 680; *Ann. Min.*, VII, 72, 588; *Arch. francisc. hist.*, V, 1912, 385; [L. AUDIAT,] *Saint-Pierre de Saintes*, Saintes, 1871, 35, 84, 85; LECESTRE, 77; Arch. dép. Charente-Inf., B 489, 781; H 89; L. AUDIAT, *Le Dioc. de Saintes au* XVIII^e *s.*, 37-43; P. LEMONNIER, *Le Clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution*, 107.

— Récollets et Clarisses, voir l'Aquitaine.

SAINTONGE. — Custodie de Frères Mineurs dans la province de Touraine. — EUBEL, 16; GONZAGA, 678.

SAUMUR (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé avant 1226. De 1226-1240, probablement à la prov. de France. De 1240-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 15; GONZAGA, 672; *Ann. Min.*, V, 95; D. MORICE, *Mém. hist. de Bretagne*, I, 1189, 1195; C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 220; III, 361, 491, 492, 507; LECESTRE, 75; *Pouillé dioc. Angers*, 1783, 285; Coll. Fonteneau, à la bibl. de Poitiers, XVIII, 231 (Copie à la Bibl. nat., ms. lat. 18393); ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

— Couvent de Récollets fondé en 1603. De 1603-1612, à la custodie des Récollets dans la prov. de Touraine. De 1612-1619, à la prov. de Saint-Denis. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 6; HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 415; LECESTRE, 105; C. PORT, *op. cit.*, III, 480, 492; ARMEL D'ÉTEL, *op. cit.*

— Couvent de Capucins fondé en 1608. De 1608-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391. LECESTRE, 90; *Études francisc.*, XII, 311; C. PORT, *op. cit*, III, 492; UBALD D'ALENÇON, *Not. hist. sur les FF. MM. Cap. de S.* (1600-1791), Angers, 1904 (Extr. de *Revue de l'Anjou*); ARMEL D'ÉTEL, *loc. cit.*

SAVENAY (Loire-Inférieure), ch.-l. d'arr. — Couvent d'Observants fondé en 1418. De 1418-1517, à la vicairie observante de Tou-

Digitized by Google

raine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 689; F. HUEBER, *Menologium franciscanum*, 143; OGÉE, *Dict. de Bretagne*, II, 889, 890; *Archives de Bretagne*, VI, 29; VII, 8; Bibl. nat., ms. fr. 22319, f. 237; 22325, f. 959; LECESTRE, 76; Arch. dép. Loire-Inf., H 293 (XVe s. 1788); P. GRÉGOIRE, *État du dioc. de Nantes en 1790*, II, 34-5; FLAVIEN DE BLOIS, *Stat. des Francisc. dans la Loire-Inf.*, 9-10; TRAVERS, *Hist. de Nantes*, I, 516; F. LEDOUX, *Hist. de S.*, 17-19.

SAVENAY (Loire-Inférieure). — Monastère de Clarisses Urbanistes sous le vocable de St-François, fondé à la fin du XVe siècle, mentionné par TRESVAUX, *L'Église de Bretagne*, Paris, 1839, 618. — Arch. dép. Loire-Inf., H 427 (1767-86); P. GRÉGOIRE, *op. cit.*, II, 58-9; F. LEDOUX, *op. cit.*, 15-17.

SULLY-SUR-LOIRE (Loiret), arr. de Gien, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé avant 1680. Jusqu'en 1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — PELLETIER, *Notice sur les Cordeliers de Bellegarde*, Orléans, 1868, 7, 12; LECESTRE, 76; PATRON, *Rech. hist. sur l'Orléanais*, II, 586; DUCHATEAU, *Hist. du dioc. d'Orléans*, 263; Dr BOULLET, *Sully*, 26.

THOUARS (Deux-Sèvres), arr. de Bressuire, ch.-l. de c. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1330. De 1330-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 678; LECESTRE, 76; *Cat. gén. des mss.*, XXV, Poitiers, Coll. Fonteneau, LIV, 593; Arch. dép. Deux-Sèvres, H 63 (1488); *État du Poitou sous Louis XIV*, 421; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 40; BEAUCHET-FILLEAU, *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 186; H. IMBERT, *Hist. de Th.*, 133-135; B. LEDAIN, *Dict. top. des Deux-Sèvres*, 273 (fixe la fondation à 1358).

— Couvent de Capucins fondé en 1620. De 1620-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; *État du Poitou sous Louis XIV*, 421; *Pouillé*, 40; H. BEAUCHET-FILLEAU, *loc. cit.* (fait remonter la fondation à 1616); H. IMBERT, *op. cit.*, 192; B. LEDAIN, *loc. cit.*

— Monastère de Clarisses venues de Lucinge-sur-Dive, fondé en 1652, supprimé en 1746. — UBALD D'ALENÇON, *L'Obituaire des Cordeliers d'Angers*, 50; Arch. nat., G9 166 (doss. 11), XVIIIe s.: *État du Poitou sous Louis XIV*, 422; *Pouillé...*, 44; BEAUCHET-FILLEAU, *loc. cit.*; H. IMBERT, *op. cit.*, 291-292; B. LEDAIN, *loc. cit.*

TONNAY-CHARENTE (Charente-Inférieure), arr. de Rochefort, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1656. De 1656-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 91; J.-T. VIAUD et E.-J. FLEURY, *Hist. de Rochefort*, I, 19; D. LEMONNIER, *Le Clergé de la Charente-Inf. pendant la Révolution*, 106.

TOURAINE. — Province de Frères Mineurs fondée en 1239.

Digitized by Google

passée sous la juridiction du général des Conventuels en 1771, et éteinte à la Révolution.

TOURAINE. — Vicairie des Observants établie en 1415, devenue en 1517 la province de TOURAINE-PICTAVIENNE, soumise en 1771 à la juridiction du général des Conventuels et unie alors à la grande province de Touraine, éteinte comme elle à la Révolution. — Bibl. nat., 4° Fm 31406.

— Province de Capucins fondée en 1578 et éteinte à la Révolution. — On trouvera une indication des documents concernant cette province dans le *Catalogue des mss. de la bibl. francisc. prov.* [des Capucins], p. 22, 60, 65, 73, 86-92, 94, 98, 99, 100, 120, 190, 191 (Paris, 1902) ; Bibl. nat., ms. fr. 10564, ff. 154-220 ; Arch. nat., E 1903, p. 275 ; P. FLEURY, *Le Couv. des Cap. à Marans*, 12-15 ; A. GROSSE-DUPERRON, *Le Couv. des Cap. de Mayenne*, 38-44.

TOURS (Indre-et-Loire). — Couvent de Frères Mineurs fondé vers 1224. De 1224-1240, probablement à la prov. de France. De 1240-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 15 ; GONZAGA, 672 ; *Ann. Min.*, II, 108 ; III, 445 ; IV, 31 ; V, 150, 189, 249 ; TH. D'ECCLESTON, *De adventu Fr. Min. in Angliam*, Paris, 1909, 35 ; LECESTRE, 77 ; PIOLIN, *Hist. de l'égl. du Mans*, V, 16-17 ; CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dict. d'Indre-et-Loire*, VI, 284 ; Dr. E. GIRAUDET, *Hist. de la v. de T.*, I, 107, 115, 120, II, 9, 31, 312.

— Couvent de Récollets fondé peu avant 1619. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine. — *Ann. Min.*, XXV, 347 ; HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 415 ; LECESTRE, 105 ; J. DENAIS, *Obituaire des Réc. de 1626-1790*, Tours, 1878, gr. in-8° ; Dr GIRAUDET, *op. cit.*, II, 119, 154, 359 ; CARRÉ DE B., *op. cit.*, VI, 291-3.

— Couvent de Capucins fondé en 1601. De 1601-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391 ; LECESTRE, 91 ; *Études francisc.*, XIV, 328 ; *Relation fidèle de ce qui s'est passé en la constr. du couv. des P. Cap. de Tours*, 160 (Bibl. nat. 4° Lk⁷ 9853) ; CARRÉ DE B., *op. cit.*, VI, 284 ; Dr GIRAUDET, *op. cit.*, II, 103, 153.

— Monastère des Capucines fondé vers 1637. — *Bull. Cap.*, V, 71-73, 392 ; *Cat. des mss. de la bibl. prov. des Cap.*, 130-132, 165, 182 ; Dr. GIRAUDET, *op. cit.*, II, 156 (fait remonter la fondation à 1533).

TRÉGUIER (Côtes-du-Nord), arr. de Lannion, ch.-l. de c. — Couvent d'Observants fondé en 1483. De 1483-1517, à la vicairie observante de Bretagne. De 1517-Révolution, à la prov. de Bretagne. Il était passé aux Récollets en 1621. — GONZAGA, 889 ; *Ann. Min.*, XIV, 357 ; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XIII, XXXV ; A. GUILLON, *Essai hist. sur Tr.*, 100 ; HERMANT, *Hist. des Ordres rel.*, II, 415.

TRÉLEVERN (Côtes-du-Nord), île de la Manche, *Talerna*, encore mal identifiée, peut-être portant le même nom que la paroisse de Trélevern située sur le continent à deux lieues de Tréguier. —

Digitized by Google

Couvent d'Observants fondé avant 1451 et qui subsista jusqu'en 1483. Il relevait de la vicairie observante de Bretagne. — GONZAGA, 889, 890; *Ann. Min.*, XII, 115, 552-554; XIV, 357; COURTECUISSE, *Tables capitulaires*, p. XIII.

TRIMOUILLE (LA) (Vienne), arr. de Montmorillon, ch.-l. de cant. — Monastère de Clarisses fondé en 1642. — Ms. 2417 de la Bibl. Mazarine; L. REDET, *Dict. topogr. de la Vienne*, 419; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 43.

VANNES (Morbihan). — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1260. De 1260-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 16; GONZAGA, 675; *Ann. Min.*, IV, 254; LECESTRE, 77; J. LE MENÉ, *Les Cordeliers de Vannes*, Vannes, 1895 (Extr. *Bull. Soc. polym. du Morbihan*); *Rev. hist. francisc.*, I, 209; E. FONSSAGRIVES, *Un ms. inédit de Dubuisson-Aubenay*, Vannes, 1927 (Extr. d'un Obituaire des Fr. Min. de Vannes); Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 704, 1246; J. MOISAN, *La Propriété eccl. dans le Morbihan*, 214, 217.

— Couvent de Capucins fondé en 1615 (en 1613, selon TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 109). De 1615-1629, à la prov. de Touraine. De 1629-Révolution, à la prov. de Bretagne. — *Bull. Cap*, V, 395; LECESTRE, 93; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1246; J. LE MENÉ, *Les Capucins de Vannes*, Vannes, 1899 (Extr. *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*); J. MOISAN, *op. cit.*, 215.

VATAN (Indre), arr. d'Issoudun, ch.-l. de cant. — Couvent de Frères Mineurs au dioc. de Bourges fondé en 1455. Il appartenait à la custodie des Récollets de la Sainte-Trinité de 1641 à 1680 environ. En 1710 il était réintégré à la Touraine. En 1768 il faisait partie de la prov. récollette de La Madeleine d'Anjou. — GONZAGA, 674; LECESTRE, 105; HERMANT, *Hist. des Ordres religieux*, Rouen, 1710, II, 416; Arch. dép. Indre, H 742-744 (1455-1740); A. DESPLANQUE, *Mém. inédits sur V.*, 11-12 E.; HUBERT, *Dict. hist. de l'Indre*, 194.

VENDOME (Loir-et-Cher), ch.-l. d'arr. — Couvent de Frères Mineurs fondé en 1223. De 1226-1240, probablement à la prov. de France. De 1240-1771, à la prov. de Touraine. De 1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — EUBEL, 15; GONZAGA, 670; *Ann. Min.*, II, 173; VI, 455; LECESTRE, 76; *Études francisc.*, 1901, VI, 79; 1906, XVI, 103, n° 47; *Cat. gén. des mss.*, III, n° 278; A. DUPRÉ, *Statistique rel. du Vendomois*, 10; St.-VENANT, *Dict. top. de l'arr. de Vendôme*, IV, 99-101; SIMON, *Hist. de V.*, III, 84-117.

— Couvent de Capucins fondé en 1606. De 1606-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 90; St-VENANT, *op. cit.*, IV, 101-102.

VERTEUIL (Charente), arr. et cant. de Ruffec. — Couvent d'Observants fondé en 1471. Jusqu'en 1517, à la vicairie observante de Touraine. De 1517-1771, à la prov. de Touraine-Pictavienne. De

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1771-Révolution, à la prov. des Conventuels de Touraine. — GONZAGA, 691; HUEBER, *Menologium francisc.*, 143; LECESTRE, 76; Arch. dép. Charente, C 23; E 842; H LII (Livre de comptes, 1782-1790); Arch. dép. Charente-Inf., G 174, 195; J. NANGLARD, *Pouillé hist. du dioc. d'Angoulême*, III, 284-6; *Pouillé du dioc. de Poitiers*, 1782, 40.

VÉZINS (Maine-et-Loire), arr. et cant. de Cholet. — Monastère Ste-Élisabeth, de Tiercelines, fondé vers le milieu du XVII[e] siècle, subsista jusqu'à la Révolution. — C. PORT, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, I, 297; II, 281; III, 702; LOYER, *Les Congrégations choletaises de 1789 à 1802*, 10-11; ARMEL D'ÉTEL, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, Angers, 1908 (Extr. *Revue de l'Anjou*).

VIERZON (Cher), arr. de Bourges, ch.-l. de c. — Couvent de Capucins fondé en 1612. De 1612-Révolution, à la prov. de Touraine. — *Bull. Cap.*, V, 391; LECESTRE, 90; TOULGOET-TREANNA, *Hist. de V.*, 340.

VILAINES (Sarthe). — Couvent d'Observants de la prov. de Touraine-Pictavienne mentionné le 3 octobre 1612, dans la « Commission donnée au gardien des Cordeliers de Saumur, par les Pères de la custodie des réformés de la prov. de Touraine Poitevine assemblés en chapitre, aux fins de représenter aux Pères de cette province de renoncer à l'habitation des couvents de Précigné et de Vilaines et de leur remettre celui de Mirebeau ». — Coll. Fonteneau à la bibl. de Poitiers, XVIII, 231 (Copie à la Bibl. nat., ms. lat. 18393).

VIRON, au diocèse de Poitiers, voir OIRON.

VITRÉ (Ille-et-Vilaine), ch.-l. d'arr. — Couvent de Récollets fondé en 1612. De 1612-1619, à la prov. de Saint-Denys. De 1619-Révolution, à la prov. de la Madeleine d'Anjou. — *Ann. Min.*, t. XXV, p. 6; OGÉE, *Dict. hist. de Bretagne*, II, 974, 980; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé du dioc. de Rennes*, III, 164-165; Bibl. de l'Arsenal, ms. 3847, 26°, p. 285-371; TOUSSAINT DE S. LUC, *Mém. sur l'état du clergé de Bretagne*, 110; P. PARIS-JALLOBERT, *Journ. hist. de Vitré*, 69, 585, etc.

Digitized by Google

MÉLANGES

TESTAMENT DE MARGUERITE DE MALINGUEHEN, SŒUR-GRISE DU COUVENT DE BEAUVAIS (1551).

Dans le fonds du couvent des Sœurs Grises de Beauvais, aux Archives départementales de l'Oise, se trouve l'expédition d'un testament dont la minute semble avoir disparu (1). C'est celui de Marguerite de Malinguehen, qui fit profession le 21 février 1551, après avoir, la veille, dicté ses dernières volontés en ces termes :

« Par devant Pierre Macaire et Flourimont de Vaulx, « notaires royaulx en la ville de Beauvais et en la prevosté « d'Angy, comparut personnellement Margueritte de Ma- « linguehan, fille de honnorable homme Jehan de Malin- « guehen, marchant bourgeois de Beauvais, et de deffuncte « Marguerite de Caen, sa mère, soy disant aagée de quinze « à seize ans ou environ, novice pour estre religieuse de « l'ordre de sainct Francoys ou couvent de Beauvais; « laquelle, par meure délibération et de son bon voulloir « et propre mouvement, considérant que le jour de demain « prochain elle fera les veuz de profextion de religion ou- « dict couvent, si Dieu plait, et en iceluy estat vivre et « perceverer, à ceste cause, seine de pensée et bon enten- « dement, voullant disposer à son pouvoir des biens que « Dieu nostre Père créateur luy a prestez en ce mortel

(1) Elle n'a pas été relevée par le Dr Leblond, président de la Société académique de l'Oise, au cours de ses recherches dans l'étude de Me Recullet, notaire à Beauvais, où se trouvent pourtant des minutes remontant à 1547, parmi lesquelles celles des notaires Macaire et De Vaulx qui reçurent ce testament.

Digitized by Google

« monde, à elle venuz et escheuz par les successions et tres-
« pas de ladicte deffuncte sa mère, père grant et mère
« grant, a faict, nommé, et ordonné son testament et or-
« donnance de dernière volumté ainsy qu'il sensuict. Pre-
« mier : a recommandé son ame à Dieu nostre Père créa-
« teur, à la glorieuse Vierge Marie, à monseigneur sainct
« Michel archange, monsieur sainct Francoys son patron,
« à madame saincte Barbe, madame saincte Marguerite et
« à toute la court céleste de paradis, et pour le salut de son
« âme, faire ledict jour de demain prochain les veuz de
« religion et profextion oudict couvent, et iceulx garder et
« entretenir à jamais ; et au surplus quant aux biens meu-
« bles à elle appartenans par la succession et trespas de sa-
« dicte feue mère, les a donné et laissé, et par ces presentes
« les donne et laisse, à sondict père, en faveur et rémune-
« ration de ce qu'il [l']a nourrye, gouvernée, alymentée, et
« entretenue de toutes choses juques à present depuis le
« trespas de ladicte deffuncte sa mère, payez et satisfaictz
« tous les bancquetz, pention et vestures à elle baillez et
« fourniz au preceddent et jusques à cejourd'huy, et moyen-
« nant la somme de cinq cens livres tournoys pour une
« foys, que sondict père sera tenu bailler et payer au cou-
« vent desdictes sœurs sainct Francoys dudict Beauvais,
« assavoir le jourd'huy trois cens livres tournoys et deux
« cens livres tournoys du jourdhuy en ung an, et oultre lui
« faire le bancquet et fraiz quil conviendra faire ledict
« jour de demain, et luy bailler et fournir vestures et tou-
« tes choses à ce convenables et acoustumées de faire aux
« sœurs dudict couvent en faisant les veuz de profexion ;
« et aussy pour le salut et remède de l'âme de ladicte def-
« functe sa mère, parens et amys, faire dire, chanter, et
« célébrer, par chascun an la vye durant d'icelle testate-
« resse, ung obyt sollempnel et, pour ce faire, bailler et
« payer par chascun an oudict couvent quarante-six solz
« tournoys, à commencer à faire ledict obyt ung an après
« le jour de sadicte profextion en contynuant sadicte vye
« durant. Et quant aux immeubles à elle appartenans par
« les successions et trespas de ladicte deffuncte sa mère,
« père grant et mère grant, enssemble tous les biens meu-

Digitized by Google

« bles aussi à elle appartenans par les décès de sesdictz « père et mère grant, les a donnez et laissez, donne et « laisse, à ses frères et sœurs, ensfans dudict de Malin- « guehan et de ladicte deffuncte sa mère, equablement pour « en estre faict partaige entre eulx ; revocquant par elle « tous testamens par elle faicts et passez, voullant ce pre- « sent sortir son effect et vertu, suppliant audict de Malin- « guehen son père, à ce present, voulloir de sa grace faire « acomplir ce present son testament par la forme et manière « devantdicte ; ce qu'il a promis faire et acomplir. Ce faict « iceluy de Malinguehen pour satisfaire à ce que dessus a « baillé et payé à sœur Marye Saulnier, mère des sœurs « dudict couvent, es presences de sœurs Colecte de Senlis, « Xpine de Noyelles, Jehanne Du Fresne, Gabrielle de la « Rue, Marte Waucquelin, Françoise Malingres, toutes « religieuses profex oudict couvent et aultres, la somme de « trois cents livres tournoys en deux cens testons, quarante « demys testons, en douzains quarante livres, pièces de « quinze deniers tournoys six livres, pieces de deux solz « six deniers tournoys quatorze livres, une brelingue et « cinquante escus d'or sol, comptez et nombrez es presen- « ces desdictz notaires, dont icelle mere et sœurs dessus- « nommées se sont tenues pour bien contentes ; et quant « aux autres deux cens livres tournoys, iceluy de Malingue- « hen les a promis bailler et payer audict couvent aujour- « dhuy en ung an dont lesdictes parties ont requis lettres. « A eulx octroyé ces presentes pour leur servir et valloir ce « que de raison. Ce fut faict et passé audict Beauvais ou- « dict couvent, lesd. mère et seurs dessusnommées pour « ce congregées et assemblées, le vingtiesme jour de fevrier « l'an mil cinq cens cinquante ung ».

Macaire, De Vaulx (1).

A la suite, une formule signée du seul notaire De Vaulx constate que le 27 février 1552, en présence des Frères Gabriel Tappereau et Jehan Petitcuir, religieux de l'Ordre de saint François, Jehan de Malinguehen remit à Marie

(1) Parchemin de 49 c/m sur 54, dont 39 c/m sur 36 sont occupés par le texte.

Digitized by Google

Saulnier, mère, Colette de Senlis, Agnès Machue, mère Marthe (1), Christine Denoyelles, Colette Acher, Gabrielle Delarue et Michelle Debray, religieuses professes, les deux cent livres tournois « faisant le reste et parpaye » des cinq cents livres données par sa fille.

Ce testament est intéressant à plusieurs titres, c'est d'abord le seul testament d'une Sœur-Grise de Beauvais que nous connaissions ; et cette particularité, jointe à l'âge de la testatrice et à la qualité de sa famille, accroît l'intérêt du document.

Marguerite de Malinguehen s'y déclare âgée de « quinze à seize ans ou environ » (2) ; or, l'article 2 des statuts des religieuses du Tiers-Ordre de saint François (3), rédigés en 1483, précise en ces termes l'âge auquel les novices pourront recevoir l'habit ; « on s'informera si elles ont les « conditions nécessaires... si elles ont l'âge compétent, « c'est à scavoir dix-huit ans, ou du moins si elles sont « entrées dans la dix-huitième... »

Aux termes de ce règlement, qui ne prévoit pas d'exceptions, Marguerite de Malinguehen n'avait donc pas l'âge requis pour faire le testament prescrit à l'article 3 : « Et « quand elles seront trouvées dans toutes ces conditions, « on leur fera faire leur testament pour distribuer leur « bien où bon leur semblera, et alors le visiteur, ou celui « qu'il aura commis à sa place, leur pourra donner l'habit « de probation dans lequel elles seront éprouvées l'espace « d'un an entier. »

Mais M. Henri Lemaître a eu récemment connaissance d'autres statuts de Sœurs du Tiers-Ordre régulier, encore

(1) Nom donné au XVI^e siècle à la dépositaire du couvent en raison de ses fonctions.

(2) Il est impossible de préciser son âge, les registres de la paroisse Saint-Étienne de Beauvais, où elle dut être baptisée, ne remontant pas au delà du 10 octobre 1556.

(3) Édités par M. Henri Lemaître (Extractum ex periodico *Archivum franciscannm historicum*, an IV, fasc. IV). Quaracchi, Collegio S. Bonaventura, 1911, in-8°, 19 p., d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. lat. 1810).

Digitized by Google

inédits (1), dont il prépare la publication, et qu'il a bien voulu nous signaler. D'après lui, ces statuts, rédigés en 1478, ne seraient — comme ceux de 1483 — que la traduction, légèrement différente cependant, d'un texte latin jusqu'ici introuvable.

Ces statuts de 1478 devaient être en vigueur au couvent de Beauvais, fondé en 1480, car ils prévoient dans certains cas une dispense d'âge dont Marguerite de Malinguehen put bénéficier.

Après avoir rappelé que le service des malades à domicile auquel étaient vouées les Sœurs, exigeait des conditions physiques et morales qui limitaient l'âge de la profession entre dix-sept et trente ans, ces statuts laissaient les Sœurs juges de déplacer cette limite : « Et pour ce que « au service des malades, fault avoir advis et discrecion, et « aucy force corporelle, est ordonné que nulles soient « receuptes deseure le age de xxx ans et au dessoubz de « xvij, se ce n'estoit telle personne que grande edificacion « et prouffit s'en peussist ensuvir ou que la personne seroit « de si forte complexion ou de si bonne condicion, selonc « le jugement des sœurs, que raisonnablement le visiteur « y deverait dispenser ».

Marguerite de Malinguehen fit donc régulièrement profession en vertu des statuts de 1478, après avoir disposé de ses biens conformément à la règle ; et son entrée au couvent des Sœurs-Grises dut être de grand profit pour la maison.

Les Malinguehen, venus des Flandres, occupaient déjà à cette époque, une place considérable dans la ville de Beauvais.

Jehan de Malinguehen, père de Marguerite, était marchand mercier à l'enseigne de l'Étamine, dans la rue qui porte encore ce nom, près le cimetière de l'église Saint-Étienne. Il fut maire en 1550 et premier juge-consul en

(1) « Ordonnances et estatus des Sœurs de la Celle, fais et ordonnés par « leur visiteur, selon l'auctorité de Nostre Sainct Père le Pape, corrigés par « le Père provincial de France, l'an MCCCCLXXVIII, le xxij[e] d'apvril ». (Ms. appartenant à M. Jean Porcher).

Digitized by Google

1564; c'est d'ailleurs lui qui fit établir la justice consulaire à Beauvais (1).

Il s'était marié deux fois. De son premier mariage avec Marguerite de Caen, fille de Jean de Caen, riche marchand, bourgeois de Beauvais, seigneur du fief des Marmousets, et de Jeanne Godin, il eut huit enfants, six filles dont Marguerite, et deux fils. De son second mariage avec Jeanne de Monténescourt, originaire d'Amiens, il eut trois autres enfants, deux fils et une fille.

Jehan de Malinguehen mourut de la peste en 1578; il fut inhumé sous le porche de l'église Saint-Étienne dont il était l'un des marguilliers. Une épitaphe de cuivre fut placée sur sa tombe.

Par testament du 8 août 1578, fait devant Eustache Pastour, son curé, il laissait au couvent des Sœurs-Grises un pré au terroir de Grandcamp, à charge d'un obit à l'issue duquel, après la mort de sa fille, les sœurs devaient chanter le Libera, six psaumes du Miserere, et le De Profundis sur la tombe de Marguerite de Malinguehen (2).

Parmi les verrières célèbres qui font à l'église Saint-Étienne de Beauvais une si riche parure, une des plus remarquées est celle de l'ancienne chapelle Saint-Eustache, aujourd'hui chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, mais communément appelée, et pour cause, chapelle des Malinguehen.

Jehan de Malinguehen, qui avait été l'un des fondateurs de la confrérie de Saint-Eustache, érigée en sa paroisse (3), fut, à ce titre l'un des premiers donateurs de cette verrière sur laquelle il est représenté avec ses quatre fils, agenouillé sur un prie-Dieu à ses armes (4), aux pieds de son

(1) Notes généalogiques sur les familles du Beauvaisis (collection Dr Leblond, à Beauvais), liasse N, t. VIII.

(2) Le couvent possédait encore au XVIIIe siècle le pré légué par Jehan de Malinguehen. En 1710, il était loué 4 livres à un vigneron de Sénéfontaine (Arch. dép. de l'Oise).

(3) Victor Lhuillier, *La Paroisse et l'église Saint-Étienne de Beauvais* (1 vol., Beauvais, 1896, p. 103).

(4) D'argent à un fer de moulin de sable. La famille de Malinguehen portait primitivement de gueules à trois fers de moulin d'or ; et depuis 1353, d'argent à trois fers de moulin de sable.

Digitized by Google

patron, saint Jean-Baptiste. Dans les panneaux voisins, ses deux femmes et leurs filles.

Marguerite de Malinguehen se trouve donc parmi les six filles de Marguerite de Caen, agenouillées derrière leur mère. Quatre d'entre elles sont parfaitement distinctes comme costume et physionomie; les deux autres se laissent seulement soupçonner. Malheureusement Marguerite de Malinguehen est une de ces dernières, car rien, dans les riches atours des quatre autres ne décèle la Sœur Grise qui avait fait profession deux ans plus tôt au couvent de Beauvais.

Jean VINOT PRÉFONTAINE.

UNE ÉPITAPHE DU COUVENT FRANCISCAIN DE SAVERNE

Dans le beau cloître des Récollets de Saverne dont les arcades brisées géminées ravissent tous les visiteurs par leur légèreté et leur élégance, sous la quatrième fenêtre de l'aile qui longe l'église, est taillée dans la pierre, en petites majuscules, l'inscription suivante :

A V. PATER
BONAVENTURA
DE · IGNE OBIIT
12 octo 1699

La curiosité de plus d'un amateur de l'histoire de l'Alsace a été piquée par cette modeste épitaphe, et personne jusqu'ici, à ma connaissance du moins, n'a pu donner une interprétation satisfaisante de la troisième ligne : De igne obiit.

Ni Er -Xav. Kraus, ni Dagobert Eischer, qui, dans sa notice sur notre couvent, a relevé avec soin les inscriptions de l'église et du cloître, n'ont soupçonné l'existence de celle-ci, parce qu'elle était cachée sous une couche de

Digitized by Google

ciment. Le savant curé de Saverne, M. l'abbé A. Adam (1), l'a découverte, a enlevé, avec un ciseau, le mortier qui couvrait les lettres et a remis ainsi en lumière cette épitaphe oubliée. Peut-être faut-il attribuer à un coup de ciseau trop vif le point placé après le « De » de la troisième ligne, car il ne semble pas provenir de l'auteur de l'épitaphe.

Mais enfin, que signifient ces trois mots « De igne obiit » ? On a cherché, mais en vain, dans les deux premiers, la traduction du nom de famille ou de celui du lieu d'origine du Père Bonaventure. D'autres interprètes ont fait violence à la langue latine et ont lu dans cette ligne inoffensive l'horrifiante nouvelle que ce pauvre P. Bonaventure a péri accidentellement par le feu.

La réalité est moins tragique. Inutile d'allumer un incendie imaginaire dans ce paisible couvent, ou d'évoquer le lointain souvenir des noms latinisés des humanistes de la Renaissance. « Digne » est tout simplement le nom patronymique du P. Bonaventure dans sa forme originelle et française. Il suffit de savoir le lire et de le prononcer correctement.

Au mois de septembre dernier, de passage à Munich, pendant que je fouillais, avec une sorte de volupté, dans les riches archives provinciales des Franciscains de Sainte-Anne, l'idée me vint de rechercher les traces de ce mystérieux P. Bonaventure qui a dû être tout de même un personnage d'une certaine envergure pour qu'on ait essayé, par une inscription lapidaire, d'arracher son nom et son souvenir au temps et à l'oubli.

Or, dans le plus ancien des deux nécrologes manuscrits de la province de Strasbourg (« Nomina Patrum et Fratrum Defunctorum Provinciae Argentinae ab anno MDCL » petit in-4° relié), j'ai trouvé cette brève indication : « 12 oct. 1698 V. P. Bonaventura Beigne [obiit] Tabernis. » — Si, à la place du B de ce nom de famille, nous mettons un D, me disais-je, notre « De igne » de Saverne s'explique

(1) M. le chanoine Gass lui a consacré une solide étude bio-bibliographique dans le *Bulletin pour la conservation des monuments historiques en Alsace*, 2e série, t. XXIII, 1911, p. 125-137.

Digitized by Google

le plus simplement du monde. Mais une nouvelle difficulté surgit alors : qui nous fournit la date exacte du décès, le nécrologe de Munich ou l'épitaphe de Saverne ?

Je recourus donc à la Table Capitulaire du 20 septembre 1699, et parmi les derniers défunts de la Province, j'eus la joie (si l'on peut ainsi parler), de trouver notre P. Bonaventure : « A proximo Capitulo Provinciali per Provinciam defuncti sunt octo ex quibus singulariter recommendantur V. A. P. F. Hyginus Reitter Missionarius Apostolicus Constantinopolitanus. A. V. P. F. Bonaventura Daigne saepe Guardianus, Vicarius et Concionator gallicus. » — L'énigme de l'inscription de Saverne est donc éclaircie et la vie de notre vénérable Récollet abrégée d'une année. — Du même coup il est prouvé que l'épitaphe n'a pas été gravée immédiatement après le décès du Père Bonaventure, puisqu'on ne s'expliquerait pas alors l'erreur chronologique qu'elle contient.

Ce même P. Bonaventure, nous le rencontrons encore au moins sur 14 autres Tables Capitulaires de la province de Strasbourg et nous pouvons le suivre un peu dans ses charges et son activité. Tantôt il est appelé Deigne ou Deygne, tantôt Daigne; une fois même un secrétaire qui a sûrement bu de l'eau du Rhin, écrit énergiquement « Taigne », et un autre pousse la fantaisie orthographique jusqu'à » Tiegner ».

Le P. Bonaventure exerce d'abord la charge de prédicateur français à Saverne, pendant une dizaine d'années, à partir de 1671 ; puis au chapitre provincial de 1683 il est nommé gardien de son couvent ; — mais la Congrégation intermédiaire du 15 octobre 1684 met à sa place le P. Josse Oestringer et l'envoie comme supérieur à Sélestat. Le chapitre de 1686 le confirme dans sa charge. En 1687, il est transféré à Luppach (1) comme vicaire du couvent et instructeur des novices, puis placé à la tête de la communauté en 1689 et de nouveau en 1690. Enfin, en 1693 et en

(1) Le poète J. Delille s'est réfugié au couvent de Luppach, avec l'ancien cuisinier de la maison, de 1794 à 1795, et y a composé son poème *L'homme des champs*. Cf. M. de Neyremand : *Séjour en Alsace de quelques hommes célèbres*, Colmar, 1861, p. 67-82.

Digitized by Google

1695, il est réélu gardien du couvent de Sélestat (1), et viendra mourir en 1698 dans cette ville de Saverne que son éloquence avait si longtemps charmée.

Cependant les Tables Capitulaires ne satisfont pas pleinement notre curiosité, car elles ne nous disent rien de l'origine de ce Père dont nous venons de suivre rapidement l'activité à travers l'Alsace. Mais comme nous trouverons au couvent de Strasbourg, au moment de la Révolution, un Père Capraise Daigne (2) qui est né en 1727 à Obernai, il est possible que notre Père Bonaventure ait vu le jour, lui aussi, au pied de la montagne sainte de l'Alsace.

F. IGNACE-MARIE, O. F. M.
de la résidence de Strasbourg.

UN SAINT FRANÇOIS DU GRECO

Dans l'étude qu'il a consacré dans cette Revue (t. II, p. 6) à *Saint François dans l'œuvre de Greco*. M. Paul Guinard signalait un saint François méditant, une tête de mort entre les mains; « le plus bel exemplaire, écrivait-il, se trouve au collège des demoiselles nobles de Tolède (reproduit dans la fig. 6). C'est le type le plus fréquemment reproduit (on en connaît 16 exemplaires) et le plus fidèlement, sans qu'on note aucune variante ».

L'exemplaire que nous reproduisons aujourd'hui montre l'exactitude de l'affirmation de M. Guinard. Cette réplique fait partie de la collection Scouloudis, léguée par son pro-

(1) Jusqu'ici aucun des différents gardiennats du P. Bonaventure à Sélestat ou à Luppach n'était connu. Voir par ex. les listes d'Ingold dans l'*Alsatia sacra* de Grandidier, t. II, Colmar, 1899, p. 208 et p. 294-96.

(2) Archives départ. du Bas-Rhin, liasses non encore classées de 1792 ; ms. gr. in-4° : « État des Religieux.... du district de Strasbourg et État des payements faits en 1792. » Sur les 35 Récollets de Strasbourg, voir fol. 25 v° 28 r°. En 1792, le Père C. Daigne a encore pu toucher, avant de mourir, le premier quartier de la pension de 800 livres à laquelle il avait droit en vertu de l'article 2 du décret de l'Assemblée nationale du 19 et du 20 février 1790.

Digitized by Google

priétaire à l'État hellénique ; elle entrera dans la Pinacothèque nationale d'Athènes, lorsque celle-ci aura été installée dans un édifice spécial et digne d'elle. M. Alex. Philadephus en a dit un mot dans l'*Acropole* (t. III, 1928, p. 239) et nous devons à l'aimable courtoisie du secrétaire de cette Revue de pouvoir utiliser son cliché.

Ainsi qu'on s'en rendra compte aisément, le tableau d'Athènes ne diffère en rien pour la composition de celui de Tolède, les personnages sont les mêmes et jusqu'aux plis du vêtement. La toile d'Athènes paraît cependant moins sombre et l'entrée de la grotte où le saint est agenouillé semble éclairé par un coup de jour ; les frocs aussi sont plus clairs, ce qui permet d'y distinguer un détail curieux : la mosette porte une couture perpendiculaire à l'encolure et l'arrondi qui termine la mosette en avant a été rapporté, en avant de cette couture.

Le religieux à genoux devant le saint est visible plus bas, on distingue, à la hauteur de la taille, le pli formé par la corde; de plus, la pointe de la mosette n'atteint pas la ceinture, elle s'arrête un peu plus bas que les homoplates.

C'est pour ces raisons qu'il nous a paru utile de faire connaître cette réplique à nos lecteurs.

Henri LEMAÎTRE.

LE COUVENT DES CAPUCINS DE LILLE
DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE

(Nous reproduisons, avec l'autorisation de l'auteur, la plus grande partie des articles qu'il a publiés dans le *Réveil du Nord*, les 3 et 4 juillet 1929).

La démolition des derniers vestiges de l'ancienne chapelle des Capucins pour la construction de services annexes du *Réveil du Nord*, vient de mettre à jour des sépultures avec leurs ossements, de très curieuses armoiries sculptées

Digitized by Google

GRECO. Saint François méditant devant un crâne.

(Musée d'Athènes, collection Scouloudis.)

Digitized by Google

Digitized by Google

sur pierre blanche, de vieilles fondations particulièrement intéressantes pour les souvenirs historiques qu'elles évoquent.

Pour aujourd'hui, rappelons seulement que le gros œuvre de l'ancienne chapelle des Capucins existait encore avant octobre 1914. Longtemps cet édifice ayant conservé dans son ensemble son ancienne disposition, servit de magasin à un marchand de lin de notre ville. Là, où s'accumulaient les paquets de lin, se trouvaient jadis les splendides tableaux de Rubens que l'on admire à présent au Palais des Beaux-Arts.

Lorsque les Capucins vinrent s'établir à Lille, en 1592, le Magistrat leur facilita à tous égards l'aménagement de leur nouvelle maison, qui s'éleva à l'endroit où viennent d'être faites, ces jours-ci, ces découvertes. Comme nous le disions plus haut, ce couvent des Capucins s'élevait discrètement au fond d'une étroite ruelle s'ouvrant sur la rue du Molinel, ruelle tirant du reste son nom du vieux couvent où elle menait.

Le terrain ayant été acquis et donné par le Magistrat, l'ouverture des travaux de la construction de l'église réservée à ces humbles, se fit, par un paradoxe voulu, avec solennité, le 22 mars 1593.

Et ce fut pompeusement que la première pierre fut posée par Pierre Simon, évêque d'Ypres ; la seconde, par François d'Arbecq, prieur; la troisième, par Dom Pierre Carpentier, abbé du monastère de Loos; la quatrième, par Me Jean Viron, licencié ès-lois, représentant le roi d'Espagne, sous la domination de qui notre ville était placée à cette époque. D'autres pierres furent également posées par des membres de la Gouvernance, des États et du Magistrat de Lille ; ajoutons, avec les historiens locaux, que ces pierres, solennellement posées par ces diverses autorités, étaient armoriées.

C'est justement trois d'entre elles que la pioche des ouvriers vient d'exhumer.

Toutes trois portent des armoiries d'un fort beau style héraldique et soigneusement sculptées, mais, malheureusement, dans cette pierre blanche si friable, extraite de

Digitized by Google

notre sol, communément connue sous le nom de pierre de Lezennes, tant employée dans toutes les constructions de Lille à travers les âges et qui, comme on le sait, tendre comme la craie, se désagrège trop facilement.

La première de ces pierres offre les armoiries couronnées de la maison d'Espagne : c'est celle qui fut placée, lors de la cérémonie du 22 mars 1593, par Me Jean Viron, représentant le roi.

Sur la seconde sont sculptés quatre écus disposés en damier; au centre, s'en trouve un plus petit. En dehors d'un écu offrant une croix, on reconnaît, dans les quatre autres, les armoiries des quatre seigneurs hauts-justiciers de la Châtellenie de Lille : celui de Cysoing (bandé d'or et d'azur, de six pièces); de Phalempin (de gueules, au chef d'or); de Wavrin (d'azur à un écu en abîme d'argent, autrement dit un petit écu placé au centre d'un grand); de Comines (de gueules, à un chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même). Cette pierre fut posée par le représentant des États de Lille. Du reste, on retrouve les mêmes armoiries de cet organisme, sur ses jetons et médailles et sur son sceau conservé au Palais des Beaux-Arts, dans la précieuse et si instructive section des antiquités locales.

Quant à la dernière pierre, plus grande que les autres, elle nous montre un écu en forme de targe aux bordures échancrées, bien dans le goût des productions des meilleurs artistes héraldistes du XVIe siècle. Cet écu, offrant comme armoiries une croix chargée au centre d'un petit écu à une bande, est surmonté d'un chapeau avec cordelières à entrelacs, au-dessus duquel est disposée une croix. Ce chapeau, ces entrelacs, cette croix indiquent en héraldique que ce blason est celui d'un dignitaire ecclésiastique et que c'est aussi celui de l'un des trois prélats dont nous avons donné les noms plus haut.

Em. Théodore.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS

Franciscalia en la convergéncia centenária del trànsit del « Poverello » (1226), *de la seva canonització* (1228), *i de l'autoctonia de l'Orde Caputxi* (1528). — Barcelona, Editorial franciscana, 1928. In-4°, XI-400 p., avec hors-texte.

Ainsi que le porte le titre de ce livre, la Direction des « Estudis franciscans » de Catalogne a voulu célébrer le septième centenaire de la mort et de la canonisation de s. François (1226, 1228) et le quatrième centenaire de l'autonomie des Pères Capucins, par une collection de Mélanges franciscains dus à la plume d'écrivains distingués. Nous signalons ceux qui se rapportent à l'histoire, à l'exception des études consacrées à l'art franciscain, objet d'une recension particulière.

Ramon d'Alos-Moner. *Un nou manuscrit, fragmentari, de la « Doctrina pueril »*, p. 1-13. — Ce sont des commentaires de la doctrine chrétienne, sorte de catéchisme expliqué, par le b. Raymond Lull, T. O., († 1315), d'après un ms. du milieu du XIVe siècle.

Pere Bohigas. *Prediccions i profecies en les obres de fra Francesc Eximenis*, p. 23-38. — En 1873 on commença à étudier le grand polygraphe espagnol Fr. Ximénès, O. M., patriarche de Jérusalem, administrateur d'Elne (près Perpignan), † 1409. De nos jours différentes études lui ont été consacrées, notamment par le P. Ibars, O. F. M. Il écrivait le 1er livre de *Crestiá* en 1379. Dans son livre des Anges composé en 1392, il insère une révélation de l'archange s. Michel, faite dans son église du Mont-Saint-Michel au Péril de la mer, d'après laquelle la ligne directe de la maison royale de France s'éteindra et la couronne passera à la ligne collatérale ; le peuple français sera fortement châtié par le roi d'Augleterre qui le réduira en captivité, mais il sera délivré par le roi d'Écosse (p. 34). Prophétie plus que douteuse, puisque les descendants directs de Charles V, alors sur le trône, régnèrent encore plus d'un siècle, jusqu'à Charles VIII, mort en 1498.

Mn. Sanc Capdevilla, Pure. *Els Franciscans i l'arquebisbe de Tarragona, Benet de Rocaberti*, p. 39-44. — Lettre d'Alexandre IV, Latran, 28 novembre 1255, à l'archevêque de Tarragone, constatant qu'il est tenu de faire sa visite *ad limina* tous les trois ans et que cette fois il s'en est déchargé sur fr. Michel de Tudela, lecteur des Mineurs de Tarragone, fr. Bernard Bach, custode des Mineurs de

Digitized by Google

Lérida, et d'un chanoine de Girona. — Lettre d'Alexandre IV, Latran, 29 novembre 1255 (et non 1955) à fr. Guillaume d'Ager, gardien des Mineurs de Tarragone, le chargeant d'absoudre l'archevêque de cette ville d'une sentence de suspense et d'interdit, décrétée par le légat Pierre de Poperino, pour avoir refusé de lui payer une certaine somme d'argent. — Témoignage de G. d'Ager, 7 mars 1256, notifiant qu'il a absous l'archevêque susdit, en présence des témoins soussignés : Michel de Tudela, docteur de Tarragone et chapelain du pape, Guillaume Vital, B. de Bach, custode des Mineurs de Lérida. — Lettre d'Alexandre IV, Latran, 16 décembre 1255, au ministre provincial des Mineurs d'Aragon. lui prescrivant d'accorder à l'archevêque de Tarragone deux frères qu'il désignera, pour le seconder dans son ministère, pour vivre avec lui sous son obédience, tout le temps qu'il le désirera. — Commentaire de quatre documents concernant l'archevêque de Tarragone.

Tomas Carreras i Artau. *Els Caracters de la filosofia franciscana i l'esperit de sant Francesc*, p. 49-79. — L'A. résume, d'après les ouvrages récents, l'attitude de s. François et des Spirituels vis-à-vis de la science. Il s'arrête à la solution donnée par s. Bonaventure qui ouvre (après Alex. de Halès et les autres) la période des docteurs franciscains. D'après lui, six points caractérisent la philosophie franciscaine : 1° la science et la sagesse ; 2° le mysticisme de s. Bonaventure et de Duns Scot ; 3° l'empirisme et l'expérimentalisme de Roger Bacon ; 4° le rationalisme et le lullisme, c'est-à-dire la recherche de la vérité basée sur la raison, d'après la méthode de R. Lull ; 5° le volontarisme et la philosophie de l'amour, d'après Duns Scot ; 6° la philosophie et l'action personnelle, à l'exemple de s. François et des premiers Mineurs. — Conclusion. La philosophie franciscaine est un chapitre original et considérable, indispensable pour expliquer l'ensemble de la philosophie du moyen âge.

Lluis Carreras, Pure. *L'Espiritualitat liturgica i el romanisme de sant Francesc*, p. 80-138. — Dans l'ordre de la vie liturgique, la législation franciscaine est la plus splendide confirmation de l'exemple vivant et de l'orientation personnelle du saint patriarche. Clercs et convers, les Mineurs s'adonnent à l'oraison liturgique universelle. La messe conventuelle en est le point culminant. A la suite, l'A. envisage : la forme définitive de l'office divin et l'obligation individuelle de s'en acquitter ; la prééminence de la forme chorale ; la loi spirituelle de l'office et du chant ; le rythme liturgique de la prière franciscaine. Il considère l'essentialité liturgique de la vie franciscaine dans 1° la règle et l'office ; 2° les sanctions sévères contre les transgresseurs de l'office ; 3° les livres requis pour l'office, unique dérogation à la pauvreté prévue par la règle de 1221. Conclusion : Vie apostolique et apostolat liturgique. — Nous constatons que l'A. a très bien compris le « *ex quo habere poterant breviaria* », contrairement à la plupart des traducteurs de ce passage de la Règle de 1223. — Pages éloquentes, idées justes puisées aux ouvrages modernes,

Digitized by Google

rendant bien l'esprit liturgique de s. François et de son Ordre, mais n'apportant rien de particulièrement nouveau.

José Antonio de Donostia, O. M. Cap. *San Francisco trovador divino*, p. 139-155. — Lui aussi répète quelques-unes des innombrables tirades consacrées au troubadour d'Assise. Il connaît et cite quantité d'auteurs français et même un livre de 1632, du Capucin Jean l'Évangéliste d'Arras : *La Pieuse alouette avec son tirelire, et les Rossignols spirituels, toute une volière*. (Nous ne connaissons pas d'édition en un vol. de ces deux ouvrages. *Les Rossignols spirituels ligueż en duo*... ont été imprimés à Valenciennes par Jean Vervliet en 1616 [Bibl. nat. Rés. Ye. 2698 ; une suitè, imprimée par le même en 1621, porte le titre de *Les Rossignols... regaillardis au prime-vere de 1621* [Bibl. Opéra 104 F. *La pieuse alouette avec son tirelire* a été imprimée par le même en 1619 [Bibl. nat. Rés. Ye. 2696 ; elle a été réimprimée (même lieu) en 1638 [Bibl. Conservatoire. 26716 ; une 2e partie (même lieu) est datée 1621 [Bibl. nat. Rés. Ye. 2697. Le même auteur a également composé la *Philomèle séraphique*, dont la 1re éd. (Tournai, Quesnay, 1632) forme 2 parties en 1 vol. in-8° [Bibl. nat. Ye. 30047-8 et la 2e éd. (même lieu, 1640) comporte 4 parties en 2 vol. in-8° [Bibl. nat. Rés. Ye. 2702. Une étude littéraire de ces ouvrages constituerait un curieux chapitre d'une histoire des goûts mystiques au xviie siècle. — H. L.).

F. Duran i Canyambres. *El Convent de Fra Menors Caputxins de Martorell*, p. 156-166. — Martorell est à une journée de marche de Barcelone. Les Capucins voulurent s'y établir dès 1663, mais ils ne purent y réussir qu'en 1686. La première pierre du couvent fut posée le 18 août 1687, et l'église, dédiée à s. Ferdinand, roi de Castille, fut bénite le 26 septembre 1700. Elle n'avait qu'une seule nef, avec deux chapelles collatérales. De nombreuses toiles la décoraient, aujourd'hui conservées à l'église paroissiale. Un document de 1687 mentionne les processions auxquelles les Capucins devaient assister, et les sermons qui se donneraient dans leur église. Une fraternité du Tiers-Ordre y est signalée en 1731. Le couvent fut supprimé à la révolution de 1835.

Manuel de Lete Triay, *Escriptors de la provincia caputxina de la Mare de Déu de Montserrat* (1578-1900). *Contribució a la « Bibliografia general caputxina » i a la dels « Escriptors de Catalunya »*, p. 210-240. — Description sommaire de 347 ouvrages imprimés ou manuscrits.

Il suffira de mentionner l'article de Francesc de P. Maspons i Anglasell, sur s. François et le sentiment de la liberté, p. 250-264, de même que celui de Jaume Masso Torrents, concernant les poètes catalans du nom de François, p. 265-271. Nous ne nous arrêterons pas non plus à l'Humoristique de s. François, signée de Manuel de Montoliu, p. 272-285.

L. Nicolau d'Olwer. *Fra Nicolau Quilis i la seva traducció dels llibres « de Officiis »*, p. 288-296. — N. de Quilis appartenait au

Digitized by Google

couvent franciscain de Morella. En 1404, le roi Martin donnait l'ordre de lui servir une pension pour préparer sa maîtrise en théologie à Paris. On le retrouve à Barcelone, le 28 janvier 1416, où il prêche un sermon, à l'occasion de la soustraction d'obédience au pape Benoît XIII. Il figure comme exécuteur testamentaire d'un nommé N. Nicolant † 1431. C'est vraisemblablement entre 1417 et 1426 qu'il dut composer sa traduction du *De officiis* de Cicéron, pour Francesc de Conomines, l'un des notables de Barcelone, conseiller au gouvernement de cette ville. L'œuvre se conserve en trois manuscrits.

Dr. S. Puig, canónigo. *Una pagina franciscana del episcopologio de Barcelona*, p. 305-312. — Il s'agit de fr. Bernard Peregri, O. M., originaire de Barcelone, ambassadeur du roi au pape. A la mort de l'évêque A. de Gualba arrivée en 1285, le chapitre partagea ses voix entre deux candidats, dont l'un fut B. P. qui eut son élection confirmée par Nicolas IV, le 4 juin 1288. Celui-ci se rappela qu'il avait été reçu avec bienveillance par le roi d'Aragon, lors de sa visite à Barcelone, comme ministre général des Frères Mineurs. B. P. prit possession de son siège au début de 1290. Il se fit remarquer par sa suavité évangélique et son esprit de conciliation qui le fit choisir pour arbitre en maintes circonstances. Pour la consécration de l'église franciscaine de Barcelone, 5 juillet 1297, il appela s. Louis d'Anjou, nouvellement évêque de Toulouse, lequel avait longuement séjourné au couvent de cette ville, comme otage pour son père. Le saint consacra tous les autels, à l'exclusion de celui de Saint-François que l'évêque B. P. s'était réservé. On conserva longtemps, dans un reliquaire de la sacristie conventuelle, la chape dont le saint s'était servi durant la cérémonie. L'œuvre principale de B. P. fut la construction de la cathédrale, commencée le 3 mai 1299, mais dont il ne vit pas l'achèvement. Il mourut le 24 mars 1300, regretté de tous, pauvre comme un vrai Franciscain, et fut enterré dans la chapelle de Saint-François de la nouvelle cathédrale. — L'un des articles les plus intéressants et les mieux documentés.

D. Ricart. *La provincia de Fra Menors Caputxins de Catalunya. Notes historiques* p. 313-334. — Une bulle de Paul III, 5 janvier 1537, avait défendu aux Capucins de s'établir hors de l'Italie. Une autre bulle de Grégoire XIII, 6 mai 1573, révoqua cette prohibition. En 1578 commença la province de Catalogne. Suivent : une liste des supérieurs majeurs, provinciaux et définiteurs, de 1578 à 1833 ; une carte géographique de la province ; la série des couvents avec leur date de fondation, 21 de 1578 à 1598, 14 au XVII^e siècle, un seul au XVIII^e, en 1717 ; la statistique des religieux de la province, prédicateurs, prêtres, choristes, convers, missionnaires, de 1636 à 1833 (l'année 1807 donne l'apogée : 763).

Jordi Rubió Balaguer. *Notes sobre la transmissio manuscrita de l'Opus Lulliá*, p. 335-348. — L'A. signale un certain nombre de mss. de R. Lull conservés dans les différentes bibliothèques d'Europe,

Digitized by Google

mais la bibliographie critique de ses œuvres est loin d'être achevée. Nous ne pouvons qu'indiquer avec lui la meilleure synthèse du Lullisme publiée récemment par le P. E. Longpré, de Quaracchi, dans le *Dict. de théol. catholique*, Paris, Letouzey, t. IX, col. 1079-1141 et la *Bibliografia de las impressions lullanes*, per Elies Rogent i Estanislau Durán, Barcelone, 1927, dont il sera rendu compte dans le fasc. prochain.

Ferran de Sagara. *De sigillografia franciscano-catalana*, p. 349-364. — Description et reproduction photographique, sur deux planches hors-texte, de 32 sceaux franciscains du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle, dont plusieurs sont des sceaux personnels de Frères Mineurs, avec leurs noms.

Valeri Serra i Boldú. *El Pare Sant Francesc i la tradició popular catalana*, p. 365-375. — Le voyage de s. François en Espagne a fait surgir de nombreuses légendes qui entretiennent la vénération populaire pour le saint d'Assise. On trouvera ici plusieurs de ces récits charmants où la critique n'a pas à pénétrer.

L'ouvrage, luxueusement imprimé, se termine par la chronique de l'année franciscaine en Catalogne.

François de Sessevalle.

Collectanea franciscana neerlandica, uitgegeven bij het zevende eeuwfeest van Sint Franciscus, 1226-1926. — Bois-le-Duc, Société éditrice Teulings, 1927. In-4°, 460 pp.

Entre toutes les productions littéraires que le jubilé franciscain de 1926 a fait éclore, il en est peu qui aient atteint l'importance et le mérite du présent recueil. Le travail réalisé en commun fait le plus grand honneur à ses ouvriers, les Frères Mineurs de Hollande. Chacune de ces seize monographies atteste le savoir et l'exactitude de spécialistes ; d'ici longtemps il ne sera loisible aux historiens de traiter les mêmes sujets, sans tenir compte des résultats consignés ici.

Nous nous abstiendrons de superposer une nouvelle critique à des articles, dont plusieurs sont des examens ou critiques bibliographiques.

I. Raphael Ligtenberg. *De oudste ikonografie van Maria's Ontvangenis* (1-44). L'iconographie de la Conception de Marie. Disposant d'une bibliographie aussi riche que rare, le professeur L. a pu rassembler une foule de détails, qui sembleront inédits aux « profanes », c'est-à-dire aux non-spécialistes du sujet. Le travail cependant réserve une légère déception au lecteur franciscanisant : il s'arrête au XII^e^ siècle. Si le comité de rédaction a jugé à propos de placer cette étude mariale au début de son volume, c'est qu'il a voulu se conformer aux traditions de nos auteurs anciens, qui aimaient de dédier leurs travaux à la Vierge Immaculée. On ne peut que l'en féliciter.

Digitized by Google

II. Fidentius van den Borne. *De kultuur-historische beteekenis van den h. Franciscus van Assisi* (45-85). L'importance culturelle de s. François d'Assise. Exposé clair et substantiel du développement des grands problèmes, qui se posent à l'endroit de la personnalité du saint. Possédant son sujet à fond, l'auteur n'hésite pas à prendre position dans les débats. Voici les en-têtes des 5 chapitres : 1. Les relations de s. Fr. avec la Cour romaine (47-52) ; l'étude de Dr. P. Dom. Mandić, o. f. m. *De legislatione antiqua ordinis Fratrum Minorum. Vol. I. Mostar, 1924*, marque un réel progrès sur les résultats obtenus par V. Kybal. *Die Ordensregeln des heiligen Franz von Assisi und die ursprüngliche Verfassung des Minoriten-ordens*. Leipzig, Berlin, 1915. Nous croyons pouvoir ajouter que le docte P. Mandić prépare une nouvelle édition de son ouvrage. 2. Les courants de la pauvreté antérieurs au patriarche d'Assise (33-68). Selon, F. Glaser tous les mouvements antérieurs au XIIIe siècle devaient avorter misérablement, parce qu'ils étaient anti-sociaux et anti-économiques : ils exigeaient en effet de tous(!) le renoncement effectif à toute propriété individuelle. D'autre part J. von Walter accuse s. Fr. de « littéralisme » anti-évangélique. 3. S. Fr. et les discussions sur la pauvreté dans l'Ordre (68-76) : examen minutieux de l'ouvrage de A. Ott : *Thomas von Aquin und das Mendikantentum*. Fribourg, 1908. 4. S. Fr. et l'Évangile (76-82). Contrairement à l'opinion soutenue *Arch. francisc. hist.*, VIII (1915) 448-66, le P. v. de B. maintient que l'esprit de l'Ordre franciscain est la pauvreté, à laquelle tout est subordonné, voire l'exercice du ministère de la prédication. 5. François étudié comme personnalité : c'est le procès du soi-disant antagonisme vis-à-vis de l'Église, que H. Eileman et P. Sabatier attribuent à s. Fr.

III. Elisbus Bruning. *De vroegere misformulieren op de feesten van sint Franciscus voor het jaar 1570* (87-126). Les anciens formulaires des messes pour les fêtes de s. Fr. antérieurement à l'an 1570. Étude fouillée, qui nous apporte un ensemble considérable de renseignements nouveaux. Dans la période qui suit immédiatement la canonisation du saint, sa liturgie du 4 octobre se borne aux trois oraisons restées en usage. Dès 1270-80 apparaît le formulaire *Gaudeamus* avec l'évangile *Confiteor tibi, Pater*. La fête des sacrés stigmates fut établie au chapitre général de Cahors en 1337. Quel fut le texte de l'office des stigmates, imposé aux Observants ultramontains par le chapitre de la Rochelle (1490) ? Le P. W. Lampen opine en faveur du formulaire de Gérard Eudes (*La Liturgia delle Sacre Stigmate* [*Studi francescani*, Arezzo, t. X (1924)] pp. 323-5). Quant au P. B., il apporte un ensemble de raisons plausibles pour conclure à l'identité de l'office de la Rochelle avec notre texte contemporain. Un appendice sur les séquences en l'honneur de s. Fr., enrichi d'une bibliographie précieuse, termine le travail : nous en savons gré à l'auteur. — A la p. 101, B. conclut que « Anonymus minorita » se trompe du tout au tout. C'est possible : mais voici une autre hypo-

Digitized by Google

thèse. La note insérée dans les rubriques du ms. Sbaralea se rapporte, paléographiquement parlant, à la fin plutôt qu'au milieu du xve siècle. Dans ce cas l'erreur ne serait que légère et purement matérielle.

IV. Isaias Onings. *De H. Bonaventura als « tweede stichter » van de orde des Minderbroeders* (127-50). S. Bonaventure considéré comme second fondateur de l'Ordre des Frères Mineurs. Le Docteur séraphique est appelé à juste titre l'organisateur de l'Ordre et ce, tant à cause de l'énergie et de la prudence de son gouvernement, que par ses écrits, et plus spécialement, par ses immortelles constitutions de Narbonne. — Plusieurs ne partageront pas l'optimisme du P. O. à l'endroit de la reconstitution du texte de la règle de 1209-10 (p. 127).

V. Nicomedes Sanders. *Zonde en genade volgens Johannes Duns Scotus* (151-170). La doctrine de J. D. Scot touchant le péché et la grâce. Étude très substantielle, dont le sujet sort du cadre de cette revue.

VI. Crispinus Smits. *David van Augsburg en de invloed van zijn* Profectus *op de moderne devotie* (171-203). — David d'Augsbourg et l'influence de son *Profectus* sur la *Devotio moderna*. M. Pourrat (*La Spirtualité chrétienne*, t. II, Paris, 1924, 5e éd., p. 381) nous avait déjà signalé l'influence de l'école de spiritualité franciscaine sur la *Devotio moderna*. Nul cependant n'avait pu soupçonner que Radewyns, Thomas a Kempis, Gérard Zerbold et Manburnus sont tributaires du *Profectus religiosorum* au point que S. C. le montre ici pour la première fois.

VII. Didymus Beaufort. *Alfonsus a Castro als bron van Hugo de Groot's* Mare liberum (205-18). — Alphonse de Castro considéré comme source du *Mare liberum* de Hugo Grotius. Le juriste belge bien connu, Em. Nys, affirme que Alphonse de Castro, O. F. M., défendit la liberté de la mer et qu'à ce titre il a mérité d'être cité par Grotius à propos du *De jure praedae*. Or cette courte notice est devenue plus tard l'ouvrage fameux « Mare liberum ». B. examine le bien-fondé de cette assertion. De ses consciencieuses recherches il résulte ceci : E. Nys a lu Grotius d'une façon plutôt superficielle. En réalité de Castro n'a jamais défendu la liberté de la mer. Pareille thèse aurait d'ailleurs suscité dans son pays une opposition violente. Les rois d'Espagne basaient leur politique extérieure sur le monopole de la navigation vers les Indes.

VIII. Marius Lamers. *Franciscaansche lectuur van de H. Teresa* (219-39). — Lectures franciscaines de sainte Thérèse. Il y a quelque vingt ans, les Carmélites de Paris n'ont pas hésité à écrire (*Œuvres complètes de sainte Thérèse de Jésus*. Paris, 1907-10, t. I, p. xxiii) : « Chez elle nul emprunt d'aucune sorte, point d'études préalables ». La thèse magistrale de R Hoornaert (*Sainte Thérèse écrivain*. Tournai, 1922) nous avait déjà fait entrevoir que cette affirmation des éditrices parisiennes contient autant d'erreurs que de mots. Mais voici que le P. L. nous fait connaître par le détail les auteurs « fran-

Digitized by Google

ciscains » lus, étudiés, et mis à profit par l'écrivain d'Avila. Ces lectures favorites sont : 1. François de Ossuna, *Tercer Abecedario*, auquel elle emprunte quelques-unes de ses plus frappantes métaphores; 2. Bernardin de Laredo, dont la *Subida des Montes* contient la comparaison du château de l'âme, ainsi qu'un traité sur les mystères de s. Joseph; 3. Alphonse de Madrid, dont elle recommande chaudement *El arte de servir a Dios*; 4. Antoine de Guevara, auteur de l'ouvrage ascétique le plus en vogue dans l'Espagne du XVI^e^ siècle : *L'oratorio de religiosos y exercicio de virtuosos*. Thérèse veut d'ailleurs que ce livre soit en usage dans chacun de ses Carmels ; 5. Saint Pierre d'Alcantara : *Tratado de la oración y meditación* lui est familier et elle en fait mention dans les constitutions de sa réforme. — L'A. a bien mérité des lettres franciscaines, en donnant le coup mortel à une légende séculaire.

X. Jeroen Doedens. *Florentius Leydanus (Van Oyen) en zijn* Novorum martyrum historia (267-84). Ce petit ouvrage n'est autre chose, qu'un rapport officiel adressé au général de l'Ordre. Celui-ci le fit publier à Naples au cours de 1581. L'année suivante la brochurette fut réimprimée à Ingolstadt.

XI. Jucundus Bouwman. *Bernardino de Sahagun († 1590) en zijn wetenschappelijke missiearbeid onder de Azteken* (241-66). Bern. de S. et ses travaux scientifiques sur les missions parmi les Aztèques. Ce Franciscain espagnol a bien mérite des missions du Mexique, non seulement par ses travaux linguistiques, mais encore et surtout par son ouvrage ethnologique, *Historia general*, qui enseigne et recommande nos méthodes les plus modernes et les plus rationnelles d'évangélisation. B. analyse très judicieusement cette histoire générale des tribus aztèques. La grande œuvre littéraire de Sahagun n'eut les honneurs de l'impression que deux siècles et demi après sa rédaction première. — 1. Carlos de Bustamante édita l'*Historia general* à México, l'an 1829, d'après un manuscrit incomplet, découvert chez les Franciscains de Tolosa, à la fin du XVIII^e^ siècle. — 2. Lord Kingsborough inséra le même texte fragmentaire dans sa grande collection des *Antiquities of Mexico*, t. VIII, Londres, 1831, pp. 1-447. — 3. D. Jourdanet prépara une traduction française du manuscrit de Tolosa, qui parut sous le titre de : *Histoire générale des choses de la Nouvelle Espagne*... traduite et annotée par D. Jourdanet et Rémi Siméon. Paris, 1880. — 4. Présentement M. Francisco del Paso y Troncoso met sur pied une édition plus complète, basée sur des manuscrits espagnols retrouvés à Madrid, Florence et Rome au cours de ces dernières années. — A propos de la note 2 au bas de la page 255, nous nous permettons de signaler au P. B. que Guillaume Ruysbroeck fut certainement « Zuid-Nederlander », alias Belge, cfr. *Galerie missionnaire franciscaine belge*, Malines, 1928, p. 72-4.

XI. Desiderius Franses. *Franciscus Feuardent († 1610) en de patrologie* (285-98). Il résulte de cette étude que le P. Jean Mahieu, O. F. M. n'a guère mérité de la science patrologique, en publiant

Digitized by Google

Opus imperfectum in Mattheum. Anvers, 1537. D'autre part, les éditions de *Adversus... haereses libri quinque* [de s. Irénée], Cologne, 1596, et de *Conflictus Arnobii catholici et Serapionis de Deo trino et uno* (ibid.), du Père Feuardent, placent leur auteur au rang des savants de son époque.

XII. Pontianus Polman. *De Minderbroeders in de Hollandsche ʒending en het concordaat van 1624 met de regulieren* (299-325). Les Frères Mineurs dans la mission de Hollande, et leur attitude vis-à-vis du concordat conclu avec les réguliers en 1624. Qu'il nous soit permis d'adresser des félicitations au P. P. pour avoir réussi à coordonner et tirer au clair les éléments d'une question aussi complexe que celle du concordat de 1624. Ce ne fut nullement par un entêtement aveugle mais bien pour des raisons très graves, que les Franciscains s'opposèrent énergiquement, quinze années durant, à l'application de la fameuse convention. A signaler dans cet intéressant travail les notes relatives à Bergaigne (pp. 316-18).

XIII. Gilbertus Lohuis. *De Gregoriaansche ʒang bij de Minderbroeders voornamelijk in Nederland* (324-48). Le chant grégorien chez les Frères Mineurs, et plus particulièrement aux Pays-Bas. Esquisse très rapide. L'auteur semble restreindre la *Provincia s. Joseph in comitatu Flandrie* à la seule West-Flandre (p. 343) : cela est évidemment erroné.

XIV. David Hoevenaars. *De Chronographia provinciae Germaniae Inferioris van Franciscus Peri* (*1771*) (349-76). L'édition de ce tableau synoptique était réclamée depuis longtemps. Le P. H. la présente dans les meilleures conditions : tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la *Germania inferior* lui en seront reconnaissants. D'aucuns seront peut-être étonnés de voir réduit aux proportions d'une simple note au bas de la page (p. 360, n. 4) le récit de l'influence de Saint-Omer dans l'origine et le développement de l'Observance en Hollande.

XV. Pancratius Maarschalkerweerd. *Marcellino da Civeʒʒa als geschiedschrijver van de franciscaansche missiën* (377-88). Marcellin de Civezza, historiographe des missions franciscaines. Aperçus judicieux et objectifs sur l'activité littéraire « prodigieuse » du Père de Civezza. Celui-ci composa et édita 124 ouvrages, dont la valeur n'est cependant pas toujours indiscutable. Il n'en reste pas moins vrai, que *Saggio di bibliografia... sanfrancescana*, Prato, 1879, et — en partie — *Storia universale delle missione francescane. I-V* (*1857-60*), *VI-XI* (1881-1895), sont des publications d'un réel mérite.

XVI. Bonaventura Kruitwagen, Willibrordus Lampen. *De Bonaventura uitgave van Quaracchi* (1882-1902) (389-437). L'édition des œuvres de s. Bonaventure par les Pères de Quaracchi. Quiconque a utilisé les *S. Bonaventurae opera omnia* a éprouvé l'impression du labeur immense exécuté par les éditeurs. Mais il faut lire les intéressants passages, que K. et L. consacrent ici aux infatigables Fidèle de Fanna et Ignace Jeiler pour se rendre un compte exact de l'étendue géographique des recherches, de la longueur des études, de

Digitized by Google

la somme de fatigues physiques et morales, dont la monumentale édition de Quaracchi est le résultat.

Le volume est terminé par une table soigneusement rédigée (439-59). Cette longue série de noms de personnes et de lieux révèle d'emblée la grande richesse de matériaux rassemblés ici; en même temps qu'elle facilite singulièrement les recherches des travailleurs.

P. HUGOLIN LIPPENS, O. F. M.

Catalogus domuum et fratrum provinciae Coloniensis SS. Trium Regum, Ordinis Fratrum Minorum, compositus die 1. mensis Julii, anno Domini 1929. — Dusseldorf [1929]. In-8°, 47 p.

Un décret de la Congrégation des Religieux, de 1929, a rétabli l'ancienne province franciscaine de Cologne supprimée par un décret consulaire de Napoléon Bonaparte en 1802. Elle avait été fondée en 1239, en même temps que celle de Strasbourg, par la division de la province du Rhin qui datait de 1221. L'Observance régulière fut introduite en 1447 et continua en 1517 la succession directe des ministres provinciaux, alors que les mitigés ou Conventuels formaient un groupement à part sous l'obédience d'un maître provincial. C'est donc une illusion d'optique qui a fait écrire, p. 4, que *anno Domini 1517 conventus regularis observantiae separati sunt et novam constituerunt provinciam.* Cette phrase est d'autant plus invraisemblable que la série des ministres provinciaux, p. 8-10, commence à 1239 et se poursuit en 1517 avec Guillaume von Almaar qui était vicaire provincial de l'Observance, cette année-là. La liste des vicaires provinciaux de 1447 à 1517, p. 10, donne les noms des supérieurs qui soutenaient le parti de la règle, parallèlement avec les ministres mitigés de la province, en attendant des temps meilleurs. — Le sceau ovale représentant les trois rois mages, qui figure en tête de la brochure, est le même que celui qu'a reproduit Fr. de Gonzague en 1587, dans son *De origine Seraphicae religionis*, Rome, p. 55. Est-ce celui de la province primitive de 1239, ou bien celui des Observants de 1517? — En 1802, la province de Cologne comptait 36 couvents, sur chacun desquels on trouvera une courte notice, p. 5-7. — La province actuelle a été constituée avec 8 couvents et 9 résidences provenant de la province de Saxe. Elle renferme 286 religieux, dont 129 prêtres, 45 clercs étudiants, 83 convers et 29 frères oblats ou tiercaires au service des couvents.

ANTOINE DE SÉRENT.

Liber memorialis Ordinis Fratrum Minorum s. Francisci Capuccinorum, quarto jam pleno saeculo ab Ordine condito (1528-1928), *editus jussu ministri generalis Rmi P. Melchioris a Benisa* (in Supplementum ad vol. XLIV, *Analecta Ordinis*). — Romae, apud Curiam generalem, uia Boncompagni, 71, 1928. In-4°, XVII-430 p.

Quatre siècles se sont écoulés depuis le jour où le Franciscain

Digitized by Google

Matthieu de Baschi fonda, sans le vouloir, l'humble famille religieuse des Capucins devenue aujourd'hui l'un des grands Ordres de l'Eglise. C'est pour célébrer le développement merveilleux de ce germe, maintes fois exposé à périr, que sont publiées les études suivantes.

Frédégand d'Anvers, O. M. Cap. *L'Apostolat des Frères Mineurs Capucins*, p. 1-51. — Au début du xvi[e] siècle l'éloquence de la chaire était en pleine décadence, les prédicateurs traitaient des controverses entre Duns Scot et s. Thomas, recouraient à la mythologie et terminaient par des vers de Pétrarque. Les premiers Capucins, qui devaient se borner à trois livres, reprirent l'usage de composer leurs sermons d'après l'Évangile. Grâce à eux, les fidèles se remirent à fréquenter les sacrements, à jeûner, à réciter le chapelet et à le porter ostensiblement. Jean de Fano et Jacques de Molfetta s'étaient distingués par leur zèle contre les doctrines luthériennes. Bernardin Ochin apparaissait comme le prédicateur des temps nouveaux; son carême de Rome, en 1534, provoqua l'enthousiasme; toutefois il se laissa séduire par les idées protestantes et apostasia misérablement. La défection du vicaire général avait ébranlé l'Ordre sans le détruire. Des missionnaires zélés, tels que Joseph et François Soriano ranimaient la piété chrétienne par l'Adoration eucharistique des Quarante-Heures. D'autres, comme Bernardin de Balbano, promouvaient la vie d'oraison; Jérôme de Pistoie, théologien et prédicateur, encourageait s. Pie V dans son expédition contre les Turcs. Un juif converti, Alonso Lobo de Medina, abandonnant les Mineurs Déchaussés espagnols, se faisait Capucin en Italie et devenait « le premier orateur sacré de son temps, et peut-être de tous les temps ». Les frères convers eux-mêmes, parmi eux s. Félix de Cantalice, se livraient à l'apostolat individuel de la parole et surtout de l'exemple. Mais ce qui conquit aux Capucins la sympathie générale, ce fut leur prodigieux dévouement aux misères humaines, dans les disettes et les épidémies, sur les champs de bataille et dans les lazarets. Bientôt ils sont attirés à l'évangélisation des contrées lointaines, les missions étrangères s'organisent. Deux d'entre eux meurent d'inanition dans une prison du Caire en 1551. Il faut lire le Coup d'œil sur l'apostolat des Fr. Min. Capucins depuis le xvii[e] siècle » (p. 38-51), pour se rendre compte de leur influence dans l'œuvre de la contre-réforme, surtout en France.

Emidio d'Ascoli. *I primi conventi dei Frati Minori Cappuccini*, p. 53-74. — Description de onze anciens couvents de Capucins fondés en Italie, dans des lieux solitaires, au xvi[e] siècle. Évidemment ils ont été transformés dans la suite, pour la plupart. Ainsi, celui de Bigorio, que l'on dit construit en 1535, ne devait pas avoir, à cette époque, les deux étages au-dessus du rez-de-chaussée que montre la photographie, p. 70. — Les fondateurs obéissaient à de tout autres préoccupations que s. Bonaventure, quand il expose pourquoi il préférait les grands couvents aux petits (*Opera*, t. VIII, p. 340, 343, 367).

Digitized by Google

CUTHBERT OF BRIGHTON. *Fra Matteo de Bascio*, p. 75-78. — M. de B. fut le fondateur accidentel des Capucins, sans le vouloir, puisqu'il revint dans l'Ordre des Frères Mineurs et y mourut saintement. On pouvait attendre du P. C. qui est doué des qualités de l'historien, une biographie moins sommaire. — On peut signaler ici la note de la p. 339, d'après laquelle Mathieu, élu vicaire général, n'avait pas voulu se charger du gouvernement et avait démissionné, pour reprendre sa vie errante. Le nouveau vicaire général voulant imposer des limites à cette liberté, le fondateur abandonna les Capucins et retourna chez les Observants. Les lettres d'obédience, que lui concéda le ministre général, le 9 mai 1536, portent que, selon la permission à lui octroyée, disait-il, par le pape, il lui était permis de prêcher partout où il voudrait.

HILARIN VON LUZERN, *Die Studien im ersten Jahrhundert des Kapuzinerordens*, p. 79-130. — Le savant auteur prend son point de départ dans l'Observance italienne d'où est sortie la congrégation des Capucins. Contrairement aux Frères Mineurs lancés dans les Universités, du vivant même de s. François, les Observants, surtout au début, ne se montrèrent guère favorables à l'étude. Leurs grands hommes, s. Bernardin, s. Jean de Capistran, etc., étaient entrés tout formés, d'où lacune très grave dans la formation des sujets, lacune qui ne fut jamais complètement comblée. A leur insu les Observants épousaient de nombreuses idées des Spirituels, virus qui affaiblit cet important mouvement de réforme. Mathieu de Baschi, originaire du pays des *Fioretti*, n'était pas homme d'étude, il ne s'en souciait pas. Louis de Fossombrone, le second Capucin, s'y montra opposé, il n'en voulait pas. Tout pour la prière. Son frère Raphaël, convers, ne pouvait avoir d'autre sentiment. Les constitutions du premier chapitre d Albacina, en 1529, reflètent la mentalité de L. de Foss. : « ne pas créer de *Studium* ; rien que l'Écriture Sainte et les livres de piété ; les livres devront être à la bibliothèque.. Pour les prédicateurs et confesseurs, ils ne peuvent emporter du couvent que trois livres tout au plus! ». Au chapitre de 1535, Bernardin d'Asti, un homme entendu devient vicaire général. On aurait pu croire qu'il favoriserait davantage la science. Après le concile de Trente, on constate un louable effort, des *Studia* s'organisent. Cependant des hommes, tels que l'Observant Titelmans et le Conventuel Montoluro, délaissent l'étude en se faisant Capucins. En 1571, nouvel effort, nouvelles mesures, mais pratiquement maigres résultats. En 1613 on prescrit trois ans de philosophie et quatre ans de théologie ; les statuts furent-ils appliqués partout? Le chapitre général de 1633 prescrit la théologie morale pour ceux qui deviendront confesseurs, ils n'ont pas besoin du reste. Pour les simples prêtres, ni prédicateurs, ni confesseurs, rien n'est prescrit. Donc la majorité des clercs ne s'adonnaient pas aux études de philosophie et de théologie. Après que Sixte V eût déclaré s. Bonaventure docteur de l'Église, en 1588, les Capucins commencèrent à étudier le séraphique maitre qui devint peu à peu

Digitized by Google

leur chef intellectuel. Plusieurs d'entre eux écrivirent des livres remarquables pour le commenter. Tandis que les Frères Mineurs et les Conventuels suivaient de préférence Duns Scot, les Capucins s'attachèrent à s. Bonaventure. Toutefois plusieurs étudièrent le docteur Subtil et beaucoup se contentèrent de s. Thomas.

Fredegando d'Anversa. *La Vita dei primi Frati Minori Cappuccini, secondo la Cronaca di Bernardino da Colpetrazzo* (Con un testo inedito), p. 131-173. — Au cours du xvi^e^ siècle, plusieurs Capucins rédigèrent l'histoire de leur congrégation. L'un d'eux, Francesco de Cannobio, fut tellement attaché à ses manuscrits, qu'il dut faire trois jours de purgatoire après sa mort, d'après Mathias Bellintani, un autre historien capucin (p. 130). B. da C. fut nommé chroniqueur officiel de l'Ordre par le chapitre général de 1584. Dans l'espace d'un an, il put terminer sa « *Simple et dévote histoire de l'origine de la congrégation des Capucins* » divisée en trois livres. En 1592-1593 il se remit au travail et compléta son œuvre conservée à Rome aux Archives de l'Ordre. L'A. publie intégralement (p. 145-173) le 3^e^ livre de la Chronique de B. où il traite « de la manière de vivre, des vertus et bonnes coutumes de ces premiers Pères, qui donnèrent naissance à la sainte réforme des Capucins ». Le tout savamment annoté.

Agustin de Albocacer, *Influencia de la reforma capuchina en el modo de representar a san Francisco en la pintura*, p. 175-529. — La thèse de l'A. maintes fois énoncée consiste à affirmer 1° que l'habit porté par les Pères Capucins est celui qui se rapproche le plus du vêtement de s. François ; 2° que, depuis le milieu du xvi^e^ siècle, tous ou presque tous les grands maîtres de la peinture ont représenté une ou plusieurs fois s. François avec la barbe et l'habit des Capucins (p. 184). Il oublie même une particularité : en plus de la barbe et du capuce cousu à la tunique, les peintres ont ajouté au milieu de l'habit une pièce de couleur différente, cf. p. 187, 199, 209, 220. — Nous suivrons le R. P. sur son terrain.

Tout d'abord, pour affirmer que s. François portait *habituellement* la barbe (p. 176), l'A. s'appuie sur Thomas de Celano : « *barba nigra, pilis non plene repersa...* ». Il ne voit pas de contradiction avec un autre passage du même biographe où s. François maudit deux frères qui *barbam longiorem nutriebant*. Comme preuve il apporte un article des constitutions actuelles des Capucins ainsi conçu : « ...deferatur barba, quum sit res virilis, naturalis et austera; neque ea, saecularium more, *nutriatur* ». — A l'époque de s. François, les clercs et les moines latins coupaient leur barbe, non pas aussi souvent que de nos jours, mais spécialement quand ils devaient communier. Alors ils faisaient toilette. Barthélemy de Pise, l'honnête compilateur des anciennes légendes franciscaines (*Anal. francisc.*, V, 167) rapporte que dans une circonstance s. François demanda à un barbier *barbitonsor* de vouloir bien le raser. Puisque l'A. cite le travail du P. Gratien sur *S. François au musée du Trocadéro*, « studio muy intere-

Digitized by Google

sante y completo sobre el tema del habito franciscano » (p. 177), comment n'a-t-il pas lu la conclusion négative du docte historien sur le port de la barbe au début de l'Ordre?

Après la barbe, le capuce cousu à l'habit. Rappelons qu'aux origines, la forme de l'habit n'était pas mathématiquement déterminée comme aujourd'hui, aussi bien chez les Frères Mineurs que dans les autres Ordres. La Règle ne parle ni de la couleur, ni du manteau, ni des sandales, ni de la tonsure, qui existaient cependant. Pendant un certain temps il régna la plus grande variété. Seule la couleur symbolique du gris-cendré, plusieurs fois mentionnée dans les légendes primitives, fut peut-être uniformément employée, avec certainement des nuances variant du clair au sombre. Jamais avant 1525 la forme du capuce ne fut sujette à discussion dans l'Ordre. Le capuce connu de frère Élie se rapproche sensiblement de celui des Capucins. Celui qu'on prête au bienheureux Agnello de Pise est au contraire fort étroit. Thomas de Celano (éd. Éd. d'Alençon) parle trois fois d'un capuce séparé de la tunique. 1° En citant un frère d'une dévotion bizarre, il le représente *ferens caputium tunicae non consutum*, ce qui montrerait, d'après le contexte, que ce n'était pas la forme la plus commune (1). Toutefois ce qui le rendait excentrique, c'était plutôt sa tunique trop écourtée, *de tunica habitus fecit tunicam parvam* (p. 193). 2° Il raconte comment un frère était venu sans obédience trouver s. François. Le saint, pour lui marquer son mécontentement, lui ordonna de jeter son capuce au feu. Le coupable s'exécuta immédiatement et le feu respecta le capuce que personne n'osait tirer des flammes (p. 285). Si ce frère n'avait pas porté un capuce séparé de l'habit, il aurait dû commencer par enlever sa corde et sa tunique et se mettre en état de découdre le capuce, ce qui aurait demandé un certain temps et nécessité l'emploi d'un instrument tranchant, couteau ou ciseau. Or, le récit de Celano, plus amplifié dans s. Bonaventure (*Opera*, t. VIII, p. 522) ne suppose nullement ce délai invraisemblable. S. François aurait plutôt commandé de jeter son habit au feu, vu que tunique et capuce c'était tout un. Donc s. François n'a pas blâmé ce genre de capuce. Bien mieux, le ciel lui-même l'a approuvé puisque le feu, qui naturellement devait le brûler, l'a miraculeusement respecté. 3° Celano écrit qu'avant sa mort, s. François se fit dépouiller de ses vêtements, coucher à terre, et que le frère gardien lui remit en prêt une tunique, des braies et un capuchon, *...tunicam istam et femoralia cum cappellula* (p. 331). Donc s. François lui-même a porté un capuce séparé de l'habit. — Plus tard l'Ordre tout entier a adopté cette forme de capuce et peu à peu lui a donné les dimensions sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui.

(1) Nous signalerons ici une inadvertance du P. E. Clop. Citant Matthieu de Paris, il traduit *insuto capucio utentes* par « usando d'un cappuchio non attaccato all' abito... », ce qui est tout l'opposé. *Studi francescani*, t. XXVI, 1929, p. 41.

Digitized by Google

Qu'à partir du milieu du XVI[e] siècle, peintres et sculpteurs aient représenté s. François avec l'habit des Capucins, parallèlement avec l'habit traditionnel des Frères Mineurs, c'est un fait patent à tous les regards. Murillo et le Greco, sans parler des autres, ont peint s. François et s. Antoine, d'après les commandes qui leur étaient faites. Bien que l'esthétique du costume fasse quelque peu partie des œuvres d'art, nous n'aurons pas l'outrecuidance de demander où se trouve la plus grande beauté.

ERNEST-MARIE DE BEAULIEU. *La Sainteté dans l'Ordre des Frères Mineurs Capucins*, p. 231-284. — Courtes biographies de dix-sept saints personnages, dont six canonisés et onze béatifiés. Sur le nombre on compte six frères convers, quatre martyrs, deux moniales; les autres sont des prédicateurs. Pour être moins incomplet, l'A. aurait pu mentionner les vénérables dont la cause est introduite, et les serviteurs de Dieu morts en opinion de sainteté. Ils sont nombreux.

CLEMENTE DA TERZORIO, *Fino ai termini del mondo con la Croce*, p. 285-327. — Rapide coup-d'œil sur les missions capucines. La première de ces missions paraît remonter à 1625 (p. 294), bien qu'auparavant des efforts individuels aient été tentés. En 1886 l'Ordre comptait 22 missions avec 408 missionnaires; aujourd'hui il en dessert 47, avec un personnel de 1195 religieux. Intéressant article illustré par des photographies d'églises, de sites, de missionnaires. Au moins parmi les prélats représentés, en face de l'un d'eux chamarré de décorations (p. 316), voit-on le vieux cardinal Massaïa portant seul et courageusement la bure franciscaine (p. 317).

Brevis conspectus evolutionis Ordinis Fratrum Minorum Capuccinorum quatuor saeculorum spatio, p. 329-332. — En 1529, le chapitre général d'Alvacina, près Fabriano, comprenait environ 30 frères venus de 4 ermitages. L'Ordre atteignait son apogée en 1754, où il comptait 63 provinces, 1715 couvents, 32821 religieux, novices compris, dont 20511 prêtres, 3098 étudiants et 9212 convers. Une baisse considerable suivit la Révolution. En 1847 l'Ordre était remonté à 11152 religieux, pour descendre à 7628 en 1888. Actuellement il atteint le nombre de 11104 religieux, dont 5480 prêtres, 1772 étudiants et 2931 convers, dans 53 provinces et 908 couvents.

EDUARDUS ALENCONIENSIS. *Primigeniae legislationis Ordinis Fratrum Minorum Capuccinorum textus originales seu Constitutiones anno 1536 ordinatae et anno 1552 recognitae*, p. 333-430. — Le R. P. avait déjà préludé aux Monuments de la législation des Capucins, en préparant l'édition des constitutions primitives d'Albacina, de 1529, publiées à Rome en 1913. Il est regrettable qu'elles ne figurent pas dans le *Liber memorialis* comme base de toute la législation subséquente. Elles avaient pour titre : *Constitutiones Fratrum Minorum vitae eremiticae*. A cette occasion, l'A. rapporte le propos tenu par un Camaldule aux premiers Capucins : « Il vous est nécessaire d'établir une réforme entièrement séparée du corps de la religion [des Fr. Min.] et d'obtenir une bulle vous permettant d'observer la règle

Digitized by Google

de s. François sous le nom d'ermites, de même que nous autres nous vivions sous la règle de s. Benoît, avec le nom d'ermites, et non avec celui de moines. D'ailleurs, vous avez déjà embrassé la vie érémitique » (p. 335). Ainsi, comme il y avait déjà des Ermites de Saint-Augustin qui depuis longtemps ne vivaient plus dans les bois, il y aura les Ermites de Saint-François qui bientôt habiteront les villes. Ce nom d'ermites a égaré les historiens, il n'avait qu'une portée provisoire, pour obtenir l'approbation de la nouvelle congrégation franciscaine qui entendait bien s'adonner au ministère apostolique. Toutefois, les statuts d'Albacina visaient une plus grande pauvreté, l'oraison mentale en commun, la diminution des cérémonies ecclésiastiques, le silence et la solitude. — Les constitutions de 1536, revues en 1552, toutes deux rédigées en italien, sont publiées sur des colonnes parallèles, pour se montrer leur mutuelle dépendance (p. 356-419). Le docte éditeur les a fait précéder d'un prologue explicatif et suivre de notes très érudites.

ANTOINE DE SÉRENT.

LUIS DE SARASOLA. *San Francisco de Asís*. — Madrid, « Espasa-Calpe », S. A., 1929. In-16, CVII-603 p. 18 pesetas.

Au moment où paraissait en français une nouvelle biographie de saint François, — en fait, elle ne l'a précédé que de peu de semaines, — un Mineur de l'Observance d'Espagne, le P. Luis de Sarasola, publiait, à Madrid, le gros volume que nous signalons ici. L'auteur a fait préfacer son ouvrage par son frère, aussi de l'Ordre des Frères Mineurs, le P. José de Sarasola, qui, en sept pages et demie, s'est fait l'apologiste fort clairvoyant d'une méthode, avant même, semble-t-il, que l'ouvrage qu'elle incarnait eût été définitivement rédigé. Le P. José de Sarasola date ces pages de New York, tandis que son frère signe de Quaracchi (Florence), en la datant de 1928, sa copieuse *Introduction*, bibliographique et critique, qui comprend les pages XXV-CVII et traite successivement : 1° des sources historiques générales de la biographie de saint François — exposé fort incomplet, au demeurant, et où l'auteur semble bien ignorer notre « *bibliographie franciscaine* », ici même (juillet-décembre 1926), et qui ne fait nullement double emploi avec l'article du P. J. Pou y Martí, dans la Revue « *Antonianum* » (Rome) : « *Studia recentiora circa vitam Sancti Francisci* », II (1927), 3-20. Quant à la *Revue d'histoire franciscaine*, si l'on ne peut dire qu'il l'ignore absolument (puisqu'il la cite accidentellement), du moins est-on en droit de s'étonner qu'un auteur dont on nous dit page X qu'il a toujours eu pour principe le « *devorar cuanto merece leerse* » n'ait pas cru devoir la dépouiller plus méthodiquement, comme si la seule *Revue franciscaine* (c'est du moins la seule qu'il déclare « indispensable », p. XXVIII) était l'organe des PP. de Quaracchi, l' « *Archivum franciscanum historicum !* » — II. des opuscules du saint; III. des légendes de Fr. Thomas de

Digitized by Google

Celano ; IV. de celles de la seconde moitié du XIII^e^ siècle ; V. des légendes provenant de Fr. Léon ; VI. de la « *Legenda trium sociorum* », des « *Actus beati Francisci et sociorum ejus* » et des « *Fioretti* » ; VII. des documents diplomatiques et officiels ; IX. des témoignages contemporains (débuts du XIII^e^ siècle) ; X. des chroniques des XIII^e^, XIV^e^ siècles et postérieures ; XI. de sainte Claire d'Assise et enfin : XII. de l'*Ordo de Poenitentia* » et de ses textes variés. Enfin, à ces chapitres divers, qui vont jusqu'à la page XCV, ont été ajoutées trois dissertations historiques sommaires sur « la fausseté de quelques opinions de K. Müller, Sabatier et du P. Mandonnet, O. P. » (dans, respectivement, « *Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbrüderschaft*, Freiburg i. B., 1885, p. 33 ; Sabatier, *Vie*, 44^e^ édition « de guerre », 1920, 177-178 et 305 et Mandonnet, « *Les Origines de l'Ordre de Poenitentia* », dans « *Compte rendu du IX^e^ Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Fribourg du 16 au 20 août 1897* », Fribourg, 1898, 183-215 ; la question de l'Indulgence dite « de la Portioncule », et, enfin, les relations entre saint François et saint Dominique : tout cela du point de vue bibliographique des sources franciscaines.

Quant à la biographie elle-même, elle est divisée en trois *Livres*, dont le premier contient 6, le second 10 et le troisième 13 chapitres. Les censures ecclésiastiques sont à la fin du volume : le « *nihil obstat* » des deux censeurs de l'Ordre pour l'Espagne, au couvent franciscain, si longtemps désaffecté, de Zarauz ; l'« *imprimi potest* » du Ministre provincial, Fr. Antonio Recondo ; derechef, le « *nihil obstat* » du censeur de l'archevêché de Valladolid et l'« *imprimatur* » de l'archevêque de cette cité, authentiqué par le visa de son garde-des-sceaux, le chanoine Faustino Herranz. Ainsi muni de toutes les garanties canoniques, l'ouvrage se présente au public sous un aspect de savant exposé, bien autrement sérieux que l'indigente vulgarisation — faite sur des documents de troisième main — que compila *in illo tempore* — principalement, d'après les renseignements que lui avaient communiqués les Franciscains de Saint-Jacques de Compostelle — cette ineffable dame Pardo-Bazán, née en 1852 à La Corogne.

Son livre nous était familier dès nos premières années d'hispanisme et, en 1901, nous en insérions deux passages dans notre premier livre d'enseignement de la langue espagnole. Dans son récent — et trop sommaire et, souvent, frivole — essai sur Ignace de Loyola, l'écrivain-journaliste J. M. Salaverría raconte, au court *Prologue*, qu'ayant naguère commis un livre sur sainte Thérèse, il en remit un exemplaire à cette impayable écrivassière, ex-amie de Blasco Ibáñez. — « A quelques jours de là — continue-t-il (« *Loyola* », Madrid, « *La Nave* », 1929, p. 22) — nous nous rencontrâmes je ne sais où et l'illustre femme de lettres, doublement rusée, en tant que femme et en tant que galicienne, me dit : « *J'ai lu votre livre et il m'a beaucoup plu. Mais la vente n'en sera pas grande ! Il faut traiter en catholique les sujets catholiques. C'est parce que j'ai écrit en catho-*

Digitized by Google

lique mon « San Francisco » que j'en ai beaucoup vendu ». Et il est de fait que c'est dans ce médiocre ouvrage que l'Espagne est allée se documenter sur — pour redire l'absurde phrase — *« il più santo degli Italiani e il più Italiano degli santi »*. Car la traduction espagnole du *Saint François* de Jörgensen, dont le tome I parut en 1913 — l'original danois étant de 1907 — et le tome II en 1925 à Madrid, dans la traduction de R. M. Tenreiro, avec *Introduction* de l'auteur et *notes* du P. Elizondo, O. M. Cap., ne laisse pas d'être une chose septentrionale habillée — je n'ose écrire : déguisée — à l'espagnole ! D'après l'aveu ingénu du frère de l'auteur — qui m'a tout l'air d'un gaillard, sous le froc, extrêmement moderniste et cela, d'ailleurs, n'a pas lieu d'étonner, — le P. Luis de Sarasola aurait eu, dans sa prime jeunesse, une formation « esthétique », avec tendance à « l'essayisme ambiant », que rehaussent, en Espagne, à l'heure présente, tant d'esprits géniaux seulement en imagination et dont, chez nous, le jeune Jean Cassou a assumé la plaisante tâche de se faire l'apologiste bénévole, comme aussi, de temps à autre, cet Adolphe de Falgairolle dont la particule — je n'ai pas dit le récent franciscanisme — a lieu d'étonner même, comme c'est notre cas, les non montpelliérains.... Il y avait, par suite, lieu de craindre que l'ouvrage de notre Franciscain déviât sur les voies de garage de la belle méthode nouvelle, toute de neuves — et combien vieilles ! — métaphores, soigneusement truquées d'une érudition à peine critique et dosée au compte-gouttes — le compte-gouttes du Waterman fountain pen, instrument de ces modernes génies, — avec, bien entendu, la sainte horreur de l'antique densité idéologique ! Heureusement, le P. Luis a su éviter ces écueils et vaincre — laissons parler son angélique frère en sa langue — *« la virginal tendencia del pequeño ensayo »*, pour, en passant au crible de son jugement personnel ce qu'il a connu des œuvres précédentes traitant de saint François, mettre, avant tout, à jour dans ces pages sa propre pensée, sa propre émotion, le plus possible rattachées à la vérité historique.

Dans un précédent article bibliographique (« *Revue d'histoire franciscaine* », tome IV, 1927, p. 65-72) j'ai suffisamment expliqué ma pensée touchant la façon de comprendre les biographies de saints pour que je n'aie pas à revenir sur cette matière. Réaliser la parfaite fusion de la vérité historique et des immortelles légendes franciscaines est chose, à mon avis, sinon parfaitement impossible, du moins souverainement délicate. Menéndez y Pelayo, polygraphe trop pressé, si souvent, s'était laissé prendre à l'artifice stylistique de la Pardo-Bazán, et, laissant de côté la piètre originalité de cette bavarde, avait exalté l'émotion profonde que dégageait son exposé de ces légendes, par elle traitées avec une étroitesse de disciple de Zola, encore que honteuse et à demi avouée. La vérité, c'est que le saint François réel n'existe plus et qu'il a été remplacé par le *Pobrecillo* — je ne veux pas d'autre terme que ce charmant et com-

Digitized by Google

bien suggestif terme de Castille — et qu'ici l'Histoire perd ses droits. Vouloir faire abstraction de ces superfétations d'une suite de générations chrétiennes, c'est attenter à une vérité aussi objective que la plus stricte vérité dite « documentaire » parce que ses prophètes furent et sont encore tout à fait incapables d'autre chose que de reconstruire plus ou moins ingénieusement la lettre morte d'incohérentes paperasses, presque toujours incomplètes. Le P. Luis a assisté en spectateur à cette débauche apologétique du dernier centenaire franciscain, qui a si peu fait de cas des limites sagement fixées par Pie XI dans l'Encyclique *Rite Expiatis*. Elle fut, en vérité, presque tout entière à base de profane déliquescence spirituelle. De l'évocateur d'oiseaux, du sermonneur arcadien de « frère loup », il eût bien été étonnant que notre époque ne fît pas la caricature, qui n'est, en somme, que la propre image de l'âge présent. Ce François-là, qui chante la Nature et rime des mélopées amorphes comme un Paul Claudel, est-ce celui qui, en plein moyen-âge truculent et sensuel, réinstaura le culte de la « sainte simplicité » ? Avouons donc que nous sommes trop loin, que nous ne saurions comprendre que par un effort rétrospectif cette apologie de la paix, de la quiétude, de la jouissance dans l'abnégation, de la pénitence par pur amour céleste, de la renaissance intérieure sous la poussée effective de la grâce, dont la source vive jaillit de la foi en Jésus, qui a souffert pour nous et est mort sur la Croix pour autre chose encore que des mélodies langoureuses et des voix d'actrices, que des discours stylisés à l'école des mimes du Théâtre Français, où il semble que la crainte de passer, aux yeux du « public intellectuel », pour un simple « dévot » soit la cause que l'orateur sacré admette toutes les atténuations de la psychopathie et de l'hyperesthésie modernes et mue élégamment le saint en un panthéiste malade, en un demi-fou, amant de la Nature et de ses mystiques orgies.

La sainteté ne serait donc plus la sainteté et ne servirait-elle donc plus que de prétexte aux morbidesses d'un matérialisme qui aime à se masquer de prétextes idéologiques ? Ces jouisseurs, ces sensuels exaspérés, il leur fallait un François à leur taille, apte à rassasier leurs vanités d'émotifs, simplement frottés d'une littérature à leur aune. Ils l'ont eu et cela n'a pas tiré à conséquence. Le P. Luis de Sarasola n'a pas cru devoir en donner une réédition augmentée. En traitant son héros « *a lo divino* », il a opposé aux faux surhommes à la Carlyle, à la Nietzsche le type authentique du héros chrétien, qui, en définitive, est le véritable « *Uebermensch* », car il n'a pas encore été prouvé que l'éthique de l'Évangile ne vaille pas les nouvelles formules de sociologie à base de sauvages surenchères et de féroces luttes de classes pour une impossible et à jamais chimérique « égalité ». Mais, hélas ! l'idéal évangélique a vieilli et, pour sophistiques que soient les nouveaux codes de civilisation, il est à croire — et à craindre que l'on ne revienne pas au passé. Tous les doctes exposés, toutes les savantes apologies n'y feront rien. Le

Digitized by Google

monde, en proie à une impulsion fatale, va de l'avant et ne saurait retourner en arrière. Même les adaptations de l'antique foi aux nécessités modernes s'avèrent, manifestement, précaires. Nous sommes à un tournant de l'Humanité dans sa marche vers le plus séduisant, encore que le plus mystérieux, des avenirs. Et c'est parce que le sentiment tragique de l'Heure nous pénètre d'un effroi sacré que des livres comme celui ci se lisent avec une nostalgie maladive et cependant stérile et, en définitive, totalement vaine.

Camille PITOLLET.

A. BOURDEAUT et H. BOURDE DE LA ROGERIE. *Nécrologe des Cordeliers de Rennes*. — Rennes, Vatar, 1928. In-8°, 32 p. — Extrait du *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. LIV, année 1927, p. 113-141.

Les Cordeliers étaient déjà établis à Rennes en 1239, un legs testamentaire de cette date en témoigne. S'il faut en croire une mention du Nécrologe, l'église aurait été construite antérieurement à 1242, car « 9 kal. [decembris] obiit inclytus scutifer Mahé de Laval, sepultus in choro 1242 » (p. 22), mais une note nous avertit qu'on ne trouve pas de Mathieu de Laval mort en 1242 dans l'*Histoire de la maison de Laval* par B. DE BROUSSILLON. Du moins, en 1282, nous apprenons que Bernard de la Roche-Bernard, seigneur de Lohéac, inhumé dans le chœur, avec l'habit de l'Ordre, de conserve avec sa mère, édifia le maître-autel, donna le calice, le missel, les colonnes [en cuivre], les courtines et tout l'appareil de l'autel (p. 22). Si, en 1374, Jean de Châteaugiron était enterré sous l'ambon de l'Évangile, *subtus pulpitrum Evangelii*, il est probable que l'ambon de l'Épître lui faisait pendant (p. 21).

Différentes chapelles étaient placées dans l'église. La chapelle de Saint-François, qui existait en 1302 n'a pu devenir celle du Nom de Jésus (p. 26) qu'au XVI^e^ siècle; dès avant 1636 on l'appelait la chapelle de Saint-Antoine (p. 15). La chapelle de Saint-Martin, mentionnée en 1404 « estoit dans le milieu de l'église et fut abattue pour faire les piliers de la nef » (p. 18). La chapelle de Notre-Dame des Douleurs donnait en 1518 la sépulture à Pierre de Rohan, seigneur de Pontchâteau (p. 18). La chapelle de Saint-Méen était située, au côté nord, tout au bas de la nef; celle de la Conception Notre-Dame, ou de la Musse, se trouvait à l'opposite, du côté sud (p. 24). En outre, les chapelles de Saint-Charles Borromée (p. 25) de Saint-Fiacre et de Saint-Julien (p. 26), de Saint-Michel (p. 27) sont signalées, ainsi que l'autel de Saint-Yves (p. 13). L'église était ornée de vitraux, et la fenêtre du bas de la nef représentait l'arbre de Jessé (p. 26).

De 1636 à 1643, les Cordeliers entreprirent de grands travaux dans leur église. Ils firent construire, sous la direction de Tugal Caris, architecte et sculpteur, un jubé de pierre à la place du vieux jubé de bois et deux autels de pierre et de marbre. Préalablement ils firent

Digitized by Google

enlever l'ancien pavage et déplacer les pierres tombales. Ces opérations soulevèrent à Rennes un certain émoi et provoquèrent l'intervention du Parlement. Le 15 décembre 1636, « l'avocat général du Roy [R. de Montigny], entré en la Cour, a remontré que les Pères Cordeliers de cette ville, par une profanation et mespris de la religion et des testements des defunts, ont fait lever les tombes qui estoient dans leur église et les ont fait briser et tailler et la plupart afin de les appliquer à autres usages... quoiqu'avertis troiz fois ». La cour commit le conseiller François Collin pour descendre sur les lieux. Le Père Nicolas Charault (1), gardien du couvent, assura qu'il n'avait détruit aucune tombe et qu'il ferait remettre les pierres en place, dès que les travaux seraient terminés. On vit entassées dans les chapelles latérales ou dans les bas-côtés trente-trois pierres tombales, pour la plupart ornées d'effigies... Le procès-verbal [de F. Collin] révèle ainsi l'existence des tombes de deux religieux du couvent nommés Coloet et Mathieu Dolais (2)... Il n'est pas certain que la promesse faite par le P. Charault ait été tenue et que toutes les tombes aient été restaurées.

De toutes les sépultures du couvent, une seule a été respectée. Le cercueil de plomb, renfermant les restes du célèbre jurisconsulte Bertrand d'Argentré, mort en 1590, découvert dans les ruines de l'église en 1818, a été transporté dans celle de Saint-Germain en 1821. De toutes les pierres tombales, une seule a été conservée, celle de Fr. Raoul Pares, † 1486. Enlevée de l'église et transportée dans la cuisine du couvent, elle formait le fond de l'âtre du foyer. Elle a été donnée en 1864 au musée archéologique de Rennes. Malheureusement elle a été brisée en plusieurs morceaux. C'est une grande dalle de granit longue de 2 m. 08 et large de 71 centimètres. L'effigie, en faible relief, représente le défunt vêtu des ornements épiscopaux, coiffé de la mitre, ceint de la corde de Saint-François, tenant la crosse. Les orfrois de la chape sont décorés dans le style de la Renaissance. La tête repose sous un arc gothique. Il était le fils de Geoffroy Pars, qualifié « *famosus vir, hujus villae burgensis... sepultus ante altare B. Martini* » (p. 22). Il dut probablement, à la faveur du puissant personnage qu'était Guy de Laval, de recevoir le titre d'évêque *in partibus* de Lydda ou d'Eulide. On trouve son nom dans quelques pièces du chartrier de Vitré, mais on ne le rencontre pas dans les actes concernant l'administration religieuse ou civile du pays de Rennes. Sa tombe est d'un bon dessin et d'une exécution habile, malgré l'obstacle que les matériaux employés, un granit à

(1) *La France franciscaine* de 1914-1920, t. III, p. 255-257, renferme la description de deux ouvrages de N. Charruau, imprimés en 1639 et 1641. L'auteur emploie le titre de « religieux réformez de s. François de Rennes », allusion sans doute à la réforme mentionnée à la p. 21 du *Nécrologe*.

(2) Sur M. Dolais ou Dolès, on trouvera quelques détails dans le même recueil, *loc. cit.*, p. 246, 248, 249, 252, 254, 255, 363.

Digitized by Google

gros grains, mettaient au talent de l'artiste. D'après le Nécrologe, il décéda le 4 février [1486] et fut enterré dans la chapelle de Saint-François. Il avait fait beaucoup de bien au couvent, dont il était *filius et doctor* (p. 15).

L'église conventuelle était devenue celle des États de Bretagne qui tenaient leurs séances dans les salles du couvent ; on y célébrait ordinairement, aux frais de la province, les obsèques des gentilshommes qui venaient à mourir pendant la session. — Les défunts étaient aussi enterrés dans la salle capitulaire. On mentionne notamment Philippotte de Saint-Pern, qualifiée d'abbesse de Saint-Georges de Rennes, bien qu'elle disputât vainement la crosse abbatiale à Isabeau Turpin, abbesse de 1405 à 1434 (p. 18).

On ne possède plus le Nécrologe des Cordeliers de Rennes. Les fragments publiés proviennent de la copie prise en 1636 par le gentilhomme lettré Dubuisson-Aubenay Ils portent 117 mentions, au lieu que la copie de Baluze conservée à la Bibliothèque nationale n'en contient que 66.

Nous donnons la liste des Frères Mineurs : Jean Sabouraud, vicaire du couvent, 4 janvier 1366 ; item 1363 ; Jean Moysgon, 6 janvier 1548, Jean Piguet, prédicateur ; 9 janvier, René Boulé, convers, *probatae vitae religiosus* ; 11 janvier 1547, Raoul Bernard, *optimus praedicator* ; 12 janvier 1557, fr. Paratre, vicaire ; 15 janvier 1531, maître Pierre de Florie, jadis gardien à la Rochelle, *sepultus ibidem* ; 16 janvier 1590, Jean Morel, du couvent de Dinan ; 17 janvier 1632, Jean Drouin, père et confrère de ce couvent, enterré en celui de Montjean ; 21 janvier 1592, Gilles Blandin, lecteur de ce couvent, *totius ordinis et religionis speculum* ; 23 janvier 1620, Gilles Timonnier, *prior et confrater* ; item, Thomas Guisnard, *excellens praedicator* ; 3 mars 1401, Jean de Castellano, qui renonça à ses *primogenita*, droits d'aînesse, et prit l'habit en ce couvent et y mourut ; 16 mars 1311, Ruellan de Maydreyo, docteur en l'un et l'autre droit, [chanoine] chantre de la cathédrale de Rennes, entra dans l'Ordre après avoir abandonné tous ses biens ; 15 octobre 1630, Valérien Bovelle, novice, *primus reformationis nostrae* ; 11 novembre 1332, Pierre Poyton, qui fut lecteur, gardien, custode (et non visiteur de Bretagne, p. 21). confesseur du duc et de la duchesse.

Un registre des sépultures postérieur au Nécrologe contient plusieurs mentions de religieux : Le R. P. Joseph Rouzic, professeur de théologie au couvent de Saint-Martin du Teillay, inhumé dans l'église, le 24 avril 1761 ; « le Révérend Père, âgé de 30 ans, étoit venu chez M. Mongermont, son oncle, pour y prendre l'air ; il y mourut après une maladie de huit jours. Nous avons fait la levée du corps et l'avons emmené chez nous sans avoir été à la paroisse. » — Fr. François Baribeau, diacre, 23 mai 1761. — Le P. J.-B.-Adrien Oudart, second maître des novices, 25 mai 1741. — Le R. P. Jean-

Digitized by Google

Pierre Refuveille, ancien définiteur, missionnaire apostolique, gardien du couvent, 10 décembre 1764 (p. 31).

Les frères convers ne devaient pas être nombreux à Rennes, dans la seconde moitié du xviiie siècle, puisque les deux défunts qui suivent remplissaient leur office : « Julien Jelard, cuisinier du couvent, 29 octobre 1760 ; Yves Bertrand, du diocèse de Tréguier, portier du couvent, décédé le 21 avril 1761, inhumé le 22 à la paroisse Saint-Germain » (p. 30). — Deux autres personnages méritent de sortir de l'oubli : Guérin Frangeul, *fidelissimus eleemosynarum nostrarum administrator*, mort le 19 février 1541 (p. 15), et René Even, seigneur du Poirier, décédé le 26 février 1589, lui aussi père temporel du couvent (p. 16).

On trouvera au cours du Nécrologe la mention de nombreux seigneurs et dames enterrés avec l'habit de Saint-François. Il faut cependant signaler, au 21 septembre 1433, Jeanne, fille aînée de Charles, roi de France, duchesse de Bretagne, *mater et filia ordinis Minorum* (p. 20).

Antoine de Sérent.

1878-1928. Quelques souvenirs sur la fondation du monastère de Sainte-Claire du Sacré-Cœur à Paray-le-Monial. — Paray-le-Monial, Impr. nouvelle, s. d. In-12, 23 p.

Il y a eu cinquante ans le 18 août 1928 que la Révérende Mère Élisabeth du Calvaire (1841-1905), abbesse du monastère de Notre-Dame de la Garde de Périgueux, quittait son cher couvent avec sept de ses filles dont une tourière pour installer au centre même de la dévotion au Sacré Cœur un nouveau foyer de prière franciscaine. Et c'est pour célébrer ce cinquantenaire que les religieuses dont l'abbesse actuelle est la Révérende Mère Marie-Gabriel de l'Annonciation, publient ces quelques pages, qu'il n'est pas inutile de signaler ici. Le couvent, dont les débuts ont été sanctifiés par le plus extrême dénuement, se développa assez rapidement pour que la Mère Élisabeth du Calvaire, toujours inspirée de faire de nouvelles fondations, ait pu lui prendre onze religieuses pour aller fonder à Nazareth une nouvelle maison, dont celle de Jérusalem n'est qu'une filiale. Quelques notes nous sont fournies sur la deuxième abbesse, la Révérende Mère Marie de Sainte-Agnès (1836-1908), et sur la 3e la Révérende Mère Marie Claire (1870-1917), ainsi que sur sœur Marie André, simple converse, mais favorisée de grâces extraordinaires.

E.-G. L.

Leonhard Lemmens, O.F.M. *Geschichte der franziskanermissionen* (vol. XIIe de la collection *Missionswissenschaftliche Abhandlungen und Texte*). —Münster in Westfalen, Aschendorff, 1929. In-8°, xx-376 p.

Avec l'Auteur nous devons dès l'abord exprimer de vifs regrets

Digitized by Google

pour la suppression d'un feuillet (p. 135-144) et de longues notes (p. 189-223) faite alors que l'ouvrage était sur le point d'être livré au public. Ces pages concernaient l'irritante question des rites chinois; or la Congrégation a défendu absolument de traiter de cette controverse. Le R. P. Lemmens n'a connu que bien tard cette interdiction : il n'en a pas moins voulu faire acte d'obéissance.

Avant que de décrire le développement et l'œuvre admirables des missions franciscaines, le R. P. en son introduction nous donne des renseignements généraux sur la formation de nos missionnaires et la direction des missions. S. François, qu'on a justement appelé un homme apostolique et catholique, se sentit enflammé du zèle de la gloire de Dieu et du bien des âmes. Un moment hésitant sur le genre de vie qu'il devait choisir, il pria et fit prier pour connaître la volonté divine et le Seigneur daigna l'éclairer sur son rôle dans l'Église. Dès lors, il ne connut aucune limite à l'ardeur de son zèle. Il voulut consacrer ses efforts et ceux de ses disciples au salut des âmes non seulement en Italie et en Europe, mais aussi dans les contrées les plus lointaines. Il est même le premier fondateur d'Ordre qui ait songé aux missions d'outre-mer; lui-même, ayant dû renoncer au Maroc, partit (1219) pour l'Égypte et la Palestine.

Le double caractère d'apostolicité et de catholicité qui se manifeste dans la vie de saint François apparaît également dans l'œuvre des missions franciscaines. Ses disciples qu'il envoya prêcher imitèrent le mode d'évangélisation des Apôtres et, loin de limiter leur activité aux régions plus rapprochées, se répandirent dès le commencement dans toutes les contrées. C'est là un trait remarquable des missions franciscaines que l'on constate encore de nos jours.

Dans les trois premiers siècles du moyen âge les chapitres généraux et les constitutions n'accordent guère d'attention à l'organisation des missions si l'on excepte celle de la Terre Sainte dont on commença à s'occuper sérieusement dès l'an 1430. Au début, rien n'était encore réglé touchant la formation des missionnaires.

L'unique collège de missions que nous connaissions dans la première période et qui du reste ne subsista que 20 ans, fut créé en 1276 à Majorque sous l'impulsion de Raymond Lulle. Il avait pour objet l'enseignement de l'arabe. Roger Bacon lui aussi insista sur la nécessité et l'utilité pour les missionnaires de connaître les langues des pays où ils devaient se rendre. Nous ne savons rien non plus sur la méthode de l'action pastorale dans les commencements. Il semble que l'esprit de François suffisait à guider ses premiers missionnaires. Cependant Jean de Mont-Corvin, archevêque de Pékin, exerça une action efficace par le service liturgique et Jean de Marignolli baptisa un Indien après trois mois d'instruction, ce qui imitait le catéchuménat de l'Église primitive.

Les premières missions furent sans retard érigées en provinces : ainsi nous avons sous le Frère Élie la province de Barbarie dans le nord de l'Afrique et la province de Syrie ou Terre Sainte dont la

Digitized by Google

province de Roumanie fut séparée en 1263. Après la défense de Nicolas IV (1288), on constitua des vicairies indépendantes; le XIVe siècle en compte six. Depuis 1377 la Palestine fut séparée et soumise directement au Général sous le nom de Custodie de Terre Sainte. Le XVe siècle fut un temps de renouveau pour les missions. L'Observance fournit de nombreux ouvriers apostoliques. Les chapitres et les ministres généraux s'occupèrent davantage des missions. Jusqu'en 1639 il y eut 23 provinces dans les nouveaux territoires. L'Amérique, qui en 1541 reçut un Commissaire général, en eut deux à partir de 1559. En outre à Madrid résidait un Commissaire général pour les Indes espagnoles; le Portugal en eut ensuite un pour ses colonies; ils furent supprimés en 1682.

Pendant les XVIe et XVIIe siècles, l'activité des missionnaires fut presque limitée aux colonies espagnoles et portugaises, mais enfin la Congrégation de la Propagande fut créée qui donna un nouvel élan aux Missions. En 1622 on décida la fondation, au couvent de San Pietro in Montorio à Rome, d'un « Studium » pour l'enseignement des langues, qui devint ensuite le collège des missions pour les Réformés (1668); en 1709 un collège semblable fut établi au couvent de Saint-Barthélemy-en-l'Ile pour les Observants; ils subsistèrent tous deux jusqu'en 1870.

Le chapitre général de 1600 avait d'ailleurs ordonné que dans les maisons principales des missions on enseignât les langues indiennes. Mais la diversité des dialectes obligea les missionnaires à les étudier sur place. Ils furent aidés en cela par les chrétiens indigènes qui se montrèrent ici et là de très précieux auxiliaires : ils servirent de catéchistes et plusieurs parvinrent à la prêtrise. Le zèle de nos missionnaires a porté ses fruits. Des six évêques chinois consacrés par Pie XI, deux n'étaient-ils pas franciscains ? Depuis 1890 il existe à Rome un collège international (Sant'Antonio) pour les missions; l'Espagne en outre en compte deux. Désormais chaque vicariat a son supérieur régulier et les missionnaires de l'Ordre possèdent leurs statuts particuliers.

L'ouvrage se divise en neuf chapitres dans lesquels le R. P. expose successivement l'origine et le développement des missions dans les différentes régions en commençant par « les pays des Sarrasins », c'est-à-dire par l'Afrique du Nord, la Syrie, la Cilicie, etc... Il s'arrête un peu plus longuement à la Chine et au Japon (p. 123-174).

Dans sa conclusion il jette un regard en arrière sur le chemin parcouru à travers les missions si nombreuses et si variées confiées à l'Ordre durant les sept siècles de son existence glorieuse (p. 339-348). L'arbre des missions a toujours fleuri dans le parterre séraphique et n'a cessé de porter des fruits admirables : à peine peut-on excepter certaines époques assez courtes et de rares contrées. On peut partager les sept siècles en trois périodes : le moyen âge, les trois siècles suivants et les trois derniers siècles.

Au moyen âge, l'Ordre exerça son activité apostolique dans les

Digitized by Google

missions d'Asie, de l'est de l'Europe et dans le nord de l'Afrique. Dans la période suivante, il envoie ses missionnaires dans l'Amérique espagnole, portugaise et française et continue de travailler en Asie orientale ainsi qu'en Afrique. Cette période comprend une époque sanglante et une époque de ruine. Celle-ci n'appartient guère qu'aux missions du Brésil et de l'Inde, quoiqu'il puisse y avoir eu çà et là quelque recul ou relâchement. La période moderne enfin nous montre les missionnaires franciscains dans toutes les parties du monde. Elle peut aussi se partager en deux époques : la première, celle de l'humiliation, montre les ravages faits dans nos missions par les révolutions, les guerres et les persécutions, dures épreuves qui fécondèrent l'arbre séraphique, si bien que l'époque suivante fut un temps de magnifique rendement.

Tandis qu'au moyen âge les missionnaires des différentes missions étaient pris dans toutes les provinces indistinctement, dans la suite les colonies se virent évangélisées par les missionnaires des pays dont elles dépendaient : ce fut comme la règle, mais ce ne fut pas toujours des plus heureux. Dans les temps modernes, les Souverains Pontifes purent appeler les missionnaires de toutes les nationalités dans le vaste champ des missions. Aujourd'hui enfin le Saint-Siège confie plutôt les divers districts aux différents Ordres ou Congrégations. Notre Ordre depuis quelque temps confie à son tour autant que possible les missions aux diverses Provinces qui se trouvent ainsi davantage intéressées au développement et à la prospérité de leur œuvre.

Il serait bien difficile de comparer entre elles les différentes époques et les missions au point de vue des fruits et résultats. En général on peut dire que les succès et les joies ont été recueillis surtout parmi les païens et que, plus les populations sont simples, plus nombreuses sont les conversions. Au contraire, les efforts tentés auprès des schismatiques et des musulmans sont très rarement récompensés.

Selon la dernière statistique, celle de 1927, que l'Auteur reproduit p. 348 s., l'Ordre compte 63 missions et 3.082 missionnaires avec 564 prêtres indigènes et 3.349 sœurs, 574 paroisses et 4.941 églises.

Tandis que le livre s'ouvre par la table générale et une abondante bibliographie, il se clôt par deux index des plus utiles : celui des personnes nommées dans le volume et l'index alphabétique des matières.

Nous devons être reconnaissants au R. P. Lemmens de cet ouvrage ajouté à tant d'autres. Quelques mois seulement après son apparition, le R. P. allait recevoir auprès de Dieu la récompense de sa vie vraiment édifiante et de ses travaux entrepris pour la gloire de l'Ordre. Ce dernier écrit fera connaître les missions et l'activité apostolique de l'Ordre franciscain, hélas ! par trop méconnues, et suscitera peut-être de nombreuses vocations missionnaires.

P. Étienne Bihel, O.F.M.

Digitized by Google

1. Livario Oliger, O. F. M. *Vita e diarii del card. Lorenzo Cozza, già custode di Terra Santa e ministro generale de' Frati Minori* (1654 1729). (*Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano.* Nuova serie. Documenti. Diretta dal P. Girolamo Golubovich, O. F. M., tomo III.) — Quaracchi, 1924. Grand in-8°, xx-387 p.
2. Eutimio Castellani, O. F. M. *Atti del Revmo Padre Lorenzo Cozza, custode di Terra Santa.* Tomo I. Parte I (1709-1715). (*Biblioteca bio-bibliografica...* t. IV.) — Quaracchi, 1924. Grand in-8°, xii-451 p.
3. E. Castellani, O. F. M. *Atti del Revmo P. L. Cozza...* Tomo II. Parte II (1709-1715). (*Biblioteca bio-bibliografica...* t. V.) — Quaracchi, 1924. Grand in-8°, 498 p.

1. Simon Cozza naquit, le 31 mars 1654, à Borgo San Lorenzo, village de la vallée de Bolsène aujourd'hui disparu. Il perdit son père à l'âge de huit ans et sa mère à l'âge de quatorze ans. En 1669, il entra au noviciat des Franciscains près d'Orvieto et prit le nom de son père, Laurent. Après sa profession, il fut envoyé à Santa Maria della Consolazione à Caprarola, près de Ronciglione, où il étudia la philosophie. En 1672, on le trouve à l'Araceli à Rome. En 1677 il est ordonné prêtre à Naples et nommé lecteur de philosophie dans le même couvent. Deux ans après il est promu lecteur de théologie à Viterbe. Vers 1685, il est lecteur à l'Araceli, où il compose plusieurs traités théologiques et devient lecteur jubilé en 1691. A la fin de cette année il est élu gardien du couvent de Viterbe. Bientôt après (1695), il est définiteur provincial, visiteur en Dalmatie, puis gardien à l'Araceli, de 1698 à 1701. C'est alors qu'il écrit ses *Vindiciae Areopagiticae*. Ensuite il est élevé à la dignité de ministre provincial (1704-1707). Il vivait retiré à Rome au couvent de Saint-Barthélemy-en-l'Ile, quand il se vit nommé custode de Terre-Sainte (1709-1715). Grande fut sa surprise, confesse-t-il lui-même, car depuis un siècle les custodes de Terre-Sainte étaient italiens sans doute, mais choisis parmi les sujets de l'Espagne.

Les évêques maronites avaient accusé de fautes scandaleuses et déposé leur patriarche Jacques Anad d'Esron (1710), alors que le Saint-Siège avait jugé bon de l'honorer en lui conférant le pallium. Le P. Cozza, en qualité de commissaire apostolique, fut chargé d'examiner l'affaire. Il dut donc faire plusieurs voyages de Jérusalem au Liban, voyages qu'il a narrés dans son *Diario*. Finalement le patriarche eut gain de cause (1714). Aidé du consul français de Saïda, M. Poullard, le custode put faire rendre justice au prélat. Son zèle apostolique se manifesta encore dans la conversion de trois évêques schismatiques, Samuel Capassulis, patriarche grec d'Alexandrie (1712-1715); Cyrille V, patriarche grec d'Antioche, résidant à Damas (1714), et Athanase Arutin, évêque arménien de

Digitized by Google

Chypre (1714). Il eut quelques différends avec les missionnaires latins étrangers à la custodie, Jésuites, Capucins et Carmes, mais il réussit à faire respecter son autorité. Des difficultés surgirent aussi du côté des Grecs. La coupole du Saint-Sépulcre menaçait de s'écrouler. D'accord avec ses conseillers, le P. Cozza décida de la réparer et écrivit aux princes chrétiens pour leur demander des secours. Grâce à l'ambassadeur de France près la Sublime Porte, il obtint un firman à cet effet (1711). Mais voici que les Grecs émirent la prétention de concourir à la restauration, dans le dessein d'étendre leurs droits sur la basilique. Le custode, qui s'y opposait, dut leur résister plusieurs années. Finalement la coupole fut restaurée en 1719, mais après le départ du P. Cozza. Celui-ci, qui avait été confirmé dans sa charge en 1712, fut rappelé à Rome en 1715 et alla résider à Saint-Barthélemy-en-l'Ile.

Il ne jouit pas longtemps de ce doux repos, car l'année suivante il fut nommé vice-commissaire général (1716-1721). Comme tel il était chargé du gouvernement de la partie cismontaine (Italie, Autriche, Orient, etc.) de l'Ordre, tandis que le ministre général résidait à Madrid. Le chapitre général eut lieu à Rome en 1723, à l'Araceli, présidé par le pape. Le discours d'ouverture fut prononcé par un orateur de l'époque, le P. Pierre Poisson, ministre de la province de France, devant 296 vocaux. A la grande satisfaction d'Innocent XIII, le P. Cozza fut élu général par 193 voix. Sous le pape Benoît XIII, Dominicain, on érigea la statue de s. François, dans la basilique vaticane, en face de celle de s. Dominique. Le P. Cozza obtint, contre les Conventuels et les Capucins, que le saint fût représenté avec un capuce semblable à celui des Frères Mineurs. Il obtint également que les religieux fussent exempts de toute taxe et impôt. Enfin, sous son généralat, eurent lieu les canonisations de s. Jean de Capistran, de s. Jacques de la Marche, de s. François Solano, et la béatification de la tertiaire régulière Hyacinthe Mariscotti.

A la fin de décembre 1726, il était créé cardinal. Toujours souffrant, il mourut deux ans après, le 18 janvier 1729, âgé de 75 ans, au couvent de Saint-Barthélemy-en-l'Ile où il fut inhumé.

A la suite de la vie du cardinal Cozza (p. 1-107), le P. Oliger consacre quelques pages (107-112) à ses portraits reproduits hors-texte à la fin du volume. Dans tous, même ceux où il porte la mozette cardinalice, le P. Cozza conserve la grande tonsure monastique. — Puis, le P. O. décrit la reproduction iconographique du chapitre général de 1723 (p. 112-116) présidé par le pape, et nous apprend incidemment que chez les Mineurs et les Prêcheurs le pontife revêtait parfois son habit dominicain. — La bibliographie du cardinal (p. 146-200), savamment traitée, est un modèle du genre.

Une seconde partie renferme le Journal des voyages en Orient du P. Cozza (p. 203-296), un extrait de son autobiographie (p. 297-321) et quelques documents le concernant.

Digitized by Google

2. — Le tome IV renferme 273 documents, tous inédits, extraits des Archives de Terre-Sainte à Jérusalem ou à Constantinople, et relatifs au gouvernement intérieur des religieux, à la garde des sanctuaires et au ministère ecclésiastique. Il y aurait une étude très intéressante à faire sur le rôle des consuls français en Orient et leurs rapports avec la Custodie franciscaine. Nous ne citerons que l'incident relatif au P. Modeste Lamirault, supérieur de la résidence de Saïda en 1711. Il reçut la circulaire du P. custode qui ordonnait un service funèbre pour l'empereur d'Autriche et le dauphin de France morts récemment. Le consul de Saïda, M. Poullard, ayant appris la chose, demanda au P. L. de faire d'abord le service du dauphin ; mais ce religieux par trop timoré, jugeant que le custode avait d'abord prescrit le service de l'empereur, ne crut pas devoir passer outre, et pour tout concilier imagina de célébrer les deux services le même jour. Sur quoi, le consul vexé fit défense à ses nationaux d'assister à l'une et l'autre cérémonie. Quelques jours plus tard, le custode revenant d'Égypte passa par Saïda. M. Poullard se plaignit amèrement du P. L. et déclara en avoir écrit au ministre à Paris. Le custode proposa de célébrer en sa présence un nouveau service, bien que le P. L. eût déjà prononcé l'oraison funèbre du dauphin. Le consul refusa, alléguant que le temps était passé. Bien mieux, peu de jours après, il écrivait au P. Cozza d'avoir à remplacer le P. L., bon religieux, mais manquant de prudence (*lisez* de souplesse), par le P. Urel, actuellement à Alep. Le custode répondit qu'il lui donnerait satisfaction, toutefois il fallait attendre deux mois pour pouvoir opérer les divers changements, à cause du carême. Tel ne fut pas l'avis de M. Poullard qui voulait être obéi immédiatement. Il fit écrire au vicaire custodial de réunir le discrétoire et de délivrer les patentes pour renvoyer en France le P. L., avec blâme et confusion, car la cour l'exigeait ainsi, vu l'attitude dudit P. L. aux services funèbres. Le discrétoire demeura ébahi devant de telles prétentions. Pour éviter des désagréments au digne religieux, on le fit venir à Jérusalem et le P. Cozza envoya une relation détaillée de l'affaire à M. de Pontchartrain. Dans cette missive il faisait remarquer au ministre quelles funestes conséquences pouvaient résulter les désinvoltures de certains consuls. Un M. Magliet, mécontent de son chapelain, avait menacé de le renvoyer en Europe, pieds et mains liés. Le pauvre homme en perdit la tête et de désespoir alla se faire turc au Caire. Comme c'était un bon religieux, Dieu lui ménagea l'occasion de laver sa faute dans son sang. Il cite d'autres faits semblables arrivés récemment à un Franciscain, à un Capucin et à un frère Jésuite. — Le 4 septembre 1712, Pontchartrain répondait avec bienveillance au custode : « Sa Majesté a jugé que le consul a poussé trop loin son ressentiment, supposé mesme que l'autre eût donné quelque sujet de mécontentement ; mais sur le témoignage que vous donnez qu'il s'est conformé simplement à ce qui luy estoit prescrit par votre lettre circulaire, et que d'ailleurs il est religieux

Digitized by Google

de vie et mœurs sans reproches, je mande par ordre de S. M. au Sr Poullard que son intention n'est point que, pour des fautes d'inadvertance, il sollicite avec passion la destitution d'un supérieur, de la conduitte duquel vous avez lieu d'estre satisfait, ainsy que le corps de la nation. Je luy explique le tort qu'il a en cette occasion en termes que je ne doutte point qu'il ne vous demande avec instance le rétablissement du Père Lamirault dans la présidence de l'hospice de Seyde par préférence à tout autre. Je proffite avec plaisir de celle-cy pour vous dire que S. M. veut continuer sa protection aux Pères de Terre Sainte... » — Le discrétoire jugea peu diplomatique de rétablir le P. L. dans sa charge, ce qui n'aurait nullement favorisé l'entente cordiale. Mais trois ans plus tard, le 18 janvier 1715, il était envoyé en France pour représenter au P. Commissaire de Terre-Sainte à Paris et à M. de Pontchartrain comment les services d'ordre spirituel, rendus par les Franciscains de la custodie aux colonies françaises d'Alep, Saïda, Acre, Rama et Arnica, n'étaient nullement rétribués, alors que les autres nations savaient reconnaître le dévouement des religieux ; en conséquence il demandait au ministre des secours pour subvenir aux nécessités de la Terre-Sainte.

Il est encore question de plusieurs autres Frères Mineurs français, François Clotereau, curé de Saïda en 1715, François Paumier, curé d'Alep en 1715, Maximin Boyer, proposé comme architecte de la restauration de la coupole du Saint-Sépulcre, Antoine Chaud, vicaire custodial en 1714, dépouillé et mis à nu avec ses compagnons, à quelque distance de Jérusalem, par une cinquantaine de paysans d'Hébron.

3. — Les 334 pièces contenues dans le deuxième volume des Actes du P. Cozza, se rapportent à son rôle de délégué du Saint-Siège auprès des Orientaux. Ce sont surtout les lettres relatives à la conversion des quatre évêques nommés plus haut. Elles nous font connaître accidentellement un religieux français, le P. Jean-Joseph Mazet, de la province d'Aquitaine-Ancienne, mêlé de près au retour à l'unité catholique du patriarche grec d'Alexandrie, Samuel Capassulis. Il habitait la résidence du Vieux-Caire avec un ancien Franciscain qui en était le supérieur. Tous deux paraissent avoir contribué à la conversion du patriarche, sans qu'il soit possible de délimiter la part de chacun. L'abjuration se fit le 4 janvier 1712. Au mois d'octobre suivant il était envoyé à Rome par le custode pour porter les documents officiels de l'abjuration et le patriarche le constituait son procureur auprès du Saint-Siège. Dans une lettre au P. Cozza, le P. Mazet raconte le consistoire public du 28 avril 1713 et comment, agenouillé devant le pape, il lut la formule usitée pour la réconciliation des Grecs avec la foi catholique, formule qu'il signa de sa main. En même temps il demandait à Clément XI le pallium pour le patriarche. Le secrétaire de la Propagande écrivait au custode, le 9 juillet, pour louer la conduite du P. Mazet. Comme délégué du

Digitized by Google

Saint-Siège, le P. Cozza aurait dû remettre lui-même le pallium à S. Capassulis. Mais quelque peu souffrant et craignant surtout que sa présence en Égypte (le custode de Terre-Sainte était alors un très haut personnage) ne fût l'occasion de tumultes de la part des Grecs, il obtint de Rome de subdéléguer le P. Mazet à cet effet. Le choix du Cordelier aquitain ne pouvait qu'être très agréable au patriarche. Il écrivit lui-même au custode que la cérémonie avait eu lieu à la résidence du Vieux-Caire, le 7 juin 1714, en présence du consul de France, M. Claude Lemaire, et du chancelier du consulat.

Les trois volumes se terminent chacun par une table chronologique des documents, et une table alphabétique très détaillée des noms de lieux et de personnes.

Il ne sera plus permis aux historiens des missions d'ignorer les importantes publications de textes de la Custodie franciscaine de Terre-Sainte, que dirige avec tant de science et d'autorité le R. P. Jérôme Golubovich, O. F. M.

ÉTIENNE BIHEL.

CLAUDE L. VOGEL, O. M. Cap. — *The Capuchins in French Louisiana* (1722-1766). Vol. VII of the Catholic University of America. — Washington, 1928, XXIV-204 pp., avec une carte et trois hors-texte.

Ce jeune Père Capucin, originaire de Pittsburgh, en Pennsylvanie, a présenté cette thèse avec succès à l'Université catholique de Washington ; par son érudition comme par son impartialité, elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à sa congrégation entière.

Du début à la fin de la colonisation louisianaise on ne cesse guère de voir dans les affaires ecclésiastiques la même confusion que dans les affaires politiques. En 1682 Cavelier de La Salle arrive avec cinq Récollets, dont les PP. Hennepin, Membré et Douay. En 1685, sur la demande de Frontenac, un Récollet de la province de Saint-Denis est nommé vicaire apostolique de la future colonie ; mais, dès cette même année, de concert avec le nouveau gouverneur du Canada, La Barre, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, hostile aux Récollets, envoie des Jésuites fonder les missions du Nord : Kaskaskias, Péoria, etc.; puis, en 1699, des prêtres des Missions étrangères vont s'établir en aval chez les Tamarois, les Taensas, les Chactas, les Natchez, etc. Les Récollets n'en demandent pas moins la nomination comme préfet apostolique du P. Anastase Douay; cet ancien compagnon de Cavelier suit ou plutôt guide Iberville en son premier voyage; mais, en 1700, Iberville, favorable aux Jésuites, établit le P. Paul du Rhu, S. J., à Brilexi, puis à Mobile où l'assiste bientôt le P. Dongé, S. J. Or, dès 1703, Mgr de Saint-Vallier leur substitue des Sulpiciens de son séminaire de Québec, MM. de la Vente, Davion et Huvé. En 1720, la Compagnie des Indes leur pré-

Digitized by Google

fère des Carmes Déchaussés qu'agréent Rome et Paris ; de 1720 à 1722 on en compte quatre, qui exercent leur autorité, en même temps qu'un Récollet, un Irlandais, un Espagnol et d'autres encore.

Pour mettre un peu d'ordre en cette notable incohérence, il fut décidé en mai 1722, sous l'influence du coadjuteur de Québec, Mgr Duplessis de Mornay, lui-même Capucin, que la Louisiane aurait trois juridictions ecclésiastiques sous l'autorité de l'évêque de Québec : en amont du confluent de l'Ohio, c'est-à-dire aux Illinois, les Jésuites qui y avaient toujours dominé; en aval, sur la rive droite du Mississipi, avec siège principal à la Nouvelle Orléans, les Capucins ; et, sur la rive gauche, avec siège principal à la Mobile, les Carmes. Ceux-ci ayant été rappelés dès décembre 1722, les Capucins disposèrent de toute la vallée du Mississipi (en aval de l'Ohio) et des rives du golfe du Mexique, à charge pour la Compagnie des Indes de pourvoir à leurs besoins ; mais, en 1723, les Capucins de Champagne, n'ayant pas encore envoyé des leurs à toutes les missions d'une si vaste région, durent, sur l'intervention de la Compagnie et, particulièrement, de son directeur ecclésiastique, l'abbé Raguet, abandonner aux Jésuites toute la vallée moyenne du Mississipi entre l'Ohio et les Natchez, c'est-à-dire les Tamarois, les Yazons et les Arkansas. Vainement les Capucins réclamèrent ; en juillet 1725, le Roi confirma ce nouvel état de choses.

En 1726, le Père Capucin Raphaël de Luxembourg, en sa qualité de vicaire général de la Louisiane donne un « État des présentes missions » qui, complété par des renseignements ultérieurs permet une vue d'ensemble sur l'organisation ecclésiastique de sa juridiction jusqu'à une date postérieure. — Dans l'ancienne capitale, la Mobile, aux Carmes succédèrent le P. Mathias de Sedan et plusieurs autres Capucins qui étendirent leur autorité et leur activité, par delà leur paroisse Notre-Dame du Fort Condé, jusqu'à l'Ile Dauphine, aux Pascagoulas, chez les Taensas, les Chactas, etc. — Les *Apalaches*, qui avaient été convertis par les Espagnols de Floride et en grand nombre massacrés par les Anglais de Floride, s'étaient dès 1764 réfugiés à l'abri de notre Fort Condé ; ils ne le quittèrent qu'en 1765 pour se retirer aux *Natchischos*. — Là, sur la Rivière Rouge, à 200 milles de la Nouvelle Orléans, c'étaient des Franciscains espagnols qui veillaient aux besoins spirituels de nos cinquante familles françaises ; anomalie d'autant plus étrange que le fort Saint-Jean-Baptiste avait été construit précisément pour empêcher les empiètements des Espagnols établis en leur poste voisin des Adages. Le P. Raphaël réclamait dûment des Capucins français.

A la *Nouvelle Orléans*, récente capitale, ce ne fut qu'en 1728 que les sceptiques habitants se décidèrent à édifier une nouvelle église de bois, Saint-Louis de France, sur la Place d'Armes entre le couvent des Capucins et le Corps de Garde, face au fleuve; ce ne fut qu'en 1751 qu'elle fut pourvue de galeries nécessitées par l'augmentation de la population (600 familles). Dès 1728, le gouverneur Périer

Digitized by Google

déclarait trois missionnaires nécessaires, dont un à titre de « régent de collège ».

A quelques milles en aval, su[r] l'ilôt vaseux de la *Balise*, près de l'église inachevée et transformée en magasin à poudre, un Père Capucin, mal logé, mal nourri, livré aux moustiques, mourait de fièvre, de dysenterie et de rhumatismes. — A six ou sept milles en amont de la Nouvelle Orléans, un autre Capucin devait desservir les *Chapitoulas* et les *Cannes Brûlées*. — A 23 mètres s'allongeait la *Côte des Allemands* où les émigrants de Law se livraient fructueusement à la culture maraîchère ; en 1740, ils grandirent leur « église rouge », Saint-Charles-Borromée, où se succédèrent cinq Capucins. Les descendants de leurs 200 familles, francisés, puis américanisés, survivent encore. — Plus à l'Est, dépérissait, malgré les soins successifs d'un Sulpicien et d'un Capucin, la tribu des *Tonicas*, décimée d'abord par la petite vérole, puis par les incursions des Chicachas; comme les Apalaches, elle finit par aller se réfugier sur les bords de la Rivière Rouge. — Enfin, à 100 lieues en amont de la Nouvelle Orléans, dans le fertile et pittoresque site des *Natchez*, se dressait le fort Rosalie, aussi délabré que la misérable église du P. Philibert. — Bref, le Père Raphaël se plaignait amèrement à la Compagnie qu'en ses huit postes il n'eut pas deux églises convenables et trois presbytères et il réclamait énergiquement 600 livres par an pour chacun de ses missionnaires.

Par contre la Compagnie se plaignait qu'il n'y eût pas plus de missionnaires : car des douze Capucins requis il n'en était venu que huit et, comme trois étaient morts, il n'en restait que cinq, plus un Récollet. Or, l'un de ces missionnaires s'occupait de l'école de la Nouvelle Orléans, bien modeste, à vrai dire : car les habitants, aussi insoucieux d'instruction que de religion, n'y envoyaient guère leurs enfants que pour apprendre à lire et à écrire. Aussi l'acquisition d'un local approprié ne se fit-elle pas sans lenteurs ni litiges; le plan d'une école définitive, dressé en 1740, ne fut pas même exécuté.

En présence de cette incurie des habitants et de la Compagnie, en présence de cette insuffisance des Capucins quant au nombre, les Jésuites intervinrent, bien qu'ils eussent autant de peine à pourvoir leurs postes des Yazons, des Arkansas et des Illinois que leurs postes de Saint-Domingue. En ce poste des Illinois s'était distingué le P. de Beaubois : né à Orléans en 1689, venu au Canada en 1718, il avait fait preuve d'un zèle apostolique qui, en dépit de certains succès, n'allait pas sans excès ; d'où brouille avec le commandant du poste, M. de Boisbriant. Rentré en France, son attention s'était tournée vers la Louisiane, d'autant que la Compagnie, en son insuffisance comme en sa ladrerie, songeait à remplacer les troupes par des missionnaires, surtout dans les postes avancés du côté anglais. Le directeur ecclésiastique de la Compagnie, l'abbé Raguet, semblait convaincu que, bien mieux que les Capucins, les Jésuites pouvaient, par leur habileté, leur activité et leur ardeur, entretenir chez les

Digitized by Google

tribus indigènes, même les Natchez et les Chicachas, un esprit de résistance capable d'arrêter les incessants empiètements britanniques. En février 1726, avec le consentement du ministre Maurepas, un contrat fut donc passé entre la Compagnie et la Société de Jésus, d'après lequel les Jésuites, laissant aux Capucins leurs postes français, prendraient possession des postes indigènes ; pour ce faire, leur procurateur, le Père de Beaubois, résiderait à la Nouvelle Orléans, mais n'y exercerait aucune fonction ecclésiastique. Cette décision inquiéta d'autant plus les Capucins, qui s'apprêtaient alors à envoyer trois nouvelles recrues de leur province de Champagne, qu'en 1726 le P. de Beaubois arriva à la Nouvelle Orléans avec huit Ursulines et deux postulantes chargées tout à la fois de l'enseignement des jeunes filles et des soins médicaux à l'hôpital militaire. Dans l'ancienne habitation du gouverneur Bienville transformée au couvent, — le premier couvent des États-Unis, — il y eut bientôt vingt-trois élèves internes et autant d'externes, dont sept de sang noir ; la plupart, à vrai dire, orphelines abandonnées. L'hôpital, plus tard agrandi grâce aux générosités d'un marin devenu riche, put bientôt recevoir de trente à quarante malades. Enfin, les Jésuites, non contents d'obtenir de la Compagnie, outre le traitement ecclésiastique de 600 livres, 200 livres supplémentaires pendant cinq ans, acquirent à la Nouvelle Orléans une vaste concession de 3600 pieds de front sur 9000 de profondeur où ils employèrent d'abord une dizaine d'esclaves ; ce fut bientôt l'une des plus florissantes plantations de la Louisiane.

Un tel développement de l'œuvre des Jésuites alarma tellement les Capucins que leur vicaire général, le P. Raphaël, lésé en ses droits, menacé en son autorité, demanda son rappel en France. Les conflits, de plus en plus fréquents, se trouvaient aggravés par les dissensions politiques : bien que sceptique, le commandant en chef, Bienville, comme tous les Lemoyne, favorisait les Jésuites ; son successeur, Périer, ainsi que l'inspecteur La Chaise, penchait au contraire pour les Capucins. Une solution fut proposée : installer à la Nouvelle Orléans un évêque ou, du moins, un préfet apostolique qui aurait la haute main sur toute l'administration ecclésiastique ; mais l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, se montra hostile à cette diminution de ses pouvoirs. Enfin, la situation devenant intenable, et même scandaleuse, les inspecteurs de la Compagnie, réunis en comité à Paris, décidèrent en mars 1728 le rappel du P. de Beaubois, fort endetté par des dépenses exagérées. Cette mesure fut prise et exécutée avec tout le tact possible : le 1er janvier 1729 le P. de Beaubois quittait la Louisiane.

Tout semblait devoir rentrer dans le calme. L'émulation nouvelle des deux Ordres paraissait favorable à la Louisiane, puisque les missions dites françaises comptaient dix Capucins, dont trois à la Nouvelle Orléans, et que les missions dites indigènes comptaient dix Jésuites. Mais la funeste révolte des Natchez, qui dès 1729 menaçait

Digitized by Google

l'existence même de la colonie, vint tout bouleverser en 1731; le gouvernement royal ne vit de salut que dans le retour de Bienville et du P. de Beaubois (1732-3). Nouvelles dissensions ; menaces d'interdit; le P. Raphaël meurt à la peine ; le P. de Beaubois est rappelé en France. Le Père Mathias de Sedan est nommé vicaire général tant auprès des missions étrangères qu'auprès des postes français; mais il abuse de son autorité. En 1738, l'abbé de l'Isle-Dieu, qui a succédé à l'abbé Raguet, rend à nouveau les missions indigènes à un vicaire général de la Société de Jésus : le P. Le Petit, puis le P. d'Outreleau. En 1741, Mgr de Pontbriand va plus loin : il donne au vicaire général des Jésuites autorité sur les Capucins ; d'où réclamations réitérées de ceux-ci, appel au Conseil suprême de Paris, appel à la Propagande de Rome. Ce nouveau conflit se complique de la grande lutte alors déchaînée en France entre le gallicanisme et l'ultramontanisme. En 1763, la condamnation générale des Jésuites entraîne leur expulsion de la Louisiane même ; mais le retour des Capucins à l'hégémonie ne s'accomplit qu'après le désastreux traité de Paris (1763), à la veille même de la cession de la Louisiane à l'Espagne. Les neuf Capucins français (dont cinq à la Nouvelle Orléans) qui s'occupaient tant des missions étrangères que des anciens postes français, disparurent peu à peu, remplacés par des Franciscains espagnols. Seul des Jésuites survécut jusqu'en 1766 le P. Baudouin, dont le dernier acte fut en cette même année une déposition favorable au chevalier de Kerlérec.

Telle fut l'histoire très agitée, très compliquée et, en somme, peu brillante, quoique fort honorable, des missions capucines dans la peu florissante Louisiane.

Emile Lauvrière.

Meditatio pauperis in solitudine, auctore anonymo saec. XIII, ed. P. Ferdinandus M. Delorme, O. F. M. (Bibliotheca franciscana ascetica medii aevi, tom. VII). — Quaracchi, 1929. In-32, li-372 p.

Sous le titre : « Élévations théologiques sur saint François, l'autre ange au signe du Dieu vivant », le P. D. avait déjà publié quelques pages de cet opuscule dans les *Studi francescani* de 1924. Il nous en donne ici une édition complète et soignée, avec une préface exposant tout ce qu'on peut savoir de l'œuvre et de son auteur, avec des notes érudites au bas du texte, et un index de toutes les autorités alléguées.

Composé à la fin du xiiie siècle, ce traité mystique est demeuré complètement inconnu aux contemporains. Il est conservé dans deux mss. du xive siècle de la bibliothèque communale d'Assise. De la critique interne il résulte que l'opuscule a été écrit après 1279 et très probablement en 1282 ou 1283. Quel en est l'auteur? En lisant les dernières lignes de la p. 365, on pense tout naturellement au b. Jean de Parme, entré tout jeune chez les Mineurs, amateur de pau-

Digitized by Google

vreté, homme de grands travaux pour l'Ordre, ministre général limogé, victime d'un coup de crosse, *virga percussus*, trente ans solitaire dans l'ermitage de Greccio, mort en 1289. Chronologiquement rien ne s'oppose à ce qu'il ait composé la *Meditatio pauperis*. Il faut pourtant renoncer à cette douce illusion, car l'auteur regarde s. Bonaventure comme son « authentico ac digno fide magistro » (p. xxvii et 176). Or Jean de Parme n'aurait pas parlé ainsi, lui qui, au contraire, pouvait considérer le Séraphique docteur comme son disciple. D'autre part, lui qui avait commandé à Thomas de Celano d'achever la légende de s. François, il ne citerait pas la Vie composée par le ministre général, son successeur. D'après le P. Delorme, l'œuvre n'aurait pas été écrite en Italie, ni en Provence, mais plutôt dans le nord de la France, loin de toute influence des Spirituels.

Trois grandes idées charpentent la *Meditatio*. 1° Ressemblance de vertus entre le Christ crucifié et s. François, vertus de pauvreté, charité et humilité (p. 1-134). 2° S. François est « l'autre ange portant le signe du Dieu vivant » vu par s. Jean dans l'Apocalypse (p. 134-269). 3° De quelles vertus doivent briller les élus marqués par s. François, c'est-à-dire ses fils spirituels, pour édifier la sainte Jérusalem, la cité mystique disposée en carré, avec douze portes (p. 269-365), qui font penser aux douze chapitres de la règle franciscaine ménageant le passage de la terre aux cieux.

Comme bien l'on pense, l'A. anonyme a mis tout en œuvre pour montrer que s. François est vraiment l'ange de l'Apocalypse chargé de marquer les élus au front du *Tau* mystérieux. Le prodige des stigmates autorisait les plus audacieuses interprétations pour faire cadrer les textes sacrés avec le miracle de l'Alverne. Le nom de Benjamin « frater minor » de Joseph lui fournit l'occasion puérile de tirer du dernier fils de Jacob et de sa tribu tout ce qui peut convenir à un Franciscain. Dans ses idées préconçues pour le « Frère Mineur » il en vient même à des injustices. Ainsi, p. 89, le « Frère Mineur » c'est l'Enfant prodigue. Son frère aîné qui refuse d'entrer dans la salle du festin « *est justissime reprobatus, sicut et Esau de agro regrediens* ». L'Évangile ne renferme rien de pareil. Le père de famille, le prenant par les sentiments, lui dit au contraire : *Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt* (Luc, XV, 31).

Un fait nous étonne. Ce Franciscain ne paraît pas connaître les Opuscules de s. François. Un texte reconnu parfaitement authentique apparente l'Assisiate avec Tertullien, c'est celui des *Admonitiones* (éd. Boehmer, 1904, p. 43) où il félicite l'homme d'avoir été créé à l'image du Christ « selon le corps et selon l'âme ». Déjà au xvii^e^ siècle le Récollet Candide Chalippe en faisait la remarque. Or, à la p. 136, l'A. écrit : « Deus ad imaginem suam hominem fecit quantum ad animam, non quantum ad corpus, quia Deus spiritus est... » Preuve qu'au xiii^e^ siècle la doctrine franciscaine, qui nous émeut tant aujourd'hui, n'avait pas pénétré toutes les couches de l'Ordre.

La « Méditation du pauvre dans la solitude » n'a rien de compa-

Digitized by Google

rable à nos modernes sujets de méditation pour une époque de l'année. C'est l'adaptation, bon gré mal gré, d'épisodes scripturaires à un plan tracé d'avance, à la façon des écrits mystiques des Victorins. Elle suppose un Franciscain instruit (les sources citées le prouvent), réellement pieux, féru d'amour pour s. François et entièrement libre de son temps.

Ainsi que le constate le P. D., cet opuscule ne fera pas beaucoup avancer l'histoire de la spiritualité franciscaine, il indiquera cependant quelle pouvait être la préoccupation d'un Frère Mineur dans le dernier tiers du XIII^e^ siècle.

ANTOINE DE SÉRENT.

PHILIPPO ERMINI. *Il « Dies iræ »*. (Biblioteca dell' *Archivum Romanum*, diretta da Giulio BERTONI. Serie I, vol. 11). — Genève, Leo S. Olschki, 1928. In-8°, 158 p.

Après avoir étudié le lyrique religieux au moyen âge et énuméré les divers écrivains auxquels le *Dies irae* a été attribué (saint Grégoire le Grand, saint Bernard, Innocent III, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, ...), M. Ermini en vient à Thomas de Celano qui en est le véritable auteur, comme du reste il le démontre par les témoignages et par divers rapprochements stylistiques et linguistiques. Il étudie ensuite le *Dies irae* dans son texte et dans sa diffusion populaire et liturgique. Cette belle séquence comprend, dit-il, deux parties bien distinctes qui sont la description du jugement universel dans les six premières strophes (il a voulu dire les *sept* premières) et la prière dévote de l'âme dans les douze suivantes. Il en est ainsi dans le Missel romain, mais nous avons deux autres textes assez différents : celui dit de Mantoue et celui qui se lit dans les œuvres de Félix Hämmerlin de Zurich. Celui-là compte 21 strophes dont cinq diffèrent totalement des nôtres ; celui-ci a 24 strophes dont les dernières sont tout à fait différentes de celles du Missel romain. Mais avec ces deux textes nous sommes assez loin du texte primitif.

Thomas de Celano composa le *Dies irae* vers 1250 après son retour d'Allemagne en Italie. La séquence était déjà adoptée dans la liturgie avant 1385, mais il semble bien qu'elle ne servit pas d'abord pour la messe de *Requiem*. Les trois derniers versets auront été ajoutés précisément lors de son admission dans la messe des morts ; il n'y a en effet en dehors de ces versets aucune allusion aux défunts. Il est probable que primitivement le *Dies irae* se chantait en la messe du premier dimanche de l'Avent, laquelle est toute consacrée à la pensée du jugement dernier.

L'Auteur ne craint pas de pousser son enquête sur les sources littéraires du *Dies irae* jusqu'à saint Paulin de Nole qui vivait au IV^e^ siècle. Il croit qu'il a subi l'inspiration des doctrines joachimites tempérées par ce sentiment de tendre affection que les Spirituels

Digitized by Google

dans leur rigide théologie prophétique n'ont que trop oublié. Il trouve donc unies, dans la séquence de Celano, deux formes de pensée nettement distinctes, l'ascétisme intellectuel et théologique de Joachim de Flore et l'ascétisme populaire et affectif de saint François qui prévalut. Il fait également des rapprochements avec les écrits sibyllins.

Dans les derniers chapitres, M. Ermini examine la valeur littéraire, la portée historique et morale du *Dies irae* et en fait l'exégèse comparative. Enfin il nous offre différents textes latins et quelques traductions en dialectes italiens.

Cette étude, si riche et fouillée, est du plus vif intérêt et met bien en valeur les beautés de l'immortelle séquence de la Messe des défunts. Cependant l'auteur nous semble parfois trop pousser ses rapprochements et exagérer en particulier l'influence de Joachim de Flore et des joachimites sur Thomas de Celano.

P. Étienne Bihel, O.F.M.

Augustino Barolo. *Jacopone da Todi.* — Torino, Fratelli Bocca, 1929. In-8°, VI-234 p.

Cet intéressant ouvrage comprend deux parties, l'une narrative, l'autre critique. Tandis que la première compte treize chapitres, la seconde (p. 179 233) n'en a que cinq.

Après avoir décrit le XIIIe siècle et le sentiment religieux, puis la *laude* à cette époque, l'Auteur discute la légende qui s'est formée bientôt autour de Jacopone et narre rapidement la vie de son héros. Au chapitre Ve, il nous expose la philosophie du temps et le drame de l'âme médiévale. Les chapitres suivants nous peignent Jacopone sous différents aspects : Jacopone et ses critiques, Jacopone « il bizzocone », le moraliste, le moine, le satirique, le mystique; puis nous avons « Jacopone et Dante » avec la conclusion de la première partie.

Jacopone naquit à Todi en 1236 ; il étudia à Bologne et épousa la jeune et belle Vanna dei Conti qui mourut en 1228 victime d'un accident et sur le corps de laquelle fut trouvé un cruel cilice. Cette mort émut profondément Jacopone et le transforma du tout au tout. Il s'éprit d'un ardent amour pour l'humilité et la pauvreté : il connut la folie de la croix! L'Auteur l'appelle « il bizzocone » et nous dit que cet état d'exaltation dura jusqu'en 1278, année où il entra dans l'Ordre franciscain. Hélas! il ne tarda pas à imiter la ferveur des Spirituels pour tomber enfin dans l'opposition farouche contre Boniface VIII. En 1297 nous le voyons passer au couvent de Palestrina et le 10 juin signer le fameux pacte de Lunghezza qui déclare nulle l'élection de ce pape. Emprisonné et excommunié il ne fut délivré et réconcilié que par Benoît XI le 23 décembre 1303. Il vécut les dernières années de sa vie agitée dans la paix du couvent et la contemplation.

Digitized by Google

Ainsi finit ce fougueux poète qui exerça sa verve satirique contre le pape Boniface, contre les Franciscains modérés, contre la science et contre Paris. L'Auteur se refuse à voir en lui un maître ou précurseur du Dante : trop de différences les séparent. Il est même probable que l'auteur de la Divine Comédie n'a pas connu le poète franciscain; sinon son silence sur celui-ci ne s'expliquerait point. Dante, pense-t-il, aurait trouvé en Jacopone un caractère original et sympathique et la diversité de leurs âmes ne l'aurait sans doute pas empêché de l'estimer grandement et d'en faire mention.

Le problème de l'authenticité des laudes est bien difficile à résoudre. On attribue à Jacopone plus de 310 poésies; or moins de cent sont certainement de lui. Il faut entre autres lui dénier les suivantes : « Udite nova pazzia che mi viene in fantasia » que, selon la légende, il aurait récitée devant ses frères et qui lui aurait gagné leur bienveillance; la prière « Jesù nostra speranza » qu'il aurait improvisée sur son lit de mort; la poésie « Mosso da santa pazzia ». Par contre, la célèbre laude « Amor di caritate perchè m'hai si ferito ? » serait l'œuvre de Jacopone et non de s. François d'Assise. Des différentes poésies latines qu'on lui attribue, il n'en est qu'une dont on puisse certifier l'authenticité : c'est l'admirable « Stabat mater dolorosa ».

Le lecteur lira avec intérêt ce petit livre composé avec critique et amour et révélant si bien l'âme tourmentée, vibrante et sympathique de ce moine poète qui a illustré Todi, l'Italie et l'Ordre franciscain.

P. Étienne Bihel, O. F. M.

E. Allison Peers. *Ramond Lull, a biography*. — London, Society for promoting Christian knowledge, 1929. In-8°, xviii-454 p. 18/18.

La vie et la pensée de Raimond Lulle sont marquées au coin d'une même complexité. Page du roi d'Aragon, puis sénéchal de l'infant Jaime Ier, marié à Dona Blanqua Picardy dont il eut deux enfants, troubadour dédiant aux dames les poésies que sa passion lui inspire, à l'âge d'environ trente-trois ans Raimond Lulle se consacre à la défense et à la propagation de la foi, il s'enferme dans la solitude, il médite, il étudie, il écrit tout en parcourant l'Espagne, la France, l'Italie, la Sicile et le nord de l'Afrique. Les problèmes qu'il aborde sont aussi variés que les pays qu'il traverse. Dans sa personne le mystique et le logicien, le poète et l'ascète se coudoient, le philosophe, le théologien, l'apologiste se donnent la main. Une personnalité si vivante et si riche ne se laisse pas connaître en un jour. Depuis l'ouvrage de Pasqual paru en 1778 et qui n'est plus au point, nul ne s'est efforcé d'écrire une biographie complète de Raymond Lulle. L'un des promoteurs de la Renaissance lulliste, M. Obrador s'était proposé d'entreprendre ce travail, il en avait tracé le plan, rédigé la préface, malheureusement la mort le surprit avant qu'il l'eût achevé. Les vies publiées par M. Galmès et par Rider sont

Digitized by Google

trop courtes. Ayant eu la bonne fortune de pouvoir consulter les notes laissées par M. Obrador, Mr Peers s'est proposé de faire connaître à ceux de ses compatriotes qui ne lisent pas couramment le catalan ou le latin, la vie et la personnalité du bienheureux, « l'immortalité de son œuvre et de son message ». Prenant pour point de départ les vies parues du vivant même du personnage, c'est-à-dire la *Vida coetania* et la *Vita beati Raimundi Lullii*, il a voulu dégager de la masse des matériaux, souvent sans valeur, qui encombrent les archives et les bibliothèques, ce qu'ils renferment d'essentiel et d'authentique. Rendre la personne de Raimond Lulle aussi réelle, aussi vivante pour nous qu'elle fut pour les écoliers de son temps et la génération qui l'a immédiatement suivi, tel est l'objet de son ouvrage. Mais la richesse du sujet ne lui a pas permis de le traiter aussi complètement qu'il l'aurait désiré. Sous peine d'allonger un volume déjà long, il a du effleurer à peine des matières auxquelles il aurait voulu consacrer des chapitres entiers.

C'est dire que pour rédiger cette vie il a été amené à faire un choix d'un point de vue tout spécial. Il s'est proposé de mettre en relief ce qui à son avis reste et restera de l'œuvre de Raimond Lulle. Or ce n'est ni en tant que philosophe, ni en tant que théologien, ni en tant qu'alchimiste (il n'en fut pas un) que Raimond Lulle vit et vivra. Ce qui nous intéresse en lui, c'est le poète, le promoteur de la poésie castillane, l'apôtre et le mystique. Dès lors on ne s'étonnera plus que l'*Ars magna* et la lutte contre l'averroïsme occupent à peine une page dans le volume, tandis que le *Blanquerna*, le *Felix*, le *Liber contemplationis*, le *Livre de l'ami et de l'aimé* font l'objet de chapitres entiers ou sont longuement étudiés.

Comme celles de tout penseur les conceptions de Raimond Lulle ont sans doute évolué. Jusqu'ici il n'est guère possible d'en retracer l'évolution : la chronologie de ses écrits est trop imprécise, trop incertaine. Mr Peers, et c'est à notre avis ce qui fait surtout l'intérêt de son travail, s'est efforcé de la préciser. Les dates qu'il adopte ne concordent pas toujours avec celles que donne le P. Éphrem Longpré dans son remarquable article du *Dictionnaire de théologie*. Citons quelques exemples. Naissance de Lulle, Peers 1232, Longpré 1235 ; conversion, Peers 1263, Longpré 1265 ; composition du *Liber contemplationis*, Peers 1272, Longpré avant 1277 ; du *Blanquerna*, Peers 1283, Longpré entre 1283 et 1285 ; du *Felix*, Peers 1286, Longpré 1286-1289. Les raisons avancées par Peers et souvent exposées d'une façon concise à l'excès ne nous ont pas toujours paru décisives.

A ce point de vue son travail aura au moins le mérite d'orienter les chercheurs. Rédigé dans une langue claire, limpide, il fera connaître au grand public anglais une des personnalités les plus curieuses de l'époque médiévale. Le P. Longpré a fait connaître le penseur, le philosophe, le théologien dont les conceptions, quoiqu'en semble dire Mr Peers, nous intéressent encore à plus d'un

Digitized by Google

titre; Mr Peers a voulu peindre l'homme, le poète, l'apôtre, le mystique.

La présentation de l'ouvrage est parfaite. Un index général en rend le maniement facile.

L. Baudry.

Étienne Gilson. *Introduction à l'étude de saint Augustin.* (Études de philosophie médiévale, XI). — Paris, Vrin, 1929. In-8°, II-352 p.

Pour situer une doctrine médiévale, on note souvent : ***augustinisme franciscain*** ; l'expression évoque bien des problèmes, la nécessité d'abord d'envisager l'***augustinisme de saint Augustin***, d'en définir l'esprit et les thèses capitales : c'est précisément l'objet que se donne M. Gilson dans cette *Introduction à l'étude de saint Augustin* où, sans quitter jamais les textes et l'expérience même du grand converti, on rencontre une métaphysique « qui a déjà fourni une carrière de quinze siècles dont rien ne permet de présager la fin » (p. 305). L'historien de la pensée franciscaine accueillera avec reconnaissance ces analyses d'une profondeur lucide; il les retiendra pour comprendre ensuite les liaisons et les dissociations d'idées qui font l'originalité de mainte doctrine médiévale. Reprenons, de ce point de vue, à la suite de M. Gilson, quelques thèses de l'Augustinisme et l'examen de son esprit.

Un texte du *de vera religione* (p. 23, n. 2) passe de l'evidence que doutant, nous sommes, à l'évidence que Dieu est. Devant le ***certum te esse dubitantem***, on peut chercher ***unde sit certum*** : ce sera notre seconde considération. L'âme, qui est certaine de soi, sera l'objet de la première.

M. Gilson marque avec une juste vigueur la parenté du ***si enim fallor sum*** augustinien avec le *Cogito* de Descartes. Les textes, qu'il laisse parler, montrent aussi comment l'Augustinisme ne lie pas seulement, en cette première certitude, l'***être*** avec la ***pensée***; une troisième notion intervient : la ***vie***. Des trois, elle apparaît la première; et c'est normal, puisqu'il s'agit d'atteindre finalement une Vérité qui assure la sagesse (p. 46, n. 3 ; p. 49, n. 2). Le « Je pense » est découverte de l'âme; mais l'âme, comme dans le Phédon, est essentiellement ***vie*** (p. 68, n. 2). Le « Je pense » s'approfondit en évidence de l'immortalité : c'est que « la vie s'appréhende comme inséparable de la pensée en qui elle s'appréhende » (p. 63). Voici comment l'âme donc s'apparaît : ***sic ergo se esse et vivere scit, quomodo est et vivit intelligentia*** (p. 57).

L'âme se saisit comme une pensée : elle est donc « certainement ce qu'elle se sait être, et ce qu'elle ne se sait pas être, elle ne l'est certainement pas » (p. 57). Nous tenons le principe de la distinction entre l'âme et le corps, une occasion encore de comparer saint Augustin à Descartes. L'âme, à ne considérer que soi, s'apparaît déjà ***un*** être. Comment faire ***un*** être encore de l'âme avec le corps ?

Digitized by Google

Anima rationalis mortali atque terreno utens corpore : définition de l'homme célèbre au moyen âge, difficulté aussi de tout augustinisme (p. 55, n. 3).

Il faut concevoir que l'âme est faite pour régir un corps, qu'elle s'unit à lui sans violence, par nature et amour, l'amour de la vie qui tient chacune de nous, *sicut naturale nobis est velle vivere* (p. 78-n. 2). Rappelons que l'âme s'appréhende comme vie : essentiellement vie, quelle difficulté à la concevoir, à l'égard du corps, comme source de vie ? Ce qui se sépare du point de vue de la pensée s'unit à nouveau du point de vue de la vie : l'augustinisme n'est pas impuissant à faire communiquer les substances, témoin sa doctrine de la sensation.

Sentir est une passion. Non pas une passion de l'âme, plus parfaite que le corps : le plus parfait ne pâtit jamais du moins parfait. Le corps seul pâtit de l'excitation ; l'âme, attentive au corps, objet de son amour et de ses soins, *n'ignore pas* ce qui lui arrive ; d'où la sensation, que l'âme, agissant sur soi, tire d'elle-même. « C'est toujours du dedans qu'elle tire la substance même de ce qu'elle parait recevoir » : *principe d'intériorité de la pensée* (p. 93 et 304). Intériorité de la pensée s'identifie cependant à *spontanéité de l'âme*, vie et source de vie. Malebranche a trahi saint Augustin en supprimant « la communication directe de l'âme avec le corps » (p. 117). Nous dirions volontiers qu'entre Augustin et Malebranche, il y a Descartes, c'est-à-dire une âme qui se donne comme pensée *en concevant toute autre chose comme simple étendue* ; Malebranche fait même l'âme dans la connaissance aussi passive que l'étendue sous les figures qu'elle reçoit : double négation de l'idée de vie et de la spontanéité de l'âme. Il faut, en ce point, chercher ailleurs l'augustinisme : contre la passivité aristotélicienne de l'âme sensitive et de son intellect possible, des maîtres franciscains invoqueront le principe de supériorité et de spontanéité de l'âme ; saint Bonaventure n'osera pas le maintenir dans toute sa rigueur (p. 75) ; mais on trouvera chez Pierre de Trabibus, disciple d'Olieu, une fermeté remarquable appuyée sur les textes essentiels d'Augustin (*Studi Francescani*, 1922, p. 278-279).

L'âme considérée, qui est certaine de soi, envisageons la certitude, et comment elle est possible. L'explication sera que le Verbe de Dieu nous illumine : *lumen verum quod illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (p. 23).

Précisons d'abord ce que l'illumination doit expliquer : ni le contenu de nos idées, ni la transmutation de l'image en concept : 1° L'illumination augustinienne n'est pas *réminiscence* à la manière de Platon, ni *vision en Dieu* à la façon de Malebranche. Il suffit à l'âme de se tourner vers soi pour découvrir tout l'ordre spirituel : elle-même, les qualités, Dieu. Pour les choses, nous n'en avons point d'idées toutes faites ; les sensations ne sont pas une simple occasion

Digitized by Google

de nous ressouvenir ; « l'observation des faits règne en maîtresse » (p. 96, 101 ; 102, 113). Aussi n'y a-t-il pas vision des choses en Dieu : pour qu'elle apparaisse dans l'augustinisme, avec Malebranche, « il faut en supprimer la communication directe de l'âme avec le corps » (p. 117), et la doctrine capitale de la sensation. — 2° Partant de cette doctrine, on conçoit que l'augustinisme ne rencontre pas le problème aristotélicien de l'abstraction. L'aristotélicien s'établit dans une âme sensitive, qui pâtit les choses, à leur niveau. Il s'agit alors de « transmuer le sensible en intelligible », l'image particulière en concept. L'augustinien refuse toute passion de l'âme par le corps ; sentir est une action, déjà une pensée : *est enim sensus et mentis* (p. 113-117). On ne trouve pas ici la distance que l'aristotélisme établit entre image et concept. Que le contenu de nos pensées soit du particulier ou du général, il n'importe à saint Augustin. — 3° Il est parti à la recherche de la Vérité : c'est le jugement qui l'intéresse. Voici le donné à expliquer : la nécessité qui enveloppe nos représentations et rend possible le jugement vrai. La remarque est de conséquence : explication du jugement, la doctrine de l'illumination ne se dirigeait pas d'elle-même « vers le confluent où, au XIII° siècle, elle rejoindra celle d'Avicenne », explication du concept : n'imputons pas à Augustin l'*augustinisme avicennisant* (p. 122), ni les difficultés qui peuvent, d'Alexandre de Halès à Jean Peckam, embarrasser la doctrine de l'abstraction dans l'École franciscaine (p. 117). De même, ne faut-il pas attribuer de *nominalisme* à saint Augustin, encore que l'image dans sa doctrine soit « intelligible de droit », et qu' « un certain nominalisme » puisse dès lors s'allier à des tendances augustiniennes (ibid. n. 1). Pour nous en tenir à saint Augustin, et au moment de sa pensée où nous sommes parvenus, nous rencontrons « une doctrine où la pensée, capable de lire directement l'intelligible dans l'image, n'a plus à se préoccuper que de savoir où est la source de la vérité » (p. 117).

La source de la vérité est Dieu et ne peut être que Lui : le vrai, c'est de l'immuable, de l'éternel, que notre pensée ne peut se donner, qu'elle reçoit donc de l'Être immuable, éternel. Le jugement vrai, c'est précisément cela dont nous avons besoin pour prouver Dieu : un élément de notre pensée qu'on ne puisse expliquer qu'en la dépassant, et tel que « ce qui le transcende ne puisse être que Dieu » (p. 22 ; p. 28). Requis de cette manière, Dieu n'aura pas à donner le contenu de nos représentations, mais la nécessité seulement qui les lie : leur intelligibilité (p. 124). Dieu fait intelligibles les images à la façon de la lumière qui rend les choses visibles : d'où la *métaphore* de l'illumination (p. 106-107). L'œil n'est pas la lumière du soleil : il y a de même un intellect humain qui n'est point la Lumière divine (p. 107-108). Et l'intellect est aussi impuissant sans la Lumière intelligible, que l'œil sans la lumière visible. M. Gilson rapporte l'admirable formule : *sufficit sibi oculus ad non videndum, hoc est ad tenebras* (p. 125). Il faut ici une aide divine, *adjutorium*

Digitized by Google

clari luminis, qui reste d'ailleurs dans l'ordre naturel : impuissance de l'intellect humain devant le jugement vrai, opération naturelle et cependant trop haute.

La preuve augustinienne de Dieu, une avec la doctrine de l'illumination, ne requiert ni n'exclut la considération du monde sensible. Saint Augustin, considérant, d'un regard, l'ordre du monde, atteint Dieu parfois, d'un élan : plutôt que preuves strictes, ce sont là des « élévations à Dieu contemplé dans la nature », qui annoncent la mystique bonaventurienne (p. 27). La preuve *a contingentia mundi* n'est pas impossible dans l'augustinisme ; mais elle nous ramène à la pensée. Ce qu'il faut expliquer des choses, c'est leur être : nombre, vérité, mesure. Au dessus du nombre des choses, il y a le nombre de la pensée qui les connaît et dépend elle-même des Nombres Éternels. Connaître Dieu *per ea quae facta sunt*, c'est remonter des choses à leurs Idées, ces *invisibilia Dei* dont parle saint Paul (p. 24). Partant du sensible, on passe par la pensée. Mais on peut partir seulement de la pensée. En y cherchant un donné qu'il suffise de transcender pour trouver Dieu, saint Augustin ouvre la voie à saint Anselme. Il pressent même que Dieu seul explique l'idée que nous avons de Lui. M. Gilson évoque encore, avec Descartes, saint Bonaventure et Duns Scot (p. 29).

Dieu raison suffisante d'un donné de la pensée ; impuissance de l'intellect humain devant une opération naturelle et cependant trop haute ; capacité pour l'âme de lire directement l'intelligible dans l'image : d'Alexandre de Halès à Duns Scot, on pourrait suivre la fortune de ces idées, tantôt une, et tantôt diverse.

A partir de l'esprit, on découvre l'existence de Dieu, et sa nature aussi : *consilium sibi ex luce Dei dat ipsa anima per rationalem mentem, unde concipit consilium fixum in aeternitate auctoris sui* (p. 26). Comme il n'y a, pour l'augustinisme, qu'un Dieu, Celui qui est Trinité, c'est une trinité (ou des trinités), que l'esprit -*mens*- doit trouver en soi pour concevoir Dieu. D'où impossibilité de « couper la psychologie augustinienne de ses racines théologiques et la théologie augustinienne de ses racines psychologiques » (p. 284-285). D'où encore la préoccupation médiévale et franciscaine de sauver dans l'âme l'image divine. Cela conduit à refuser toute distinction réelle entre l'âme et ses facultés, et entre les facultés même, qu'on ne saurait assimiler à des accidents. *Mens, notitia, amor*, cette trinité est enveloppée dans la substance, avant tous ses actes : cette trinité est faite de la substantialité de la connaissance et de l'amour consubstantiels à l'esprit (p. 285-286). *Memoria sui, intelligentia, amor* : la trinité se développe sous l'action divine. L'influence du Verbe nous fait seule passer de la mémoire, simple présence, à l'intelligence qui l'exprime en *vérité* : c'est la part de l'illumination dans le « Je pense », *unde sit certum*. L'esprit cependant n'est point ici passivité pure, il garde son aspect vital : le verbe de Dieu nous illumine, mais c'est nous qui engendrons le Verbe qui nous exprime, à la manière dont

Digitized by Google

le Père engendre son Verbe (p. 288). Vie de notre esprit, Dieu l'anime en l'assimilant à Lui ; l'assimilation devient consciente au troisième degré : *memoria Dei, intelligentia, amor* (p. 290-291). La vie de l'esprit, c'est de renouveler en soi l'image de Dieu.

Après ces quelques *thèses*, considérons l'*esprit* de l'augustinisme.

La philosophie, c'est la recherche de la béatitude : *philosophia ad beatam vitam tendit* (p. 43). Mais « la possession du vrai absolu est la condition nécessaire de la béatitude » (p. 3). D'où la place et le rôle de la noëtique. Saint Augustin engage d'abord « une lutte inexpiable contre le scepticisme et le relativisme sous toutes leurs formes » (p. 9). Le « Je pense » n'est pas un simple artifice de spéculation ; il s'agit de notre vie même, *de ipsa vita* (p. 46). La doctrine de l'illumination nous montre, sans nous la donner, au principe de chaque vérité, la Vérité qui est Dieu, de qui descend la paix de l'esprit (p. 9).

Du point de vue de la béatitude, le lien apparaît de la vraie philosophie avec la foi. Montrer la fin ne suffit pas ici, il faut donner les moyens d'y parvenir. Les païens ne peuvent point, qui ignorent le Médiateur (p. 202-203). L'Évangile contient toutes les vérités nécessaires à la béatitude : « l'augustinisme a commencé d'exister comme doctrine distincte le jour où son fondateur a découvert que toute la philosophie était déjà contenue dans les Écritures » (p. 43). C'est pourquoi l'augustinien reconnaît sans cesse dans la Lumière invisible de l'esprit le Christ de l'Évangile. La foi tient déjà l'objet de la recherche ; assuré en elle, on ne risque point de s'égarer. La Foi donc est au commencement de la philosophie : « Aucune partie de la philosophie augustinienne n'échappe au *Credo ut intelligam*, pas même la preuve de l'existence de Dieu » (p. 14). Saint Augustin n'atténue point cependant la rigueur de la preuve (p. 15); il ne mêle pas les ordres, ne philosophe point en théologien qui argumente à partir de la Révélation. Pour tenir l'objet, la Révélation ne fait point la preuve : « en fait, ni chez lui [Augustin], ni chez aucun augustinien nous n'avons jamais rencontré une seule idée dont la vérité philosophique fut démontrée par voie d'appel à la foi. En bonne doctrine augustinienne, la foi montre, elle ne démontre pas » (p. 301). Théologie et philosophie ne signifient pas ici doctrines séparées par leur objet ; mais deux façons diverses de penser la même expérience, qui est la vie chrétienne. Et comme la vie se développe à l'intérieur de la Foi, la philosophie de même : « tout en laissant à chaque connaissance son ordre propre, *le philosophe chrétien considère la révélation comme une source de lumières pour sa raison* » (p. 301-302).

Reprenons encore la notion de béatitude et ses conséquences. L'âme désire le vrai en vue du bonheur dont il est la condition : le terme de la recherche, le principe de repos et de paix, ce n'est point la Vérité connue comme vérité, mais au-delà : la Vérité possédée comme bien. Voici où tend l'Augustinisme : « non pas seulement

Digitized by Google

connaître sa fin, mais en un certain sens l'être »; dans l'amour, l'aimé réagit sur l'aimant et se l'assimile (p. 8). Puisqu'il ne s'agit pas de *voir* seulement, mais de jouir, *frui*, la volonté ou l'amour est au terme de notre vie. De même, elle est au commencement, moteur de notre vie, pesanteur de notre âme : *primat de la volonté*, en l'homme, principe et fin. Mais primat *seulement dans l'ordre de l'agir*. L'essence de l'homme n'est pas plus volonté qu'intelligence, pour la simple raison que vouloir suppose connaître. Pour Dieu, — Il est l'Être : « dans l'Être absolu comme tel, une parfaite simplicité exclut toute possibilité d'un primat quelconque en quelque sens que ce soit » (p. 296). L'amour ne peut avoir aucune primauté, en l'homme et en Dieu, *dans l'ordre de l'être*.

De telles remarques sont décisives pour fixer le sens du *volontarisme* franciscain. Peut-être faut-il considérer encore le vouloir divin dans la création : ici interviendra au moyen âge le problème de la distinction et de l'ordre à établir, ou non, entre les attributs de Dieu; et ce seront de nouveaux aspects du *volontarisme*. Saint Augustin enseigne, dans des textes célèbres, que Dieu a créé *quia voluit* : au delà de ce vouloir, il n'y a rien à chercher (p. 243, n. 5). Mais la création s'exprime aussi en termes de bonté : Dieu agit *nulla necessitate..., sola bonitate.., id est quia bonum est*. Les deux aspects se concilient aisément : « Dieu est le Bien,... la volonté de Dieu est Dieu » (p. 244, n. 1). Il faut concevoir un Bien qui agisse sans être nécessité.

Toutes ces analyses, assemblées ici autour de l'idée de béatitude, aideront à comprendre les philosophies qu'ont inspirées l'expérience de saint François et la vie franciscaine.

L'augustinisme déjà est la formule d'une expérience : la conversion d'Augustin. La pérennité de l'augustinisme montre assez la profondeur de l'expérience, la valeur universelle de la formule : « métaphysique de sa propre conversion » et « métaphysique de la conversion », la doctrine de saint Augustin nous découvre « l'homme dans sa volonté de se suffire et son impuissance à se passer de Dieu » (p. 299).

A l'expérience intérieure, l'augustinisme doit son point de vue sur l'homme, sa nature, sa raison. On peut définir l'homme « selon ce qu'il doit être », le contenu nécessaire de son essence : saint Thomas conçoit ainsi la *nature* humaine. L'expérience intérieure, et l'histoire aussi, connaît seulement l'homme « tel qu'il est », un *état* de fait, sans considération de nécessité : notre condition actuelle est le résultat d'une chûte; Dieu aurait pu en faire cependant la condition de la première humanité. La *nature* augustinienne, c'est l'un ou l'autre *état* de l'homme historique, avant ou après le péché (p. 184-185; p. 298-299). Pas plus que la nature en général, saint Augustin n'envisage la raison dans l'abstrait. Sa conversion l'a fait passer de la *desperatio verum inveniendi* à l'*intellectus, merces fidei* : toutes expressions que précise admirablement M. Gilson; à partir de

Digitized by Google

la foi, la raison se trouve enfin, sa démarche est assurée ; et elle n'abdique rien de sa rigueur. D'où le sens exact du *Credo ut intelligam*. Il ne s'agit pas de la foi et de la raison, prises absolument. Mettre la foi au début, ce n'est pas affirmer une impuissance essentielle de la raison, même à prouver Dieu. C'est reconnaître seulement que, de fait, « le chemin le plus court et le plus sûr que puisse suivre la raison humaine est celui qui passe par la foi » (p. 14-15, p. 38). L'augustinisme n'envisage pas ici la *nature* de la raison, mais des *états* de la raison : raison de païen, raison de chrétien, cela seul dont connaissent l'expérience et l'histoire.

A l'expérience de la conversion, l'augustinisme doit le sentiment de l'insuffisance de la créature. Dans l'ordre de la grâce d'abord : « le pélagianisme était la négation radicale de l'expérience personnelle d'Augustin » (p. 200). Mais la formule dont use Augustin contre Pélage nous rappelle l'illumination de la vérité et de la vertu morale : *sufficit sibi oculus ad non videndum, hoc est ad tenebras* (p. 125). Vérité ou même vertu, rien de surnaturel ici ; au degré naturel, l'insuffisance de la créature apparaît encore ; et pas seulement en l'homme, intelligence et vouloir, dans les choses aussi, et la causalité de leur mouvement : il suffit d'évoquer la doctrine des *raisons séminales*. Le monde entier doit répéter ici ce que dit la conversion d'une âme, et la vue de toute créature réveiller le sentiment de notre impuissance, notre besoin de l'aide divine, *adjutorium clari luminis*. « De là vient qu'*entre deux solutions également possibles d'un même problème, une doctrine augustinienne inclinera spontanément vers celle qui accorde moins à la nature et plus à Dieu* » (p. 299-300).

Faut-il, de ce fait, classer Augustin « parmi les philosophes qui *rebus naturalibus proprias subtrahunt actiones* » (p. 299) ? Un texte nous répond, qui nous présente ainsi l'activité du Créateur : *sic itaque administrat omnia quae creavit, ut etiam ipsa proprios exercere et agere motus sinat* (p. 297). Dieu a créé des natures, et des natures agissantes. Il ne faudrait pas, croyons-nous, trop assimiler Augustin à Malebranche : l'occasionalisme fait de l'étendue, toute passive sous ses modifications, le type de toute créature, même spirituelle ; l'illumination d'Augustin est une aide accordée à une spontanéité. Les choses ont leurs mouvements propres ; ce sont des *natures*, sans être des « essences inviolables » : « dans certaines limites, les choses pourraient continuer d'être tout en cessant d'être ce qu'elles sont » (p. 298). Nous dirions volontiers que la capacité d'accomplir tout leur mouvement ne suit pas de la position des choses ; il faut parfois un don divin, comme une *grâce*. Entre la nature et son opération, il n'y a pas ici le lien de *nécessité* et de *dignité* qui oblige Dieu-même, la nature posée, à ne point lui refuser son opération. Saint Augustin cependant n'ignore point la nécessité des essences : les choses ont en Dieu leurs idées éternelles (p. 297). L'augustinisme considère aussi la noblesse des créatures ;

Digitized by Google

mais elle ne se mesure pas toujours à leur pouvoir : la perfection de l'esprit, c'est sa proximité de Dieu; mais si Dieu est présent, de façon immédiate, n'est-ce point dans la mesure où l'esprit est impuissant à atteindre aucune vérité, sans l'aide divine? Telle est la position augustinienne. Lorsque s'affirmera l'idée de *natures*, avec la nécessité et la dignité internes qu'elles comportent, les *raisons séminales* ou l'*illumination* seront bien difficiles à maintenir : une nature impuissante à accomplir son opération, mais ce sera une absurdité, et un abaissement de l'œuvre divine. Entre saint Bonaventure et Duns Scot, il y aurait à saisir, à ce propos, un moment décisif de l'histoire de la pensée franciscaine; et le problème à poser de l'influence possible du thomisme.

Devant l'augustinisme franciscain, une dernière question se pose, complexe et subtile : l'augustinisme de saint Augustin est la métaphysique de son expérience; l'expérience de saint François inspira sans doute les Docteurs de son Ordre. L'histoire de la pensée franciscaine pourra-t-elle un jour nous montrer tantôt le concours, et tantôt la divergence de ses inspirations? Par là nous approcherions davantage l'âme d'Augustin, et celle de François d'Assise, deux types, et peut-être deux époques, de christianisme.

Au terme de ces remarques, nous mesurons ce qu'elles paraissent oublier du livre de M. Gilson, et qu'elles n'ont pu retenir : plus d'une thèse augustinienne, tant d'explications, subtiles et assurées, de termes classiques, l'exigence de clarté et la puissance de sympathie que le lecteur participe pour une meilleure intelligence du moyen âge, qui « demeure notre meilleur professeur de métaphysique » (É. Gilson. *La Philosophie de saint Bonaventure*, p. 5).

PAUL VIGNAUX.

GABRIELIS BIEL. *Quaestiones de justificatione,* quas edidit CAROLUS FECKES. (Opuscula et textus historiam Ecclesiae ejusque vitam atque doctrinam illustrantia. Series scholastica. Fasc. IV). — Münster, Aschendorff, 1929. In-8°, 64 p.

Cet opuscule mérite plus qu'une simple mention dans une revue d'histoire franciscaine. Biel adopte comme Docteur Occam (p. 7, l. 22-23), qu'il veut seulement abréger (p. 5; p. 25, l. 26), il le suit dans une longue critique de Pierre Auriol (p. 7-25), il se réclame aussi de Scot en un point capital (p. 44, l. 2; p. 58, l. 20), ailleurs, d'Alexandre de Halès (p. 33-34). Autant de maîtres franciscains. Notons encore que la doctrine de la justification dépend ici des théories occamistes du changement (p. 12 sq.) et de la relation (p. 27 sq.). Retenons que ces textes suggèrent sur la théologie de Biel, et sans doute d'Occam, des *hypothèses* assez différentes des idées communes.

Comment l'homme peut-il être justifié? Ses actes participent de la bonté à trois degrés (p. 44-46) : au premier, l'acte est objectivement

Digitized by Google

conforme à la droite raison — *bonum ex genere* ; au second il joint à cette conformité l'intention de la réaliser, *propter quod ratio sic dictavit* (p. 44, l. 17-18) — *bonum morale* ; au troisième, l'acte est accompli *propter Deum*, selon la loi qu'Il a établie — *bonum meritorium* ; à ce degré seulement, nous méritons la vie éternelle, nous sommes justifiés. Il ne faut cependant pas oublier qu'au-dessous des actes méritoires, il est des actes simplement moraux, qui ne sont pas mauvais pour autant (p. 47, l. 9-14), qu'au dessous de l'ordre de la Grâce, il y a des valeurs naturelles que l'on peut légitimement aimer *propter se* (p. 48, l. 7), que les philosophes, Aristote, Cicéron, Sénèque... ont connues (p. 63, l. 23-26). *Pour Biel, toute morale n'est pas d'autorité et de révélation; il y a une éthique naturelle et rationelle.* La justification cependant s'opère sur un autre plan, à la rencontre de la miséricorde divine et de la liberté de l'homme.

Dieu est à l'égard de ses créatures Tout Puissant et souverainement Libre : Il peut réaliser tout ce qui ne fait pas contradiction; Il n'est lié de nécessité par rien de créé, pas même la grâce, ou la charité, qui est forme de l'âme (p. 12, 18, etc.). Biel cependant ne conçoit pas Dieu comme Puissance arbitraire, sèche et nue : 1° Dieu est immuable, ce qui donne à ses décrets contingents une façon de nécessité (p. 34-35) ; Il choisit l'ordre, mais Il agit toujours suivant un ordre (p. 15-16) ; 2° Dieu qui est Puissance est également Justice, dans la simplicité radicale de son essence (p. 15, l. 27 ; p. 16, l. 1 ; p. 20, l. 24-25). Ses attributs ne sont qu'une diversité de noms sur l'identité absolue de la chose : aucun primat ne paraît ici concevable, ni priorité d'une raison sur le vouloir, ni primat de la volonté. 3° Toutes les créatures sont contingentes ; et leur ordre aussi, qui n'était pas en Dieu, avant la création, pour la régler. *Ipsa divina voluntas est regula omnium contingentium* (p. 20, l. 16-17). Il faut dépasser ici la volonté humaine aux prises avec un ordre établi, et concevoir la volonté qui l'établit ; de là, ces vives formules : *quia Deus vult, ideo justum et rectum* (p. 20, l. 19) ; *nullus dicere potest : cur ita facis?* (p. 12, l. 15-16). Mais vouloir, pour Gabriel Biel, est-ce autre chose qu'aimer? Voici les rapports d'amour, de *complaisance* qu'il reconnaît entre le Créateur et les créatures (p. 8-9 et 20-21) : a) Dieu, qui s'aime nécessairement, aime à la fois tout le possible, à proportion de ce qu'il peut être ; b) Dieu, en créant les êtres, se complaît en eux à proportion qu'ils existent, dans leur hiérarchie ; comme il les crée librement, il les aime aussi librement ; c) Dieu enfin destine les créatures raisonnables, qui ne pèchent point, à la vie éternelle, librement encore, *non ex debito justicie, sed ex sua liberalitate* (p. 31). L'ordre de la Grâce et celui de la nature ne sont aucunement nécessités, ni dus : tous deux procèdent d'une Libéralité première. A propos de l'ordre surnaturel, notons encore cette formule : *quia [Deus] pronior est ad largiendum de sua misericordia et bonitate quam ad puniendum de sua justicia* p. 32) l. 15-17 ; et cette autre, qui vient d'Occam : *mere contingen-*

Digitized by Google

ter, libere et misericorditer (p. 11, l. 27). Contingence, liberté, ce n'est point le dernier mot; *Biel exalte finalement la Libéralité, la Miséricorde divines. Mais pour les concevoir dans leur pureté, il affranchit Dieu de toute obligation ou nécessité en considérant les choses* de potentia Dei absoluta.

En face du Dieu de miséricorde, l'homme et sa liberté : à l'opposé de Grégoire de Rimini, qui semble envisager l'*état* de l'humanité, à la façon augustinienne (p. 37-39), Biel considère sa *nature*. Mais peut-on concevoir une nature humaine dans un Nominalisme où il n'y a plus d'Idées éternelles? *Per pura naturalia intelligitur anime natura seu substantia cum qualitatibus et actionibus consequentibus naturam exclusis habitibus ac donis supernaturaliter a solo Deo infusis* (p. 48, l. 23-27). Nous concevons que Dieu ait choisi de créer des natures, puissances d'agir, et que ces natures, une fois créées, soient nécessairement ce qu'elles sont, en vertu de l'immutabilité divine et de la nécessité, qui en procède, de l'ordre établi : *simple hypothèse encore, comme tout ce que nous proposons ici. Surnaturel* désignerait alors ce que Dieu accomplit seul. Mais revenons à la nature humaine. La raison découvre le bien à faire, le mal à éviter; refusant la régression à l'infini, elle conçoit un Premier Diligible, Dieu, qu'il faut aimer par dessus toutes choses (p. 59, l. 1-5). Tout ce que la raison prescrit, y compris cette prescription suprême, le libre arbitre peut naturellement l'accomplir. Que l'on n'objecte pas que toute nature s'aime d'abord soi-même; — il ne s'agit pas de nature ici, mais de libre arbitre, *qui non est determinatus ad unum* (p. 57-58). Que l'on n'objecte pas non plus que la volonté, en certains cas, peut désobéir à la raison, mais non pas lui obéir; — doctrine étrange où la volonté apparaît mauvaise dans sa nature, et n'est plus naturellement libre (p. 59, l. 6-25). Une liberté peut dans tous les cas se conformer à la raison; *circa quodlibet agibile voluntas aut est libera, aut non* (p. 51, l. 6); et si la volonté n'est pas libre, elle ne saurait pécher. *Du côté de Dieu, l'ordre de la Justification est de pure miséricorde; mais du côté de l'homme, il suppose une liberté indestructible* : la charité créée, d'une part, n'oblige pas Dieu de nécessité; et d'autre part, nous ne méritons pas récompense pour l'avoir simplement reçue : *nec sumus laudandi sic, quia Deus nobis infundit caritatem, que non est in potestate nostra* (p. 17, l. 25-26). Il semble qu'il faille sauver le libre arbitre. Le péché originel ne le détruit pas; il ne le fait donc jamais impuissant, même à aimer Dieu (p. 52, l. 21-22); il multiplie seulement les difficultés à bien agir au point que la volonté n'exerce plus tout son pouvoir : *raro tamen vel nunquam operatur secundum ultimum sue potentie propter difficultates et impedimenta* (p. 56, l. 29-30). Ici reparaît tout le pessimisme des saints Paul, Bernard, Bonaventure (p. 55-56). Et dans une âme à qui le bien est difficile, rare, et qui naturellement se sait dépendante, la recherche de la vertu tourne à la prière, qui émeut la miséricorde divine (p. 33-34) : l'homme fait ce qui est en

Digitized by Google

lui, Dieu ne lui refuse point sa grâce, qui est surnaturelle, venant de Lui seul, *a solo Deo*.

Paul VIGNAUX.

THOMAE DE SUTTON, O. P., *Quaestiones de reali distinctione inter essentiam et esse* secundum fidem manuscriptorum primum edidit FRANCISCUS PELSTER, *S. J.* — Ibid. Fasc. V. 64 p.

Heureuse publication, pour servir à l'histoire et à l'intelligence d'une controverse fameuse. Excellente introduction du P. Pelster (suivie d'une Bibliographie), qui marque brièvement les incertitudes de l'historien, en face des textes même de saint Thomas : le Docteur angélique tenait-il la distinction réelle ? *Adhuc sub judice lis est* (p. 8). P. V.

DURANDI DE PORCIANO, O. P., *Quaestio de natura cognitionis* (II *Sent.* [*A*] *d. 3 q. 5*) *et Disputatio cum Anonymo quodam nec non determinatio* HERVEI NATALIS, *O. P.* (*Quodl. III q. 8*). Ad fidem manuscriptorum edidit JOSEPHUS KOCH. — Ibid. Fasc. VI. 76 p.

M. J Koch, auteur d'une très remarquable étude sur Durand de Saint-Pourçain (Baeumker, *Beiträge* 26, I, Münster, 1927) publie trois textes établis sur manuscrits : question de Durand, dispute de Durand avec un anonyme, question d'Hervé, défenseur du thomisme contre Durand — dont on fait souvent, à l'aube du XIV^e^ siècle, un précurseur d'Occam et du nominalisme. De ce point de vue, on notera dans la question et la dispute, les principaux chefs d'argumentation :

1° L'intellect est une forme ; connaître — *intelligere* — est son opération, une opération immanente — *intramanens* — ; et, de ce double point de vue, ce ne peut être une seconde forme ajoutée à la première (p. 19, l. 1-15 ; p. 32, l. 6-9 ; p. 38, l. 12-21 ; p. 19, l. 16, p. 20, l. 5 ; p 41, l. 25 ; p. 42, l. 6). Si l'intellect est une forme, il n'a pas besoin pour passer à son opération d'un être extérieur, agissant en lui comme efficient ; une forme n'est jamais qu'*accidentellement* en puissance à l'égard de son opération (p. 12, l. 12-27 ; p. 23, l. 5-20 ; p. 41, l. 6-24). L'intellect est à l'égard du connaître comme le corps pesant à l'égard du mouvement vers le bas : *sicut enim grave simul cum gravitate acquirit locum, nisi prohibeatur, sic habens intellectum statim per ipsum intelligit, nisi sit defectus objecti intelligibilis* (p. 22, l. 7-10). Devant cette conception de la forme et de son opération, on conçoit que l'intellect aristotélicien soit un scandale : il se présente comme une façon de matière prime, *essentiellement* en puissance (p. 9, l. 6-13), au-dessous de toutes les formes de la nature.

2° La préoccupation apparaît ici de sauvegarder les prérogatives de l'intellect, opération propre de l'homme (p. 17, l. 9-17). Durand procède à partir de principes aristotéliciens (p. 42, l. 1-11 ; l. 16-21) ;

Digitized by Google

mais surtout à partir d'une notion augustinienne de la connaissance, sensible ou intellectuelle, et de la hiérarchie des êtres. Connaître est un acte vital, *actus vite*, qui procède du dedans : il est *ridicule* d'en chercher le principe dans une espèce reçue du dehors; on doit concéder alors la possibilité absurde d'une intellection sans intellect, d'une sensation sans faculté de sentir (p. 10, l. 4; p. 12, l. 10). On ne peut pas davantage faire dépendre l'acte de connaître de l'objet comme de sa cause efficiente (p. 17, l. 18-28). Ce serait renverser la hiérarchie des actes vitaux : les moins parfaits, se nourrir, se mouvoir, procèdent de l'intérieur, du vivant même; connaître, le plus noble, viendrait de l'extérieur, d'un non-vivant. On renverse encore d'une autre façon les valeurs métaphysiques en faisant de la connaissance une action de l'objet, une passion du sujet : l'agent, quant à son principe actif, est toujours plus noble que le patient, quant à son principe passif; l'objet ici l'emporterait en perfection sur le sujet et l'intellect... (p. 14, l. 3; p. 17, l. 7). Durand cite (p. 25) le texte fameux du *De musica* (L. 6, c. 5; P. L. t. 32, col. 1168) sur la sensation qui ne peut être une action du corps sur l'esprit. En face de cette réaction contre la passivité de l'intellect aristotélicien, peut-on parler ici d'*augustinisme*? — Comme on en parle à propos des réactions d'un Pierre de Trabibus, ou d'un Olieu, qui semblent, en ce point, participer au même mouvement de pensée : on notera, aussi ferme que chez Augustin, l'idée que l'âme ne saurait pâtir, ni le corps, ni l'objet; mais on retiendra l'idée, aussi vive, que toute forme est essentiellement active (Cf. É. Longpré, *Pietro de Trabibus*, Studi francescani, 1922 : *Omnis forma perfecta potest actum suum naturalem naturaliter elicere, sine alterius formae informatione et impressione; sed intellectus forma quaedam perfecta est cujus actus est intelligere...* p. 280; — citation du *de Musica*, p. 279; — il y aurait intérêt à pousser la comparaison.)

3° Il faudrait considérer l'analyse du changement qui occupe Durand et son adversaire anonyme (p. 32, 10; p. 38, 11).

4° Un dernier point de vue ferait intervenir les idées d'*absolu* et de *relation*. Un absolu peut se concevoir à part, Dieu le faire exister ainsi. Or l'acte de connaître est inconcevable à part de l'intellect (p. 20, l. 6-17; p. 42, l. 13-15), et à part de l'objet (p. 20, l. 18; p. 21, l. 6). Notons ceci : Durand n'admet pas que l'acte de connaître subsiste quand l'objet cesse d'exister; c'est même pourquoi l'objet ne peut être ici cause efficiente : Dieu pourrait suppléer cette cause efficiente, et réaliser une connaissance sans objet (p. 17, l. 29; p. 18, l. 28). Occam argumentera de façon précisément inverse : l'objet est cause; Dieu peut suppléer sa causalité, et il conclut : *cognitio intuitiva potest esse per potentiam Dei de objecto non existente* (Quodl. VI, q. 6). Reprenant cette considération que l'intellection est inséparable d'un objet, Durand énonce, dans la dispute, cette conclusion : *ergo intelligere est relatio sola* (p. 38, l. 29-30). Simple relation, mais réalité encore, *cujus esse est referri et essentia est*

Digitized by Google

relatio (p. 20, l. 23-24). Nous sommes très loin du nominalisme, tel qu'il s'étendra d'Occam à Gabriel Biel : toute réalité est un absolu ; il n'y a de relations que dans les concepts. Ici, la relation est du réel, sans être une chose comme l'absolu, son terme, et s'ajouter ainsi à lui ; l'opération est vraiment perfection de la forme ; cependant elles ne font pas *deux* choses ensemble : *que tamen perfectio non est per compositionem* (p. 22, l. 6-7). En concevant une réalité dont l'essence est relation, on comprend, et c'est ici l'essentiel, *quod intelligere non dicit aliquid additum super intellectum* (p. 22, l. 11-12). Si l'intellection est rapport à un objet, qui n'est pas toujours présent, on comprend aussi que l'intellect ne connaisse pas toujours (p. 23, l. 21 ; p. 24, l. 32). La nature de la connaissance se conçoit seulement ici par une notion du rapport qui semble à l'opposé de la maxime occamiste : *nulla relatio distincta ab absolutis est ponenda* (Biel. *Quaestiones de Jnstificatione* ed. Feckes, p. 27, l. 6).

PAUL VIGNAUX.

Liber de sex principiis GILBERTO PORRETANO adscriptus. Ad fidem manuscriptorum edidit ALBANUS HEYSSE, O. F. M. — Ibid. Fasc. VII. 36 p.

Un traité attribué à Gilbert de la Porrée, que l'on joignait très souvent à l'*Organon*, et que les maîtres ès arts commentaient : cela fait partie du matériel logique que la philosophie médiévale utilisait et que l'histoire ne prend pas toujours en suffisante considération. Bonne édition.

Les médiévistes seront reconnaissants à M. Grabmann et au P. Pelster de la publication, qu'ils dirigent, de ces opuscules ; à la maison Aschendorff, de la clarté de la présentation. P. V.

C. W. PREVITE ORTON. *The Defensor pacis of Marsilius of Padua.* — Cambridge, University press, 1928. In-8°, XLVIII-518 p., 35.

Tout le monde connaît l'importance du *Defensor pacis* dans la vie des idées sociales et politiques à l'aube du XIV^e siècle. MM. Previte-Orton et R. Scholz ont entrepris d'en donner une édition critique. Le travail du premier est achevé ; celui du second est en cours. Mais on sait déjà par un article du *Neues Archiv* (*Zur Datierung und Ueberlieferung des* Defensor Pacis *von Marsilius von Padua*, XLVI, 490) à quelles conclusions ses recherches l'ont conduit. Elles sont identiques à celles de Previte-Orton.

Depuis la publication du travail de Previte-Orton, R. Scholz a découvert une nouvelle copie à la bibliothèque d'Ulm (*Neues Archiv*, XLVII, p. 559-566). A part cela les deux éditeurs ont travaillé sur les mêmes manuscrits. L'un et l'autre s'accordent à les ranger en deux groupes : le groupe français et le groupe allemand. L'étude comparée de ces deux groupes a conduit Previte-Orton à admettre l'existence de deux archétypes et à dégager des conclusions intéressantes

Digitized by Google

sur la date à laquelle Marsile de Padoue composa son traité. Il en aurait achevé la rédaction le 24 juin 1324 ainsi que trois manuscrits l'indiquent. Des copies se seraient très vite répandues en France et constitueraient le premier groupe de manuscrits existant actuellement. Plus tard, après s'être réfugié auprès de Louis de Bavière, Marsile de Padoue aurait annoté et complété son travail ; les manuscrits du groupe allemand seraient les témoins du texte révisé. L'événement le plus tardif mentionné par ce texte est la bulle *Quia vir reprobus* du 16 novembre 1329. La révision ne fut donc pa achevée avant cette date.

Il n'était pas possible d'indiquer toutes les variantes contenues dans les vingt manuscrits utilisés. Afin d'alléger son appareil critique, M. Previte-Orton s'est surtout servi, pour établir le texte, de deux manuscrits : le manuscrit 141 du chapitre de la cathédrale de Tortose et le manuscrit 86 du Magdalen College à Oxford qu'il désigne par les lettres T et A. Il a mentionné seulement les variantes présentées par deux manuscrits de Vienne, Hofbibliothek 464, qui est probablement une copie de T, et 809, par l'édition princeps de Bale 1522 et celle de Goldast 1624. Les autres variantes ont été relevées quand elles ont paru offrir un réel intérêt. Un index des noms propres de personnes et de pays, un autre des citations figurant dans le texte ou dans les notes, une table des citations de la Bible et enfin des sujets traités facilitent l'utilisation de cet ouvrage. Ajoutons que la disposition typographique est un modèle du genre.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction qui comprend trois parties. Dans la première l'auteur fait connaître la personne de Marsile de Padoue et de son collaborateur, Jean de Jandun. Elle n'ajoute pas grand chose aux études de Noël Valois et de C. K. Brampton. Dans la deuxième, il expose le plan et résume le contenu du *Defensor pacis*. Dans la troisième, il décrit et étudie les manuscrits. Nous en avons résumé les idées essentielles. Dans la deuxième partie de l'Introduction l'auteur montre comment les événements politiques déterminèrent Marsile de Padoue à exposer sa conception de l'État, de l'Église et de leurs rapports. Malheureusement il n'insiste guère sur les sources auxquelles Marsile a dû puiser ; il ne nous dit pas si d'autres penseurs n'avaient pas émis déjà une conception analogue. C'est, à notre avis, une lacune si, comme l'a écrit P. Duhem, « en matière de doctrine il n'est pas de commencement absolu ». Il aurait été bon aussi de comparer la doctrine de Marsile de Padoue à celles de ses contemporains, cela aurait permis de le situer et de mieux comprendre sa pensée. Enfin une remarque, faite en passant, sur la valeur reconnue par G. d'Occam aux arguments tirés du droit canonique, n'est peut-être pas d'une parfaite justesse.

Le *Defensor pacis* n'est pas un produit de la pensée franciscaine. Nous avons cru cependant devoir en parler en raison des considérations sur la pauvreté qu'il renferme et des conséquences que Marsile de Padoue en dégage concernant l'organisation politique. Ici

Digitized by Google

encore il n'aurait pas été inutile de montrer l'influence exercée par l'idée franciscaine de la pauvreté sur les conceptions sociales et politiques de tant de penseurs médiévaux.

L. Baudry.

J. Fr. Bonnefoy. O. F. M. *Le Saint-Esprit et ses dons selon saint Bonaventure.* (Études de philosophie médiévale, x.) — Paris. J. Vrin, 1929. In-8°, 237 p.

Thèse très attachante, dirigée par le P. Cavalho, présentée à l'Université catholique de Toulouse :

L'ordre bonaventurien va du Créateur à la créature, de l'Exemplaire à l'image : avant de considérer les *Dons du Saint-Esprit en particulier* (III^e^ Partie), ou même *en général* (II^e^ Partie), il faut envisager *le Don Incréé*, le situer dans la Trinité et par rapport aux créatures : c'est l'objet de la I^re^ Partie.

Saint Thomas distingue trois façons de parvenir à quelque intelligence de la Trinité (p. 23) :

Augustin considère l'âme, ressemblance de Dieu, comme le miroir où nous pouvons contempler la Trinité. — Les trinités psychologiques ne sont chez saint Bonaventure qu'exemples et confirmations ; nullement principes d'une théorie de la Trinité ; métaphysicien et non psychologue, il part du premier principe, qui est le Premier Être, et de la considération de Dieu tire la doctrine de Dieu (p. 24-25).

« D'autres, dit saint Thomas, s'appuient sur ce principe qu'un bien possédé ne rend heureux que si on le partage ». — C'est la voie de Richard de Saint-Victor, qu'Alexandre de Halès et saint Bonaventure ont suivie. Mais la méthode, pour eux, manque de rigueur (p. 16-18, 23, 29).

Restent les auteurs qui « ont raisonné sur l'infinité de la Bonté divine ». — L'*Itinerarium* enseigne précisément : *contemplationis emanationum ipsum bonum est principalissimum fundamentum* (p. 22). Ce n'est pas Augustin qu'il faut évoquer ici, mais Denys (p. 55). L'Aréopagite formule à propos de la création le principe fameux que l'amour divin est extatique ; saint Bonaventure le reprend, à la suite d'Alexandre de Halès, pour rendre compte de la pluralité des Personnes divines ; il apporte quatre raisons. Voici d'abord l'infinité de la béatitude qui emporte communication : *Bonum diffusivum sui.* Ensuite, la perfection de la nature divine, mais toute nature est communicable, et c'est perfection de se communiquer... Voilà enfin la simplicité et la primauté divines : *simplicitatis est quod aliqua natura sit in pluribus* ; *quarto aliquid prius, tanto fecundius et aliorum principium* : c'est que l'être implique, à proportion qu'il est, tendance à se répandre. La diffusion de Soi est en Dieu principe du nombre.

Reste à déterminer ce nombre, par deux principes :

Pour Alexandre de Halès, qui s'inspire d'Aristote, il y a deux manières de se communiquer : par voie de nature — génération du

Digitized by Google

Verbe, — et par voie de volonté, ou de *libéralité* : *sicut naturam perficit fecunditas, ita voluntatem summa liberalitas* (p. 29). La volonté divine est suprême libéralité, largesse parfaite, quoiqu'ordonnée, et parfaite liberté, fixée dans le bien. Ce qui procède par libéralité, c'est précisément le *Don* incréé. Dans la donation vulgaire, deux choses sont données, distinctes : l'amour qui anime le donateur et l'objet qu'il donne : *nihil enim proprie donatur nisi ex amore* (p. 32) ; la libéralité est d'abord et davantage dans l'amour que dans l'objet; le don parfait est donc *Amour*. Et comme l'Amour est force unitive, il est *Lien*, *nexus*, du Père et du Verbe. L'Amour enfin procède du dedans, profond comme le souffle : *Spiritus*. Saint Thomas qui oppose volonté à intelligence définit la Troisième Personne comme Amour, Don ensuite et Esprit; saint Bonaventure qui oppose à nature volonté ou libéralité procède du Don à l'Amour et de l'Amour à l'Esprit (p. 35).

A chaque façon d'émaner correspond une émanation et une seule ; ici intervient le second principe, d'inspiration dyonisienne : *ideo principium quia primum* (p. 37) ; nous l'avons déjà rencontré : *quanto aliquid prius, tanto fecundius*, etc... Dans le Père, nature et volonté sont absolument premières : du Père procèdent le Fils et l'Esprit. Dans le Fils, la nature n'est plus première, mais la seule volonté : l'Esprit procède du Fils. Dans l'Esprit, volonté et nature n'ont aucune primauté : les émanations s'achèvent ; Trois est le nombre divin.

Le Don incréé a rapport actuel *ex aeterno* au Père et au Fils, qui en sont le principe ; rapport possible *ex aeterno* aux créatures à qui il peut être donné ; rapport actuel *ex tempore* à celles à qui il est donné (p. 41). Car l'Esprit est *donné* à des créatures, c'est-à-dire qu'il n'est pas seulement en elles, comme Dieu est présent en toutes choses, et dans le pécheur même ; des créatures l'*ont* vraiment, au sens de possession, *potestas fruendi : dari non ordinatur ad esse, sed ad habere* (p. 30). Il est vrai que Dieu est un, et qu'avoir l'Esprit, c'est avoir la Trinité entière ; mais le Père, dans sa primauté absolue, ne peut être donné et possédé comme le Fils et l'Esprit ; et l'Esprit seul procède comme Don, pour être possédé. Comme le Verbe, en qui tout est connu, l'Esprit est milieu entre le Père et les créatures : en lui tout est donné. *Omne posterius ad prius reducitur* : tout don se ramène à lui comme à sa cause exemplaire, en particulier les *dons gratuits* que le P. Bonnefoy étudie dans sa II^e^ Partie.

Tout ce qui est créé est don véritable : la nature d'abord, mais la grâce surtout et les *habitus* qui l'accompagnent, *dons gratuits* qui témoignent davantage de la libéralité divine.

Saint Bonaventure conçoit autrement que Thomas d'Aquin les rapports entre l'âme, la grâce et ces *habitus*. La grâce thomiste agit par le moyen des vertus comme l'âme par le moyen des puissances ; pour saint Bonaventure, les vertus ne sont pas vertus de la grâce comme les *puissances* de l'âme : *virtutes enim non dicuntur esse virtutes ipsius gratiae* » (p. 77). La grâce thomiste s'applique à la

Digitized by Google

substance, les vertus aux facultés de l'âme ; pour saint Bonaventure, grâce et habitus s'appliquent aux puissances, intelligence et volonté, qui composent le libre arbitre, par quoi nous méritons : *gratia inest animae primo secundum libertatem arbitrii* (p. 73). Pour donner à l'opposition des doctrines son sens plein, il faudrait sans doute aller jusqu'au rapport que l'une et l'autre établit entre l'âme et ses puissances, et préciser d'autre part l'orientation que chacune imprime à la vie intérieure.

Les dons gratuits forment *trois* septenaires. Les Dons du Saint-Esprit se placent, dans le progrès de l'âme, entre les Vertus et les Béatitudes : *dona sunt ad actus medios* (p. 97). Car nos habitus s'organisent selon le nombre *trois*, en commencement, milieu et fin (p. 95). Et leur hiérarchie subsiste dans la perfection du Ciel : dans un organisme parfait, l'œil n'est pas le pied et reste plus noble (p. 91, p. 115). Signalons ici les deux tableaux, en appendice, qui situent très clairement les dons du Saint-Esprit dans la vie spirituelle (pp. 220-221), et quelques remarques où se trouve esquissée l'histoire de la théologie des Dons (pp. 79-87, pp. 115-121).

Il y a *sept* Dons du Saint-Esprit : saint Bonaventure multiplie les raisons de convenance qui justifient ce nombre, sans ignorer que le savoir n'est pas la mystique et qu'un esprit avide seulement de rigueur connaît ici une seule preuve : l'argument d'autorité (p. 131).

Les sept Dons forment hiérarchie. Il vaut mieux, en les cultivant, s'élever de degré en degré : « La crainte est le commencement de la sagesse » (p. 109). Le P. Bonnefoy les étudie dans l'ordre, en retenant les nuances originales de la spiritualité bonaventurienne.

Pris d'ensemble, les Dons nous portent au-delà des œuvres de nécessité, office des vertus, sur la voie des conseils. Saint Bonaventure exhorte à les demander et à les cultiver, avec méthode, sans avidité, les prêtres et les religieux, tous les fidèles aussi, et même les hommes simples pour qui il composa le *Soliloque*, par scrupule peut-être de n'écrire jamais que pour les métaphysiciens (p. 105).

Le P. Bonnefoy insiste excellemment sur la nécessité de la *crainte* qui, dans sa perfection, nous ramène à notre petitesse : *resiliri in nostram parvitatem* (141). « Rempli de l'esprit de crainte » (p. 142), le Christ a été parfaitement pauvre : comme tout Don achemine vers une Béatitude, la *crainte* dispose à l'*esprit de pauvreté*, à la fois humilité et pauvreté, « base de toute la perfection évangélique » (p. 113). La *crainte* doit précéder l'union d'amour — « Apprends à craindre et à révérer ton Époux avant de chercher à pénétrer dans son intimité » — et ne doit pas quitter l'âme unie à Dieu : « Tu dois le craindre ...même lorsqu'il te prodigue ses plus douces caresses » (p. 143). La *crainte* rappelle à l'amour qu'il est aux prises avec l'Etre infini.

La *piété*, qui ne suppose pas la misère du prochain, nous le fait aimer comme image de Dieu, frère du Christ : application quotidienne de l'exemplarisme (p. 145-146). La *piété* et la *science* colla-

Digitized by Google

borent à tourner volonté et intelligence vers l'Écriture et le Christ. Il s'agit de la science des saints qui leur fait connaître ce monde où ils vivent et les dispose ainsi à la Béatitude des larmes : *Qui addit scientiam addit et dolorem* (p. 154). Au Don de Science se rattache l'étude des Écritures, la Théologie, très nécessaire au prêtre dont « les lèvres sont les gardiennes de la science » (p. 59). A propos de la *piété* pour les Livres Saints, le P. Bonnefoy note le « style biblique » de saint Bonaventure (p. 198). A propos du Christ, il cite l'*Ego servus crucis*, insiste sur le *Lignum vitae* : « la croix est elle-même la clé, la porte, la voie et la splendeur de la vérité.. » (p. 161). Ceci n'est pas de la *piété* seulement, mais de la *science*, ordonnée à la sainteté, imitation de Jésus.

La *force* nous fait précisément imiter le Christ dans sa vie active et surtout dans sa vie souffrante : *Fortitudinis doni actus consistit circa passionum tolerantiam secundum imitationem Christi* (165). En notant que saint Bonaventure ne parle point ici de macérations, il faut évoquer encore la souffrance de Jésus : *imprimatur in mente passio Redemptoris* (p. 166).

Sans nous arrêter au Don de *conseil*, examinons aussitôt les Dons suprêmes d'*intelligence* et de *sagesse*, précisons la nature de la *contemplation*.

Ni *intelligence*, ni *sagesse*, ces Dons, ne sont termes de notre progrès, mais seulement les Béatitudes où ils conduisent : *pureté de cœur*, *paix de l'esprit* surtout, Béatitude dernière où s'achève l'*Itinéraire*. Le Don de *science* tournait l'esprit vers toutes les créatures; le Don d'intelligence considère le Créateur et les créatures spirituelles seulement, avec toutes les facultés de la nature et de la grâce, images les moins imparfaites de Dieu Un et Trine. L'*intelligence* qui vise à connaître Dieu nous élève de perfection en perfection, à travers le monde spirituel, sans parvenir à la vision de Dieu face à face. La Béatitude même des cœurs purs est simple *contuition* de Dieu, pressentiment, dirions-nous, du modèle à travers l'image (p. 183).

La *sagesse* qui nous fait goûter Dieu — *sapere* — porte deux actes, l'un d'intelligence, simple moyen, l'autre de volonté et d'affection, qui seul est fin (p. 187). L'activité intellectuelle consiste ici à nier, de Dieu, avec Denys, toutes les perfections connues, à établir l'esprit dans la « docte ignorance » (p. 190). Vient ensuite l'expérience de la douceur divine, l'extase, passion et mort avec le Christ. Pour déterminer ce qu'on peut dire de ces choses, *quasi nihil*, aidons-nous de la notion de *sens spirituels* que le P. Bonnefoy précise en Appendice, en même temps que celle de *fruits* (Note A). Les dons gratuits constituent en notre âme cinq *sens spirituels* : à l'ouïe correspond la foi, et à la vue, le Don de *science* et la Béatitude des cœurs purs ; à l'odorat, la vertu de charité, encore éloignée de l'objet, *in remotione* ; au goût, le Don de *sagesse*, in *approximatione* ; au toucher, la Béatitude des pacifiques, *in unjone*. Ainsi, le Don même de sagesse est ordonné à un acte intermédiaire (p. 191).

Digitized by Google

La contemplation s'oppose à l'action comme le repos au travail. Mais l'âme se repose *vel per limpidam cognitionem vel per tranquillam affectionem,* dans la *pureté de cœur* ou la *paix de l'esprit* (p. 195). L'*intelligence* ne suffit pas, il faut surtout une purification de l'âme pour atteindre la *contuition* de Dieu, *contemplation* encore *imparfaite* : l'âme, après la lumière, doit attendre et demander le feu de l'amour, qui l'embrasera dans l'extase, suprême repos, *contemplation parfaite*. La contemplation imparfaite d'ailleurs n'est pas nécessaire pour atteindre l'extase : l'*Itinéraire* passe par là; mais parmi toute cette métaphysique, voici qu'intervient le souvenir du Crucifix : *ad Deum nemo intrat recte nisi per crucifixum* (p. 203); et par le Crucifix tous peuvent passer, la pauvre vieille comme le savant théologien (p. 204).

Ainsi, les vieux termes scolaires se raniment pour nous : *crainte, force, sagesse...*, voici heureusement ressuscité le monde des Dons, si abstrait et lointain à des modernes. Pour nous introduire davantage à l'âme de son Docteur, le P. Bonnefoy a traduit la lettre *de XXV Memorialibus* (Note D). Mais à noter des sentiments, et leurs nuances parfois subtiles, le P. Bonnefoy n'oublie point que saint Bonaventure est un métaphysicien qui ramène à l'*Un*, au *Premier* tout ce qui en procède ; de ce point de vue, on peut rapprocher son travail de l'œuvre fraternelle du P. Bissen, et les saisir tous deux dans une vision unique. *Quanto aliquid prius, tanto fecundius...* la perfection de l'Être est expansive, pas seulement dans la création, d'abord dans la Trinité, — de deux manières : par la génération d'une similitude, raison de connaître, le Verbe, étudié par le P. Bissen, exemplaire de toute vérité; — par la procession d'un Don, l'Amour ou l'Esprit, étudié par le P. Bonnefoy, exemplaire de tout don. Le P. Bissen nous ramène à la *lumière*, le P. Bonnefoy à la *libéralité* divines ; *lumière, libéralité*, c'est toujours diffusion, ce sont les deux aspects du Premier Être dans son extase. Si l'on envisage dans la créature ce qu'elle *exprime* du créateur, on la rapporte au Verbe *par qui tout a été fait*. Si l'on ajoute que toute créature est *don* du Créateur, l'Amour intervient : *le Père donne par le Fils dans le Saint Esprit*. C'est la perspective totale, où le travail du P. Bonnefoy complète celui du P. Bissen : nous retrouvons la double médiation du Verbe et du Don incréé entre le Père et les créatures. Le P. Bonnefoy évoque à ce propos la Patristique grecque dont il faudra bien préciser un jour l'influence sur les Écoles médiévales (p. 54).

PAUL VIGNAUX.

J. H. BISSEN, O. F. M. *L'Exemplarisme divin selon saint Bonaventure*. (Études de philosophie médiévale, IX.) — Paris, J. Vrin, 1929, In-8°, 304 p.

Voici un travail solide, fort d'une connaissance des textes très

Digitized by Google

étendue, d'une analyse scrupuleuse du vocabulaire, qui nous apporte sur la pensée de saint Bonaventure une perspective d'importance essentielle : l'exemplarisme, c'est le point de vue propre du métaphysicien; établi dans l'exemplarisme, il est vraiment soi-même : *cum nullo communicat et verus est metaphysicus* (p. 10).

L'exemplarisme, nous dit le P. Bissen, est *l'étude des relations d'expression qui existent entre Dieu et les créatures*. Dieu est l'exemplaire à l'imitation de qui toutes choses sont faites ; les créatures sont des images (p. 4). Entre l'exemplaire et l'image, il y a ressemblance. Cependant, il n'existe pas de qualité commune au Créateur et à la créature ; les deux termes semblables n'en supposent pas ici un troisième qu'ils participent ensemble ; chacun est par soi semblable à l'autre, *similitudo se ipsa est similis* (p. 21). L'image, terme second et dépendant, est essentiellement tournée vers l'exemplaire, terme premier, indépendant : si bien que l'on ne peut saisir un être en métaphysicien que dans la perspective de Celui qui Est (p. 6) ; d'où la manière constante de saint Bonaventure qui, par l'exemplarisme, relève vers Dieu le regard des hommes pour leur faire voir les créatures (p. 4). Le métaphysicien, comme le voulait aussi Thomas d'York, traitera de l'âme non pas *secundum quod anima*, mais *in quantum est divinae similitudinis forma* (p. 10). Et de même, à leur rang, de toutes choses.

Placer au centre l'exemplarisme, c'est y placer la vérité. Comme *bien* dit rapport à l'ordre, *vérité* dit rapport à l'expression ; or exprimer est le propre de l'exemplaire et de l'image (p. 25). Dieu, qui est l'*ipsum esse*, est à soi-même la raison de sa connaissance de soi : il n'a besoin de rien d'autre pour le conduire à se connaître ; et à connaître toutes choses, dont il est la similitude. Cette ressemblance encore est un cas unique : lorsqu'une similitude procède d'un être déterminé, enfermé dans un certain genre, elle est restreinte à ce genre, qu'elle fait connaître à l'exclusion de tout autre. Mais l'essence divine est en dehors de tout genre ; la similitude en qui Dieu se connaît et qui Lui est identique n'est pas restreinte à un genre, elle est raison de connaître toutes choses : *summa expressiva, summa veritas, lux sine obscuritate* (p. 50). Expression, vérité, lumière : la liaison de ces termes est chose essentielle. Dans cette « Vérité active » (p. 178), qui est au centre de l'exemplarisme et de la Métaphysique, il y a un élément dynamique, une ressemblance du Bien dyonisien et de sa nature extatique (p. 94). On saisit l'exemplarité de Dieu, comment il exprime toutes choses en ce point déjà noté par M. Gilson : « La connaissance que Dieu possède des idées participe à la fécondité par laquelle le Père engendre le Verbe ». (*La philosophie de saint Bonaventure*, p. 159).

Le P. Bissen marque la liaison que saint Bonaventure établit entre la doctrine des Idées et la doctrine du Verbe : nier l'existence des Idées, c'est nier l'existence du Verbe; le Verbe qui s'est révélé en s'incarnant est l'accès du monde intelligible ; la Foi doit se

Digitized by Google

joindre à la raison pour nous introduire aux splendeurs de l'exemplarisme (p. 37, p. 102-103). Saint Bonaventure lie dans sa doctrine Verbe et Idées comme ces notions apparaissent liées dans l'histoire. Plus sans doute que le P. Bissen, nous insisterions sur la solidarité *des Idées et du Verbe exemplaires*, que le plan de son exposition l'a peut-être conduit à trop séparer. Et nous définirions l'exemplarisme : *l'étude des relations d'expression qui existent entre Dieu et les créatures par la médiation du Verbe.*

Le Fils est au milieu : comme *similitude* (Première Partie. Section B. Chapitre I), *image* (Chapitre II), *Verbe* (Chapitre III). Nous parlons de la similitude qui est raison de connaissance : ainsi le Père engendre le Fils, qui lui est égal ; dans le Fils, le Père est représenté, avec toutes choses qu'il peut créer ; le Fils est cette Sagesse en qui sont conçues, de toute éternité, les Idées des créatures : *omnes rationes exemplares concipiuntur ab aeterno in vulva aeternae sapientiae* (p. 93). En lui, *ratio exemplandi*, sont disposées ces similitudes si déficientes que sont les créatures, *exemplata*. De même, image du Père, le Fils est image incréée, à une distance infinie des autres images. Il y a deux manières d'émaner comme la similitude, raison de connaissance, à savoir la *ratio exemplandi* et l'*exemplatum* ; deux façons encore de procéder comme l'image qui rend une chose conforme à son principe : comme *imago increata*, comme *imago creata* ; il existe encore deux manières d'être *dit* : un *verbe éternel* et un *verbe temporel*. Si la notion de *verbe* ajoute à la similitude et à l'image la manifestation, les créatures sont vraiment dites par Dieu, qui se déclare par elles : *se per creaturam declarare* (p. 135). Mais Il se déclare aussi par le Fils, Verbe éternel, en qui toute créature est disposée. Similitude, image, Verbe, le Fils est toujours le milieu, *medium*, de ce monde ordonné d'après l'exemplarisme. Il accomplit encore son office de milieu en intervenant, *interveniens medium* (p. 151) parmi les créatures et leur révélant leur dépendance du Créateur que l'exemplarisme précisément définit.

Le Verbe est donc cette similitude, identique à l'essence, qui conduit Dieu à connaître toute chose. Mais la similitude qui fait connaître chaque créature, c'est son Idée. Le Verbe exemplaire est le lieu des Idées exemplaires. Prises absolument, toutes les Idées n'en sont qu'une : *non est nisi una idea secundum rem*. Mais par rapport à leurs objets qui sont multiples, elles sont plusieurs : *plurificantur non secundum rem, sed secundum rationem*. (Première Partie. Section A. Chapitre IIC). Par ces Idées, les choses sont dans le Verbe, selon la parole de Jean : *Quod factum est in ipso vita erat*. Car la créature en Dieu ne se distingue pas du Dieu vivant (chapitre IV).

Le P. Bissen compare cette doctrine des Idées à celle de saint Thomas. Il note d'abord un trait commun : dans les deux philosophies, l'Idée est l'essence de Dieu, rapportée à la créature : *divinam essentiam*, dit saint Bonaventure, *in comparatione ad creaturam*, et saint Thomas : *non tantum essentiam, sed essentiam imitabilem* (p. 53).

Digitized by Google

Et cette relation aux créatures fonde la diversité des Idées *secundum rationem*. Pour les deux grands Docteurs du XIII^e^ siècle, Dieu connaît les choses par Idées, et la connaissance par Idées suppose en Dieu la distinction de raison : ce lien n'échappera point à Guillaume d'Occam. Mais si Dieu connaît par Idées, dans les deux doctrines, il n'en reste pas moins que l'*expressionnisme* de saint Bonaventure n'est point le *théorétisme* de saint Thomas : le P. Bissen reprend cette opposition classique (Gilson. *La philosophie de saint Bonaventure*, p. 159). Il aurait pu la rendre plus claire en insistant sur le lien, dans la doctrine franciscaine, entre la théorie des Idées et la notion de Verbe. Le même lien existe-t-il chez saint Thomas ?

Après avoir traité *des Idées et du Verbe exemplaires*, le P. Bissen examine l'*influence exemplaire de Dieu*. Retenons de cette deuxième partie qu'elle place très exactement la doctrine de l'illumination dans la perspective de l'exemplarisme :

Toute créature n'existe que pour exprimer Dieu ; à proportion qu'elle est, elle est donc vérité. Saint Augustin n'a-t-il pas dit : *Quod verum est id quod est* ? (p. 72). Multipliant l'image de Dieu, « vérité active », lumière, la création est multiplication de lumière, et la vérité créée peut nourrir les intelligences.

Le vrai, sous un aspect, c'est bien ce qui est. Mais saint Anselme a défini aussi la Vérité : *rectitudo sola mente perceptibilis* (p. 72). La Vérité est lumière de notre esprit, règle de nos jugements : une lumière qui n'a pas de couchant, *haec lux nescit occasum*, une règle dont nous ne pouvons absolument pas penser qu'elle n'existe point, *non possit cogitari non esse* (p. 181). De quelque mot qu'on l'exprime : immuable, invariable, incommutable, la Vérité porte en nous une nécessité égale à la nécessité de Celui qui est : que cette nécessité s'évanouisse, plus de jugement.

Comment expliquer que la Vérité et cette nécessité soient ainsi dans notre intelligence ? Par la similitude des choses acquises par les sens ; par la lumière naturelle que Dieu a imprimée en nous et que saint Bonaventure ne nie aucunement (c. II, § 2 ; c. IV, § 4) ; par les similitudes innées qu'Il a mises en nous et qui sont son *influence* (c. III, § 2, § 3) ? Toutes ces conditions ont leur place et leur rôle. Mais toutes nous laissent dans le créé, parmi ces ressemblances de l'éternel qui ne sont pas l'éternel. Les similitudes innées ne sont elles-mêmes que des images des raisons éternelles. Exprimant ces dernières, elles portent en soi de la vérité, mais c'est encore une vérité créée. Le créé n'est pas l'immuable : *veritas autem creata non est immutabilis simpliciter* (p. 210). Toute créature est chose vaine, qui ne se soutient pas de soi : *necesse est quod omnis creatura sustentetur per presentiam Veritatis* (p. 169). Aucune créature ne peut communiquer à nos jugements la nécessité qui les fonde. Juger suppose des conditions créées, des similitudes de Dieu, mais, à travers ces similitudes, un *atteindre* aussi de l'éternel, sans intermédiaire. La

Digitized by Google

pensée qui juge opère sur du créé, mais du créé pris comme image, rapporté à son Exemplaire.

Dans le détail de ses analyses, le P. Bissen met au point bien des questions disputées, sur les modalités de l'influence et de la présence divines. Il risque ensuite une comparaison entre la doctrine bonaventurienne et la doctrine thomiste. Il tente de les rapprocher, avec beaucoup de réserve, de loyauté et pas mal de subtilité. Les textes qu'il apporte de la *Somme*, du *De Veritate*, du *De Anima* affirment simplement que Dieu est la dernière fin de notre intelligence, Celui dont la vision peut seule la combler. Le rapprochement qu'essaie le P. Bissen entre intelligence et volonté (p. 265) confirme cette interprétation. Pour la présence de Dieu à l'âme et la connaissance implicite qu'elle a de Lui, on peut renvoyer le P. Bissen à *la Philosophie de saint Bonaventure* de M. Gilson, pp. 134-136. On ne trouve pas dans le thomisme l'*habitus mentis*, la *species innata*, qui, à la façon de la grâce, saisissent l'âme et la tournent vers Dieu : *influentia dicit continuationem cum primo principio et reductionem in ipsum* (p. 196). On ne trouve pas dans le Thomisme le jugement bonaventurien : acte indivisé qui, pour constituer une vérité à partir des créatures, saisit à la fois, l'un par l'autre, l'un dans l'autre, l'image et l'exemplaire, la Vérité et ses similitudes. La théorie de l'illumination, c'est l'*exemplarisme intellectuel*.

Le P. Bissen insiste justement sur la proximité de Dieu à l'âme : *nihil cadit medium inter mentem et Deum* (p. 189). Devant les textes sur l'illumination, on lit d'ordinaire : impuissance de la créature ; il faut lire aussi : excellence de l'esprit (p. 287). Mieux que proximité de Dieu, on pourrait, à propos de la Vérité, dire proximité du Christ. N'est-ce pas le Fils qui est proprement Lumière des intelligences ? *Christus unus omnium magister*. Ainsi la rencontre, par la pensée de chacun de ses objets apparaîtrait rencontre du Christ. On retrouverait, dans l'exemplarisme de saint Bonaventure, l'évocation très franciscaine du Dieu de l'Évangile par toute créature, son image.

PAUL VIGNAUX.

Digitized by Google

PÉRIODIQUES

Antonianum, periodicum philosophico-theologicum. — Rome. Collège Saint-Antoine.

Tomus III. 1928.

Willibrordus Lampen, O. F. M. *Doctrina Guillelmi Ockham de reali praesentia et transsubstantiatione*, p. 21-32. — R. Seeberg avait accusé G. d'O. d'être un précurseur des protestants dans sa doctrine de l'Eucharistie. L'A. prouve qu'il n'en est rien. Si dans certains autres écrits du « Venerabilis Inceptor » il se mêle de l'ivraie, il se trouve aussi du bon grain.

Joannes B. Woest, O. F. M. *Andreae de Biliis, O. S. A., tractatus ad Barcinonenses de littera H in nomine Jhesu*, p. 65-86. — Le caractère particulier de la dévotion au nom de Jésus, propagée par s. Bernardin de Sienne, consistait en une tablette portant inscrit le Saint Nom. Cette nouveauté souleva une forte opposition de la part de certains ordres religieux, qui regardaient comme superstitieuse et condamnable la manière d'écrire le nom « yhs », abréviation qu'ils ne comprenaient pas. De cette controverse, plutôt philologique que théologique, est sorti le traité de l'Augustinien A. de B., composé vers 1427; il est publié d'après un ms. de l'Ambrosienne de Milan.

Leonardus Lemmens, O. F. M. *De Clero indigeno a Fratribus Minoribus inter gentiles formato*, p. 87-94. — La pratique n'a pas été toujours la même à toutes les époques et dans tous les pays. Les missionnaires du XIII^e^ siècle pouvaient admettre à l'état clérical et conférer l'ordre mineur d'acolythe. Ceux qui travaillèrent en Chine, aux XVII^e^-XIX^e^ siècles, ont préparé au sacerdoce de nombreux indigènes. Les Jésuites du Paraguay refusèrent systématiquement de faire ordonner les Indiens comme *nondum maturi*. Les Franciscains furent plus larges, néanmoins les prêtres indiens demeurèrent une exception.

Livarius Oliger, O. F. M. *Regulae tres reclusorum et eremitarum Angliae saec. XIII-XIV*, p. 151-190, 299-320. — L'histoire de la vie érémitique reste encore très obscure. On peut distinguer parmi ses tenants les reclus qui vivaient murés dans une cellule, n'ayant qu'une fenêtre ouverte sur le dehors, et les solitaires qui demeuraient isolés, mais pouvaient sortir et même entreprendre des pélerinages. Il arriva souvent que reclus et ermites appartinssent au Tiers-Ordre de Saint-François. Cependant les règles publiées avec un imposant appareil d'érudition par le P. O. ne présentent aucun rapport avec la charte franciscaine de la « Pénitence », excepté la troisième où, à la rigueur,

Digitized by Google

on peut constater quelques lointaines allusions à la législation séraphique. — A la p. 166, l'A. apporte l'exemple de deux Frères Mineurs anglais vivant en reclus.

ARSENIUS VERCAUTEREN, O. F. M. *De nova Regula Tertii Ordinis Regularis S. Francisci*, p. 213-220. — Le 4 octobre 1927, par la constitution apostolique *Rerum condicio*, S. S. Pie XI a aboli la règle du Tiers-Ordre Régulier *Inter cetera*, publiée par Léon X le 20 janvier 1521, et en a promulgué une nouvelle que doivent suivre désormais les Frères et les Sœurs de cet Ordre.

STEPHANUS SIMONIS, O. F. M. *De Vita et operibus b. Joannis Duns Scoti juxta litterarturam ultimi decennii*, p. 451-484. — Excellente vue d'ensemble des travaux publiés en ces dernières années sur le dernier des Chefs de l'École franciscaine. Toutefois la liste n'est plus à jour, car les découvertes de manuscrits scotistes se continuent ainsi que les études sur le Subtil Docteur.

L. LEMMENS. *De Martyrio trium christianorum Japonensium initio saeculi XVIII*, p. 333-336, 493-494. — Il s'agit de Gaspard, Ursule, sa femme, et Jean, leur fils, massacrés pour la foi, dans l'île de Ikitsuki, le 10 novembre 1728. Au moment de subir le martyre, Gaspard ceignit ses reins de la corde des confrères (*sodalium*) de S. François. Un doute plane : était-ce la corde du Tiers-Ordre ou de l'archiconfrérie du cordon ?

Une chronique, p. 121-126, 251-253, 359-364, 553-554, tient au courant des études supérieures dans l'Ordre des Frères Mineurs.

FRANÇOIS DE SESSEVALLE.

Archivum franciscanum historicum. — Quaracchi, Collegio S. Bonaventura.

t. XXI, 1928.

MICHAEL BIHL, O. F. M. *Disquisitiones Celanenses*. Cf. t. XX, p. 433-496 ; t. XXI, p. 3-54, 161-205. — Trois parties dans cette étude extrêmement fouillée. I. Les différences entre le texte primitif de la *Vita secunda s. Fr.* de Thomas de Celano et les deux mss. d'Assise et de Marseille, consistent surtout dans des omissions provenant des copistes de cette unique recension. Quelles sont les sources de la *Vita secunda* ? Quelle importance attribuer au cursus ? II. Les rapports entre la compilation de Pérouse (éd. F. Delorme) et la *Vita secunda*. III. Examen approfondi du *Tractatus de miraculis s. Fr.*, troisième œuvre de Celano, assez négligée par les historiens. Nulle part on ne trouvera tant de renseignements et de si bon aloi.

IDEM. *De Miraculo s. Francisci Potentiae perpetrato an. 1274*, p. 55-61. — A Potenza dans la Pouille, en avril 1274, deux ouvriers creusaient les fondements de la nouvelle église des Frères Mineurs. La terre mal rejetée sur les côtés retomba subitement et ensevelit les pauvres gens que l'on croyait étouffés sous la masse. Le peuple furieux éclatait en injures contre les Frères : « Ne leur suffisait-il pas de

Digitized by Google

tant de maisons qu'ils occupent dans la contrée ? Certainement la volonté de Dieu et de s. François se manifeste pour qu'on ne bâtisse pas cette nouvelle église. Nous ne permettrons pas qu'on la construise si des hommes y meurent de nouveau ». Les assistants étaient tellement animés qu'ils voulaient détruire le bâtiment des Mineurs. Ceux-ci, pendant ce temps, priaient s. François de les préserver d'un pareil danger... Deux heures plus tard les hommes étaient retrouvés sains et saufs. — Ce récit très vivant provient d'un *Instrumentum* rédigé en 1279, copié dans un missel du XIV^e^ siècle, dont la fin manque.

Gregorius Giovanardi, O. F. M. *Vitae duae b. Roberti de Malatestis, Tertii Ordinis S. Francisci* († 1432), *a Fr. Mariano Florentino conscriptae*, p. 62-85. — R. de Malatesta, prince de Rimini, appelé au Tiers-Ordre par une vision de s. François, mena une vie sainte et mourut âgé de 22 ans. Apparaissant à sa jeune veuve que son père voulait remarier, il lui dit : « Sache, Marguerite, que je suis ton mari, et je ne veux pas que tu en prennes un autre ». — La vie latine publiée ici provient d'une copie faite en 1747 par Joseph Garampi, depuis cardinal, d'après le *Fasciculus chronicarum* de Mariano de Florence non encore retrouvé. Un abrégé en italien, extrait du Traité du Tiers-Ordre du même auteur, publié parallèlement, fournit certains détails qui manquent dans la légende latine.

Anicetus Chiappini, O. F. M. *De Vita et scriptis fr. Alexandri de Riciis*. Cf. t. XX, p. 314-335, 563-574 ; t. XXI, p. 86-103, 285-303, 552-579. — Alexandre Ricci, écrivain presque totalement inconnu, naquit en 1434 à Collebrinconio, aux environs d'Aquila dans les Abruzzes. Il prit l'habit franciscain au couvent des Observants de Saint-Julien près d'Aquila, le 5 juillet 1450, et dut mourir dans ce même couvent en 1497 ou 1498, après avoir vécu dans plusieurs autres communautés. Il écrivit sa double œuvre historique entre 1493 et 1497 à Saint-Julien. Elle se conserve manuscrite dans la bibliothèque provinciale d'Aquila. La *Chronica Aquilanorum* est divisée en trois parties. Le P. Chiappini en a extrait ce qui concerne les Franciscains. La *Chronica Ordinis Minorum*, autographe de l'auteur, est mutilée en partie. De la première proviennent : Notes sur le chapitre général d'Aquila en 1376 (p. 321). — Translation du corps de s. Bernardin de Sienne, 17 mai 1472 (p. 323). — S. Jacques de la Marche à Aquila, 1475 (p. 325). — La châsse d'argent de s. Bernardin donnée par le roi Louis XI, 1481 (p. 327). — La coupole de l'église de S. Bernardin, 1488 (p. 328). — Le chapitre général des Observants d'Italie à Aquila, 1495, avec le nombre de frères composant chaque vicairie (p. 328). — Description du Mont-Alverne en 1493 (p. 331).

Description des œuvres théologiques et oratoires d'Alex. Ricci, au nombre de dix (p. 563-574).

Extraits de sa Chronique de l'Ordre : Détails relatifs à la règle du Tiers Ordre de 1221 (p. 86). — Lettre de Guillaume de Casal, depuis ministre général, contre fr. Étienne de Narni, 22 mars 1430 (p. 87). Lettre de s. Jean de Capistran à fr. Julien d'Aquila, 12 avril 1437

Digitized by Google

(p, 88). — Lettre du même contre fr. Julien, 14 juin 1437 (p. 89). — Lettre d'exhortation du même aux Frères de la prov. des Abruzzes, 23 juin 1437 (p. 90). — Lettre du même à s. Bernardin, 22 déc. 1437 (p. 91). — Lettre de s. Bern. à s. Jean de Cap., 14 février 1441 (p. 92). — Lettre du même au même, 18 mai 1441 (p. 94). — Chapitre général des Observants à S.-Julien d'Aquila, 27 mai 1452 (p. 94). — Lettre du b. Marc de Bologne à s. Jean de Cap., 28 déc. 1453 (p. 95). — Lettre du même au même, 10 janvier 1455 (p. 98). — Lettre de Baptiste de Levanto à s. J. de Cap., 18 juillet 1455 (p. 285). — Lettre du même au même, 5 février 1456 (p. 289). — Notices sur chacun des vicaires généraux de l'Observance italienne, de 1438 à 1495 (p. 291). — Érection du monastère des Clarisses d'Aquila, 2 juin 1447 (p. 296). — Bref de Sixte IV concernant les Clarisses de Salmona, 18 sept. 1473 (p. 299). — Bref d'Innocent VIII concédant une indulgence plénière au couvent d'Aquila, pour la fête de s. Bernardin, 16 janvier 1490 (p. 299). — Bref du même pour les couvents d'Ortona et de Laureto, 7 mars 1492 (p. 300). — Lettre de fr. Séraphin de Zanagris à fr. Vincent d'Aquila au sujet de la mort du b. Bernardin de Feltre, 14 février 1495 (p. 301). — Ordonnances de la prov. de Saint-Bernardin en 1495 (p. 302). — Noms des religieux de la prov. des Abruzzes en 1444 : 20 prêtres, 6 clercs et 15 convers (p. 302). — Liste des couvents de la prov. des Abruzzes en 1494, au nombre de 20 (p. 555). — Liste de ses frères défunts jusqu'en 1494 (p. 555). — Liste des vicaires de la province jusqu'en 1497 (p. 562). — Frères vivants en 1494 au nombre de 304 (p. 566). — Les Clarisses d'Aquila (p. 570). — Quelques détails des « Chroniques de l'Ordre » de fr. Alex. (p. 571). — Ordonnances concernant les Tierçaires d'Aquila, 1490 (p. 576). — Dispense pour les Tierçaires de porter habituellement le capuce sur la tête, 1504 (p. 579).

Paolo Sevesi, O. F. M. *Il Convento di S. Angelo di Legnano (S. Maria degli Angeli)*, avec trois photographies, p. 104-126. — Couvent fondé en 1468, l'un des premiers de la province des Observants de Milan, supprimé en 1805 par un décret de Napoléon. Suivent dix pièces justificatives. Dans l'église du couvent se trouvait une peinture représentant le b. Léon de Perego, O. F. M., archevêque de Milan (mort à Legnano le 14 octobre 1247) avec l'auréole des saints.

Chronica Minoritica, 1922-1927 (p. 141-160). Compte-rendu de tous les événements importants survenus dans les Ordres des Frères Mineurs, des Conventuels et des Capucins.

André Callebaut, O. F. M. *La Maîtrise du b. Jean Duns Scot en 1305, son départ de Paris en 1307 durant la préparation du procès contre les Templiers* (p. 206-231). — De la lettre du ministre général Gonzalve, 18 novembre 1304, il appert que Duns Scot était proposé pour le doctorat. Il l'obtint en effet après Pâques 1305. Le successeur de Scot, comme régent du Studium de Paris, Alexandre d'Alexandrie, apparaît dans un document du 27 octobre 1307. Il était donc à Paris depuis au moins le 14 septembre, date de l'ouverture des

Digitized by Google

cours ; bien mieux, deux mois auparavant, le ministre général Gonzalve l'envoyait de Gênes à Paris. Pendant ce temps D. Scot partait pour Cologne. C'était l'époque où Guillaume de Nogaret préparait le procès contre les Templiers et forgeait les soi-disant libertés de l'Église gallicane. Jean Duns, en sa qualité d'Écossais, était odieux aux légistes gallicans ; de plus, le maître parisien, Jean de Pouilly, l'accusait d'hérésie pour sa doctrine de l'Immaculée Conception et parlait de le supprimer. Pour éviter de graves ennuis au Subtil docteur, le ministre général le remplaça dans la régence par Alex. d'Alexandrie et lui ménagea un asile sûr à Cologne.

Idem. *Encore sur la maîtrise du b. Jean Duns Scot et son départ de Paris en 1307* (p 418-419). — Note renforçant les déductions exprimées plus haut, d'après un document de juin 1303 découvert aux Archives nationales de Paris et publié dans *La France franciscaine*. Cf. cette *Revue*, 1909, p. 250-251.

Idem. *Le b. Jean Duns Scot à Cambridge vers 1297-1300* (p. 608-611). — D'après le colophon du ms. 66 du Merton College, à Oxford. D. S. y aurait enseigné comme bachelier.

Michel Bihl. *Legenda S. Francisci Neapolitana. Supplentur ex eadem aliqua in « Vita II » deficientia*. Cf. t. XX, p. 438-45 ; t. XXI, p. 240-268. — On sait que le P. Bihl s'est fait une spécialité de tout ce qui touche Thomas de Celano, le premier biographe de s. François. Le ms. de Marseille qui a servi partiellement avec celui d'Assise pour la splendide édition de la *Vita secunda* (tome X des *Anal. francisc.*) présente une lacune au n° 220a. Or le ms. de Naples, fragmentaire par ailleurs et ne contenant rien de nouveau, a l'avantage de donner le texte complet du récit de la canonisation de s. François (p. 249) et de combler ainsi la lacune du ms. de Marseille.

Zephyrinus Lazzeri, O. F. M. *De Epistola quadam inedita s. Joannis a Capistrano circa communionem paschalem* (1445), p. 269-284. — Cette lettre est plutôt un traité juridico-moral. Elle fut écrite pour la défense de fr. Antoine de Bitonto, O. M., prédicateur renommé dans toute l'Italie, accusé d'hérésie par les Dominicains, parce qu'il avait prêché que les fidèles, ayant communié pendant la Semaine-Sainte, ne pèchent pas mortellement s'ils ne communient pas de nouveau le jour de Pâques. « J'ai prêché la même chose plusieurs fois, écrit s. Jean de C., surtout à Bologne, lorsque le pape y résidait avec sa cour. Un Dominicain tenta de me contredire, mais les cardinaux présents, les maîtres de l'Université et le pape lui-même me donnèrent raison... » — A la suite de la lettre de s. Jean, on lit un bref d'Eugène IV, 7 avril 1445, adressé à l'évêque de Lecce, sur le même sujet ; un autre bref du même pape, 7 juillet 1446, à s. Jean de C. ; un bref de Nicolas V, 15 avril 1448, aux vicaires généraux et provinciaux des Observants, sur l'administration des sacrements.

Lorenzo Pérez, O. F. M. *Fr. Jerónimo de Jesus restaurador de las misiones del Japón, sus cartas y relaciones*, p. 304-330 (suite et à suivre).

Digitized by Google

Cajus Othmer, O. F. M. *Der Portugiesische Bericht über das Martyrium des P. Liberatus Weiss* († 1716) (*novo triunfo da religião serafica*), p. 331-345. — Réimpression d'un rarissime opuscule portugais publié en 1708, concernant le martyre du P. Libérat Weiss et de ses compagnons lapidés pour la foi à Goudar, le 8 mars 1716. En appendice sont cités des extraits d'une lettre écrite d'Alifum, le 1er octobre 1706, par le P. Michel de Zerb, également martyrisé en 1716.

Miroslav Premrou. *Serie documentata dei vicarii apostolici di Bosna ed Erzegovina* (1735-1881), p. 346-361, 580-590 (à suivre).

Michel Bihl. *De Antiphona S. P. Francisci* : « *Plange, turba paupercula* », p. 396-400. — Cette antienne que l'on croyait avoir été composée par Grégoire IX en 1240, à la mort du ministre général Albert de Pise, l'A. conjecture que ce fut plutôt après la mort de s. François, pour obtenir de Dieu un digne successeur.

Paolo M. Sevesi. *Innocenzo papa IV ordina di dare ai Frati Minori di Milano la chiesa dei Santi Nabore e Felice*, p. 401-403. — Bulle du 18 mai 1249, inconnue à Sbaraglia, contenue dans un acte du 26 juin de la même année.

Willibrordus Lampen, O. F. M. *De Fr. Richardo Rufo, Cornubiensi, O. F. M.*, p. 403-406. — Mise au point de plusieurs assertions erronées concernant ce Franciscain anglais qui vivait encore en 1256.

Benv. Bughetti, O. F. M. *Statutum saec. XIII pro scribendis libris choralibus cum notis quadratis ad usum Fratrum Minorum*, p. 406-412. — Ce statut se trouve écrit au début d'un graduel franciscain du XIIIe siècle, au couvent de Carminiano occupé par les Conventuels jusqu'en 1782, existant encore dans l'église devenue séculière. L'ordonnance, qui ne figure dans aucun recueil de constitutions de l'époque, doit avoir été promulguée entre 1254 et 1260. Elle recommande aux supérieurs de former des frères compétents pour écrire et noter, car les séculiers corrompent presque toujours ce qu'ils notent ou écrivent.

W. Lampen. *De quibusdam Fr. Richardi de Mediavilla manuscriptis deperditis*, p. 412-415. — Manuscrits signalés par d'anciens catalogues et qu'on n'a pas encore retrouvés.

Idem. *De fama fr. Richardi de Mediavilla apud FF. Praedicatores*, p. 415-418. — Parmi les Dominicains qui en faisaient grand cas, il faut citer le cardinal Jean de Raguse († 1444) et s. Antonin, archevêque de Florence († 1459), sans parler d'illustres inconnus qui le citent avec éloges.

Benv. Bughetti. *Cronaca Italiana*, p. 420-444. — Récit des fêtes et analyse des discours, articles, brochures, ouvrages, qu'a provoqués en Italie le VIIe centenaire de s. François.

W. Lampen. *S. Franciscus, cultor Trinitatis*, p. 449-467, avec deux photographies. — Le P. Lampen continue à scruter la piété de s. François. Il a recherché dans les œuvres et la vie du saint tout ce

Digitized by Google

qui touche de près ou de loin au grand mystère. De même, il a mis en relief les causes extérieures qui ont pu influer sur ce point de sa religion, telles que les monastères dédiés à la Trinité fondés par Joachim de Flore. Cependant, le docte Quaracchiste a oublié l'une des plus belles manifestations trinitaires de s. François : le *Magnificat* des Vêpres chantées solennellement avec frère Léon, où l'Assisiate antiphona après chaque verset le *Gloria Patri*... Cf. *An. fr.*, V, 260.

Michel Bihl. *De canonizatione s. Francisci (Occasione VII centenarii* : 1228-1928), p. 468-514. — Commentaire particulièrement érudit de tout ce qui a eu rapport à la canonisation de s. François, le 16 juillet 1228, à la fête célébrée en ce jour à l'église Saint-Georges d'Assise par le pape Grégoire IX, et aux autres canonisations contemporaines.

Benv. Bughetti. *Una parziale nuova traduzione degli « Actus » accopplata ad alcuni capitoli dei « Fioretti »*, p. 515-552 (à suivre).

M. Bihl. *De epitaphio quodam apocrypho s. Francisci*, p. 601-604. — Il s'agit d'une soi-disant inscription placée au tombeau de s. François par Grégoire IX, le 17 juillet 1228, copiée plusieurs siècles plus tard par un noble Assisiate qui aurait accompagné le duc de Milan, François Sforza, à la crypte de la basilique d'Assise, où le saint se tenait debout, vivant, sur son tombeau. Fable crue et propagée par les Conventuels et les Observants, inscrite dans ses *Annales Minorum* par le grave Luc Wadding, et que la découverte du squelette de s. François dans sa châsse de pierre entourée d'une grille a démontrée matériellement fausse.

W. Lampen. *Guilelmus de Barlo, O. F. M.*, p. 605-606. — Il était maître régent à l'Université de Paris vers 1267, devait être originaire de Baarlo dans le Limbourg hollandais et appartenir à la province de Cologne. (Le P. Lampen semble ignorer qu'il existe dans la province néerlandaise du Brabant septentrional une enclave belge dont le centre s'appelle Baarle-Duc ; c'est de cette localité, selon toute vraisemblance, qu'est originaire Guillaume. H. L.) Il étudia sous le magistère de s. Bonaventure. Ses œuvres mentionnées dans un Inventaire du XIII^e^ siècle ne sont pas retrouvées.

Idem. *Breviarium O. F. M. saeculi XIII exeuntis*, p. 606-607. — Bréviaire portatif écrit après 1255, peut-être par un moine de Vallombreuse qui aurait emprunté plusieurs fêtes franciscaines pour son monastère. Hypothèse bien improbable, car Vallombreuse suivait le rite monastique.

Cajus Othmer. *De martyrio P. Damasi Kun, O. F. M., in Valachia*, p. 611-614. — Le P. D. Kun, né à Nikolsburg en Moravie, prit l'habit franciscain à Graz, âgé de dix-neuf ans, le 30 mai 1714. Il fut envoyé dans les missions de Bulgarie, entre 1726 et 1730, et massacré par les schismatiques dans l'église de Bradičen en 1737.

Hyacinthus D'Agostino, O. F. M. *Instrumentum fundationis conventus Colliscorbini in Aprutiis*, p. 615-620. — Couvent d'Observants de Collecorvino dans les Abruzzes, fondé en 1603, échangé en 1609

Digitized by Google

et transféré en un autre endroit, dans un but d'utilité aux chanoines de la collégiale de Saint-André.

ANTOINE DE SÉRENT.

Revue d'Histoire des Missions. — Paris, « Éditions Spes ».

Cinquième année. 1928.

Excellente étude du P. J. DE GHELLINCK S. J., sur *Jean de Monte-Corvino, O. F. M. missionnaire et premier archevêque de Pékin* (1214-1338), p. 506-544.

A la suite on lit un article de JEAN-TOUSSAINT BERTRAND, membre de la Société des Américanistes de Paris, sur *Les Missions ou Réductions des Jésuites au Paraguay* (1609 à 1767), p. 545-571. — Parlant de la haine des ennemis des Réductions, l'A. écrit : « Dans le clergé séculier, il ne manquait point d'évêques, qui auraient partagé l'avis de celui de Asunción, Bernardino de Cardenas (1644) (le plus proche voisin des Réductions). Comme les *Encomenderos* se plaignaient à lui qu'ils ne pouvaient pas labourer leurs terres, faute d'Indiens, ce prélat s'écria un jour du haut de la chaire : « Entrez donc hardiment dans les Réductions et emparez-vous des 70.000 Guaranies des Jésuites ! » (p. 565). A la bibliographie, p. 571, on chercherait vainement l'indication d'un ouvrage concernant Bernardino de Cardenas. Nous allons combler cette lacune.

1. *Memorial y relación verdadera para el Rey nuestro Señor y su real Consejo de Indias de cosas de reyno de Perú muy importantes a su real servicio y cosciencia, por el P. Fr. Bernardino de Cardenas, predicador general de la Orden de San Francisco y legado del santo Concilio Argentino*. — Madrid, 1634.

2. *Colección general de documentos tocantes a la persecución desde 1644 hasta 1660, contra el Ilus. y Rmo Señor Fr. D. Bernardino de Cardenas, religioso del Orden de Santo Francisco, obispo del Paraguay, ec. por evitar que este prelado entrase ni visitase las Misiones de Paraná, Uruguay e Jtati*. — Madrid, Impr. real, 1768-1770. 3 vol. in-4° de LVIII-387 p., 4 p. n. ch. et 283 p., XXIV-374 p.

3. *Discurso de la vida, meritos y trabajos del Ilustrisimo Señor Obispo del Paraguay y verdaderas desnudas, con las quales se prueva quan inocentemente ha padecido en defensa de la dignidad episcopal, desde el año 1644 en que le hecharon de su diocesis hasta el de 1657 en que se halla fuera de ella, obligandole vivir en los campos y desiertos, donde predica e instruye a la muchedumbre de Indios que le sigue, y a quien administra los sacramentos, como lo haʒia siendo Religioso particular de mi Padre San Francisco. Apoyadas con los instrumentos, autos, peticiones, cartas, y sentencia que le dieron, y con la Cedula real, que la otra parte ha presentado en diferentes tribunales, por Fray Juan de San Diego y Villaron, religioso lego de la Orden de mi Padre San Francisco, procurador de las provincias del Tucumán,*

Digitized by Google

Paraguay y Buenos-Ayres, y de las causas del Ilustrisimo Señor D. Fray Bernardino de Cardenas, obispo del Paraguay en sus reales manos. Al Rey nuestro Señor. — S. l. n. d. 36 p. n. ch., + 48 p.

4. *Histoire de la persécution de deux saints évêques : l'un Dom Bernardin de Cardenas, évêque du Paraguay dans l'Amérique méridionale ; l'autre Dom Philippe Pardo, archevêque de l'Église de Manile, métropolitaine des Iles Philippines.* — S. l. (Hollande), 1691.

5. *Cuestion canónica entre el Ilus. Señor Obispo del Paraguay (Bernardinó de Cardenas) y los RR. PP. Jesuitas, por el M. R. P. Fr. Pedro Gual.* — Lima, 1879. In-8°, 106 p.

Tout n'est donc pas clair dans l'histoire des fameuses Réductions du Paraguay. Une persécution fut déclanchée contre l'évêque du Paraguay au point qu'il dut quitter sa résidence épiscopale et fuir au désert. Par qui fut-elle déclanchée ? Pour quels motifs ? Nous espérons que M. Bertrand voudra bien éclaircir ce point d'histoire des missions et expliquer les propos qu'il prête à fray Bernardino de Cardenas.

Fr. Antoine de Sérent.

Société historique de Compiègne. Procès verbaux...

T. XXXI, 1928, p. 22.

Le Couvent des Cordeliers de Compiègne, par M. Daussy.

« L'auteur retrace sommairement l'histoire de ces religieux établis à Compiègne en 1229, à la supplique des habitants de la ville qui leur donnèrent des maisons au faubourg Saint-Germain pour leur servir d'hospice. Saint Louis, jugeant qu'ils étaient trop exposés hors des murs les fit rentrer dans l'enceinte des remparts en 1254. Ils se fixèrent près du cimetière de Saint-Antoine ; le curé de la paroisse eut quelques difficultés à régler avec eux ainsi qu'avec l'abbé de Saint-Corneille dont ils dépendaient. Pierre de Domelier, écuyer (1280), et Philippe III, roi de France, furent leurs principaux bienfaiteurs.

« Il ne reste malheureusement plus rien aujourd'hui des bâtiments conventuels détruits pendant la tourmente révolutionnaire et dont l'entrée principale était au n° 30 actuel de la rue des Domeliers.

« Parlant ensuite des communautés religieuses de Compiègne pendant la Révolution, M. Daussy nous entretient successivement des Dominicains (1258)... des Capucins (1611)... il s'attache surtout à délimiter l'emplacement de ces communautés disparues... »

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le T. R. P. Bonaventure Marrani, général de l'Ordre des Frères Mineurs, a institué, en date du 7 mars 1929, une commission chargée de continuer les *Annales* de Wadding; il a nommé président de la commission le P. Livarius Oliger, avec comme collaborateurs le P. José María Pou y Marti et le P. Aniceto Chiappini, le nouvel archiviste général de l'Ordre. Cette commission se propose de publier dans trois ans le tome XXVI des *Annales*, qui comprendra l'histoire des années 1623-1633. On sait que Wadding publia les huit premiers tomes entre 1625 et 1654, tomes s'arrêtant à l'année 1540. Le P. Antonio Melissano publia en 1710 les *Supplementa* et le P. José María Fonseca de Evora fit en 1731-36 une seconde édition des *Annales*, dans laquelle il incorpora les *Supplementa* du P. Melissano et dont il fit, pour la commodité du lecteur, 17 volumes, dont un volume de tables. Depuis lors, les *Annales* furent continuées, de façon assez médiocre, par le P. Giovanni da Lucca (t. XVIII, années 1541-1553, Rome, 1740), par le P. Giuseppe Maria da Ancona (t. XIX, années 1554-1564, Rome, 1745), par le P. Gaetano Michelesio Ascolano (t. XX, années 1565-1574, Rome, 1794), par le P. Stanislà Melchiori (t. XXI-XXIV, années 1575-1611, Ancône et Naples) et par le P. Eusebio Fermenzin (t. XXV, années 1612-1622, Quaracchi, 1886). Les historiens seront reconnaissants au T. R. P. Marrani d'avoir décidé la continuation de cet instrument de recherche si utile; ils le féliciteront tout particulièrement d'avoir confié la direction de cette publication à un aussi excellent érudit qu'est le P. Oliger. En de si bonnes mains l'œuvre de Wadding sera poursuivie avec tous les soins et avec la compétence qu'exige la critique historique la plus scrupuleuse.

Digitized by Google

Nous avions été heureux d'apprendre que le P. Jean-François Bonnefoy, O. F. M., dont la thèse est analysée dans les pages précédentes, avait été nommé lecteur au Collège Saint-Antoine à Rome et qu'il avait commencé ses cours le 1er octobre 1929. Des raisons de santé viennent de l'obliger à quitter Rome et à prendre du repos à San Remo.

Le 21 juillet 1929, le cardinal-archevêque de Florence a inauguré les nouveaux bâtiments du Collège international Saint-Bonaventure à Quaracchi.

On sait que ce Collège fut fondé en 1878 par le P. Bernardino da Portogruaro pour servir de centre d'études aux religieux chargés d'élaborer la grande édition des œuvres de saint Bonaventure, édition qui avait été décrétée par le Saint-Siège l'année précédente. Une imprimerie y fut installée en 1882. Depuis lors, les bâtiments étaient devenus trop étroits ; on a donc sur la façade qui est tournée vers la route construit trois ailes, qui encadrent avec la façade ancienne une nouvelle cour. Les deux ailes latérales font une saillie d'environ un mètre sur les anciennes constructions. Dans les salles nouvelles la bibliothèque et les locaux d'études trouveront à s'élargir. L'agrandissement comporte aussi un certain nombre de cellules nouvelles. Le local de l'imprimerie a été également transformé; une verrière couvre la cour intérieure et forme avec le portique qui l'entoure une belle salle pour les typographes.

Après l'inauguration, le cardinal a béni sous le portique extérieur une plaque à la mémoire du P. Bernardino da Portogruaro.

Par un ordre royal, publié dans la *Gaceta de Madrid* du 9 juin 1929, une dotation annuelle de 6000 pesetas est prévue pour créer à l'Université de Barcelone une chaire destinée à exposer le système doctrinal de Ramon Lull.

Dans la nouvelle série, fasc. II des *Beiträge zur Forschung*, *Studien aus dem Antiquariat Jacques Rosenthal*

Digitized by Google

(1929), Erwin Rosenthal consacre une étude à Casper, un tailleur de formes du XV^e siècle. Parmi les très belles planches qui illustrent ce travail nous relevons la reproduction d'un très beau bois de Casper représentant saint François : le saint agenouillé reçoit les stigmates ; il est de trois quarts ; le paysage représente une colline coupée par une falaise abrupte ; sur le côté une église ; devant le saint, un chien, un oiseau, un âne, un cerf, derrière lui un loup couché.

Notre collaborateur, M. Alexandre Masseron, vient de faire paraître aux Éditions Saint-Michel (21, rue Servandoni, Paris, 6^e arr.) sous le titre : *Aux saints d'autrefois pour les hommes d'aujourd'hui* (in-16, 256 p.), une très spirituelle satire des mœurs actuelles. Sous couleur de conseiller à nos contemporains l'exemple des saints, il critique très finement bien des travers de notre temps. Comme avocat et comme Breton, il invoque tout d'abord saint Yves.

« Je ne vous demande point, écrit-il, ô Maître Haelori, d'obtenir pour les avocats le don de l'éloquence : ils le possèdent ou du moins ils imaginent le posséder, ce qui revient au même.

« Je ne vous demande point la science juridique, qui est chose variable et illusoire, et qu'au surplus les éditeurs mettent en vente, dans des recueils dont le prix très élevé impressionne en leur faveur.

« Je ne vous demande même pas le dévouement ; car tout avocat se dévoue au gain de ses procès, qui a paru toujours le plus sûr moyen de s'en procurer d'autres...

« Faites que dans le silence de leur cabinet, où la bassesse des hommes se révèle en tout son cynisme, les avocats ne prononcent jamais que des paroles de paix...

« Faites qu'à l'éclat dur de la barre, les avocats ne se laissent jamais entraîner, par la chaleur communicative des prétoires, à proférer un seul mot qui puisse exacerber les colères des plaideurs ou qui soit condamné par les scrupules de leur conscience.... »

Digitized by Google

Saint Bernardin de Sienne qu'il met en scène avec une fidèle science historique, lui est un exemple à proposer aux prédicateurs d'aujourd'hui :

... « trop souvent un défaut diabolique — car il n'est pas douteux que l'enfer s'en mêle, — semble paralyser leur action bienfaisante : on dirait qu'ils distillent pieusement un ennui mortel !... »

Aussi ... « les tièdes, les indifférents, les athées... ils se garent, ceux-là... ils se garent de l'ennui et à une fuite éperdue, ils demandent le seul remède... »

« La première qualité, sans laquelle toutes les autres demeureront éternellement vaines, sera toujours de savoir éveiller et retenir l'attention involontaire. Tel était votre secret... »

Le titre du chapitre consacré à saint Antoine de Padoue dit assez pour dispenser d'insister : « pour divers objets perdus, comme le temps et le bon sens ».

Enfin à saint François, l'auteur demande un don qui manque fort à beaucoup de nos contemporains et qui pourtant fut le partage du saint d'Assise, la joie parfaite.

Quoique ce livre soit loin d'être un ouvrage d'érudition, il nous a paru bon de le signaler dans cette *Revue*, parce que l'auteur est un historien, parce qu'il connaît ses auteurs et qu'il a su, par conséquent, peindre les saints avec les traits les plus justes et tels que nous les montrent les documents les plus sûrs.

Les restes de Jacques Sansovino ont été transférés dans l'église Saint-Marc à Venise le 29 juin 1929. A cette occasion, Giulio Lorenzetti a publié pour le *Comitato per le onoranze sansoviniane*, un très coquet *Itinerario sansoviniano in Venezia* (In-8°, 94 p., 35 pl.). Nous y relevons, p. 16, la reproduction d'une médaille de A. Spinelli, datée de 1534, représentant le projet de Sansovino pour l'église de Saint-François de la Vigne à Venise.

Le Comte Tomaso Gnoli, directeur de la Bibliothèque Brera de Milan, a publié un très élégant catalogue de

Digitized by Google

l'exposition qu'il a organisée à l'occasion du Premier Congrès mondial des bibliothèques et de bibliographie (*Biblioteca nazionale di Brera, Milano. Mostra bibliografica.* — Milano, Spelling e Kupfer, 1929. In-8°, 60 p., 41 pl.). Signalons parmi les volumes mis en montre :

107. Albizzi (Bartolomeo) da Pisa. *Liber conformitatum.* — Milano, Gotardo de Ponte, 18 settembre 1510. In-fol.

Edizione originale assai rara di questa opera famosa, assai discussa dai polemisti della Riforma.

Nel frontispizio, xilogr. rappresentante s. Francesco che riceve le stimmate, ripetuta a Cc., Air° e AAir° e cornice xilografica tratta dalla *Practica Musices* del Gaffuri del 1496 ; nel v. del frontispizio, xilografia a piena pagina, rappresentante s. Francesco inginocchiato ai piedi del Christo crocifisso sull' albero delle conformità. Brunet, III, 1052-3. Kristeller, *Lombard. Graphic,* n° 10.

15. *Saltero notturno*, ossia salmi, cantici ed inni del matutino. — Membr. sec. XV (1471) di cc. 258 (mm 640 × 460). Leg. catafratta ; assi coperte di cuoio, protette da grandi borchie e rinforzi in metallo.

La miniatura principale consiste in un gran fregio a c. 18ª, girante per i quattro margini, entro il quale è un enorme B (mm. 245 × 240) contenente David suonante il salterio. Il fregio, più grande e originale nei lati inferiore ed esterno, è costituito in questi da nodi francescani includendi otto tondi, di cui cinque con figure di martiri francescani e gli altri tre, più grandi, con storie di fasti dell' Ordine.

Altre sei belle lettere con fregi ornano il volume, tutte con figure e storie, riferentisi, la più parte, a salmisti ed all' Ordine francescano. Questo e il salterio seguente furono esemplati, come appare dalla sottoscrizione di quest' ultimo, dal Frate Minore Pietro da Genestreto, uno de' più abili scrittori di corali.

Quantunque artisticamente pregevoli, non condividiamo l'opinione che questo e il seguente siano i corali più importanti della Braidense a meno che tale giudizio si limiti solo alla scrittura gotico-corale, veramente eccelente e a parte dei fregi.

Pervenne alla Braidense dal Convento di S. Bernardino, già de' Minori Osservanti, presso Urbino, dopo la soppressione delle Corporazioni religiose avvenuta nel 1810.

Catalog. di F. Carta XXXVI (Arm. I. 26).

18. *Salterio diurno secondo il rito della Chiesa romana.* — Membr. sec. XV (1471) originariam. di cc. 133 (mm.

Digitized by Google

610 × 440), di cui mancano cc. 10. Leg. catafratta : assi coperte di pelle, con grandi borchie.

A c. 3ª un grande fregio floreale includente 6 tondi, di cui quello centrale inferiore con Cristo sorgente dal sepolcro e gli altri 5 con frati e santi francescani. Entro il fregio, un enorme D con la Crocifissione (riprodutta, tav. 5).

A c. 39ª un fregio rettangolare, composto di candelabri e ornati grigi a bassorilievo, su fondo turchino. Esso include pure un gran D, che contiene la SS. Trinità. Altre grandi iniziali miniate ad arabeschi, ecc., adornano il codice. Quella a c. 91ª contiene la figura del Salvatore.

Questo codice, come il precedente, fu esemplato da Pietro da Genestreto nel 1471, come si rileva dall' *Explicit*.

Anche il miniatore è il medesimo che dipinse il salterio precedente. Come in quello, le miniature hanno un' intonazione fredda, prevalendovi i colori azzuro, verde, cremisi.

Il codice ha la stessa provenienza del precedente. Carta XXXVII (Arm. I. 27).

26. *Salterio diurno con antifone ed inni.* — Membr. sec. XVI, di cc. 171 (mm. 630 × 450). Leg. catafratta; assi coperte di pelle con fregi metallici impressi, borchie e chiodi.

... Notevole la grande iniziale C a c. 79b, entro cui è un s. Francesco. Le miniature si palesano di buona scuola lombarda...

Catalog. di F. Carta LV (Arm. I. 17).

Dans les *Neapolitana* que Giovanni Bresciano publie dans la revue *Bibliofilia*, nous relevons :

17. Giovanni Vallone.

sulla c. 1 : Lectura edita per Venerandum Patrem fratem (*sic*) Johannem Vallonum de Jovenatio, Or. Mi. regularis observantiae, lectorem generalem in sacro conventu Neapolitano sanctae Mariae de Nova, super Formalitates Scoti compilatas per Antonium Syreti foeliciter incipit.

c. 55b (inferiormente) Impressum Neapoli per magistrum Matheum Brixiensem; anno Domini M. D. XXXIII, die 24 augusti completum.

Digitized by Google

In-4° (di mm. 260 × 190), di cc. 55, car. got., 2 col., iniziali silografiche fiorite. Questa rarissima ed. è ignota sia ai principali bibliografi, sia ai biografi di scrittori napoletani (Toppi, Nicodemo, Taffuri). Il Minieri-Riccio cita soltanto l'ed. di Venezia, 1566, dell' opera, testè esaminata, laquale è sconosciuta pure ai biografi dei frati Francescani (Josephus a Sancto Antonio, *Bibliotheca universa franciscana*... Matriti, 1732, 3 vol. in-fol.; lo stesso, *Bibliotheca Minorum Fratrum*. Salamanticae, 1728, 2 vol. in-4°; Wadding, *Scriptores Ordinis Minorum Fratrum*... Romae, 1650, in-fol.).

L'esemplare esaminato appartenne al monastero di S. Nicolò all'Arena di Catania, di cui si vede il bollo sul frontespizio. Ora si trova nella già Biblioteca Benedettina di Catania (Segn. 1, 38, 72).

47. S. Bonaventura. Il frontespizio reca il titolo sequente :

Trattato di s. Bonaventura del modo che de' tenere il sacerdote nel dire la messa, tradotto dall' Ill. et Rev. S. Don Gio. Vinc. Belprato.

Inferiormente :

Nell' Aquila, per Giuseppe Cacchio, con licentia delli superiori.

Seguono :

a) Registrum

b) La sottoscrizione : Nell' Aquila, appresso Giuseppe Carchis, 1566.

In-12 (mm. 95 × 145), cc. 24, car. rom., 4 iniziali silografiche fiorite. Opuscolo assai raro ed ignoto ai principali bibliografi (Brunet, Graesse, etc.) ed ai biografi e genealogisti di famiglie nobili napoletane. Il solo Minieri-Riccio lo menziona, mà non riporta fra le opp. del B. l'opuscolo testè esaminato. (Bibl. naz. Vittorio Emmanuele di Roma, segn. 34. 5. B 17.)

Dans un rapport lu par Mgr Guébriant, supérieur des Missions étrangères de Paris, au Congrès missionnaire de Lisieux, 3e journée, et intitulé : *Les Congrégations indigènes de religieux et religieuses contemplatives en Extrême-Orient*, nous relevons les lignes suivantes (*Les Missions catholiques*, n° du 16 décembre 1929, p. 579) :

« Vous savez que l'Extrême-Orient est couvert de monastères bouddhiques, taoïstes, lamaïques. Vous savez aussi que dès les XIIIe et XIVe siècles, il y avait eu en Chine une première pénétration

Digitized by Google

franciscaine, dont l'histoire est mal connue et qui... n'a laissé presque aucune trace. Eh bien, lors d'une visite apostolique que je fis en 1920, la mission lazariste de Mingpo au Tchékiang était convaincue — et je suis certain qu'elle l'est toujours — que la plupart des grands monastères de Hang-tchéou sont d'origine franciscaine. Les moines eux-mêmes en sont tellement convaincus qu'ils se refusent absolument à laisser visiter leurs bibliothèques, contenant, on le sait, des livres européens, de peur qu'on retrouve de vieux titres de propriété et que des réclamations s'ensuivent. On sait d'autre part que de nombreux chrétiens ont vécu à Hang-tchéou, qu'ils possédaient églises, monastères, cimetières, etc., dont on ne trouve plus traces. Exceptionnellement, un missionnaire avait réussi à voir et à photographier un manuscrit en cinq ou six langues, dont l'hébreu, le sanscrit, le syriaque. Un de mes confrères m'assurait, ces jours derniers, avoir eu la photographie entre les mains. Le même missionnaire m'a de plus affirmé ceci : au monastère bouddhiste de Tien-Té, à une étape au S.-O. de Mingpo, qu'il a visité lui-même et qui est de ceux auxquels les Lazaristes attribuent une origine franciscaine, le monastère reproduit presque intégralement les anciens monastères franciscains, tels qu'on les voit encore : cellules, cloître, etc. Au réfectoire, la ressemblance est frappante : même disposition des tables le long des murs, table des supérieurs, chaire du lecteur, etc. Au temple adjacent, l'autel est dominé par un petit reliquaire en bois sculpté et laqué, vitré de trois côtés et renfermant ce que les moines déclarent être « une relique de leur fondateur ». Or celle-ci est purement et simplement l'antique écuelle à quêter franciscaine, avec, encore très visible, l'inscription que voici : J. C. : 1325 (ou 1335). L'office comporte un récitatif réparti en « Heures », comme le bréviaire, et, tous les huit jours, un office plus solennel avec ministres à l'autel et un chant rappelant étrangement nos anciennes Préfaces. Tout cela a été constaté, non seulement par mon confrère, mais par trois excursionnistes français qui l'accompagnaient. »

D'un article de M. Paul Lehmann : *Mittelalterliche Beinamen und Ehrentitel* (*Historisches Jahrbuch*, XLIX, 2, pp. 215-219), tirons les indications suivantes, concernant des Frères Mineurs. Le *Rapularius* du chanoine de Magdebourg, Heinrich Token, au temps du concile de Bâle (Wolfenbüttel, Codex Helmet. 139 b, fol. 76) nomme Dom. Bonaventura, Doctor devotus; Dom. Petrus Aureoli episcopus, D. ingeniosus ; Mag. Johannes Duns qui et Scotus, D. Subtilis; Mag. Geraldus, in sacra pagina peritus ; Mag. Franciscus de Marchia.

Digitized by Google

Un *Ordo epithetorum doctorum* conservé à Würzbourg (ch. 150, saec. XV, fol. 3) donne : Doctor doctorum Alexander de Halegis ; D. devotus Bonaventura ; D. subtilis Scotus : D. singularis Wilhelmus Ockham ; D. venerandus Petrus de Candia ; D. moralis Geraldus : D. acutus Franciscus de Maronis : D. facundus Petrus Aureoli ; D. collectivus Landolphus ; D. famosus Bertrannus ; D. planus Nycolaus de Lyra ; D. decretalium et magister legum Bonagracia ; D. amenus Waltherus Purley ; D. scholasticus Hugo de Novocastro ; D. difficilis Johannes de Ripa ; D. preclarus Warro ; D. eximius Johannes Erffordensis ; D. fundatus Petrus de Navarra ; D. speculativus Choton. M. Lehmann donne ensuite une liste empruntée à l'ouvrage célèbre : *Firmamenta trium ordinum beatissimi patris nostri Francisci* (Paris, 1512), qu'il est superflu sans doute de reproduire ici.

M. Gaston Ducaunnès-Duval vient de terminer par la publication d'un 4e volume le répertoire des archives révolutionnaires de Bordeaux : *Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. Période révolutionnaire (1789-an VIII.* Bordeaux, impr. de F. Pech, 1929. In-4°, VII-604 p.). Ce volume contient surtout des pièces détachées des séries A-S, cruellement atteintes par l'incendie de 1862, et, dans l'impossibilité de reconstituer les fonds anciens, elles ont été réparties dans les cadres de l'inventaire.

Nous y relevons un certain nombre de mentions relatives aux choses franciscaines :

Un procès-verbal de vérification du poids des cloches des églises, en date du 7 décembre 1791 (p. 487. P. 3) nous donne les deux indications suivantes : « les Récollets, 2 pesant 515 » ; « les Cordeliers, 7 pesant 925 ».

Des notes sur la valeur approximative des biens du clergé régulier de Bordeaux, sans date, mais classées parmi des pièces de l'an V ou l'an VI (p. 459. N. 14) contiennent les mentions suivantes :

Digitized by Google

« *Cordeliers*. Le monastère des Cordeliers, formant l'emplacement derrière les maisons qui bordent la rue Saint-François, la place des Cordeliers, la rue Leyteyre, la rue Sainte-Thérèze ou des petittes [sic] Carmélites, la rue Permentade et la rue des Menuts.

Capucins. Le Monastère des Capucins, entre le mur de la ville, le Fort-Louis, des dépendances de l'ancien noviciat des Jésuites, l'hôtel des Monnoyes et la rue Marbotin, dont la bordure appartient en majeure partie à des particuliers.

Ce monastère, quoiqu'à l'extrémité de la ville, pourroit offrir un Hôtel-Dieu presque bâti ».

Récollets. Le monastère des Récollets entre les fossés des Récollets, l'ancienne salle du spectacle et les possessions dépendant des Jacobins.

Quelques mentions sont relatives aux Cordeliers ou à leur couvent. Les voici dans l'ordre chronologique.

9 avril 1790 (p. 431, l. 42). Dépenses diverses à l'occasion d'un incendie aux Cordeliers.

9 septembre 1791 (p. 487, P. 3). Pétition adressée au Département par divers citoyens afin d'obtenir l'autorisation d'exercer leur culte dans l'église des Cordeliers (*imprimé*), 10 septembre. Lettre de M. Vigneron, officier municipal, touchant les incidents qui se sont produits dans l'église des Cordeliers, à l'occasion de la demande qui avait été faite de cette église pour y exercer un culte (*imprimé*).

13 décembre 1791 (p. 123, F. 12). « Réclamation contre les maîtres menuisiers qui ont rétabli à Saint-André la confrérie établie dans l'église des Grands Carmes sous le vocable de Sainte-Barbe. Les maîtres serruriers ont également transféré à Saint-Dominique les assemblées qu'ils tenaient aux Cordeliers. »

23 novembre 1791 (p. 148, F. 42). Lettre des administrateurs du district de Bordeaux : « Nous vous invitons de nouveau à ne pas perdre un seul instant pour la descente des cloches des églises supprimées .. Vous voudrez bien excepter de cette disposition la grande cloche des ci-devant Cordeliers que la municipalité de Villegouge a demandé en échange d'une des siennes. »

17 juin 1792 (p. 461, N. 18). Affiche annonçant la mise en vente de l'apothicairerie des Cordeliers.

1791-1793 (p. 488, P. 3). Soumission des prêtres, fonctionnaires publics, pour la prestation du serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. Lettre de Constant, Dominicain, Gareau, Cordelier, et Bournuzeau, Augustin, professeurs à l'Université de Bordeaux, lesquels déclarent qu'ils sont disposés à prêter le serment civique ».

Sans date, mais classé parmi des pièces de l'an III à l'an VIII (p. 316, I, 57). Déclaration de Charles Dumas, ci-devant Cordelier.

Digitized by Google

9 brumaire an V (p, 478, O. 8). Rapport sur le mauvais état et l'encombrement des nouvelles rues ouvertes sur le terrain des ci-devant Cordeliers.

28 brumaire an VI, 6 p. 516, R. 5). Délibération du Département qui accorde au cercle littéraire de la Grande Quille le local qui servait de réfectoire aux Cordeliers et dont le rez-de chaussée est destiné à l'École d'hydrographie et aux réunions de la section 19, « dite de Molière ».

Les documents qui concernent les Récollets sont plus nombreux. Nous les relevons aussi dans l'ordre chronologique.

18 juillet 1789 (p. 462, O. 1). Minute d'une lettre adressée au P. gardien des Récollets, au sujet des droits seigneuriaux qui peuvent exister sur l'enclos du couvent. Il conviendrait de connaître quelle était la position de quelques rues, la rue Neuve de Campaure, la rue de Londres et une grande partie de la rue Mautrec qui sont peut-être comprises dans le couvent. « Ce monastère fut fondé en 1489 dans un lieu appelé Campaure qui étoit un ancien cimetière. C'est vraisemblablement parce qu'on l'établissoit dans un fond qui avoit appartenu au public que le maire de Bordeaux en posa la première pierre, assisté des principaux de la ville. »

(P. 364, I, 72). Registre des délibérations de la Société patriotique des surveillants de la Constitution, 7 mars 1791. Première séance de la Société assemblée dans une des salles des PP. Récollets..... 13 mars... Décision portant qu'on cherchera un autre lieu de réunion et qu'on abandonnera la « maison aristocratique » des Récollets.

24 avril 1791 (p. 309, I, 54). Réquisitoire du procureur syndic du Département, à propos d'un sermon prêché par Justin Bruneau, ci-devant Récollet, qui a provoqué des troubles dans l'église des Récollets. Arrêté du département ordonnant la fermeture de ladite église.

25 mai 1791 (p. 123. F. 12). Requête des syndics des boulangers forains tendant à la remise d'objets appartenant à leur communauté qui se trouvent dans une salle des Récollets où ils tenaient leurs assemblées.

4 juin 1791 (p. 456. P. 10). Lettre du Département, invitant la Municipalité à faire enlever de l'église des Récollets les objets servant au culte ou à la décoration de l'autel, afin de la mettre à la disposition de la société des Amis de la Constitution.

16 septembre 1792 (p. 335-336, I. 63). Prestation du serment civique par trois religieux Récollets.

(P. 387, I. 78). Mention de séances tenues aux ci-devant Récollets par les citoyennes amies de la Liberté et de l'Égalité, le 9 novembre 1792 ; et par la Société des citoyennes patriotes le 29... 1792.

16 messidor an II (p. 395, I. 84). Mention de l'arrestation de

Digitized by Google

Jean Cazeaux, prêtre, ci-devant provincial des Récollets, « arrêté dans la maison du ci-devant Bon Pasteur où il étoit caché depuis treize mois... Le Comité a pris son audition et l'a envoyé à la Commission Militaire, avec les effets trouvés dans le réduit qui le recéloit lors de son arrestation et copie de son audition d'après la réquisition de ladite Commission ».

15 germinal an III (p. 475, O. 8). Accordé au citoyen Vetzel frère de démolir le clocher des Récolets, ou, à défaut de ce, ils sont responsables des événements qui pourraient en survenir vu son peu de solidité.

2 pluviôse an V (p. 538, R. 11). « Rapport des commissaires nommés dans une assemblée des actionaires de la sale de spectacle en construction sur les terrains des ci-devant PP. Récolets de Bordeaux ».

30 fructidor an V (p. 472, O. 5). Plainte d'habitants au sujet du mauvais état du mur de clôture des Récollets, sur la rue du Chapeau-Rouge, entre la rue Voltaire « tracée et ouverte vis-à-vis la rue des Carmélites », et la maison n° 15, à la citoyenne Lagrave.

Sur les Capucins, nous avons noté les pièces suivantes :

24 novembre 1790 (p. 431, L. 43). Compte de 24 livres en faveur des Capucins à l'occasion de la fête de saint Simon et de saint Jude.

10 octobre 1791 (p. 147, F. 42). Lettre du sieur Lhoste, directeur de la Monnaie, concernant la nécessité d'ouvrir une porte de communication entre l'hôtel de la Monnaie et le couvent des Capucins où sont établis les laboratoires pour la fonte des cloches.

La « division de la ville et faubourgs de Bordeaux en 28 sections », sans date, mais qui est de 1792 (p. 347 et suiv., I. 69) indique les Capucins comme lieu de réunion de la 23e section, des Hommes libres (p. 351) et de la 25e, de la Parfaite Union (p. 352). Ces mentions se retrouvent dans une liste des 28 sections, datée de 1792 (p. 162, G. 17).

13 août 1792 (p. 495, P. 9). Décret de l'Assemblée nationale portant que le couvent des ci-devant Capucins sera mis en vente comme bien national (*Imprimé*).

15 août 1792 (p. 82, D. 228). Lettre de Crozilhac, annonçant la publication de ce décret.

25 octobre 1792 (p. 149, F. 42). Lettre de Lhoste, directeur de la Monnaie, relative à la fonte des cloches dans le couvent des Capucins.

15 mai 1793 (p. 499, P. 6). Lettre par laquelle le citoyen Pelligneau propose de prendre en location une maison occupée par les ci-devant Capucins, pour y établir une pharmacie.

22 germinal an II (p. 209, H. 40). Lettre de Roman annonçant qu'un hôpital militaire va être établi aux Capucins et qu'en conséquence le 13e bataillon du Bec d'Ambès, qui occupe ce local, sera caserné dans la maison de Notre-Dame et aux Petites Carmélites.

Digitized by Google

22 germinal an II (p. 149, F. 42). État des balanciers, découpoirs et moutons qui se trouvent à la Monnaie et aux Capucins.

12-13 germinal an III (p. 209, H. 40). « Remise du jardin attenant aux ci-devant Capucins au pouvoir du citoyen Fibardel, directeur de l'hospice militaire ».

19 messidor an IV (p. 10, D. 214). État de l'église des Capucins : « L'église et les ci-devant couvents ont été disposés [pour] un hôpital militaire de troupe de ligne ; ces derniers reconstruits à [neuf] depuis 20 ans, ont avec le jardin 5.000 toises superficielles environ ; ...si on n'augmente pas les salles des malades, on pourrait disposer de la première cour pour la louer en jardin. » Cf. p. 440 (M. 1).

Je ne trouve à relever que deux mentions relatives aux Annonciades, et une intéressant les Sœurs Grises.

21 janvier 1791 (p. 495, P. 9). Lettre par laquelle la supérieure des Annonciades demande à la Municipalité de déléguer des commissaires pour présider aux élections auxquelles elles doivent procéder.

5 thermidor an II (p. 433-434, L. 55). Mandement de 155 livres pour travaux exécutés en vue de l'établissement d'une fabrique de potasse et de salpêtre dans la maison des ci-devant Annonciades. La même mention se trouve dans un registre des mandements de paiements (p. 430, L. 35), mais sans précision de date.

22 novembre 1792 (p. 429, L. 33). (Mandement) « de 50 livres en faveur de la citoyenne Pacaud, ci-devant Sœur Grise, conservée sur la paroisse Saint-Michel pour le soulagement de la classe des citoyens indigents et malades ». E.-G. L.

Catalogue n° 23 de *Au Vélin d'Or*, 67, rue de Seine, Paris.

80. Charte avec sceau du XV^e^ siècle. Jean d'Armagnac, évêque de Castres, fait connaître la bulle du pape, dont la teneur est donnée, par laquelle Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, et frère Pierre Bousquet sont respectivement désignés comme conservateur des privilèges et visiteur de la congrégation des sœurs de Sainte-Colette (ordre des Clarisses). Mur de Barrey, Aveyron, 1474. 360 × 700 cm.

(M. Barroux, propriétaire de la librairie, ayant aimablement consenti à nous laisser photographier cette pièce, nous la publierons in-extenso dans un prochain n°.)

Digitized by Google

89. Antonius de Bitonto, ordinis fratrum Minorum de Observantia. *Tria compendia sermonum.* — 3 ouvrages in-4° dans une reliure du xv^e siècle.

[I.] — *Sermones super epistolas dominicales per totum annum et super epistolas quadragesimales.* — Venise, J. Hertzog, 1496, 64 ff.

[II.] — *Sermones dominicales per totum annum.* — Venise, Bonetus Locatellus, expensis Nicolai de Franchfordia, 1490, 4-140 ff.

[III.] — *Expositiones evangeliorum dominicalium totius anni.* — Venise, J. Hertzog, impensis Nicholai de Frankfort, 1496. 4-114 ff.

M. Barroux, libraire, *Au Vélin d'Or*, rue de Seine, nous a montré le volume suivant :

Seraphici profundissimique doctoris Ordinis Fratrum Minorum divi Bonaventure, cardinalis et sanctorum cathalogo ascripti, opus non minus subtilissimum quam speculativum super primo libro sententiarum. Prima pars. (Ed. fr. Stephanus Brulifer). — Parrhisiis, Fr. Regnault (s. d.). In-8°, cccIV ff., 8 ff. n. ch. de table.

(Au début, Lettres de Johannes Bekenhaub, de Nicolaus Tinctoris de Guntzenhausen [2 mars 1491] et de Jacobus Ivymfling, de Schlestadt [1499].)

Katalog Nr. 215 de la maison Gilhofer und Ranschburg, à Vienne, intitulé : *Eine Sammlung von seltenen Inkunabeln und illustrierten Drucken des 16. Jahrhunderts* (Gr. in-8°, 168 p., pl.) :

22. Bernardinus Senensis. *De contractibus et usuris.* — N. p. d. [Strassburg, printer of « Henricus Ariminensis » Georgius Reyser de Spira, ca. 1472]. Fol. Gothic types, 32 lines, 1 l. blank, 7 unn. ll., 162 numb. leaves, together 170 leaves. Rubricated copy, many capitals supplied in red. Contemporary wooden boards covered with blind stamped pigskin, back covered with brown leather, Fr. s. 1200.

Digitized by Google

Hain. Copinger 2835. Proctor 317. *Brit. Mus. Cat.*, I, p. 78.

Editio princeps of the work of St. Bernardin against the « capitalisme », interest, usury, buying contracts, loanbanks, etc. Bernardin condemns here all profitable business.

The book is printed with the large type 1 of the anonymous press, with the tied « de », which proofs, after the Brit. Mus. Cat., that the book may be printed about 1472. The name of the possessor of this press is, after recent researches, probably Georgius Reyser from Speyer.

Very rare product of this early Strassburg press. No copy in the U. S. A., acc. to Census.

24. [S. Bonaventura.] *Auctoritates utriusque testamenti.* — N. p. d. [Strassburg, H. Eggestein, ca. 1475]. Fol. Gothic types, 42 lines, 48 unn. leaves without sign. Rubricated throughout, with outline capitals supplied in red. Old Ms. vell. Fr. s. 600.

Hain. Cop. 3534. Proctor 283. *Brit. Mus. Cat.*, I, p. 72.

The first subject-matter index of the Bible, perhaps of any book. The references are conveniently arranged, e. g. in the paragraph on the « Adornment of women » reference is made to the meretricious disguise of Thamar, the maquillage of Jezebel, the wiles of Judith and the modest attire of Esther. The book is arranged in alphabetical order. It is attributed to Nicolas of Hannapes, O. P. Very fine and clean copy with large margins. Only one copy in U. S. A., acc. to Census.

80. *Privilegia et indulgentiae Fratrum Minorum Ordinis s. Francisci.* — Leipzig, Wolfgang Stöckel, 1498, 4°. Gothic types, 41 lines, 20 unn. leaves with signs. Fr. s. 200.

Hain 13373. Proctor 3062. *Brit. Mus. Cat.*, III, p. 655.

Rare edition of this small booklet, which is of some interest for the history of the Franciscans. Some Ms. marginal notes are added in an early hand, somewhat stained in places.

117. S. Bonaventura. *Die Legend des heyligen vatters Francisci.* — Nürnberg, Hieronymus Höltzel for Caspar Rosenthaler, 1512, 4°, 106 unn. leaves, with 57 superb woodcuts, 7 of them fullpage (4 are sometimes repeated) by Wolf Traut, all cuts magnificently coloured by hand and heightened with gold (2 are reproduced in the cata-

Digitized by Google

logue, plates XVII and XVIII). Full brown morocco, back and corners of the sides adorned with gilt breast-piece of an angel, ins. dent., g. e. (Lortic). Fr. s. 1600.

Panzer. *Deutsche Annalen* 717. Proctor 11005. Dodgson I, p. 502, n° 1. Muther 1164. Rauch, *Die Trauts*, p. 56-59 Goedeke II, p. 22, n° 5.

First german edition of the legend of St. Francis.

Very nice edition decorated by the chief woodcut work of Wolf Traut. These numerous cuts illustrate every caracteristic of Traut's style. W. Schmidt, in the *Repertorium f. Kunstw*, XII, 301, was the first who recognised the cuts as the work of Traut. A few cuts are dated 1511 or 1512, but none is signed.

Dodgson gives an exact description of all cuts, we give only a short enumeration of the finest and most curious ones. On the title page a nearly fullpage cut, st. Francis receiving the stigmata, dated 1511. On verso of title another very fine full page cut, st. Francis standing in a handsomely designed landscape. On l. A^6 v° st. Francis dreams of armour marked with the sign of the cross. On l. A^8 v° st. Francis exchanges his own clothes for a beggar's rags. On l. B^3 v° st. Francis, wearing a peasant's cloak with the oign of the cross, is attacked by robbers in a wood. On l. G^1 st. Francis, assaulted by devils in the house of the Cardinal of Santa Croce. On l. G^4 v° three women greet st. Francis. On l. G^7 v° the mutual love of st. Francis and the animals. On l. H^3 st. Francis preaching to men and birds. On l. L^3 v° st. Francis preaching to a great fish. On l. N^1 v° a full page cut, the body of st. Francis is carried into Assisi. On l. V^1 v° a fullpage cut, rosary, within the circle st. Francis is being conducted by an angel into the presence of Christ, dated 1511.

Magnificently preserved copy, with very clear impressions of the cuts and large margins. With ex-libris A. F. Didot and W. Davignon.

Le Katalog 216 de la librairie Gilhofer und Ranschburg à Vienne *Geschichte des Mittelalters und des Reformations-Zeitalters* contient :

515. *Chronicken der Orden dess heyligen Vatters Francisci erstlich in portugalischer Sprach zusammen getragen durch* Marcum von Lissbona, *deutsch von* C. Kurtz von Senfftnaw. — Constanz am Bodensee, 1604. In-4°, 2 Teile in 1 Bde. Mit 2 Vign.

Le Catalogue 218 de la librairie Gilhofer et Ranschburg, de Vienne (*A beautiful collection of fine and rare books, autographs, manuscripts, miniatures...* [1929] 123 p.) contient la description des miniatures suivantes :

Digitized by Google

273. *Christus standing at the Galilean sea and calling st. Peter and st. Andrew.* Austria, last half of the XIVth century. Delicate miniature painted in low colours within a large initial D (12 × 13, 5 cm.) heightened with chiseled gold and ornated with large floral scrolls. Vellum leaf (55, 5 × 37, 5 cm.), from a Franciscan Graduale.

Fr. 800.

286. *The stigmatisation of st. Francis of Assisi.* Augsburg signed H. A. 1510. Nice miniature painted in different colours on background of chiseled gold within a large initial B (13, 5 × 13 cm.). Vellum leaf (50 × 36, 5 cm.).

Fr. 1200.

From a breviary. Three sides of the page surrounded by a rich, floral border painted with colours and gold including two coats of arms (the one with a H on green background, the other showing two yellow ears on blue ground) and a scroll with the signature H. A. 1510.

Nice interesting and signed miniature executed probably at Augsburg in 1510. St. Francis is kneeling on the left looking to the seraph flying from the heaven and stretching out his arms. Before him a book. On the right a sitting monk sleeping and holding a book, in a cavern. In the background of this mountainous landscape a church and a wood.

On each page are written 20 lines of text with initial letters in blue and red.

The margins are cut somewhat short with loss of two or three lines of the border. Beside this of rather good preservation, only at the left corner slightly rubbed.

Sammlung des verstorbenen Herrn Heinrich Stiebel, Frankfurt a. M., 2. Teil (Versteigerung, Joseph Baer [1929], in-8°, 71 p.).

415. Michael de Carcano, Mediolanensis, O. F. M. *Quadragesimale seu Sermonarium duplicatum.* — Venetiis, Nicolaus de Francfordia, 1487. In-4°, car. goth., s. c., c. s. et ff. n. 2 col., 49-50 ll., 22 ff. n. ch., 221 ff. ch. Alte Besitzinschrift auf Bl. 3. Alter biegsamer Pergamentband.

Hain-Copinger 4506; Proctor 4805, type 6, 7. Sondheim 32. Kein Exemplar in Brit. Museum.

Erstausgabe dieser Predigersammlung des Franziskaner Michael von Carcano († 1485).

In dem Vorderdeckel ist ein Blatt einer italienischen. Holzschnittinkunabel eingeklebt.

Digitized by Google

A Catalogue [n° 750] *of one thousand fine and valuable books, manuscripts, autograph letters, prints and drawings, and part.* — Frankfurt a. M., J. Baer [1927]. In-4°, 312 p., 89 pl.

562. Sixtus IV, Pontifex Maximus. *Bulla confirmationis privlegiorum Ordinum Fratrum Minorum et Predicatorum*, ed. Matthaeus de Novaria, O. F. M. — S. l. a. et typ. nom. (Mediolani, Udalricus Scinzenzeler, ca 1488). In-8°. Got. char., s. sign. c. et ff. n., 37 ll., 4 ff. avec une initiale gr. s. b. Rubrique et en bon état. Mk. 1200.

Inconnu aux bibliographes et, d'après l'information de la « Kommission f. d. Gesamtkatalog der Wiegendrucke », unique. Il a été imprimé avec le type 2 de la presse de Scinzenzeler à Milan et contient une introduction de l'éditeur. Le notaire « Berto[ldus] de Pisera, diocesis Lucanae » s'est nommé à la fin. La bulle porte la date de 1479 (Reproduction).

564. Gritsch (Johannes), O. F. M. *Quadragesimale.* — Norimbergae, Ant. Koberger, 1469, 27 Febr. Fol. maj. Got. char., s. sign., c et ff. n., 2 col., 51 ll., 246 ff. Schönes sehr breitrandiges, teilweise unbeschnittenes Exemplar mit eingemalten Initialen, darunter eine grosse rot und blau gemalte mit Filigranornamenter. Am Ende ganz gering wurmtichig. Alter blindgepresster Schweinslederband mit vier Bordüren mit Blütenranken, Rosetten und Doppeladler ausgefüllt, mit schliessen (wurmstichig und etwas abgerieben).

Hain 8066; Proctor 1991, type 3, 4; *Brit. Mus. Cat.*, II, S. 417; Hase, Die Koberger, 33.

Diese Sammlung von Predigten für die Fastenzeit ist « das berühmteste und zugleich als homiletisches Repertorium verbreiteste dieser Werke » (Cruel, *Geschichte d. dtsch. Predigt im M. A.*, S. 558 ff.). Gritsch erwarb sich besonders während des Baseler Konzils grossen Ruf als Kanzelredner.

565. Baptista de Salis seu Trovamala, O. F. M. *Summa casuum conscientiae* Acc. *Bulla Sixti IV.* — Norimbergae, Antonius Koberger, 1488. In-fol. Got. char., c. s., 2 col., 61 ll., 1 fol. n. n., 267 ff. n., 8 ff. n. n. Breitrandiges Exemplar mit Initialen und Rubriken. Alter blindgepresster

Digitized by Google

Lederband auf Holzdeckeln (Rücken erneuert, Deckel ausgebessert).

Gesamtkatalog 3322; Hain-Copinger 141 81 = Hain 141 77; Proctor 2063, type 9, 14, 17; *Brit. Mus. Cat.*, II, S. 432; Hase, Koberger, 125.

Auf. Bl. 268 v. eine Bulle des Papstes Sixtus IV gegen den Missbrauch von Ablässen, darauf folgt ein Akrostikon (Baptista de Salis S. M. I.) in 9 Distichen und das Register.

Aus dem Besitz des Dominikanerklosters in Frankfurt a. M. laut alter Inschrift Bl. 2.

568. Caracciolus (Robertus), de Licio, O. F. M. *Quadragesimale de peccatis.* — Offenburgi, s. typ. n. (Kilian Fischer, 1469, 5 Jan. In-4°. Got. char., c. sign., 2 coll., 44 ll., 199 (pro 202) ff., Bl. 92-94 fehlen. Schönes breitrandiges brulriziertes Exemplar mit roteingemalten Initialen. Alter Holzdeckelband mit Schweinslederrucken und Schliesse.

Hain 4443; Proctor 3225; type I, 2; *Brit. Mus. Cat.*, III, 699; Burger, *Monumenta typographica*, 144; Deschamps, 959; *Cat. Hawkins* Nr 186. Von grosser Seltenheit.

Die einige Offenburger Druck des 15. Jahrhunderts. (Abbildung).

575. Décrit dans *Rev. d'hist. francisc.*, t. V, p. 430, n° 511.

577. S. Bonaventura, O. F. M. *Parvum bonum sive de stimulo conscientiae.* — (S. l., a. et typ. n.) Spirae, typographus Gestorum Christi, ca 1472). In-fol. Semigot. char., s. s., c. et ff. n., 2 col., 34 ll., 10 ff.

Breitrandiges rubriziertes Exemplar, einige wenige ganz unbedeutende Wurmstiche, Duplettenstempel am Rand des ersten Blattes.

Hain 3499. Nicht bei Proctor. No Copy in the Brit. Museum or in U. S. A. (according to Winship). Gedruckt mit Type 1 dieser Presse deren Erzeugnisse fast alle von der grössten Seltenheit sind. Editio princeps.

Die einzige im 15 Jahrh. erschienene Sonderausgabe dieses wichtigen Tractates des hl. Bonaventura (Abbildung).

580. Décrit dans *Rev. d'hist. francisc.*, t. V, p. 428, n° 419.

Digitized by Google

581. ASTESANUS DE ASTIS, O. F. M. *Summa de casibus conscientiae.* — S. l., a et typ. n. (Argentorati, Georgius [Reyser] de Spira, ca 1472, non post 1474). Got. char., s. s. c. et ff. n., 64 ll., 433 ff. Rubriziert mit neun mehrfarbigen Initialen. Sehr schönes und ausserordentlich breitrandiges Exemplar. Alter goldgepresster Pergamentband, auf den Deckeln Blumenbordüren und maureske Eck- und Mittelstücke. (Einband leicht beschädigt.)

Gesamtkatalog 2752; Hain-Copinger 1891; Proctor 337; *Brit. Mus. Cat.*, II, 483. Only one copy in U. S. A. according to Winship.

589. Décrit dans *Rev. d'hist. francisc.*, t. V, p. 432, n° 651. (Reproduction).

599. CHEROBINO DA SPOLETO, O. F. M. ¶ *Conforto spirituale de' caminanti a porto di salute.* ¶ *Regol del vivere nel stato virginale et contemplativo.* ¶ *Regola et modo del vivere nel stato viduale.* ¶ *Versi devotissimi de l'a*[*n*]*i*[*m*]*a inamorata in miser Jesu* [*Christ*]*o.* — [A la fin]. ¶ Impresso in Venetia per Marchion Sessa, a di vij febraro 1505. In-4°, 64 ff. n. ch., car. got. Au-dessous du titre une gravure sur bois à terrain noir et la marque typographique de J.-B. Sessa (Kristeller, n° 290), une lettre initiale figurée, à la fin la marque typographique de M. Sessa (Kristeller, n° 293). Vélin.

Essling, n° 1504. (Reproduction).

431. Décrit dans *Rev. d'hist. francisc.*, t. V, p. 430, n° 566.

445. Item, p. 431, n° 578.

448. WOHLGEMUTH (Michael), FRIDOLIN (Stephan), O. F. M. *Schatzbehalter.* — Nürnberg, Anthon. Koberger, 1491, 18 Nov. In-fol. Got. char. c. s. 2 col. 41-42 ll. 352 ff. mit 96 pracht. vollen blattgrossen Holzschnitten des Michael Wohlgemuth, sämtlich unkoloriert. Schönes breitrandiges lubriziertes Exemplar mit einigen wenigen unbedeutenden Wurmstichen. Alter blindgepresster Schweinslederband auf Holzdeckeln, mit Schliessen.

Hain-Copinger 14507; Proctor 2070 type 10, 11; *Brit. Mus. Cat.*, II, p. 434; Muther 324 u. Abbildgn. Taf. 113-119; Schreiber, V,

Digitized by Google

5202 ; Dodgson, *Early German and Flemish woodcuts*, I, S. 241, 1 ff.; Stadler, *Wolgemut*, S. 2 ff

Als Verfasser des Werkes gilt der 1498 verstorbene Nürnberger Franziskaner P. Stephan Fridolin, Prediger am Frauenkloster St Clara bei Nürnberg (siehe N. Paulus in d. *Histor. polit. Blättern*, Bd. 113, S. 472).

Abbildung.

Katalog Nr. 220 de la maison Gilhofer und Ranschburg, à Vienne, intitulé : *Bibliotheca medii aevi, a fine collection of three hundred and twenty early printed books*, 1465-1500. (Gr. in-8°, 214 p., pl.).

9. Petrus Aureoli. *Compendium litteralis sensus totius Bibliae.* — N. p. d. (Strassburg, Georg Husner, ca. 1475, not after 1476.) Fol. Gothic letter, 35 lines, 147 unn. leades without marks. Capital spaces, paragraph- marks and underlinings supplied in red. Modern vellum. Fr. s. 650.

Gesamtkatalog 3077. Hain* 2141. Proctor 351. Pellechet 1613. First edition.

Fine, large copy of a rare incunabulum printed at Husner's first press. Most interesting as the first lines of leaf 77 r and 85 r having been omitted by the compositor have been supplied in Ms. by the printer. At the beginning a capital of six-line space is finely painted in red. A few early marginal notes in red and black. The last 15 pages are stained by water on margins. Only 2 copies in U. S. A. (acc. to Census).

22. Nicolaus de Hanapé. *Virtutum viti[or]umque exempla ex utroque Testamento.* — N. p. (Strassburg, Joh. Prüss, 1490). In-4°, Gothic letter, 2 cols, 38 lines, 40 leaves with sign. Rubricated, the capitals being supplied in red. Old vellum. Fr. s. 400.

Hain*-Copinger 3502. Proctor 580. *Brit. Mus. Cat.*, I, p. 129.

It represents a different setting up of the copies described by Hain-Copinger, as ours contains 38 (instead of 39) lines to a full page. The text seems to be compressed by using many abbreviations.

This book, published here under S. Bonaventura's name, is really by Nicolas of Hannapes.

Large clean copy from the « Conventus S. Josephi Oeniponti », only a small stain on the white margin, two small wormholes in the first two leaves.

Only one copy in U. S. A. (acc. to Census).

Digitized by Google

23. Nicolaus de Lyra. *Expositiones morales secundum sensum mysticum super totam Bibliam.* — (Mantua, Paul of Butzbach, 1481). Fol. Gothic letter, 2 cols., 52-54 lines, 270 mm. ll. including one leaf blank, without catchwords. Ms. foliation in top righthand corner and Ms. guide letters. At beginning a remarkable initial, painted in blue, surrounded by red pen ornaments and numerous other capitals in the text. Vellum. Fr. s. 500.

Hain*-Copinger 10375. Proctor 6897.

The last product of the press of Paul de Butzbach, who has printed only 18 books at Mantua (s. Haebler, *Deutsche Buchdr. d. 15. Jahrh. im Auslande*, p. 71). On fol. 1 b a letter from Brother Ludovicus a Turri of Verona to Franciscus Raimondus, vicar of the Province of St. Antonio, in which he praises Nicolaus de Lyra setting him in the same rank with Alexander de Ales, Bonaventura, Johannes Scotus and other great theologians, and stating, that he corrected the errors of other writers on the Moralia and added the tabula. — Pollard, *Hawkins Cat.*, p. 187, says of this printer : Paulus Johannis of Butzbach in the diocese of Mainz may naturally be identified with the « Magister Paulus » who with his brother Teuton « Magister Georgius » and the aid of Columbinus of Verona produced the Mantua Dante of 1472, and perhaps some other books usually attributed to Pietro de Micheli. When he began working by himself, he used different types and, avoiding classics, published chiefly legal and theological books. all in latin...

On first page (blank) the Ms. note : « Al padre vicario fra Kuptyla », in the text some Ms. marginal notes, on leaf 258 b (blank) an old Ms. alphabetical register of chapters.

The copy is browned and waterstained throughtout and the end damaged by worms on the inner margins. The first leaf repaired on inner margins without loos of text.

Only 3 copies in U. S. A. (acc. to Census).

85. Johannes Stobnicensis. *Legenda sanctissimae matronis Annae.* — (Leipzig, Melchior Lotter, 1497). In-4°, Gothic letter, 34 lines, 24 unn. ll., the last blank, capital spaces. Vellum. Fr. s. 500.

Gesamtkatalog 2003. Hain*-Copinger 1113. Proctor 3028. *Brit. Mus. Cat.*, III, p. 649. Woolley, Photographs 101.

Very rare edition of the legend ol St. Anne, the mother of the Virgin, attributed by H. Juszynski to Johannes Stobniczka. One of the earliest products of Melchior Lotter who began printing very actively in 1497.

Digitized by Google

Quite complete copy, somewhat browned. Note of ownership on title: P. loco Sancti Franciscj ex Znayma Anno Dni m. d. xxi. The right lower blank corner of the title torn off. No copy in U. S. A. (acc. to Census).

93. S. Bernardinus Senensis. *Quadragesimale de christiana religione.* — N. p. d. (Basle, Johann of Amerbach, not after 1490). Fol. Gothic letter, 2 cols., 254 unn. leaves with sign. Rubricated and with initials supplied in red. Original binding of wooden boards covered with blind stamped leather (slightly repaired). Fr. s. 600.

Gesamtkatalog 3882. Hain*-Copinger 2834. Proctor 7632. *Brit. Mus. Cat.*, III, p. 751.

First edition of this work not only of interest for theology but also for the history of customs and of costume. Leaf 50-56 contains two sermons about conjugal chastity and decency, on leaf 146-50 the author deals with the game at dice and on leaf 156-59 we find a sermon against the femal dressings. He calls them « woman soiling himselves » making special attacks upon their false hair and the fur-trimming of their clothes.

Large copy in its original binding, somewhat wormed. On the title old ms. notes and a stamp. A rent repaired in olden time.

Only two copies in U. S. A. (acc. to Census).

95. Bartholomaeus de Chaimis. *Interrogatorium sive confessionale.* — (Nuremberg, Friedrich Creussner, 1477.) Fol. Gothic letter, 36 lines, 112 unn. leaves (the first blank) without sign., capitals supplied in red and blue. Rubricated copy. Bds. Fr. s. 150.

Hain* 2482. Proctor 2133. *Brit. Mus. Cat.*, II, p. 448. For the contents of this interesting book see the following item. Wormed throughout and slightly waterstained on the lower margins. The last leaf and the first blank ones are mended without loss of text.

With many old ms. marginal notes.

Only 2 copies in U. S. A. (acc to Census).

96. Bartholomaeus de Chaimis. *Interrogatorium seu confessionale.* Hermannus de Schilditz. *Speculum manuale sacerdotum.* — (Nuremberg, Conrad Zessinger, 1482. In-4°. Gothic letter, 34 lines, 124 num. leaves without sign. Rubricated throughout, capitals supplied in red. Stamped pigskin over wooden boards, the sides with a lozenge

Digitized by Google

pattern decorated with rosettes, lilies and deers. Original binding, rebacked by a monastic binder in the 18th century and somewhat rubbed). Fr. s. 800.

Hain* 2486. Proctor 2231. *Brit. Mus. Cat.*, II, p. 460. This communion book is of theological interest, but there are interesting references to temporal affairs. On leaf 48 under « Illicita acquisitio » gaming is mentioned (dicing and card playing), si aliquid illicite et turpiter acquisivit ut per ludum TASCILLORUM, CARTARUM et hujusmodi fortune ludos », etc. Chess (ludus scacchorum) is also mentioned and it seems to have been allowable for clerics to play, this not being a game of chance.

Many professions and trades are mentioned, with the frauds practised in each. Medical men, lawyers, sword and arrow makers, goldsmiths (mentioning alchemical gold and silver), tailors (ladies' dresses not to be too decolletée), winesellers not to keep disorderly houses, nor to allow dicing and playing ; actors and even musicians to be circumspect. Fine copy in its original binding containing a vellum leaf from a 12th century liturgical ms. as liner. Old ms. notes on leaf 5r : Iste liber est conventus Wiennensis ordinis Fratrum Predicatorum in Austria.

No copy in U. S. A. (acc. to Census).

98. MICHAEL DE HUNGARIA. *Sermones praedicabiles per totum annum.* — (Strassburg, printer of the *Casus breves Decretalium* = G. Husner) 1494. In-4°. Gothic letter, 2 cols., 34 lines, 112 unn. leaves and two blanks at beginning and at end. Orig. binding of wooden boards, back covered with brown calf, sl. dam., clasp gone (facsim). Fr. s. 600.

Hain*-Copinger 9049. Proctor 738. *Brit. Mus. Cat.*, I, p. 160. Szabó 29 (giving the misprint of Hain « 9047 » instead of 9049). Not in Apponyi-Duff p. 83.

Rare edition containing 14 sermons dealing with theological and philosophical subjects. Three further sermons contained in our edition have been certainely held in England, e. g. the first begins (in English tranlation) « All learned men having been at Oxford or Cambridge know that the « magister in theologia » when he begins, first goes on the « cathedra » and then put his cap on his head. After this he is reading a lesson and after having read he will disputate a question... » This sermon contains some sentences in English as « Christys bloode cleufyth and kepzypth mannys sowle frodedely synne. Christys bloodknyt tychman and God thatwere atvu ynne...». The other sermons quote affairs in London, Nottingham, etc.

Digitized by Google

Fine large copy. On the first blank leaf contemp. ms. note : « Est emptus sex pacis ».

Only one copy in U. S. A. (acc. to Census).

119. BARTHOLOMAEUS ANGLICUS. *Le Propriétaire des choses tres utile et prouffitable aux corps humains avec aucunes additions nouvellement adjoustés c'est assavoir : Les vertus et proprietez des eaues artificielles et des herbes. Les natiuités des hommes et des femmes selon les XII signes. Et plusieurs receptes contre aucunes maladies.* (De proprietatibus rerum, in French, translated by Jean Corbichon, edited by Pierre Farget.) — Lyons, for Jenin le Dyamantier, 1500, 17 april. Fol. Gothic letter, 2 cols., 52 lines, 348 unn. leaves with sign. With 22 superb woodcuts of the highest interest and numerous very handsomely ornamented and figurated woodcut initials. Old deerskin, 2 clasps (facsim.)

Fr. s. 25.000.

Gesamtkatalog III, col. 425 (without number). Hain (not seen) 2519. Maittaire IV, p. 710. La Caille, p. 41.

« Nicht nachweisbar » (not traceable) writes the Gesamtkatalog which mentions only this book on col. 425 of its 3d vol. but is not able to trace a copy of this most celebrated encyclopoedia embracing the entire scientific knowledge of the Middle Ages.

Our edition is certainly one of the most interesting and most complete ones in French language of the 15th century. It contains not only all illustrations also found in a few other editions printed at Lyons, but also 17 pages supplement illustrated by 2 further cuts here printed for the first time. In the following we give a short description of our edition : The title is niceley ornamented with a curious figurated initial designed in the characteristic French style of that time, below a large cut showing the 5 masters Dioscorides, Plinius, Aristote, Isidore and Albumasar, each writing and sitting on a desk. On reverso of title there are 7 lines of a short introduction to this book, below an outline cut representing the translator kneeling before the French king (Charles V) and presenting him his book. On leaf 2 begins the « prologue du translateur ». This translation was made by Jean Corbichon, mentioned in the colophon on the last page. He lived in the 14th century and was Augustine friar and chaplain to Charles V. On leaf 3 begins an extensive table. The whole books is divided in 19 sections or books and the supplements. The beginning of each book is ornated by a large (more than half page) cut and a large initial. The 1st book deals with God, the 2nd with angels and devils, the 3rd on the soul. The following books deal with medicine viz., the 4th examines the watery humours in human body, the 5th

Digitized by Google

book the single parts and members of human body. This 5th book is the most interesting section dealing with anatomy. The cut at the beginning of this book represents an anatomical scene with 5 surgeons and a corpse lying on a table, the viscera are denuded. The 6th book treats of the 7 periods of life. The cut represents 3 children and 4 men of different ages. The youngest child is lying in a craddle. The 7th book treats of different diseases e. g. of diseases of the eyes, teeth, etc. The cut to this book represents a sickroom. The 8th book contains interesting astronomical chapters. The 9th book deals with the seasons and months, the 19th one the elements. The 11th book is of meteorological interest, the 12th book treats of different birds, the nice cut showing many kinds of birds. The 13th section speaks about water in general, of different rivers, the 14th book deals with the earth in general, with mountains, valleys, levels etc. Of great interest regarding to geography is the 15th book dealing with the single countries and continents. The 16th book contains important chapters on mineralogy, metals, stones and precious stones. The interesting cut represents a mine. The 17th book deals with plants and trees, the chapters 181-87 specially wine. The 18th book deals with animals. The last 19th book treats of colours, odours, liquors, milk, cheese, eggs, further on measures, weight, sound and music and single musical instruments. After this 19th book begins the supplement with a curious woodcut showing an apothecary's shop. The supplement deals with medicinal drugs, distilled perfumes, oils, syrups and gives exact description of their composing. On leaf y 3 vo. begins an astrological chapter treating of the single signs of the zodiac and their influence on human life. This chapter contains 12 nice woodcut initial letters representing the 12 zodiacal constellations. On leaf 5 begins the last chapter also beginning with a nice cut, showing a scholar sitting at a desk covered with several vols. This chapter contains 11 receipes with exact description of their composing. After the colophon an owner of the 16th century had added in ms. still a 12th receipe.

In the whole we must state that the present edition of this important Encyclopaedia is the rarest and most interesting of all ever appeared. It exists only the present copy. It contains an interesting supplement here printed for the first time and the curious cuts are at least for the greater part here newly executed. The state of preservation of the copy is the best one, only a few very small wormholes run through the first and last leaves and a few leaves have insignificant stains by use. The cuts are all entirely uncoloured.

130. JOHANNES MEDER. *Quadragesimale novum de filio prodigo et de angeli ipsius admonitione.* — (Basle Michael Furter, 1495). In-8°. Gothic letter, 2 cols, 34 lines, 232 mm. II. with sign. (the last I blank), capitals supplied in red. With 18 fullpage woodcuts, illustrating the story of the

Digitized by Google

prodigal son, and the nice printer's device at end (Weil, *Die deutschen Druckerzeichen*, p. 45). Original blind stamped brown calf over wooden boards, on the front cover a nice border with hunting scenes, on the underside a border formed by interlaced cablework, with clasp. (Back slightly repaired). Fr. s. 2.500.

Hain*-Copinger 13628. Proctor 7728. *Brit. Mus. Cat.*, III, p. 783. Weisbach, *Baseler Buchillustration* n° 50 (with reproduction). Stockmeyer and Reber, p. 79, 7. Schreiber V, 4604 (« gravures sur bois très importantes »). Muther 469. Editio princeps. Very and some small edition with very telling cuts. In the fifty sermons, of which the work consists, a series of conversations occurs between the prodigal and the Angel or good genius by whom he is everywhere accompanied. Nice copy in the original binding. In the first three leaves a small wormhole, a few old marginal notes, notes of ownership on title.

Only 3 copies in U. S. A. (acc. to Census).

142. *Tractatus de Judaeorum et Christianorum communione et conversatione*. Acc. Nicolaus V, Papa. Bulla committenda Johannem de Capistrano convertere Judaeos et confirmare Christianos. Datum Romae 1447. — (Strassburg, printer of « Henricus Ariminensis = ? Georgius Reyser de Spira, ca. 1472, not after 1476). Fol. Gothic letter, 32 lines, 15 unn. leaves without sign. Rubricated copy, capitals supplied in red. Old ms. Vellum.

Fr. s. 1250.

Hain (not seen)-Copinger 9465. Proctor 312. Not in the *Brit. Mus. Cat.*

An extremely rare edition of the bull of Pope Nicolas V published in accordance with the resolutions adopted at the council of Basle in 1441-1443. By this bull, John of Capistrano, a Franciscan Monk (1386-1456) was sent to Germany, Bohemia, Moravia and Silesia with the special mission to preach against the Jews. By his stirring sermons he excited the masses and caused many Jew's baitings. His admirors called him « the scourge of the Judeans ».

The tract against the Jews which preceeds the bull contains most interesting chapters, e. g. Christians are forbidden to eat or drink with Jews, to bathe with them, to live in Jewish houses or to cohabit with Jewish wives, etc.

Extremely rare edition, perhaps the first. It is printed with the type 1 of this press, with a tied « de », what proves that the book is printed ca. 1472 (according to the *Brit. Mus. Cat.*).

Digitized by Google

Good copy with very large margins and rough edges. Library stamps and owners entry on the last page.

Only one copy in U. S. A. (acc. to Census).

186. S. Bonaventura. *Speculum Beatae Mariae Virginis.* — Augsburg, Anton Sorg, 1476. Fol. Gothic letter, 42 lines, 49 unn. ll., the last blank, without sign., woodcut capitals, partly with « Maiblumen ». Old limp vellum (facsim.). Fr. s. 480.

(Hain*-Copinger 3566. Proctor 1645. *Brit. Mus. Cat.* II, p. 343. *Cat. Hawkins* 97.

The very rare editio princeps finely printed with the first type of Sorg, earlier used at the monastery of SS. Ulrich and Afra. Early product of Anton Sorg who began printing in 1475.

Fine and very large copy with rough edges. The lower blank margin of a few leaves is insignificantly spotted.

191. Bartholomaeus Anglicus. *De proprietatibus rerum.* — Strassburg (Georg Husner) 1491. Fol. Gothic letter, 2 cols., 52 lines, 258 unn. leaves with sign. (the last I blank). Numerous capitals supplied in red. Original binding, blind stamped brown calf on wooden boards, in centre and corners 8 embossed brass pieces, one clasp, the other gone (sl. wormed, the upper compartiment of the back sl. damaged). Fr. s. 400.

Gesamtkatalog 3412. Hain*-Copinger 2509. Proctor 665. *Brit. Mus. Cat.* I, p. 142. Principal authority of natural history for the Middle-Ages. Written about 1350, it sums up all the knowledge on natural science available at the period. Books III-VII deal with medicine (De anima, de qualitatibus et humoribus humani corporis, de partibus humani corporis, de etatibus hominis, de infirmitatibus). Book XI : De aere, XII : de avibus, XIV : de terra, XV : de provinciis (geography), XVI : de lapidibus et metallis, XVII : de arboribus et plantis, XVIII : de animalibus, XIX : de coloribus, odoribus et saporibus.

Complete copy with the last blank leaf, in the original binding. Waterstained throughout, small library stamp on title.

224. Johannes Duns Scotus. *In secundum et quartum librum Sententiarum Petri Lombardi commentum.* 2 parts in 1 vol. — (Venice, Bernardinus Rizus, 1490). Fol. Gothic letter, 2 col., 70 lines, 135 num. leaves (pt. II) + 208

Digitized by Google

num. ll. (pt. IV) with sign. With several woodcut diagrams (in pt. II), numerous capitals supplied in red by the rubricator, one of them, on aa², showing a small figure of the author; initial-strokes also in red. Contemporary binding of wooden boards covered with stamped brown leather, both sides adorned with a large panel divided by horizontal and vertical fillets into small square compartments charged with repeated circular stamps of rosettes, animals, etc., the wole surrounded by a border of floral design Both sides are protected by ornamental brass sheathing with studs and retain the stamped brass attachments in two clasps. Fr. s. 250.

Hain*-Copinger 6419 (2,4). Proctor 4953 (pt. II only). Pellechet 4454. *Brit. Mus. Cat.*, V, pp. 401 and 2 (pas I and II). A most beautifully printed and, apart from some browned leaves, splendidly preserved volume in a fine contemporary binding. This is part of Scotus's famous commentaries on the *Sentences* of Petrus Lombardus, the so-called *Opus Oxoniense* which he wrote at Oxford, where he is said to have been a fellow of Merton College. The whole work consists in four books of which the present volume contains the second and fourth treating of the creature, of the seven sacraments, and of eschatology respectively.

Ownership entry to title.

Only one copy of pt. II and two of pt. IV in V. S. A. (acc. to census).

229. Franciscus de Mayronis. *In primum librum Sententiarum Petri Lombardi commentum* qui « Conflatus » vocatur. — (Basle, Nicolaus Kressler, 1489). Fol. Gothic letter, 2 cols., 55 lines, 226 unn. leaves. With printer's device at end. Capitals supplied in red throughout, partly rubricated. Ms. vellum. Fr. s. 360.

Hain* 10535. Proctor 7675. *Brit. Mus. Cat.*, III, p. 778.

Excellent copy of this rare and finely printed book, with the original blank leaf 07, which is missing in the British Museum copy.

Title-leaf slightly repaired on margin. Only 3 copies in U. S. A. (acc. to Centus).

230. Petrus de Aquila. *In IV libros Sententiarum Petri Lombardi commentum « dictum Scotellus »*. — (Speier, Peter Drach, n. d., ca. 1482.) Fol. Gothic letter. 2 cols.,

Digitized by Google

42 lines, 327 unn. leaves, the first blank with sign. Rubricated, with three finely illuminated initial letters with large scrolls, partly with pen drawings. Old blind stamped calf over wooden boards, the sides decorated with mat work, pomegranates, lions, eagles and leaves. (Original binding, rebacked by a monastic binder, the sides somewhat rubbed). Fr. s. 480.

Hain*-Copinger 1324. Proctor 927. *Brit. Mus. Cat.*, II, p. 494.

Second edition of Petrus de Aquila's commentary of Petrus Lombardus' sentences. [At the end, we find 6 distichs of which the last says :

« Hunc studiose tibi gaudet cudisse libellum Spirensis cuivis Drach Petrus arte sua ».

A few leaves somewhat stained, some insignificant wormholes. With two old ms. entries, the first begins : « Iste liber domino Leonardo Mittermayer de Hallstat pertinet et ab eo emptus XIII solidis pro tunc cooperatore in Steyr anno 1489 ».

Only 1 perfect copy in U. S. A. (acc. to Census, viz. in St. Bonaventura's Seminary, Allegany, N. Y.).

L'Imprimeur-Gérant : J. Peyriller.

Le Puy-en-Velay. — Impr. de *La Haute-Loire*.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES

DES TROIS ORDRES RÉGULIERS DE SAINT-FRANÇOIS

CONTENUS DANS CE VOLUME

Pour plus de commodité, les noms ont été placés sous le patronyme ou sous le nom de la ville. Les noms des Observants, Récollets, Conventuels, Capucins, Clarisses, Annonciades, Conceptionistes sont suivis du titre abrégé obs., réc., conv., cap. clar., annonc., concept., tandis que ceux des religieuses appartenant au Tiers-Ordre régulier (1) *sont suivis des initiales T. O. R. ; les Tertiaires sont désignés par les initiales T. O. séc.*

A

Abergement (Claude de), 82.
Abries (Hyacinthe d'), cap., 36.
Abt (Theodosius), 111.
Accurse (saint), 16.
Adam, voir Coblence, Sasbout.
Adjut (saint), 16.
Adrien, voir Oirschot.
Agathange, voir Ouvrier.
Agen (Basile d'), T. O. R., 258.
Ager (Guillaume d'), 368.
Agnello, voir Pise.
Agnès, voir Machue.
Aimon, voir Bussy, Faversham.
Albert, voir Pise, Pontarlier, Stade.
Alberti (Frédéric), 283.
Alcala (Jacques d'), 249.
Alcantara (saint Pierre d'), 92, 115, 245, 374.
Alexandre V, 303.
—, min. prov. de Cologne, 103.
—, voir Alexandrie, Gouvea, Halés, Ricci.
Alexandrie (Alexandre d'), 433, 434.
Alexandrin, voir Bongirard.
Alexis, voir Charnay.
Alfeld (Augustin d'), 92, 93.
Alkmaar (Guillaume d'), 376.
Aliette, voir Besic.
Alois, (Henri), 284.
Aloxe (André d'), cap., 34.
— (Eustache d'), cap., 38.
Alphart (Johannes), 110.
Alphonse, voir Castro, Lobo, Madrid.
Altheimer (Rudolph), 109.
Ambroise, voir Chalon.
Amédée, voir Gazel, Vetraz.
Amicus, voir *Cornelii*.
Anastase, voir Douay.
Andoche, voir Saulieu.
André, conv. d'Aubenas, 185.
—, voir Aloxe, Chalon, Middelbourg; Œttingen, Vega.
Ange, voir Clareno, Del Paz, La Tour, Volpe.
Angelin, voir Royes.
Anges (François des), 247.

(1) On ne trouvera pas dans cette table les noms des sœurs grises de Beauvais, une liste alphabétique de leurs noms se trouve p. 155-172.

Digitized by Google

Anglais, voir L'Anglais.
Anjou (saint Louis d'), 11, 16, 80, 100, 228, 231, 370.
— (Robert d'), 231, 232.
Annecy (Nicod d'), 81.
Anne de Saint-Urbain, clar., 297.
Anselme, voir Joigny.
Antoine, voir Avallon, Bergaigne, Bitonto, Carrère, Chaud, Cucaro, Guevara, Herbeant, Jabuoli, Massa, Maurel, Melisanno, Miliet, Padoue, Padram, Rugref, Sailly, Seurre, Syrrect, Verceil.
Antoine-François, voir Chalon.
Antoinette, voir La Tour.
Antonin, voir Ribitel.
Aquasparta (Mathieu d'), 239.
Aquila (Julien d'), 432, 433.
— (Pierre d'), 467.
— (Vincent d'), 433.
Archange, voir Bourbon-Lancy, Macon.
Arezzo (B. Benoît d'), 83-84.
Argoli (Paolo), 91.
Armagnac (Bonne d'), clar., 5, 12.
Arnaud, min. du XIVe s., 237.
Arnaud, Arnold, voir Isca, Saint-Félix, Witte.
Arnay (Jean-François d'), cap., 34.
— (Joseph-François d'), cap., 35.
— le-Duc (Edmond d'), cap., 35.
— (Honoré d'), cap. 38.
Arras (Jean l'Évangéliste d'), cap., 369.
Arsène, voir Saulieu.
Astesanus, voir Astis.
Asti (Bernardin d'), cap., 378.
Astis (Astesanus de), 458.
Attalens (Pierre d'), 81.
Audenarde (Réginald d'), cap., 286.
Augsbourg (David d'). 373.
Augustin, voir Alfeld, Auxonne, Besançon, Conrazier, Pérouse.
Aulon (Irénée d'), cap., 115.
Aumayer (Ulrich), 109.
Aurélien, voir Seurre.
Auriol (Pierre), 243, 414, 446, 447, 459.
Ausserin (Humbert), 81.
Autun (Emmanuel d'), cap., 34.
— (Lazare d'), cap., 37.
Autun (Symphorien d'), cap., J. B. Rey, 37.
Auxonne (Augustin d'), cap., 35.
— (Bonaventure d'), cap., 35.
— (Chrysostôme d'), cap., 33.
— (Félix d'), cap., 33.
— (Jean-Baptiste d'), cap., 33.
— (Mathieu d'), cap. 33.
— (Maxime d'), cap., 37.
Avallon (Antoine d'), cap., 37.
Avignaut (Claude), cap. 40.

B

Bach (Bernard), 367, 368.
Bachelier (P.), 81.
Bacon (Roger), 86-88, 213-217, 235, 252, 368, 390.
Balbano (Bernardin de), cap., 377.
Balthasar, voir Ray.
Baptiste, voir Levanto, Trovalama.
Bar (Noël de), 275.
Barbe, voir La Tour.
Bardolin (Jean), 303.
Baribeau (François), 388.
Barlo (Guillaume de), 436.
Baronnat (Marthe de), clar., 177, 178.
Barthélemy, voir Caïmis, Duboux, L'Anglais, Meynier, Oger, Pise.
Bartoli, d'Assise (François), 104, 117.
Baschi (Mathieu de), 245, 377, 378.
Basile, voir Agen, Chalon, Leclerc, Leurrain.
Bassoles (Jean de), 234.
Beaune (Bénigne de), cap., 35.
— (Mathias de), cap., 34.
— (Michel de), cap., 35.,
Beffenhuser (Ulrich), 109.
Bellintani (Mathias), cap., 379.
Belou, conv., 124-127.
Bénédicte (Louis), prov. de Touraine, 309.
Bengarmi (Ruffin), 105.
Bénigne, voir Beaune, Saulieu.
Benoit, voir Arezzo, Brixius, Chalon, Saint-Chamond.
Bérard (Saint), 16.
— voir Pont-de-Veyle.
Béraut (Bonav.), conv., 64.
Bergaigne (Antoine), 283.
— (Joseph), 285, 375.

Digitized by Google

Bergame (Bonagratia de), 237.
Bernard (Jacques), conv., 225.
— (Raoul), 388.
—, voir Bach, Besse, Canfeld, Dijon, Fustier, Peregri, Seurre.
Bernardin, voir Asti, Balbano, Cardenas, Chiesa, Colpetrazzo, Feltre, Henry, Laredo, Ochin, Portogruaro, Ravières, Reggio, Sahagun, Sienne, Vetweis.
Berthold, voir Wiesbaden.
Bertrand (René-Bénigne), cap., 39.
—, voir La Tour.
Bertrande, voir Quergu.
Besançon (Augustin de), cap., 36.
Besic (Aliette du), clar., 290.
Besse (Bernard de), 118.
Bilbao (Gonzalve de), 251, 433, 434.
Bioley (Jean de), 81.
Bitonto (Antoine de), 91, 434, 452.
Blandin (Gilles), 388.
Blécourt (Gilles de), 83.
Bleye (François), conv., 225.
Bligny (Didace de), cap., 39.
— (Fidèle de), cap., 33, 34.
Blonde (François), 272.
Blondeau à Nijenbeek, 284.
Bochet (Jean), 81.
— (Urbain), 81.
Bocquet (Christophe), conv., 225.
Boëri (Martin), 308.
Boisboissel (Péronelle du), clar., 295.
Bologne (B. Marc de), 433.
Bomboys (Justin de), conv., 57.
Bomlin (Conrad), 109.
Bon (Claude), cap., ou Sylvestre de Chalon, 34.
Bonagratia, voir Bergame.
Bonagrazia, doct., 447.
Bonaventure (saint), 16, 76, 78, 80, 88, 89, 101, 102, 111, 112, 118, 215-217, 244, 248, 252, 256, 259, 368, 373, 375, 377, 380, 402, 403, 408, 410, 414, 421-429, 436, 445-447, 452, 453, 457, 459, 460, 466.
— à Oldenzaal, 284.
— du Saint Sacrement, clar., 291.
— voir Auxonne, Béraut, Boule, Chalon, Deigne, Grimaldy, Martaud, Metzger, Neufchateau, Neveu, Pont-de-Vaux, Riquart, Saulieu.
Bondorf (Konrad de), 109.
Bondorffer (Stephan), 110.
Bongirard (Alexandrin), conv., 182.
Boniface, voir Ceva, Moulins.
Bonilla (Jean de), 92.
Bonjour (Jacques), 82.
Bonne, voir Armagnac.
Bonnisse, voir Terme.
Bonnot (Claude-François), cap., 40.
Bonoguet (Jean de), 248.
Bonvin (Jaquet), 81.
Borgeaud (Nicod), 81.
Bornel (Étienne), 82.
Bosquier (Philippe), 102.
Bossié (S.), 82.
Bouché, conf. des clar. de Dinan, 294.
Bouéry (François), 124.
Boulard (Claude), conv., 225.
Boule (Bonav.), conv., 57.
— (Modeste), conv., 57.
Boulé (René), 388.
Boulier (Martial), 248, 279.
Bounaud (Paul), conv., 69.
Bourbon (Emmanuel de), cap., 34.
— (Jacques de), T. O., 12.
— -Lancy (Archange de), cap., 33.
Bourdais (Rolland), 306.
Bourgeois (Jean), 13.
Boursey (Nicod), 81.
Bousquet (Pierre), 451.
Boutsin (Gunther), 272.
Bovard (J.), 81.
Bovelle (Valérien), 388.
Bovez (Georges), 82, 83.
Boxtel (P. van), 284.
Boyer (Maximin), 396.
Bozon (Nicole), 236.
Brabant (Jeanne de), clar., 235.
Brakel (François van), 283.
Brancaccio (Clément), 92.
Brancati (Laurent), conv., 91.
Breda (François de), cap., 286.
Bremer (Johannes), 111.
Bricio (Jean), 293.
Brienne (Jean de), 84.
Brieril (... de), 294.
Brixius (Benoît), 284.
Brugeiron (Gabriel), conv., 57, 177.
Bruges (B. Gautier de), 251.
Brulefer (Étienne), 452.
Bruneau (François), 257.

Digitized by Google

Bruneau (Justin), réc., 449.
Brunet (E.), 82.
Brussac, conv., 126.
Burg (Paul), conv., 185.
—, prov. des cap., 286.
Burgo (P. de), 284.
Burley (Gautier), 447.
Bussigny (Jean de), 82.
Bussoli (Jacques), 262.
Bussy (Aimon de), 81.

C

Cahors (B. Christophe de), 118.
Caïmis (Barthélemy de), 461.
Calixte, voir Juben.
Cambon, 207.
Camerino (Jacques de), 230.
Camp (Félix), 283, 284.
Campello (Philippe de), 228.
Candide, voir Chalippe.
Candie (Pierre de), 447.
Canfeld (Bernard de), cap., 243.
Cannobio (François de), cap., 379.
Cantalice (S. Félix de), cap., 26, 377.
Canter (Corneille), 284, 286.
Capistran (S. Jean de), 9, 91, 269, 378, 394, 432-434, 465.
Caporella (Pietro Paolo), 91.
Caprais, voir Daigne.
Caracciolo (Landolfo), 91.
—, de Lecce (Robert), 91, 258, 259, 457.
Carcano (Michel de), 455.
Cardenas (Bernardin de), 437, 438.
Carementan, min. de Lausanne, 83.
Carpuat, conv., 125.
Carrère (Antoine), conv., 123, 124.
Carrier (Georges), 81.
Carrière (Jean-François), conv., 183, 184.
Casal (Guillaume de), 432.
— (Hubertin de), 243.
Casimir, voir Péronne.
Castellano (Jean de), 388.
Cassa (J.), 81.
Castro (Alphonse de), 237, 373.
— (Nicolas de), év., 283, 284.
— Ferreti (Jérôme de), cap., 107.
Catherine, voir Chenuete, Dolo.
Cavaret (Nicolas), 287, 288.
Cavat (Jean), 82.
Cayla (Damascène), conv., 176, 178, 180-182, 184-188.
— (Louis), conv., 58, 59.
Cazeaux (Jean), réc., 450.
Cazier (B.), 284.
Celano (Thomas de), 101, 116, 121, 402-404, 431, 434.
Césarée, voir Roscoff.
Césène (Michel de), 104, 233.
Ceva (Boniface de), 250, 265, 268, 278, 279.
Chabanon, conv., 125.
Chalippe (Candide), réc., 402.
Chalon (Ambroise de), cap., 33.
— (André de), cap., 37.
— (Antoine-François de), cap., 35.
— (Basile de), cap., 36.
— (Benoît de), cap., 33, 34.
— (Bonav. de), cap., 36.
— (Chérubin de), cap., 32.
— (Emmanuel de), cap., 35.
— (Félix de), cap., 32.
— (Gabriel-Marie de), cap., 34, 35.
— (Jean-Bapt. de), cap., 35.
— (Louis-Marie de), cap., 35, 36.
— (Paul de), cap., 33, 34.
— (Philippine de), clar., 221.
— (Raphaël de), cap., 35.
— (Sylvestre de), cap., 34.
— (Véran de), cap., 34.
— (Vincent de), cap., 37.
Chamaillet (Jean-Bapt.), cap., 39.
Chambéry (Jean-Pierre de), cap., 36.
Chambessin (Pierre de), conv., 177.
Champaverre (Claude), cap., 38.
Champetier (Chrysostôme), conv., 173-175, 183.
Chanclose (Cyrille de), cap., 36.
Chapelain (Pierre), 81, 225.
Chapelier (Jean), 81.
Chapoin, voir Garnier (Jacques).
Chardon (Guillaume), 82.
Charles, voir Dumas, Monistrol.
Charles-Eugène, voir Schmidt.
Charles-François, voir Orléans.
Charnay-en-Bresse (Alexis de), cap., 35.
Charpentier (Christophe), conv., 69.
Charruau (Nicolas), 387.
Chassot (François), 83.
Chatillon, conv., min. prov., 124.

Digitized by Google

Chatillon (Jean-François de), cap., 35.
— (Paul de), cap., 32, 34.
Chaud (Antoine), 396.
Chaussin (Léonard de), cap., 35.
Chauvot (Jean-Bapt.), cap., 38.
Chenuete (Catherine), clar., 290.
Chérubin, voir Chalon, Spolète, Vincens.
Chevallet d'Autherive (Louise de), clar., 178.
— (Suzanne de), clar., 177, 178.
Chiesa (Bernardin della), év., 85.
Chiney (P.), 284.
Choton, doct., 447.
Chrétien, voir Garcit.
Christophe, voir Bocquet, Cahors, Charpentier.
Chrysostôme, voir Auxonne, Champetier, Dijon.
Civezza (Marcellin de), 375.
Claire (Sainte), 6, 11, 15, 18, 71, 72, 78, 80, 102, 113, 213, 230, 298, 383.
Clareno (Ange de), 76.
Clary (Léon de), 17.
Clastre (Laurent), conv., 70.
Claude, voir Abergement, Avignant, Bon, Boulard, Champaverre, Lyon.
Claude-Denis, voir Pesmes.
Claude-François, voir Bonnot.
Claude-Guillaume, voir Salomon.
Claude-Joseph, voir Pointurier.
Clément (Jean), 81.
— (Marie-Joseph), clar., 292.
—, voir Brancaccio, Luxio.
Clerex (R.), 283.
Clotereau (François), 396.
Coblence (Adam de), cap., 37.
Coïmbre (Simon de), 112.
Colette (Sainte), 213, 288, 292, 451.
—, voir Senlis.
Colort, min. de Rennes, 387.
Colpetrazzo (Bernardin de), cap. 379.
Comstrijen (W. van), 284.
Conde, voir Villa.
Conrad, voir Bomlin, Bondorf, Grutsch.
Conrazier, Conrouzier (Augustin), conv., 176, 178, 188.
Consilii (Jean), 219.
Corneille, voir Canter, Musso, Thielmann, Vroom.
Cornelii dit *Amicus* (Pierre), 283.
Cornon (Jean-Bapt. de), cap., 34.
Cortone (Élie de), 104, 228, 380.
Costacciaro (B.), conv., 219.
Cotthem (Jacques de), 256.
Courson (Renée de), clar., 292.
Courtine (François), conv., 61.
Coutelier (François), 225.
Cozza (Laurent), card., 393-397.
Cracht, à Hoorn, 284.
Creobori (Mermet), 82.
Crespi (Juan), 190, 194-198, 200, 204.
Crispine, voir Noyelles.
Crochet (Oddet), 81.
Crohin (Jean), 273, 274.
Cucaro (Antoine), 91.
Culaes (Jordan de), 81, 82.
Culiery (Hugonin), 82.
Cyprien, voir Mende, Seraphini, Tarare.
Cyrille, voir Chanclose, Pont-de-Veyle.
Cyro (Toussaint), 82.

D

Daigne (Caprais), réc., 363.
Damascène, voir Cayla.
Damase, voir Kun.
Damien, voir Renault.
Daniel, voir Ridder.
Dastier (Valérien), conv., 183, 184.
Daubenton, cap., 37.
Dauphin (Jean-Bapt.), cap., 39.
Daurier (Didace), conv., 178, 179.
David, voir Augsbourg.
Debray (Michelle), T. O. R., 357.
Deigne (Bonav.), réc., 360-364.
Delfini (Gilles), 248, 249, 277.
Della Chiesa, voir Chiesa,
Del Paz (Ange), 226.
Denis, cap., vic. de Chalon, 34.
— (Joseph), 121.
—, voir Nocera.
Denoile (Mathurine), clar., 291.
Denyse (Nicolas), 248, 277-278.
Denzer (Michel), 284.
Des Anges, voir Anges.
Des Culaes (J.), voir Culaes.

Digitized by Google

Des Roys de Ledignan (François), conv., 182-184.
Deventer (Henri de), 283.
Didace, voir Bligny, Daurier.
Dijon (Bernard de), cap., 36.
— (Chrysostôme de), cap., 33.
— (Jacques de), cap., 34.
— (Jérôme de), cap., 37.
— (Laurent de), cap., 36.
— (Michel-Ange de), cap., 37.
— (Romain de), cap., 36.
— (Séraphin de), cap., 35.
Dinant (Sigismond de), cap., 108.
Doesburg (Pascal de), cap., 286.
Dole (Prudent de), cap., 36.
Dolès (Mathieu), 387.
Dolo (Catherine), clar., 292.
Dorer (Pierre), 80.
Douay (Anastase), réc., 397.
Doyen (Jean-Damascène), réc., 262.
Drouin (Jean), 388.
Du Besic, voir Besic.
Dublioul (Jean), 285.
Dubois (Jean), 276.
— (Zacharie), cap., 39.
Duboux (Barthélemy), 82.
Du Buis (Gérard), 237-238.
Duchemin (Sylvestre), conv., 57.
Du Coudray (Pierre), 114.
Duffaut, conv., 125, 126.
Du Four (Vital), 115.
Du Fresne (Jeanne), T. O. R., 356.
Dumagny, (Jacques), 39.
Du Marché (Jean), 81.
Dumas (Charles), 448.
Duns Scot (B. Jean), 88-92, 115, 216, 232, 240, 241, 242, 244, 250, 251, 368, 373, 377, 379, 410, 414, 431, 433, 434, 444, 446, 447, 460, 466.
Du Pescher (Gérard), 238.
Duplessis de Mornay, cap., 398.
Du Port (Maurice), 240.
Du Puy (Théodore), cap., 35.
Dureux (Nicolas), cap., 39.
Dustlare (Siger), 270, 271, 272.
Duysseldorp, cap., 286.

E

Edmond, conf. des clar. de Dinan, 293.
—, voir Arnay-le-Duc, Pont-de-Vaux.
Édouard, voir Lyon, Puligny.
Eelkens, à Gorinchem, 284.
Éginac (François de l'), 309.
Élie (Frère), voir Cortone.
Élisabeth du Calvaire, clar., 389.
—, voir Hongrie.
Elsaker (Jean van), 283.
Elsen (Louis van der), 284.
Elzéar (Saint), voir Sabran.
Emmanuel, cap. belge, 257.
—, voir Autun, Bourbon, Chalon, Nuits, Viviers.
Ennablo, conv., 225.
Ephrem, cap. à Clèves, 286.
Erfurt (Jean d'), 447.
Escurette (Louis), conv., 57.
Espine (Guillaume d'), 81.
Esther, voir Serret.
Étienne, voir Bondorffer, Bornel, Brulefer, Fridolin, La Maisonneuve, Narni, Pariset, Soilliet.
Étiennette de Saint-Bonaventure, clar., 297.
— de Saint-Pierre-Régalat, clar., 291.
—, voir La Roche.
Eugène, voir Kösa.
Eusèbe, voir Fermenzin.
Eustache, voir Perrin, Saultier.
Évian (Pierre d'), 81.
Évrard (Jacques), 82.
Exupère, voir Prats.
Eynden (P. van den), 284.

F

Fabien, min. hongr., 102.
Fabre (François), conv., 176.
Fabri (Pierre), 306.
Faenza (Léonard de), 116.
Fages, conv., 124, 125, 127.
Falconnet (Rolet), 82.
Fanna (Fidèle de), 248, 375.
Fano (Jean de), cap., 377.
Faversham (Aimon de), 74.
Favre (Jean), 81.
Félicie, voir Meda.
Félicien, voir Haesbrouck.
Félix, voir Auxonne, Camp, Cantalice, Chalon, Quenin.
Feltre (B. Bernardin de), 115, 117, 433.
Ferber, voir Herborn.

Digitized by Google

Fermenzin (Eusèbe), 439.
Fermo (Joseph de), cap., 24.
Ferrare (Sigismond de), cap., 27.
Ferron, voir Servant.
Feuardent (François), 374-375.
Fidèle, voir Bligny, Fanna, Sigmaringen.
Figino (Pierre de), 117.
Figuli (Jean), 249.
Fischer (Pierre), 95.
Flaminius, voir Latera.
Florence (Mariano de), 9, 78, 432.
Florent, voir Leyde.
Florie (Pierre de), 388.
Florum (Guillaume), 267, 269.
Fodéré (Jacques), 221.
Foigny (... de), conv., 125, 127.
Foix (Pierre de), card., 221.
Fonseca d'Evora (Josèph), 439.
Forin, voir Gaudin.
Fossombrone (Louis de), cap., 245, 378.
— (Raphaël de), cap., 245, 378.
François, min. de Lausanne, 82, 83.
—, min. de Nozeroy, 220.
—, voir Anges, Baribeau, Bartoli, Bleye, Blonde, Bouéry, Brakel, Breda, Bruneau, Cannobio, Chassot, Clotereau, Courtine, Coutelier, Des Roys, Éginac, Fabre, Feuardent, Fuste, Garcés, Gendt, Germain, Ghindertalen, Gomez, Gouda, Juglard, La Marche, Lambert, Landereaz, Licheto, Mauri, Mazzara, Meyronnes, Minot, Monteprandone, *Nugentinus*, Ossuna, Paeschen, Palou, Paumier, Raymond, Réaux, Salvapiana, Samson, Scaccia, Segarra, Soriano, Trivulzio, Vincent, Wyse, Ximenes.
Françoise de Sainte-Anne, clar., 290.
—, voir Levalloys, Malingre, Niclot, Pinel.
Frédéric, voir Alberti.
Fridolin (Étienne), 458, 459.
Frient (Guillaume), 81.
Fuste (François de), 82.
Fustier (Bernard), 237.

G

Gabriel, voir Brugeiron, Reffrege, Sabattier, Tappereau.
Gabriel-Maria (B.), 248-250, 279, 318.
Gabriel-Marie, voir Chalon.
Gabrielle, voir La Rue, Veyrier.
Gaetan, voir Michelesio.
Gaillard (Jean-François), cap., 39.
Gallemand (Placide), réc., 312.
Garcés (Francisco), 207, 209.
Garde (Sylvestre), conv., 176.
Gareau, cord. de Bordeaux, 448.
Garcit (Chrétien), 275, 276.
Garnier de Chapouin (Jacques), 308, 309.
Gaudin (Forin), 81.
— (Jean), 81.
Gauthier (Louis-François), cap., 31.
— (Vincent-Louis), cap., 46-48, 52, 53.
—, voir Bruges, Burley.
Gazel (Amédée), 81.
Gendt (François), 283.
Genestreto (Pierre de), 443, 444.
Genollier (Gui de), 81.
Gentil, voir Monte-Fiori.
Georges, cap. de Flandre, 108.
—, voir Bovez, Carrier, Hoffmann, Schemerinck, Summer.
Gérard, voir Du Buis, Du Pescher, *Jaceanus*, Zoetheling.
Germain (François), 82.
Ghindertalen (François van), 283.
Giez (Nicolas de), 81.
Gilbert, voir Gabriel-Maria.
Gilles (B.), 71.
—, voir Blandin, Blécourt, Delfini, Timonnier.
Ginsburg (Johann de), 109.
Girard (Jean), 81.
—, voir Gumoens, Pactens.
Glabbais (G. de), 283, 284.
Glapion (Jean), 280, 281.
Gnyhe (Johannes), 109.
Goayre (Louise), clar., 295.
Goemans (J.), 285.
Gomez (Francisco), 195.
Gonzalo, miss. portugais, 112.
Gonzalve, voir Bilbao.
Gouda (François de), cap., 286.
Goudon (Toussaint), conv., 186.

Digitized by Google

Gouvea (Alexandre de), 85.
Granier (Laurent), conv., 175, 176, 185.
Grassis (Padovano de), 91.
Grégoire, voir Naples.
Grenier (Laurent), conv., voir Granier.
Grimaldy (Bonav.), conv., min. prov., 57.
Grine (Louise de), clar., 177.
Gritsch (Jean), 456.
Gros (Marie de), clar., 178.
Grutsch (Conrad), 109.
Guevara (Antoine de), 374.
Gueydan (Pacifique), conv., 185.
Gui, voir Genollier, *Pellerii*, Rey.
Guillaume, voir Ager, Alkmaar, Barlo, Casal, Chardon, Espine, Florum, Frient, Herinx, La Sarra, Mare, Ockam, Rits, Rocoud, Ruysbroeck, Semur, Sichel, Solerio, Spoelberch, Vaurouillon, Warre.
Guiral, voir Ot.
Guisnard (Thomas), 388.
Gumoëns (Girard de), 81.
Gunther, voir Boutsin, Mayence.

H

Hacket (Jean-Bapt.), cap., 286.
Haesbrouck (Félicien), cap., 286.
Halès (Alexandre de), 215-217, 239, 368, 409, 410, 414, 421, 447, 460.
Hayo (Jean), 106.
Hélène, voir Peyret.
Hennepin (Louis), 283, 284, 286, 397.
Henri, voir Alois, Deventer, Herp, Karrer, Ploegers, Regius, Villeneuve-de-Berry, Vroom.
Henriette, clar. d'Orbe, 221.
Henry (Bernardin), conv., 64.
Herzeant (Antoine), 294.
Herborn (Nicolas Ferber de), 93, 94.
Herinx (Guillaume), 284.
Herp (Henri), 106.
Hertich (J. de), 283.
Hilaire, voir Lorin, Molières, Saint-Geniès.
Hoffmann (Georges), 109, 110.
Hongrie (Sainte Elisabeth de), T. O., 18.
Hongrie, (Michel de), 462.
Honoré, voir Arnay-le-Duc.
Hoopf (C. van), 284.
Houzelaer, 284.
Hove (Jean van), 284.
Hubertin, voir Casal.
Hugo, voir Schlettstadt.
Hugolin, trad. des *Fioretti*, 114.
—, voir Sainte-Marie.
Hugon (Joseph), conv., 58, 61, 62, 67, 69, 70, 173, 179.
Hugonin, voir Culiery.
Hugounet, conv., 126.
Hugues, voir Newcastle.
Hulpen (P. van der), 284.
Humbert, voir Ausserin.
Hyacinthe, voir Abries, Mariscotti, Saint-Geniès.
Hygin, voir Reitter.

I

Ignace, voir Jeiler.
Institoris (Martin), 110.
Irénée, voir Aulon.
Isca (Arnaud d'), 283.

J

Jabuoli (Antoine), 82.
Jaceanus (Gérard), 283.
Jacolod (Pierre), 81.
Jacomino, voir Vérone.
Jacopone, voir Todi.
Jacquemine de Sainte-Claire, clar., 290.
Jacques, voir Alcala, Bernard, Bonjour, Bourbon, Bussoli, Camerino, Cotthem, Dijon, Dumagny, Évrard, Fodéré, Garnier, Marche, Marchepalu, Moennoz, Molfetta, Palerme, Paniscotti, Petrucci, Riddere, Saint-Trond, Torriti.
Jaquet, voir Bonvin.
Jarnigou (Jean), 293.
Jaulnet (Jean-Bapt.), 293.
Jayme (Luis), 206.
Jean de San-Diégo, 437.
—, gardien de Lausanne, 80.
—, voir Alphart, Bardolin, Bassoles, Bioley, Bochet, Bonilla, Bonoguet, Bourgeois, Bremer,

Digitized by Google

Bricio, Brienne, Bussigny, Capistran, Castellano, Cavat, Cazeaux, Chapelier, Clément, *Consilii*, Crespi, Crohin, Drouin, Dublioul, Dubois, Du Marché, Duns Scot, Elsaker, Erfurt, Fano, Favre, Figuli, Gaudin, Ginsburg, Girard, Glapion, Gnyhe, Gristch, Hayo, Hove, Jarnigou, La Haye, Le Bel, Leduc, Leporet, Lucques, Lutry, Mahieu, Malis, Maquerel, Maubert, Meder, Meyer, Molsheim, Mont-Corvin, Morel, Moysgou, Naples, Neyen, *Pallerii*, *Panisavene*, Parme, Pauli, Peckam, Penna, Perrod, Petitcuir, Petry, Philippe, Piguet, Platel, Proux, Quiesdeber, Ravanel, Regnaud, Reims, Ripa, Rochelle, Roquetaillade, Rosselet, Ruckenacker, Sabouraud, Saint-Laurent, Saint-Paul, Sauvage, Schwering, Servant, Sptir, *Stobnicensis*, Tisserand, Tissot, Trapani, Underthan, Vallone, *Vallonus*, Vellet, Vernier, Veyson, Villa, Villingen, Zotzenheim.

Jean-Baptiste, voir Auxonne, Chalon, Chamaillet, Chauvot, Cornon, Dauphin, Hacket, Jaulnet, Oudart, Rey, Verdun, Villeneufve.

Jean-Damascène, voir Doyen.

Jean-François, voir Arnay, Carrière, Chatillon, Gaillard, Jeantet, Poucet, Rieux.

Jean-Joseph, voir Mazet.

Jean-Pierre, voir Chambéry, Refuveille.

Jean l'évangéliste, voir Arras.

Jeanne de Saint-Antoine, clar., 292.

— de Saint-Bernard, clar., 297.

— de Saint-François, clar., 295.

—, voir Brabant, Dufresne, Surville.

Jeantet (Jean-François), conv., 59.

Jeiler (Ignace), 375.

Jérôme de Jésus, 105, 434.

—, voir Castro, Dijon, Pistoie.

Jérothée, voir Luxembourg.

Johann, Johannes, voir Jean.

Joigny (Anselme de), cap., 49-51.

Jordan, voir Culaes.

Jordens (Simon), 283, 284.

Joseph, voir Bergaigne, Denis, Fermo, Fonseca, Hugon, Léonisse, Macon, Paris, Ravalec, Rouzic, Savoye.

Joseph-François, voir Arnay.

Joseph-Marie, voir Roger, Semur.

Josse, voir Œstringer.

Jovenatio, voir *Vallonus*.

Juan, voir Jean.

Juben (Calixte), conv., 186.

Juglard (François), 81.

Julien, voir Aquila, Vetil.

Junipero, voir Serra.

Justin, voir Bomboys, Bruneau.

K

Karrer (Heinrich), 109.

Kaspar, voir Richard.

Kellen (Louis), 284.

Kelly, min. prov. d'Irlande, 284.

Konrad, voir Conrad.

Kösa (Eugène), 102.

Kun (Damase), 436.

L

La Chaire (Samuel de), conv., 179.

La Cour (Thomas de), 303.

Lagny (Paul de), cap., 243.

La Haye (Jean de), 248.

La Maisonneuve (Etienne de), conv., 225.

La Marche (François), doct., 446.

Lambert (François), 94.

— (Pierre), 82.

Lamirault (Modeste), 395, 396.

Landereaz (François de), 221.

Landolfo, voir Caracciolo.

Landulphe, doct., 447.

Langenberg, miss. prov. de Strasbourg, 109.

L'Anglais (Barthélemy), 236, 463, 466.

La Noix (Pacifique de), conv., 55-69, 173-185.

La Peña (Toma de), 204.

Laredo (Bernardin de), 374.

La Roche Blenars (Etiennette), clar., 291.

Lars, voir Scytte.

Digitized by Google

La Rue (Gabrielle de), T. O. R., 356, 357.
La Sarra (Guillaume de), 81.
Latera (Flaminius Annibal de), 245.
La Torre, de Vérone (Louis de), 460.
La Tour (Ange de), conv., min. prov. 178, 183.
— (Bertrand de), card., 447.
— de Paula (Antoinette de), clar., 178.
— (Barbe de), clar., 178.
Laurens (Illuminé), conv., 57, 58, 61-64, 69, 175, 176, 178-184.
Laurent, prédic. de la cath. de Strasbourg, xv[e] s., 109.
Laurent, voir Brancati, Clastre. Cozza, Dijon, Granier, Grenier, Macon, Prunier, Ruppemali, Saint-Paul.
Lausanne (Pierre de), 80.
Layée (Louise de), clar., 178.
Lazare, voir Autun, Monsarin.
Léandre, cap. de Chalon, 34.
Le Bel (Jean), 265.
Lecce (Robert de), voir Caracciolo.
Le Clere (Basile), conv., 178.
Leduc (Jean), 270.
Legault (Thomas), 293.
Léger (Richard), évêque, 82.
L'Éginac (François de), 309.
Legrand (Louis), cap., 29.
—, cap., 37.
Lent (P. van), 284.
Leodie (G.), 284.
Léon (B. frère), 117, 383, 436.
Léon, voir Clary, Perego, Valvassori.
Léonard, voir Chaussin, Faenza, Port-Maurice.
Léonisse (S. Joseph de), cap., 26.
Léorat de Beauregard (Marie de), clar., 177.
Leporet (Jean), 81.
Leurrain (Basile), conv., 70.
Levalloys (Françoise), clar., 295.
Levanto (Baptiste de), 433.
Lhéritier (Pierre), cap., 39.
Leyde (Florent de), 374.
Libérat, voir Weiss.
Licheto (François), 91.
Lindau (Marquard de), 109.
Liebhard, voir Ratisbonne.
Linne (P. van), 284.
Lisbonne (Marc de), 454.
Lisens (G.), 283.
Lobo de Medina (Alphonse), cap., 377.
Locati (Paul), 81.
Lodi (Marc de), 116.
Longeville (Aimé de), Pointurier-Pidoux.
Longin (Testaz), 83.
Lorin (Hilaire), prov. de Touraine, 313.
Lorraine (Bse Marguerite de), clar., 318.
Louis, voir Anjou, Bénédicte, Cayla, Elsen, Escurette, Fossombrone, Hennepin, Jayme, Kellen, La Torre, Legrand, Montmédy, Neboet, Paindavoine, Petralonga, Schonmerlin.
Louis-François, voir Gauthier.
Louis-Marie, voir Chalon.
Louise, voir Chevallet, Goayre, Grine, Layée, Martel, Ruffault.
Luc, min. prov. d'Antioche, 84.
—, voir Wadding.
Lucien, voir Petit-Noir.
Lucques (Jean de), 439.
Lucrèce, voir Platel.
Lulle (B. Ramon), T. O., 235, 367, 368, 370, 371, 390, 404-405, 440.
Lutry (Jean de), 82.
— (Rodolphe de), 81.
Luxembourg (Iérothée de), cap., 37.
— (Raphaël de), cap., 398-401.
Luxio (Clément de), 82.
Lyon (Claude de), cap., 37.
— (Édouard de), cap., 36.
— (Paul de), cap., 35.
Lyre (Nicolas de), 234-236, 447, 460.

M

Machue (Agnès), T. O. R., 357.
Macon (Archange de), cap., 35.
— (Joseph de), cap., 33.
— (Laurent de), cap., 36.
— (Nicolas de), cap., 32.
Madeleine de la Croix, clar., 297.
Madrid (Alphonse de), 374.

Digitized by Google

Mahieu (Jean), 374.
Maillard (Olivier), 268, 275-277.
Maille, à Gouda, 284.
Malatesta (Robert de), T. O., 432.
Malingre (Françoise), T. O. R., 356.
Malinguehen (Marguerite de), T. O. R., 354-360.
Malis (Jean de), 82.
Maquerel (Jean), 268.
Marc, voir Bologne, Lisbonne, Lodi, Semur.
Marcellin, voir Civezza, Pont-de-Beauvoisin.
Marchant (Pierre), 283.
Marche (S. Jacques de la), 91, 122, 394, 432.
Marchepalu (Jacques de), 225.
Mare (Guillaume de), 235.
Marescot (Réginald de), 276.
Marguerite, voir Lorraine, Malinguehen, Rogier, Sinclair.
Mariano, voir Florence.
Marie, voir Gros, Léorat, Saulnier.
Marie-André, clar., 389.
— Claire, clar., 389.
— Gabriel de l'Annonciation, clar., 389.
— de Sainte-Agnès, clar., 389.
Marie-Joseph, voir Clément.
Mariscotti (Sainte Hyacinthe), T. O. R., 394.
Marquard, voir Lindau.
Martaud (Bonav.), conv., 180, 181.
Martel de Layet (Louise de), clar., 178.
Marthe, voir Baronnat, Waucquelin.
Martial, voir Boulier, Saulieu.
Martin, voir Boeri, Institoris.
Martini (Thomas), 283, 284.
Massa (Antoine de), 262.
Massaia, card., cap., 381.
Masseo (frère), 84.
Mastrius, conv., 91.
Mathias, voir Beaune, Bellintani, Sedan.
Mathieu (Placide), conv., 182-184.
—, voir Aquasparta, Auxonne, Baschi, Dolès, Novaria, Silvaggi.
Mathurine, voir Denoile.
Maubert (Jean), 269.
Maulx, clar. d'Orbe, 221.
Maurel (Antoine), conv., 69, 173.
Mauri (François), 114.
Maurice, voir Du Port.
Maxime, voir Auxonne.
Maximin, voir Boyer.
Mazet (Jean-Joseph), 396-397.
Mazzanti (Pierre), év., 120.
Mazzara (François de), cap. 91.
Maydreyo (Ruellan de), 388.
Mayence (Gunther de), 109.
Meda (Bse Félicie), clar., 103.
Mediavilla (Richard de), 111, 217, 435.
Meder (Jean), 464.
Melchior, voir Saint-Chamond.
Melchiori (Stanislas), 439.
Melisanno (Antoine), 439.
Membré (Zénobe), réc., 397.
Mende (Cyprien de), cap., 37.
Mercatoris, min. picard, 225.
Mermet, voir Creobori.
Metzger (Bonav.), 109.
Meyer (Johann), 110.
Meyers (Michel), 283.
Meynier (Barthélemy), 82.
Meyronnes (François de), 91, 232-233, 447, 467.
Michel, conv. d'Aubenas, 64.
—, prov. des cap. de Flandre, 286.
Michel, voir Beaune, Carcano, Césène, Denzer, Hongrie, Meyers, Rages, Ramus, Tudela, Zerb.
Michel-Ange, voir Dijon, Pont-de-Vaux, Raguse, Tapin.
Michelesio, d'Ascoli (Gaëtan), 439.
Michelle, voir Debray.
Middelbourg (André de), 256.
Miliet (Antoine), 82.
Minot (François de), cap., 35.
Modeste, voir Boule, Lamirault, Pont-de-Vaux.
Moennoz (Jacques), 81, 82.
Molfetta (Jacques de), Cap., 377.
Molières (Hilaire), conv., 70.
Molsheim (Jean de), 109.
Mongió (Pierre), 91.
Monistrol (Charles de), cap., 37.
— (Prosper de), cap., 36.
Monod (Nicolas), 82.
Monsarin (Lazare de), cap., 36.

Digitized by Google

Mont-Corvin (Jean de), 76, 120, 251, 437.
Monte-Fiori (Gentil de), 101, 228.
Montegranaro (S. Séraphin de), cap., 26.
Monteprandone (François de), 112, 113.
Montmédy (Louis de), cap., 37.
Montoluro, conv.-cap., 378.
Montséveny, voir Vincenty.
Moors, à Steggerda, 284.
Morel (Jean), 388.
Morgatius (G.), 283.
Morvan (Pierre), T. O., 294.
Moulins (Boniface de), cap., 34.
Moysgou (Jean, 388.
Musso (Corneille), conv., év., 219.
Mustruaco, voir *Retro*.

N

Nancy (Réginald de), 271-273.
Naples (Grégoire de), 246.
— (Jean de), min. gén., 312.
Narni (Étienne de), 432.
Navarre (Pierre de), 447.
Neboet (Louis), conv., 185.
Neufchateau (Bonav. de), cap., 36.
Neveu (Bonav.), 278-281.
Newcastle (Hugues de), 233, 447.
Neyen (Jean), 283.
Niclot de Fons (Françoise de), clar., 178.
Nicod, voir Annecy, Borgeaud, Boursey.
Nicolas (Gilbert), voir Gabriel-Maria.
—, gard. de Lausanne, 81.
—, voir Castro, Cavaret, Charruau, Denyse, Dureux, Giez, Herborn, Lyre, Macon, Monod, Quilis, Quinet, Raoul, Veen, Wiggers.
Nicolas IV, 370, 391.
Nicole, voir Bozon.
Nocera (Denis de), 117.
Noel, voir Bar.
Norbert, cap., (abbé Platel), 31.
Novaria (Mathieu de), 456.
Noyelles (Crispine de), T. O. R., 356, 357.
Nugentinus (François), cap., 108.
Nuits (Emmanuel de), cap., 36.
Nutis, conv., commiss. gén., 186.

O

Ochin (Bernardin), cap., 377.
Ockam (Guill. d'), 237, 240, 414, 415, 417-420, 428, 430, 447.
Oddet, voir Crochet.
Odoric, voir Pordenone.
Oestringer (Josse), réc., 362.
Oettingen (Andreas d'), 109.
Oger (Barthélemy), réc., 221-222.
Oirschot (Adrien d'), 283.
Olieu (Pierre de Jean), 216, 237, 408, 418.
Olivier, voir Maillard.
Orléans (Charles-François d'), 119.
— (Protais d'), cap., 119.
Ossuna (François d'), 114, 374.
Ostende (Vincent d'), 276.
Ot (Guiral), min. gén., 235, 238, 372, 446, 447.
Othon (saint) martyr, 16.
Oudart (Jean-Baptiste), 388.
Ouvrier (Agathange), conv., 178, 180, 181, 183, 184.
Overbeke (G. van), 284.

P

Pacifique, voir Gueydan, La Noix.
Pactens (Girard), 81.
Padoue S. Antoine de), 6, 11, 13, 14, 16, 80, 100, 223, 228, 230, 231, 246, 248, 257, 442.
Padovano, voir Grassis.
Padram (Antoine), 112.
Paeschen (Fr. van), 283.
Palerme (Jacques de), cap., 91.
Pales (P. de), 81.
Palésieux (Pierre de), 81, 82.
Pallerii (Jean), 269.
Palou (Francisco), 189-193, 201-203, 207, 209.
Paludanus (F.), 285.
Paindavoine (Louis), 82.
Panisavene (Jean), 82.
Paniscotti (Giacomo), cap., 91.
Paolo, voir Paul.
Paratoris (Pierre), 248.
Paratre, miss. de Rennes, 388.
Pares (Raoul), év., 387-388.
Paris, réc. 255.
— (Joseph de), cap., 258.
Pariset (Étienne), 82.

Digitized by Google

Parme (B. Jean de), 8, 401, 402.
Pascal, voir Doesburg.
Paul, voir Argoli, Bounaud, Burg, Chalon, Chatillon, Locati, Lyon, Tarente.
Pauli (Jean), 95, 110, 238.
Paumier (François), 396.
Paz, voir Del Paz.
Pavin (Pierre), 81,
Peckam (Jean), 19, 20, 217, 251-252, 409.
Pellerii (Gui), 81.
Penna (Jean de), 228.
Perego, voir Valvassori.
Peregri (Bernard), év., 370.
Perello (Pierre), 226.
Péronelle, voir Boisboissel.
Péronne (Casimir de), cap., 38.
Pérouse (Augustin de), 117.
Perrin (Eustache), 82.
— (Pierre), 81, 82.
Perrod (Jean), 82.
Pesmes (Claude-Denis de), cap., 36.
Petitcuir (Jean), 356.
Petit-Noir (Lucien de), cap. 38.
Petralonga (Louis de), 231.
Petrucci (Giacomo), 91.
Petry (Jean), 248.
Peyret (Hélène de), clar., 178.
Philibert, cap. à la Louisiane, 399.
—, voir Toulon.
Philippe, cap. voyageur, 115.
— (Jean), 272-275, 303.
—, voir Bosquier, Campello.
Philippine, voir Chalon.
Pierre, év. de Squillace, 82.
— (Saint) martyr au Maroc, 16.
—, voir Alcantara, Aquila, Attalens, Auriol, Bousquet, Candie, Chambessin, Chapelain, *Cornelii*, Dorer, Du Coudray, Évian, Fabri, Figino, Fischer, Florie, Foix, Genestreto, Jacolod, Lambert, Lausanne, Lhéritier, Marchant, Mazzanti, Mongio, Morvan, Navarre, Olieu, Palésieux, *Paratoris*, Pavin, Perello, Perrin, Pithou, Poisson, Potton, Prato, *Retro*, Tonnaparte, *Trabibus*, Valier, Vaud, Vechel, Vogesanck.
Pierre-Paul, voir Caporella.
Pietro-Paolo, voir Pierre-Paul.
Piguet (Jean), 388.
Pinel (Françoise), clar., 291.
Pise (B. Agnello de), 380.
— (Albert de), 435.
— (Barthélemy de), 104-105, 108, 116, 118, 253, 443.
Pistoie (Jérôme de), cap., 377.
Pithon (Pierre), ermite, T. O., 59, 60, 62.
Pizi (Raoul), 293.
Placide, cap. miss. en Orient, 105.
—, voir Gallemand, Mathieu.
Platel (Jean), 269, 270, voir Norbert.
— (Lucrèce de), clar., 177.
Ploegers (Henri), 283.
Pointurier-Pidoux (Claude-Joseph), cap., 38.
Poisson (Pierre), 394.
Pont-de-Beauvoisin (Marcellin de), cap., 21, 22, 23.
Pont-de-Vaux (Bonav. de), cap., 33.
— (Edmond de), cap., 33.
— (Michel-Ange de), cap., 35.
— (Modeste de), cap., 36.
Pont-de-Veyle (Bérard de), cap., 37.
— (Cyrille de), cap., 37.
— (Stanislas de), cap., 37.
Pontano (Tebaldo), 228.
Pontarlier (Albert de), T. O. R., 258.
Poorten (P. van der), 284.
Pordenone (B. Odoric de), 242.
Port-Maurice (S. Léonard de), 117.
Portogruaro (Bernardin de), 440.
Potton (Pierre), 388.
Poucet (Jean-François), conv., 188.
Prato (Pierre de), 104.
Prats de Mollo (Exupère de), cap. 79.
Priem, à Wolvega, 284.
Prosper, voir Monistrol.
Protais, voir Orléans.
Proux (Jean), 82.
Prudent, voir Dole.
Prunier (Laurent), conv., 184.
Puligny (Édouard de), cap., 36.

Q

Quayla voir Cayla.
Quilis (Nicolas de), 370.

Digitized by Google

Quinet (Nicolas), conv., 178.
Quenin (Félix), conv., 188.
Quergu (Bertrande de), clar., 291.
Quiesdeber (Jean), 270.

R

Rages (Michel de), conv., 225.
Raguse (Michel-Ange de), cap., 27.
Ramon, voir Lulle.
Ramus (Michel), conv., 225.
Raoul (Nicolas), 304.
—, voir Altheimer, Bernard, Lutry, Pares, Pizi.
Raphael, voir Chalon, Fossombrone, Luxembourg, Verger.
Ratisbonne (Liebhard de), 109.
Ravalec (Joseph), 294.
Ravanel (Jean), 82.
Ravières (Bernardin de), cap., 35.
Ray (Balthasar van), 283.
Raymond (François), 460.
Raynier [d'Arezzo], 84.
Réaux (François), conv., 183, 184, 185.
Rechter (P. de), 284.
Reffrege (Gabriel), conv., min. prov., 187, 188.
Refuveille (Jean-Pierre), 389.
Reggio (Bernardin de), cap., 91.
Réginald, voir Audenarde, Marescot, Nancy.
Regius (Henri), 283.
Regnaud (Jean), 81.
Reims (Jean de), 271.
Reitter (Hygin), réc., 362.
Renault (Damien), 293.
René, voir Boule.
René-Bénigne, voir Bertrand.
Renée de Saint-François, clar., 290.
—, voir Courson.
Repetet, voir Ribitel.
Retro de Mustruaco (Pierre de), 81.
Rey (Gui), 82.
— (Jean-Bapt.), cap., 37.
Ribitel ou Repetet (Antonin), 82, 83.
Ricci (Alexandre), 104, 432-433.
Richard (Kaspar), 109.
—, voir Léger, *Mediavilla*, *Rufus*.
Ridder (Daniel de), 283.
Riddere (Jacques de), 283.
Rieux (Jean-François), conv., 55, 57, 58, 61, 62, 64, 69, 178, 179.
Ripa (Jean de), 447.
Riquart (Bonav.), conv. 65.
Rits (Guillaume), 283.
Rive (François de), conv., 177.
Robert (Sébastien), 82.
—, voir Anjou, Caracciolo, Malatesta.
Rochelle (Jean de la), 215, 216, 240.
Rocoud (Guill. de), 81.
Roger (Joseph-Marie de), conv., 183, 184.
—, voir Bacon.
Rogier (Marguerite de), clar., 178.
Roland, voir Bourdais.
Rolet, voir Falconnet.
Romain, voir Dijon.
Rose, voir Viterbe.
Roquetaillade (Jean de), 238.
Roscoff (Césarée de), cap., 105.
Rosselet (Jean), 81.
Rost (W.), 284.
Roussel (Thomas), conv., 188.
Rouzic (Joseph), 388.
Royes (Angelin), conv., 66.
Ruckhenacker (Johannes), 110.
Rudolph, voir Raoul.
Ruellan, voir Maydreyo.
Ruffault (Louise), clar., 295.
Ruffin, voir Bengarni
Rufus (Richard), 435.
Rugref (Anton.), 110.
Ruppemali (Laurent), 81.
Ruysbroeck (Guill. de), 374.

S

Sabattier (Gabriel), prov. des Conv., 177.
Sabourand (Jean), 388.
Sabran (S. Elzéar de), T. O. S., 223.
Sahagun (Bernardin de), 374.
Sailly (Antoine de), 54.
Saint-Chamond (Benoît de), cap., 37.
— (Melchior de), cap., 36.
Saint-Étienne (Vital de), cap., 38.
— Félix (Arnold de), 249, 250.
— Geniès (Hilaire de), T. O. R., 258.

Digitized by Google

Saint (Hyacinthe de), T. O. R., 258.
— Laurent (Jean de), 82.
— Louis (Séraphin de), T. O. R., 258.
— Paul (Jean de), 81, 82.
— (Laurent de), 115.
— Trond (Jacques de), cap., 286.
Sainte-Marie (Hugolin de), 114.
Salimbene (Fra), 103, 104.
Salis, voir Trovalama.
Salm (P.), 284.
Salomon (Claude-Guill.), cap., 38.
Salvapiana (François de), 120.
Samson (François), 228, 247.
Samuel, voir La Chaire, Taillechausse.
Sarlande, conv. 125.
Sasbout (Adam), 283, 286.
Saulieu (Andoche de), cap., 36.
— (Arsène de), cap., 35.
— (Bénigne de), cap., 39.
— (Bonav. de), cap., 37.
— (Martial de), cap. 38, 39.
— (Sylvestre de), cap., 36.
Saulnier (Marie), T. O. R., 356, 357.
Saultier (Eustache), 81.
Sauvage (Jean) = Dubois, 277-279.
Savoye (Joseph), conv., 175.
Scaccia (François), cap., 91.
Schemerinck (Georges), 285.
Schlettstadt (Hugo de), 109.
Schmidt (Charles-Eugène), cap., 244.
Schonmerlin (Ludwig), 109.
Schwering (Jean), 106.
Scytte (Lars), 115.
Sébastien, voir Robert.
Sedan (Mathias de), cap., 398, 401.
Sedulius, voir Vroom.
Ségarra (François), 277.
Séguin, xiv^e s., 238.
Semur (Guill. de), cap., 37.
— (Joseph-Marie de), cap., 33.
— (Marc de), Cap., 37.
Senlis (Colette de), T. O. R., 356, 357.
Séraphin, voir Dijon, Montegranaro, Saint-Louis, Zanagris.
Séraphine, voir Sforza.
Seraphini (Cyprien), cap., 286.
Serenus, cap., 286.
Sernolle, cordelier, 116.
Serra (Junipero), 190, 191, 193-195, 199, 200, 209.
Serret (Esther), clar., 177.
Servant-Ferron (Jean), 293.
Seurre (Antoine de), cap., 35.
— (Aurélien de), cap., 35.
— (Bernard de), cap., 36.
Sforza (Bse Séraphine), clar., 104.
Sichen (Guill. van), 283.
Sienne (S. Bernardin de), 80, 270, 378, 430, 432, 433, 442, 452, 453, 461.
Siger, xiv^e s., 238.
—, voir Dustlare.
Sigismond, voir Dinant, Ferrare.
Sigmaringen (S. Fidèle de), cap., 26.
Sigmund, alsacien, 109.
Silvaggi (Matteo), 91.
Simon, voir Coïmbre, Jordens.
Sinclair (Marguerite), clar., 213.
Sixte IV, 19, 101, 229, 273, 288, 433, 456, 467.
— V, conv., 378.
Soilliet (Étienne), conv., 225.
Solerio (Guill. de), 81.
Soriano (François), cap., 377.
Soutey (Bernard), 80.
Spoelberch (Guill.), 102.
Spolète (Chérubin de), 458.
Sptir (Jean), 288.
Stade (Albert de), 115.
Stanislas, voir Melchiori, Pont-de-Veyle.
Steenbikker (P.), 284.
Stephan, voir Étienne.
Stobnicensis (Jean), 460.
Summer (Georges), 95.
Surville (Jeanne de), clar., 178.
Suzanne, voir Chevallet, Vincenty.
Sylvestre, voir Chalon, Duchemin, Garde, Saulieu.
Symphorien, voir Autun.
Syrrect (Antoine), 444.

T

Taché, conv., 124-127.
Taillechausse (Samuel), conv., 178.
Tapin, de Chalon (Michel-Ange), cap., 34.
Tappereau (Gabriel), 356.

Digitized by Google

Tarare (Cyprien de), cap., 36.
Tarente (Paul de), 104.
Tebaldo, voir Pontano.
Teckendorffer (Ulrich), 109.
Terme (Bonnisse), conv., 178.
Testaz, voir Longin.
Théodore, voir Du Puy.
Theodosius, voir Abt.
Thérèse de Sainte-Anne, clar., 297.
Thierry, voir Voiturier.
Thielmann (Corneille), 283.
Thomas, socius de Duns Scot, 251.
—, voir Celano, Guisnard, La Cour, La Peña, Le Gault, Martini, Roussel, York.
Timonnier (Gilles), 388.
Tisserand (Jean), 13.
Tissot (Jean), 82.
Titelmans, cap., 378.
Todi (Jacopone da), 19, 73, 406-407.
Tonnaparte (Pietro di), 91.
Torre, voir La Torre.
Torriti (Jacques), 120, 230.
Toulon (Philibert de), cap., 37.
Tour, voir La Tour.
Toussaint, voir Cyro, Goudon.
Trabibus (Pierre de), 408, 418.
Trapani (Jean de), conv., 91.
Trivulzio (François), 118.
Trovalama (Baptiste de Salis ou), 456.
Tudela (Michel de), 367, 368.

U

Ulrich, voir Aumayer, Beffenhuser, Teckendorffer.
Urbain, voir Bochet.
Urel, min. de Terre-Sainte, 395.
Underthan (Jean), 95.

V

Valérien, voir Bovelle, Dastier.
Valier (Pierre), 81.
Vallone (Jean), 91.
Vallonus de Jovenatio (Jean), 444.
Valvassori de Perego (B. Léon), arch., 117, 433.
Vaud (Pierre de), 81, 82.
Vaurouillon (Guill. de), 122.
Vechel (Pierre van), 284.
Veen (Nicolas van), 284.
Vega (André de), 219.
Vellet (Jean de), 82.
Véran, voir Chalon.
Verceil (Antoine de), 115.
Verdun (Jean-Bapt. de), cap., 37.
Verger (Raphaël), 192.
Vernier (Jean de), 81.
Vérone (Jacomino de), 73.
Vétil (Julien), 295.
Vetraz (Amédée de), 81.
Vetweis (Bernardin), 283, 284.
Veyrier (Gabrielle de), clar., 178.
Veyson (Jean), conv., 69.
Vidal, voir Du Four.
Villa de Conde (Jean), 112.
Villeneufve (Jean-Bapt. de), conv., 56-58, 61, 62, 66, 67, 69, 175, 176, 178, 179.
Villeneuve-de-Berry (Henri de), cap., 38.
Villingen (Johann de), 109.
Vincens (Chérubin), conv., 178.
Vincent (François), conv., 225.
—, voir Aquila, Chalon, Ostende.
Vincent-Louis, voir Gauthier.
Vincenty de Montséveny (Suzanne de), clar., 178.
Vital, voir Saint-Étienne.
Viterbe (Sainte Rose de), T. O., 18.
Viviers (Emmanuel de), cap., 115.
Vizcaino, miss. en Californie, 198.
Voiturier (Thierry), 269, 270.
Vogesanck (Pierre van), 284.
Volpe (Ange), conv., 91.
Vorden, 286.
Vroom (Corneille de), 284, 285.
— ou *Sedulius* (Henri de), 283, 284.

W

Wadding (Luc), 253, 439.
Warre (Guill. de), 447.
Wattringa (P.), 284.
Waucquelin (Marthe), T. O. R., 356.
Weiss (Libérat), 104, 435.
Wiesbaden (Berthold de), 109.
Wiggers (Nicolas), 105-107.
Willemans (P.), 284.
Witte (Arnold van), 107.
Wyse (François de), cap., 286.

Digitized by Google

X

Ximénès (François), patriarche titul. de Jérusalem, 367.

Y

York (Thomas d'), 239, 426.
Yves (Saint), T. O., 17, 386, 441.

Z

Zacharie, voir Dubois.
Zanagris (Séraphin de), 433.
Zande (... van den), 284.
Zénobe, voir Membré.
Zerb (Michel de), 435.
Zoethelinc (Gérard), 278, 279.
Zotzenheim (Johannes), 109.

Digitized by Google

TABLE

DES

NOMS DE PROVINCES ET ÉTABLISSEMENTS

DES TROIS ORDRES DE SAINT-FRANÇOIS

FIGURANT DANS CE VOLUME

A

Abervrac'h (L'), Obs.-Réc., 320.
Abruzzes, vicairie observante, 433.
Acre, 396.
Ainay-le-Château, Réc., 320.
Aix-la-Chapelle, 113.
—, Clar., 107.
Alanquer, 115.
Albacina, Cap., 378, 381, 382.
Alençon, Cap., 320.
Alep, 395, 396.
Alverne, 113, 118, 211, 246, 432.
Amboise, 320.
Amsterdam, 283.
Ancenis, 321.
Andernach, 107.
Angers, 321.
—, Réc., 321.
—, Cap., 322.
Anges (Les), 322.
Angoulême, 322.
—, Cap., 322.
—, Tiercelines, 322.
Annonay, Clar., 177.
Antioche, province, 84.
Antonna, Obs., 322.
Anvers, 279.
—, Cap., 286.
Aquila, 270, 432-433.
—, Clar., 433.
—, T. O. séc., 433.
Aquitaine, prov., 299.
Aquitaine, vicairie observ., 248-250.
—, Ancienne, prov., 396.
Aragon. prov., 368.
Arasconiensis, Cap., 323.
Arezzo, 84.
Argentan, Cap., 323.
—, Clar., 323.
Argenton, 323.
Arnica, 396.
Assise, Portioncule, 76, 105.
—, Sacro Convento, 72, 73, 76, 77, 84, 104, 105, 211, 227-232, 436.
Ath, 264, 271, 274, 277.
Aubenas, Conv., 55-70, 173-188.
—, Clar., 177, 186.
Audierne, Cap., 323.
Aunis, custodie de conv., 302, 323.
Auray, Cap., 323.
—, Cordelières, 323.
Avesnes, 264, 271, 272, 276, 281.
Avignon, 237, 249.
—, custodie, 238.

B

Bale, 268, 270, 276.
Barbezieux, 323.
Barcelone, 108, 269, 370.
Barouges, Cap., 324.
Basilicate, prov., 117.
Baugé, Cap., 324.
Baumette (La), Obs.-Réc., 324.
Beaucaire, Conv., 181-183.

Digitized by Google

Beaufort-en-Vallée, Réc., 324.
Beaugency, Cap., 324.
Beaumont (en Aquitaine), 124.
— le-Vicomte, Clar., 324.
Beaune, Cap., 21, 48.
Beauvais, 131, 132.
—, Sœurs Grises, 129-172, 354-360.
Bellegarde, 324.
Bernon, Obs.-Réc., 325.
Berry, custodie de conv., 300, 325.
Besançon, 100.
—, Clar., 10.
Beurig-sur-Sarre, 107.
Bigorio, Cap., 377.
Blavet, Obs.-Réc., 325.
Blois, 325.
—, Cap., 325.
Bodelio, 325.
Bois-le-Duc, Cap., 286.
Bonencontre, T. O. R., 258.
Bonn, 107, 283.
Boppard, 107.
Bordeaux, 123, 124, 447-449.
—, Obs., 249.
—, Réc., 447-449.
—, Cap., 448, 450.
—, Annonc., 451.
Borgo-San-Sepolcro, 211.
Boulogne, 264, 266, 269, 271, 274, 278.
Bourges, 114, 325.
—, Cap., 325.
—, Clar., 325.
—, Annonc., 326.
Bourgneuf, 326.
Bourgogne, prov., 79, 235, 299.
—, vicairie obs., 249.
Boxtel, Clar., 286.
Bressuire, 326.
—, Tiercelines. 326.
Brest, Réc., 326.
—, Cap., 326.
Bretagne, custodie, 300, 326.
—, prov. d'Obs.-Réc., 306-308, 326.
—, prov. de Cap., 316-317, 326.
Bruges, 264, 274-280.
Bruhl, 93.
Brunswick, 111.
Bruxelles, 250, 283.
—, Cap., 286.
Burgos, 281.
Buron (Le), Tiercelines, 327.

C

Cahors, chap. gén., 372.
—, Clar., 258.
Californie, mission, 189-210.
Cambridge, 239, 434.
Caprarola, 393.
Carmignano, 116, 435.
Casal, chap. gén., 84.
Catalogne, prov. des Cap., 370.
Césambre, Obs.-Réc., 327.
Ceuta, 227.
Ceylan, mission, 112.
Chalon, 34, 54.
—, Cap., 21-54.
Chambéry, 81.
—, Conv., 225.
Chambiers. Cf. Durtal.
Champigny-sur-Veude, Tiercelines, 327.
Chapelle-au-Bois (La), 264.
Charleville-Mézières, 264-276.
Chateau-du-Loir, Réc., 327.
Chateaudun, 327.
—, Réc., 327.
Chateau-Gontier, Cap., 327.
—, Tiercelines, 328.
Chateaurenaud, 328.
Chateauroux, 328.
—, Cap., 328.
Chatau-Thierry, 264, 278.
Chatelaudren, Réc., 328.
Chatellerault, 328.
—, Cap., 328.
Chatillon-sur-Loire, Cap., 329.
Chatre (La), Cap., 329.
Chausey (Iles), 306.
Chauvigny, Tiercelines, 329.
Cherré. Cf. Ferté-Bernard (La).
Chine, mission, 445-446.
Chinon. Cf. Croulay (Le).
—, Cap., 329.
Cholet, 329.
—, Cordelières, 329.
Citta-Ducale, Cap., 26.
Civray, Cap., 329.
Clèves, Cap., 286.
Clisson, 329.
Cluis, 330.
Cognac, 330.
Collecorvino, Obs., 436.
Colmar, 95.

Digitized by Google

Cologne, 107, 121, 434.
—, Cap., 108.
—, prov., 103, 106, 376, 436.
—, prov., des Cap., 108.
—, Clar., 107.
Compiègne, 438.
—, Cap., 438.
Constantinople, 395.
Covignano, Obs., 119.
Couvin, 264.
Croisic (Le), Cap., 330.
Croulay (Le), 330.
Cuburien. Cf. Morlaix.

D

Decize, Clar., 330.
Delft, Clar., 286.
—, T. O. R., 286.
Digne, 232.
Dijon, Cap., 27, 29, 32.
Dinan, 287, 330, 388.
—, Cap., 331.
—, Clar., 287-298, 331.
Dixmude, 264, 270, 273, 276.
Dol, Réc., 331.
Dole, 54.
Douai, 116.
—, Cap., 108.
Doué, Réc., 331.
Dunkerque, 264, 270, 272, 276, 280.
Durtal, Réc., 331.

E

Écluse (L'), 264, 274, 276, 278.
Ermitage (L'), près Nantes, Cap., 331.
Escornalbou, 226.

F

Faenza, 105.
Farciennes, 264, 273, 274, 280.
Farneto, 211.
Feldkirch, Cap., 26.
Ferté-Bernard, (La), Réc., 331.
Figeac, Clar., 258.
Flandre, prov., 102, 281.
—, prov. des Cap., 108.
Flèche (La), Obs.-Réc., 331.
—, Cap., 332.
—, Tiercelines, 332.
Florence, Santa-Croce, 73.
Florensac, 276.
Folgoat (Le), Réc., 332.
Fonte-Colombo, 100, 211.
Fontenay-le-Comte, 332.
—, Cap., 332.
—, Tiercelines, 332.
Foresta (La), 211.
Forli, 95, 262.
Fougeray (Le), 332.
Fougères. Cf. Landédan.
—, Réc., 333.
—, Clar., 333.
France, prov., 235, 261-281, 394.
—, vicairie observ., 248, 249, 261-281.
—, Parisienne, prov., 280, 281.
Francfort, 95.
Fribourg, Cap., 26.
Fulde 107.

G

Gand, 264, 278.
Genève, 81, 220, 223-225.
Germanie (Basse), prov., 102, 375.
Gien, Cap., 333.
Gignag, Conv., 177.
Gourdon, Clar., 258.
Graz, 436.
Greccio, 77, 211, 402.
Groningue, 285.
Gubbio, 118, 119.
—, Obs.-Réf., 119.
—, Réf. (Saint-Ubald), 119.
—, Conv., 119.
—, Cap., 119.
—, T. O. R., 119.
—, Clar. de Cuti, 120.
—, Clar. del Pellagio, 119.
—, Clar. de Fontevole, 120.
—, Clar. de Rovetolo, 120.
—, Clar. de Saint-Benoît, 120.
—, Clar. de Saint-Donat, 120.
—, Clar. de la Sainte-Trinité, 120.
—, Clar. de la Victoire, 120.
—, Capucines, 120.
—, Élisabethines, 120.
Guémené, Réc., 333.
Guernesey (Ile de), 264, 306.
Guiche (La), Clar., 249, 333.
Guingamp, 333.
—, Cap., 333.

Digitized by Google

H

Haarlem, 284.
Halberstadt, 107, 111.
Halle, 93.
Heidelberg, 107.
Hennebont, Cap., 333.
Hollande (Fr. Min. de), 282-286.
Hongrie, prov., 102.
Huissen, T. O. R., 286.
Hulst, 264, 271, 274, 277.

I

Ile-Bouchard (L'), 334.
—-Verte (L'), Obs.-Réc., 334.
—-Vierge (L'), Obs., 334.
Isle-Jourdain (L'), Conv., 123-128.
—, Tiercelins, 128.
Issoudun, 77, 334.
—, Cap., 334.

J

Japon, mission, 105.
Jérusalem, 395, 396.
—, Clar., 389.

K

Kaiserslautern, 107.
Kempen, 107.
Kreuznach, 107.

L

Lafond, 334.
—, Cordelières, 334.
Landéda. Cf. Abervrac'h.
—, 14, 335.
Landerneau, Obs.-Réc., 335.
—, Cap., 335.
Languedoc, prov. des Conv., 177, 187.
Lannion, Cap., 335.
Laval, 249, 335.
—, Cap., 335.
—, Clar., 335.
Lavedan, T. O. R., 258.
Laureto, 433.
Lausanne, 79-83.
Lauzerte, Clar., 258.
Lebiez, 264.
Leeuwarden, 284.
Legnano, 433.
Leipzig, 93, 111.
Lérida, custodie espagnole, 368.
Lesneven, Réc., 336.
Lézignan, Clar., 12.
Libourne, 264, 279.
Liége, 264, 279.
Ligny, 264, 275.
Lille, Cap,, 364-366.
Limoges, 118.
Loches, 336.
—, Cap., 336.
Lodi, Clar., 119.
Longchamp, Clar., 76, 235.
Lons-le-Saulnier, 221.
Loudun, 336.
—, Cap., 336.
Louisbourg, Réc., 336.
Louvain, 256-257, 283.
—, Réc. Irlandais, 257.
—, Cap., 257, 286.
Lucinge, Clar., 336.
Luçon, Cap., 336.
Lude (Le), Réc., 336.
—, Clar., 337.
Luppach, Réc., 362, 363.
Lyon (Saint-Bonav.), 13, 280.
— (Notre-Dame-des-Anges), 13.
— Tiercelins (Guillotière), 29.

M

Machecoul, Cap., 337.
Madeleine d'Anjou (La), prov. des Réc., 308-310, 337.
Malesherbes, 264, 280.
Mans (Le), 337.
—, Cap., 337.
Mautaria, 337.
Marans, Cap., 337.
Marbourg, 94.
Marche-d'Ancône (La), prov., 84.
Marrakech, 226.
Martorell, Cap., 369.
Mayence, 107, 108.
—, Cap., 108, 337.
—, prov. de Cap., 108.
—, Clar., 107.
Melle, Cap., 337.
Mende, custodie des Conv., 185.
Merbault. Cf. Mirebeau.
Metz, Obs., 264, 271, 273, 275, 280, 281.
Meung-sur-Loire, 338.

Digitized by Google

Mexico, 190, 209.
Mexique, mission, 281, 374.
Milan, 101, 435.
—, Obs., 118.
—, prov. des Obs., 433.
—, Clar., 103.
Mirebeau, 338.
—, Tiercelines, 338.
Mirecourt, 264, 271, 273, 277.
Moissac, Clar., 258.
Montauban, 249.
—, Clar., 115,
Monte-Casale, 211.
Montjean, 338, 388.
Montluçon, 273.
Montpellier, 249.
Montserrat, prov. de Cap., 369.
Montsoreau, 338.
Monts-sur-Guernes, Tiercelines, 338.
Morella, 370.
Morlaix, Obs.-Réc., 338.
—, Cap., 339.
Mortiécrolle. Cf. Anges (les).
Moulins, Cap., 34.
Munich, 361-362.
Munster, 107.
—, Clar., 107.
Murat, 12.

N

Namur, 264, 274, 276.
Nancy, 264, 277, 280.
Nantes, 339.
—, Réc., 339.
—, Réc. aux Clarisses, 339.
—, Cap., 339.
—, Cap., de l'Ermitage, 339.
—, Clar., 287-289, 340.
—, Tiercelines, 340.
Naples, 247.
—, Santa Maria de Nova, 444.
Nazareth, Clar., 389.
Nevers, 340.
—, Cap., 340.
Neufchâteau, 264, 279.
Neuss, 107.
Nîmes, 251.
Niort, 340.
—, Cap., 340.
—, Tiercelines, 340.
Noirmoutier, Réc., 341.
Norcia, 84.
Notre-Dame-de-Graces. Cf. Guingamp.
— -des-Anges. Cf. Abervrac'h.
Nouvelle Orléans (La), Cap., 398-401.
Noyen, Tiercelines, 341.
Nozeroy, 219-221.
Nuremberg, Clar., 276.

O

Oiron, Tiercelines, 341.
Oldenzaal, Clar., 107.
Oléron, 341.
Olonne, 341.
Oppenheim, 107.
Orange, 220.
Orbe, Clar., 220, 221.
Orient, prov., 84.
Orléans, custodie de Touraine, 300, 341.
—, Min.-Réc., 341.
—, Cap., 341.
Ortona, 433.
Orvieto, 393.
Oxford, 239.

P

Palencia, 272, 273.
Palestrina, 406.
Pantanelli, 100.
Paray-le-Monial, Clar., 389.
Paris, Grand-Couvent, 12, 95, 232, 233, 235, 236, 239, 246, 248, 251, 370, 433, 434, 436.
—, Ave-Maria, 264, 276.
—, Ave Maria, Clar., 296.
Parthenay, 342.
—, Cap., 342.
—, Tiercelines, 342.
Périgueux, Clar., 389.
=, T. O. R., 258.
Pérouse, chap. gén., 233.
Perpignan, 78, 274.
Pesaro, Clar., 104.
Plainpalais, 83.
Poggio Bustone, 211.
Poitiers, 342.
—, Obs., 342.
—, Cap., 342.
—, Tiercelines, 342.

Digitized by Google

Poitou, custodie de Touraine, 300, 342.
Pons, 342.
Pont-Audemer, 264.
Pontivy, Obs.-Réc., 343.
Pontoise, 264.
Ponts-de-Cé, Tiercelines, 343.
Port-Louis, Réc., 343.
— -Orléans, Réc., 343.
Potenza, 431.
Pouget (Le), Clar,, 258.
Pozay-le-Vieil, Tiercelines, 343.
Précigné, 343.
Provence, vicairie observ., 248.
Puy-Notre-Dame (Le), Cordelières, 344.

Q

Quaracchi, 120, 440.
Quimper, 344.
—, Cap., 344.
—, Clar., 344.
Quimperlé, Cap., 344.

R

Rabastens, 248, 249.
Rallerie (La). Cf. Fougeray Le).
Rama, 396.
Raon-l'Étape, 264, 276.
Redon, 344.
Rembercourt, 264, 272.
Rennes, 293, 311, 312, 345, 386-389.
— Cap., 345.
Rhin, prov.. 121.
Rietberg, 107,
Rimini, 113.
—, Obs., 119.
—, Cap., 119.
—, T. O. R., 119.
—, Clar., 119.
Robinières (Les), 315.
Rocca (Le), 211.
Rochefort, Cap., 345.
Rochelle (La), 122, 268, 275, 345, 372, 388.
—, Cap., 346.
—, Clar., 346.
Rochepozay. Cf. Pozay-le-Viel.
Rome, Saint-François *ad Ripas*, 279.
—, Aracoeli, 107, 115, 280, 393, 394.
Rome, Saint-Barthélemy-en-l'Ile, 391, 393, 394.
—, Saint-Pierre *in Montorio*, 391.
—, Cap., 26, 107.
Romorantin, Cap., 346.
Roscoff, Cap., 346.
Rotterdam, Cap., 286.
Rouen, 264, 278, 279, 280.
Roumanie, prov., 391.
Ruffec, Cap., 346.

S

Sablé, Tiercelines, 346.
Sables-d'Olonne (Les), Cap., 346.
Saïda, 395, 396.
Saint-Aignan-des-Noyers, Cap., 346.
Saint-Antoine (en Italie), vicairie obs., 460.
Saint-Bernardin (en Autriche), prov., 104.
— (en Italie), prov., 433.
Saint-Bonaventure (en Bourgogne), prov. des Conv., 177.
—, prov. des Cap., 21.
Saint-Brieuc, 347.
—, Cap., 347.
Saint-Denis, 246.
—, prov. de Réc., 309.
Saint-Florent-le-Vieil, Tiercelines, 347.
Saint-Gilles. Cf. Durtal.
— -sur-Vie, Cordelières, 347.
Saint-Jean-d'Angély, 299, 347.
—, Cap., 347.
Saint-Joseph (en Flandre), prov. de Réc., 375.
Saint-Maixent, 347.
—, Cap., 348.
Saint-Malo, Réc., 348.
—, Cap., 348.
Saint-Marcouf, 264.
Saint-Martin-de-Ré, Cap., 348.
— -du-Teillay, 348, 388.
Saint-Omer, 261, 264, 268-270, 272, 273, 278, 279, 375.
Saint-Roch (en Languedoc), prov. des Conv., 188.
Saint-Servan, Réc., 348.
Sainte-Catherine-de-Blavet, Obs.-Réc., 349.
Saintes, 349.
Sainte-Trinité (La), custodie de Réc., 311-313, 349.
Saintonge, custodie, 300, 349.

Digitized by Google

Salamanque, 271.
Saumur, 349.
—, Réc., 349.
—, Cap., 349.
Savenay, 349.
—, Clar., 350.
Saverne, Réc., 360-364.
Savigny, T. O. R., 83.
Savoie, prov. des Cap., 36.
Saxe, prov., 93, 107, 376.
Séez, 261, 264, 270, 273, 275, 277.
Sélestat, Réc., 362, 363.
Sierk, 107.
Sisteron, custodie, 232.
Spire, 95.
Sterpeto, 211.
Strasbourg, 95, 121.
—, Réc., 363.
—, prov., 109, 361, 376.
Sully-sur-Loire, 350.
Sulmona, Clar., 433.
Syrie, prov., 390.

T

Tarragone, 367-368.
Terre-Sainte, prov., 390, 391, 391-397.
Thann, 109.
Thouars, 350.
—, Cap., 350.
—, Clar., 350.
Todi, 84.
Tolosa, 374.
Tonnay-Charente, Cap., 350.
Toul, 264.
Toulouse, 126.
—, Obs., 248.
—, Saint-Antoine-du Salin, 124, 127.
Touraine, prov., 288, 289, 293, 299, 350.
—, prov. de Cap., 313-316, 351.
—, Moniales de T., 317-319.
— -Pictavienne, 303-306, 351.
Tournai, 262.
Tournus, Réc., 116.
Tours, 351.
—, Réc., 351.
—, Cap., 351.
—, Capucines, 351.
Trasimène, 211.
Tréguier, Obs.-Réc., 351.
Trélevern, 351.
Trèves, Clar., 283.
Trevi, 117.
—, Obs., 117.
—, Cap., 117.
—, Fr. du T. O. T., 117.
—, Clar., 1er monastère, 117.
—, Clar., Saint-Barthélemy, 117.
Trimouille (La), Clar., 353.

U

Urbanistes (Affaire des Abbesses des Clar.), 130.
Urbino, 247, 443.
Utrecht, 283, 284.

V

Valladolid, 281.
Valognes, 264, 277.
Vannes, 352.
—, Cap., 352.
Varennes, 261, 264, 272, 275.
Vatan, Min.-Réc., 352.
Vendôme, 352.
Venise, Saint-François-de-la-Vigne, 442.
Verneuil, 234.
Verteuil, 352.
Vezins, Tiercelines, 353.
Vic-sur-Seilles, 263, 264, 268, 271, 272, 279.
Vierzon, Cap., 353.
Vieux-Caire, 396, 397.
Vilaines, Obs., 353.
Villa Verucchio, 119.
Villeneuve-d'Agen, 125.
Villingen, Clar., 95.
Vire, 264.
Viron. Cf. Oiron.
Viterbe, 393.
Vitré, Réc., 353.

X

Xalfan, mission, 190.

Y

Ypres, 264, 278, 279.

Z

Zara, 103.
Zepperen, T. O. R., 257.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ANTOINE DE SÉRENT. Livres d'heures franciscains..... 1
— Le Monastère des Clarisses de Dinan (1480-1792)... 286
P. BESNARD. Les Capucins de Chalon-sur-Saône..... 21
CASTELBAJAC. Les Derniers jours du couvent des Frères Mineurs de l'Isle Jourdain (1779-1790)..... 123
P. IGNACE-MARIE. Une Épitaphe du couvent franciscain de Saverne... 360
JAGER (P. Joh. Peter). Notes sur les Récollets de Paris, éd. J.-B. KAISER. 255
KAISER (J.-B.), voir JAGER.....
DAVID DE KOK. Les Frères Mineurs en Hollande..... 282
E. LAUVRIÈRE. L'Œuvre franciscaine dans les deux Californies..... 189
Henri LEMAITRE. Géographie historique des établissements de l'Ordre de Saint-François en Touraine (ouest de la France) du XIII^e^ au XIX^e^ siècle..... 298
— Le P. Léonard Lemmens..... 252
— Un saint François du Greco..... 363
A. LE SOURD. Le Cartulaire du couvent des Frères Mineurs d'Aubenas (1294-1684) (*suite et fin*)..... 55, 173
Hugolin LIPPENS. Les Chapitres et les vicaires observantins de la province de France (1415 ?-1517)..... 261
Émile THÉODORE. Le Couvent des Capucins de Lille, découverte archéologique..... 364
J. VINOT PRÉFONTAINE. Le Couvent des Sœurs grises de Beauvais (*suite et fin*)..... 129
— Testament de Marguerite de Malinguehen, Sœur-Grise du couvent de Beauvais (1551)..... 355

COMPTES-RENDUS

ALFELD (Augustin von). Wyder den wittenbergischen Abgot Martin Luther (1524), éd. D^r^ Käthe BÜSCHGENS. — Erklärung des *Salve Regina*, éd. Leonard LEMMENS (É. Gilson)..... 92
ANCELET-HUSTACHE (Jeanne). Les Clarisses (A. de Sérent)..... 213
BACON (Roger). De Retardatione accidentium senectutis, éd. A. G. LITTLE et E. WITHINGTON (É. Gilson) 86
BARBEY (Frédéric). Louis de Chalon (A. de Sérent)..... 219
BAROLO (Augustino). Jacopone da Todi (É. Bihel)..... 404
BEUTLER (Ernst). Forschungen und Texte zur frühhumanistischen Komödie (J. Ancelet-Hustache)..... 94
BIEL (Gabriel). Quaestiones de justificatione, éd. Carolus FECKES (P. Vignaux)..... 414

Digitized by Google

Pages.

Bissen (J.-H.). L'Exemplarisme divin selon saint Bonaventure (P. Vignaux)..... 425
Bonnefoy (Jean-François). Le Saint-Esprit et ses dons, selon saint Bonaventure (P. Vignaux)..... 421
Bourde de la Rogerie (H.), voir Bourdeaut (A.).....
Bourdeaut (A.) et H. Bourde de la Rogerie. Nécrologe des Cordeliers de Rennes (A. de Sérent)..... 386
Bruggeman (Edmond). Les Mystiques flamands (J. Ancelet-Hustache). 97
Buschgens (Dr Käthe), éd. Alfeld..... 92
Castellani (Eutimio). Atti del Revmo P. Lorenzo Cozza (É. Bihel).... 395
Catalogus domuum et fratrum provinciae Coloniensis (A. de Sérent). 371
Cénival (Pierre de). L'Église chrétienne de Marrakech au xiiie siècle (Fr. de Sessevalle)..... 226
Choisy (Albert). Notes sur le couvent de Rive (Fr. de Sessevalle)..... 223
Collectanea franciscana neerlandica (H. Lippens)..... 371
Delorme (Ferdinand M.), éd. Meditatio pauperis..... 401
Ducaunnès-Duval (Gaston). Ville de Bordeaux, inventaire sommaire des Archives municipales (E.-G. Ledos)..... 447
Durand de Saint-Pourçain. Quaestio de natura cognitionis, ed. Josephus Koch (P. Vignaux)..... 417
Ermini (Philippo). Il *Dies irae* (É. Bihel)..... 403
Feckes (Carolus), éd. Biel..... 414
Fortini (Arnaldo). Nova Vita di san Francesco (A. de Sérent)..... 71
Franciscalia (Fr. de Sessevalle)..... 367
Gilbert de la Porée. Liber de sex principiis, ed. Albanus Heysse (P. Vignaux)..... 419
Gilson (Étienne). Introduction à l'étude de saint Augustin (P. Vignaux). 407
Herborn (Nic.). Locorum communium adversus hujus temporis haereses enchiridion, éd. Dr P. Patricius Schlager (É. Gilson)..... 93
Heysse (Aubain), éd. Gilbert de la Porée..... 419
Histoire littéraire de la France, t. XXXVI, 2e partie (A. de Sérent)... 232
Klein (Joseph). Die Charitaslehre des Johannes Duns Scotus (É. Gilson). 88
Kleinschmidt (Beda). Die Basilika San Francesco in Assisi (A. de Sérent)..... 227
Koch (Josephus), éd. Durand de-Saint-Pourçain..... 417
Le Carou (P. A.). L'Office divin chez les Frères Mineurs au xiiie siècle (A. de Sérent)..... 73
Lemasson (Auguste), Les Actes du P. Barthélemy Oger (A. de Sérent). 221
Lemmens (Leonhard). Geschichte der Franziskanermissionen (É. Bihel). 389
— Les Missions franciscaines (Fr. de Sessevalle)..... 85
— éd. Alfeld..... 92
Liber memorialis Ordinis Fratrum Minorum s. Francisci Capuccinorum (A. de Sérent)..... 376
Little (A. G.) et E. Withington. De Retardatione accidentium senectutis (Opera inedita Rogeri Baconi fasc. IX) (É. Gilson)..... 86
Masseron (Alexandre). Aux saints d'autrefois pour les hommes d'aujourd'hui..... 441
Mathis (P. Burkhard). Die Privilegien des Franziskanerordens bis zum Konzil von Vienne 1311, (M. d'Alverny)..... 211
Meditatio pauperis in solitudine, ed. Ferdinandus M. Delorme (A. de Sérent)..... 401

Digitized by Google

Pages.
OLIGER (Livario). Vita e diarii del card. Lorenzo Cozza (É. Bihel).... 393
ORTON (C. W. Previte). The *Defensor pacis* of Marsilius of Padua (L. Baudry)..... 419
OZANAM (François). Saint François d'Assise et les *Fioretti*, éd. F. KLEIN (A. de Sérent)..... 72
PEERS (É. Allison). Ramond Lull, a biography (L. Baudry)..... 405
PELSTER (Franciscus), éd. THOMAS DE SUTTON..... 417
PÉRINELLE (J.). L'Attrition (Étienne Bihel)..... 217
PFLEGER (Lucien). Der Franziskaner Johannes Pauli (J. Ancelet-Hustache)..... 95
PIERRE D'ALCANTARA (saint). Treatise on prayer and meditation (É. Gilson)..... 92
Quelques souvenirs sur la fondation du monastère de Sainte-Claire à Paray-le-Monial (E. G. Ledos)..... 389
REYMOND (Maxime). Le Couvent des Cordeliers de Lausanne (Fr. de Sessevalle)..... 79
ROLAND-GOSSELIN (M.-D.). Le *De ente et essentia* de S. Thomas d'Aquin (Étienne Bihel)..... 215
SARASOLA (Luis de). San Francisco de Asis (C. Pitollet)..... 382
SCARAMUZZI (Diomede). Il Pensiero de Giovanni Duns Scoti (É. Gilson). 90
SCHLAGER (Patricius), éd. HERBORN..... 93
SCHNEIDER (Édouard). Sur les traces de saint François (Fr. de Sessevalle). 211
SPARACIO (Domenico Maria). Vita del b. Benedetto Sinigardi (Fr. de Sessevalle)..... 83
THOMAS (A.). Histoire de la mission de Pékin (Fr. de Sessevalle)..... 85
THOMAS DE SUTTON. Quaestiones de reali distinctione inter essentiam et esse, ed. Fr. PELSTER (P. Vignaux)..... 417
TODA Y GUELLE (Eduart). Historia de Escornalbou (Fr. de Sessevalle). 226
VOGEL (Claude L.). The Capuchins in French Louisiana (E. Lauvrière). 397
WALZ (Rudolf). Das Verhältnis von Glaube und Wissen bei Roger Bacon (É. Gilson)..... 213
WITHINGTON (E.). voir LITTLE (A. G.)..... 86

PÉRIODIQUES

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1925..... 100
Analecta Bollandiana, 1928..... 100
Antonianum, 1928 (Fr. de Sessevalle)..... 430
Archives d'histoire doctrinale, 1926-1927. (É. Bihel)..... 239
Archivum franciscanum historicum 1927-1928 (Fr. de Sessevalle). 100, 431
Belvedere, 1926..... 105
Bollettino d'arte, 1926..... 165
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1926-7..... 105
Bulletin diocésain d'histoire.. des diocèses de Quimper et de Léon, 1927.. 105
Études franciscaines, 1928 (A. de Sérent)..... 242
France franciscaine, 1928 (A. de Sérent)..... 246
Franziskanische Studien 1928, 1/2 Heft (J. Ancelet-Hustache)..... 105
Frate Francesco, 1927..... 113
Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 1927..... 114
Orient, 1927 (Fr. de Sessevalle)..... 114
Revue d'histoire des missions, 1928 (A. de Sérent)..... 437

Digitized by Google

Pages.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1927..... 116
Société d'études de la province de Cambrai, 1926..... 116
Société des amis des arts et des sciences de Tournus, 1928..... 116
Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, 1928..... 438
Studi francescani, 1927..... 116

CHRONIQUE

Analecta franciscana, apparition du tome X..... 121
Annales de Wadding, leur continuation..... 439
Bonnefoy (R. P. J.-Fr.), sa nomination au collège S. Antoine..... 440
Casper, auteur d'un bois représentant s. François..... 440
Catalogues de livres anciens.....258, 442, 444, 451
Collège s. Bonaventure, ses agrandissements..... 440
Cuthbert (R. P.). *The Capuchins*, son apparition..... 255
Docteurs franciscains, leurs surnoms..... 446
Guillaume de Vaurouillon, lettre rectificative de Don Giuseppe Caselli. 122
Hugolin Lemay, élu membre de la Société royale du Canada..... 121
Inventaire des Archives de Belgique, extraits par E.-G. Ledos..... 257
Misciatelli (Picho), *les Mystiques de Sienne*, leur apparition..... 254
Missions en Chine..... 445
Province du Haut-Rhin, sa création en 1928..... 121
Recherches de théologie ancienne et médiévale, leur apparition..... 254
Sol (Eugène). *Vénérable Alain de Solminihac*, extraits..... 258
Université de Barcelone, chaire Ramon Lull..... 440
Venise, Saint-François de la Vigne, projet de Sansovino..... 442

Table des noms de personnes..... 469
Table des noms de provinces et de couvents..... 486
Table des matières..... 493

Le Puy-en-Velay. — Impr. de *La Haute-Loire*.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

SON ŒUVRE — SON INFLUENCE

1226-1926

PRÉFACE DE S. É. LE CARDINAL DUBOIS

OUVRAGE PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE HENRI LEMAÎTRE
ET ALEXANDRE MASSERON

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. Georges Goyau,
Édouard Jordan,
Étienne Gilson,
Pierre Pourrat,
Dominique Tardi,

MM. Paolo Arcari,
Leone Bracaloni,
Louis Gillet,
Louis Bréhier,
Pierre de Cenival.

TIRAGE LIMITÉ A 1000 EXEMPLAIRES
SUR VELIN TEINTÉ NAVARRE

L'exemplaire, 150 fr.

AUX ÉDITIONS E. DROZ
38, Rue Serpente, PARIS (vi^e arr.)

Digitized by Google

Le Puy. — Impr. de *La Haute-Loire.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HOME USE
CIRCULATION DEPARTMENT
MAIN LIBRARY

This book is due on the last date stamped below.
1-month loans may be renewed by calling 642-3405.
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk.
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.
ALL BOOKS ARE SUBJECT TO RECALL 7 DAYS AFTER DATE CHECKED OUT.

SEP 13 1974 38
RECD CIRC DEPT MAR 22 '99

LD21—A30m-7,'73
(R2275s10)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

791763
Revue d'histoire franciscaine
R4
v.6

791763

BX3601
R4
v.6

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google